

# REPÈRES

## RÉFÉRENCES STATISTIQUES

sur les enseignements,  
la formation et la recherche

Des repères clairs et indiscutables pour le débat autour de l'éducation et des références statistiques précises pour la documentation de toute personne concernée par le système éducatif français : enseignants, parents, élus, chercheurs, étudiants, gestionnaires, journalistes...

**Repères & références statistiques sur les enseignements et la formation**

vous propose sous forme simple et homogène un ensemble unique d'informations statistiques concernant les domaines du système éducatif français.

**Repères & références statistiques  
Édition 2002**

- un chapitre sur la recherche et le développement
- près de 150 thèmes, dont une dizaine de nouveautés
- les évolutions, des années 1960 à 2001

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

2002

collection

Repères & Références  
Statistiques

auteur

DPD

date de parution

Septembre 2002

périodicité

Annuel

pour plus d'information

[www.education.fr](http://www.education.fr)



9 782110 921529

25,92 Euros

ISBN 2-11-092152-8

ISSN 0761 3423

**REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2002**

sur les enseignements, la formation et la recherche

[dpd]

# REPÈRES

## RÉFÉRENCES STATISTIQUES

sur les enseignements,  
la formation et la recherche

RERS

2002

ministère

jeunesse  
éducation  
recherche



direction  
de la programmation  
et du développement  
[dpd]



Ministère de l'Éducation  
Nationale, de la Jeunesse  
et de la Recherche  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RERS

REPÈRES  
RÉFÉRENCES  
STATISTIQUES

sur les enseignements,  
la formation et la recherche

édition  
2002

# Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche édition 2002

## Directeur de la publication

Jean-Richard CYTERMANN

## Rédacteur en chef

Jean-Claude BRENOT

## Secrétaire de rédaction

Marc SAILLARD

## Maquette, impression

Imprimerie nationale

## Auteurs

François Ancel  
Christian Berreur  
Philippe Clément  
Christian Cuvier  
Laurence Dauphin  
Catherine David  
Florence Defresne  
Marie-Laurence Delacourt  
Paulette Deroubaix  
Brigitte Dethare  
Mireille Dubois  
Sébastien Durier  
Pierre Fallourd  
Florent Favre  
Laure Ferrait  
Olivier Girardin  
Carine Girieud

Isabelle Hatrisse  
Bernadette Hée  
Dominique Hérault  
Catherine Importuna  
Michèle Jacquot  
Christophe Jagers  
Martine Jeljoul  
Élise de Lacerda  
Annie Le Roux  
Clotilde Lixi  
Isabelle Maetz  
Sylvain Mahourdeau  
Claude Malègue  
Françoise Martinez  
Catherine Métalsi-Habri  
Sophie O'Prey  
Sylvaine Péan

Pascale Poulet-Coulibando  
Aurélie Procoppe  
Danielle Prouteau  
Christine Rebière  
Naghmeh Robin  
Thierry Rocher  
Fabienne Rosenwald  
Bernadette Rousseau  
Michel de Saboulin  
Marc Saillard  
Véronique Sandoval  
Antoine Santolini  
Claire Teissier  
Maël Theulière  
Catherine Valette  
Mélanie Vanderschelden  
Annick Vialla

ISSN 0761 3423

ISBN 2-11-092152-8

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction **partielle** est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Publié chaque année, *Repères et références statistiques* établit, depuis 1984, une description très détaillée du système éducatif français. Il propose en un seul volume un vaste ensemble d'informations précises, chiffrées, concernant tous les aspects du système éducatif et tous les niveaux de formation.

Il comprend, depuis 1999, un chapitre sur la recherche française, illustrant ainsi la vocation de la Direction de la programmation et du développement à travailler à la fois sur le champ de l'Éducation et sur celui de la Recherche.

Cet ouvrage constitue une excellente entrée dans le système d'information statistique sur l'éducation et la recherche.

D'un accès aisé, grâce à un mode de présentation unique, il vise à mettre à la disposition de tous, les repères essentiels qui permettent de comprendre et d'évaluer le système éducatif et de recherche.

Au-delà de textes de « présentation » qui décrivent de façon synthétique chacun des thèmes, les « définitions » et la rubrique « pour en savoir plus » proposent des précisions méthodologiques importantes et des références bibliographiques qui permettront au lecteur averti, au chercheur comme au gestionnaire, de compléter son information en recourant aux autres produits de la DPD, publications classiques ou électroniques.

*Repères et références statistiques* est une œuvre collective qui s'appuie sur l'ensemble des travaux menés par la Direction de la programmation et du développement.

L'essentiel de l'ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie, actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche et poursuit notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition est néanmoins enrichie et apporte des éclairages originaux sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

L'édition 2002 permettra ainsi de répondre à des questions importantes et particulièrement actuelles.

Comment sont scolarisés les enfants et les adolescents handicapés ?

Les lycées d'enseignement professionnel ne sont pas tous identiques ; quelles sont leurs principales disparités ?

Comment évolue la formation continue dans l'enseignement supérieur ?

Où en est la validation des acquis professionnels instituée par la loi de 1992 ?

Quel est, pour l'ensemble de leurs activités, le temps de travail des enseignants du second degré public ?

Où en est l'action sociale en faveur des étudiants ?

Les DOM ont-ils comblé leur retard en matière d'accès au niveau du baccalauréat ?

Un tel ouvrage est donc une contribution importante de la DPD à l'information des décideurs, comme du grand public et vise ainsi à l'approfondissement du débat public sur l'éducation et la recherche.

**Jean-Richard CYTERMANN**  
**Directeur de la Programmation**  
**et du Développement**

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et critiques susceptibles d'améliorer la publication à : *Repères et références statistiques*, ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement, bureau de l'édition et de la diffusion, 58, boulevard du Lycée, 92170 Vanves.

jean-claude.brenot@education.gouv.fr

marc.saillard@education.gouv.fr

Des définitions claires

Titre du thème

Numéro du chapitre

Titre et numéro du chapitre

Une présentation synthétique sur chaque thème

Des sources détaillées

Le renvoi à d'autres publications

# 10

Budget, coûts et financements

## PRÉSENTATION

La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève en 2000 à 98,3 milliards d'euros (644,5 milliards de francs), soit une augmentation de 98,4 % depuis 1974 (évolution à francs constants), ce qui représente une évolution annuelle d'environ 2,7 %. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 76,1 %, soit 2,2 % par an (1 2 3). En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,3 % du PIB ; elle représente, en 2000, 7,1 % de cet agrégat. De 1986 à 1989, la dépense d'éducation augmente moins vite que le PIB. Cette tendance s'inverse de 1990 à 1993. Depuis 1995, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche (1). Cependant, en 2000, le PIB progresse très fortement (+ 3,4 %) en raison d'une activité économique très soutenue cette année-là, pour une hausse de 1,9 % de la DIE. Le tableau 1 donne l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2000, la part du ministère de l'Éducation nationale diminue de 57,5 % à 55,0 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (15,7 % en 1974, 22,4 % en 2000) (2). La part des activités d'enseignement dans la dépense d'éducation est prépondérante sur toute la période 1974-2000 (79,5 % en 1974, 82,3 % en 2000). Toutefois, parmi ces activités d'enseignement, on note une diminution de la part du premier degré (de 33,2 % à 27,0 %) et une augmentation du second degré (de 38,5 % à 41,0 %).

## DÉFINITIONS

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financier. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention. Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités territoriales et le financeur ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2000.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

### Sources

1 2 « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

### Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38.  
*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) - MEN-Direction de la programmation et du développement.  
*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Repères et références statistiques - édition 2001

260

## L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

# 10<sup>3</sup>

Numéro du thème

### 1 Évolution de la dépense d'éducation par unité de financement de 1974 à 2000 (1)

Dépenses totales par financeurs finals (Millions de francs prix 2000, millions d'euros pour 2000) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	1999	2000	2000 (millions d'euros)
Éducation nationale	186 885	227 999	254 233	326 763	347 258	354 531	54 047,9
Autres ministères	27 347	33 442	30 629	36 713	36 686	36 491	5 563,0
Collectivités territoriales	50 961	58 589	76 160	127 926	141 098	144 423	22 017,1
Autres administrations publiques	938	1 468	3 482	4 051	4 001	3 971	605,4
Entreprises	15 892	19 034	23 297	34 237	37 430	39 492	6 020,5
Ménages	42 770	47 518	53 371	64 924	65 704	65 558	9 994,3
<b>Total général</b>	<b>324 793</b>	<b>388 050</b>	<b>441 172</b>	<b>594 613</b>	<b>632 177</b>	<b>644 466</b>	<b>98 248,2</b>
% du PIB	6,3	6,4	6,6	7,3	7,2	7,1	

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

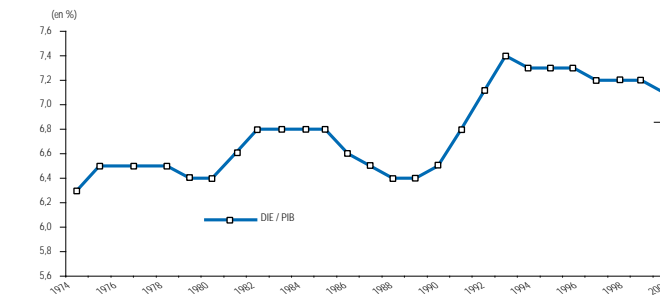
### 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par activité de 1974 à 2000 (1)

(Millions de francs prix 2000, millions d'euros pour 2000) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	1999	2000	2000 (millions d'euros)
<b>Activités d'enseignement :</b>							
1 <sup>er</sup> degré	85 850	101 457	105 309	127 758	139 606	143 188	21 828,9
2 <sup>nd</sup> degré	99 524	125 366	144 828	200 416	213 534	217 480	33 154,6
Apprentissage	2 028	3 026	3 415	7 861	8 819	9 244	1 409,2
Supérieur	35 001	40 083	48 121	80 550	85 497	87 106	13 279,2
Artistique	2 453	3 166	4 743	6 662	7 109	7 204	1 098,2
Non-ventilé	1 340	1 743	3 532	-	-	-	-
Extra-scolaire	32 098	36 936	46 933	61 837	64 547	66 114	10 079,0
<b>Total activités d'enseignement</b>	<b>258 294</b>	<b>311 777</b>	<b>356 881</b>	<b>485 084</b>	<b>519 112</b>	<b>530 336</b>	<b>80 849,2</b>
<b>Activités annexes :</b>	<b>40 126</b>	<b>50 720</b>	<b>52 574</b>	<b>62 326</b>	<b>66 239</b>	<b>66 749</b>	<b>10 175,8</b>
Administration générale	6 497	8 017	8 505	9 412	10 342	10 574	1 612,0
Centres, internats	30 417	38 012	38 684	46 016	48 494	48 659	7 418,0
Autres activités	3 213	4 692	5 384	6 898	7 403	7 516	1 145,8
<b>Biens et services connexes :</b>	<b>20 162</b>	<b>20 912</b>	<b>27 085</b>	<b>34 290</b>	<b>35 222</b>	<b>35 531</b>	<b>5 416,7</b>
Transport scolaire	4 211	5 486	8 924	11 496	12 000	12 216	1 862,3
Fournitures, livres scolaires	10 608	10 305	12 968	17 306	17 656	17 718	2 701,1
Habillage, loisirs scolaires	5 344	5 121	5 194	5 487	5 566	5 597	853,3
<b>Rémunérations des personnels d'éducation en formation</b>	<b>6 211</b>	<b>4 640</b>	<b>4 632</b>	<b>12 914</b>	<b>11 604</b>	<b>11 850</b>	<b>1 806,5</b>
<b>Total général</b>	<b>324 793</b>	<b>388 050</b>	<b>441 172</b>	<b>594 613</b>	<b>632 177</b>	<b>644 466</b>	<b>98 248,2</b>

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

### 3 Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) de 1974 à 2000 (France métropolitaine)



Budget, coûts et financements

261

Des éléments graphiques d'illustration

# Les publications du ministère réalisées par la DP&D

Les publications du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche réalisées par la DP&D présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches : elles permettront au lecteur, par-delà les données succinctes contenues dans le présent ouvrage, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

## **Géographie de l'École**

Les principales données du système éducatif présentées dans leurs disparités géographiques. Une analyse des caractéristiques par académie, région ou département, de notre système de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

**22,87 €, Numéro 8, à paraître, 2003.**

## **L'état de l'École**

Les principales données du système éducatif mises à jour annuellement. Une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École qui couvre l'ensemble du système, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Des indicateurs internationaux pour mieux situer la France par rapport aux autres pays.

**14,48 €, Édition n°12, octobre 2002.**

## **Note d'Information**

Chaque note fait le point sur un des aspects du système éducatif et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

**Abonnement 2002 : France 42,69 € - Étranger 45,73 €.**

**Prix à l'unité : 0,91 € pour les notes 1999, 2000, 2001 et 2002 (minimum de facturation 3,05 €).**

## **Éducation & Formations**

Revue d'étude et d'information dont les articles traitent des grands enjeux de l'École. Une publication de la DP&D qui s'ouvre à tous les acteurs du système éducatif.

**Vente uniquement au numéro 2001 et 2002 : 12,20 €.**

## **Les dossiers**

Chaque dossier, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un **rapport complet et détaillé** sur un des aspects du système éducatif français. Une large part est faite aux aspects méthodologiques nécessaires à la compréhension des résultats.

**Le numéro : 14,48 €.**

## **Regards sur le système éducatif français**

### **Cédérom Mac-PC**

Une exploration interactive du système éducatif français. Avec plus de trente diaporamas commentés, ce cédérom permet d'avoir accès aux résultats d'enquêtes et aux études de la Direction de la programmation et du développement.

**22,87 €. Édité en 1998. Mis à jour en 2001.**

**Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au Bureau de l'édition et de la diffusion**

58, boulevard du Lycée – 92170 Vanves

Tél. : 01 55 55 72 04

Fax. : 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 Paris) et au **centre INSEE Info Service** (Tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75012 Paris).

Pour plus de renseignements sur les publications du MEN, vous pouvez consulter le serveur Internet : <http://www.education.gouv.fr/dpd>

# Sommaire

*En bleu : thèmes nouveaux.*

Ref.	Titre	Page
<b>1</b>	<b>LE SYSTÈME ÉDUCATIF</b>	<b>13</b>
1.1	Principales filières de formations	14
1.2	Population scolaire par département et académie	16
1.3	Évolution de la population scolaire et universitaire	18
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	20
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2000-2001 ?	22
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	24
<b>2</b>	<b>LES ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>27</b>
2.1	Écoles et classes : évolution	28
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	30
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	32
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	34
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2001-2002	36
2.6	La taille des collèges et des lycées	38
2.7	L'hébergement des élèves dans le second degré	40
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	42
2.9	Les établissements d'enseignement supérieur	44
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public	46
2.11	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	48
2.12	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	50
2.13	Les disparités entre lycées professionnels publics	52
<b>3</b>	<b>LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ</b>	<b>55</b>
3.1	Le premier degré en 1999-2000	56
3.2	Le premier degré : évolution	58
3.3	Le premier degré par département et académie	60
3.4	Le préélémentaire en 2001-2002 ; évolutions	62
3.5	L'élémentaire par âge ; évolution	64
3.6	L'enseignement des langues vivantes en cours moyen	66
3.7	L'enseignement spécialisé du premier degré	68
3.8	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	70
3.9	L'évaluation en début de CE2	72
<b>4</b>	<b>LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ</b>	<b>75</b>
4.1	Le second degré : évolution	76
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	78
4.3	Le second degré ; évolution des taux d'accès	80
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	82
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	84
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe, flux	86
4.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves des collèges et SEGPA	88
4.8	Le second cycle professionnel : évolution	90
4.9	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	92
4.10	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	94

# Sommaire (suite)

4.11	Le second cycle professionnel : flux	96
4.12	Les CAP et BEP par spécialité de formations	98
4.13	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations	100
4.14	Le second cycle général et technologique par section	102
4.15	Le second cycle général et technologique, flux	104
4.16	Les enseignements technologiques dans le second cycle	106
4.17	Les options de seconde générale et technologique	108
4.18	Les options de première générale et technologique	110
4.19	Les options de terminale générale et technologique	112
4.20	L'étude des langues vivantes dans le second degré	114
4.21	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	116
4.22	Les enseignements adaptés dans le second degré	118
4.23	Les enseignements adaptés par spécialité de formations	120
4.24	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	122
4.25	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	124
4.26	L'enseignement agricole	126
4.27	L'évaluation en début de sixième	128
4.28	L'évaluation en début de seconde	130
4.29	Devenir des élèves six ans après leur entrée en sixième	132

## 5

### LES APPRENTIS

		135
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis ; évolution	136
5.2	Les apprentis par région et académie	138
5.3	Les origines scolaires des apprentis	140
5.4	Les apprentis par spécialité de formations	142
5.5	L'apprentissage dans le supérieur	144
5.6	Poids des formations par apprentissage sur les formations professionnelles (second degré)	146
5.7	Les apprentis en 2000-2001 (résultats provisoires)	148
5.8	L'insertion des sortants d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> février 2000	150

## 6

### LES ÉTUDIANTS

		153
6.1	Les étudiants des universités en 2001-2002	154
6.2	Les effectifs du supérieur : évolution	156
6.3	La population universitaire par université et académie	158
6.4	Les effectifs du supérieur par académie	160
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	162
6.6	Les IUT par spécialité ; diplômes, évolution	164
6.7	Les étudiants des écoles d'ingénieurs	166
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	168
6.9	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	170
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	172
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	174
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	176
6.13	Les étudiants étrangers dans les universités	178
6.14	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	180
6.15	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 <sup>re</sup> année de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire	182
6.16	L'accès en deuxième cycle universitaire	184



<b>7</b>	<b>LA FORMATION CONTINUE</b>	<b>187</b>
7.1	La formation continue : bilan global, évolution	188
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale ; évolution	190
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	192
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	194
<b>8</b>	<b>EXAMENS ET SORTIES</b>	<b>197</b>
8.1	Le diplôme national du brevet	198
8.2a	Le baccalauréat (1)	200
8.2b	Le baccalauréat (2)	202
8.3	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	204
8.4	Les diplômes universitaires	206
8.5	La réussite au DEUG et au DUT	208
8.6	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	210
8.7	Les sorties du système éducatif	212
8.8	La situation professionnelle peu après la fin de la formation initiale	214
8.9a	La validation des acquis professionnels (enseignement professionnel et technologique)	216
8.9b	La validation des acquis professionnels (enseignement supérieur)	218
<b>9</b>	<b>LES PERSONNELS</b>	<b>221</b>
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	222
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	224
9.3	Les enseignants du premier degré public ; évolution	226
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	228
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	230
9.6	Les enseignants du second degré public : évolution	232
9.7	Les enseignants du second degré public par académie	234
9.8	Les enseignants du second degré public par corps ou grade	236
9.9	Les enseignants du second degré public par discipline	238
9.10	Le service des enseignants dans le second degré public	240
9.11	Le temps de travail des enseignants du second degré public	242
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat	244
9.13	Les enseignants du supérieur par discipline	246
9.14a	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance (2 <sup>nd</sup> degré public)	248
9.14b	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation)	250
9.15	Personnel administratif, technique et d'encadrement (administration centrale et services académiques)	252
9.16a	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	254
9.16b	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	256
9.17	Les concours de recrutement des personnels d'inspection, de direction et CASU	258
9.18	Les concours de recrutement des personnels ATOSS	260
9.19	Les concours de recrutement des personnels ITRF	262
9.20	Les aides-éducateurs	264
<b>10</b>	<b>BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS</b>	<b>267</b>
10.1	Le budget : analyse et évolution	268
10.2	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	270
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	272
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	274

# Sommaire *(suite et fin)*

## Notes de lecture

10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	276
10.6	Dépenses et recettes des établissements publics du second degré	278
10.7	La taxe d'apprentissage	280
10.8	Les bourses nationales du second degré	282
10.9	L'aide aux étudiants	284
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	286

<b>11</b>	<b>LES DOM-TOM</b>	<b>289</b>
11.1	La population scolaire et universitaire des DOM-TOM ; évolution	290
11.2	Premier degré et premier cycle du second degré dans les DOM	292
11.3	Les seconds cycles du second degré dans les DOM	294
11.4	Les flux d'élèves dans les DOM	296
11.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	298
11.6	Les enseignements adaptés par spécialité de formations dans les DOM	300
11.7	Les CAP et BEP par spécialité de formations dans les DOM	302
11.8	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations dans les DOM	304
11.9	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	306
11.10a	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	308
11.10b	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	310
11.11	Les diplômés dans les DOM	312
11.12	Les enseignants du second degré public par corps ou grade dans les DOM	314
11.13	Les personnels dans les DOM	316

<b>12</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>319</b>
12.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	320
12.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	322
12.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	324
12.4	Les acteurs de la R&D publique	326
12.5	Recherche et développement : les effectifs	328
12.6	La recherche et le développement dans les régions	330

### NOTES DE LECTURE

#### Signes conventionnels utilisés

–	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
ns	Résultat non significatif
...	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit

#### Champ géographique

Lorsque aucune mention n'est indiquée, les tableaux, cartes et graphiques présentent des données concernant uniquement la **France métropolitaine**.

La mention **France métropolitaine + DOM** signifie que les données concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

La mention **France entière** précise que, outre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, il est également tenu compte des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales de statut particulier.

Sauf indication contraire, le champ géographique du chapitre 12 est la France entière.

*Départements d'outre-mer* (DOM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion.

*Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier* (TOM) : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

### Remarque

Les noms de différents ministères cités dans l'ouvrage n'ont pu être systématiquement actualisés, en particulier :

- ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (auparavant ministère de l'Éducation nationale) ;
- ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (auparavant ministère de l'Agriculture et de la Pêche) ;
- ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (auparavant ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

# Le centre de documentation de la DP&D

Le centre de documentation de la Direction de la programmation et du développement permet d'obtenir des informations statistiques sur le système éducatif :

- par téléphone (tous les après-midi sauf le mardi) ;
- par courrier.

Il permet également de consulter les documents de la Direction de la programmation et du développement et des services qui l'ont précédée depuis la fin des années cinquante. Les informations sont accessibles sur papier, microfiches ou bases de données.

Le centre est ouvert, **sur rendez-vous uniquement**, à tous les publics (journalistes, étudiants chercheurs,...) intéressés par les statistiques du système éducatif.

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Direction de la programmation et du développement

**Centre de documentation**

Pièces 313 et 314

58, boulevard du Lycée - 92170 VANVES

Tél. 01 55 55 73 58 et 01 55 55 73 61

[dpd.documentation@education.gouv.fr](mailto:dpd.documentation@education.gouv.fr)



Réf.	Titre	Page
1.1	Les principales filières de formations	14
1.2	Population scolaire par département et académie	16
1.3	Évolution de la population scolaire et universitaire	18
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	20
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2000-2001 ?	22
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	24

### PRÉSENTATION

Le système éducatif sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement spécialisé du premier degré est en partie sous tutelle du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées ;

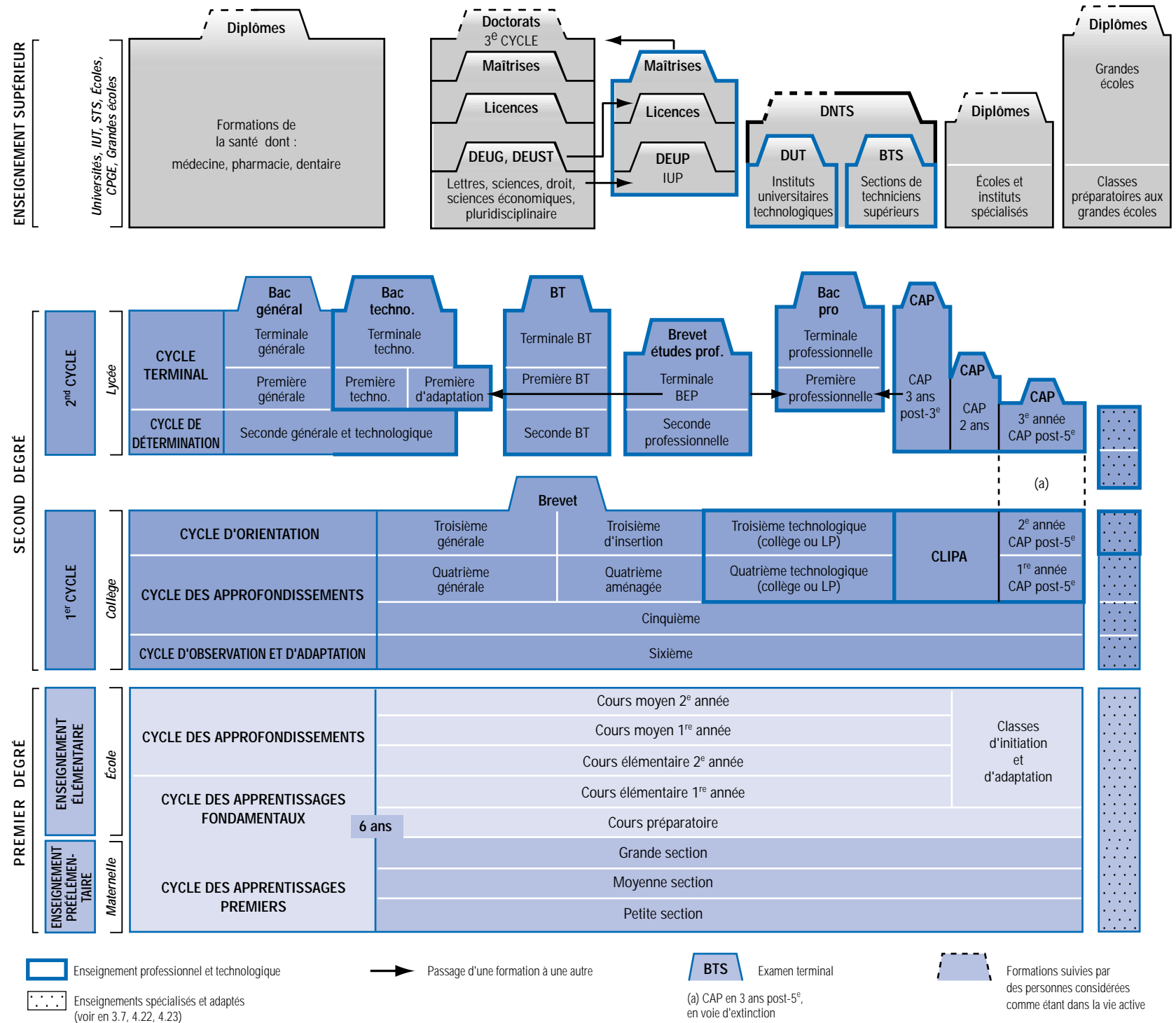
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels) – de la seconde à la terminale. Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation à l'enseignement secondaire, la cinquième et la quatrième le cycle des approfondissements (cycle central), et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion de « âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.



## PRÉSENTATION

En France métropolitaine en 1999-2000, on comptait une population scolaire d'un peu moins de 12 millions d'élèves. La baisse remarquée l'année scolaire précédente se confirme et même augmente : elle est cette année de près de 0,8 %.

Huit académies voient leur population scolaire augmenter : il s'agit d'une part d'Aix-Marseille, la Corse, Grenoble, Montpellier, Nice et Toulouse, et d'autre part de Paris et Versailles.

Le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, de 16,4 % dans l'académie de Limoges à 23,7 % dans celle de Lille. Les résultats départementaux accentuent naturellement les disparités observées entre académies.

Dans les départements d'outre-mer, ce rapport est de pratiquement 30 %, ce qui traduit une structure de population différente. Du reste, la population scolaire a, dans les DOM, augmenté de plus de 1,5 %. En métropole seule l'académie de Montpellier connaît une hausse équivalente.

## DÉFINITIONS

■ **Population totale.** Résultats par département de la population française métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) donnés par le recensement de 1999.

■ **Population scolaire.** Population des écoles, collèges et lycées en 1999-2000. Elle comprend les élèves du premier degré (enseignement préélémentaire, enseignement élémentaire), du second degré, des classes supérieures, des formations complémentaires, de l'enseignement spécialisé et adapté du premier degré et du second degré. Seuls sont pris en compte les élèves sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (secteur public et secteur privé).

■ **Premier degré, second degré.** Voir rubrique « Présentation » en 1.1.

**Avertissement :** Les données actualisées de la population totale par département sont indisponibles. Le tableau **1** ne peut donc être actualisé.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** « Enquêtes dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves par classe et par niveau, Public, Privé, 1999-2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Enquêtes second degré (SCOLARITÉ).

# Population scolaire par département et académie (1999-2000)



## 1 Population scolaire et population totale par département et académie en 1999-2000 (Public + Privé)

Départements et académies	Population scolaire (milliers)	% pop. scolaire/ pop. totale	Pop. totale au 01/01/2000	Départements et académies	Population scolaire (milliers)	% pop. scolaire/ pop. totale	Pop. totale au 01/01/2000
04 Alpes-de-Haute-Provence	28,0	19,9	140 336	54 Meurthe-et-Moselle	147,2	20,6	713 996
05 Hautes-Alpes	24,8	20,2	122 482	55 Meuse	39,0	20,3	191 926
13 Bouches-du-Rhône	382,4	20,7	1 843 773	57 Moselle	214,3	20,9	1 025 373
84 Vaucluse	108,3	21,5	503 094	88 Vosges	78,5	20,6	380 763
<b>Aix-Marseille</b>	<b>543,5</b>	<b>20,8</b>	<b>2 609 685</b>	<b>Nancy-Metz</b>	<b>479,1</b>	<b>20,7</b>	<b>2 312 058</b>
02 Aisne	118,7	22,1	535 981	44 Loire-Atlantique	241,3	21,1	1 144 503
60 Oise	172,2	22,4	768 833	49 Maine-et-Loire	156,3	21,2	736 359
80 Somme	117,5	21,1	557 141	53 Mayenne	58,3	20,4	286 617
<b>Amiens</b>	<b>408,4</b>	<b>21,9</b>	<b>1 861 955</b>	72 Sarthe	107,3	20,1	532 464
25 Doubs	103,4	20,7	500 504	85 Vendée	107,1	19,7	543 549
39 Jura	51,9	20,6	251 486	<b>Nantes</b>	<b>670,3</b>	<b>20,7</b>	<b>3 243 492</b>
70 Haute-Saône	45,3	19,7	230 303	06 Alpes-Maritimes	185,7	18,3	1 014 611
90 Territoire de Belfort	29,6	21,5	137 766	83 Var	172,1	19,0	906 949
<b>Besançon</b>	<b>230,1</b>	<b>20,5</b>	<b>1 120 059</b>	<b>Nice</b>	<b>357,8</b>	<b>18,6</b>	<b>1 921 560</b>
24 Dordogne	62,3	16,0	389 446	18 Cher	57,3	18,2	314 199
33 Gironde	247,0	19,1	1 295 332	28 Eure-et-Loir	85,1	20,8	408 241
40 Landes	57,1	17,3	329 595	36 Indre	38,8	16,8	231 015
47 Lot-et-Garonne	55,0	18,0	306 092	37 Indre-et-Loire	106,6	19,1	557 294
64 Pyrénées-Atlantiques	113,4	18,8	603 832	41 Loir-et-Cher	58,8	18,6	316 100
<b>Bordeaux</b>	<b>534,8</b>	<b>18,3</b>	<b>2 924 297</b>	45 Loiret	129,1	20,8	621 591
14 Calvados	136,9	21,0	652 120	<b>Orléans-Tours</b>	<b>475,7</b>	<b>19,4</b>	<b>2 448 440</b>
50 Manche	98,2	20,4	482 205	75 Paris	365,8	17,2	2 126 391
61 Orne	57,6	19,7	292 399	<b>Paris</b>	<b>365,8</b>	<b>17,2</b>	<b>2 126 391</b>
<b>Caen</b>	<b>292,6</b>	<b>20,5</b>	<b>1 426 724</b>	16 Charente	61,7	18,2	339 755
03 Allier	59,1	17,2	343 843	17 Charente-Maritime	100,8	18,0	561 448
15 Cantal	24,5	16,3	150 130	79 Deux-Sèvres	64,8	18,8	344 877
43 Haute-Loire	40,8	19,4	210 170	86 Vienne	74,2	18,5	401 456
63 Puy-de-Dôme	109,5	18,1	606 258	<b>Poitiers</b>	<b>301,5</b>	<b>18,3</b>	<b>1 647 536</b>
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>233,9</b>	<b>17,8</b>	<b>1 310 401</b>	08 Ardennes	62,7	21,6	289 812
2A Corse-du-Sud	23,5	19,8	118 359	10 Aube	58,4	20,0	292 438
2B Haute-Corse	25,1	17,6	142 392	51 Marne	118,0	20,8	566 131
<b>Corse</b>	<b>48,6</b>	<b>18,6</b>	<b>260 751</b>	52 Haute-Marne	40,4	20,8	194 265
77 Seine-et-Marne	282,4	23,5	1 199 775	<b>Reims</b>	<b>279,5</b>	<b>20,8</b>	<b>1 342 646</b>
93 Seine-Saint-Denis	311,2	22,5	1 383 409	22 Côtes-d'Armor	106,3	19,5	545 062
94 Val-de-Marne	250,8	20,4	1 229 510	29 Finistère	171,1	20,0	855 927
<b>Créteil</b>	<b>844,5</b>	<b>22,1</b>	<b>3 812 694</b>	35 Ille-et-Vilaine	185,2	21,1	875 927
21 Côte-d'Or	100,7	19,8	508 320	56 Morbihan	131,4	20,3	648 057
58 Nièvre	40,0	17,8	224 616	<b>Rennes</b>	<b>594,0</b>	<b>20,3</b>	<b>2 924 973</b>
71 Saône-et-Loire	102,7	18,9	543 867	27 Eure	118,4	21,8	543 520
89 Yonne	63,3	18,9	334 539	76 Seine-Maritime	272,9	22,0	1 240 515
<b>Dijon</b>	<b>306,7</b>	<b>19,0</b>	<b>1 611 342</b>	<b>Rouen</b>	<b>391,4</b>	<b>21,9</b>	<b>1 784 035</b>
07 Ardèche	56,6	19,7	287 184	67 Bas-Rhin	204,3	19,8	1 033 786
26 Drôme	93,1	21,1	440 889	68 Haut-Rhin	142,7	20,1	711 543
38 Isère	230,1	20,9	1 102 184	<b>Strasbourg</b>	<b>347,1</b>	<b>19,9</b>	<b>1 745 329</b>
73 Savoie	76,3	20,3	376 102	09 Ariège	24,0	17,5	137 595
74 Haute-Savoie	135,5	21,3	636 870	12 Aveyron	44,7	17,0	263 632
<b>Grenoble</b>	<b>591,6</b>	<b>20,8</b>	<b>2 843 229</b>	31 Haute-Garonne	203,1	19,2	1 059 543
59 Nord	614,3	24,0	2 558 868	32 Gers	28,3	16,4	172 543
62 Pas-de-Calais	334,2	23,1	1 444 007	46 Lot	27,1	16,8	161 287
<b>Lille</b>	<b>948,4</b>	<b>23,7</b>	<b>4 002 875</b>	65 Hautes-Pyrénées	39,4	17,7	222 834
19 Corrèze	38,9	16,7	232 600	81 Tarn	62,6	18,2	344 253
23 Creuse	18,9	15,3	124 042	82 Tarn-et-Garonne	38,3	18,6	206 654
87 Haute-Vienne	58,8	16,6	354 504	<b>Toulouse</b>	<b>467,6</b>	<b>18,2</b>	<b>2 568 341</b>
<b>Limoges</b>	<b>116,6</b>	<b>16,4</b>	<b>711 146</b>	78 Yvelines	309,5	22,8	1 356 045
01 Ain	109,9	21,1	519 824	91 Essonne	256,2	22,6	1 135 708
42 Loire	149,2	20,5	726 604	92 Hauts-de-Seine	274,7	19,1	1 436 176
69 Rhône	344,4	21,7	1 584 927	95 Val-d'Oise	265,6	24,0	1 108 428
<b>Lyon</b>	<b>603,5</b>	<b>21,3</b>	<b>2 831 355</b>	<b>Versailles</b>	<b>1 106,0</b>	<b>22,0</b>	<b>5 036 357</b>
11 Aude	55,9	18,0	311 523	<b>France métro.</b>	<b>11 986,3</b>	<b>20,4</b>	<b>58 743 840</b>
30 Gard	125,8	20,0	627 459	Guadeloupe	118,2	28,2	419 269
34 Hérault	178,3	19,7	907 049	Martinique	105,3	27,9	378 154
48 Lozère	14,4	19,5	73 826	Guyane	51,8	32,7	158 640
66 Pyrénées-Orientales	73,2	18,5	396 312	La Réunion	221,3	31,3	706 115
<b>Montpellier</b>	<b>447,5</b>	<b>19,3</b>	<b>2 316 169</b>	<b>France métro. + DOM</b>	<b>12 482,8</b>	<b>20,7</b>	<b>60 406 018</b>

## PRÉSENTATION

En 2001-2002 en France métropolitaine + DOM, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 14,9 millions d'élèves et d'étudiants, soit un peu moins de 14,4 millions d'élèves et d'étudiants en France métropolitaine. La baisse des effectifs en un an est d'un peu moins de 0,3 % en France métropolitaine et de 0,2 % en France métropolitaine + DOM.

En France métropolitaine, la baisse se poursuit toujours globalement dans le premier degré, mais en s'atténuant : on y compte 17 100 élèves de moins ; mais le préélémentaire poursuit toujours sa progression (près de 0,5 % de plus par rapport à l'année scolaire précédente).

Dans le second degré, l'effectif global diminue de 17 300 élèves. Les effectifs du premier cycle du second degré sont en baisse pour la sixième année consécutive (- 0,4 %). Le second cycle général et technologique connaît une légère reprise (+ 0,2 %), due à une augmentation démographique passagère et de faible ampleur. Le second cycle professionnel, dont l'effectif était stable en 1997 et 1998, avait subi un net recul à la rentrée 2000 : il ne diminue que très faiblement cette année.

Le nombre des apprentis continue d'augmenter, mais plus faiblement que l'année précédente (+ 0,5 %). Rappelons que dans le tableau 1, les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, puisqu'une importante proportion d'entre eux prépare un diplôme d'enseignement supérieur (voir en 5.7, « Les apprentis en 2001-2002 »).

Les effectifs de l'enseignement supérieur, tous enseignements confondus, connaissent une quasi-stabilité après leur progression l'an passé. Les effectifs sont en baisse à l'université, en IUT et en STS mais augmentent dans la plupart des autres enseignements dont les écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et écoles paramédicales.

## DÉFINITIONS

■ **Population scolaire et universitaire.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisé et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine (+ DOM pour 2000-2001 et 2001-2002). Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Population scolarisable.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant de 2 à 22 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en France métropolitaine. Cette population a été calculée selon le dernier recensement effectué (1999).

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur (voir ci-contre, « Présentation »).

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SES-GCA, SEGPA.** Sections d'éducation spécialisée (SES), groupes de classes-ateliers (GCA), sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Depuis la rentrée 1996-1997 (circulaire du 20 juin 1996), il n'existe plus que des SEGPA, rénovées ou non.

■ **EREA.** Écoles régionales d'enseignement adapté.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2001) de *Repères et références statistiques*.

*Tableaux de l'Éducation nationale*, statistiques rétrospectives 1958-1968, édition 1969.

*Tableaux des enseignements et de la formation*, statistiques rétrospectives 1967-1968 - 1976-1977, édition 1978.



# Évolution de la population scolaire et universitaire

## 1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001 et 2001-2002, Public + Privé)

							2000-2001 (6)		2001-2002 (6)	
	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1998-1999	1999-2000	Méto	Méto + DOM	Méto	Méto + DOM
<b>Premier degré :</b>										
Prélémentaire	1 374,1	2 213,3	2 383,9	2 555,7	2 393,1	2 416,8	2 443,0	2 540,0	2 456,1	2 554,4
CP-CM2	4 915,4	4 799,0	4 615,1	4 062,2	3 884,6	3 828,3	3 783,0	3 953,0	3 755,4	3 924,1
Classes d'adaptation et d'initiation			29,8	21,3	12,6	11,4	55,0	59,0	52,4	56,5
Enseignement spécialisé	81,2	207,6	95,5	65,6	47,0	44,8				
<b>Total premier degré</b>	<b>6 370,7</b>	<b>7 219,9</b>	<b>7 124,3</b>	<b>6 704,8</b>	<b>6 337,3</b>	<b>6 301,3</b>	<b>6 281,0</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 263,9</b>	<b>6 535,0</b>
<b>Second degré :</b>										
1 <sup>er</sup> cycle secondaire (niveau)	2 353,0	2 919,8	3 137,8	3 134,6	3 168,7	3 164,1	3 159,4	3 289,5	3 146,5	3 278,8
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	383,2	650,6	773,2	696,7	708,2	696,9	666,6	700,2	661,0	695,0
2 <sup>o</sup> cycle général et technologique	421,9	848,6	1 102,6	1 571,0	1 477,3	1 464,5	1 451,1	1 501,4	1 453,7	1 504,1
Enseignements adaptés :										
- SES-GCA (SEGPA)		33,1	123,1	121,1	118,7	118,3	116,5	122,2	115,1	120,9
- EREA		24,1	111,5	108,9	106,9	106,7	105,4	111,0	104,1	109,9
		9,0	11,6	12,2	11,8	11,6	11,2	11,2	11,0	11,0
<b>Total second degré</b>	<b>3 158,1</b>	<b>4 452,1</b>	<b>5 136,7</b>	<b>5 523,4</b>	<b>5 472,9</b>	<b>5 443,8</b>	<b>5 393,6</b>	<b>5 613,3</b>	<b>5 376,3</b>	<b>5 598,8</b>
Second degré agriculture	80,0	109,2	115,8	113,6	150,7	151,4	148,5	150,8	145,4	147,8
CFA (1) :										
- dont apprentis	290,0	232,6	222,8	215,3	347,0	353,2	358,9	365,9	360,5	367,2
- dont CPA (2)			18,7	6,4	9,2	9,6	10,2	10,2	10,5	10,5
TI <sup>1</sup> et préparations diverses	1,6	4,1	1,8	2,1	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Formations complémentaires				13,7	1,0	0,7	0,5	0,5	0,6	0,6
Spécial santé « scolarisés »			94,7	86,8	85,7	82,0	79,7	81,4	78,7	80,5
<b>Enseignement supérieur (5) :</b>										
Préparations intégrées			2,8	4,0	2,6	2,9	3,6	3,6	3,5	3,5
CPGE		32,6	40,1	64,4	70,8	70,2	69,5	70,3	69,9	70,7
dont Éducation nationale	21,0	31,2	37,8	60,9	69,1	68,5	67,1	68,5	68,2	69,0
STS			67,3	202,2	240,6	243,0	242,8	248,8	240,7	246,9
dont Éducation nationale	8,0	26,8	55,2	185,9	216,5	219,0	219,1	224,9	216,6	222,6
IUT		24,2	53,7	74,3	114,3	117,0	118,8	119,2	117,7	118,1
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	214,7	637,0	790,8	1 080,2	1 260,4	1 249,5	1 253,0	1 274,1	1 229,8	1 251,2
Écoles d'ingénieurs			37,0	57,7	87,8	91,2	95,2	95,2	98,2	98,2
dont Éducation nationale, « universitaires »			8,3	17,3	29,8	32,1	33,6	33,6	34,7	34,7
dont Éducation nationale, « non universitaires »			12,0	15,5	21,0	21,0	21,7	21,7	22,7	22,7
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente			15,8	46,0	51,1	56,1	63,6	63,9	70,0	70,4
Écoles paramédicales et sociales			91,7	73,7	82,7	85,7	92,2	93,4	96,4	97,7
Autres établissements d'ens. supérieur (3) (4) (5)	66,0	130,0	75,7	99,6	186,7	189,9	190,1	192,5	200,4	203,0
<b>Total supérieur</b>	<b>309,7</b>	<b>850,6</b>	<b>1 174,9</b>	<b>1 702,0</b>	<b>2 097,0</b>	<b>2 105,6</b>	<b>2 128,8</b>	<b>2 161,1</b>	<b>2 126,6</b>	<b>2 159,6</b>
<b>Total général</b>	<b>10 210,1</b>	<b>12 868,5</b>	<b>13 889,7</b>	<b>14 368,1</b>	<b>14 501,3</b>	<b>14 448,1</b>	<b>14 401,7</b>	<b>14 935,6</b>	<b>14 363,0</b>	<b>14 900,5</b>
Population 2-22 ans	14 786,3	17 698,7	17 407,0	16 677,4	15 797,0	15 808,7	15 806,0	16 420,1	15 824,3	16 445,3
% population élèves-étudiants/ population 2-22 ans	69,1	72,7	79,8	86,2	91,8	91,4	91,1	91,0	90,8	90,6

(1) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de Affaires rurales depuis 1992-1993.

(2) CPA : classes préparatoires à l'apprentissage. Celles des collèges et LP sont comprises dans le premier cycle du second degré.

(3) En 1970-1971 : estimation comprenant également les écoles paramédicales et sociales, les écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente.

(4) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(5) Le champ du supérieur a été complété : voir en 6.2 « Les effectifs du supérieur : évolution ».

(6) En 2000-2001 et 2001-2002 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, 14 321 500 jeunes étaient scolarisés en France métropolitaine. Les élèves et étudiants représentaient 24,2 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire : le taux de scolarisation à 2 ans est de 35,5 % et 83,9 % des enfants de 2 à 5 ans vont à l'école. La part des 16-25 ans poursuivant des études connaît, en revanche, un léger tassement. Elle est de 52,7 % en 2000-2001, contre 53,1 % un an auparavant.

La poursuite d'une conjoncture favorable au marché du travail permettant aux jeunes de trouver plus facilement un emploi conduit, en effet, un certain nombre de ceux âgés de 18 à 21 ans à quitter le système éducatif pour s'insérer dans la vie active.

La baisse des taux de scolarisation de cette tranche d'âge qui en résulte, est par ailleurs accentuée par des choix plus fréquents, faits quatre ans auparavant, en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes. Le pourcentage de jeunes de cette tranche d'âge poursuivant des études dans l'enseignement supérieur connaît ainsi une baisse significative.

On observe toutefois, dans le même temps, un accroissement des taux de scolarisation des 23-25 ans qui traduit l'attrait de plus en plus grand qu'exercent les études supérieures de niveaux I et II sur une autre fraction des jeunes, ceux qui ont suivi avec succès un enseignement général et qui espèrent obtenir un meilleur emploi par un niveau de formation plus élevé.

## DÉFINITIONS

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (en charge de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Contrairement au chapitre 1.3 (page précédente), les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de la programmation et du développement (DPD) à partir des résultats du recensement de 1999.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement de premier degré dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les 89 établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Direction de la programmation et du développement, ministère de l'Éducation nationale.  
Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

# Population scolaire et universitaire par âge

## 1 Population scolaire et universitaire en 2000-2001 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Population	Population scolarisée	Taux de scolarisation	1 <sup>er</sup> degré MEN y compris spécialisé	Enseignement spécial hors MEN(2)	2 <sup>nd</sup> degré MEN y compris adapté	Autres formations du second degré	Apprentis	Enseignement supérieur
1999-2000	0 et 1 an	1 496 881	-							
1998	2 ans	722 379	254 834	35,5 %	35,5 %					
1997	3 ans	713 856	713 856	100,0 %	100,0 %					
1996	4 ans	723 093	723 093	100,0 %	100,0 %					
1995	5 ans	718 410	718 410	100,0 %	100,0 %					
1994	6 ans	704 309	704 309	100,0 %	99,6 %	0,4 %				
1993	7 ans	699 854	699 854	100,0 %	99,6 %	0,4 %				
1992	8 ans	734 140	734 140	100,0 %	99,5 %	0,5 %				
1991	9 ans	750 781	750 781	100,0 %	99,3 %	0,6 %	0,1 %			
1990	10 ans	757 246	757 246	100,0 %	96,4 %	0,7 %	2,9 %			
1989	11 ans	763 079	763 079	100,0 %	21,4 %	0,8 %	77,7 %			
1988	12 ans	767 961	767 961	100,0 %	1,4 %	0,9 %	97,7 %			0,0 %
1987	13 ans	769 309	769 309	100,0 %	0,2 %	1,0 %	98,6 %	0,2 %		0,0 %
1986	14 ans	779 994	776 986	99,6 %		1,0 %	97,1 %	1,4 %	0,1 %	0,0 %
1985	15 ans	770 017	759 089	98,7 %		1,0 %	92,8 %	3,6 %	1,1 %	0,0 %
1984	16 ans	767 073	741 505	96,8 %		0,9 %	82,2 %	4,3 %	9,2 %	0,0 %
1983	17 ans	754 902	694 312	92,0 %		0,8 %	74,8 %	4,2 %	10,0 %	2,2 %
1982	18 ans	801 095	645 056	80,5 %		0,6 %	43,2 %	3,1 %	8,1 %	25,6 %
1981	19 ans	810 749	540 769	66,7 %		0,4 %	21,0 %	1,9 %	6,0 %	37,4 %
1980	20 ans	807 992	423 866	52,5 %		0,2 %	7,4 %	0,8 %	4,4 %	39,7 %
1979	21 ans	761 546	316 233	41,5 %			2,1 %	0,4 %	3,2 %	35,8 %
1978	22 ans	735 035	253 198	34,4 %			0,6 %	0,3 %	2,3 %	31,2 %
1977	23 ans	738 143	188 888	25,6 %			0,2 %	0,0 %	1,5 %	23,8 %
1976	24 ans	714 316	126 761	17,7 %			0,1 %	0,0 %	0,9 %	16,7 %
1975	25 ans	734 704	86 298	11,8 %			0,1 %		0,8 %	10,9 %
1974	26 ans	787 139	54 322	6,9 %			0,1 %			6,8 %
1973	27 ans	837 396	41 429	5,0 %						5,0 %
1972	28 ans	860 007	31 244	3,6 %						3,6 %
1971	29 ans	864 602	24 588	2,8 %						2,8 %
1970 et avant	30 et +	36 193 705	161 941	0,4 %						0,4 %
<b>Total (1)</b>		<b>59 035 248</b>	<b>14 321 531 (1)</b>	<b>24,3 %</b>	<b>6 281 018</b>	<b>79 724</b>	<b>5 399 503</b>	<b>156 277</b>	<b>369 035</b>	<b>2 035 974</b>
<b>Total 16-25 ans</b>		<b>7 627 941</b>	<b>4 016 886</b>	<b>52,7 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,3%</b>	<b>23,5 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>22,6 %</b>

(1) L'effectif de 14 321 531 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans le primaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur étant ici estimés en éliminant les doubles inscriptions, la population scolarisée est moins importante que celle présentée dans le chapitre 1.3 (page précédente).

(2) L'enseignement spécialisé hors MEN est un enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second.

## PRÉSENTATION

En 2000-2001 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national, montre une nette différence (légèrement plus importante que l'an passé) entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, plus de 86 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième ou de quatrième. Les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons, qui à cet âge sont environ un tiers à être encore en quatrième. On remarque également que les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse un peu plus, puisque près de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement un peu plus de un tiers des garçons. Ceux-ci sont d'ailleurs encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

Si l'entrée au lycée d'enseignement général et technologique se fait majoritairement à 15 ans, c'est à 16 ans que l'entrée au lycée professionnel ou en apprentissage se réalise le plus fréquemment. La différence entre garçons et filles se manifeste dorénavant au travers de l'orientation : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en LP ou en apprentissage pour les garçons.

À 17 ans, les tendances précédentes se confirment. Toutefois, on constate qu'un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé à cet âge, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

## DÉFINITIONS

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ou d'autres ministères sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier 2001 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 1999.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

Toutes les opérations statistiques qui permettent de recenser les élèves, les étudiants et les apprentis. Il s'agit des systèmes STAT 1 pour le premier degré, SCOLARITÉ pour les établissements du second degré de l'Éducation nationale, SISE pour les établissements universitaires, l'enquête 51 pour les CFA, etc. ; et les résultats des enquêtes réalisées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ou le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées dans leurs établissements d'enseignement.

La population par âge est fournie par l'INSEE.

# Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2000-2001 ?

## 1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2000-2001 (France métropolitaine, Public + Privé)

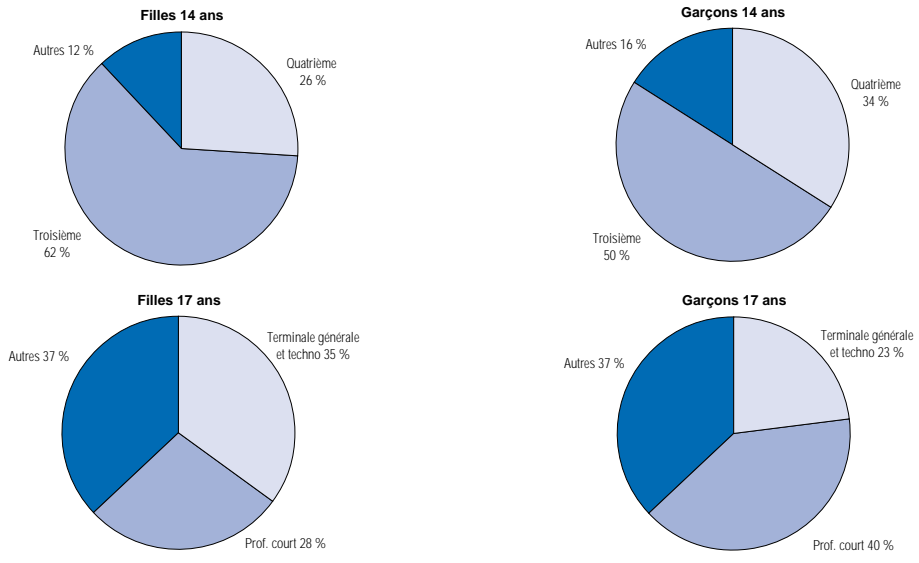
	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	13 249	22 797	36 046	12 687	21 628	34 315	5 119	7 809	12 928	3 483	5 083	8 566
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	16 161	27 013	43 174	1 183	1 689	2 872	280	373	653	130	148	278
4 <sup>e</sup> (y compris techno.)	<b>99 809</b>	<b>134 819</b>	<b>234 628</b>	23 693	35 007	58 700	1 926	2 150	4 076	225	240	465
3 <sup>e</sup> (y compris techno., CPA-CLIPA)	<b>237 114</b>	<b>200 156</b>	<b>437 270</b>	<b>110 455</b>	<b>144 948</b>	<b>255 403</b>	29 949	37 147	67 096	2 465	2 426	4 891
2 <sup>nd</sup> générale et techno.	12 617	9 175	21 792	<b>185 610</b>	<b>143 177</b>	<b>328 787</b>	67 329	64 916	132 245	13 726	13 974	27 700
1 <sup>re</sup> générale et techno.	160	164	324	11 532	8 665	20 197	<b>145 602</b>	<b>106 580</b>	<b>252 182</b>	68 837	65 190	134 027
Term. générale et techno.	9	15	24	144	178	322	10 049	7 187	17 236	<b>130 410</b>	<b>89 974</b>	<b>220 384</b>
Prof. court sco. (1)	1 287	2 438	3 725	27 101	31 347	58 448	<b>85 648</b>	<b>98 772</b>	<b>184 420</b>	<b>87 087</b>	<b>100 010</b>	<b>187 097</b>
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	16 310	53 618	69 928	17 441	54 454	71 895
Prof. long sco. (1)	-	-	-	9	11	20	150	420	570	8 408	10 660	19 068
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	860	2 637	3 497
Post-bac	-	2	2	11	14	25	64	102	166	9 706	6 676	16 382
<b>Total</b>	<b>380 406</b>	<b>396 579</b>	<b>776 985</b>	<b>372 425</b>	<b>386 664</b>	<b>759 089</b>	<b>362 426</b>	<b>379 074</b>	<b>741 500</b>	<b>342 778</b>	<b>351 472</b>	<b>694 250</b>
Différence (2)	891	2 205	3 096	3 473	6 503	9 976	12 515	11 718	24 233	26 412	33 897	60 309
<b>Population (milliers)</b>	<b>381 297</b>	<b>398 784</b>	<b>780 081</b>	<b>375 898</b>	<b>393 167</b>	<b>769 065</b>	<b>374 941</b>	<b>390 792</b>	<b>765 733</b>	<b>369 190</b>	<b>385 369</b>	<b>754 559</b>

En % :	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignement adapté	3,5	5,7	4,6	3,4	5,5	4,5	1,4	2,0	1,7	0,9	1,3	1,1
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	4,2	6,8	5,5	0,3	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup> (y compris techno.)	<b>26,2</b>	<b>33,8</b>	<b>30,1</b>	6,3	8,9	7,6	0,5	0,6	0,5	0,1	0,1	0,1
3 <sup>e</sup> (y compris techno., CPA-CLIPA)	<b>62,2</b>	<b>50,2</b>	<b>56,1</b>	<b>29,4</b>	<b>36,9</b>	<b>33,2</b>	8,0	9,5	8,8	0,7	0,6	0,6
2 <sup>nd</sup> générale et techno.	3,3	2,3	2,8	<b>49,4</b>	<b>36,4</b>	<b>42,8</b>	18,0	16,6	17,3	3,7	3,6	3,7
1 <sup>re</sup> générale et techno.	0,0	0,0	0,0	3,1	2,2	2,6	<b>38,8</b>	<b>27,3</b>	<b>32,9</b>	18,6	16,9	17,8
Term. générale et techno.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	1,8	2,3	<b>35,3</b>	<b>23,3</b>	<b>29,2</b>
Ens. prof. court LP-LPA	0,3	0,6	0,5	7,2	8,0	7,6	<b>22,8</b>	<b>25,3</b>	<b>24,1</b>	<b>23,6</b>	<b>26,0</b>	<b>24,8</b>
Ens. prof. court CFA	-	-	-	-	-	-	4,4	13,7	9,1	4,7	14,1	9,5
Ens. prof. long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,0	0,1	0,1	2,3	2,8	2,5
Ens. prof. long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,7	0,5
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,6	1,7	2,2
<b>Total</b>	<b>99,8</b>	<b>99,4</b>	<b>99,6</b>	<b>99,1</b>	<b>98,3</b>	<b>98,7</b>	<b>96,7</b>	<b>97,0</b>	<b>96,8</b>	<b>92,8</b>	<b>91,2</b>	<b>92,0</b>
Différence	0,2	0,6	0,4	0,9	1,7	1,3	3,3	3,0	3,2	7,2	8,8	8,0
<b>Population (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE à partir du recensement de 1999 et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

## 2 Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans en 2000-2001 (France métropolitaine, Public + Privé)



## PRÉSENTATION

Environ 51 000 enfants ou adolescents en situation de handicap étaient scolarisés (intégration collective) dans des classes spécialisées des premier et second degrés (hors SEGPA) en 1999. La grande majorité d'entre eux, soit 48 000, fréquentent une CLIS. Parmi eux, 93 % sont en CLIS 1, classes ayant vocation à accueillir des enfants ayant un handicap mental. Dans le second degré, 2 800 élèves sont intégrés collectivement : 1 600 en UPI et 1 200 en EREA (handicapés visuels et moteurs) **1**.

À la rentrée 1999, les élèves atteints d'un handicap scolarisés dans une classe ordinaire (ayant fait l'objet d'une intégration individuelle) étaient 27 900 dans le premier degré, à temps plein (73 %) ou à temps partiel ; un peu plus de 17 000 élèves sont dans le second degré. Les lycées en accueillent environ 6 000. Les 11 000 autres sont présents en collège, dans des classes ordinaires mais aussi en SEGPA ou en EREA. Plus de la moitié de cette population dans le premier degré est atteinte d'une déficience intellectuelle, proportion qui diminue à 13 % en collège et 8 % en lycée **2**.

Dans l'enseignement supérieur, on recense à la rentrée 2000 un peu plus de 7 000 étudiants en situation de handicap, dont la très grande majorité en université (73 %) et en classes préparatoires aux grandes écoles ou sections de techniciens supérieurs (22 %). Dans les universités, les personnes atteintes d'un handicap moteur représentent 27 % des étudiants en situation de handicap. Entre le 1<sup>er</sup> cycle et le 3<sup>e</sup> cycle, cette part passe de 25 à 40 %, alors que celle des étudiants déficients sensoriels reste stable, et que celle des étudiants ayant d'autres types de déficiences diminue. Les établissements médico-sociaux accueillent 124 000 enfants et adolescents en 2000, parmi lesquels 81 000 sont scolarisés pour toute l'année scolaire dans l'établissement. 87 % des enfants sont scolarisés en établissement médico-éducatif, dont 58 % en institut médico-éducatif (IME).

## DÉFINITIONS

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954 pour accueillir les élèves qui ne pouvaient fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisaient des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont généralement intégrés dans des collèges et scolarisaient des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Les UPI sont créées dans certains collèges pour accueillir des pré-adolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Enquêtes n° 12, 19 et enseignement supérieur, 1999 (sauf UPI et supérieur, 2000). Enquête n° 32, 2000. Direction de la programmation et du développement du ministère de l'Éducation nationale.

Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale.

**Voir aussi :** « La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap » *Données sociales*, INSEE, à paraître fin 2002.

# La scolarisation des élèves handicapés

## 1 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires (1)		Établissements médico-sociaux (2) (3)		
	Intégration individuelle	Intégration collective	Hospitaliers	México-éducatifs	México-sociaux
Premier degré	27 900	48 200	4 419	47 606	1 670
Second degré :	17 200	2 800	1 549	9 250	1 729
premier cycle	11 300	2 800 (4)	855	5 616	662
second cycle	5 900		694	3 634	1 067
Supérieur	7 000				
Indifférencié			764	14 049	320
<b>Total</b>	<b>52 100</b>	<b>51 000</b>	<b>6 732</b>	<b>70 905</b>	<b>3 719</b>

(1) Données 1999 (sauf UPI et supérieur, 2000).

(2) Données 2000.

(3) Enfants scolarisés toute l'année.

(4) Hors SEGPA et EREA non spécialisés.

## 2 Répartition par type d'établissement et type de déficience des élèves en situation de handicap intégrés à temps plein en 1999 (%) (France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Public + Privé)

Déficiences	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré					
		Classes ordinaires	Collèges		EREA non spécialisés	Lycées	
			SEGPA			LP	LEGT
Intellectuelle ou psychique	54	13	69		58	11	6
Du langage et de la parole (1)	-	4	2		0	4	3
Motricité	21	24	8		0	23	24
Viscérale métabolique	6	18	4		1	20	22
Auditive	13	23	8		3	22	21
Visuelle	6	9	2		33	12	12
Autre	-	9	7		5	8	12
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Item absent de la nomenclature de l'enquête 19 (premier degré).

## 3 Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements

(France métropolitaine + DOM)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	197	11 159	8 907	4 544	2 261	537
Établissements de lutte contre la tuberculose	7	442	414	174	157	67
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	46	2 855	2 545	1 379	404	384
Établissements de réadaptation fonctionnelle	18	1 335	1 117	635	242	68
<b>Total établissements hospitaliers</b>	<b>268</b>	<b>15 791</b>	<b>12 983</b>	<b>6 732</b>	<b>3 064</b>	<b>1 056</b>
Instituts médico-éducatifs	1 029	66 442	67 524	47 242	413	1 659
Instituts de rééducation	289	16 277	15 709	11 107	235	2 971
Établissements pour enfants déficients moteurs	110	8 023	7 701	4 729	79	894
Établissements pour enfants polyhandicapés	59	2 515	2 501	1 318	7	23
Instituts pour enfants déficients visuels	51	5 040	4 579	2 649	6	734
Instituts pour enfants déficients auditifs	52	5 288	4 689	3 231	99	927
Instituts pour enfants sourds-aveugles	9	1 222	1 144	629	93	386
<b>Total établissements médico-éducatifs</b>	<b>1 599</b>	<b>104 807</b>	<b>103 847</b>	<b>70 905</b>	<b>932</b>	<b>7 594</b>
Foyers de l'enfance	15	1 057	848	207	142	298
Maisons d'enfants à caractère social	123	6 912	6 324	3 512	75	2 116
<b>Total établissements médico-sociaux</b>	<b>138</b>	<b>7 969</b>	<b>7 172</b>	<b>3 719</b>	<b>217</b>	<b>2 414</b>
<b>Total</b>	<b>2 005</b>	<b>128 567</b>	<b>124 002</b>	<b>81 356</b>	<b>4 213</b>	<b>11 064</b>

## 4 Répartition des étudiants handicapés en université par handicap et par cycle (%)

(France métropolitaine + DOM)

Cycles	Déficience visuelle	Déficience auditive	Déficience motricité	Troubles à dominante psychologique	Troubles de santé	Incapacités temporaires	Autres	Total (effectifs)
Premier	16,8	11,0	25,2	14,3	16,1	4,8	11,9	3 034
Deuxième	19,3	11,0	28,3	10,8	14,1	3,6	13,0	1 620
Troisième	18,2	13,8	39,2	7,2	8,6	1,6	11,4	429
<b>Total</b>	<b>17,7</b>	<b>11,2</b>	<b>27,3</b>	<b>12,6</b>	<b>14,8</b>	<b>4,2</b>	<b>12,2</b>	<b>5 083</b>

# Les établissements

Réf.	Titre	Page
2.1	Écoles et classes : évolution	28
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	30
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	32
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	34
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2001-2002	36
2.6	La taille des collèges et des lycées	38
2.7	L'hébergement des élèves dans le second degré	40
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	42
2.9	Les établissements d'enseignement supérieur	44
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public	46
2.11	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	48
2.12	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	50
2.13	Les disparités entre lycées professionnels publics	52



## PRÉSENTATION

L'enseignement du premier degré compte, en 2001-2002, un peu moins de 57 100 écoles contre 91 000 en 1960-1961, 74 500 en 1970-1971, près de 63 000 en 1990-1991, près de 59 000 écoles en 1997-1998, un peu moins de 58 500 en 1998-1999, près de 58 000 en 1999-2000 et un peu plus de 57 500 en 2000-2001. La diminution est en 2001-2002 de 0,8 %. Elle touche surtout les écoles maternelles du secteur privé (- 7,2 %) et beaucoup plus légèrement l'ensemble des écoles du secteur public (- 0,8 %), ainsi que les écoles primaires du secteur privé (- 0,6 %). Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 4,2 % de l'ensemble des écoles (35 % dans le secteur public) **1**.

Le nombre de classes, après une progression de 1960 à 1980, et une stabilisation aux environs de 278 000, connaît de 1990-1991 à 1994-1995 une légère diminution, à un rythme proche de 0,5 % par an (- 0,3 % en 1999-2000 pour les classes du secteur privé). De 1994-1995 à 1997-1998, on constate une baisse de 0,7 % du nombre total de classes qui se limite à 0,1 % en 1998-1999. En 1999-2000, la diminution continue (- 0,5 %) **2**.

En 1999-2000, les effectifs moyens restent stables dans les écoles maternelles du secteur public. Dans celles du secteur privé, une légère augmentation du nombre moyen d'élèves par classe est constatée. Les effectifs moyens par classe sont en baisse dans les écoles élémentaires **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Classe.** Le terme « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Une « classe unique » regroupe des élèves de niveaux différents, ou de tous les niveaux du premier degré, dans une même classe.

■ **L'enseignement spécialisé.** Il est en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, dans les classes d'intégration scolaire (CLIS) et dans les établissements spécialisés (écoles de plein air, régionales de premier degré, autonomes de perfectionnement). Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « socio-éducatifs », « médico-éducatifs » et « médicaux ».

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** « Enquête dans les écoles maternelles et spéciales. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

*Tableaux statistiques*, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625, 6709.

1960-1961, *Tableaux de l'Éducation nationale*, édition 1969 ; 1970-1971, idem, édition 1972 ; 1980-1981, idem, édition 1982.

*Notes d'Information*, 92.05, 93.09.

## 1 Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Public :</b>													
Écoles maternelles	5 920	9 336	15 721	17 394	18 436	18 646	18 524	18 461	18 460	18 352	18 285	18 177	18 026
Écoles primaires	74 268	55 326	44 848	41 655	38 227	35 618	35 426	35 019	34 680	34 433	34 025	33 771	33 492
dont à classe unique	19 010	17 973	11 433	9 608	7 657	6 375	...	...	6 013	5 873	5 606	...	...
Écoles d'enseignement spécial (1)	649	1 017	133	104									
<b>Total</b>	<b>80 837</b>	<b>65 679</b>	<b>60 702</b>	<b>59 153</b>	<b>56 663</b>	<b>54 264</b>	<b>53 950</b>	<b>53 480</b>	<b>53 140</b>	<b>52 785</b>	<b>52 310</b>	<b>51 948</b>	<b>51 518</b>
<b>Privé :</b>													
Écoles maternelles	239	281	359	382	414	343	320	307	300	277	273	251	233
Écoles primaires	9 750	8 194	6 600	6 150	5 904	5 626	5 574	5 523	5 485	5 429	5 385	5 360	5 327
dont à classe unique	575	748	343	274	215	196	182	183	193	178	169	...	...
Écoles d'enseignement spécial (1)	156	398	19	14									
<b>Total</b>	<b>10 145</b>	<b>8 873</b>	<b>6 978</b>	<b>6 546</b>	<b>6 318</b>	<b>5 969</b>	<b>5 894</b>	<b>5 830</b>	<b>5 785</b>	<b>5 706</b>	<b>5 658</b>	<b>5 611</b>	<b>5 560</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>90 982</b>	<b>74 552</b>	<b>67 680</b>	<b>65 699</b>	<b>62 981</b>	<b>60 233</b>	<b>59 844</b>	<b>59 310</b>	<b>58 925</b>	<b>58 491</b>	<b>57 968</b>	<b>57 559</b>	<b>57 078</b>

(1) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

## 2 Évolution du nombre de classes (1) (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
<b>Public :</b>												
Écoles maternelles	20 478	36 861	58 402	68 301	68 997	69 220	69 354	...	...	68 498	68 287	68 432
Écoles primaires	176 335	191 046	185 977	171 868	168 518	167 208	166 874	...	...	166 401	166 366	165 154
dont classes uniques	19 022	19 160	11 433	7 657	6 748	6 522	6 375	...	...	6 013	5 873	5 606
Écoles d'enseignement spécial (2)	2 147	4 211	749									
<b>Total</b>	<b>198 960</b>	<b>232 118</b>	<b>245 128</b>	<b>240 169</b>	<b>237 515</b>	<b>236 428</b>	<b>236 228</b>			<b>234 899</b>	<b>234 653</b>	<b>233 586</b>
<b>Privé :</b>												
Écoles maternelles	386	686	1 067	1 363	1 348	1 258	1 187	1 115	1 074	1 038	961	939
Écoles primaires	29 792	32 902	36 513	36 337	36 091	35 953	35 885	35 813	35 646	35 532	35 543	35 442
dont classes uniques	738	814	343	215	203	197	196	182	183	193	178	169
Écoles d'enseignement spécial (2)	479	1 621	59									
<b>Total</b>	<b>30 657</b>	<b>35 209</b>	<b>37 639</b>	<b>37 700</b>	<b>37 439</b>	<b>37 211</b>	<b>37 072</b>	<b>36 928</b>	<b>36 720</b>	<b>36 570</b>	<b>36 504</b>	<b>36 381</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>229 617</b>	<b>267 327</b>	<b>282 767</b>	<b>277 869</b>	<b>274 954</b>	<b>273 639</b>	<b>273 300</b>			<b>271 469</b>	<b>271 157</b>	<b>269 967</b>

(1) Le nombre de classes n'est pas disponible pour les années 2000-2001 et 2001-2002.

(2) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

## 3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1) (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
<b>Public :</b>														
Écoles maternelles	42,9	40,3	30,0	28,6	27,9	27,7	27,5	27,4	27,1	...	...	25,7	25,5	25,5
Écoles primaires	29,8	25,2	23,5	21,9	22,5	22,6	22,5	22,5	22,6	...	...	22,5	22,4	22,3
Écoles d'enseignement spécial (2)	...	...	14,6	12,9										
<b>Privé :</b>														
Écoles maternelles	37,6	38,1	29,9	28,8	27,2	27,5	27,3	27,0	26,7	26,3	25,8	25,7	25,6	25,9
Écoles primaires	32,1	...	26,2	25,2	24,5	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24,0	24,0	24,0	23,9
Écoles d'enseignement spécial (2)	...	...	12,4	9,2										

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001 et 2001-2002.

(2) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

## PRÉSENTATION

En France métropolitaine, le nombre de classes de l'enseignement du premier degré est en légère diminution en 1999-2000 (- 0,4 % par rapport à 1998-1999). Les établissements publics regroupent toujours 86,5 % de l'ensemble des classes **1**.

Un peu plus de 70 % des écoles maternelles publiques ont moins de cinq classes (76,2 % dans le secteur privé). Et seulement 0,2 % des écoles maternelles publiques ont plus de dix classes (0,4 % dans le secteur privé).

La majorité des écoles élémentaires et spéciales a de six à dix classes (dans le secteur public comme dans le secteur privé). Dans l'enseignement public, seulement 8 % de ces écoles ont plus de dix classes (contre 16,7 % dans le secteur privé).

Dans les départements d'outre-mer (DOM), la majorité des écoles maternelles, élémentaires et spéciales publiques compte de six à dix classes. Dans l'enseignement privé, près de 91 % des écoles maternelles ont moins de cinq classes et 82 % des écoles élémentaires et spéciales, plus de cinq classes **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Classe.** Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe à plusieurs cours ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves qui présentent un handicap physique, sensoriel ou mental mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, ainsi qu'à la nature et l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

**Avertissement :** les données pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002 étant indisponibles, cette double page reprend les données (partielles) de l'année scolaire 1999-2000.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Voir l'édition 2001 de *Repères et références statistiques*.

## 1 Nombre de classes en 1999-2000 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	Préélé- mentaire	CP-CM2	Classes à plusieurs cours	Initiation et adaptation	Classes d'intégration scolaire	Ensemble des classes
<b>France métropolitaine :</b>						
<b>Public :</b>						
Écoles maternelles	–	–	–	–	–	68 432
Écoles primaires et spéciales dont écoles à classe unique	–	–	–	–	–	165 154 5 606
<b>Total Public</b>						<b>233 586</b>
<b>Privé :</b>						
Écoles maternelles	–	–	–	–	–	939
Écoles primaires et spéciales dont écoles à classe unique	–	–	–	–	–	35 442 169
<b>Total Privé</b>						<b>36 381</b>
<b>Total Public + Privé</b>						<b>269 967</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	–	–	–	–	–	<b>281 168</b>
<b>France entière</b>	–	–	–	–	–	<b>286 054</b>

(1) Le détail du nombre de classes n'est pas disponible pour l'année 1999-2000.

## 2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM		
	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total
<b>Public :</b>						
1	1 697	5 606	7 303	8	10	18
2	2 874	5 493	8 367	19	21	40
3	4 505	4 210	8 715	35	37	72
4	3 783	3 352	7 135	45	49	94
5	2 653	3 424	6 077	62	47	109
6 à 10	2 731	9 201	11 932	216	264	480
11 à 15	42	2 461	2 503	32	247	279
15 et plus	–	278	278	–	104	104
<b>Total Public</b>	<b>18 285</b>	<b>34 025</b>	<b>52 310</b>	<b>417</b>	<b>779</b>	<b>1 196</b>
<b>Privé :</b>						
1	35	169	204	1	1	2
2	47	672	719	2	2	4
3	81	723	804	5	3	8
4	45	672	717	2	2	4
5	40	514	554	–	4	4
6 à 10	24	1 733	1 757	1	23	24
11 à 15	–	660	660	–	14	14
15 et plus	1	242	243	–	18	18
<b>Total Privé</b>	<b>273</b>	<b>5 385</b>	<b>5 658</b>	<b>11</b>	<b>67</b>	<b>78</b>

## PRÉSENTATION

Le nombre d'établissements publics du second degré, après avoir connu entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels, est stable depuis 1990. En revanche, les établissements privés ont vu leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980, puis diminuer de façon modérée mais continue depuis 1985 **1**.

Après cinq années de baisse, les trois dernières rentrées enregistrent une légère augmentation du nombre global des divisions, alors que la diminution du nombre d'élèves du second degré se poursuit. À la rentrée 2001, l'ouverture de nouvelles divisions intervient principalement dans les lycées publics et dans l'ensemble des établissements privés. A *contrario*, les collèges publics, après deux années de croissance, ferment des classes. Les lycées professionnels publics poursuivent leur baisse, mais de manière modérée par rapport aux deux précédentes rentrées **2**.

À la rentrée 2001, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une très légère amélioration pour chaque type d'établissement. En effet, même dans le cas des fermetures de classes, celles-ci sont toujours de moindre amplitude que la baisse des effectifs les concernant. Les collèges exceptés, cet indicateur reste nettement plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé, soit un écart moyen de 3,7 élèves par division dans les lycées d'enseignement général et de 1,5 dans les classes des lycées professionnels **3**.

## DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composées d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement.** Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ **LEGT, LP.** Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels. Les autres sigles dans le tableau **1** correspondent aux anciennes dénominations des établissements.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** *Tableaux statistiques*, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821.

*Note d'Information*, 90.37.

## 1 Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Public :</b>												
Collèges (CES, CEG)	3 372	4 017	4 751	4 795	4 868	4 924	4 932	4 942	4 947	4 953	4 958	4 965
LP (LEP, CET)	906	1 136	1 311	1 351	1 318	1 141	1 126	1 111	1 097	1 087	1 076	1 064
Lycées (LEGT)	1 203	1 159	1 119	1 139	1 269	1 429	1 429	1 439	1 448	1 456	1 460	1 471
<b>Total Public</b>	<b>5 481</b>	<b>6 312</b>	<b>7 181</b>	<b>7 285</b>	<b>7 455</b>	<b>7 494</b>	<b>7 487</b>	<b>7 492</b>	<b>7 492</b>	<b>7 496</b>	<b>7 494</b>	<b>7 500</b>
<b>Privé :</b>												
Collèges (ESC, CC)	1 810	1 274	1 743	1 854	1 803	1 782	1 783	1 789	1 794	1 786	1 788	1 782
LP (LEP, ETC)	1 300	1 626	958	865	798	673	662	655	645	635	631	635
Lycées (LEST, ET, ES)	1 899	1 663	1 181	1 191	1 269	1 205	1 171	1 146	1 121	1 097	1 083	1 077
<b>Total Privé</b>	<b>5 009</b>	<b>4 563</b>	<b>3 882</b>	<b>3 910</b>	<b>3 870</b>	<b>3 660</b>	<b>3 616</b>	<b>3 590</b>	<b>3 560</b>	<b>3 518</b>	<b>3 502</b>	<b>3 494</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>10 490</b>	<b>10 875</b>	<b>11 063</b>	<b>11 195</b>	<b>11 325</b>	<b>11 154</b>	<b>11 103</b>	<b>11 082</b>	<b>11 052</b>	<b>11 014</b>	<b>10 996</b>	<b>10 994</b>

## 2 Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2001-2002 dont :	
										divisions mono-formation	divisions-pluri-formation
<b>Public :</b>											
Collèges	111 463	111 847	111 295	110 509	109 685	109 317	109 642	110 177	109 865	109 003	862
LP	24 969	24 010	23 105	22 880	22 778	22 620	22 380	22 025	21 892	19 758	2 134
Lycées	51 482	51 401	51 486	52 175	52 801	52 975	53 621	53 809	54 401	52 113	2 288
<b>Total Public</b>	<b>187 913</b>	<b>187 258</b>	<b>185 886</b>	<b>185 564</b>	<b>185 264</b>	<b>184 912</b>	<b>185 643</b>	<b>186 011</b>	<b>186 158</b>	<b>180 874</b>	<b>5 284</b>
<b>Privé :</b>											
Collèges	25 830	25 829	25 874	25 706	25 643	25 636	25 580	25 715	25 781	25 726	55
LP	6 404	6 218	5 965	6 026	6 113	6 096	6 233	6 306	6 355	5 776	579
Lycées	18 270	17 500	17 386	17 395	17 324	17 349	17 460	17 256	17 281	16 433	848
<b>Total Privé</b>	<b>50 504</b>	<b>49 547</b>	<b>49 224</b>	<b>49 127</b>	<b>49 080</b>	<b>49 081</b>	<b>49 273</b>	<b>49 277</b>	<b>49 417</b>	<b>47 935</b>	<b>1 482</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>238 417</b>	<b>236 804</b>	<b>235 110</b>	<b>234 691</b>	<b>234 344</b>	<b>233 993</b>	<b>234 916</b>	<b>235 288</b>	<b>235 575</b>	<b>228 809</b>	<b>6 766</b>

## 3 Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement

(France métropolitaine)

(nombre moyen d'élèves)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Public :</b>									
Collèges	23,6	23,7	23,7	23,6	23,5	23,5	23,5	23,4	23,3
LP	21,3	21,6	21,9	21,8	21,8	21,5	21,0	20,0	19,8
Lycées	28,8	28,6	28,6	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2
<b>Privé :</b>									
Collèges	25,1	25,0	24,8	24,8	24,8	24,8	24,9	24,8	24,8
LP	20,1	20,6	20,8	20,6	20,6	20,1	19,2	18,7	18,3
Lycées	24,3	24,7	24,5	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5
<b>Public + Privé :</b>									
Collèges	23,9	23,9	23,9	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6
LP	21,1	21,4	21,6	21,6	21,6	21,2	20,6	19,7	19,5
Lycées	27,7	27,6	27,5	27,5	27,5	27,2	26,8	26,5	26,3

## PRÉSENTATION

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une partie des élèves de lycée professionnel (5,3 % dans le Public et 12,2 % dans le Privé), suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques. La part des élèves de lycées, inscrits en 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, est révélatrice de la présence des lycées polyvalents dans ce type d'établissements. 77,8 % des élèves des lycées publics, 73 % de ceux des lycées privés, sont scolarisés dans les classes de 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept environ dans le Public comme dans le Privé **1**.

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions connaît depuis le milieu des années 80 des évolutions variées. Le 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique se caractérise par une croissance soutenue de ses divisions jusqu'à la rentrée 1991 pour enregistrer comme pour les autres cycles une relative stabilité depuis une dizaine d'années. Les classes sont parfois constituées d'élèves suivant des formations différentes ; c'est le cas d'une division sur dix dans l'enseignement professionnel **2**.

Le nombre moyen d'élèves par division présente des évolutions relativement contrastées jusqu'en 1992, notamment avec la croissance de cet indicateur dans le 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique entre 1981 et 1988. Sur les dix dernières années, la taille des classes présente une relative stabilité, même si une légère amélioration a pu être notée aux rentrées scolaires 1999 et 2000 dans les formations du second cycle **3**.

## DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule. Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation, composées d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement.** Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : enseignement adapté, préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS ou CPGE.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **FC.** Formations complémentaires.

■ **Enseignement adapté.** Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir en 4.22.

■ **SES.** Sections d'éducation spécialisée. Voir en 4.22.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** *Tableaux statistiques*, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821.

*Notes d'Information*, 90.37, 01.01, 02.08.

## 1 Répartition (en %) des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2001-2002 (France métropolitaine)

	1 <sup>er</sup> cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	STS/CPGE	Préparations diverses et FC	Ensemble	Nombre total d'élèves
<b>Public :</b>								
Collèges	96,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2 557 820
LP	5,3	0,1	92,8	1,2	0,4	0,2	100,0	433 364
Lycées	0,4	0,0	7,7	77,8	14,0	0,1	100,0	1 479 226
<b>Total Public</b>	<b>55,6</b>	<b>2,2</b>	<b>11,6</b>	<b>25,9</b>	<b>4,7</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>4 470 410</b>
<b>Privé :</b>								
Collèges	99,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	639 937
LP	12,2	0,1	84,8	0,8	1,8	0,3	100,0	116 605
Lycées	2,5	0,0	11,2	73,0	12,8	0,5	100,0	406 246
<b>Total Privé</b>	<b>56,8</b>	<b>0,3</b>	<b>12,4</b>	<b>25,6</b>	<b>4,7</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>1 162 788</b>

Lecture : 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en 1<sup>er</sup> cycle. 55,6 % des effectifs du secteur public sont en 1<sup>er</sup> cycle.

## 2 Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine)

	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2001-2002 dont :	
												divisions mono-formation	divisions pluri-formation
<b>Public :</b>													
1 <sup>er</sup> cycle (1)	85 534	108 080	109 121	102 100	105 692	104 851	103 888	103 322	103 400	103 704	103 536	102 907	629
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	20 003	24 702	25 767	23 157	24 822	25 182	25 370	25 652	25 980	26 108	26 145	23 515	2 630
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	22 839	29 792	30 962	40 139	39 558	39 792	40 084	39 961	40 336	40 308	40 551	38 948	1 603
<b>Total Public</b>	<b>128 376</b>	<b>162 574</b>	<b>165 850</b>	<b>165 396</b>	<b>170 072</b>	<b>169 825</b>	<b>169 342</b>	<b>168 935</b>	<b>169 716</b>	<b>170 120</b>	<b>170 232</b>	<b>165 370</b>	<b>4 862</b>
<b>Privé :</b>													
1 <sup>er</sup> cycle (1)	20 399	25 250	26 782	26 691	27 045	26 892	26 763	26 689	26 612	26 671	26 723	26 667	56
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	8 199	8 202	8 192	7 574	7 010	7 120	7 258	7 477	7 744	7 728	7 756	7 045	711
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	7 801	10 892	11 424	12 764	12 382	12 364	12 303	12 227	12 185	12 161	12 160	11 557	603
<b>Total Privé</b>	<b>36 399</b>	<b>44 344</b>	<b>46 398</b>	<b>47 029</b>	<b>46 437</b>	<b>46 376</b>	<b>46 324</b>	<b>46 393</b>	<b>46 541</b>	<b>46 560</b>	<b>46 639</b>	<b>45 269</b>	<b>1 370</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>164 775</b>	<b>206 918</b>	<b>212 248</b>	<b>212 425</b>	<b>216 509</b>	<b>216 201</b>	<b>215 666</b>	<b>215 328</b>	<b>216 257</b>	<b>216 680</b>	<b>216 871</b>	<b>210 639</b>	<b>6 232</b>

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

## 3 Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le cycle (France métropolitaine)

	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Public :</b>											
1 <sup>er</sup> cycle (1)	26,4	23,4	24,3	24,3	24,5	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24,0
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	24,0	24,4	24,5	23,1	21,8	21,7	21,8	21,6	20,9	20,0	19,8
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	28,1	28,5	29,9	31,0	29,5	29,3	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5
<b>Privé :</b>											
1 <sup>er</sup> cycle (1)	25,1	24,0	25,5	24,3	24,7	24,6	24,6	24,6	24,7	24,7	24,7
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	20,7	20,8	22,8	21,4	21,2	21,3	21,3	20,7	19,7	18,8	18,6
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	25,0	23,2	24,7	25,6	25,5	25,6	25,6	25,1	24,7	24,5	24,5
<b>Public + Privé :</b>											
1 <sup>er</sup> cycle (1)	26,2	23,5	24,5	24,3	24,6	24,5	24,4	24,4	24,3	24,2	24,2
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	23,1	23,5	24,1	22,7	21,6	21,6	21,7	21,4	20,7	19,7	19,5
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	27,7	27,1	28,5	29,7	28,5	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.



## PRÉSENTATION

Dans le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par division est de 24 pour le secteur public et de 24,7 pour le secteur privé **1**.

Malgré un nombre moyen d'élèves comparable, la répartition des divisions selon leur taille est très différente dans chacun des secteurs : les divisions peu chargées (18 élèves et moins) et assez chargées (29 élèves et plus) sont plus fréquentes dans le Privé. C'est le cas notamment de la classe de 6<sup>e</sup> où trois classes sur dix ont plus de 28 élèves. La grande majorité des classes de « soutien », 4<sup>e</sup> aménagée et 3<sup>e</sup> d'insertion, est composée de classes de 18 élèves et moins, dans les établissements publics comme dans les établissements privés.

Avec 28,5 élèves, la taille moyenne des divisions est plus élevée en second cycle général et technologique dans le Public que dans le Privé (24,5) et d'un écart assez comparable sur les trois niveaux d'enseignement. La classe de seconde reste néanmoins la plus chargée de ce cycle. Près de trois classes sur dix regroupent au moins 34 élèves dans le secteur public et deux sur dix dans le secteur privé.

Dans l'enseignement professionnel et pour les seuls établissements du secteur public, le nombre d'élèves par division est toujours plus élevé dans le domaine des services que dans celui de l'industrie (avec globalement cinq élèves d'écart). La taille la plus faible concerne les formations de CAP où une classe sur trois compte moins de 11 élèves. À l'opposé, les BEP présentent les effectifs les plus élevés. 6,6 % des divisions accueillent encore plus de trente élèves et 12,3 % si l'on ne considère que le domaine des services (avec respectivement 6,1 % et 11,4 % en 2000) **2**.

## DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule. Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composée d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Quatrième aménagée, troisième d'insertion.** Classes d'aide et de soutien aux élèves en difficulté. Leurs effectifs par division sont réduits (moins de 15 élèves en moyenne).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** *Tableaux statistiques*, n° 6820, 6821.

**2** Système d'information SCOLARITÉ.

## 1 Répartition (en %) des divisions monoformation selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2001-2002 (France métropolitaine)

		18 élèves et moins	19 et 20 élèves	21 et 22 élèves	23 et 24 élèves	25 et 26 élèves	27 et 28 élèves	29 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves/division
<b>Premier cycle général et technologique</b>											
Sixième	Public	3,8	6,0	14,8	27,6	28,2	15,5	4,1	100,0	26 523	24,1
	Privé	8,4	6,5	8,7	13,6	16,3	18,1	28,4	100,0	6 638	25,4
Cinquième	Public	2,9	5,4	13,5	26,0	28,7	18,5	5,0	100,0	25 143	24,4
	Privé	8,9	6,9	9,0	14,9	19,0	17,2	24,1	100,0	6 423	25,0
Quatrième (sauf 4 <sup>e</sup> aménagée)	Public	3,2	5,8	12,1	24,4	27,3	29,6	7,6	100,0	24 511	24,7
	Privé	8,8	6,0	10,0	13,4	17,0	16,7	28,1	100,0	6 242	25,3
Quatrième aménagée	Public	88,1	8,0	2,4	0,9	0,5	0,1	0,0	100,0	802	14,4
	Privé	81,1	9,7	3,2	2,0	1,2	0,4	2,4	100,0	247	14,6
Total quatrième	Public	5,9	5,9	11,8	23,6	26,5	19,0	7,3	100,0	25 313	24,3
	Privé	11,6	6,1	9,8	13,0	16,4	16,0	27,1	100,0	6 489	24,9
Troisième (sauf 3 <sup>e</sup> d'insertion)	Public	5,4	8,6	15,6	24,3	245,0	16,4	5,7	100,0	23 225	24,0
	Privé	12,7	8,4	11,6	15,4	16,3	15,8	19,8	100,0	6 054	24,2
Troisième d'insertion	Public	80,0	9,4	4,0	3,3	1,3	1,1	0,9	100,0	1 219	15,8
	Privé	81,7	8,1	4,8	1,1	1,1	1,6	1,6	100,0	186	14,4
<b>Total 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup></b>	<b>Public</b>	<b>5,4</b>	<b>6,5</b>	<b>13,8</b>	<b>25,2</b>	<b>26,6</b>	<b>17,1</b>	<b>5,4</b>	<b>100,0</b>	<b>101 423</b>	<b>24,1</b>
	<b>Privé</b>	<b>10,8</b>	<b>7,0</b>	<b>9,7</b>	<b>14,1</b>	<b>16,9</b>	<b>16,7</b>	<b>24,8</b>	<b>100,0</b>	<b>25 790</b>	<b>24,8</b>
Quatrième technologique	Public	15,6	7,3	12,2	48,8	5,9	3,4	6,8	100,0	205	22,3
	Privé	31,0	8,0	10,4	14,1	9,6	9,2	17,7	100,0	249	22,2
Troisième technologique	Public	19,4	8,4	13,7	41,6	7,3	3,6	6,0	100,0	979	21,9
	Privé	21,5	7,9	9,7	14,6	16,2	13,2	19,9	100,0	555	23,3
Total 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> technologiques	Public	18,8	8,2	13,4	42,9	7,0	3,5	6,2	100,0	1 184	22,0
	Privé	24,3	8,0	10,0	14,4	14,2	11,9	17,2	100,0	804	23,0
UPI (inter-classes) (1)	Public	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	214	7,3
	Privé	97,2	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	100,0	36	8,5
CPA + CLIPA (1)	Public	67,5	11,6	3,5	5,8	2,3	9,3	0,0	100,0	86	16,3
	Privé	86,5	5,4	0,0	5,4	2,7	0,0	0,0	100,0	37	14,1
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>Public</b>	<b>5,8</b>	<b>6,5</b>	<b>13,8</b>	<b>25,3</b>	<b>26,3</b>	<b>19,6</b>	<b>5,4</b>	<b>100,0</b>	<b>102 907</b>	<b>24,0</b>
	<b>Privé</b>	<b>11,5</b>	<b>7,0</b>	<b>9,7</b>	<b>14,1</b>	<b>16,8</b>	<b>16,5</b>	<b>24,4</b>	<b>100,0</b>	<b>26 667</b>	<b>24,7</b>

(1) Regroupement 27 élèves et plus.

		15 élèves et moins	16 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 30 élèves	31 à 33 élèves	34 et 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves/division
<b>Second cycle général et technologique</b>											
Seconde	Public	0,7	0,7	4,0	26,5	38,3	27,9	1,9	100,0	13 081	31,3
	Privé	4,9	4,5	15,4	30,2	24,7	14,1	6,2	100,0	3 554	28,3
Première	Public	5,5	6,8	22,4	27,9	20,4	14,7	2,3	100,0	12 563	27,0
	Privé	19,8	11,0	20,2	24,9	12,4	7,0	4,7	100,0	3 946	23,2
Terminale	Public	4,5	6,9	22,0	29,4	19,8	15,7	1,7	100,0	13 304	27,3
	Privé	21,3	11,7	22,2	25,5	11,1	5,4	2,8	100,0	4 057	22,6
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique</b>	<b>Public</b>	<b>3,5</b>	<b>4,8</b>	<b>16,1</b>	<b>27,9</b>	<b>26,2</b>	<b>19,5</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>	<b>38 948</b>	<b>28,5</b>
	<b>Privé</b>	<b>15,7</b>	<b>9,2</b>	<b>19,4</b>	<b>26,8</b>	<b>15,8</b>	<b>8,6</b>	<b>4,5</b>	<b>100,0</b>	<b>11 557</b>	<b>24,5</b>

## 2 Répartition (en %) des divisions monoformation de l'enseignement professionnel selon la spécialité sectorielle en 2001-2002 (France métropolitaine, Public)

		10 élèves et moins	11 à 15 élèves	16 à 20 élèves	21 à 25 élèves	26 à 30 élèves	31 à 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves/division
<b>Enseignement professionnel</b>											
CAP	Industrie	43,8	39,7	8,1	5,9	2,2	0,2	0,1	100,0	2 011	12,8
	Services	19,6	35,7	15,0	17,7	9,8	2,1	0,1	100,0	964	16,7
	Ensemble	35,9	38,4	10,4	9,7	4,7	0,8	0,1	100,0	2 975	14,0
BEP et MC	Industrie	11,7	19,7	19,6	33,7	14,4	0,8	0,1	100,0	7 341	19,3
	Services	3,8	8,4	13,4	32,7	29,4	12,1	0,2	100,0	7 367	23,8
	Ensemble	7,7	14,1	16,5	33,2	21,9	6,5	0,1	100,0	14 708	21,5
Bac pro et BMA	Industrie	23,2	30,7	19,0	21,3	5,6	0,1	0,1	100,0	2 842	16,5
	Services	6,6	20,3	18,8	30,2	19,6	4,5	0,0	100,0	2 990	21,1
	Ensemble	14,7	25,4	18,9	25,8	12,8	2,4	0,0	100,0	5 832	18,7
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel</b>	<b>Industrie</b>	<b>19,6</b>	<b>25,6</b>	<b>17,6</b>	<b>26,3</b>	<b>10,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>12 194</b>	<b>17,5</b>
	<b>Services</b>	<b>5,9</b>	<b>13,9</b>	<b>15,0</b>	<b>30,7</b>	<b>25,1</b>	<b>9,3</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>11 321</b>	<b>22,4</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>13,0</b>	<b>20,0</b>	<b>16,3</b>	<b>28,4</b>	<b>17,5</b>	<b>4,7</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>23 515</b>	<b>19,8</b>

## PRÉSENTATION

Les établissements scolaires de France métropolitaine sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon qu'il s'agit d'établissements publics ou d'établissements privés.

Dans le secteur public, en 2001-2002, un quart des élèves est scolarisé dans des établissements de moins de 500 élèves alors que, dans le secteur privé, la proportion avoisine les 52 %. Dans le secteur privé, 14 % des élèves sont scolarisés dans des établissements de 900 élèves et plus. Dans le secteur public cette proportion est de 28,7 % (dont 8,5 % dans des établissements de 1 500 élèves et plus)

**1 2** .

L'effectif moyen des lycées publics est de 1 006 élèves (en diminution par rapport aux rentrées 1999 et 2000 où il était respectivement de 1 021 et de 1 010), celui des lycées privés de 377 (pour 381 lors de la rentrée 1999). L'effectif moyen des collèges atteint 515 élèves dans le secteur public, contre 359 dans le secteur privé **3** .

La taille des lycées professionnels (LP) est variable selon la nature des métiers qui y sont enseignés. La différence de taille entre les LP publics (407 élèves en moyenne) et les LP privés (184 élèves en moyenne) est importante comme pour les autres types d'établissements, mais s'explique aussi par une implantation plus facile des enseignements « tertiaires », (domaine des services), très majoritaires dans les établissements privés : en effet, les enseignements du domaine des services nécessitent généralement des équipements plus légers que les enseignements reliés aux autres secteurs économiques (domaine de la production).

## DÉFINITIONS

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement spécial et post-baccalauréat), quelle que soit la nature de l'enseignement dispensé. Il s'agit d'un établissement pris dans le sens d'une unité de gestion, même si les bâtiments ou les entrées sont multiples et comportent des annexes.

■ **Établissements privés.** Il est assez fréquent que collège et lycée privés soient regroupés au même lieu géographique ; ils sont considérés dans ce cas comme deux entités distinctes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Enquête second degré.

## 1 Taille des établissements publics en 2001-2002 (France métropolitaine)

	% dans l'ensemble des				% d'élèves (1) concernés en...			
	Collèges	LEGT	LP	Tous types	Collèges	LEGT	LP	Tous types
<b>Nombre d'élèves par établissement :</b>								
Moins de 300	16,7	2,8	28,9	15,7	6,8	0,6	16,0	5,6
De 300 à 399	13,3	4,8	25,8	13,3	9,1	1,7	22,0	7,9
De 400 à 499	17,8	5,2	19,9	15,6	15,5	2,3	21,9	11,7
De 500 à 599	18,0	6,5	12,5	15,0	19,2	3,6	16,7	13,8
De 600 à 699	15,3	8,0	6,4	12,6	19,2	5,1	10,0	13,6
De 700 à 899	15,1	17,5	4,7	14,1	22,9	14,0	8,9	18,6
De 900 à 1 499	3,8	40,7	1,8	10,8	7,4	46,9	4,5	20,2
1 500 et plus	0,0	14,4	0,0	2,8	0,0	25,8	0,0	8,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectifs :</b>								
Établissements	4 965	1 471	1 064	7 500				
Élèves					2 557 820	1 479 226	433 364	4 470 410

(1) Pourcentage de l'ensemble des élèves se trouvant dans un établissement de la taille considérée (effectifs comprenant les SEGPA et les classes post-baccalauréat).

Lecture – 16,7 % des collèges publics comptent moins de 300 élèves. 6,8 % des élèves des collèges publics sont scolarisés dans un établissement de moins de 300 élèves.

## 2 Taille des établissements privés en 2001-2002 (France métropolitaine)

	% dans l'ensemble des				% d'élèves (1) concernés en...			
	Collèges	LEGT	LP	Tous types	Collèges	LEGT	LP	Tous types
<b>Nombre d'élèves par établissement :</b>								
Moins de 100	11,7	18,2	39,4	18,7	2,0	2,7	10,6	3,1
De 100 à 199	18,6	19,2	24,4	19,8	7,9	7,5	19,6	9,0
De 200 à 299	17,8	13,2	16,1	16,1	12,3	8,7	21,3	11,9
De 300 à 399	14,9	13,7	9,9	13,7	14,4	12,5	18,6	14,2
De 400 à 499	12,8	9,1	5,0	10,2	15,9	10,7	11,9	13,7
De 500 à 899	21,2	18,7	4,9	17,5	38,3	32,6	16,2	34,1
900 et plus	3,0	7,9	0,3	4,0	9,1	25,2	1,8	14,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectifs :</b>								
Établissements	1 782	1 077	635	3 494				
Élèves					639 937	406 246	116 605	1 162 788
<b>Établissements</b>	<b>1 788</b>	<b>1 083</b>	<b>631</b>	<b>3 502</b>				
Élèves					638 738	407 471	117 779	1 163 988

(1) Pourcentage de l'ensemble des élèves se trouvant dans un établissement de la taille considérée (effectifs comprenant les SEGPA et les classes post-baccalauréat).

Lecture – 11,7 % des collèges privés comptent moins de 100 élèves. 2,0 % des élèves des collèges privés sont scolarisés dans un établissement de moins de 100 élèves.

## 3 Nombre moyen d'élèves par établissement en 2001-2002

(France métropolitaine)

	Collèges	LEGT	LP	Tous types
Public	515,2	1 005,6	407,3	596,1
Privé	359,1	377,2	183,6	332,8
<b>Ensemble</b>	<b>474,0</b>	<b>740,0</b>	<b>323,7</b>	<b>512,4</b>
<b>Nombre d'établissements :</b>				
Public	4 965	1 471	1 064	7 500
Privé	1 782	1 077	635	3 494
<b>Total</b>	<b>6 747</b>	<b>2 548</b>	<b>1 699</b>	<b>10 994</b>

## PRÉSENTATION

Dans le second degré, la part des demi-pensionnaires en France métropolitaine + DOM continue d'augmenter depuis 1997, dans tous les cycles d'enseignement, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. En contrepartie, la part des externes diminue dans les mêmes proportions **1**.

En 2001, plus de 2 700 000 élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré public et près de 580 000 dans un établissement du second degré privé. La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public hors enseignement spécial (0,4 % des élèves) et un peu plus importante dans les collèges du secteur privé (4 %). En 2001, plus de 250 000 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés.

L'internat est plus développé dans les lycées, lycées professionnels et EREA. Une partie importante de ces internes suivent des études en CPGE, STS ou préparations diverses post-bac. Ces établissements ont une densité plus faible que celle des collèges, et certaines spécialités sont présentes dans peu d'établissements ; ces facteurs concourent à expliquer une scolarisation éloignée du domicile familial plus fréquente après le collège **2**.

Dans les EREA, la part des internes reste importante (plus de 50 %).

## DÉFINITIONS

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)**. Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignements (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement spécialisé du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** *Tableaux statistiques*, n° 6809, 6810.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

## 1 Évolution de la répartition des élèves dans le second degré selon le statut et le cycle à la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)

		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Public :</b>										
1 <sup>er</sup> cycle	Demi-pensionnaires	55,2%	54,8%	54,3%	53,9%	54,5%	56,0%	56,9%	57,7%	58,7%
	Externes	44,1%	44,6%	45,1%	45,5%	45,0%	43,5%	42,6%	41,9%	40,9%
	Internes	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%
2 <sup>e</sup> cycle général et technologique	Demi-pensionnaires	56,9%	58,5%	59,4%	59,1%	59,3%	59,8%	60,4%	60,8%	62,0%
	Externes	36,1%	34,7%	34,0%	34,4%	34,4%	33,9%	33,4%	33,2%	32,0%
	Internes	7,0%	6,8%	6,7%	6,5%	6,4%	6,3%	6,1%	6,0%	6,1%
2 <sup>e</sup> cycle professionnel	Demi-pensionnaires	48,0%	47,9%	47,4%	46,7%	46,8%	47,2%	47,4%	47,6%	48,7%
	Externes	37,3%	37,7%	38,4%	39,4%	39,5%	39,3%	39,5%	39,7%	38,6%
	Internes	14,6%	14,4%	14,2%	13,9%	13,7%	13,4%	13,1%	12,8%	12,8%
2 <sup>e</sup> degré spécialisé	Demi-pensionnaires	51,7%	51,7%	50,3%	51,0%	53,3%	56,7%	58,1%	59,1%	60,1%
	Externes	44,2%	44,4%	46,0%	45,3%	43,4%	39,7%	38,4%	37,3%	36,3%
	Internes	4,0%	3,9%	3,7%	3,6%	3,4%	3,6%	3,5%	3,5%	3,6%
<b>Privé :</b>										
1 <sup>er</sup> cycle	Demi-pensionnaires	59,2%	58,5%	58,5%	57,8%	57,6%	58,1%	58,7%	59,0%	59,7%
	Externes	35,5%	36,3%	36,7%	37,6%	37,9%	37,5%	37,2%	37,0%	36,3%
	Internes	5,3%	5,2%	4,8%	4,6%	4,5%	4,4%	4,1%	4,0%	4,0%
2 <sup>e</sup> cycle général et technologique	Demi-pensionnaires	42,4%	42,5%	42,1%	41,6%	42,0%	41,4%	40,7%	40,3%	41,6%
	Externes	46,1%	46,5%	47,1%	48,1%	47,9%	48,7%	49,8%	50,6%	49,4%
	Internes	11,5%	11,1%	10,8%	10,3%	10,1%	10,0%	9,5%	9,1%	9,0%
2 <sup>e</sup> cycle professionnel	Demi-pensionnaires	33,7%	33,2%	32,5%	32,4%	32,2%	32,1%	31,8%	31,8%	32,3%
	Externes	54,7%	55,2%	56,1%	56,6%	57,1%	57,3%	58,1%	58,6%	58,2%
	Internes	11,6%	11,6%	11,4%	11,0%	10,7%	10,7%	10,1%	9,6%	9,4%
2 <sup>e</sup> degré spécialisé	Demi-pensionnaires	68,1%	69,3%	65,8%	67,0%	68,7%	67,9%	66,6%	66,0%	68,6%
	Externes	25,7%	24,0%	26,4%	25,1%	24,0%	24,2%	24,5%	25,6%	22,8%
	Internes	6,2%	6,7%	7,8%	7,9%	7,3%	7,9%	8,9%	8,4%	8,6%

## 2 Répartition des élèves selon leur statut et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)

	Collèges			EREA			LEGT			LP			Total général
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
<b>Public :</b>													
Demi-pens.	776 427	801 813	1 578 240	1 440	3 288	4 728	480 431	423 125	903 556	94 800	128 222	223 022	<b>2 709 546</b>
dont ens. sp.	24 933	39 715	64 648	658	1 595	2 253	46	63	109	57	79	136	<b>67 146</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	5	18	23	43 977	51 813	95 790	395	444	839	<b>96 652</b>
Externes (1)	549 065	550 719	1 099 784	103	251	354	291 913	236 833	528 746	82 778	90 771	173 549	<b>1 802 433</b>
dont ens. sp.	15 496	24 813	40 309	29	84	113	25	38	63	37	39	76	<b>40 561</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	3	12	15	51 284	44 195	95 479	571	551	1 122	<b>96 616</b>
Internes (2)	3 182	5 198	8 380	1 634	4 283	5 917	50 339	56 574	106 913	20 560	39 561	60 121	<b>181 331</b>
dont ens. sp.	243	405	648	791	2 464	3 255	31	12	43	31	35	66	<b>4 012</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	1	8	9	7 659	14 778	22 437	19	51	70	<b>22 516</b>
<b>Privé :</b>													
Demi-pens.	185 991	205 013	391 004	-	-	-	80 232	74 440	154 672	16 049	20 343	36 392	<b>582 068</b>
dont ens. sp.	936	1 620	2 556	-	-	-	3	7	10	26	23	49	<b>2 615</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	-	-	-	2 948	3 222	6 170	49	13	62	<b>6 232</b>
Externes (1)	117 823	116 399	234 222	-	-	-	125 791	95 445	221 236	44 937	26 654	71 591	<b>527 049</b>
dont ens. sp.	331	481	812	-	-	-	5	3	8	18	33	51	<b>871</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	-	-	-	25 504	19 975	45 479	1 788	516	2 304	<b>47 783</b>
Internes (2)	7 922	15 951	23 873	-	-	-	16 088	19 850	35 938	3 056	7 909	10 965	<b>70 776</b>
dont ens. sp.	101	161	262	-	-	-	5	10	15	25	25	50	<b>327</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	-	-	-	1 166	1 777	2 943	20	2	22	<b>2 965</b>
<b>Pu + Pr :</b>													
Demi-pens.	962 418	1 006 826	1 969 244	1 440	3 288	4 728	560 663	497 565	1 058 228	110 849	148 565	259 414	<b>3 291 614</b>
dont ens. sp.	25 869	41 335	67 204	658	1 595	2 253	49	70	119	83	102	185	<b>69 761</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	5	18	23	46 925	55 035	101 960	444	457	901	<b>102 884</b>
Externes (1)	666 888	667 118	1 334 006	103	251	354	417 704	332 278	749 982	127 715	117 425	245 140	<b>2 329 482</b>
dont ens. sp.	15 827	25 294	41 121	29	84	113	30	41	71	55	72	127	<b>41 432</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	3	12	15	76 788	64 170	140 958	2 359	1 067	3 426	<b>144 399</b>
Internes (2)	11 104	21 149	32 253	1 634	4 283	5 917	66 427	76 424	142 851	23 616	47 470	71 086	<b>252 107</b>
dont ens. sp.	344	566	910	791	2 464	3 255	36	22	58	56	60	116	<b>4 339</b>
dont STS, CPGE	-	-	-	1	8	9	8 825	16 555	25 380	39	53	92	<b>25 481</b>

Tableaux 1 et 2 : (1) Y compris externes surveillées. (2) Y compris internes "externés".

## PRÉSENTATION

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, à la rentrée 1999, nous ne disposons (en raison d'une grève administrative des chefs d'établissement) que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement. Aucune information plus récente n'est disponible.

871 000 élèves étaient ainsi scolarisés dans des établissements relevant du secteur privé. Sur ces 871 000 élèves, 98,4 % étaient scolarisés dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentaient que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé **1**.

Le second degré privé compte 1 108 600 élèves en 2001-2002, en France métropolitaine. Parmi eux, 97,6 % sont scolarisés dans des classes sous contrat d'association ; ce pourcentage est de 98,8 % pour le premier cycle, de 97,5 % pour le second cycle général et technologique et de 92,2 % pour le second cycle professionnel. Ces pourcentages restent d'une très grande stabilité.

Dans le second cycle général et technologique, le pourcentage d'élèves de l'enseignement hors contrat augmente de seconde (2,2 % en 2000-2001) en première (2,4 % en 2001-2002), et de première (2,6 % en 2000-2001) en terminale (2,9 % en 2001-2002) **2**.

Dans les départements d'outre-mer, l'enseignement privé ne représente que 7,4 % de l'ensemble des élèves. Et 98,7 % d'entre eux sont scolarisés dans des établissements privés sous contrat d'association.

## DÉFINITIONS

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré (seuls 325 élèves du second degré se trouvent encore dans des classes sous contrat simple).

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le « forfait d'externat »).

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du 1<sup>er</sup> degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**2** Second degré : Base centrale de pilotage (BCP).

## 1 Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Sous contrat			Hors contrat	Total premier degré privé
	Association	Simple	Total		
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
<b>Total premier degré privé</b>	<b>516 211</b>	<b>340 969</b>	<b>857 180</b>	<b>13 824</b>	<b>871 004</b>

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles primaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

**Avertissement :** en raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement. Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

## 2 Répartition des élèves dans le second degré privé en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat			Hors contrat	Total second degré privé
	D'association	Simple	Total		
<b>Premier cycle :</b>					
Sixième	166 665	72	166 737	1 694	168 431
Cinquième	159 026	42	159 068	1 813	160 881
Quatrième et quatrième technologique	166 182	51	166 233	1 855	168 088
Troisième et troisième technologique	160 164	77	160 241	2 044	162 285
<b>Total sixième à troisième</b>	<b>652 037</b>	<b>242</b>	<b>652 279</b>	<b>7 406</b>	<b>659 685</b>
Autres (SEGPA, UPI, CR, CPA, CLIPA)	4 556	-	4 556	84	4 640
<b>Total premier cycle</b>	<b>656 593</b>	<b>242</b>	<b>656 835</b>	<b>7 490</b>	<b>664 325</b>
<b>Second cycle professionnel :</b>					
Préparation aux CAP en 3 ans	1 247	75	1 322	587	1 909
Préparation aux CAP en 2 ans	10 072	11	10 083	5 942	16 025
Préparation aux CAP en 1 an	363	-	363	2 788	3 151
Préparation aux BEP (y compris BEP en 1 an)	83 628	22	83 650	1 391	85 041
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1206	-	1 206	40	1 246
Bac professionnel (1 <sup>re</sup> et terminale professionnelles), Bac pro 1 an et BMA	36 557	-	36 557	468	37 025
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>133 073</b>	<b>108</b>	<b>133 181</b>	<b>11 216</b>	<b>144 397</b>
<b>Second cycle général et technologique :</b>					
Seconde	98 400	46	98 446	2 202	100 648
Première	96 675	46	96 721	2 405	99 126
Terminale	95 125	26	95 151	2 795	97 946
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>290 200</b>	<b>118</b>	<b>290 318</b>	<b>7 402</b>	<b>297 720</b>
<b>Total général</b>	<b>1 079 866</b>	<b>468</b>	<b>1 080 334</b>	<b>26 108</b>	<b>1 106 442</b>
<b>Préparations diverses et formations complémentaires :</b>					
Préparations diverses pré-bac	23	-	23	15	38
Préparations diverses post-bac	1386	-	1 386	683	2 069
Formations complémentaires	56	-	56	11	67
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>1 081 331</b>	<b>468</b>	<b>1 081 799</b>	<b>26 817</b>	<b>1 108 616</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>1 097 488</b>	<b>468</b>	<b>1 097 956</b>	<b>27 156</b>	<b>1 124 982</b>



## PRÉSENTATION

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT, localisées sur de nouveaux sites géographiques, et la création de nombreux départements d'IUT.

En 1999, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard a été créée par fusion de l'Institut polytechnique de Sévenans et de l'école d'ingénieurs de Belfort.

Le nombre d'établissements ayant des classes de STS augmente depuis 1993 (+ 9 % sur la période), hausse due essentiellement aux établissements publics.

Après un pic en 1998, le nombre d'établissements ayant des classes de CPGE diminue depuis chaque année.

Le nombre d'écoles d'ingénieurs a régulièrement progressé de 1993 à 2001. Cette progression, qui concernait les écoles d'ingénieurs universitaires et les écoles privées jusqu'en 1997, est principalement due depuis aux écoles publiques non universitaires.

Le nombre d'écoles de commerce, gestion et comptabilité a fortement chuté entre 1993 et 1998. Depuis la rentrée 1999, la tendance s'est inversée.

Depuis 1993-1994, le nombre d'écoles paramédicales a diminué **1**.

Dix académies (Paris, Lille, Versailles, Nantes, Rennes, Lyon, Créteil, Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble) regroupent 57 % des établissements de l'enseignement supérieur. Les académies d'Île-de-France en rassemblent 20 %. En particulier, 23 % des universités, 24 % des CPGE et 27 % des écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, mais seulement 16 % des STS sont implantées en Île-de-France **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Universités et assimilés.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent également des instituts et des écoles internes, notamment les Instituts universitaires de technologie (IUT) et des écoles d'ingénieurs. Des établissements d'enseignement supérieur publics et privés peuvent leur être rattachés. On y a également assimilé les Instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble, Nancy et Toulouse, qui ont le statut d'université, ainsi que les universités de technologie (UT) de Compiègne, de Troyes et de Belfort-Montbéliard qui assurent principalement des formations d'ingénieurs, l'École nationale du paysage de Blois et certains établissements parisiens : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe et l'Institut national des langues et civilisations orientales.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2001-2002 », *Documents statistiques*, ministère en charge de l'Agriculture, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère en charge de la Santé, à paraître.

## Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6840 à 6844, n° 6825 à 6827, n° 6829 à 6831, n° 6850, n° 6853, n° 6845, n° 6847, n° 6849.

## 1 Évolution du nombre d'établissements de l'enseignement supérieur depuis 1993-1994 (France métropolitaine + DOM)

Types d'établissement	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Universités et assimilés (1)	86	87	89	89	89	89	91	91	91
IUT	89	90	90	94	100	103	103	104	112
IUFM	28	28	28	28	28	28	28	28	30
STS (2)	1 895	1 909	1 944	1 947	1 978	1 987	2 015	2 040	2 068
- dont publiques	1 064	1 108	1 139	1 158	1 182	1 203	1 228	1 251	1 275
- dont privées	831	801	805	789	796	784	787	790	793
CPGE (2)	474	480	484	490	477	503	502	493	490
- dont publiques	319	324	319	333	324	334	337	336	338
- dont privées	155	156	153	157	153	169	165	157	152
Écoles d'ingénieurs	227	233	237	238	240	240	240	241	243
- dont publiques, dépendantes des universités	86	89	92	92	94	94	94	93	90
- dont publiques, indépendantes des universités	80	80	79	78	78	80	80	81	85
- dont privées	61	64	66	68	68	66	66	67	68
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	280	269	257	233	227	217	224	230	234
Établissements universitaires privés	18	18	19	18	17	18	18	18	19
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	5
Écoles d'architecture	24	25	25	25	25	25	25	25	23
Écoles supérieures artistiques et culturelles	221	240	240	228	210	206	221	239	229
Écoles paramédicales hors université (3)	551	509	468	462	466	445	431	420	420
Écoles préparant aux fonctions sociales	138	136	134	136	136	134	137	133	133
Autres écoles de spécialités diverses	178	166	163	160	184	193	205	200	216
- dont écoles juridiques et administratives	45	43	42	44	42	42	50	61	65
- dont écoles de journalisme et écoles littéraires	9	11	11	11	11	11	16	18	23
- dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris, à partir de 1999-2000, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (créée en 1999) et l'École nationale du paysage de Blois.

(2) Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Estimation en 1995-1996.

## 2 Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur par académie en 2001-2002

	Universités			IUFM	STS	CPGE	Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités	Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements
	Hors IUT	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités						
Aix-Marseille	4	4	5	1	87	23	5	11	52
Amiens	2	3	1	1	65	14	2	4	24
Besançon	2	2	3	1	46	9		4	14
Bordeaux	5	6	6	1	86	15	4	19	42
Caen	1	3	2	1	53	12	2	3	21
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	41	10	2	4	26
Corse	1	1	1	1	6	3		2	3
Dijon	1	3	3	1	56	12	2	6	26
Grenoble	5	5	12	1	104	19	1	6	31
Lille	6	8	5	1	124	31	12	16	74
Limoges	1	1	1	1	27	5	2	3	15
Lyon	4	6	2	1	117	23	12	13	69
Montpellier	4	3	2	1	94	16	5	6	39
Nancy-Metz	4	6	10	1	76	16	8	2	37
Nantes	3	6	2	1	134	27	16	13	58
Nice	2	2	3	1	50	13	3	10	27
Orléans-Tours	3	6	5	1	76	14	2	4	25
Poitiers	2	3	2	1	65	10	1	9	17
Reims	2	2	2	1	46	10	1	10	13
Rennes	4	8	4	1	120	28	15	8	55
Rouen	2	3	1	1	58	14	4	5	20
Strasbourg	4	4	7	1	57	19	2	4	32
Toulouse	4	5	3	1	92	19	10	12	43
<b>Total province</b>	<b>68</b>	<b>92</b>	<b>84</b>	<b>23</b>	<b>1 680</b>	<b>362</b>	<b>111</b>	<b>174</b>	<b>763</b>
Paris	12	2	3	1	98	60	15	44	166
Créteil	4	9	1	1	108	23	8	2	46
Versailles	5	7	2	1	124	37	19	10	55
<b>Total Île-de-France</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>330</b>	<b>120</b>	<b>42</b>	<b>56</b>	<b>267</b>
France métro.	89	110	90	26	2 010	482	153	230	1 030
Guadeloupe	1	1		1	15	3			2
Guyane				1	4			1	2
Martinique				1	11	3		1	5
La Réunion	1	1		1	28	2		2	6
France métro. + DOM	91	112	90	30	2 068	490	153	234	1 045

## PRÉSENTATION

7 182 ensembles immobiliers du second degré public (hors EREA) ont été recensés pour l'année scolaire 2001-2002 (France métropolitaine et DOM). 541 sont des cités scolaires comprenant au moins deux établissements distincts, et regroupant au total 1 119 établissements secondaires. La surface cadastrale de ces ensembles immobiliers représente environ 158,6 millions de m<sup>2</sup>, dont 38,2 millions de m<sup>2</sup> sont bâtis – soit un taux d'encombrement au sol de 24,1 %.

La surface développée hors œuvre (SDHO) totale approche les 75 millions de m<sup>2</sup>, dont 72 millions de m<sup>2</sup> pour les bâtiments principaux et 0,6 pour les bâtiments démontables. Le reste est composé de constructions annexes fermées (passages entre deux bâtiments, chaufferies, etc.) ou non (préaux non compris dans le bâtiment principal, etc.). La surface développée par élève est en moyenne de 16 m<sup>2</sup>, variant de 13,2 m<sup>2</sup> dans les collèges à plus de 28 m<sup>2</sup> dans les LP.

La moitié de la surface développée des lycées et les deux tiers de celle des cités scolaires ont été construites avant 1970. Les collèges sont de construction plus récente, environ 38 % de leur surface datent des années 1970. Après la décennie 1980, où la construction reste à un niveau bas, l'effort de construction s'intensifie nettement pour tous les types d'établissements.

Globalement, les établissements se déclarent remplis à près de 83 %, mais ce taux est très variable selon le type de l'établissement, sa situation géographique, etc. Pour 37,2 % des chefs d'établissement, ce taux d'occupation dépasse 90 %, c'est-à-dire qu'ils estiment travailler pratiquement à pleine capacité ou même dans une situation de « suroccupation » ; c'est particulièrement le cas de 43 % des LEGT. Environ 93 % des établissements se disent dotés d'au moins une salle informatique polyvalente et près de 88 % d'au moins une salle équipée spécifiquement pour les enseignements artistiques ; par contre, moins de 21 % déclarent au moins un laboratoire de langues. Globalement, on compte une place en CDI pour 14 élèves environ.

Les collèges comptent peu d'internats (un sur 20 établissements contre plus de un sur 5 en moyenne) et ces internats connaissent, de plus, un faible taux d'occupation (55 % contre 74 % en moyenne). Quel que soit le type d'établissement, ils accueillent en majorité des garçons (58 % des lits), c'est particulièrement le cas dans les LP (deux tiers de l'ensemble des lits). Plus de 93 % des ensembles immobiliers disposent d'un service de restauration.

## DÉFINITIONS

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Les bâtiments et terrains d'un établissement fonctionnant seul constituent un ensemble immobilier. Mais celui-ci peut aussi être constitué de deux ou plusieurs établissements autonomes utilisant certains bâtiments en commun : il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes d'un établissement sont rattachées à l'ensemble immobilier de l'établissement principal. Dans quelques rares cas, des annexes « géographiques » situées dans une autre commune que leur établissement de rattachement peuvent être considérées comme un ensemble immobilier autonome.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différents bâtiments ou constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Part de la surface cadastrale qui n'est pas bâtie : cours de récréation, parkings découverts, aires sportives découvertes, et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Pour les bâtiments principaux, il s'agit de la somme des surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute les surfaces bâties hors œuvre des bâtiments démontables et des constructions annexes fermées ou non fermées.

■ **Capacité d'accueil d'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement estime être compatible avec le fonctionnement dans de bonnes conditions de l'établissement. Pour cela, le chef d'établissement doit tenir compte de la diversité des formations proposées, des normes pédagogiques en vigueur, des contraintes de salles, des horaires d'ouverture de l'établissement, de ceux des transports scolaires, des normes de sécurité... Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que le parc immobilier soit modifié. Elle peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés, et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne dans de mauvaises conditions, en « surcapacité ». Elle peut être supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estime pouvoir accueillir un nombre d'élèves plus important.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré. Année 2001-2002.

## 1 Nombre d'ensemble immobiliers et surfaces en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 857	1 002	782	541	7 182
Nombre d'établissements en cité scolaire	285	522	312		1 119
Nombre total d'établissements	5 142	1 524	1 094		7 760
<b>En milliers de m<sup>2</sup> :</b>					
<b>Surface cadastrale</b>	<b>78 348,6</b>	<b>32 767,3</b>	<b>19 543,6</b>	<b>27 938,1</b>	<b>158 597,6</b>
Dont surfaces non bâties	60 087,1	24 591,0	14 167,1	21 580,8	120 426,0
- cours de récréation	14 461,4	4 955,7	2 339,3	3 891,9	25 648,3
- parkings découverts	8 255,8	3 252,6	2 325,6	3 424,1	17 258,1
- aires sportives découvertes	5 485,4	2 507,3	1 110,2	2 697,6	11 800,5
- espaces verts	31 884,5	13 875,4	8 392,0	11 567,2	65 719,1
Dont surfaces bâties	18 261,5	8 176,3	5 376,5	6 357,3	38 171,6
<b>Surfaces développées hors œuvre (SDHO)</b>	<b>33 294,3</b>	<b>18 140,3</b>	<b>9 301,0</b>	<b>14 255,0</b>	<b>74 990,6</b>
Dont :					
- SDHO des bâtiments principaux	31 713,7	17 556,2	8 947,0	13 873,7	72 090,6
- surfaces des bâtiments démontables	275,5	118,4	104,9	131,7	630,5
Taux d'encombrement au sol (en %)					
Taux d'encombrement au sol (%) (surface bâtie/surface cadastrale)	23,3	25,0	27,5	22,8	24,1

## 1 Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
<b>Moyenne de la surface développée totale par élève (m<sup>2</sup>)</b>	<b>13,2</b>	<b>17,3</b>	<b>28,1</b>	<b>18,4</b>	<b>16,0</b>
<b>Ancienneté des bâtiments (%) :</b>					
- SDHO construite avant 1970	31,2	50,0	42,1	68,7	44,3
- SDHO construite de 1971 à 1980	37,5	12,4	26,2	16,4	26,0
- SDHO construite de 1981 à 1990	12,8	11,4	14,8	4,6	11,1
- SDHO construite de 1991 à 2000	16,3	25,4	15,7	9,3	17,1
- SDHO construite après 2000	2,2	0,8	1,2	1,0	1,5
<b>Capacité d'accueil et occupation :</b>					
- Capacité d'enseignement :					
Taux d'occupation des établissements (%)	82,6	85,9	75,6		82,9
% des établissements occupés à plus de 90 %	38,6	42,7	23,0		37,2
<b>Part des ensembles dotés d'au moins (%) :</b>					
- une salle informatique polyvalente	91,0	97,1	95,1	97,2	92,7
- une salle d'arts plastiques, musique, etc.	95,5	65,7	84,3	89,1	87,7
- un laboratoire de langues	11,2	55,7	20,3	46,7	20,8
<b>Nombre d'élèves pour une place de CDI (1)</b>	<b>14,4</b>	<b>16,3</b>	<b>11,0</b>	<b>11,9</b>	<b>14,2</b>
<b>Internats :</b>					
- part des ensembles dotés d'un internat (%)	5,2	49,6	52,3	74,7	21,7
- taux d'occupation des lits (%)	54,9	77,7	73,5	74,8	74,3
- part des lits destinés aux filles (%)	44,4	46,9	34,1	41,9	42,0
Part des ensembles dotés d'un service de restauration (%)	92,5	96,3	90,2	98,3	93,2

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire compte 706 zones d'éducation prioritaire (ZEP) et 808 réseaux d'éducation prioritaire (REP). Elle concerne 8 551 écoles publiques ou établissements publics du second degré **1**. Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en éducation prioritaire : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées : ainsi, pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (EP), de 5,1 % des écoles dans l'académie de Caen à 32,7 % à Paris et 26,9 % dans celle de Créteil. Pour les collèges, les parts vont de 6,4 % dans l'académie de Limoges à plus d'un établissement sur trois pour cinq académies : Aix-Marseille, Corse, Créteil, Lille et Rouen. Dans les DOM, 34,9 % des écoles ou établissements publics du second degré sont en EP et 24,1 % en ZEP, alors qu'en France métropolitaine ces proportions ne sont que de 13,6 % et 10,9 % respectivement.

Cette année, la Corse et la Réunion ont mis en place 6 REP et 18 REP, respectivement. Seule la Guyane n'en possède pas.

À la rentrée 2001, soit deux ans après la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, les mouvements d'entrées et sorties concernent un peu plus de 200 établissements (pour mémoire, 2 300 environ en 1999). Les sorties sont dues essentiellement aux fermetures d'écoles et 8 entrées sur 10 environ s'effectuent uniquement au niveau des réseaux (hors ZEP) **2**.

La nette surreprésentation des établissements des communes de centre d'agglomération ou de banlieue continue de progresser. En effet, 8 établissements en EP sur 10 sont implantés sur ces deux types de communes alors qu'elles n'accueillent guère plus d'un établissement sur deux **3**.

## DÉFINITIONS

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves » (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Fichiers thèmes dans les établissements publics du second degré.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.

*Études sur les établissements en zones d'éducation prioritaire en 1988-1989*, Document de travail, n° 380, juin 1989.

*L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.

*L'éducation prioritaire*, Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

**1 Nombre de ZEP et REP par académie - Nombre et proportion d'établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2001 (Public)**

	Nombre de ZEP	Nombre de REP	Établissements en éducation prioritaire (1)				Dont établissements en ZEP					
			Total	dont écoles		dont collèges		Total	dont écoles		dont collèges	
Académies			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Aix-Marseille	40	50	527	434	22,6	68	34,7	390	317	16,5	53	27,0
Amiens	41	22	347	302	12,8	39	22,7	291	250	10,6	36	20,9
Besançon	19	24	146	117	7,7	26	22,2	118	97	6,4	21	17,9
Bordeaux	22	17	484	433	16,1	43	17,6	265	232	8,6	25	10,2
Caen	10	3	87	72	5,1	14	9,3	83	70	5,0	13	8,6
Clermont-Ferrand	6	7	112	89	6,5	21	14,9	74	66	4,8	7	5,0
Corse	6	6	68	54	19,6	14	48,3	60	54	19,6	6	20,7
Créteil	64	112	818	687	26,9	118	34,9	769	647	25,3	110	32,5
Dijon	21	22	271	234	10,8	32	19,8	236	201	9,3	31	19,1
Grenoble	27	24	312	258	8,8	44	18,4	260	222	7,6	33	13,8
Lille	97	112	898	786	23,3	112	33,7	823	725	21,5	98	29,5
Limoges	4	5	54	48	6,8	5	6,4	46	40	5,6	5	6,4
Lyon	35	40	404	331	15,5	50	24,4	326	267	12,5	39	19,0
Montpellier	23	23	229	199	10,0	27	14,7	209	182	9,1	24	13,0
Nancy-Metz	32	35	315	277	9,3	34	14,5	233	203	6,8	30	12,8
Nantes	27	31	254	223	10,4	31	13,1	191	169	7,9	22	9,3
Nice	12	10	115	98	8,7	15	11,5	107	92	8,1	15	11,5
Orléans-Tours	30	33	267	226	9,7	38	16,2	210	174	7,5	33	14,0
Paris	14	20	243	212	32,7	31	29,0	208	185	28,5	23	21,5
Poitiers	11	3	102	89	5,2	13	8,1	89	77	4,5	12	7,5
Reims	23	24	207	171	10,3	30	22,2	194	163	9,8	29	21,5
Rennes	8	12	158	138	7,6	20	9,5	60	51	2,8	9	4,3
Rouen	25	25	334	265	14,0	56	33,7	318	258	13,7	49	29,5
Strasbourg	17	17	125	105	6,0	19	13,4	124	105	6,0	19	13,4
Toulouse	12	13	286	255	9,4	27	12,2	122	107	3,9	14	6,3
Versailles	44	89	874	742	22,2	95	23,9	648	539	16,1	73	18,4
<b>France métropolitaine</b>	<b>670</b>	<b>779</b>	<b>8 037</b>	<b>6 845</b>	<b>13,3</b>	<b>1 022</b>	<b>20,6</b>	<b>6 454</b>	<b>5 493</b>	<b>10,7</b>	<b>829</b>	<b>16,7</b>
Guadeloupe	4	8	105	90	28,1	14	34,1	35	29	9,1	5	12,2
Guyane	4		71	63	50,0	7	31,8	71	63	50,0	7	31,8
Martinique	5	3	113	98	38,0	14	35,0	87	75	29,1	11	27,5
La Réunion	23	18	225	195	38,6	28	39,4	161	142	28,1	17	23,9
<b>DOM</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>514</b>	<b>446</b>	<b>36,9</b>	<b>63</b>	<b>36,2</b>	<b>354</b>	<b>309</b>	<b>25,6</b>	<b>40</b>	<b>23,0</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>706</b>	<b>808</b>	<b>8 551</b>	<b>7 291</b>	<b>13,8</b>	<b>1 085</b>	<b>21,1</b>	<b>6 808</b>	<b>5 802</b>	<b>11,0</b>	<b>869</b>	<b>16,9</b>

(1) Établissements en ZEP et/ou en REP.

Remarque : à partir de la rentrée 2001, les 9 annexes " autonomes " sont comptées comme des établissements.

**2 Nombre d'établissements entrant ou sortant de l'éducation prioritaire à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM, Public)**

Type établissement	Variation nette /2000	Sorties de l'éducation prioritaire (1)			Entrées dans l'éducation prioritaire		
		Total des sorties	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)	Total des entrées	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)
Écoles	-38	107	87	20	69	12	57
Collèges	22	2	2	-	24	3	21
Lycées	2	-	-	-	2	1	1
LP	-3	3	2	1	-	-	-
<b>Total des établissements</b>	<b>-17</b>	<b>112</b>	<b>91</b>	<b>21</b>	<b>95</b>	<b>16</b>	<b>79</b>

(1) Les sorties de l'ensemble des écoles sont dues à des fermetures. Les deux collèges concernés ont fermé à la rentrée 2001. Deux LP ont fermé à la rentrée 2001, le troisième a changé de code nature tout en restant en ZEP.

**3 Nombre d'établissements en éducation prioritaire selon le type de commune (France métropolitaine + DOM, Public)**

Type de commune	Tous les établissements	%	Établissements en éducation prioritaire	%	Dont les établissements en ZEP	%
Commune rurale	22 849	37,8	941	11,0	372	5,5
Commune ville isolée	4 987	8,2	658	7,7	425	6,2
Commune centre agglomération	16 084	26,6	3 849	45,0	3 349	49,2
Commune de banlieue	16 561	27,4	3 103	36,3	2 662	39,1
<b>Total des établissements</b>	<b>60 481</b>	<b>100,0</b>	<b>8 551</b>	<b>100,0</b>	<b>6 808</b>	<b>100,0</b>

## PRÉSENTATION

Suite à un mouvement de grève administrative des directeurs d'écoles à la rentrée 2001, le constat des élèves du premier degré est très partiel. Les chiffres publiés sur le sujet ne concernent donc que les effectifs d'élèves du second degré.

En France métropolitaine et dans les DOM, à la rentrée 2001, l'éducation prioritaire (EP) concerne 675 000 élèves scolarisés dans des établissements du second degré **1**. Sur les 1 260 établissements du second degré concernés à cette rentrée, plus de 86 % (1 085) sont des collèges. 70 % des lycées en éducation prioritaire sont des lycées professionnels. Depuis la réforme globale de la carte de l'éducation prioritaire de 1999, on note peu de changement chaque année ; seule une trentaine d'établissements du second degré ont fait l'objet de mouvements d'entrée ou de sortie de l'EP.

En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. Pour les collégiens, les parts vont de 7,9 % dans l'académie de Limoges à 31,3 % dans celle de Rouen et 35,5 % dans celle de Créteil. L'académie de la Corse, par la création cette année de 8 réseaux d'éducation prioritaire au niveau des collèges, a presque triplé ses effectifs d'élèves en éducation prioritaire.

Dans les DOM, la Réunion a également créé 18 réseaux. La scolarisation en éducation prioritaire progresse donc dans les DOM de plus de 6 points avec 36 % de collégiens à la rentrée 2001. Seule l'académie de Guyane n'a pas mis en place de REP.

Comme les années antérieures, en France métropolitaine et DOM, neuf académies n'ont pas de lycéens en éducation prioritaire : Corse, Lille, Nantes, Paris, Poitiers, Rennes, Guadeloupe, Guyane et Martinique.

## DÉFINITIONS

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de « *renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale* ». L'objectif premier de cette politique est « *d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés* » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « *mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves* » (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** Fichiers thèmes dans les établissements publics du second degré.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.

*Études sur les établissements en zones d'éducation prioritaire en 1988-1989*, Document de travail, n° 380, juin 1989.

*L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.

*L'éducation prioritaire*, Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

## 1 Nombre et proportions d'élèves (1) en éducation prioritaire par académie à la rentrée 2001 (Public)

Académies	Élèves en éducation prioritaire (2)				Dont élèves en ZEP					
	Total(3)	dont écoles		dont collèges		Total(3)	dont écoles		dont collèges	
		Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille	52 235	...	...	37 992	30,8	42 001	...	...	30 210	24,5
Amiens	25 043	...	...	22 633	24,1	23 368	...	...	21 396	22,8
Besançon	12 575	...	...	11 664	23,1	8 945	...	...	8 945	17,7
Bordeaux	21 157	...	...	17 582	14,7	14 484	...	...	10 909	9,1
Caen	6 766	...	...	6 372	10,5	5 922	...	...	5 922	9,8
Clermont-Ferrand	11 004	...	...	10 081	21,4	2 889	...	...	2 536	5,4
Corse	7 674	...	...	7 674	58,6	2 868	...	...	2 868	21,9
Créteil	76 345	...	...	69 488	35,5	69 653	...	...	64 304	32,8
Dijon	17 416	...	...	15 517	20,9	16 438	...	...	14 969	20,2
Grenoble	27 216	...	...	22 994	17,9	20 634	...	...	18 035	14,0
Lille	56 611	...	...	56 611	31,3	49 531	...	...	49 531	27,3
Limoges	2 506	...	...	2 205	7,9	2 506	...	...	2 205	7,9
Lyon	36 112	...	...	27 153	23,6	27 623	...	...	21 140	18,3
Montpellier	18 400	...	...	16 688	15,9	16 604	...	...	14 892	14,2
Nancy-Metz	18 857	...	...	16 575	15,0	14 807	...	...	14 807	13,4
Nantes	12 604	...	...	12 604	12,1	7 672	...	...	7 672	7,3
Nice	11 096	...	...	8 934	10,1	8 934	...	...	8 934	10,1
Orléans-Tours	18 752	...	...	17 328	15,6	15 582	...	...	14 158	12,8
Paris	15 188	...	...	15 188	26,0	11 711	...	...	11 711	20,0
Poitiers	5 953	...	...	5 953	8,6	5 524	...	...	5 524	8,0
Reims	18 011	...	...	15 285	24,2	15 427	...	...	14 796	23,4
Rennes	7 265	...	...	7 265	8,1	4 256	...	...	4 256	4,8
Rouen	34 700	...	...	28 419	31,3	29 061	...	...	24 015	26,4
Strasbourg	11 217	...	...	10 917	13,4	10 917	...	...	10 917	13,4
Toulouse	10 676	...	...	9 544	9,2	5 833	...	...	5 544	5,3
Versailles	88 590	...	...	59 119	23,7	75 317	...	...	46 354	18,6
<b>France métropolitaine</b>	<b>623 969</b>	...	...	<b>531 785</b>	<b>20,8</b>	<b>508 507</b>	...	...	<b>436 550</b>	<b>17,1</b>
Guadeloupe	10 037	...	...	9 088	31,3	5 001	...	...	4 052	14,0
Guyane	5 489	...	...	4 642	33,2	5 489	...	...	4 642	33,2
Martinique	10 168	...	...	9 108	32,6	7 078	...	...	6 018	21,5
La Réunion	25 386	...	...	23 419	40,6	16 592	...	...	14 625	25,4
<b>DOM</b>	<b>51 080</b>	...	...	<b>46 257</b>	<b>36,0</b>	<b>34 160</b>	...	...	<b>29 337</b>	<b>22,8</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>675 049</b>	...	...	<b>578 042</b>	<b>21,5</b>	<b>542 667</b>	...	...	<b>465 887</b>	<b>17,3</b>

(1) Seules les données pour le second degré sont disponibles.

(2) Établissements en ZEP et/ou en REP.

(3) Le total inclut les lycées et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire.



## PRÉSENTATION

Les disparités des lycées peuvent être analysées à travers des indicateurs concernant les élèves **1**, les enseignants **2** et les performances au baccalauréat **3**.

Parmi les indicateurs caractéristiques des élèves, les proportions d'étrangers, de redoublants en seconde et terminale professionnelles, ainsi que d'élèves issus de la PCS « très favorisée », présentent les dispersions les plus élevées. Mais cette volatilité, selon les établissements, est à rapprocher du faible nombre d'élèves recensés dans ces catégories.

Fait marquant : au fur et à mesure que l'on passe de la catégorie dite « très favorisée » à celle dite « défavorisée », la proportion d'élèves s'accroît considérablement, passant de 9 % à 53 %.

La proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en terminale professionnelle est sensiblement plus élevée qu'en seconde professionnelle.

En ce qui concerne les professeurs, les proportions de professeurs de type lycée professionnel connaissent les dispersions les plus élevées.

Les indicateurs de performance au baccalauréat présentent une dispersion sensiblement moindre et sont plus homogènes que ce que l'on observe sur les caractéristiques des élèves et des enseignants.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Un peu plus de 1 500 lycées professionnels publics de la France métropolitaine + DOM.

■ **Proportion d'élèves par profession et catégorie sociale des parents (PCS).** PCS dites « très favorisées » : professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs et assimilés, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, instituteurs et assimilés et chefs d'entreprise de dix salariés et plus. PCS dites « favorisées » : professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, retraités cadres et professions intermédiaires.

PCS dites « moyennes » : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et assimilés, employés civils, agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels de service direct aux particuliers, retraités agriculteurs exploitants, retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

PCS dites « défavorisées » : ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

■ **Taux d'accès de la première professionnelle au baccalauréat.** Il mesure la probabilité qu'un élève de première professionnelle obtienne le baccalauréat dans un même établissement, quel que soit le nombre d'années effectuées.

■ **Proportion de bacheliers parmi les sortants de première et terminale.** Cet indicateur mesure la probabilité qu'un élève de première ou de terminale quitte l'établissement avec le baccalauréat en poche.

■ **Taux de réussite.** Nombre d'élèves reçus à l'examen rapporté au nombre d'élèves qui s'y sont présentés.

■ **Écart type.** Il mesure la dispersion de la série statistique d'un indicateur autour de la moyenne de cette série. Cet indicateur dépend des grandeurs observées : on remarquera, par exemple, que les écarts types du nombre des professeurs certifiés et de la taille du lycée (en élèves) sont plus élevés que celui des professeurs agrégés, comme il y a plus de professeurs certifiés et d'élèves que d'agrégés. C'est pourquoi on préfère le coefficient de variation.

■ **Coefficient de variation.** C'est l'écart type rapporté à la moyenne. Comme l'écart type, il s'agit d'un indicateur de dispersion. Il permet effectivement de comparer les dispersions des séries statistiques de plusieurs variables.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Indicateurs IPES 2002-2003.

Voir aussi

<http://www.education.gouv.fr/ival>, et 3615 EDUTEL code IVAL.

## 1 Population scolaire des lycées professionnels en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

	Moyenne (1)	Écart type	Coefficient de variation en %
% d'élèves en retard d'au moins 2 ans en 2 <sup>nde</sup> professionnelle	28,7	9,8	34,0
% d'élèves en retard d'au moins 2 ans en terminale professionnelle	37,3	13,2	35,5
% d'élèves de nationalité étrangère	6,2	6,6	105,7
% d'élèves issus d'une PCS « très favorisée »	8,8	7,7	86,7
% d'élèves issus d'une PCS « favorisée »	12,9	5,0	36,8
% d'élèves issus d'une PCS « moyenne »	25,3	7,7	30,3
% d'élèves issus d'une PCS « défavorisée »	53,0	15,2	28,6
% d'élèves redoublants en 2 <sup>nde</sup> professionnelle	4,3	3,5	81,8
% d'élèves redoublants en terminale professionnelle	4,8	5,3	110,6

(1) Il s'agit d'une moyenne simple par lycée.

## 2 Taille des lycées et structure du corps enseignant des lycées professionnels publics (France métropolitaine + DOM)

	Moyenne (1)	Écart type	Coefficient de variation en %
Taille du lycée	583,4	389,6	66,8
% de professeurs agrégés	7,5	10,6	141,3
% de professeurs certifiés	60,2	28,7	47,7
% de professeurs non titulaires	5,2	6,6	127,2
% de professeurs de type lycée professionnel	15,1	29,1	192,5
% de professeurs PEGC	8,3	9,9	119,4
% de professeurs femmes	57,4	14,6	25,3
% de professeurs âgés de moins de 30 ans	15,0	10,1	67,2
% de professeurs âgés entre 30 et 50 ans	50,9	11,3	22,1
% de professeurs âgés de plus de 50 ans	34,0	13,1	38,6

(1) Il s'agit d'une moyenne simple par lycée.

## 3 Indicateurs de performance au baccalauréat de la session 2001 (Lycées professionnels publics de la France métropolitaine + DOM)

	Moyenne (1)	Écart type	Coefficient de variation en %
Taux de réussite	78,5	13,5	17,1
Taux d'accès de la 1 <sup>re</sup> professionnelle au baccalauréat	65,3	15,1	23,1
% de bacheliers parmi les sortants de 1 <sup>re</sup> et terminale professionnelles	67,7	14,4	21,4

(1) Il s'agit d'une moyenne simple par lycée.

Ref.	Titre	Page
3.1	Le premier degré en 1999-2000	56
3.2	Le premier degré : évolution	58
3.3	Le premier degré par département et académie	60
3.4	Le préélémentaire en 2001-2002 ; évolution	62
3.5	L'élémentaire par âge ; évolution	64
3.6	L'enseignement des langues vivantes en cours moyen	66
3.7	L'enseignement spécialisé du premier degré	68
3.8	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	70
3.9	L'évaluation en début de CE2	72

## PRÉSENTATION

Les établissements du premier degré en France métropolitaine ont accueilli un peu plus de 6 300 000 élèves à la rentrée 1999 (et 6 570 000 élèves en France métropolitaine + DOM) **1** **2**. Dans le secteur privé, les effectifs du préélémentaire sont en augmentation (+ 1,4 % par rapport à l'année précédente) ; ceux de l'élémentaire continuent de baisser (- 1,7 %). Les effectifs des classes d'intégration scolaire (CLIS) sont en augmentation (+ 3,8 %). Les effectifs du secteur public sont en hausse dans le préélémentaire (+ 0,9 %) et en baisse dans l'élémentaire (- 1,4 %). Dans le secteur public, les CLIS voient leurs effectifs baisser (- 5,2 %). Pour l'ensemble du premier degré, la part de l'enseignement public reste la même (86,2 %). Elle est toujours de 85,3 % pour l'élémentaire et de 87,4 % pour le préélémentaire. Elle est de 94,2 % pour les classes d'intégration scolaire **1**.

Les filles restent légèrement minoritaires, autant dans les classes préélémentaires (un peu moins de 49,0 %) que dans les classes élémentaires (48,8 % dans le secteur public et 48,2 % dans le secteur privé) **1**.

## DÉFINITIONS

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Cycles.** Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. La scolarité est organisée en trois cycles pédagogiques : le cycle I des apprentissages premiers, le cycle II des apprentissages fondamentaux, et le cycle III des approfondissements (voir en 1.1). Les classes d'initiation ne sont pas enquêtées à ce sujet.

**Avertissement :** les données pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002 étant indisponibles, cette double page reprend les données de l'année scolaire 1999-2000.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** **2** Voir l'édition 2001 de *Repères et références statistiques*.

## 1 Répartition des élèves du premier degré par niveau, classe et sexe en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public			Privé			Public+Privé Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Niveau préélémentaire :</b>							
En école maternelle	892 813	850 886	1 743 699	12 354	11 895	24 249	1 767 948
En école primaire	188 957	178 513	367 470	143 569	137 737	281 306	648 776
<b>Total préélémentaire</b>	<b>1 081 770</b>	<b>1 029 399</b>	<b>2 111 169</b>	<b>155 923</b>	<b>149 632</b>	<b>305 555</b>	<b>2 416 724</b>
<b>Niveau élémentaire :</b>							
CP	332 436	312 587	645 023	53 217	49 933	103 150	748 173
CE1	348 355	328 234	676 589	57 052	53 001	110 053	786 642
CE2	333 281	318 820	652 101	58 032	54 171	112 203	764 304
CM1	328 966	316 078	645 044	59 953	55 667	115 620	760 664
CM2	330 335	318 408	648 743	61 970	57 821	119 791	768 534
<b>Total CP-CM2</b>	<b>1 673 373</b>	<b>1 594 127</b>	<b>3 267 500</b>	<b>290 224</b>	<b>270 593</b>	<b>560 817</b>	<b>3 828 317</b>
Classes d'initiation	1070	953	2 023	56	69	125	2 148
Classes d'adaptation	4 413	2 970	7 383	1 207	715	1 922	9 305
<b>Total élémentaire</b>	<b>1 678 856</b>	<b>1 598 050</b>	<b>3 276 906</b>	<b>291 487</b>	<b>271 377</b>	<b>562 864</b>	<b>3 839 770</b>
Classes d'intégration scolaire	25 560	16 645	42 205	1 575	1 010	2 585	44 790
<b>Total premier degré :</b>							
Sans l'enseignement spécialisé	2 760 626	2 627 449	5 388 075	447 410	421 009	868 419	6 256 494
Avec l'enseignement spécialisé	2 786 186	2 644 094	5 430 280	448 985	422 019	871 004	6 301 284

## 2 Répartition des élèves du premier degré par niveau, classe et sexe en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public+Privé Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Niveau préélémentaire :</b>							
<b>Total préélémentaire</b>	<b>1 127 197</b>	<b>1 073 080</b>	<b>2 200 277</b>	<b>159 515</b>	<b>153 151</b>	<b>312 666</b>	<b>2 512 943</b>
<b>Niveau élémentaire :</b>							
CP	349 431	328 244	677 675	54 494	51 363	105 857	783 532
CE1	365 370	344 255	709 625	58 393	54 404	112 797	822 422
CE2	348 862	333 936	682 798	59 357	55 570	114 927	797 725
CM1	344 378	330 967	675 345	61 232	57 071	118 303	793 648
CM2	345 502	333 579	679 081	63 203	59 227	122 430	801 511
<b>Total CP-CM2</b>	<b>1 753 543</b>	<b>1 670 981</b>	<b>3 424 524</b>	<b>296 679</b>	<b>277 635</b>	<b>574 314</b>	<b>3 998 838</b>
Classes d'initiation	1086	964	2 050	56	69	125	2 175
Classes d'adaptation	4 654	3 110	7 764	1 207	715	1 922	9 686
<b>Total élémentaire</b>	<b>1 759 283</b>	<b>1 675 055</b>	<b>3 434 338</b>	<b>297 942</b>	<b>278 419</b>	<b>576 361</b>	<b>4 010 699</b>
Classes d'intégration scolaire	27 788	17 642	45 430	1 661	1 062	2 723	48 153
<b>Total premier degré :</b>							
Sans l'enseignement spécialisé	2 886 480	2 748 135	5 634 615	457 457	431 570	889 027	6 523 642
Avec l'enseignement spécialisé	2 914 268	2 765 777	5 680 045	459 118	432 632	891 750	6 571 795

## PRÉSENTATION

Les établissements du premier degré public et privé scolarisent près de 6 264 000 élèves en 2001-2002 contre 6 281 000 élèves en 2000-2001, cette diminution se poursuivant depuis 1991-1992. En comptant les DOM, l'effectif du premier degré est, pour la même année, de 6 535 000 élèves.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960-1961 et 1985-1986, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis 1992-1993. Cependant, on constate que la légère augmentation des effectifs du préélémentaire, amorcée dans le secteur privé en 1998-1999, se poursuit en 2000-2001 (+ 0,9 %) et en 2001-2002 (+ 0,3 %) et touche plus fortement le secteur public (+ 1,1 % en 2000-2001 et + 0,6 % en 2001-2002).

L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960-1961 et 1985-1986, période où il enregistrait les effets de la baisse démographique ainsi que de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le secteur public comme dans le secteur privé. En 2001-2002, les classes élémentaires du CP au CM2 continuent de voir leurs effectifs baisser dans le secteur public (- 0,7 %) comme dans le secteur privé (- 0,8 %).

Les effectifs de l'enseignement spécialisé, qui s'étaient stabilisés en 1998-1999, ont accusé une forte baisse (- 4,7 %) en 1999-2000.

## DÉFINITIONS

■ **Le préélémentaire.** Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles, ou dans des écoles primaires comportant une classe ou une section maternelle « enfantine » au sein d'une classe à plusieurs niveaux, ou dans des écoles spéciales.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.  
*Tableaux statistiques*, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625, 6709.  
 1960-1961, *Tableaux de l'Éducation nationale*, édition 1969.

Voir aussi

*Note d'Information*, 96.06.

### 1 Évolution des effectifs du premier degré (France métropolitaine)

(Milliers, %)

	1960-1961	1980-1981	1990-1991	1994-1995	1997-1998	1998-1999	1999-2000 (2)	France métr. + DOM (2) (3)	2000-2001 (4)	France métr. + DOM (2)	2001-2002 (4)	France métr. + DOM (2)
<b>Préélémentaire :</b>												
Public	1 177,9	2 070,5	2 241,0	2 217,3	2 102,8	2 091,9	2 111,2	2 200,3	2 134,9	2 225,2	2 146,9	2 238,2
Privé	196,2	313,4	314,7	313,5	300,2	301,2	305,6	312,7	308,2	315,1	309,2	316,2
<b>Total</b>	<b>1 374,1</b>	<b>2 383,9</b>	<b>2 555,7</b>	<b>2 530,8</b>	<b>2 403,0</b>	<b>2 393,1</b>	<b>2 416,8</b>	<b>2 513,0</b>	<b>2 443,1</b>	<b>2 540,3</b>	<b>2 456,1</b>	<b>2 554,4</b>
% Public	85,7	86,9	87,7	87,6	87,5	87,4	87,4	87,6	87,4	87,6	87,4	87,6
<b>CP-CM2 :</b>												
Public	4 112,8	3 946,2	3 455,7	3 365,7	3 344,0	3 314,2	3 267,5	3 424,5	3 228,6	3 384,8	3 205,1	3 360,3
Privé	802,6	668,9	606,5	581,8	574,8	570,4	560,8	574,3	554,6	568,2	550,3	563,8
<b>Total</b>	<b>4 915,4</b>	<b>4 615,1</b>	<b>4 062,2</b>	<b>3 947,5</b>	<b>3 918,8</b>	<b>3 884,6</b>	<b>3 828,3</b>	<b>3 998,8</b>	<b>3 783,2</b>	<b>3 953,0</b>	<b>3 755,4</b>	<b>3 924,1</b>
% Public	83,7	85,5	85,1	85,3	85,3	85,3	85,4	85,6	85,3	85,6	85,3	85,6
<b>Initiation, adaptation :</b>												
Public		27,7	19,7	14,6	11,4	10,6	9,4	9,8				
Privé		2,1	1,6	2,0	2,2	2,0	2,0	2,1				
<b>Total</b>		<b>29,8</b>	<b>21,3</b>	<b>16,6</b>	<b>13,6</b>	<b>12,6</b>	<b>11,4</b>	<b>11,9</b>				
% Public		93,0	92,5	88,0	83,8	84,1	82,5	82,4				
<b>Élémentaire :</b>												
Public	4 112,8	3 973,9	3 475,4	3 380,3	3 355,4	3 324,8	3 276,9	3 434,3				
Privé	802,6	671,0	608,1	583,8	577,0	572,4	562,8	576,4				
<b>Total</b>	<b>4 915,4</b>	<b>4 644,9</b>	<b>4 083,5</b>	<b>3 964,1</b>	<b>3 932,4</b>	<b>3 897,2</b>	<b>3 839,7</b>	<b>4 010,7</b>				
% Public	83,7	85,6	85,1	85,3	85,3	85,3	85,3	85,6				
<b>CLIS (1) :</b>												
Public	72,9	90,1	61,7	45,8	44,5	44,5	42,2	45,4				
Privé	8,3	5,4	3,9	2,7	2,5	2,5	2,6	2,7				
<b>Total</b>	<b>81,2</b>	<b>95,5</b>	<b>65,6</b>	<b>48,5</b>	<b>47,0</b>	<b>47,0</b>	<b>44,8</b>	<b>48,1</b>				
% Public	89,8	94,3	94,1	94,4	94,7	94,7	94,2	94,4				
<b>Total 1<sup>er</sup> degré : sans ens. spécialisé :</b>												
Public	5 290,7	6 044,4	5 716,4	5 597,6	5 458,2	5 416,7	5 388,1	5 634,6				
Privé	998,8	984,4	922,8	897,3	877,2	873,6	868,4	889,1				
<b>Total</b>	<b>6 289,5</b>	<b>7 028,8</b>	<b>6 639,2</b>	<b>6 494,9</b>	<b>6 335,4</b>	<b>6 290,3</b>	<b>6 256,5</b>	<b>6 523,7</b>				
% Public	84,1	86,0	86,1	86,2	86,2	86,1	86,1	86,4				
<b>avec ens. spécialisé :</b>												
Public	5 363,6	6 134,5	5 778,1	5 643,4	5 502,7	5 461,2	5 430,3	5 680,0	5 413,7	5 663,9	5 399,9	5 650,4
Privé	1 007,1	989,8	926,7	900,0	879,7	876,1	871,0	891,8	867,3	888,1	864,0	884,6
<b>Total</b>	<b>6 370,7</b>	<b>7 124,3</b>	<b>6 704,8</b>	<b>6 543,4</b>	<b>6 382,4</b>	<b>6 337,3</b>	<b>6 301,3</b>	<b>6 571,8</b>	<b>6 281,0</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 263,9</b>	<b>6 535,0</b>
% Public	84,1	86,1	86,2	86,2	86,2	86,2	86,2	86,4	86,2	86,4	86,2	86,5

(1) En 1960-1961 : classes de perfectionnement seulement.

(2) Estimations réalisées pour les départements manquants des secteurs public et privé.

(3) Données de l'année 1999-2000.

(4) En 2000-2001 et 2001-2002, les effectifs des CLIS ne peuvent être dissociés des effectifs des classes d'initiation et d'adaptation.

## PRÉSENTATION

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau. Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

## DÉFINITIONS

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement spécialisé. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections enfantines des écoles primaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles primaires. L'enseignement dispensé par les écoles ou les établissements spéciaux est inclus ici.

■ **Écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

**Avvertissement :** en raison des grèves, nous ne disposons pas des effectifs d'élèves pour de nombreux départements du secteur public (sauf pour les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Corse-du-Sud, de la Moselle, de l'Oise, Paris et de l'Yonne) et pour les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, dans le secteur privé. Les effectifs et pourcentages indiqués, pour les départements dont les données sont incomplètes, sont des prévisions.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Public, Privé. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.



## 1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie en 2001-2002 (1)

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	Part du Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	Part du Public
04 Alpes-de-Haute-Provence	14 003	822	14 825	94,5	44 Loire-Atlantique	84 076	45 128	129 204	65,1
05 Hautes-Alpes	11 815	957	12 772	92,5	49 Maine-et-Loire	51 132	31 965	83 097	61,5
13 Bouches-du-Rhône	180 079	20 453	200 532	89,8	53 Mayenne	22 202	11 106	33 308	66,7
84 Vaucluse	50 048	5 738	55 786	89,7	72 Sarthe	49 278	8 911	58 189	84,7
<b>Aix-Marseille</b>	<b>255 945</b>	<b>27 970</b>	<b>283 915</b>	<b>90,1</b>	85 Vendée	27 318	29 935	57 253	47,7
02 Aisne	55 802	4 663	60 465	92,3	<b>Nantes</b>	<b>234 006</b>	<b>127 045</b>	<b>361 051</b>	<b>64,8</b>
60 Oise	84 082	5 526	89 608	93,8	06 Alpes-Maritimes	90 103	9 581	99 684	90,4
80 Somme	50 332	8 516	58 848	85,5	83 Var	88 166	5 604	93 770	94,0
<b>Amiens</b>	<b>190 216</b>	<b>18 705</b>	<b>208 921</b>	<b>91,0</b>	<b>Nice</b>	<b>178 269</b>	<b>15 185</b>	<b>193 454</b>	<b>92,2</b>
25 Doubs	48 906	4 318	53 224	91,9	18 Cher	28 019	2 039	30 058	93,2
39 Jura	24 009	2 768	26 777	89,7	28 Eure-et-Loir	40 652	4 329	44 981	90,4
70 Haute-Saône	22 616	1 185	23 801	95,0	36 Indre	19 037	1 379	20 416	93,2
90 Territoire de Belfort	13 211	1 269	14 480	91,2	37 Indre-et-Loire	48 681	6 068	54 749	88,9
<b>Besançon</b>	<b>108 742</b>	<b>9 540</b>	<b>118 282</b>	<b>91,9</b>	41 Loir-et-Cher	28 414	3 438	31 852	89,2
24 Dordogne	31 501	1 949	33 450	94,2	45 Loiret	59 674	6 167	65 841	90,6
33 Gironde	118 603	12 023	130 626	90,8	<b>Orléans-Tours</b>	<b>224 477</b>	<b>23 420</b>	<b>247 897</b>	<b>90,6</b>
40 Landes	28 831	2 664	31 495	91,5	75 Paris	135 164	37 883	173 047	78,1
47 Lot-et-Garonne	25 465	3 037	28 502	89,3	<b>Paris</b>	<b>135 164</b>	<b>37 883</b>	<b>173 047</b>	<b>78,1</b>
64 Pyrénées-Atlantiques	46 325	11 295	57 620	80,4	16 Charente	29 295	2 943	32 238	90,9
<b>Bordeaux</b>	<b>250 725</b>	<b>30 968</b>	<b>281 693</b>	<b>89,0</b>	17 Charente-Maritime	49 643	3 780	53 423	92,9
14 Calvados	59 231	10 287	69 518	85,2	79 Deux-Sèvres	27 830	6 969	34 799	80,0
50 Manche	41 349	9 755	51 104	80,9	86 Vienne	33 099	4 639	37 738	87,7
61 Orne	23 609	6 399	30 008	78,7	<b>Poitiers</b>	<b>139 867</b>	<b>18 331</b>	<b>158 198</b>	<b>88,4</b>
<b>Caen</b>	<b>124 189</b>	<b>26 441</b>	<b>150 630</b>	<b>82,4</b>	08 Ardennes	30 314	2 259	32 573	93,1
03 Allier	27 945	2 626	30 571	91,4	10 Aube	27 790	2 783	30 573	90,9
15 Cantal	10 298	1 885	12 183	84,5	51 Marne	52 316	6 504	58 820	88,9
43 Haute-Loire	14 245	7 697	21 942	64,9	52 Haute-Marne	18 791	989	19 780	95,0
63 Puy-de-Dôme	48 786	6 899	55 685	87,6	<b>Reims</b>	<b>129 211</b>	<b>12 535</b>	<b>141 746</b>	<b>91,2</b>
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>101 274</b>	<b>19 107</b>	<b>120 381</b>	<b>84,1</b>	22 Côtes-d'Armor	37 907	17 460	55 367	68,5
2A Corse-du-Sud	11 042	793	11 835	93,3	29 Finistère	56 793	32 270	89 063	63,8
2B Haute-Corse	12 454	368	12 822	97,1	35 Ille-et-Vilaine	61 479	37 351	98 830	62,2
<b>Corse</b>	<b>23 496</b>	<b>1 161</b>	<b>24 657</b>	<b>95,3</b>	56 Morbihan	36 432	33 403	69 835	52,2
77 Seine-et-Marne	140 752	7 506	148 258	94,9	<b>Rennes</b>	<b>192 611</b>	<b>120 484</b>	<b>313 095</b>	<b>61,5</b>
93 Seine-Saint-Denis	161 828	8 847	170 675	94,8	27 Eure	56 980	4 762	61 742	92,3
94 Val-de-Marne	127 114	10 416	137 530	92,4	76 Seine-Maritime	120 881	11 969	132 850	91,0
<b>Créteil</b>	<b>429 694</b>	<b>26 769</b>	<b>456 463</b>	<b>94,1</b>	<b>Rouen</b>	<b>177 861</b>	<b>16 731</b>	<b>194 592</b>	<b>91,4</b>
21 Côte-d'Or	46 062	4 252	50 314	91,5	67 Bas-Rhin	104 411	4 868	109 279	95,5
58 Nièvre	18 685	1 290	19 975	93,5	68 Haut-Rhin	70 250	4 787	75 037	93,6
71 Saône-et-Loire	47 516	4 147	51 663	92,0	<b>Strasbourg</b>	<b>174 661</b>	<b>9 655</b>	<b>184 316</b>	<b>94,8</b>
89 Yonne	30 548	2 408	32 956	92,7	09 Ariège	11 721	1 071	12 792	91,6
<b>Dijon</b>	<b>142 811</b>	<b>12 097</b>	<b>154 908</b>	<b>92,2</b>	12 Aveyron	17 381	6 331	23 712	73,3
07 Ardèche	21 425	8 556	29 981	71,5	31 Haute-Garonne	100 643	9 681	110 324	91,2
26 Drôme	42 112	6 708	48 820	86,3	32 Gers	13 295	1 846	15 141	87,8
38 Isère	110 116	11 393	121 509	90,6	46 Lot	12 963	1 396	14 359	90,3
73 Savoie	35 934	3 852	39 786	90,3	65 Hautes-Pyrénées	16 876	2 589	19 465	86,7
74 Haute-Savoie	63 512	10 423	73 935	85,9	81 Tarn	27 014	5 597	32 611	82,8
<b>Grenoble</b>	<b>273 099</b>	<b>40 932</b>	<b>314 031</b>	<b>87,0</b>	82 Tarn-et-Garonne	19 253	2 788	22 041	87,4
59 Nord	242 433	68 649	311 082	77,9	<b>Toulouse</b>	<b>219 146</b>	<b>31 299</b>	<b>250 445</b>	<b>87,5</b>
62 Pas-de-Calais	146 139	21 972	168 111	86,9	78 Yvelines	150 610	13 902	164 512	91,5
<b>Lille</b>	<b>388 572</b>	<b>90 621</b>	<b>479 193</b>	<b>81,1</b>	91 Essonne	129 693	7 044	136 737	94,8
19 Corrèze	17 820	1 403	19 223	92,7	92 Hauts-de-Seine	138 796	16 436	155 232	89,4
23 Creuse	9 473	131	9 604	98,6	95 Val-d'Oise	133 112	7 121	140 233	94,9
87 Haute-Vienne	27 679	1 796	29 475	93,9	<b>Versailles</b>	<b>552 211</b>	<b>44 503</b>	<b>596 714</b>	<b>92,5</b>
<b>Limoges</b>	<b>54 972</b>	<b>3 330</b>	<b>58 302</b>	<b>94,3</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>5 399 900</b>	<b>863 968</b>	<b>6 263 868</b>	<b>86,2</b>
01 Ain	55 972	6 802	62 774	89,2	971 Guadeloupe	57 184	6 126	63 310	90,3
42 Loire	58 570	17 816	76 386	76,7	972 Martinique	48 871	3 055	51 926	94,1
69 Rhône	147 999	32 297	180 296	82,1	973 Guyane	31 325	2 488	33 813	92,6
<b>Lyon</b>	<b>262 541</b>	<b>56 915</b>	<b>319 456</b>	<b>82,2</b>	974 La Réunion	113 110	8 944	122 054	92,7
11 Aude	28 487	2 076	30 563	93,2	<b>Total DOM</b>	<b>250 490</b>	<b>20 613</b>	<b>271 103</b>	<b>92,4</b>
30 Gard	58 971	8 590	67 561	87,3	<b>France métro. + DOM</b>	<b>5 650 390</b>	<b>884 581</b>	<b>6 534 971</b>	<b>86,5</b>
34 Hérault	85 834	11 582	97 416	88,1	<b>TOM :</b>				
48 Lozère	4 407	2 351	6 758	65,2	St-Pierre-et-Miquelon	382	419	801	47,7
66 Pyrénées-Orientales	35 718	3 622	39 340	90,8	Mayotte	37 761	-	37 761	100,0
<b>Montpellier</b>	<b>213 417</b>	<b>28 221</b>	<b>241 638</b>	<b>88,3</b>	Nouvelle-Calédonie	26 520	10 484	37 004	71,7
54 Meurthe-et-Moselle	67 789	5 058	72 847	93,1	Polynésie française	36 157	7 085	43 242	83,6
55 Meuse	18 849	1 490	20 339	92,7	Wallis-et-Futuna	-	2 976	2 976	0,0
57 Moselle	99 423	4 358	103 781	95,8	<b>Total TOM</b>	<b>100 820</b>	<b>20 964</b>	<b>121 784</b>	<b>82,8</b>
88 Vosges	36 662	3 214	39 876	91,9	<b>Total France entière</b>	<b>5 751 210</b>	<b>905 545</b>	<b>6 656 755</b>	<b>86,4</b>
<b>Nancy-Metz</b>	<b>222 723</b>	<b>14 120</b>	<b>236 843</b>	<b>94,0</b>					

(1) Voir **Avertissement** dans la rubrique « Définitions ».

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, 2 456 130 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire, en France métropolitaine. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont légèrement en hausse dans le secteur public (+ 0,6 %) et dans le secteur privé (+ 0,3 %) **2**.

En France métropolitaine, 84,7 % des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés **2 3**.

## DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour l'année scolaire 2001-2002. Ainsi les enfants âgés de 2 ans en 2001-2002 sont nés en 1999.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles primaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs en sont publiés chaque année par l'INSEE dans les *Bulletins mensuels de statistiques* (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**2 à 3** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

**3 4** (autres années) :

*Tableaux statistiques*, n° 5510, 5530, 5588, 5596, 5680, 5681, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625, 6709.

## 1 Répartition des effectifs du préélémentaire par sexe et par type d'école en 1999-2000 (1) (France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Total
<b>Écoles maternelles :</b>			
Public	892 813	850 886	1 743 699
Privé	12 354	11 895	24 249
<b>Écoles primaires et spéciales :</b>			
Public	188 957	178 513	367 470
Privé	143 569	137 737	281 306
<b>Total préélémentaire :</b>			
Public	1 081 770	1 029 399	2 111 169
Privé	155 923	149 632	305 555

(1) Données non disponibles pour 2000-2001 et pour 2001-2002.

## 2 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2001-2002 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Total
2 ans	213 455	40 706	254 161
%	9,9	13,2	10,3
3 ans	643 078	88 001	731 079
%	30,0	28,5	29,8
4 ans	656 319	89 127	745 446
%	30,6	28,8	30,4
5 ans	625 794	89 992	715 786
%	29,1	29,1	29,1
6 ans et plus	8 248	1 410	9 658
%	0,4	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>2 146 894</b>	<b>309 236</b>	<b>2 456 130</b>
<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 3 Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1960-1961	1970-1971	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991(2)	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997(3)	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	34,5	34,9	35,4	35,5	...	35,0	35,4	35,2	35,3	34,7
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	99,1	99,4	99,7	100,0	...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
<b>Ensemble</b>																
<b>2-5 ans</b>	<b>50,0</b>	<b>65,4</b>	<b>75,9</b>	<b>82,1</b>	<b>82,6</b>	<b>83,6</b>	<b>84,0</b>	<b>84,2</b>	<b>84,5</b>	<b>84,8</b>	<b>...</b>	<b>84,4</b>	<b>84,3</b>	<b>84,4</b>	<b>84,9</b>	<b>84,7</b>

(1) Y compris les effectifs des écoles spéciales à partir de 1985-1986.

(2) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du nouveau recensement de la population.

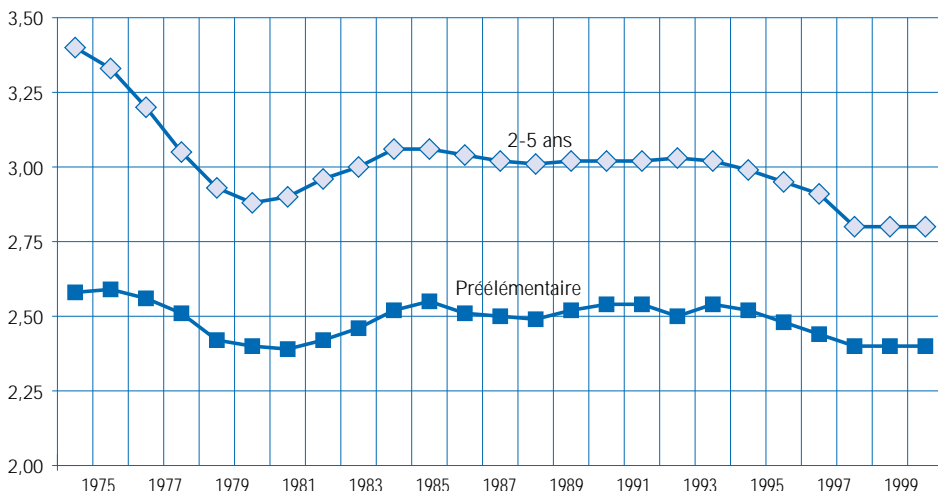
(3) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(4) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 53 % des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 1992 sont scolarisés en 1994.

## 4 Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (1) (France métropolitaine, Public + Privé)

(France métropolitaine, Public + Privé)

Effectifs en millions



(1) 1995 et 1996 : extrapolations (données du secteur public non disponibles).

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, dans l'enseignement public, 7,3 % des élèves de CP et 20,2 % de ceux de CM2 ont un an ou plus de retard contre, respectivement, 5,9 % et 16,3 % dans l'enseignement privé. Les élèves en avance représentent 1,1 % des élèves de CP et 2,3 % de ceux de CM2 dans l'enseignement public (contre, respectivement, 2,6 % et 3,8 % dans l'enseignement privé) **1**.

Les filles ont moins souvent de retard que les garçons, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, et l'écart augmente avec le niveau : dans le secteur public, l'écart entre filles en retard et garçons en retard est de 2,4 points en CP et de 5,3 en CM2 ; dans le secteur privé, de 2,4 points en CP et de 6,6 points en CM2 **1**.

La répartition par âge est différente suivant le secteur ; en CP, les élèves sont plus nombreux à être « en retard » dans le secteur public (7,3 %) que dans le secteur privé (5,9 %). Cet écart passe à 3,5 points en CE1, à 3,9 points en CE2, 3,7 points en CM1 et 3,9 points en CM2 **1 3**.

Du fait de la diminution des proportions d'élèves en avance et en retard, les pourcentages d'élèves ayant respectivement 6 ans au CP et 10 ans au CM2 (âges théoriques normaux pour ces classes) ont fortement augmenté en trente ans. En 1999-2000, ils sont de 91,6 % pour le CP et 78,0 % pour le CM2 **2 3**.

La structure par âge en CM2 a une influence directe sur la répartition par âge en sixième.

La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé passe de 13,8 % en CP à 15,6 % en CM2.

## DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire. Ainsi en 1999-2000, les enfants de 11 ans étaient nés en 1988.

■ **CP.** Cours préparatoire.

■ **CE1, CE2.** Cours élémentaire 1<sup>re</sup> année, cours élémentaire 2<sup>e</sup> année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen 1<sup>re</sup> année, cours moyen 2<sup>e</sup> année.

## Avertissement :

– données non disponibles pour 2000-2001 et 2001-2002 ;  
– des estimations ont été faites pour les établissements publics manquants des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les établissements privés manquants des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** *Tableaux statistiques*, n° 6709.

« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 1999-2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

## L'élémentaire par âge : évolution

### 1 Répartition des élèves du CP au CM2 par âge en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public				Privé			
	Garçons	Filles	Total	Total en %	Garçons	Filles	Total	Total en %
<b>CP :</b>								
5 ans et moins	2 602	4 320	6 922	1,1	1 094	1 574	2 668	2,6
<b>6 ans</b>	<b>301 480</b>	<b>289 106</b>	<b>590 586</b>	<b>91,6</b>	<b>48 389</b>	<b>46 075</b>	<b>94 464</b>	<b>91,6</b>
7 ans	26 675	17 985	44 660	6,9	3 511	2 124	5 635	5,5
8 ans et plus	1 679	1 176	2 855	0,4	223	160	383	0,4
<b>Total</b>	<b>332 436</b>	<b>312 587</b>	<b>645 023</b>	<b>100,0</b>	<b>53 217</b>	<b>49 933</b>	<b>103 150</b>	<b>100,0</b>
<b>CE 1 :</b>								
6 ans et moins	3 753	5 334	9 087	1,3	1 237	1 835	3 072	2,8
<b>7 ans</b>	<b>290 468</b>	<b>283 731</b>	<b>574 199</b>	<b>84,9</b>	<b>48 876</b>	<b>46 812</b>	<b>95 688</b>	<b>86,9</b>
8 ans	50 878	36 930	87 808	13,0	6 559	4 105	10 664	9,7
9 ans et plus	3 256	2 239	5 495	0,8	380	249	629	0,6
<b>Total</b>	<b>348 355</b>	<b>328 234</b>	<b>676 589</b>	<b>100,0</b>	<b>57 052</b>	<b>53 001</b>	<b>110 053</b>	<b>100,0</b>
<b>CE 2 :</b>								
7 ans et moins	5 013	6 581	11 594	1,8	1 532	2 065	3 597	3,2
<b>8 ans</b>	<b>266 580</b>	<b>267 172</b>	<b>533 752</b>	<b>81,9</b>	<b>48 041</b>	<b>46 620</b>	<b>94 661</b>	<b>84,4</b>
9 ans	56 945	41 748	98 693	15,1	7 888	5 141	13 029	11,6
10 ans et plus	4 743	3 319	8 062	1,2	571	345	916	0,8
<b>Total</b>	<b>333 281</b>	<b>318 820</b>	<b>652 101</b>	<b>100,0</b>	<b>58 032</b>	<b>54 171</b>	<b>112 203</b>	<b>100,0</b>
<b>CM 1 :</b>								
8 ans et moins	5 754	7 690	13 444	2,1	1 865	2 493	4 358	3,8
<b>9 ans</b>	<b>257 221</b>	<b>259 510</b>	<b>516 731</b>	<b>80,1</b>	<b>48 076</b>	<b>46 856</b>	<b>94 932</b>	<b>82,1</b>
10 ans	60 492	44 931	105 423	16,3	9 182	5 868	15 050	13,0
11 ans et plus	5 499	3 947	9 446	1,5	830	450	1 280	1,1
<b>Total</b>	<b>328 966</b>	<b>316 078</b>	<b>645 044</b>	<b>100,0</b>	<b>59 953</b>	<b>55 667</b>	<b>115 620</b>	<b>100,0</b>
<b>CM 2 :</b>								
9 ans et moins	6 569	8 255	14 824	2,3	2 017	2 535	4 552	3,8
<b>10 ans</b>	<b>248 977</b>	<b>254 940</b>	<b>503 917</b>	<b>77,7</b>	<b>47 886</b>	<b>47 823</b>	<b>95 709</b>	<b>79,9</b>
11 ans	70 379	52 117	122 496	18,9	11 284	7 049	18 333	15,3
12 ans et plus	4 410	3 096	7 506	1,3	783	414	1 197	1,0
<b>Total</b>	<b>330 335</b>	<b>318 408</b>	<b>648 743</b>	<b>100,0</b>	<b>61 970</b>	<b>57 821</b>	<b>119 791</b>	<b>100,0</b>

### 2 Évolution de la répartition des élèves de CP et de CM2 par âge (France métropolitaine, Public + Privé)

(%, milliers)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000
<b>Cours préparatoire :</b>														
5 ans et moins	20,1	5,4	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5	...	1,2	1,2	1,3
<b>6 ans</b>	<b>57,8</b>	<b>73,9</b>	<b>82,2</b>	<b>85,8</b>	<b>87,4</b>	<b>88,3</b>	<b>89,8</b>	<b>91,4</b>	<b>91</b>	<b>91,1</b>	...	<b>91,4</b>	<b>91,5</b>	<b>91,6</b>
7 ans	15,6	16	13,4	10,6	9,6	8,8	7,8	6,5	6,9	6,9	...	7,0	7,0	6,7
8 ans	4,1	3,2	1,8	1,2	0,9	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	...	0,3	0,3	0,3
9 ans et plus	2,4	1,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,0	0,1
<b>Total %</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total milliers</b>	<b>1 179,3</b>	<b>089,3</b>	<b>930,1</b>	<b>845,1</b>	<b>816,1</b>	<b>819,2</b>	<b>819,9</b>	<b>819,2</b>	<b>813,9</b>	<b>816,9</b>	...	<b>798,1</b>	<b>780,1</b>	<b>748,2</b>
<b>Cours moyen 2e année :</b>														
9 ans et moins	8,9	6,9	3,4	2,8	3	2,8	2,6	2,6	2,9	3,1	...	2,7	2,6	2,5
<b>10 ans</b>	<b>39,1</b>	<b>47,7</b>	<b>59,3</b>	<b>60,7</b>	<b>69,3</b>	<b>71,8</b>	<b>72,7</b>	<b>74</b>	<b>74,5</b>	<b>76,3</b>	...	<b>77,3</b>	<b>77,8</b>	<b>78,0</b>
11 ans	34	33,9	24,8	24,4	20,9	20	20,1	19,7	19,7	18,3	...	18,6	18,4	18,3
12 ans	14,1	8,7	9,7	9,7	6	4,8	4,2	3,4	2,7	2,1	...	1,3	1,1	1,1
13 ans et plus	3,9	2,8	2,8	2,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	...	0,1	0,1	0,1
<b>Total %</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total milliers</b>	<b>913,7</b>	<b>917,5</b>	<b>910,6</b>	<b>821,0</b>	<b>775,0</b>	<b>803,7</b>	<b>820,7</b>	<b>815,1</b>	<b>772,0</b>	<b>765,2</b>	...	<b>773,6</b>	<b>771,7</b>	<b>768,5</b>

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la répartition par âge ne peut être calculée.

### 3 Évolution de la proportion (%) d'élèves en retard selon le niveau (France métropolitaine, Public + Privé)

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000
CP	9,9	8,5	7,1	7,4	7,4	...	7,4	7,4	7,2
CE1	16	14,1	13,4	12,9	13,4	...	13,2	13,3	13,3
CE2	19,4	18,7	16,4	15,9	15,6	...	15,9	15,7	15,8
CM1	23,1	21,5	20,4	18,1	17,8	...	17,4	17,5	17,2
CM2	25,4	24,7	23,4	22,7	20,6	...	20,0	19,7	19,5

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponible pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la proportion par âge ne peut être calculée.

## PRÉSENTATION

L'année scolaire 2001-2002 constitue la deuxième phase de mise en œuvre du plan de généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire. Si, en 2000-2001, les élèves de CM2 bénéficiaient déjà de cet enseignement, celui-ci a été étendu en faveur des élèves de CM1 à partir de la rentrée scolaire 2001. Ainsi, 94 % des classes accueillant des élèves de cours moyen en France métropolitaine et dans les DOM ont été couvertes en 2001-2002 dans le secteur public, contre 80,2 % l'année précédente. Cette progression a permis de couvrir plus de 8 000 classes supplémentaires et a particulièrement concerné les classes de CM1 homogènes et de CE2-CM1, le taux de couverture de ces classes étant passé de 59 % en 2000-2001 à près de 91 % en 2001-2002. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, les résultats partiels de l'enquête indiquent que 82,6 % des classes accueillant des élèves de cours moyen ont bénéficié d'un enseignement de langue vivante, contre 76 % antérieurement **1**.

L'anglais est la langue la plus étudiée en cours moyen puisque 76,4 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. Cette proportion dépasse 90 % dans huit académies et se situe au-dessous de 70 % dans quatre autres. Si l'allemand s'affaiblit légèrement, l'espagnol et l'italien connaissent une légère augmentation. La répartition des langues vivantes autres que l'anglais est généralement liée à la situation géographique de l'académie (l'allemand à Strasbourg et Nancy-Metz, l'espagnol à Toulouse, Bordeaux, Montpellier et en Guadeloupe, l'italien à Nice et en Corse, le portugais en Guyane) et à la zone d'influence d'une langue vivante régionale, l'étude de cette dernière étant souvent proposée en concomitance avec une langue vivante étrangère. Il convient enfin de noter que la part de l'anglais dans l'enseignement privé sous contrat s'établit à 86,5 %, supérieure de dix points à celle enregistrée dans le secteur public **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2001-2002 comme en 2000-2001 ne concernent que l'enseignement des langues vivantes dans les classes de cours moyen, tel qu'il est régi par les circulaires n° 99-093 du 17 juin 1999 et n° 99-176 du 4 novembre 1999. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête, l'enseignement d'une langue vivante étant dispensé à raison d'une heure trente minutes par semaine par des personnels dont les compétences linguistiques et pédagogiques ont été reconnues. Il convient de signaler que les nouveaux programmes de l'école primaire, qui entrent en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2002, donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Ainsi, outre les élèves de cours moyen, l'ensemble des élèves de CE2 seront concernés par l'enseignement d'une langue vivante durant l'année scolaire 2002-2003.

■ **CE2.** Cours élémentaire deuxième année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen première, deuxième années.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Direction de l'enseignement scolaire (DESCO A1) du ministère de l'Éducation nationale.

## 1 Pourcentages par académie de classes accueillant des élèves de cours moyen et bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes en 2001-2002

Académies	Public	Privé sous contrat	Académies	Public	Privé sous contrat
Aix-Marseille	89,4	51,1	Orléans-Tours	99,5	94,1
Amiens	97,1	84,7	Paris	95,9	...
Besançon	97,0	...	Poitiers	91,5	90,7
Bordeaux	98,9	95,5	Reims	97,5	...
Caen	98,0	85,7	Rennes	92,5	78,2
Clermont-Ferrand	98,4	91,2	Rouen	100,0	45,9
Corse	94,4	100,0	Strasbourg	99,6	...
Créteil	81,6	...	Toulouse	94,0	94,1
Dijon	98,7	98,3	Versailles	82,9	71,9
Grenoble	93,7	...	<b>Total France métropolitaine</b>	<b>93,9</b>	<b>82,4</b>
Lille	99,1	98,5	Guadeloupe	100,0	...
Limoges	100,0	95,5	Martinique	92,4	100,0
Lyon	86,2	50,2	Guyane	76,6	60,9
Montpellier	95,0	77,5	La Réunion	100,0	100,0
Nancy-Metz	95,4	97,8	<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>94,0</b>	<b>82,6</b>
Nantes	99,3	...	Rappel 2000-2001		
Nice	98,3	83,9	France métr. + DOM	80,2	76,0

Source : DESCO A1 - enquête effectuée auprès des Inspecteurs d'académie.

## 2 Proportions des groupes d'élèves de cours moyen selon la langue enseignée en 2001-2002 (Public)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais	Autres	Langues régionales
Aix-Marseille	6,4	90,2		0,9	1,5	0,04		1,0
Amiens	17,9	81,9		0,1		0,05		
Besançon	23,5	76,0		0,5				
Bordeaux	4,5	75,9		8,1	0,03	0,2	0,05	11,2
Caen	5,4	94,6						
Clermont-Ferrand	14,7	82,5		0,6	0,2			2,0
Corse	0,2	41,7	0,6	0,2	8,0			49,3
Créteil	24,4	73,1		1,2	1,0	0,3	0,03	
Dijon	18,7	81,2		0,1				
Grenoble	6,7	87,0	0,04	0,2	5,9	0,1		
Lille	22,5	74,8	0,04	0,3	0,1	0,3	2,0	
Limoges	5,0	95,0						
Lyon	15,4	76,9		3,0	4,4	0,3		
Montpellier	11,3	77,6	0,3	8,9	0,2			1,7
Nancy-Metz	47,3	51,5		0,2	0,9		0,1	
Nantes	14,7	84,8	0,1	0,3			0,1	
Nice	7,1	82,8		1,0	8,3			0,8
Orléans-Tours	11,9	87,3		0,8				
Paris	21,6	67,4	1,2	2,2	5,5	2,1		
Poitiers	4,2	95,6		0,2				
Reims	21,2	78,8		0,03				
Rennes	10,0	86,5		0,05				3,4
Rouen	8,8	91,1		0,1			0,05	
Strasbourg	95,4	4,4				0,2		
Toulouse	4,8	77,9		15,8	0,04			1,5
Versailles	22,7	76,9		0,2	0,04	0,04	0,1	
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>19,1</b>	<b>76,0</b>	<b>0,05</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,5</b>
Guadeloupe		92,5		7,5				
Martinique	0,8	95,0		4,0				0,2
Guyane	4,2	87,4		0,9		6,6		0,9
La Réunion	5,9	92,3		1,8				
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>18,6</b>	<b>76,4</b>	<b>0,05</b>	<b>2,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Rappel 2000-2001 France + DOM</b>	<b>19,2</b>	<b>75,9</b>	<b>0,02</b>	<b>1,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>

Source : DESCO A1 - enquête effectuée auprès des Inspecteurs d'académie.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, près de 45 000 élèves sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé du premier degré de l'Éducation nationale (France métropolitaine). Ils représentent 0,7 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1,2 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. Ils sont plus de 48 000 pour la France métropolitaine et les DOM **1** et près de 49 000 pour la France entière. 94,2 % d'entre eux sont accueillis dans des établissements publics.

Les garçons représentent près de 61 % de l'effectif global, sans changement par rapport à la rentrée 1998 **2**.

Après leur scolarisation dans les classes de l'enseignement spécialisé du premier degré (CLIS et établissements scolaires spécialisés), les élèves étaient, en principe, accueillis dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Depuis quelques années un faible pourcentage des élèves des CLIS se retrouvent dans ces structures de l'enseignement adapté du second degré (SEGPA et EREA) ou dans les unités pédagogiques d'intégration (UPI, créées en 1997).

À la rentrée 1999, parmi les élèves sortant des CLIS, un peu moins de 1 500 y étaient accueillis. On peut penser que les élèves scolarisés dans les CLIS poursuivent majoritairement leurs études dans d'autres structures comme par exemple celles du ministère en charge de la Santé (notamment dans les établissements médico-éducatifs).

Depuis quelques années, une politique d'intégration dans l'enseignement ordinaire des enfants handicapés a été développée. En 1999-2000, en France métropolitaine, plus de 26 000 élèves sont concernés, soit à temps plein (19 000), soit à temps partiel (7 000) ; 64,9 % des élèves intégrés à temps plein le sont après l'avis des commissions départementales de l'éducation spécialisée (CDES), et les autres par admission directe **3**.

La répartition par académie de la part de l'enseignement spécialisé (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2<sup>e</sup> année), fait apparaître des différences notables : les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Caen et Rouen (1,7 %), Poitiers (1,6 %), Créteil (1,5 %), Clermont-Ferrand (1,4 %), et Paris (1,3 %) ; les moins forts dans celles de Corse (1,1 %), Grenoble (0,9 %) et de Toulouse (0,7 %) **4**.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignement spécialisé du premier degré.** Il est en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les élèves sont alors accueillis dans les classes d'intégration scolaire (CLIS) et dans les établissements scolaires spécialisés qui comprennent : des écoles primaires de plein air, des écoles primaires spéciales et des écoles autonomes de perfectionnement. Le ministère en charge de la Santé a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI sont créées dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

**Avvertissement :** les données pour 2000-2001 et 2001-2002 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** « Enquête sur l'enseignement spécial dans les établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et dans les établissements médicaux, médico-éducatifs et sociaux », *Tableaux statistiques*.



## 1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé du premier degré

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	1980-1981	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998 (1)	1998-1999	1999-2000
<b>Public (2) :</b>											
Établissements ordinaires	84 306	58 979	56 716	52 689	46 866	43 596	...	...	42 411	42 631	40 296
Établissements spécialisés	5 784	2 653	2 582	2 505	2 421	2 224	...	...	2 085	1 902	1 909
<b>Total classes spéciales</b>	<b>90 090</b>	<b>61 632</b>	<b>59 298</b>	<b>55 194</b>	<b>49 287</b>	<b>45 820</b>			<b>44 496</b>	<b>44 533</b>	<b>42 205</b>
Classes ordinaires des établissements spéciaux											
	5 112	3 204	2 504	2 369	2 622	3 200	...	...	2 275	2 273	2 851
<b>Privé :</b>											
Établissements ordinaires	5 009	3 693	3 451	2 996	2 644	2 329	2 136	2 333	2 295	2 283	2 383
Établissements spécialisés	385	183	237	207	263	264	231	225	211	207	202
<b>Total classes spéciales</b>	<b>5 394</b>	<b>3 876</b>	<b>3 688</b>	<b>3 203</b>	<b>2 907</b>	<b>2 593</b>	<b>2 367</b>	<b>2 558</b>	<b>2 506</b>	<b>2 490</b>	<b>2 585</b>
Classes ordinaires des établissements spéciaux											
	344	160	193	137	85	122	127	123	142	146	81
<b>Total France métr.</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>62 986</b>	<b>58 397</b>	<b>52 194</b>	<b>48 413</b>			<b>47 002</b>	<b>47 023</b>	<b>44 790</b>
% du Public	94,4	94,1	94,1	94,5	94,4	94,6			94,7	94,7	94,2
France métr. + DOM	99 200	68 969	66 241	61 203	54 768	51 192			49 976	50 156	48 153
France entière	101 398	69 904	67 118	62 001	56 197	51 990			50 597	50 872	48 890

(1) En 1997-1998, les effectifs des établissements spécialisés ont été comptabilisés dans ceux des classes ordinaires.

(2) Secteur public : données non disponibles pour 1995-1996 et 1996-1997.

## 2 Répartition en pourcentages par sexe et par âge (France métropolitaine, Public + Privé) (1)

	1984 1985	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 1996 (1)	1996 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000
Garçons	59,3	60,1	60,2	60,5	60,4	60,3			60,8	60,6	60,6
Filles	40,7	39,9	39,8	39,5	39,6	39,7			39,2	39,4	39,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>			<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
7 ans et moins	5,7	7,1	7,6	8,2	9,0	9,7			8,9	8,9	9,1
8 ans	11,7	14,0	13,2	13,3	13,7	14,2			14,0	14,1	13,9
9 ans	17,4	21,0	20,7	20,0	20,6	21,2			21,6	21,6	22,0
10 ans	23,1	24,8	25,0	25,3	23,9	24,8			25,3	25,7	25,7
11 ans	25,9	24,6	25,7	26,3	26,2	24,4			25,1	24,9	25,0
12 ans et plus	16,2	8,5	7,8	6,9	6,6	5,7			5,1	4,8	4,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>			<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

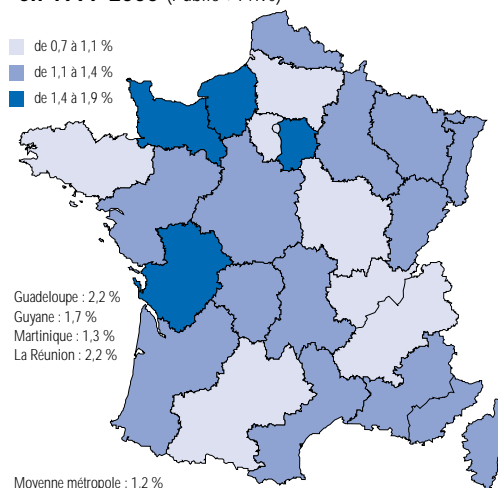
(1) Secteur public : données non disponibles pour 1995-1996 et 1996-1997.

## 3 Éléves handicapés scolarisés dans l'enseignement ordinaire en 1999-2000

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public	Privé	Total
<b>Scolarisés à temps plein :</b>			
Après avis d'une commission départementale d'éducation spécialisée			
Directement	11 212	1 321	12 533
	5 550	1 220	6 770
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>16 762</b>	<b>2 541</b>	<b>19 303</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>17 749</b>	<b>2 598</b>	<b>20 347</b>
<b>Scolarisés à temps partiel :</b>			
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>6 592</b>	<b>626</b>	<b>7 218</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>6 882</b>	<b>634</b>	<b>7 516</b>

## 4 Part de l'enseignement spécialisé par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 1999-2000 (Public + Privé)



## PRÉSENTATION

En 1999-2000, le nombre d'élèves de nationalité étrangère des établissements publics et privés du premier degré, en France métropolitaine, est de 372 300 et représente 5,9 % de l'ensemble des élèves **1**.

Il est en diminution de près de 23 000 par rapport à la rentrée 1998, soit une variation de - 5,8 %. Cette baisse affecte le secteur public seulement, les effectifs d'élèves étrangers dans le secteur privé ayant augmenté de 138 élèves alors qu'ils étaient stables entre les deux précédentes rentrées scolaires.

Les populations les plus représentées sont, comme l'année précédente, les Marocains (23,1 % de l'ensemble des élèves étrangers), les Algériens (14,5 %), les autres nationalités d'Afrique (12,9 %), les Turcs (12,9 %) et les Portugais (10,0 %) **2**.

La part des élèves étrangers a donc augmenté dans le secteur privé, où elle est de 1,6 % ; dans le secteur public, à l'inverse, elle est en diminution, passant de 7,5 % à la rentrée 1997 à 7,0 % à la rentrée 1998 et à 6,6 % pour 1999. Sur l'ensemble des deux secteurs, elle est de 5,5 % dans l'enseignement préélémentaire et de 6,1 % en élémentaire (du CP au CM2). Cette part est de 70,3 % en classe d'initiation, de 12,0 % en classe d'adaptation et de 10,7 % dans les classes d'intégration scolaire **3**.

La proportion d'élèves étrangers varie fortement selon les académies : elle est respectivement de 18,7 %, 11,0 % et 9,9 % dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. Les parts les plus faibles, qui par ailleurs sont restées identiques par rapport à la rentrée 1998, se rencontrent dans les académies de Rennes (1,1 %), de Nantes (1,4 %) et de Caen (1,5 %) **4**.

Parmi les académies d'outre-mer, seule la Guyane a une part très élevée d'élèves étrangers (plus de 30 %) en légère augmentation par rapport à la rentrée 1998. Ces élèves proviennent le plus souvent de Chine, d'Haïti, ou du Surinam.

## DÉFINITIONS

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécision :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés à tort parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, il est cependant indiqué que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits « mixtes » sont français). Est français, par la naissance en France, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les directeurs d'école : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **Classes d'initiation.**

Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire.** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental et qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (Circulaire du 18 novembre 1991).

**Avertissement :** les données pour 2000-2001 et 2001-2002 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Enquête de la Direction de la programmation et du développement.

## 1 Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le premier degré

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1975-1976	1984-1985	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997	1997-1998 (1)	1998-1999	1999-2000 (2)
Effectifs	562 994	710 335	643 928	627 734	594 157	574 250	551 849	...	424 798	395 049	372 268
% du nombre Total d'élèves	7,7	10,6	9,6	9,4	9,0	8,8	8,4		6,7	6,2	5,9

(1) Une estimation a été faite pour les départements n'ayant pas répondu à l'enquête.

(2) Une estimation a été faite pour 402 écoles publiques et 569 écoles privées.

## 2 Répartition des élèves étrangers du premier degré par nationalité ou origine géographique en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Pu + Pr	% du nombre total d'élèves étrangers
Algériens	52 887	1 167	54 054	14,5
Marocains	84 712	1 156	85 868	23,1
Tunisiens	26 793	450	27 243	7,3
Autres nationalités d'Afrique	47 147	929	48 076	12,9
Espagnols	3 260	536	3 796	1,0
Portugais	35 300	1 781	37 081	10,0
Italiens	3 384	450	3 834	1,0
Autres nationalités de l'Union européenne	12 284	2 972	15 256	4,1
Turcs	47 487	613	48 100	12,9
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	11 336	469	11 805	3,2
Autres nationalités	34 096	3 059	37 155	10,0
<b>Total</b>	<b>358 686</b>	<b>13 582</b>	<b>372 268</b>	<b>100,0</b>
% du nombre total d'élèves	6,6	1,6	5,9	

## 3 Répartition des élèves étrangers du premier degré par structure d'accueil et leur part dans les effectifs totaux en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Initiation	Adaptation	CLIS	Total
<b>Public :</b>						
Effectifs	128 143	223 374	1 469	946	4 754	358 686
% du nombre total d'élèves	6,1	6,8	72,6	12,8	11,3	6,6
<b>Privé :</b>						
Effectifs	4 348	8 974	42	173	45	13 582
% du nombre total d'élèves	1,4	1,6	33,6	9,0	1,7	1,6
<b>Total France métropolitaine :</b>						
Effectifs	132 491	232 348	1 511	1 119	4 799	372 268
% du total d'élèves	5,5	6,1	70,3	12,0	10,7	5,9
<b>France métropolitaine + DOM :</b>						
Public	132 201	230 592	1 477	951	4 961	370 182
Privé	4 581	9 219	42	173	45	14 060
<b>Total</b>	<b>136 782</b>	<b>239 811</b>	<b>1 519</b>	<b>1 124</b>	<b>5 006</b>	<b>384 242</b>

## 4 Répartition des élèves de nationalité étrangère du premier degré par académie (Public + Privé)

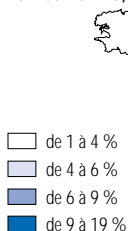
Académies	% ensemble des effectifs	Académies	% ensemble des effectifs
Aix-Marseille	6,3	Nice	8,1
Amiens	3,4	Orléans-Tours	5,6
Besançon	6,3	Paris	18,7
Bordeaux	3,6	Poitiers	1,2
Caen	1,5	Reims	3,8
Clermont-Ferrand	3,7	Rennes	1,1
Corse	14,9	Rouen	3,8
Créteil	11,0	Strasbourg	9,4
Dijon	4,5	Toulouse	3,7
Grenoble	5,9	Versailles	9,9
Lille	2,9	Moyenne métropole	5,9
Limoges	4,0	Guadeloupe	3,6
Lyon	8,7	Martinique	0,4
Montpellier	6,3	Guyane	30,2
Nancy-Metz	5,1	La Réunion	0,1
Nantes	1,4		

Guadeloupe : 3,6 %

Guyane : 30,6 %

Martinique : 0,4 %

La Réunion : 0,1 %



Moyenne métropole : 5,9 %

## PRÉSENTATION

Les informations présentées ici ont été recueillies en septembre 2001 dans le cadre du dispositif d'évaluation mis en place par la Direction de la programmation et du développement (DPD) du ministère de l'Éducation nationale à l'entrée en CE2.

En moyenne, les élèves ont répondu correctement à un peu plus de deux tiers des items proposés en mathématiques ; en français, les élèves ont réussi en moyenne plus de 60 % des items. On constate une hétérogénéité des résultats en mathématiques et en français : les 10 % d'élèves les plus forts enregistrent des performances près de deux fois supérieures à celles des plus faibles.

Le protocole de 2001 reprend à l'identique des exercices de 1998. Les scores obtenus à ces exercices en 2001 sont globalement les mêmes que ceux de 1998.

Dans une perspective diagnostique, les exercices nouveaux des protocoles accordent plus de place à des compétences en cours d'acquisition en fin de cycle 2. Ces exercices, souvent plus difficiles, ont des taux de réussite qui ne peuvent être comparés à des exercices mesurant des compétences supposées acquises.

En début de CE2, en français, la réussite moyenne dans les trois champs varie de 58 % à 64 %. En mathématiques, la réussite moyenne d'un champ à l'autre varie de 65 % à 75 %. L'âge et l'origine sociale des élèves sont les caractéristiques les plus liées aux taux de réussite. Un élève ayant un an de retard du point de vue scolaire enregistre, en moyenne, des performances en mathématiques et en français inférieures de 12 points à celle d'un élève « à l'heure ». Les enfants issus d'un milieu plutôt favorisé (cadres et professions libérales) obtiennent en mathématiques et en français, des performances moyennes supérieures à celles des enfants de milieux moins favorisés : 8 points d'écart en français avec les enfants d'employés et plus de 13 points avec ceux d'ouvriers. Les filles obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats que les garçons en français, alors qu'en mathématiques filles et garçons font jeu égal (la différence observée n'est pas significative).

## DÉFINITIONS

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de CE2 (cycle des approfondissements) et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ **En français,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois champs d'application : compréhension, outils de la langue pour lire et écrire et production de textes.

■ **En mathématiques,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers quatre champs d'application : travaux géométriques, mesures, travaux numériques et résolution de problèmes à données numériques.

■ **L'échantillon.** Afin de continuer à fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux auraient dû être calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 3 000 élèves de CE2 scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine. Cependant, en raison de la grève administrative dans les écoles, les résultats nationaux ne s'appuient que sur les réponses concernant environ 2 000 élèves de CE2.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 5 *Note d'Information*, 01.58.

## 1 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de CE2

(France métropolitaine, septembre 2001)

	Ensemble	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français (sur 100)	60,5	37,4	82,8
Mathématiques (sur 100)	69,1	45,1	87,8

## 2 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2

Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2001)

Français		Mathématiques	
Compréhension	64,1	Travaux géométriques	74,8
Production d'écrits	58,0	Mesures	65,5
Outils de la langue pour lire et écrire	62,2	Travaux numériques	69,9
		Résolution de problèmes	54,9

## 3 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2001)

	Professions libérales, cadres	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Agriculteurs, artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	68,5	65,1	64,0	60,9	59,5	55,0	45,6
Mathématiques	75,3	73,5	72,0	69,3	68,7	64,7	54,4

## 4 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2001)

	Garçons	Filles
Français	57,4	63,4
Mathématiques	68,8	69,2

## 5 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2001)

	7 ans	8 ans	9 ans
Français	73,7	62,2	47,9
Mathématiques	79,9	70,5	58,2

Remarque : les élèves de 8 ans sont nés en 1993, ce qui est l'âge « normal » d'un élève de CE2. Les élèves de 7 ans ont donc un an d'avance et ceux de 9 ans un an de retard.

# Les élèves du second degré

Réf.	Titre	Page
4.1	Le second degré : évolution	76
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	78
4.3	Le second degré ; évolution des taux d'accès	80
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	82
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	84
4.6	Le premier cycle par âge et par sexe, flux	86
4.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves des collèges et SEGPA	88
4.8	Le second cycle professionnel : évolution	90
4.9	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	92
4.10	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	94
4.11	Le second cycle professionnel : flux	96
4.12	Les CAP et BEP par spécialité de formations	98
4.13	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations	100
4.14	Le second cycle général et technologique par section	102
4.15	Le second cycle général et technologique, flux	104
4.16	Les enseignements technologiques dans le second cycle	106
4.17	Les options de seconde générale et technologique	108
4.18	Les options de première générale et technologique	110
4.19	Les options de terminale générale et technologique	112
4.20	L'étude des langues vivantes dans le second degré	114
4.21	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	116
4.22	Les enseignements adaptés dans le second degré	118
4.23	Les enseignements adaptés par spécialité de formations	120
4.24	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	122
4.25	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	124
4.26	L'enseignement agricole	126
4.27	L'évaluation en début de sixième	128
4.28	L'évaluation en début de seconde	130
4.29	Devenir des élèves six ans après leur entrée en sixième	132

## PRÉSENTATION

Avec près de 5 376 300 élèves à la rentrée de 2001, la baisse des effectifs des classes dans les établissements du second degré de France métropolitaine, amorcée en 1994, se poursuit : environ 17 300 élèves, soit - 0,4 % dans le secteur public et - 0,1 % dans le secteur privé. Seuls les effectifs des classes du second cycle général et technologique sont en progression à la rentrée 2001 **1**.

Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 % puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 jusqu'en 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994 pour diminuer depuis 1995 : d'abord fortement, - 2,3 % de baisse entre 1995 et 1997, puis plus faiblement, - 0,8 % de baisse entre 1997 et 2000. À la rentrée 2001, les effectifs du premier cycle enregistrent à nouveau une baisse de 0,4 %. Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1995. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement depuis la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une stabilité des effectifs est observée en 1997 et 1998 suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,6 %). Après une forte chute des effectifs en 2000 (- 4,3 %), la baisse des effectifs du second cycle professionnel s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 5 600 élèves, soit - 0,8 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. À partir de 1998, les effectifs commencent à diminuer. Après avoir perdu pratiquement 40 000 élèves (- 2,6 %) au cours de ces trois dernières années, les effectifs du second cycle général et technologique connaissent une augmentation de 2 500 élèves à la rentrée 2001 (+ 0,2 %).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, reste assez stable.

## DÉFINITIONS

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle).

■ **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. En 1997-1998, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.

■ **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre des classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA, appelées anciennement CIPAL), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des classes-relais.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant en un ou deux ans aux BEP et en un, deux ou trois ans aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA).

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), groupes de classes-ateliers (GCA) et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Avertissement :** les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** *Tableaux de l'Éducation nationale*, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).

*Notes d'Information*, 86.04, 86.15, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08, 01.01, 02.08.

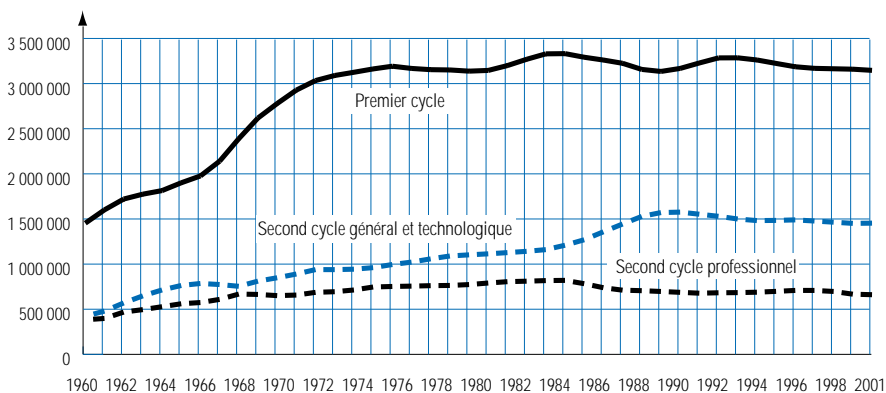
*Tableaux statistiques*, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6818, 6819.

## 1 Évolution des effectifs du second degré (y compris EREA)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2001-2002)

	France métropolitaine									France métr. + DOM
	1960-1961	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2001-2002
<b>Premier cycle du second degré :</b>										
Public	1 090,7	2 532,5	2 665,9	2 485,2	2 593,3	2 511,7	2 505,8	2 499,6	2 486,0	2 608,9
Privé	362,6	605,4	681,0	649,4	668,3	657,0	658,3	659,8	660,5	669,9
<b>Total Public + Privé</b>	<b>1 453,3</b>	<b>3 137,9</b>	<b>3 346,9</b>	<b>3 134,6</b>	<b>3 261,6</b>	<b>3 168,7</b>	<b>3 164,1</b>	<b>3 159,4</b>	<b>3 146,5</b>	<b>3 278,8</b>
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,7	79,3	79,5	79,3	79,2	79,1	79,0	79,6
6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup>	1 453,2	2 950,4	3 204,8	3 078,4	3 253,8	3 162,9	3 159,5	3 155,7	3 142,5	3 274,6
dont : 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> technologiques				159,7	153,4	88,4	53,9	44,6	44,5	44,8
CPPN, CPA, autres niveaux	-	187,4	142,1	56,2	7,8	5,8	4,6	3,8	4,0	4,2
<b>Second cycle professionnel :</b>										
Public	256,2	601,2	619,5	534,2	540,1	553,1	544,2	520,9	516,6	547,8
Privé	127,0	172,0	186,3	162,6	148,5	155,1	152,7	145,7	144,4	147,3
<b>Total Public + Privé</b>	<b>383,2</b>	<b>773,2</b>	<b>805,8</b>	<b>696,8</b>	<b>688,6</b>	<b>708,2</b>	<b>696,9</b>	<b>666,6</b>	<b>661,0</b>	<b>695,0</b>
Part du Public (%)	66,9	77,8	76,9	76,7	78,4	78,1	78,1	78,1	78,2	78,8
dont : bac professionnel			1,3	93,7	156,4	167,4	170,1	167,7	165,8	173,3
<b>Second cycle général et technologique :</b>										
Public	326,3	850,0	925,9	1 243,5	1 165,9	1 170,8	1 162,9	1 153,3	1 156,0	1 202,3
Privé	95,6	252,6	281,7	327,4	316,2	306,5	301,6	297,8	297,7	301,8
<b>Total Public + Privé</b>	<b>421,9</b>	<b>1 102,6</b>	<b>1 207,6</b>	<b>1 570,9</b>	<b>1 482,1</b>	<b>1 477,3</b>	<b>1 464,5</b>	<b>1 451,1</b>	<b>1 453,7</b>	<b>1 504,1</b>
Part du Public (%)	77,3	77,1	76,7	79,2	78,7	79,3	79,4	79,5	79,5	79,9
<b>Enseignement adapté du second degré (y compris EREA) :</b>										
Public		122,1	127,1	118,6	116,0	115,1	114,7	112,8	111,3	117,1
Privé		0,9	1,7	2,5	3,2	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8
<b>Total Public + Privé</b>		<b>123,0</b>	<b>128,8</b>	<b>121,1</b>	<b>119,2</b>	<b>118,7</b>	<b>118,3</b>	<b>116,5</b>	<b>115,1</b>	<b>120,9</b>
Part du Public (%)		99,3	98,7	97,9	97,3	97,0	97,0	96,8	96,7	96,8
<b>Total (sans enseignement adapté) :</b>										
Public	1 673,2	3 983,7	4 211,3	4 262,9	4 299,3	4 235,6	4 212,9	4 173,8	4 158,6	4 359,0
Privé	585,2	1 030,0	1 149,0	1 139,4	1 133,0	1 118,6	1 112,6	1 103,3	1 102,6	1 118,9
<b>Total Public + Privé</b>	<b>2 258,4</b>	<b>5 013,7</b>	<b>5 360,3</b>	<b>5 402,3</b>	<b>5 432,3</b>	<b>5 354,2</b>	<b>5 325,5</b>	<b>5 277,1</b>	<b>5 261,2</b>	<b>5 477,9</b>
Part du Public (%)	74,1	79,5	78,6	78,9	79,1	79,1	79,1	79,1	79,0	79,6
<b>Total (avec enseignement adapté) :</b>										
Public	1 673,2	4 105,8	4 338,4	4 381,5	4 415,3	4 350,7	4 327,6	4 286,6	4 269,9	4 476,1
Privé	585,2	1 030,9	1 150,7	1 141,9	1 136,2	1 122,2	1 116,2	1 107,0	1 106,4	1 122,7
<b>Total Public + Privé</b>	<b>2 258,4</b>	<b>5 136,7</b>	<b>5 489,1</b>	<b>5 523,4</b>	<b>5 551,5</b>	<b>5 472,9</b>	<b>5 443,8</b>	<b>5 393,6</b>	<b>5 376,3</b>	<b>5 598,8</b>
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,0	79,3	79,5	79,5	79,5	79,5	79,4	79,9

## 2 Évolution des effectifs du second degré (France métropolitaine, Public + Privé)





## PRÉSENTATION

Le second degré est dans chaque département placé sous l'autorité d'un Inspecteur d'académie qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements, particulièrement des collèges, et intervient dans l'organisation de la vie scolaire. Les élèves relevant du premier cycle, domiciliés dans un même secteur, sont accueillis dans un collège. Les secteurs sont regroupés en districts scolaires, zones de rattachement d'un groupe d'établissements diversifiés de second cycle permettant l'orientation des élèves issus du premier cycle. Le découpage géographique en secteurs est utilisé pour la « carte scolaire », qui est un outil de gestion et de planification de la répartition des moyens d'éducation sur l'ensemble du territoire.

À la rentrée 2001, 5 873 200 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré (y compris classes post-bac, formations complémentaires, SEGPA et EREA) de France métropolitaine et des DOM. En hausse jusqu'en 1994, ces effectifs sont depuis 1995 en baisse constante : - 0,3 % en 1996 et 1997, puis - 0,5 % en 1998, - 0,4 % en 1999, - 0,8 % en 2000 et - 0,3 % en 2001.

En 2001, les effectifs du secteur public et du secteur privé diminuent respectivement de 0,4 % et de 0,1 %. La répartition entre secteur public et secteur privé reste stable depuis 1996 en France métropolitaine, les établissements privés accueillant 20,6 % des élèves. Dans les DOM, ce pourcentage est de seulement 7,5 %. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 41,5 % pour l'académie de Rennes et 40,2 % pour l'académie de Nantes à 5,8 % pour La Réunion, 6,4 % pour la Corse et 11,0 % pour l'académie de Limoges.

## DÉFINITIONS

## ■ La population scolaire du second degré comprend :

- le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, ainsi que les CLIPA ;
- le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;
- le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;
- les classes post-baccalauréat : CPGE, STS et préparations diverses implantées dans les lycées et sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ;
- les formations complémentaires aux CAP, BEP, baccalauréats et BTS ;
- les SEGPA annexées aux collèges, ou les classes-ateliers intégrées aux collèges ;
- les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : 80 établissements accueillant 11 200 élèves.

■ **CLIPA (ex-CIPAL)**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage (non compris les CPA des centres de formation d'apprentis).

■ **CPGE, STS**. Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **SEGPA**. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

■ **UPI**. Unités pédagogiques d'intégration.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé, Public + Privé. France sans TOM. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

## 1 Effectifs d'élèves des établissements du second degré (y compris EREA) en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total	Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-					54	58,6	12,7	71,3	82,2
04 -Haute-Provence	12,2	0,9	13,0	93,4	55	15,5	2,1	17,7	87,9
05 Hautes-Alpes	11,1	0,9	12,0	92,7	57	90,4	14,4	104,8	86,3
13 Bouches-du-Rhône	142,2	40,8	183,0	77,7	88	31,9	5,0	36,8	86,5
84 Vaucluse	43,7	9,2	52,9	82,6	<b>Nancy-Metz</b>	<b>196,4</b>	<b>34,1</b>	<b>230,5</b>	<b>85,2</b>
<b>Aix-Marseille</b>	<b>209,2</b>	<b>51,7</b>	<b>260,9</b>	<b>80,2</b>	44	68,6	44,5	113,1	60,7
02 Aisne	48,9	6,8	55,7	87,8	49	38,7	32,3	71,0	54,5
60 Oise	69,3	9,8	79,1	87,6	53	15,7	9,4	25,1	62,5
80 Somme	43,7	12,2	55,9	78,1	72	38,0	10,9	48,9	77,6
<b>Amiens</b>	<b>161,8</b>	<b>28,9</b>	<b>190,7</b>	<b>84,9</b>	85	23,4	27,0	50,4	46,4
25 Doubs	42,5	6,2	48,8	87,3	<b>Nantes</b>	<b>184,4</b>	<b>124,2</b>	<b>308,5</b>	<b>59,8</b>
39 Jura	19,6	4,7	24,3	80,5	06	75,8	13,0	88,8	85,4
70 Haute-Saône	18,6	2,0	20,6	90,3	83	71,5	9,5	81,0	88,2
90 Territoire de Belfort	11,7	2,8	14,4	80,8	<b>Nice</b>	<b>147,3</b>	<b>22,5</b>	<b>169,8</b>	<b>86,7</b>
<b>Besançon</b>	<b>92,4</b>	<b>15,7</b>	<b>108,1</b>	<b>85,5</b>	18	23,4	2,9	26,4	89,0
24 Dordogne	25,2	3,5	28,7	87,8	28	32,9	5,6	38,5	85,5
33 Gironde	97,2	20,0	117,3	82,9	36	16,5	1,4	17,9	92,0
40 Landes	23,6	2,8	26,4	89,5	37	41,9	9,4	51,3	81,7
47 Lot-et-Garonne	21,9	4,4	26,2	83,4	41	22,5	4,3	26,8	84,1
64 Pyrénées-Atlantiques	40,6	14,9	55,6	73,1	45	53,3	9,0	62,2	85,6
<b>Bordeaux</b>	<b>208,6</b>	<b>45,6</b>	<b>254,2</b>	<b>82,1</b>	<b>Orléans-Tours</b>	<b>190,5</b>	<b>32,6</b>	<b>223,1</b>	<b>85,4</b>
14 Calvados	49,9	14,9	64,8	77,0	75	129,2	59,8	189,0	68,4
50 Manche	35,5	10,1	45,6	77,9	<b>Paris</b>	<b>129,2</b>	<b>59,8</b>	<b>189,0</b>	<b>68,4</b>
61 Orne	19,8	6,4	26,1	75,7	16	25,2	3,5	28,7	87,9
<b>Caen</b>	<b>105,2</b>	<b>31,3</b>	<b>136,6</b>	<b>77,1</b>	17	43,0	4,7	47,7	90,2
03 Allier	23,6	4,0	27,6	85,6	79	22,9	6,6	29,5	77,7
15 Cantal	8,7	3,0	11,7	74,3	86	29,4	6,4	35,8	82,1
43 Haute-Loire	10,1	8,9	19,0	53,3	<b>Poitiers</b>	<b>120,6</b>	<b>21,2</b>	<b>141,8</b>	<b>85,1</b>
63 Puy-de-Dôme	42,5	10,9	53,4	79,6	08	26,5	2,4	28,9	91,6
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>85,0</b>	<b>26,8</b>	<b>111,8</b>	<b>76,0</b>	10	22,6	4,4	27,0	83,9
2A Corse-du-Sud	10,6	0,8	11,4	92,9	51	45,2	11,0	56,2	80,4
2B Haute-Corse	11,1	0,7	11,8	94,2	52	16,3	2,9	19,2	85,0
<b>Corse</b>	<b>21,6</b>	<b>1,5</b>	<b>23,1</b>	<b>93,6</b>	<b>Reims</b>	<b>110,7</b>	<b>20,7</b>	<b>131,4</b>	<b>84,2</b>
77 Seine-et-Marne	118,0	15,4	133,3	88,5	22	32,6	17,8	50,4	64,6
93 Seine-Saint-Denis	122,0	16,3	138,3	88,2	29	46,6	33,6	80,3	58,1
94 Val-de-Marne	96,2	16,6	112,8	85,3	35	52,2	35,3	87,5	59,7
<b>Créteil</b>	<b>336,1</b>	<b>48,3</b>	<b>384,5</b>	<b>87,4</b>	56	32,2	29,4	61,6	52,3
21 Côte-d'Or	39,5	9,0	48,6	81,4	<b>Rennes</b>	<b>163,7</b>	<b>116,1</b>	<b>279,8</b>	<b>58,5</b>
58 Nièvre	16,6	2,7	19,3	85,9	27	48,0	6,4	54,4	88,2
71 Saône-et-Loire	43,0	5,8	48,8	88,2	76	109,7	22,8	132,5	82,8
89 Yonne	26,2	2,8	29,0	90,4	<b>Rouen</b>	<b>157,7</b>	<b>29,3</b>	<b>187,0</b>	<b>84,3</b>
<b>Dijon</b>	<b>125,3</b>	<b>20,3</b>	<b>145,7</b>	<b>86,0</b>	67	82,3	12,1	94,3	87,2
07 Ardèche	16,5	10,0	26,5	62,3	68	56,4	10,0	66,5	84,9
26 Drôme	34,3	9,7	44,0	78,0	<b>Strasbourg</b>	<b>138,7</b>	<b>22,1</b>	<b>160,8</b>	<b>86,3</b>
38 Isère	90,3	18,3	108,6	83,2	09	10,4	1,1	11,5	90,6
73 Savoie	31,2	5,5	36,6	85,1	12	13,4	7,4	20,8	64,5
74 Haute-Savoie	47,5	15,3	62,8	75,7	31	81,2	14,4	95,6	84,9
<b>Grenoble</b>	<b>219,8</b>	<b>58,7</b>	<b>278,5</b>	<b>78,9</b>	32	11,6	1,7	13,2	87,3
59 Nord	203,5	86,3	289,8	70,2	46	10,6	2,1	12,7	83,7
62 Pas-de-Calais	134,2	25,2	159,4	84,2	65	16,2	3,3	19,5	83,3
<b>Lille</b>	<b>337,7</b>	<b>111,5</b>	<b>449,2</b>	<b>75,2</b>	81	23,6	6,4	29,9	78,7
19 Corrèze	16,0	3,1	19,1	84,0	82	14,1	3,0	17,1	82,5
23 Creuse	8,8	0,2	9,0	97,9	<b>Toulouse</b>	<b>181,0</b>	<b>39,2</b>	<b>220,2</b>	<b>82,2</b>
87 Haute-Vienne	26,0	3,0	29,0	89,5	78	119,0	23,0	142,0	83,8
<b>Limoges</b>	<b>50,8</b>	<b>6,3</b>	<b>57,1</b>	<b>89,0</b>	91	105,7	13,6	119,3	88,6
01 Ain	41,6	7,0	48,7	85,5	92	95,3	27,9	123,2	77,4
42 Loire	48,8	20,5	69,3	70,5	95	109,5	14,7	124,1	88,2
69 Rhône	111,8	49,4	161,2	69,3	<b>Versailles</b>	<b>429,5</b>	<b>79,2</b>	<b>508,7</b>	<b>84,4</b>
<b>Lyon</b>	<b>202,2</b>	<b>77,0</b>	<b>279,2</b>	<b>72,4</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>4 481,4</b>	<b>1 162,8</b>	<b>5 644,2</b>	<b>79,4</b>
11 Aude	23,0	3,2	26,2	87,9	971	49,1	5,3	54,4	90,3
30 Gard	47,6	12,6	60,2	79,0	973	19,9	1,7	21,6	92,2
34 Hérault	71,9	13,2	85,0	84,5	972	47,0	4,2	51,2	91,8
48 Lozère	4,0	3,4	7,3	54,3	974	95,9	5,9	101,8	94,2
66 Pyrénées-Orientales	29,4	6,0	35,4	83,0	<b>Total DOM</b>	<b>211,9</b>	<b>17,1</b>	<b>229,0</b>	<b>92,5</b>
<b>Montpellier</b>	<b>175,9</b>	<b>38,3</b>	<b>214,2</b>	<b>82,1</b>	<b>France métr. + DOM</b>	<b>4 693,3</b>	<b>1 179,9</b>	<b>5 873,2</b>	<b>79,9</b>

## PRÉSENTATION

La proportion d'élèves inscrits en classe de troisième que l'on ne retrouve pas en formation l'année suivante est un premier indicateur du taux de sortie sans qualification du système éducatif. La majorité des sorties sans qualification a plutôt lieu après une inscription en second cycle.

Le nombre d'élèves qui sortiraient après une troisième avait régulièrement diminué ces dernières années, pour augmenter de nouveau depuis 2000 **1**. Toutefois, cette augmentation peut provenir d'une réduction des doubles comptes, en particulier entre lycée professionnel et centre de formation par l'apprentissage, et s'interpréter de ce fait en termes de systèmes d'information plutôt que de formation.

Le taux d'accès transversal au niveau V de formation pour les seuls établissements du ministère de l'Éducation nationale (MEN) s'établit à 79,1 %. Il est de 73 % pour les garçons et de 86 % pour les filles. Le taux d'accès d'une génération (taux longitudinal) ne peut être connu que lorsque les élèves âgés de 20 ans ont franchi pour la première fois ce niveau. Après une lente diminution, il devrait demeurer au alentours de 78 % pour les classes d'âge antérieures à 1983 **2**.

Les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année ; ceci résulte du fait qu'ils ont de moins en moins probablement connu le redoublement durant leur cursus scolaire. La conjonction de ce rajeunissement et d'un effet démographique défavorable contribue à expliquer le repli observé.

Les autres voies de formation jouent un rôle non négligeable pour l'accès au niveau V. Depuis 1997, elles contribuent à hauteur de 13 points à l'accès au diplôme professionnel. Le taux d'accès toutes formations confondues, après un pic à 94 % en 1998, est redescendu à 92 %.

Les filles utilisent davantage la voie générale que les garçons : l'écart s'élève à 15 points **3**. Dans la filière professionnelle, elles sont aussi présentes que les garçons dans les établissements du MEN, et sensiblement moins (11 points d'écart) si on considère toutes les voies de formation. De la sorte, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (93,9 et 90,4 %).

## DÉFINITIONS

■ **Sortie sans qualification** : le fait, pour un élève, de ne pas avoir été inscrit en seconde de détermination ou en année diplômante de second cycle professionnel court.

■ **Classes de troisième**. Il s'agit de toutes les formes existantes : générale, technologique, d'insertion, agricole et de SEGPA.

■ **Double compte** : le fait d'enregistrer un élève plusieurs fois. Un double compte a forcément lieu si un élève s'inscrit dans deux systèmes différents (par exemple, en lycée professionnel et en centre de formation par l'apprentissage) sans qu'on puisse faire le lien entre les deux inscriptions.

■ **Niveau V de formation**. Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de BEP, CAP ou diplôme professionnel équivalent.

■ **Taux d'accès**. Il rapporte les entrées dans les classes ci-dessus à l'effectif des générations concernées.

L'accès au niveau V intervient en fait de 15 à 21 ans, selon les enfants, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation**. Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère en charge de l'Agriculture offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération**. Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel**. Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges nécessairement différents (analyse transversale).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Système d'information Scolarité – Enquête n° 16 (MEN, privé) – Enquête n° 51 (apprentissage) – Ministère en charge de l'Agriculture – Groupe de travail « Nouvelles Chances ».

## 1 Devenir des élèves après une troisième (1) (France métropolitaine + DOM)

	1997	1998	1999	2000	2001
1 <sup>er</sup> cycle et enseignement préprofessionnel	84 869	74 122	68 614	53 956	53 295
Enseignement professionnel	238 966	237 949	230 089	209 001	215 038
LEGT	440 153	430 387	431 588	443 517	443 363
<b>Total MEN</b>	<b>763 988</b>	<b>742 458</b>	<b>730 291</b>	<b>706 474</b>	<b>711 696</b>
1 <sup>er</sup> cycle	1 295	1 438	1 416	1 249	1 165
CAP et BEP	25 741	25 757	25 631	24 247	24 212
LEGT	7 591	7 430	7 198	7 077	6 953
<b>Total MAP</b>	<b>34 627</b>	<b>34 625</b>	<b>34 245</b>	<b>32 573</b>	<b>32 330</b>
<b>Total CFA</b>	<b>52 616</b>	<b>55 499</b>	<b>55 379</b>	<b>53 430</b>	<b>54 238</b>
<b>Total en formation issus de troisième</b>	<b>851 231</b>	<b>832 582</b>	<b>819 915</b>	<b>792 477</b>	<b>798 264</b>
Total d'origine inconnue, mais présumés issus de troisième	6 000	5 500	6 000	5 500	5 000
Total année antérieure	868 857	847 038	832 229	823 511	832 985
<b>Solde</b>	<b>11 626</b>	<b>8 956</b>	<b>6 314</b>	<b>25 534</b>	<b>29 721</b>

Lecture - À la rentrée 2001 (dernière colonne du tableau), 215 038 élèves étaient inscrits en BEP ou en CAP dans un établissement scolaire relevant du MEN et identifiés comme ayant été inscrits en 3<sup>e</sup> à la rentrée 2000. La différence entre le nombre d'inscrits à la rentrée 2001, tous types de formation confondus, que l'on sait ou estime provenir de 3<sup>e</sup> (798 264) et les effectifs de 3<sup>e</sup> en 2000 (832 985) s'élève à 29 721 élèves.

(1) Ministère de l'Éducation nationale (MEN), ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), CFA.

## 2 Évolution des taux d'accès au niveau V de formation par génération

(France métropolitaine, Public + Privé)

Génération	Rentrées scolaires							Total	
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000		2001
1974	0,5%								
1975	2,0%	0,4%							
1976	8,1%	1,6%	0,3%						
1977	14,2%	7,7%	1,5%	0,3%					78,5%
1978	15,1%	14,4%	7,2%	1,3%	0,3%				78,2%
1979	37,6%	15,5%	14,3%	6,8%	1,3%	0,1%			78,1%
1980	2,4%	37,9%	15,2%	14,5%	6,7%	1,0%	0,1%		77,9%
1981	0,1%	2,5%	37,9%	15,3%	14,7%	6,4%	0,8%	0,1%	77,8%
1982		0,0%	2,5%	38,5%	15,7%	14,7%	5,8%	0,6%	77,9%
1983			0,0%	2,7%	39,7%	15,1%	14,6%	5,1%	77,8%
1984				0,0%	2,7%	40,2%	15,1%	14,2%	
1985					0,1%	2,8%	41,6%	14,5%	
1986						0,1%	2,8%	41,9%	
1987							0,1%	2,6%	
1988								0,1%	
<b>Taux d'accès (MEN - scolaire)</b>	<b>80,0%</b>	<b>80,0%</b>	<b>79,0%</b>	<b>79,4%</b>	<b>81,0%</b>	<b>80,3%</b>	<b>80,7%</b>	<b>79,1%</b>	
<b>Taux d'accès (toutes formations)</b>			<b>91,5%</b>	<b>92,5%</b>	<b>94,1%</b>	<b>93,2%</b>	<b>93,2%</b>	<b>92,1%</b>	

## 3 Taux d'accès au niveau V de formation par type et par sexe – Année scolaire 2001-2002

(France métropolitaine, Public + Privé)

Type de formation :	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formations		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	62,7%	47,5%	55,0%	63,3%	48,7%	55,9%
Professionnelle	23,0%	25,3%	24,1%	30,6%	41,7%	36,2%
<b>Ensemble</b>	<b>85,7%</b>	<b>72,8%</b>	<b>79,1%</b>	<b>93,9%</b>	<b>90,4%</b>	<b>92,1%</b>

## PRÉSENTATION

Passé de 10 % à la fin des années 1950 à 30 % au début des années 1970, l'accès au niveau du baccalauréat a ensuite fortement progressé à partir de 1984 avec la création du baccalauréat professionnel et l'afflux de lycéens dans les séries générales. Cet afflux a progressivement diminué à partir de 1995 ; la reprise observée en 2000 ne s'est pas poursuivie. L'augmentation de l'accès aux baccalauréats professionnel et technologique ne compense que partiellement ces effets.

Le taux d'accès a suivi cette tendance. Il est en retrait, à 62,8 %, par rapport à celui de 2000.

Ces chiffres ne concernent que les accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale. La prise en compte des autres voies d'accès porte le taux à 69 %.

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Le fait que ce sont des générations plus creuses qui parviennent un peu plus tôt au niveau IV explique en partie la baisse conjoncturelle observée. La baisse du taux d'accès au niveau V en 1999 constitue un autre élément explicatif.

Le taux d'accès des filles s'établit à 70,5 %, contre 55,3 % pour les garçons. Cet écart provient bien plus des séries générales (13 points) que des séries technologiques (3 points). Les calendriers d'accès des deux sexes ne présentent pas de différence de profil notable. Les voies de formation autres que le MEN scolaire sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes.

## DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes terminales générale, technologique et professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les enfants, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Génération.** La première colonne du tableau 2 donne l'année de naissance de la génération et en dessous, entre parenthèses, le nombre d'individus dans cette génération à la dernière rentrée où elle intervient de manière perceptible. Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour la dernière colonne.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

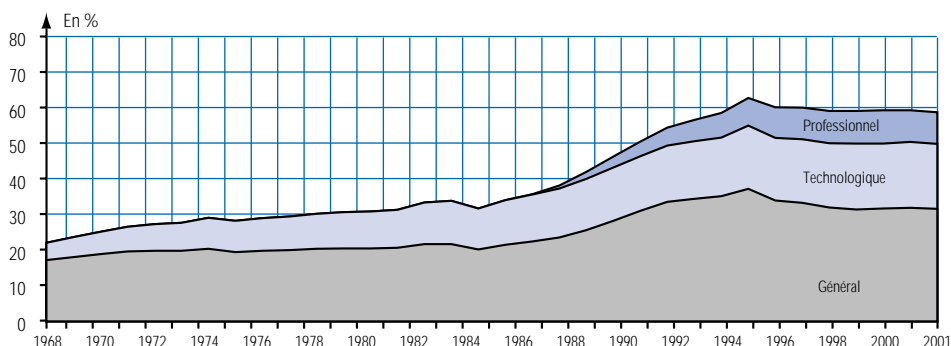
## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Système d'information SCOLARITÉ.  
Enquête n° 16 (MEN, Privé). Enquête n° 51 (apprentissage). Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## 1 Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat (France métropolitaine, Public + Privé)



## 2 Calendrier d'accèsion au niveau du baccalauréat (France métropolitaine, Public + Privé)

Effectifs de la classe d'âge au 1/1/2000	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Total entrants
1973 : entrants (836 900)	46 300	21 200								500 300
%	5,4	2,5								57,9
1974 : entrants (786 000)	90 900	46 000	19 400							486 900
%	11,3	5,7	2,4							60,4
1975 : entrants (734 300)	130 600	89 800	38 300	17 000						467 700
%	17,3	11,9	5,1	2,3						62,0
1976 : entrants (714 800)	182 700	135 000	76 700	35 400	14 800					459 000
%	24,9	18,4	10,5	4,9	2,0					62,7
1977 : entrants (739 000)	14 600	204 000	130 500	78 700	35 700	13 800				477 300
%	1,9	27,0	17,3	10,5	4,8	1,9				63,3
1978 : entrants (735 400)		15 800	201 900	132 400	77 000	32 800	11 600			471 500
%		2,1	27,0	17,7	10,3	4,4	1,6			63,1
1979 : entrants (760 300)			15 200	206 400	135 500	79 400	31 100	10 800		478 400
%			2,0	26,8	17,6	10,3	4,1	1,4		62,2
1980 : entrants (805 300)				15 500	215 600	144 100	81 600	30 600	10 100	497 500
%				1,9	26,6	17,7	10,1	3,8	1,3	61,4
1981 : entrants (808 200)					15 300	217 500	146 100	78 500	29 100	496 000
%					1,9	26,8	18,0	9,7	3,6	61,2
1982 : entrants (800 200)						15 800	220 100	141 900	76 100	490 800
%						2,0	27,5	17,7	9,5	61,2
1983 : entrants (755 800)							16 000	215 700	130 900	
%							2,1	28,6	17,3	
1984 : entrants (767 900)								16 700	221 300	
%								2,2	28,8	
1985 : entrants (771 500)									17 700	
%									2,3	
<b>Total entrants</b>	<b>485 600</b>	<b>511 800</b>	<b>482 000</b>	<b>485 400</b>	<b>493 900</b>	<b>503 400</b>	<b>506 500</b>	<b>494 200</b>	<b>485 200</b>	
Taux d'accès (%) (MEN-scolaire)	63,2	67,7	64,3	64,0	63,2	63,1	63,3	63,4	62,8	
Taux d'accès (%) (toutes formations)	66,1	71,2	68,5	68,9	68,7	69,4	69,7	69,9	69,0	

## 3 Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine, Public + Privé)

Type de diplôme préparé :	MEN			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	40,5%	27,2%	33,7%	40,6%	27,4%	33,9%
Technologique	20,9%	18,2%	19,5%	22,6%	19,6%	21,1%
Professionnel	9,1%	9,9%	9,5%	12,1%	15,9%	14,0%
<b>Ensemble</b>	<b>70,5%</b>	<b>55,3%</b>	<b>62,8%</b>	<b>75,4%</b>	<b>62,9%</b>	<b>69,0%</b>

## PRÉSENTATION

Plus le niveau de formation s'élève, plus la proportion d'élèves dont la personne responsable de l'élève est professeur ou exerce une profession libérale ou d'encadrement est importante. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont en revanche proportionnellement plus nombreux dans les classes technologiques ou dans le cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré, près de quatre enfants sur dix sont issus d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité, cette proportion s'élève à sept enfants sur dix en enseignement adapté (SEGPA). Inversement, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont constituées pour moitié d'enfants de professeurs, cadres supérieurs ou professions libérales, alors que ces catégories ne représentent que 16,4 % des personnes responsables des élèves pour l'ensemble de la population scolaire.

Les élèves de terminale générale sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées que ceux des classes de terminale technologique, eux-mêmes provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves de terminale professionnelle.

Les enfants dont la personne responsable est enseignant (près de 4 % des effectifs globaux) sont particulièrement présents en CPGE où 10,2 % d'entre eux sont fils ou filles de professeur et 2 % d'instituteur.

## DÉFINITIONS

■ **Les professions et catégories sociales (PCS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les PCS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

**Voir également** 4.7 et 11.9.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

## 1 Système d'information SCOLARITÉ.

Voir aussi

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 64, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1996.

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, DEP B3, juillet 1997.

## 1 Proportions d'élèves du second degré et des classes post-bac selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 (France métropolitaine, Public)

	Agriculteurs	Artisans, Commerçants	Prof. libérales, cadres	dont professeurs	Professions intermédiaires	dont instituteurs
Sixième	2,1	7,7	15,2	2,2	15,3	0,9
Cinquième	2,1	7,6	15,4	2,2	15,8	1,0
Quatrième d'aide et de soutien	1,0	5,3	3,0	0,2	8,5	0,2
Quatrième générale	2,1	7,6	15,7	2,3	16,3	1,1
Troisième générale	2,1	7,6	16,6	2,5	17,1	1,2
Troisième d'insertion	0,8	4,9	2,3	0,2	7,7	0,2
Quatrième technologique	1,6	6,9	2,0	0,2	8,3	0,3
Troisième technologique	1,3	6,3	3,4	0,3	10,3	0,2
CPA, CLIPA, UPI, classes-relais	1,4	5,2	6,4	1,0	9,5	0,7
<b>Premier cycle</b>	<b>2,1</b>	<b>7,6</b>	<b>15,4</b>	<b>2,2</b>	<b>15,9</b>	<b>1,0</b>
Seconde générale et technologique	2,0	8,1	23,1	3,6	19,5	1,6
Première générale	2,1	7,8	31,0	5,4	20,4	2,1
Première technologique	1,8	8,1	12,4	1,5	17,9	0,8
Terminale générale	2,1	7,8	29,8	5,1	20,3	2,1
Terminale technologique	1,8	8,0	12,1	1,5	17,7	0,8
<b>Second cycle général et technologique</b>	<b>2,0</b>	<b>8,0</b>	<b>23,5</b>	<b>3,8</b>	<b>19,4</b>	<b>1,6</b>
CAP	1,2	5,5	3,9	0,5	9,2	0,3
BEP	1,4	6,6	4,9	0,5	11,9	0,3
dont terminale BEP	1,4	6,5	4,9	0,5	11,8	0,3
Bac professionnel	1,7	7,0	5,4	0,6	12,7	0,3
dont terminale professionnelle	1,6	7,0	5,3	0,6	12,7	0,3
Mentions complémentaires	2,4	8,2	7,6	1,0	13,4	0,4
Brevet des métiers d'art	3,5	13,4	16,9	2,8	20,2	1,2
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>1,5</b>	<b>6,6</b>	<b>5,0</b>	<b>0,5</b>	<b>11,8</b>	<b>0,3</b>
CPGE	1,9	6,9	51,7	10,2	15,1	2,0
STS	2,5	7,9	13,8	2,0	16,8	0,9
SEGPA	1,2	3,7	1,5	0,2	5,5	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>2,0</b>	<b>7,5</b>	<b>16,4</b>	<b>2,5</b>	<b>16,1</b>	<b>1,1</b>
EREA	1,6	4,2	3,2	0,3	7,0	0,2
(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs	Inconnu, sans objet	Ensemble
Sixième	16,4	30,7	1,2	8,8	2,5	100,0
Cinquième	16,6	30,2	1,3	8,8	2,1	100,0
Quatrième d'aide et de soutien	15,4	43,7	1,7	17,5	3,9	100,0
Quatrième générale	16,8	29,5	1,4	8,6	2,0	100,0
Troisième générale	16,9	28,3	1,5	7,9	1,9	100,0
Troisième d'insertion	14,1	43,6	2,2	20,2	4,3	100,0
Quatrième technologique	17,9	43,5	1,6	13,1	5,3	100,0
Troisième technologique	16,2	41,9	2,3	13,2	5,2	100,0
CPA, CLIPA, UPI, classes-relais	15,0	35,0	2,1	19,6	5,7	100,0
<b>Premier cycle</b>	<b>16,7</b>	<b>30,1</b>	<b>1,4</b>	<b>8,8</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	16,8	21,4	1,8	5,5	1,8	100,0
Première générale	15,3	16,0	1,7	4,2	1,6	100,0
Première technologique	18,6	28,6	2,7	7,3	2,5	100,0
Terminale générale	15,0	16,6	2,0	4,6	1,6	100,0
Terminale technologique	18,5	28,4	3,1	7,9	2,6	100,0
<b>Second cycle général et technologique</b>	<b>16,5</b>	<b>21,0</b>	<b>2,1</b>	<b>5,5</b>	<b>1,9</b>	<b>100,0</b>
CAP	14,2	40,0	3,5	17,1	5,4	100,0
BEP	16,9	39,1	3,2	12,4	3,7	100,0
dont terminale BEP	16,9	39,3	3,0	12,5	3,7	100,0
Bac professionnel	16,7	37,8	4,1	10,9	3,8	100,0
dont terminale professionnelle	16,9	38,0	3,9	10,9	3,8	100,0
Mentions complémentaires	16,9	33,4	3,4	11,6	3,2	100,0
Brevet des métiers d'art	16,0	18,1	3,0	6,6	2,3	100,0
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>16,6</b>	<b>38,8</b>	<b>3,4</b>	<b>12,5</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>
CPGE	9,0	5,9	4,5	3,2	1,9	100,0
STS	16,4	25,6	4,3	8,8	3,9	100,0
SEGPA	11,5	44,3	2,1	22,9	7,3	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>16,4</b>	<b>28,6</b>	<b>2,0</b>	<b>8,6</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>
EREA	13,1	36,3	2,3	23,0	9,4	100,0



## PRÉSENTATION

Les effectifs du premier cycle s'élèvent à 3 279 000 élèves à la rentrée 2001, en baisse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente.

Cette évolution est liée au départ en fin de troisième d'une génération légèrement plus nombreuse que celle qui entre en sixième, et à une nouvelle diminution des redoublements dans toutes les classes du cycle. Désormais, plus des deux tiers des élèves accomplissent leur scolarité en premier cycle sans redoubler – pour comparaison, ils étaient moins de la moitié à la fin des années 80. Parallèlement à ce mouvement, les retards scolaires diminuent régulièrement à tous les niveaux.

La réforme du premier cycle mise en place à partir de 1996 a sensiblement réduit la part de la filière technologique dans les classes du premier cycle : la classe de troisième technologique n'accueille plus que 5 % des élèves de troisième, contre 10 % auparavant. Désormais, on y accède principalement depuis la quatrième générale ou aménagée sans passer par une quatrième technologique (réduite à moins de 2 % des effectifs de quatrième).

Le maintien dans la filière générale d'une proportion plus élevée des élèves a favorisé les passages en seconde générale et technologique au détriment de la seconde professionnelle **2**.

5 % des élèves quittent le second degré avant la troisième, et un peu plus de 10 % à la fin d'une des classes de ce niveau (troisième générale, technologique ou d'insertion). Ces sorties se sont stabilisées ces dernières années après avoir augmenté régulièrement depuis le début des années 90.

En moyenne, les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Les garçons sont plus souvent orientés dans les classes technologiques que les filles **1**.

## DÉFINITIONS

■ **Classes de quatrième et troisième.** La réforme du premier cycle a sensiblement modifié la répartition des élèves dans les différentes classes de quatrième (générale et technologique) et de troisième (générale, technologique et d'insertion). Pour cette raison, l'étude ci-contre porte sur l'ensemble des classes de quatrième et troisième et non uniquement sur les classes générales.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en LP ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (voir 5.1).

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, qui redoublent cette classe l'année  $n$ .

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année  $n$ .

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année  $n$  dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ou du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un CFA.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1** *Tableaux statistiques*, n° 6818, 6819.
- 2** *Tableaux statistiques*, n° 6811.

Voir aussi

*Note d'Information*, 02.08.

## 1 Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

		Public (hors EREA)			Privé			Total		SEGPA (1)
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%	
Sixième	10 ans et moins	7 192	8 750	15 942	3 711	3 980	7 691	23 633	2,8	4
	11 ans	230 012	241 162	471 174	62 939	61 703	124 642	595 816	70,6	38
	12 ans	91 699	66 275	157 974	20 166	11 909	32 075	190 049	22,5	20 590
	13 ans et plus	17 531	10 705	28 236	4 435	2 060	6 495	34 731	4,1	2 337
	<b>Total</b>	<b>346 434</b>	<b>326 892</b>	<b>673 326</b>	<b>91 251</b>	<b>79 652</b>	<b>170 903</b>	<b>844 229</b>	<b>100,0</b>	<b>22 969</b>
Cinquième	11 ans et moins	7 099	8 669	15 768	3 377	3 779	7 156	22 924	2,8	4
	12 ans	203 364	227 749	431 113	56 230	58 197	114 427	545 540	67,4	363
	13 ans	94 516	69 802	164 318	21 375	12 874	34 249	198 567	24,5	23 808
	14 ans et plus	21 435	12 958	34 393	4 884	2 521	7 405	41 798	5,2	1 867
	<b>Total</b>	<b>326 414</b>	<b>319 178</b>	<b>645 592</b>	<b>85 866</b>	<b>77 371</b>	<b>163 237</b>	<b>808 829</b>	<b>100,0</b>	<b>26 042</b>
Quatrième générale (hors aménagée)	12 ans et moins	7 011	8 967	15 978	3 310	3 764	7 074	23 052	2,9	20
	13 ans	186 911	216 181	403 092	52 037	55 714	107 751	510 843	63,8	418
	14 ans	100 369	77 976	178 345	22 621	15 414	38 035	216 380	27,0	25 223
	15 ans et plus	24 341	17 806	42 147	4 951	3 163	8 114	50 261	6,3	2 390
	<b>Total</b>	<b>318 632</b>	<b>320 930</b>	<b>639 562</b>	<b>82 919</b>	<b>78 055</b>	<b>160 974</b>	<b>800 536</b>	<b>100,0</b>	<b>28 051</b>
Quatrième aménagée	13 ans et moins	1 002	1 154	2 156	332	245	577	2 733	14,3	
	14 ans	5 432	4 049	9 481	1 446	843	2 289	11 770	61,7	
	15 ans	1 923	1 295	3 218	572	317	889	4 107	21,5	
	16 ans et plus	226	171	397	49	34	83	480	2,5	
	<b>Total</b>	<b>8 583</b>	<b>6 669</b>	<b>15 252</b>	<b>2 399</b>	<b>1 439</b>	<b>3 838</b>	<b>19 090</b>	<b>100,0</b>	
Troisième générale	13 ans et moins	6 895	8 977	15 872	3 184	3 822	7 006	22 878	3,1	17
	14 ans	159 451	196 343	355 794	43 940	50 137	94 077	449 871	61,5	676
	15 ans	91 451	81 345	172 796	22 232	17 384	39 616	212 412	29,0	24 676
	16 ans et plus	20 338	18 599	38 937	4 454	3 480	7 934	46 871	6,4	2 804
	<b>Total</b>	<b>278 135</b>	<b>305 264</b>	<b>583 399</b>	<b>73 810</b>	<b>74 823</b>	<b>148 633</b>	<b>732 032</b>	<b>100,0</b>	<b>28 173</b>
Troisième d'insertion	14 ans et moins	714	440	1 154	114	45	159	1 313	5,2	
	15 ans	9 578	5 832	15 410	1 181	607	1 788	17 198	68,6	
	16 ans	2 903	2 273	5 176	443	290	733	5 909	23,6	
	17 ans et plus	296	249	545	44	50	94	639	2,5	
	<b>Total</b>	<b>13 491</b>	<b>8 794</b>	<b>22 285</b>	<b>1 782</b>	<b>992</b>	<b>2 774</b>	<b>25 059</b>	<b>100,0</b>	
Quatrième technologique	13 ans et moins	144	40	204	320	110	430	634	6,2	
	14 ans	1 944	555	2 499	2 205	814	3 019	5 518	54,0	
	15 ans	1 186	389	1 575	1 325	616	1 941	3 516	34,4	
	16 ans et plus	199	109	308	138	101	239	547	5,4	
	<b>Total</b>	<b>3 493</b>	<b>1 093</b>	<b>4 586</b>	<b>3 988</b>	<b>1 641</b>	<b>5 629</b>	<b>10 215</b>	<b>100,0</b>	
Troisième technologique	14 ans et moins	1 310	441	1 751	859	400	1 259	3 010	8,7	
	15 ans	9 586	3 351	12 937	4 880	2 554	7 434	20 371	58,8	
	16 ans	4 245	1 921	6 166	2 346	1 540	3 886	10 052	29,0	
	17 ans et plus	396	252	648	296	257	553	1 201	3,5	
	<b>Total</b>	<b>15 537</b>	<b>5 965</b>	<b>21 502</b>	<b>8 381</b>	<b>4 751</b>	<b>13 132</b>	<b>34 634</b>	<b>100,0</b>	
CPA-CLIPA, UPI, classes-relais	14 ans et moins	1 013	704	1 717	237	85	322	2 039	48,6	
	15 ans	922	409	1 331	256	68	324	1 655	39,5	
	16 ans et plus	194	126	320	123	58	181	501	11,9	
	<b>Total</b>	<b>2 129</b>	<b>1 239</b>	<b>3 368</b>	<b>616</b>	<b>211</b>	<b>827</b>	<b>4 195</b>	<b>100,0</b>	
<b>Total général</b>		<b>1 312 848</b>	<b>1 296 024</b>	<b>2 608 872</b>	<b>351 012</b>	<b>318 935</b>	<b>669 947</b>	<b>3 278 819</b>		<b>105 235</b>

(1) Voir 4.22 pour une information plus complète sur les classes de SEGPA.

## 2 Évolution des taux de redoublement et de passage (France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Redoublements</b>	Sixième	10,2	10,1	12,1	10,6	10,1	9,4	<b>9,1</b>
	Cinquième	11,2	10,8	9,7	5,5	5,2	5,0	<b>4,6</b>
	Quatrième générale (y compris aménagée)	7,6	7,6	7,1	6,8	8,9	8,7	<b>8,1</b>
	Troisième générale	10,2	10,2	9,8	8,6	8,1	6,8	<b>6,7</b>
<b>Passages</b>	Sixième-cinquième	89,0	89,0	86,8	88,4	89,1	90,0	<b>90,5</b>
	Cinquième-quatrième générale (y compris aménagée)	77,6	77,6	80,7	89,4	90,8	91,8	<b>92,4</b>
	Quatrième générale (y compris aménagée)-troisième générale	87,3	86,9	87,2	87,5	84,5	83,8	<b>83,5</b>
	Troisième générale-seconde	61,6	60,2	59,8	60,3	60,6	61,0	<b>60,4</b>
	Ensemble troisièmes-seconde	54,8	53,5	53,2	53,4	54,5	56,7	<b>56,1</b>
	Troisième générale-BEP/CAP2	22,1	21,9	22,4	22,9	23,2	23,2	<b>23,9</b>
	Ensemble troisièmes-BEP/CAP2	26,9	26,8	27,1	27,7	27,3	26,1	<b>26,7</b>

## PRÉSENTATION

En 2001-2002, les collèges et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), scolarisent (pour la France métropolitaine et pour le secteur public) plus de 2 558 300 élèves français et étrangers ; ces derniers représentent 5,4 % de l'ensemble des élèves.

Dans les SEGPA, les élèves de nationalité étrangère représentent 7,7 % de l'ensemble des effectifs.

Parmi ces élèves, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les SEGPA (67,1 %), que dans les collèges (38,8 %).

Alors que dans les collèges près de 3 enfants français sur 10 sont issus d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrière, ce sont 5 enfants sur 10 pour ceux de nationalité étrangère **1**.

Cette surreprésentation s'explique par le fait que 67 % de la population active étrangère appartient à des catégories socioprofessionnelles défavorisées (source : *Les étrangers en France*, INSEE).

Cette proportion s'élève dans les SEGPA à plus de 4 enfants sur 10 pour les élèves français et à près de 6 élèves sur dix pour les étrangers **2**.

Lorsque la profession de la personne responsable de l'élève est : « employé », la proportion reste importante (pour l'ensemble des élèves) pour les collèges (16,7 %) et les SEGPA (11,5 %) ; elle varie quasiment du simple au double entre élèves français et élèves étrangers dans les collèges (respectivement 17,1 % et 9,0 %) alors que dans les SEGPA, elle est cette année moins grande (11,8 % et 7,3 %).

Dans les SEGPA, contrairement aux collèges, la proportion des enfants dont la profession de la personne responsable est : « cadres et professions intellectuelles supérieures », est quasi inexistante (1,5 %) pour l'ensemble des élèves). Dans les collèges, elle est de 16 % pour les enfants français et de 5,3 % pour les enfants étrangers.

## DÉFINITIONS

■ **Les professions et catégories sociales (PCS) sont celles de la personne responsable de l'élève :**

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les PCS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier ...).

En pratique, les tableaux ne mentionnent que la catégorie socioprofessionnelle (CSP), qui correspond aux regroupements ci-dessus.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Système d'information SCOLARITÉ.

Voir aussi

*Note d'Information*, 97.46.

## 1 Répartition des élèves de collège (hors SEGPA) par PCS de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 (France métropolitaine, Public) (1)

Catégories socioprofessionnelles (CSP)(2)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble des élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	50 741	2,2	617	0,5	51 358	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	177 101	7,6	9 619	7,4	186 720	7,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	373 529	16,0	6 838	5,3	380 367	15,5
Professions intermédiaires	387 423	16,6	5 574	4,3	392 997	16,0
Employés	397 989	17,1	11 651	9,0	409 640	16,7
Ouvriers	672 140	28,9	64 217	49,6	736 357	30,0
Retraités	28 612	1,2	4 836	3,7	33 448	1,4
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	15 920	0,7	2 765	2,1	18 685	0,8
Sans activité professionnelle	177 233	7,6	18 220	14,1	195 453	8,0
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	47 874	2,1	5 155	4,0	53 029	2,2
<b>Total</b>	<b>2 328 562</b>	<b>100,0</b>	<b>129 492</b>	<b>100,0</b>	<b>2 458 054</b>	<b>100,0</b>

(1) Données pour les DOM : voir 11.9.

(2) Distinction PCS/CSP : voir rubrique « Définitions ».

## 2 Répartition des élèves de SEGPA par PCS de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 (France métropolitaine, Public) (1)

Catégories socioprofessionnelles (CSP)(2)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble des élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	1 203	1,3	20	0,3	1 223	1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 336	3,6	358	4,6	3 694	3,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 468	1,6	66	0,9	1 534	1,5
Professions intermédiaires	5 408	5,8	153	2,0	5 561	5,5
Employés	10 944	11,8	563	7,3	11 507	11,5
Ouvriers	40 210	43,4	4 229	54,9	44 439	44,3
Retraités	1 778	1,9	326	4,2	2 104	2,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1 706	1,8	233	3,0	1 939	1,9
Sans activité professionnelle	19 699	21,3	1 277	16,6	20 976	20,9
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	6 804	7,4	478	6,2	7 282	7,3
<b>Total</b>	<b>92 556</b>	<b>100,0</b>	<b>7 703</b>	<b>100,0</b>	<b>100 259</b>	<b>100,0</b>

(1) Données pour les DOM : voir 11.9.

(2) Distinction PCS/CSP : voir rubrique « Définitions ».

## 3 Répartition des élèves de collège et de SEGPA par PCS de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 (France métropolitaine, Public) (1)

Catégories socioprofessionnelles (CSP)(2)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble des élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	51 944	2,1	637	0,5	52 581	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	180 437	7,5	9 977	7,3	190 414	7,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	374 997	15,5	6 904	5,0	381 901	14,9
Professions intermédiaires	392 831	16,2	5 727	4,2	398 558	15,6
Employés	408 933	16,9	12 214	8,9	421 147	16,5
Ouvriers	712 350	29,4	68 446	49,9	780 796	30,5
Retraités	30 390	1,3	5 162	3,8	35 552	1,4
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	17 626	0,7	2 998	2,2	20 624	0,8
Sans activité professionnelle	196 932	8,1	19 497	14,2	216 429	8,5
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	54 678	2,3	5 633	4,1	60 311	2,4
<b>Total</b>	<b>2 421 118</b>	<b>100,0</b>	<b>137 195</b>	<b>100,0</b>	<b>2 558 313</b>	<b>100,0</b>

(1) Données pour les DOM : voir 11.9.

(2) Distinction PCS/CSP : voir rubrique « Définitions ».

## PRÉSENTATION

Après plusieurs années de baisse (- 16 % de 1985 à 1992), le nombre d'élèves (pour la France métropolitaine et pour l'ensemble des secteurs) augmentait dans le second cycle professionnel assez régulièrement et ce jusqu'en 1997-1998. Alors qu'à la rentrée 1998-1999 on notait une quasi-stabilité des effectifs, on observe pour la troisième année consécutive une diminution. Cette dernière se chiffre à 5 600 élèves, soit - 0,8 % (elle était respectivement de - 11 400 et - 30 300 aux rentrées 1999 et 2000) **1** .

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans les formations professionnelles : nettement moins nombreuses que les garçons en CAP 3 ans, formation appelée à disparaître, (44,9 %), elles sont un peu plus nombreuses en BEP et baccalauréat professionnel mais restent tout de même minoritaires (respectivement 45,0 % et 46,4 %). Seuls les CAP en 1 an et en 2 ans sont plus féminisés (66,0 % et 52,9 %) **1** .

On assiste au tarissement des orientations en classes préparatoires au CAP en 3 ans dont les effectifs sont passés en quelques années de plus de 400 000 à seulement 3 100 élèves, accusant une nouvelle baisse de près de 3 600 élèves en 2001-2002 **1 2** .

À la rentrée 2001-2002, seules les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de plus de 5 300 élèves, alors que les préparations au BEP continuent de baisser, de 5 700 élèves soit - 1,4 % (pour - 26 700 élèves à la rentrée 2000). Cette baisse ne touche que la terminale, conséquence de la forte diminution des effectifs de seconde professionnelle à la rentrée 2000.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'atténue quelque peu lors des rentrées 1998 et 1999 : elle s'établit à près de 3 500 et de 2 800 élèves (soit une variation de + 2,2 % et + 1,7 %). La hausse de ses effectifs était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un bac professionnel après un CAP et surtout un BEP. Cette progression ne se maintient pas à la rentrée 2001-2002, où on enregistre une diminution de 2 000 élèves (- 1,2 %) **1 2** .

## DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP).

Le second cycle professionnel comprend les formations en deux et trois ans au CAP, le CAP en un an, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en place depuis 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en trois ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif.

Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ **Mentions complémentaires.** Années supplémentaires de spécialisation, sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Base centrale de pilotage (BCP).

Voir aussi

*Note d'Information*, 93.26.

## 1 Évolution des effectifs du second cycle professionnel et proportion de filles

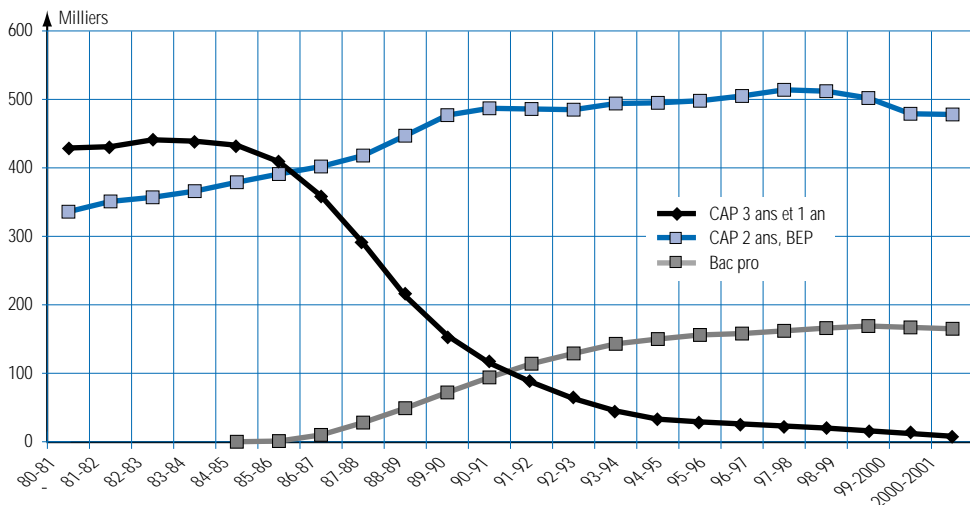
(France métropolitaine, Public + Privé et effectifs DOM pour 2001-2002)

	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	DOM (2001-2002)
CEP	4 812	8 381	3 622	541						
<b>CAP 3 ans</b>										
1 <sup>re</sup> année	182 922	164 257	138 866	32 628	6 961	4 843	3 169	1 714	857	143
2 <sup>e</sup> année	151 238	136 186	134 143	37 798	6 495	5 812	3 895	2 147	833	114
3 <sup>e</sup> année	141 368	128 867	132 384	40 722	5 810	5 276	4 524	2 797	1 374	99
<b>Total CAP 3 ans</b>	<b>475 528</b>	<b>429 310</b>	<b>405 393</b>	<b>111 148</b>	<b>19 266</b>	<b>15 931</b>	<b>11 588</b>	<b>6 658</b>	<b>3 064</b>	<b>356</b>
% filles	47,1	41,5	41,5	42,2	34,6	35,4	38,2	41,3	44,9	50,8
<b>CAP 1 an</b>	-	-	-	<b>3 102</b>	<b>4 136</b>	<b>4 342</b>	<b>4 601</b>	<b>4 842</b>	<b>5 190</b>	<b>21</b>
% filles	-	-	-	63,2	61,9	64,1	64,0	66,0	66,7	95,2
<b>CAP 2 ans :</b>										
1 <sup>re</sup> année	17 836	14 527	14 070	14 774	24 850	26 608	29 098	31 222	34 440	2 979
2 <sup>e</sup> année	18 030	14 079	15 257	16 370	21 413	22 848	24 245	25 865	27 908	2 204
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>35 866</b>	<b>28 606</b>	<b>29 327</b>	<b>31 144</b>	<b>46 263</b>	<b>49 456</b>	<b>53 343</b>	<b>57 087</b>	<b>62 348</b>	<b>5 183</b>
% filles	50,5	49,4	47,9	48,9	53,2	53,4	53,0	52,9	52,8	35,7
<b>BEP 1 an</b>	-	-	-	-	<b>1 078</b>	<b>1 710</b>	<b>1 934</b>	<b>2 016</b>	<b>2 532</b>	<b>4</b>
<b>BEP 2 ans :</b>										
2 <sup>nd</sup> e professionnelle	80 606	168 534	186 591	232 639	239 582	236 273	227 822	214 215	216 507	10 526
Terminale BEP	53 834	138 373	174 471	219 559	228 122	226 623	220 636	207 540	199 519	10 188
<b>Total BEP 2 ans</b>	<b>134 440</b>	<b>306 907</b>	<b>361 062</b>	<b>452 198</b>	<b>467 704</b>	<b>462 896</b>	<b>448 458</b>	<b>421 755</b>	<b>416 026</b>	<b>20 714</b>
% filles	57,4	55,8	54,8	47,8	45,1	45,3	45,3	45,4	45,0	46,4
<b>MC (y compris niveau IV)</b>	-	-	<b>4 072</b>	<b>4 898</b>	<b>6 095</b>	<b>6 537</b>	<b>6 910</b>	<b>6 534</b>	<b>6 100</b>	<b>163</b>
<b>Bac pro 1 an</b>	-	-	-	-	<b>669</b>	<b>676</b>	<b>592</b>	<b>544</b>	<b>657</b>	<b>24</b>
<b>Bac pro/BMA 2 et 3 ans :</b>										
Première professionnelle (1)	-	-	1 300	53 942	86 856	88 225	89 871	88 196	86 794	4 014
Terminale professionnelle (2)	-	-	-	39 774	76 356	78 490	79 608	78 964	78 320	3 528
<b>Total bac pro/BMA 2 et 3 ans</b>	-	-	<b>1 300</b>	<b>93 716</b>	<b>163 212</b>	<b>166 715</b>	<b>169 479</b>	<b>167 160</b>	<b>165 114</b>	<b>7 542</b>
% filles	-	-	16,0	47,6	44,7	45,4	46,3	46,6	46,4	48,7
<b>Ensemble</b>	<b>650 646</b>	<b>773 204</b>	<b>804 776</b>	<b>696 747</b>	<b>708 423</b>	<b>708 263</b>	<b>696 905</b>	<b>666 596</b>	<b>661 031</b>	<b>34 007</b>
% filles	49,5	47,7	47,3	46,8	45,3	45,8	46,1	46,4	46,3	45,2

(1) Y compris 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de bac pro en 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BMA en 2 ans, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3<sup>e</sup> année de bac pro et BMA en 3 ans, 2<sup>e</sup> année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an.

## 2 Évolution des effectifs du second cycle professionnel par type de formation



## PRÉSENTATION

Le second cycle professionnel scolarise en 2001-2002 un peu plus de 661 000 élèves en France métropolitaine (et plus de 695 000 en comptant également les départements d'outre-mer) pour l'ensemble des secteurs. En France métropolitaine, il ne reste plus que 3 100 élèves qui se trouvent dans les préparations en trois ans aux CAP. Plus de 478 000 élèves suivent une préparation en deux ans aux BEP et CAP, un peu moins de 166 000 les préparations au baccalauréat professionnel **1**.

78,2 % des élèves sont scolarisés dans le secteur public : ce pourcentage varie peu d'une formation à l'autre et d'une année sur l'autre ; il est de 77,7 % pour les préparations au baccalauréat professionnel et de 79,6 % pour les préparations en 2 ans au BEP. Pour les préparations au CAP en un an, la situation s'inverse en faveur du secteur privé (60,7 %). Les garçons sont globalement plus nombreux que les filles (354 796 garçons, soit 53,7 %, pour plus de 306 000 filles) mais le phénomène est inversé dans l'ensemble des préparations du secteur privé qui forment majoritairement à des métiers « tertiaires » (domaine des services).

Dans les centres de formation d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 168 500 apprentis préparent un CAP, 46 500 un BEP et 29 700 un baccalauréat professionnel en 2001-2002 (France métropolitaine et départements d'outre-mer).

Dans les établissements scolaires agricoles, on comptait un peu plus de 85 000 élèves en second cycle professionnel en 2001-2002 pour la France entière (France métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer, collectivités territoriales de statut particulier).  
(Voir aussi : 4.26 et chapitre 5).

## DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Les formations du second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP) ; certains collèges et lycées accueillent des sections professionnelles assurant des formations de type LP. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité (voir 4.12 et 4.13).

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP, et qui est sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Compléments de formation initiale à finalité professionnelle donnés pour au moins un tiers du temps dans les établissements et destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en trois ans après la 5<sup>e</sup> (en voie de disparition), en deux ans après la 3<sup>e</sup> ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la 3<sup>e</sup> (2<sup>nd</sup>e professionnelle et terminale BEP).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Base centrale de pilotage (BCP).

*Annuaire statistique 2001-2002* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

« Les apprentis en 2001-2002 », *Note interne*, enquête n° 10, MEN-DPD C4.

## 1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par classe et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		CAP 3 ans				CAP 2 ans post-3 <sup>e</sup>			CAP en 1 an
		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Total	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total	
Public :	Garçons	116	125	409	650	13 962	10 770	24 732	1 393
	Filles	82	93	330	505	11 697	9 894	21 591	646
<b>Total</b>		<b>198</b>	<b>218</b>	<b>739</b>	<b>1 155</b>	<b>25 659</b>	<b>20 664</b>	<b>46 323</b>	<b>2 039</b>
Privé :	Garçons	369	346	323	1 038	2 588	2 092	4 680	337
	Filles	290	269	312	871	6 193	5 152	11 345	2 814
<b>Total</b>		<b>659</b>	<b>615</b>	<b>635</b>	<b>1 909</b>	<b>8 781</b>	<b>7 244</b>	<b>16 025</b>	<b>3 151</b>
Public + Privé :	Garçons	485	471	732	1 688	16 550	12 862	29 412	1 730
	Filles	372	362	642	1 376	17 890	15 046	32 936	3 460
<b>Total France métropolitaine</b>		<b>857</b>	<b>833</b>	<b>1 374</b>	<b>3 064</b>	<b>34 440</b>	<b>27 908</b>	<b>62 348</b>	<b>5 190</b>
France métropolitaine + DOM		1 000	947	1 473	3 420	37 419	30 112	67 531	5 211

		Préparation en 2 ans au BEP			BEP 1 an	MC	Bac professionnel			Total 2 <sup>nd</sup> cycle professionnel
		2 <sup>nd</sup> e professionnelle	Term. BEP	Total			(1) 1 <sup>re</sup> professionnelle	(2) Term. professionnelle	Total	
Public :	Garçons	97 947	89 591	187 538	1 161	2 764	37 157	33 358	70 515	288 753
	Filles	74 125	69 544	143 669	1 149	2 090	30 301	27 930	58 231	227 881
<b>Total</b>		<b>172 072</b>	<b>159 135</b>	<b>331 207</b>	<b>2 310</b>	<b>4 854</b>	<b>67 458</b>	<b>61 288</b>	<b>128 746</b>	<b>516 634</b>
Privé :	Garçons	21 731	19 420	41 151	86	421	9 670	8 660	18 330	66 043
	Filles	22 704	20 964	43 668	136	825	9 666	9 029	18 695	78 354
<b>Total</b>		<b>44 435</b>	<b>40 384</b>	<b>84 819</b>	<b>222</b>	<b>1 246</b>	<b>19 336</b>	<b>17 689</b>	<b>37 025</b>	<b>144 397</b>
Public + Privé :	Garçons	119 678	109 011	228 689	1 247	3 185	46 827	42 018	88 845	354 796
	Filles	96 829	90 508	187 337	1 285	2 915	39 967	36 959	76 926	306 235
<b>Total France métropolitaine</b>		<b>216 507</b>	<b>199 519</b>	<b>416 026</b>	<b>2 532</b>	<b>6 100</b>	<b>86 794</b>	<b>78 977</b>	<b>165 771</b>	<b>661 031</b>
France métropolitaine + DOM		227 033	209 707	436 740	2 536	6 263	90 808	82 529	173 337	695 038

(1) Y compris 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de bac professionnel en 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BMA en 2 ans, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de BMA en 3 ans.

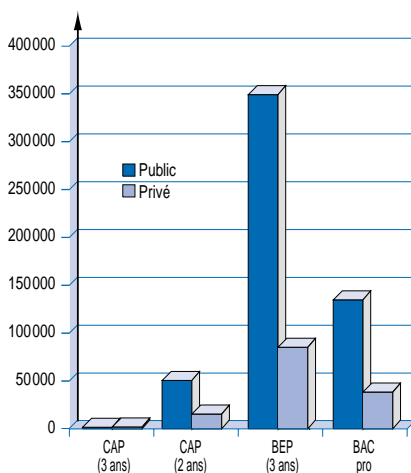
(2) Y compris 3<sup>e</sup> année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2<sup>e</sup> année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac pro en 1 an.

## 2 Les formations complémentaires (FC) par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	2 <sup>nd</sup> cycle profes. non compris FC	FC post CAP-BEP	FC post-BT, bac, bac techn.	Total général	
Public :	Garçons	288 753	206	57	289 016
	Filles	227 881	345	50	228 276
	<b>Total</b>	<b>516 634</b>	<b>551</b>	<b>107</b>	<b>517 292</b>
Privé :	Garçons	66 043	6	-	66 049
	Filles	78 354	12	-	78 366
	<b>Total</b>	<b>144 397</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>144 415</b>
Public + Privé :	Garçons	354 796	212	57	355 065
	Filles	306 235	357	50	306 642
	<b>Total France métró.</b>	<b>661 031</b>	<b>569</b>	<b>107</b>	<b>661 707</b>
France métró. + DOM	695 038	587	107	695 732	

## 3 Effectifs des secteurs public et privé en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)





## PRÉSENTATION

Alors que la majorité des élèves de seconde générale sont « à l'heure », la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP et BEP en 2 ans ont un an ou deux de retard. Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté, passant de 7 % en 1990-1991 à 20,2 % en 2001-2002, tandis que celle des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 56,5 % à 29,5 % dans le même temps (France métropolitaine, secteurs public et privé).

Cette diminution des retards s'observe également en première année professionnelle. La part des élèves « à l'heure » (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % à 20,9 % alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 55,8 % à 35,3 % (sur la même période et pour le même champ).

Ce phénomène de rajeunissement peut être attribué à deux causes essentielles : d'une part la baisse des redoublements en premier cycle et d'autre part un comportement différent dans l'orientation vers les formations en deux ans (CAP et BEP).

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Dans les établissements publics plus nettement que dans les établissements privés, les garçons sont en général plus âgés que les filles dans la plupart des cas, sauf dans les préparations en 3 ans au CAP.

## DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier 2001 ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2001-2002 sont tous nés durant l'année 1986.

■ **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles à partir de certains CAP et BEP, et sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

Pour l'année 1990-1991, voir *Repères et références statistiques*, édition 1992, pp. 90-91.

## 1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Total Pu + Pr
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>1<sup>re</sup> année de CAP en 3 ans :</b>							
14 ans et moins	18	1	19	77	35	112	131
15 ans	30	14	44	139	117	256	300
16 ans et plus	68	67	135	153	138	291	426
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>82</b>	<b>198</b>	<b>369</b>	<b>290</b>	<b>659</b>	<b>857</b>
<b>2<sup>e</sup> année de CAP en 3 ans :</b>							
15 ans et moins	27	7	34	68	24	92	126
16 ans	35	28	63	122	116	238	301
17 ans et plus	63	58	121	156	129	285	406
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>93</b>	<b>218</b>	<b>346</b>	<b>269</b>	<b>615</b>	<b>833</b>
<b>3<sup>e</sup> année de CAP en 3 ans :</b>							
16 ans et moins	62	38	100	71	31	102	202
17 ans	90	78	168	99	113	212	380
18 ans et plus	257	214	471	153	168	321	792
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>330</b>	<b>739</b>	<b>323</b>	<b>312</b>	<b>635</b>	<b>1 374</b>
<b>1<sup>re</sup> année de CAP en 2 ans et 2<sup>nd</sup>e BEP :</b>							
15 ans et moins	22 211	18 526	40 737	4 407	5 648	10 055	50 792
16 ans	58 023	42 697	100 720	11 901	13 551	25 452	126 172
17 ans et plus	31 675	24 599	56 274	8 011	9 698	17 709	73 983
<b>Total</b>	<b>111 909</b>	<b>85 822</b>	<b>197 731</b>	<b>24 319</b>	<b>28 897</b>	<b>53 216</b>	<b>250 947</b>
<b>2<sup>e</sup> année de CAP en 2 ans et terminale BEP :</b>							
16 ans et moins	17 865	15 593	33 458	3 623	4 776	8 399	41 857
17 ans	47 054	36 676	83 730	9 927	11 505	21 432	105 162
18 ans et plus	35 442	27 169	62 611	7 962	9 835	17 797	80 408
<b>Total</b>	<b>100 361</b>	<b>79 438</b>	<b>179 799</b>	<b>21 512</b>	<b>26 116</b>	<b>47 628</b>	<b>227 427</b>
<b>Mentions complémentaires :</b>							
17 ans et moins	338	333	671	27	95	122	793
18 ans	868	751	1 619	124	297	421	2 040
19 ans et plus	1 558	1 006	2 564	270	433	703	3 267
<b>Total</b>	<b>2 764</b>	<b>2 090</b>	<b>4 854</b>	<b>421</b>	<b>825</b>	<b>1 246</b>	<b>6 100</b>
<b>CAP en un an :</b>							
17 ans et moins	198	57	255	67	310	377	632
18 ans	425	165	590	75	461	536	1 126
19 ans et plus	770	424	1 194	195	2 043	2 238	3 432
<b>Total</b>	<b>1 393</b>	<b>646</b>	<b>2 039</b>	<b>337</b>	<b>2 814</b>	<b>3 151</b>	<b>5 190</b>
<b>BEP en un an :</b>							
17 ans et moins	675	726	1 401	54	64	118	1 519
18 ans	389	336	725	13	43	56	781
19 ans et plus	97	87	184	19	29	48	232
<b>Total</b>	<b>1 161</b>	<b>1 149</b>	<b>2 310</b>	<b>86</b>	<b>136</b>	<b>222</b>	<b>2 532</b>
<b>Bac pro en un an :</b>							
18 ans et moins	27	27	54	1	9	10	64
19 ans	78	76	154	11	6	17	171
20 ans et plus	193	159	352	40	30	70	422
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>262</b>	<b>560</b>	<b>52</b>	<b>45</b>	<b>97</b>	<b>657</b>
<b>1<sup>re</sup> professionnelle (1) :</b>							
17 ans et moins	7 621	6 981	14 602	1 677	1 861	3 538	18 140
18 ans	16 452	12 984	29 436	4 415	4 147	8 562	37 998
19 ans et plus	13 083	10 336	23 419	3 578	3 658	7 236	30 655
<b>Total</b>	<b>37 156</b>	<b>30 301</b>	<b>67 457</b>	<b>9 670</b>	<b>9 666</b>	<b>19 336</b>	<b>86 793</b>
<b>Terminale professionnelle (2) :</b>							
18 ans et moins	6 027	5 456	11 483	1 377	1 504	2 881	14 364
19 ans	14 387	11 981	26 368	3 789	3 972	7 761	34 129
20 ans et plus	12 647	10 231	22 878	3 442	3 508	6 950	29 828
<b>Total</b>	<b>33 061</b>	<b>27 668</b>	<b>60 729</b>	<b>8 608</b>	<b>8 984</b>	<b>17 592</b>	<b>78 321</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel France métr.</b>	<b>288 753</b>	<b>227 881</b>	<b>516 634</b>	<b>66 043</b>	<b>78 354</b>	<b>144 397</b>	<b>661 031</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel France métr. + DOM</b>	<b>305 972</b>	<b>241 788</b>	<b>547 760</b>	<b>67 451</b>	<b>79 827</b>	<b>147 278</b>	<b>695 038</b>

(1) Y compris 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de bac pro et de BMA en 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris 3<sup>e</sup> années de bac pro et de BMA, 2<sup>e</sup> année de BMA en 2 ans, et BMA en 1 an.

## PRÉSENTATION

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait essentiellement vers un BEP ou un CAP après une classe de troisième (générale, technologique ou d'insertion). Un peu plus du quart des élèves de troisième s'orientent dans cette voie. Cette proportion avait diminué en 1999 et 2000 suite à la fermeture des classes technologiques de collège **1**. Cette évolution a été enrayerée à la rentrée 2001, ce qui a conduit à la première augmentation des effectifs de seconde professionnelle depuis trois ans **2**. Le CAP en 2 ans connaît une croissance régulière grâce à l'apport de la troisième d'insertion et de la troisième de SEGPA.

Les abandons sont fréquents au sein du second cycle professionnel : un élève sur dix ne poursuit pas sa formation au-delà de la première année, et cette proportion a eu tendance à croître en 1999 et 2000. Les mesures mises en place au cours de l'année 2000-2001 ont permis d'entamer cette hausse à la rentrée 2001.

Après avoir diminué régulièrement avec la hausse des taux de réussite aux examens du technique (CAP et BEP) et au baccalauréat professionnel, les redoublements augmentent en deuxième année à cause d'un taux de réussite un peu moins bon en 2001.

38 % des élèves de terminale BEP choisissent de préparer un baccalauréat professionnel et 9 % des élèves de 2<sup>e</sup> année de CAP, et ces proportions augmentent au fil des ans. À l'inverse, le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une première d'adaptation en lycée a tendance à diminuer légèrement : ils sont à peine plus de 15 % à la rentrée 2001 contre 17 % en 1996.

## DÉFINITIONS

- **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, redoublent cette classe l'année  $n$ .
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année  $n$ .
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, ne se réinscrivent pas l'année  $n$  dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale.
- **Les sorties.** Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage).
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Tableaux statistiques, n° 6811.

## Le second cycle professionnel : flux

### 1 Évolution de l'origine des élèves de second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)

	Taux de passage depuis la classe d'origine						% de l'effectif de la formation					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>CAP 2 ans 1<sup>re</sup> année :</b>												
3 <sup>e</sup> générale	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8	34,7	35,3	34,4	33,6	34,4	35,1
3 <sup>e</sup> technologique	4,2	4,4	4,7	5,5	7,6	7,8	13,4	12,9	12,7	10,9	7,7	6,8
3 <sup>e</sup> d'insertion	16,9	18,8	20,1	21,9	21,3	21,5	10,9	11,7	12,4	13,4	13,9	14,1
<b>Ensemble 3<sup>e</sup></b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>59,0</b>	<b>59,9</b>	<b>59,5</b>	<b>57,9</b>	<b>56,0</b>	<b>56,0</b>
Seconde	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	4,2	4,5	3,8	3,7	3,4	3,6
3 <sup>e</sup> de SEGPA	16,1	16,4	19,9	24,2	28,5	32,2	19,0	17,8	19,5	21,1	23,4	24,0
Autre							17,8	17,8	17,2	17,2	17,2	16,4
<b>Seconde professionnelle :</b>												
3 <sup>e</sup> générale	20,8	21,1	21,5	21,7	21,6	22,1	60,7	61,5	61,6	64,3	69,8	71,5
3 <sup>e</sup> technologique	66,5	65,8	65,4	64,4	67,4	67,4	20,7	20,4	20,4	16,9	10,4	9,7
3 <sup>e</sup> d'insertion	19,6	17,3	19,1	18,9	22,6	22,4	1,2	1,1	1,4	1,5	2,2	2,4
<b>Ensemble 3<sup>e</sup></b>	<b>25,1</b>	<b>25,2</b>	<b>25,6</b>	<b>25,0</b>	<b>23,7</b>	<b>24,0</b>	<b>82,7</b>	<b>83,1</b>	<b>83,3</b>	<b>82,7</b>	<b>82,4</b>	<b>83,6</b>
Seconde	3,2	3,2	3,0	3,1	3,0	3,1	6,8	6,8	6,4	6,8	6,8	7,0
Autre							10,5	10,1	10,2	10,5	10,7	9,3

Lecture – En 2001, 2,7 % des élèves de troisième sont passés en 1<sup>re</sup> année de CAP en 2 ans, et représentent 56 % de l'effectif de la formation.

### 2 Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations en 2 ans aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel (1)

(France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>CAP 2 ans 1<sup>re</sup> année :</b>	<b>22 675</b>	<b>24 432</b>	<b>26 514</b>	<b>28 784</b>	<b>31 455</b>	<b>33 913</b>	<b>37 419</b>
Redoublement	3,6	3,5	3,2	3,1	3,9	4,0	3,4
Passage en 2 <sup>e</sup> année	76,8	79,8	80,2	80,8	79,8	76,6	77,7
Passage vers BEP	3,1	2,6	2,8	2,6	3,0	3,1	3,0
Autres	4,6	1,2	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3
Sorties	12,0	12,9	13,2	12,9	13,0	15,9	15,7
<b>CAP 2 ans 2<sup>e</sup> année :</b>	<b>19 432</b>	<b>21 117</b>	<b>22 584</b>	<b>24 230</b>	<b>25 940</b>	<b>27 659</b>	<b>30 112</b>
Redoublement	9,1	9,9	9,0	8,3	8,1	7,3	7,7
Passage vers BEP	12,7	12,1	11,8	12,2	12,4	12,3	13,1
Passage en bac professionnel	7,2	8,0	8,2	8,2	8,4	8,4	8,6
Autres	8,2	6,6	6,0	5,4	5,5	5,3	5,0
Sorties	62,8	61,9	63,3	63,9	63,8	65,2	64,2
<b>Seconde professionnelle :</b>	<b>245 389</b>	<b>250 028</b>	<b>251 061</b>	<b>247 664</b>	<b>239 212</b>	<b>224 703</b>	<b>227 033</b>
Redoublement	6,0	6,0	5,7	5,4	5,5	5,4	4,9
Passage	83,9	83,9	84,9	84,5	83,6	82,4	83,4
Passage vers CAP	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Sorties	9,7	9,8	9,0	9,7	10,5	11,7	11,1
<b>Terminale BEP :</b>	<b>234 490</b>	<b>234 178</b>	<b>238 871</b>	<b>237 505</b>	<b>231 429</b>	<b>218 202</b>	<b>209 707</b>
Redoublement	10,9	10,8	10,2	9,7	9,2	8,2	8,9
Bac professionnel	33,2	34,4	35,3	35,6	36,5	37,0	37,9
LEGT	16,6	17,0	16,9	16,5	16,1	15,6	15,3
Autres	1,9	3,3	3,3	3,4	3,5	3,3	3,1
Sorties	37,4	34,5	34,2	34,8	34,7	36,0	34,7
<b>Première professionnelle (2) :</b>	<b>84 910</b>	<b>87 342</b>	<b>89 537</b>	<b>91 749</b>	<b>93 654</b>	<b>92 072</b>	<b>90 763</b>
Redoublement	2,0	2,1	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6
Passage	86,1	85,7	85,6	85,9	85,1	83,7	83,8
Autres	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
Sorties	11,6	11,9	12,1	11,9	12,8	14,5	14,4
<b>Terminale professionnelle (2) :</b>	<b>76 166</b>	<b>77 266</b>	<b>79 043</b>	<b>81 523</b>	<b>82 881</b>	<b>82 467</b>	<b>81 833</b>
Redoublement	6,1	5,1	4,4	5,0	5,1	4,2	4,9
LEGT	0,5	0,5	0,5	1,0	0,8	0,4	0,8
Autres	1,2	1,5	1,8	1,8	2,1	2,0	2,3
Sorties	92,2	92,9	93,3	92,1	92,0	93,5	92,0

(1) Ces trois formations représentent 97 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits aux brevets des métiers d'art (BMA) en 2 ans.

## PRÉSENTATION

Près de 490 000 élèves préparent un CAP ou un BEP en 2001-2002 dans un collège ou un lycée professionnel (pour l'ensemble des secteurs public et privé de France métropolitaine) ; ces effectifs sont en diminution, par rapport à la rentrée 2000, de 3 200 élèves (soit - 0,7 %).

56,1 % de ces élèves suivent une formation du domaine des services.

Les préparations aux spécialités de type agricole sont peu nombreuses dans les établissements relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ; ces formations sont essentiellement dispensées dans les établissements scolaires sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture (voir 4.26, « L'enseignement agricole »). Le secteur public scolarise pratiquement autant d'élèves dans les formations du domaine de la production (184 700 élèves) que dans celles du domaine des services (198 300 élèves). Les établissements privés accueillent 21,7 % des effectifs, dont plus des deux tiers suivent des formations du domaine des services (72 %).

En année terminale, les filles représentent 46,9 % des effectifs. Elles se forment plus fréquemment que les garçons à des métiers du domaine des services, dans lequel elles représentent 88,5 % des effectifs. Dans les formations du domaine de la production, elles se préparent essentiellement aux métiers du groupe 24, « Habillement et travail des étoffes », « Spécialités pluritechnologiques matériaux souples » où elles représentent 59,1 % des effectifs. Dans le domaine des services, on les retrouve dans le secrétariat et la bureautique (26 %), la comptabilité et la gestion (18,1 %), dans les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (17,8 %) ou encore dans le commerce et la vente (15,9 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche préparant un CAP en un, deux ou trois ans, ou un BEP en un ou deux ans. Les mentions complémentaires ne sont pas incluses.

Les élèves qui préparent ces diplômes par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis (CFA) ne sont pas pris en compte ici. Ils étaient 215 000 en 2001-2002 en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer (voir chapitre 5, « Les apprentis »).

Les élèves des établissements dépendant du ministère en charge de l'Agriculture sont recensés à part. Ils étaient plus de 68 000 dans les classes préparant au certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) et au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) en 2001-2002 (France métropolitaine et départements et territoires d'outre-mer) (voir 4.26 « L'enseignement agricole »).

■ **Spécialités de formations.** Une nouvelle nomenclature des spécialités de formations remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a été demandée au Conseil national d'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales. Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé sa vocation générale. Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

*Annuaire statistique 2001-2002* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

« Les apprentis en 2001-2002 », *Note interne*, enquête n° 10, MEN, DPD C4.

## 1 Effectifs d'élèves préparant un CAP ou un BEP par spécialité de formations en 2001-2002 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM) (2)

	Public	Privé	Total	En année terminale	
				Total	dont filles
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	-
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	1 071	135	1 206	580	14
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	44	14	58	30	3
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	313	-	313	145	80
212 Productions animales, élevage spécialisé	197	-	197	89	14
214 Aménagement paysager	331	-	331	168	30
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	1 230	274	1 504	731	244
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	5 793	1 810	7 603	3 403	1 714
222 Transformations chimiques et apparentées	1 869	319	2 188	1 047	314
223 Métallurgie	900	146	1 046	588	283
224 Matériaux de construction	489	59	548	272	178
225 Plasturgie, matériaux composites	1 708	34	1 742	779	70
226 Papier, carton	112	42	154	72	23
227 Énergie, génie climatique	6 864	953	7 817	3 725	20
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	570	217	787	322	6
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	5 681	941	6 622	3 156	396
232 Bâtiment : construction et couverture	4 263	129	4 392	1 971	22
233 Bâtiment : finitions	6 153	306	6 459	2 809	158
234 Travail du bois et de l'ameublement	12 890	2 244	15 134	7 400	356
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	880	37	917	426	417
241 Textile	321	46	367	161	103
242 Habillement	13 594	1 406	15 000	7 178	6 930
243 Cuirs et peaux	262	3	265	129	93
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	17 835	3 364	21 199	10 407	146
251 Mécanique générale et de précision, usinage	21 027	2 976	24 003	11 374	357
252 Moteurs et mécanique auto	15 500	2 346	17 846	8 455	104
253 Mécanique aéronautique et spatiale	198	-	198	97	3
254 Structures métalliques	15 147	1 384	16 531	7 818	61
255 Électricité, électronique	49 493	10 580	60 073	29 060	614
<b>2 Domaines pluritechnologiques de la production</b>	<b>184 735</b>	<b>29 765</b>	<b>214 500</b>	<b>102 392</b>	<b>12 753</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	198	-	198	198	124
311 Transport, manutention, magasinage	6 166	1 619	7 785	3 721	588
312 Commerce, vente	38 269	13 991	52 260	24 141	15 639
313 Finances, banque, assurances	21	-	21	21	12
314 Comptabilité, gestion	46 443	14 903	61 346	31 003	17 821
320 Spécialités plurivalentes de la communication	32	-	32	32	21
321 Journalisme et communication	646	712	1 358	638	301
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	2 561	392	2 953	1 443	617
323 Techniques de l'image et du son	510	435	945	492	332
324 Secrétariat, bureautique	44 343	10 876	55 219	26 670	25 493
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	22 997	14 726	37 723	18 168	17 480
331 Santé	645	292	937	457	259
332 Travail social	349	838	1 187	614	609
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	21 330	4 932	26 262	12 670	6 397
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	-	81	81	49	-
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	4 377	10 601	14 978	8 399	8 162
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	-	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, environnement	8 918	1 515	10 433	4 976	4 246
344 Sécurité des biens et des personnes	494	448	942	439	87
<b>3 Domaines pluritechnologiques des services</b>	<b>198 299</b>	<b>76 361</b>	<b>274 660</b>	<b>134 131</b>	<b>98 188</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>383 034</b>	<b>106 126</b>	<b>489 160</b>	<b>236 523</b>	<b>110 941</b>

(1) Les élèves des mentions complémentaires aux CAP et BEP ne figurent pas dans ce tableau.

(2) Données pour les DOM : voir 11.7.

## PRÉSENTATION

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa mise en place à la rentrée 1985. Mais depuis la rentrée scolaire 1995, l'évolution de ses effectifs s'est ralentie. L'ensemble des préparations aux baccalauréats professionnels accueille à la rentrée 2001, 165 800 élèves en France métropolitaine, ce qui correspond à une baisse de 1 933 élèves (soit - 1,2 %) par rapport à la rentrée 2000. La part des élèves dans le secteur privé est de 22,3 %. Les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus nombreux dans les domaines des services : 59,5 % pour l'ensemble des secteurs public et privé. Dans le secteur privé, ils sont surreprésentés avec 73,3 %.

Dans le domaine des services, près de 78 % des élèves sont rassemblés dans trois spécialités : comptabilité-gestion (26,7 %), secrétariat-bureautique (26,7 %) et commerce-vente (24,5 %).

Dans le domaine de la production, ils sont 44,7 % à être répartis entre les formations en électricité-électronique et mécanique-électricité.

En année terminale, les filles représentent 46,8 % des effectifs. Elles sont en quasi-totalité (91,8 %) scolarisées dans le domaine pluritechnologique des services. Dans ce domaine, elles sont regroupées en secrétariat-bureautique (36,5 %), comptabilité-gestion (25,3 %) et commerce-vente (20,1 %).

Dans le domaine de la production, on les retrouve essentiellement dans les spécialités de l'habillement (36,3 %) et des matériaux souples (21,3 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un baccalauréat professionnel.

Les élèves des établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont recensés à part. Ils sont près de 16 800 dans les classes préparant au baccalauréat professionnel agricole (dans un établissement agricole) en 2001-2002 (France entière, c'est-à-dire France métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer) et près de 14 800 dans celles préparant au brevet technique agricole (BTA).

■ **Spécialités de formations.** Une nouvelle nomenclature des spécialités de formations remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a été demandée au Conseil national de l'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales. Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé sa vocation générale. Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

*Annuaire statistique 2001-2002* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Voir aussi

« Formation professionnelle et enseignement technologique », revue *Éducation & Formations*, n° 45, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1996.

## 1 Effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel par spécialité de formations en 2001-2002 (1) (France métropolitaine, Public + Privé) (2)

	Public	Privé	Total	En année terminale	
				Total	dont filles
200 Technologies industrielles fondamentales	1 878	256	2 134	1 065	54
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	930	135	1 065	449	25
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie agricole	-	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	36	-	36	11	7
212 Productions animales, élevage spécialisé	152	-	152	69	11
214 Aménagement paysager	83	-	83	46	12
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	729	-	729	347	62
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	940	84	1 024	481	233
222 Transformations chimiques et apparentées	89	-	89	45	22
223 Métallurgie	401	36	437	202	73
224 Matériaux de construction	106	16	122	55	47
225 Plasturgie, matériaux composites	960	26	986	484	31
227 Énergie, génie climatique	2 835	369	3 204	1 575	10
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 401	186	1 587	789	134
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	542	48	590	276	6
232 Bâtiment : construction et couverture	624	25	649	299	11
233 Bâtiment : finitions	1 142	31	1 173	499	74
234 Travail du bois et de l'ameublement	3 169	538	3 707	1 712	98
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	1 370	117	1 487	658	646
241 Textile	60	-	60	18	13
242 Habillement	1 967	336	2 303	1 118	1 088
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	10 139	2 277	12 416	6 090	76
251 Mécanique générale et de précision, usinage	5 145	815	5 960	2 786	83
252 Moteurs et mécanique auto	5 510	900	6 410	2 894	20
253 Mécanique aéronautique et spatiale	145	-	145	71	2
254 Structures métalliques	2 788	190	2 978	1 402	9
255 Électricité, électronique	14 106	3 481	17 587	8 619	181
<b>Ensemble du domaine de la production</b>	<b>57 247</b>	<b>9 866</b>	<b>67 113</b>	<b>32 060</b>	<b>3 028</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	-	-	-	-	-
311 Transport, manutention, magasinage	2 942	764	3 706	1 642	711
312 Commerce, vente	16 026	8 135	24 161	10 849	6 818
314 Comptabilité, gestion	19 122	7 172	26 294	13 092	8 581
320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	-	-	-
321 Journalisme et communication	647	418	1 065	505	279
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	967	112	1 079	520	229
323 Techniques de l'image et du son	190	179	369	165	132
324 Secrétariat, bureautique	19 689	6 608	26 297	12 790	12 389
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	5 278	1 976	7 254	3 341	2 984
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	5 560	1 684	7 244	3 429	1 350
343 Nettoyage, assainissement, environnement	1 061	111	1 172	584	458
344 Sécurité des biens et des personnes	17	-	17	-	-
<b>Ensemble du domaine des services</b>	<b>71 499</b>	<b>27 159</b>	<b>98 658</b>	<b>46 917</b>	<b>33 931</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>128 746</b>	<b>37 025</b>	<b>165 771</b>	<b>78 977</b>	<b>36 959</b>

(1) Les élèves des brevets des métiers d'art (BMA) sont aussi compris dans ce tableau.

(2) DOM : voir 11.7.



## PRÉSENTATION

Avec 1 453 000 élèves à la rentrée 2001 **1**, le second cycle général et technologique voit ses effectifs augmenter pour la première fois depuis trois ans. Cette hausse est essentiellement liée à l'arrivée en seconde d'une génération plus nombreuse que les précédentes.

Pour la première fois depuis le milieu des années 90, les effectifs des séries technologiques diminuent un peu par rapport à celles des séries générales. Cette baisse est intégralement supportée par les séries du domaine des services, qui voient leur progression interrompue alors que celles du domaine de la production maintiennent leur part à 11 % **2**.

La série littéraire continue à voir sa part diminuer. Cette évolution, qui découle essentiellement du choix d'orientation en fin de seconde, est renforcée cette année par un taux de redoublement en baisse dans cette série, lié à un taux de réussite au bac plus élevé que l'année précédente.

Les filles, globalement majoritaires (55 % des élèves de lycée) se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (83 %) et tertiaires (61 % en terminale STT). Elles sont toutefois de plus en plus nombreuses en terminale S (44 % cette année).

Dans les départements d'outre-mer, les séries technologiques ont un poids supérieur de 2 points par rapport à la métropole, mais l'équilibre STI/STT y est nettement déplacé en direction du tertiaire. L'équilibre entre séries générales est également différent : seuls 27 % des élèves de terminale sont en série S, alors que 15,5 % sont en série L. Ce profil se maintient depuis que des données sont disponibles (1994).

## DÉFINITIONS

■ **Secondes générales et technologiques.** Les enseignements en classe de seconde comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves (« tronc commun ») ;
  - des enseignements dits de « détermination » ou options.
- Depuis la rentrée 1999, les élèves n'ont plus de choix dans les enseignements communs.

Il existe également des classes de seconde préparant aux brevets de technicien (BT) et aux baccalauréats technologiques spécifiques (Hôtellerie et Techniques de la musique et de la danse), ainsi que des classes de seconde spéciale.

■ **Premières et terminales.** Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992) les classes de première et terminale comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STT : Sciences et technologies tertiaires ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première et à celle de 1998 en terminale, la série Arts appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat Technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat Hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1** *Tableaux statistiques*, n° 6818, 6819.

## 1 Répartition des élèves du second cycle général et technologique (hors EREA) par sexe et par section en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

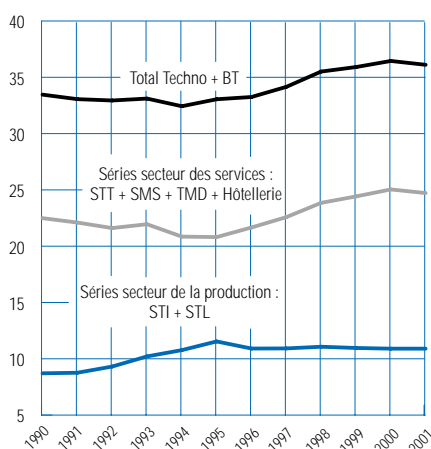
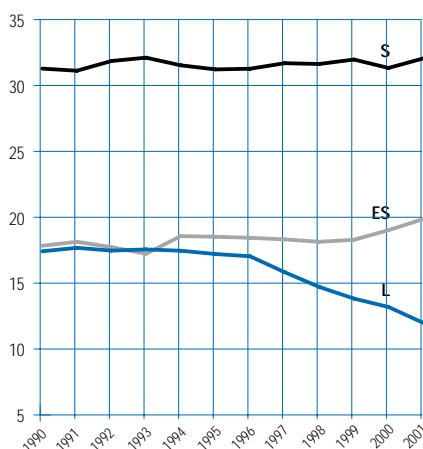
Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
<b>Seconde :</b>								
Générale et techno. de détermination	181 560	225 650	407 210	45 820	54 215	100 035	507 245	55,2
Secondes spéciales, BT, techno.	1 304	1 230	2 534	321	292	613	3 147	48,4
<b>Total</b>	<b>182 864</b>	<b>226 880</b>	<b>409 744</b>	<b>46 141</b>	<b>54 507</b>	<b>100 648</b>	<b>510 392</b>	<b>55,1</b>
<b>Première :</b>								
S	66 528	54 910	121 438	19 315	13 972	33 287	154 725	44,5
L	7 250	36 457	43 707	2 131	8 534	10 665	54 372	82,7
ES	22 604	43 843	66 447	8 410	12 587	20 997	87 444	64,5
STI (1)	30 223	2 386	32 609	4 698	595	5 293	37 902	7,9
STT	23 814	40 014	63 828	6 178	7 369	13 547	77 375	61,2
STL	2 443	3 160	5 603	728	894	1 622	7 225	56,1
SMS	308	8 241	8 549	259	5 670	5 929	14 478	96,1
Autres séries technologiques (2)	941	836	1 777	233	195	428	2 205	46,8
D'adaptation	9 875	11 889	21 764	2 468	4 656	7 124	28 888	57,3
Brevet de technicien	912	648	1 560	90	144	234	1 794	44,1
<b>Total</b>	<b>164 898</b>	<b>202 384</b>	<b>367 282</b>	<b>44 510</b>	<b>54 616</b>	<b>99 126</b>	<b>466 408</b>	<b>55,1</b>
<b>Terminale :</b>								
S	66 984	54 240	121 224	18 223	13 396	31 619	152 843	44,3
L	7 596	38 397	45 993	2 228	8 944	11 172	57 165	82,8
ES	25 012	48 039	73 051	8 783	12 883	21 666	94 717	64,3
STI (1)	36 005	2 840	38 845	5 444	556	6 000	44 845	7,6
STT	27 989	48 994	76 983	7 142	9 406	16 548	93 531	62,4
STL	2 509	3 077	5 586	697	845	1 542	7 128	55,0
SMS	471	12 237	12 708	368	8 226	8 594	21 302	96,1
Autres séries technologiques (2)	1 337	1 190	2 527	299	243	542	3 069	46,7
Brevet de technicien	1 250	817	2 067	119	144	263	2 330	41,2
<b>Total</b>	<b>169 153</b>	<b>209 831</b>	<b>378 984</b>	<b>43 303</b>	<b>54 643</b>	<b>97 946</b>	<b>476 930</b>	<b>55,5</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>516 915</b>	<b>639 095</b>	<b>1 156 010</b>	<b>133 954</b>	<b>163 766</b>	<b>297 720</b>	<b>1 453 730</b>	<b>55,2</b>
<b>Total France métró + DOM</b>	<b>536 464</b>	<b>665 839</b>	<b>1 202 303</b>	<b>135 640</b>	<b>166 112</b>	<b>301 752</b>	<b>1 504 055</b>	<b>55,3</b>

(1) Inclut la série STAE (Série technologique agriculture et environnement).

(2) Séries TMD et Hôtellerie.

## 2 Évolution de la répartition par série des élèves de terminale (hors EREA)

(France métropolitaine, Public + Privé) (en % par rapport au total)



**Remarque :** Pour les années 1990-1993, les effectifs des anciennes séries ont été recalculés selon la nouvelle nomenclature. Les séries ont également été recalculées entre 1990 et 1997 en intégrant les Arts appliqués aux séries STI (effectif terminale AA estimé pour 1992).

## PRÉSENTATION

Avec la baisse des redoublements au collège, la proportion d'élèves de seconde qui ont 15 ans, l'âge normal pour cette classe (ou « âge théorique normal ») augmente sensiblement depuis trois ans (de 60 à 65 %).

Depuis la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992, les redoublements ont également diminué en lycée : désormais, pratiquement deux tiers des élèves accomplissent leur scolarité dans ce cycle sans redoubler alors qu'ils étaient à peine plus de la moitié dans ce cas en 1992. La rentrée 2001 marque une pause dans cette évolution : les redoublements augmentent dans toutes les classes du lycée.

Depuis le milieu des années 90, le nombre d'élèves qui quittent le second cycle général et technologique sans accéder à la terminale est compris entre 8 et 9 %. Un peu moins de la moitié d'entre eux se réorientent en second cycle professionnel, la plupart d'entre eux après la seconde. À la rentrée 2001, cette proportion a très légèrement augmenté au détriment des sorties.

En moyenne, les élèves sont plus jeunes dans le secteur public que dans le secteur privé et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Les filles redoublent moins que les garçons au lycée : la différence d'âge moyen entre les deux sexes augmente de la seconde à la terminale **1**.

## DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2001-2002 sont nés durant l'année 1986.

■ **Âge théorique normal.** Âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale.

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, qui redoublent cette classe l'année  $n$ .

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année  $n$ .

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année  $n$  dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Parmi les sortants de terminale se trouvent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur. Les sortants de seconde ou de première peuvent s'orienter vers l'apprentissage ou un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1** Tableaux statistiques, n° 6818, 6819.
- 2** Tableaux statistiques, n° 6811.

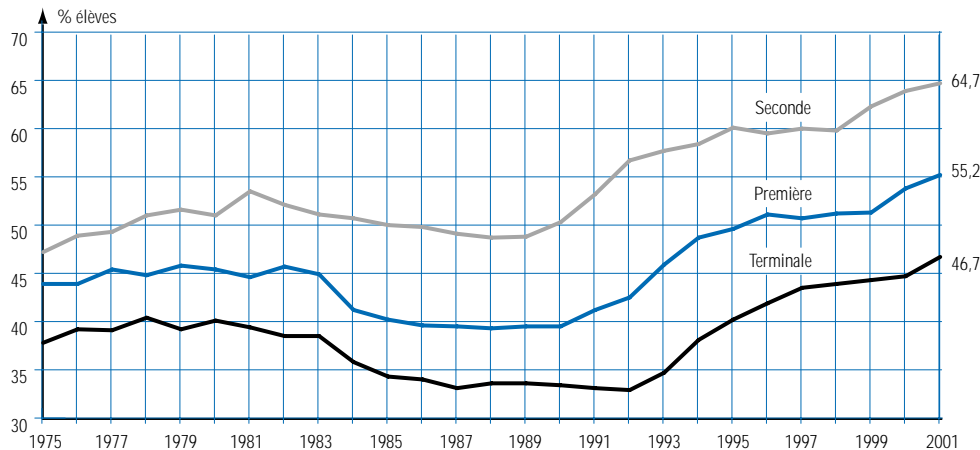
## 1 Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Total	Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Pu + Pr	en %
<b>Seconde :</b>								
14 ans et moins	6 637	8 871	15 508	2 455	2 921	5 376	20 884	4,1
<b>15 ans</b>	<b>114 819</b>	<b>153 232</b>	<b>268 051</b>	<b>27 149</b>	<b>35 165</b>	<b>62 314</b>	<b>330 365</b>	<b>64,7</b>
16 ans	49 693	53 593	103 286	13 286	13 106	26 392	129 678	25,4
17 ans et plus	11 715	11 184	22 899	3 251	3 315	6 566	29 465	5,8
<b>Total seconde</b>	<b>182 864</b>	<b>226 880</b>	<b>409 744</b>	<b>46 141</b>	<b>54 507</b>	<b>100 648</b>	<b>510 392</b>	<b>100,0</b>
<b>Première :</b>								
15 ans et moins	6 019	8 641	14 660	2 115	2 845	4 960	19 620	4,2
<b>16 ans</b>	<b>86 976</b>	<b>120 455</b>	<b>207 431</b>	<b>21 206</b>	<b>28 843</b>	<b>50 049</b>	<b>257 480</b>	<b>55,2</b>
17 ans	50 893	52 820	103 713	13 981	14 366	28 347	132 060	28,3
18 ans et plus	21 010	20 468	41 478	7 208	8 562	15 770	57 248	12,3
<b>Total première</b>	<b>164 898</b>	<b>202 384</b>	<b>367 282</b>	<b>44 510</b>	<b>54 616</b>	<b>99 126</b>	<b>466 408</b>	<b>100,0</b>
<b>Terminale :</b>								
16 ans et moins	5 384	7 962	13 346	1 774	2 659	4 433	17 779	3,7
<b>17 ans</b>	<b>71 966</b>	<b>107 539</b>	<b>179 505</b>	<b>17 606</b>	<b>25 751</b>	<b>43 357</b>	<b>222 862</b>	<b>46,7</b>
18 ans	54 883	59 869	114 752	13 434	14 883	28 317	143 069	30,0
19 ans et plus	36 920	34 461	71 381	10 489	11 350	21 839	93 220	19,5
<b>Total terminale</b>	<b>169 153</b>	<b>209 831</b>	<b>378 984</b>	<b>43 303</b>	<b>54 643</b>	<b>97 946</b>	<b>476 930</b>	<b>100,0</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>516 915</b>	<b>639 095</b>	<b>1 156 010</b>	<b>133 954</b>	<b>163 766</b>	<b>297 720</b>	<b>1 453 730</b>	
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>536 464</b>	<b>665 839</b>	<b>1 202 303</b>	<b>135 640</b>	<b>166 112</b>	<b>301 752</b>	<b>1 504 055</b>	

## 2 Pourcentage des élèves d'âge théorique normal (hors EREA) de 1975-1976 à 2001-2002

(France métropolitaine, Public + Privé)



## 3 Évolution des redoublements, passages, sorties en % (hors EREA) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Redoublements :</b>											
Seconde	11,4	14,1	17,8	15,9	16,7	17,2	16,7	16,1	15,4	15,4	15,9
Première	7,0	10,4	12,7	12,1	8,3	8,1	8,1	7,9	7,6	7,6	8,1
Terminale	16,3	19,0	19,9	18,4	17,0	16,0	15,4	13,8	14,2	13,2	13,7
<b>Passages :</b>											
Seconde vers première BEP-CAP2	3,4	4,9	3,5	2,2	3,3	3,3	3,1	3,1	3,3	3,1	3,2
Seconde vers première	79,6	76,2	74,7	79,5	77,8	77,0	77,6	78,4	78,7	78,8	78,3
Première vers terminale	86,9	83,0	83,0	84,9	89,2	89,3	89,4	89,7	89,8	89,4	88,9
<b>Sorties :</b>											
Seconde	4,9	4,3	3,8	2,4	1,8	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0
Première	5,8	6,8	4,0	2,8	2,0	2,2	2,1	2,1	2,3	2,6	2,5
Terminale	83,7	81,0	79,8	81,5	82,7	83,7	84,2	85,8	85,3	86,3	85,7

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, s'est poursuivie la mise en place la réforme des lycées initiée en seconde à la rentrée 2000 : la classe de seconde est réaffirmée comme une classe de détermination pour le choix des séries menant au baccalauréat. De ce fait, depuis 1999, les enseignements technologiques font partie des options de détermination que peuvent choisir les élèves et les classes de seconde technologique *stricto sensu* sont très réduites : elles scolarisent moins de 1 % des élèves de France métropolitaine et des DOM **1**.

En France métropolitaine et dans les DOM, les effectifs des classes technologiques de première et de terminale enregistrent une baisse de 3 000 élèves, moitié moins forte qu'à la rentrée précédente (- 0,9 %, contre - 2 % entre 1999 et 2000) **2 3**.

Les classes technologiques représentent plus du tiers des effectifs du cycle terminal des lycées : 36 %, en léger recul par rapport aux années antérieures (37 %). Les classes préparant aux baccalauréats de gestion (série STT hors première d'adaptation) regroupent 50 % des élèves inscrits dans la voie technologique, les séries industrielles (STI) environ un quart, la série SMS 10 % et STL 4 %. Les classes préparant aux brevets de technicien (BT) scolarisent un peu plus de 1 % des effectifs technologiques **2 3**.

Les garçons suivent plus souvent un enseignement technologique que les filles (respectivement 39 % et 34 %). De plus, les orientations choisies par les garçons et les filles sont très différentes : les lycéens se dirigent davantage vers la technologie industrielle où ils sont largement majoritaires ; les lycéennes quant à elles vont plutôt dans des classes de gestion où elles représentent près de deux tiers des effectifs. La série Sciences médico-sociale (SMS) est presque exclusivement féminine (96 % des effectifs de première et terminale).

Le secteur privé, qui scolarise 19 % des effectifs des classes technologiques, est légèrement sous-représenté en Sciences et technologies industrielles (13 %) mais forme 39 % des élèves de terminale en Sciences médico-sociales **2 3**.

## DÉFINITIONS

■ **Classe de seconde et cycle terminal.** La réforme des lycées débute en classe de seconde à la rentrée 1999. La classe de seconde générale et technologique est réaffirmée comme une classe de détermination, permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat mais sans choix possible dans les matières de tronc commun (contrairement à la réforme du second cycle, mise en place à la rentrée 1992). En marge de cette classe, commence la préparation en trois ans des baccalauréats spécifiques « Hôtellerie » et « Techniques de la musique et de la danse », ainsi que de quelques brevets de technicien (BT). En cycle terminal (classe de première et terminale), les séries de la voie technologique sont maintenues à l'identique.

■ **Sections technologiques en première et en terminale :**

- Sciences et technologies industrielles (STI) : génie mécanique, électronique, électrotechnique, énergétique, génie civil, génie des matériaux, arts appliqués ;
- Sciences et technologies de laboratoire (STL) : physique, chimie de laboratoire et procédés industriels, biochimie-génie biologique ;
- Sciences médico-sociales (SMS) ;
- Sciences et technologies tertiaires (STT) : action et communication administratives, comptabilité et gestion, action et communication commerciales, informatique et gestion ;
- Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE), série agricole ;
- Techniques de la musique et de la danse (TMD) ;
- Hôtellerie.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Base centrale de pilotage (BCP).

Pour les options technologiques au choix en seconde de détermination, voir 4.17.

## 1 Les enseignements technologiques en seconde à la rentrée 2001 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologie spécifique	992	924	1 916	183	161	344	1 175	1 085	2 260
dont Techniques de la musique et de la danse	134	155	289	2	3	5	136	158	294
dont Hôtellerie	858	769	1 627	181	158	339	1 039	927	1 966
BT	285	310	595	90	101	191	375	411	786
Seconde spéciale	37	13	50	48	30	78	85	43	128
<b>Total</b>	<b>1 314</b>	<b>1 247</b>	<b>2 561</b>	<b>321</b>	<b>292</b>	<b>613</b>	<b>1 635</b>	<b>1 539</b>	<b>3 174</b>
% de l'ensemble des secondes	0,7	0,5	0,6	0,7	0,5	0,6	0,7	0,5	0,6

## 2 Les enseignements technologiques en première à la rentrée 2001 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologies industrielles (STI)	31 269	2 474	33 743	4 719	598	5 317	35 988	3 072	39 060
dont STI Arts appliqués	375	945	1 320	208	402	610	583	1 347	1 930
Technologies tertiaires (STT)	25 046	41 929	66 975	6 317	7 576	13 893	31 363	49 505	80 868
Technologies de laboratoire (STL)	2 502	3 262	5 764	728	894	1 622	3 230	4 156	7 386
Sciences médico-sociales (SMS)	330	8 641	8 971	267	5 702	5 969	597	14 343	14 940
Techniques de la musique et de la danse	130	147	277	3	14	17	133	161	294
Hôtellerie	823	695	1 518	230	181	411	1 053	876	1 929
Technologie agricole (STAE)	27	9	36	-	-	-	27	9	36
BT	912	648	1 560	90	144	234	1 002	792	1 794
Première d'adaptation	10 250	12 367	22 617	2 532	4 719	7 251	12 782	17 086	29 868
<b>Total</b>	<b>71 289</b>	<b>70 172</b>	<b>141 461</b>	<b>14 886</b>	<b>19 828</b>	<b>34 714</b>	<b>86 175</b>	<b>90 000</b>	<b>176 175</b>
% de l'ensemble des premières	41,6	33,3	37,1	33,0	35,8	34,5	39,9	33,8	36,6

## 3 Les enseignements technologiques en terminale à la rentrée 2001 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologies industrielles (STI)	37 213	2 960	40 173	5 464	558	6 022	42 677	3 518	46 195
dont STI Arts appliqués	360	941	1 301	167	309	476	527	1 250	1 777
Technologies tertiaires (STT)	29 311	51 164	80 475	7 308	9 679	16 987	36 619	60 843	97 462
Technologies de laboratoire (STL)	2 572	3 163	5 735	697	845	1 542	3 269	4 008	7 277
Sciences médico-sociales (SMS)	520	12 959	13 479	370	8 251	8 621	890	21 210	22 100
Techniques de la musique et de la danse	128	162	290	11	22	33	139	184	323
Hôtellerie	1 219	1 041	2 260	288	221	509	1 507	1 262	2 769
Technologie agricole (STAE)	30	10	40	-	-	-	30	10	40
BT	1 250	817	2 067	119	144	263	1 369	961	2 330
<b>Total</b>	<b>72 243</b>	<b>72 276</b>	<b>144 519</b>	<b>14 257</b>	<b>19 720</b>	<b>33 977</b>	<b>86 500</b>	<b>91 996</b>	<b>178 496</b>
% de l'ensemble des terminales	41,2	33,1	36,7	32,5	35,5	34,2	39,4	33,6	36,2

## PRÉSENTATION

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées qui voit son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Elle comprend des enseignements communs à tous les élèves sans choix possible (contrairement à la rénovation pédagogique des lycées de 1992), deux enseignements de détermination optionnels auxquels peuvent s'ajouter, depuis la rentrée 2000, deux enseignements facultatifs. Au titre des enseignements de détermination sont proposées des matières d'enseignement général (sciences économiques et sociales, langues vivantes, langues anciennes, arts avec 6 options) et des matières technologiques (principalement, initiation aux sciences de l'ingénieur, informatique et systèmes de production, mesures physiques et informatique, informatique de gestion et de communication, physique et chimie de laboratoire, biologie de laboratoire et paramédicale, SMS). Une option « lourde » d'éducation physique et sportive est également offerte.

À la rentrée 2001, en métropole et dans les DOM, la classe de seconde accueille 528 000 élèves (secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous inscrits en seconde GT. L'enseignement privé scolarise 20 % d'entre eux **1**. La totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et près de la moitié a opté pour les sciences économiques et sociales **2**. De ce fait, le couple d'options « LV2-SES », auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement, concerne 47 % des élèves **3**. Plus du tiers des élèves des établissements publics suit au moins un enseignement technologique, mais seulement une jeune fille sur quatre (27 %). Le couple d'options « Initiation aux sciences de l'ingénieur » + « Informatique et systèmes de production » est retenu par 61 % des élèves qui ont choisi deux options technologiques au titre des enseignements de détermination, tandis que les jeunes filles ont majoritairement opté pour « SMS-Biologie de laboratoire et paramédicale » (51 %) **4**.

En sus des deux options obligatoires de détermination, 14 % des lycéens suivent un enseignement facultatif (langues vivantes, langues anciennes, matières artistiques ou EPS). Très rares sont ceux qui en suivent deux (quelques centaines).

## DÉFINITIONS

■ **Classes de seconde générale et technologique :**

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel : seconde technologique, hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Matières optionnelles :**

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : latin et/ou grec ancien ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- Sc. Ing : Initiation aux sciences de l'ingénieur (en remplacement de Systèmes automatisés) ;
- Syst.Prod : Informatique et systèmes de production (en remplacement de Productique) ;
- PhCh labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Bio labo : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- MPI : Mesures physiques et informatique (en remplacement de Informatique et Électronique en sciences physiques) ;
- Arts : Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts ou danse ;
- EPS-5H : éducation physique et sportive, option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS-2H : éducation physique et sportive, option facultative ;
- Atelier artistique : atelier artistique (proposé prioritairement dans les établissements où il n'existe aucune offre de formation artistique).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 2** Base centrale de pilotage (BCP).
- 3 4** Système d'information SCOLARITÉ.

## 1 Répartition des élèves de seconde (hors EREA) à la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 <sup>nd</sup> e GT	Techno. hôtel.	Techno. TMD	Brevet techn.	Spéciale	Total
Public	423 925	1 627	289	595	50	426 486
Privé	101 298	339	5	191	78	101 911
<b>Ensemble</b>	<b>525 223</b>	<b>1 966</b>	<b>294</b>	<b>786</b>	<b>128</b>	<b>528 397</b>
<i>dont France métropolitaine</i>	<i>507 245</i>	<i>1 939</i>	<i>294</i>	<i>786</i>	<i>128</i>	<i>510 392</i>
Répartition	99,4	0,4	0,1	0,1	ε	100,0
% de filles	55,3	47,3	53,7	52,3	ns	55,2

## 2 Répartition des élèves de seconde GT (hors EREA) par option à la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Options de détermination ou facultatives					Options de détermination			
Latin	Grec ancien	LV2	LV3	Arts (1)	SES	Création Désign	Culture Désign	Info de gestion
29 518	6 009	505 650	47 452	42 132	245 453	1 989	2 115	45 045
5,6 %	1,1 %	95,7 %	9,0 %	8,0 %	46,5 %	0,4 %	0,4 %	8,5 %

Options de détermination (suite)						Options facultatives			Effectifs de 2 <sup>nd</sup> e GT
Sc. Ing.	Info. et syst. de Prod.	MPI	PhCh de labo	SMS	Bio de labo	EPS-5H	EPS-2H	Atelier artistique	
79 811	31 564	48 613	11 818	13 971	15 056	1 995	12 179	776	<b>528 397</b> (2)
15,1 %	6,0 %	9,2 %	2,2 %	2,6 %	2,8 %	0,4 %	2,3 %	0,1 %	

(1) Options au choix : Arts plastiques, Musique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre-expression dramatique, Histoire des arts, Danse.

(2) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination.

## 3 Principales combinaisons d'options choisies en seconde GT (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM, Public)

Combinaisons d'options	Garçons + filles		Taux de fémin. (%)	Combinaisons d'options (suite)	Garçons + filles		Taux de fémin. (%)
	Effectifs	%			Effectifs	%	
LV2-SES	178 010	42,0	62,5	LV2-SMS-Bio labo	3 103	0,7	96,5
LV2-Sc.Ing	38 676	9,1	20,4	SMS-Bio labo	2 586	0,6	96,3
LV2-IGC	34 790	8,2	60,0	LV2-LV3-Arts	2 423	0,6	84,1
LV2-MPI	29 629	7,0	43,7	LV2-MPI-Latin/Grec	2 295	0,5	56,2
LV2-LV3	27 524	6,5	80,2	LV2-Bio labo	1 952	0,5	78,8
LV2-Sc.Ing-Syst.Prod	17 246	4,1	5,4	LV2-Syst.Prod	1 896	0,4	5,7
LV2-Arts	15 639	3,7	76,6	LV2-Latin/Grec-Arts	1 490	0,4	76,8
LV2-Latin/Grec	10 442	2,5	66,7	LV2-LV3-Latin/Grec	1 468	0,3	81,1
Sc.Ing-Syst.Prod	8 806	2,1	3,2	LV2-PhCh + Bio labo	1 402	0,3	72,4
LV2-SES-Arts	6 882	1,6	74,6	LV2-- EPS-5H	1 313	0,3	36,2
LV2-SES-Latin/Grec	5 222	1,2	69,9	LV2-MPI-Arts	1 070	0,3	60,1
LV2-Sc.Ing-MPI	4 698	1,1	11,4	PhCh labo + Bio labo	1 031	0,2	64,7
LV2-SES-LV3	4 510	1,1	76,5	Autres	12 405	2,9	51,8
LV2-PhCh labo	4 224	1,0	56,7	<b>Ensemble (%)</b>		<b>100,0</b>	<b>55,5</b>
LV2-SMS	3 193	0,8	96,0	<b>Ensemble (effectifs)</b>	<b>423 925</b>		<b>235 380</b>

## 4 Les enseignements de détermination : choix d'options technologiques (hors EREA)

Nombre d'options techno. retenues	Garçons + filles		Filles (%)
	Effectifs	%	
Aucune	257 868	60,9	72,7
Une option	122 678	28,9	22,7
Deux options	43 379	10,2	4,6
<b>Ensemble (%)</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble (effectifs)</b>	<b>423 925</b>		<b>235 380</b>

Combinaisons d'options technologiques	Garçons + filles		Filles (%)
	Effectifs	%	
Sc. Ing + Syst. Prod	26 336	60,7	4,9
SMS + Bio labo	5 731	13,2	96,4
Sc.Ing + MPI	5 617	12,9	10,4
PhCh labo + Bio labo	2 456	5,7	69,1
PhCh labo + MPI	1 410	3,3	44,0
Créa-D + Culture-D	1 306	3,0	71,6
MPI + Syst. Prod	227	0,5	4,8
Autres	296	0,7	31,1
<b>Ensemble (%)</b>		<b>100,0</b>	<b>24,8</b>
<b>Ensemble (effectifs)</b>	<b>43 379</b>		<b>10 757</b>



## PRÉSENTATION

La réforme des lycées, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de première à la rentrée 2000. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les premières BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, et, depuis la rentrée 1997, la première Arts appliqués est intégrée à la série STI. La réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

À la rentrée 2001, la classe de première accueille 482 000 élèves dans les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM : 63 % en première générale et 30 % en première technologique rénovée. Les filles sont majoritaires en L et ES dans l'enseignement général, en SMS, STT dans l'enseignement technologique rénové **1**.

En première scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement obligatoire parmi deux proposés : SVT (90 %) ou SI (11 %). Depuis la rentrée 2000, les Sciences de l'ingénieur ont remplacé avec succès la technologie industrielle qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves.

L'enseignement de biologie-écologie est assuré dans des établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. 10 % des élèves de première SVT étudient une langue ancienne. Le latin et le grec constituent 43 % des options facultatives, maintenant que la deuxième langue vivante (LV2) fait partie des enseignements obligatoires **2**.

La première littéraire (L) est fortement concernée par la mise en place de la réforme des lycées : tous les élèves doivent suivre deux enseignements obligatoires au choix, dont l'un doit être impérativement le latin ou une deuxième langue vivante. Le deuxième choix se porte pour 47 % des élèves sur le renforcement de la première ou de la deuxième langue vivante, pour 20 % sur un enseignement artistique « lourd » de 5 heures hebdomadaires, le reste (33 %) optant pour l'apprentissage d'une troisième langue vivante ou d'une langue ancienne. L'option facultative de mathématiques attire 10 % des élèves. D'autres options facultatives sont proposées comme à l'ensemble des premières générales (arts, langues, éducation physique et sportive). En première économique et sociale (ES), la deuxième langue vivante fait désormais partie des enseignements obligatoires de tronc commun, tout comme en première S. Une option obligatoire au choix est maintenue : les mathématiques et les sciences économiques et sociales demeurent les choix majoritaires (36 % pour l'une comme pour l'autre), le renforcement de la langue vivante 1 ou 2 concernant le reste des élèves.

En premières technologiques STI, STL et SMS, les élèves peuvent suivre un enseignement optionnel facultatif. En première STT, ils ont le choix d'une option supplémentaire : activités en milieu professionnel, la LV2 étant obligatoire.

## DÉFINITIONS

■ **Classes de première générale et technologique :**

- S-SVT : première scientifique, Sciences de la vie et de la Terre ;
- S-SI : première scientifique, Sciences de l'ingénieur ;
- L : première littéraire ;
- ES : première économique et sociale ;
- STT : première technologique, Sciences et technologies tertiaires ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, Hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;

■ **Les premières d'adaptation** au bac technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 2** Base centrale de pilotage (BCP).

## 1 Répartition des élèves de première générale et technologique (hors EREA) par série à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM)

	Premières générales			Premières techno. renouvelées				Autres premières techno.				Effectifs 1 <sup>re</sup> GT
	S (1)	L	ES	STT	STI (2)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	Adap-tation	Brevet techn.	
Public	125 435	45 862	69 036	66 975	33 779	8 971	5 764	1 518	277	22 617	1 560	<b>381 794</b>
Privé	33 697	10 784	21 300	13 893	5 317	5 969	1 622	411	17	7 251	234	<b>100 495</b>
<b>Ensemble</b>	<b>159 132</b>	<b>56 646</b>	<b>90 336</b>	<b>80 868</b>	<b>39 096</b>	<b>14 940</b>	<b>7 386</b>	<b>1 929</b>	<b>294</b>	<b>29 868</b>	<b>1 794</b>	<b>482 289</b>
<i>dont France métr.</i>	<i>154 725</i>	<i>54 372</i>	<i>87 444</i>	<i>77 375</i>	<i>37 902</i>	<i>14 478</i>	<i>7 225</i>	<i>1 911</i>	<i>294</i>	<i>28 888</i>	<i>1 794</i>	<b>466 408</b>
Répartition (%)	33,0	11,7	18,7	16,8	8,1	3,1	1,5	0,4	0,1	6,2	0,4	<b>100,0</b>
% de filles	44,6	82,7	64,5	61,2	7,9	96,0	56,3	45,4	54,8	57,2	44,5	<b>55,2</b>

(1) Y compris 1 élève de première S Biologie-écologie.

(2) Y compris STI Arts appliqués et 36 élèves de première Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE).

## 2 Répartition des élèves de première générale et technologique (hors EREA) par option obligatoire ou facultative à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Options								
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renforcée	SES	Mathématiques	Arts plast. 5 heures	Cinéma 5 heures
S-SVT	11 800	2 065	(3)	6 080	12				
S-SI	122	10	(3)	149					
L	5 062	1 510	56 584	17 180	26 842		5 662	5 840	1 508
ES	2 128	287	(3)	4 001	24 903	32 878	32 429		
STI (1)			13 291						
STT			80 872	166	9				
STL			2 246						
SMS			4 887						
Adaptation			14 021	5	397				

	Options (suite)							Effectifs 1 <sup>re</sup> GT
	Musique 5 heures	Théâtre 5 heures	Hist. Arts 5 heures	Danse 5 heures	Arts facult. (2)	EPS	Activité milieu prof.	
S-SVT					7 150	5 163		142 067
S-SI					328	414		17 065
L	1 021	1 893	1 354	83	6 951	795		56 646
ES					3 923	2 647		90 336
STI (1)					448	1 003		39 060
STT					1 674	2 031	5 686	80 868
STL					63	119		7 386
SMS					236	127		14 940
Adaptation					575	441	570	29 868

(1) Y compris STI Arts appliqués.

(2) Options au choix : Arts plastiques, Musique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre-expression dramatique, Histoire des arts et Danse.

(3) Depuis la rentrée 2000, la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun de ces séries.

## PRÉSENTATION

La réforme des lycées, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de terminale à la rentrée 2001. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les terminales BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, et, depuis la rentrée 1998, la terminale Arts appliqués est intégrée à la série STI. Comme en première, la réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

Au sein de chacune des trois séries générales (S, L, ES), les choix d'options peuvent se faire dans la stricte continuité de l'offre faite en première. Les élèves sont invités à poursuivre les enseignements obligatoires de tronc commun commencés en première à la rentrée 2000. À ceux-ci s'ajoutent un enseignement de spécialité – excepté en terminale scientifique SI pour laquelle il est rendu facultatif. À la rentrée 2001, 493 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 64 % en terminale générale, 35 % en terminale technologique rénovée. La part du secteur privé est de 20 %. Les filles sont très largement majoritaires dans les sections L et SMS, et, dans une moindre mesure, en sections ES et STT **1**. En terminale S (scientifique), au titre de l'enseignement de spécialité, les élèves choisissent principalement sciences de la vie et de la Terre (36 %), et à part égale mathématiques et physique-chimie (l'option biologie-écologie étant dispensée essentiellement dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche). En terminale L (littéraire), sont proposées les langues vivantes (retenues par 79 % des élèves), les arts (19 %) et les langues anciennes (2 %). En terminale ES (économique et sociale), les élèves optent autant pour les mathématiques et les sciences économiques et sociales, dans une moindre mesure pour un approfondissement des première et deuxième langues vivantes (25 %) **2**. Les élèves choisissent de plus des options facultatives ; quelle que soit la série sélectionnée, ils peuvent en suivre une ou deux parmi une douzaine (arts, langues vivantes ou anciennes, éducation physique et sportive) **3**.

Le choix du futur baccalauréat a débuté dès la classe de seconde et s'est précisé par le biais d'une option obligatoire en première, d'un enseignement de spécialité en terminale.

## DÉFINITIONS

## ■ Classes de terminale générale et technologique :

- S-SVT : terminale scientifique, Sciences de la vie et de la Terre ;
- S-SI : terminale scientifique, Sciences de l'ingénieur (remplace Technologie industrielle) ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STT : terminale technologique, Sciences et technologies tertiaires ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- SMS : terminale technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, Hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Base centrale de pilotage (BCP).

## 1 Répartition des élèves de terminale (hors EREA) par série à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM)

	Terminales générales			Terminales techno rénovées				Autres terminales techno.			Effectifs de terminale
	S(1)	L	ES	STT	STI (2)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	BT	
Public	125 259	48 349	75 896	80 475	40 213	13 479	5 735	2 260	290	2 067	394 023
Privé	32 039	11 364	21 966	16 987	6 022	8 621	1 542	509	33	263	99 346
<b>Ensemble</b>	<b>157 298</b>	<b>59 713</b>	<b>97 862</b>	<b>97 462</b>	<b>46 235</b>	<b>22 100</b>	<b>7 277</b>	<b>2 769</b>	<b>323</b>	<b>2 330</b>	<b>493 369</b>
dont France métr.	152 843	57 165	94 717	93 531	44 845	21 302	7 128	2 746	323	2 330	476 930
Répartition (%)	31,9	12,1	19,8	19,7	9,4	4,5	1,5	0,5	0,1	0,5	100,0
dont filles (%)	44,3	82,8	64,3	62,4	7,6	96,0	55,1	45,6	57,0	41,2	55,6

(1) Y compris 8 élèves de terminale S Biologie-écologie.

(2) Y compris STI Arts appliqués et 40 élèves de terminale STAE.

## 2 Répartition des élèves de terminale générale (hors EREA) par enseignement de spécialité à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Terminales générales	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renforcée	Arts (1)	SES	Maths	Physique-chimie	SVT	Effectifs de term. gén.
S-SVT								45 855	45 760	51 646	143 261
%								32,0	31,9	36,1	100,0
S-SI								3 711	2 132	54	14 029
%								26,5	15,2	0,4	(2)
L	619	456	52	14 714	32 539	11 333					59 713
%	1,0	0,8	0,1	24,6	54,5	19,0					100,0
ES					24 882		36 945	36 030			97 862
%					25,4		37,8	36,8			100,0

(1) Enseignement de 5 heures au choix : Arts plastiques, Musique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre-expression dramatique, Histoire des arts.

(2) En série S Sciences de l'ingénieur, l'enseignement de spécialité est facultatif.

## 3 Répartition des élèves de terminale (hors EREA) par option à la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Terminales générales	Latin	Grec ancien	LV3	Arts (1)	Mathématiques	EPS	Effectifs
S-SVT	9 401	1 315	3 691	6 787		5 327	143 261
S-SI	58	7	104	216		364	14 029
L	5 083	843	3 310	9 017	4 926	910	59 713
ES	1 696	202	3 306	4 217		2 935	97 862

Terminales technologiques rénovées	LV2	LV renforcée	Arts (1)	EPS	Activités en milieu professionnel	Prépa. concours sanitaire et social	Bureau-tique	Prise rapide parole	Gestion et informatique	Communication et organisation	Effectifs
STI	9 127		428	1 215							(2) 46 195
STT	95 410	2 048	1 832	2 494		7769		3 429	8 528	4 525	97 462
STL	1 410		47	82							7 277
SMS	2 730		205	197		13 737	16 780				22 100

(1) Options au choix : Arts plastiques, Musique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre-expression dramatique, Histoire des arts.

(2) Y compris STI Arts appliqués.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, comme chaque année, plus de 99 % des élèves de France métropolitaine et des DOM (hors enseignement spécial) apprennent une première langue vivante. L'anglais est étudié par 4 920 000 élèves, soit 90 % des effectifs de première langue. Il est davantage choisi dans les DOM (99 %) qu'en France métropolitaine (90 %), et nettement plus dans les établissements privés (93 %) que dans les établissements publics (90 %). Sa prédominance déjà importante a crû de 0,8 point en 2001 au détriment de l'allemand, qui est choisi par moins de un élève sur dix. Les autres premières langues concernent un élève sur cent **1**.

La part des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante, en hausse sensible depuis plusieurs années, continue sa progression pour atteindre 77 %. Cet accroissement se concentre principalement en classe de terminale en raison d'un changement dans les programmes des séries générales S et ES : en effet, la réforme des lycées y a rendu obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue vivante. Comme en 2000, l'espagnol voit sa part, parmi les deuxième langues étudiées, augmenter (+ 1,5 points). Il est choisi par plus de trois élèves sur cinq. Il est plus appris dans le secteur privé (68 %) que dans le secteur public (65 %), et davantage dans les DOM (88 %) qu'en France métropolitaine (65 %). L'allemand, étudié par un élève sur six comme deuxième langue, est davantage enseigné en second cycle général et technologique qu'en premier cycle ; il voit encore sa part diminuer (- 1 point à la rentrée 2001) **2**.

Parmi les 100 000 élèves du second cycle général et technologique qui suivent un enseignement de troisième langue vivante, environ quatre sur dix apprennent l'italien, un sur quatre l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, l'allemand, le russe et le portugais avec des effectifs réduits (respectivement 6 600, 5 500 et 3 700 élèves).

## DÉFINITIONS

■ **Étude des langues vivantes.** L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues.

La deuxième langue vivante est un enseignement optionnel proposé en classes de quatrième et de troisième. La réforme des lycées ayant débuté en classe de seconde à la rentrée 1999, la deuxième langue fait partie des enseignements de détermination au choix, avec une partie des heures dédoublées. En première et en terminale générales, elle est devenue obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur tertiaire et Hôtellerie-restauration).

■ **Pourcentage d'élèves étudiant une deuxième langue.** Cette part rapporte l'effectif des élèves apprenant une deuxième langue vivante (par exemple 799 152 élèves de quatrième) à l'effectif global (829 841).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Base centrale de pilotage (BCP).

## 1 Répartition des élèves du second degré (hors EREA) étudiant une première langue à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres	Total
<b>France métropolitaine + DOM, Public + Privé :</b>						
Sixième	69 505	766 074	5 967	550	1 179	843 275
Cinquième	70 093	731 648	5 196	505	1 117	808 559
Quatrième (1)	74 302	748 532	5 101	433	1 198	829 566
Troisième (1)	74 517	709 615	4 983	421	1 284	790 820
<b>Total premier cycle</b>	<b>288 417</b>	<b>2 955 869</b>	<b>21 247</b>	<b>1 909</b>	<b>4 778</b>	<b>3 272 220</b>
Seconde	58 134	465 853	2 729	279	1 196	528 191
Première	51 086	426 449	3 228	297	1 167	482 227
Terminale	51 398	435 455	4 505	497	1 409	493 264
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>160 618</b>	<b>1 327 757</b>	<b>10 462</b>	<b>1 073</b>	<b>3 772</b>	<b>1 503 682</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>19 463</b>	<b>638 522</b>	<b>11 795</b>	<b>769</b>	<b>208</b>	<b>670 757</b>
<b>Total général France métropolitaine + DOM</b>	<b>468 498</b>	<b>4 922 148</b>	<b>43 504</b>	<b>3 751</b>	<b>8 758</b>	<b>5 446 659</b>
<b>Public :</b>						
Total premier cycle	246 733	2 332 286	18 653	1 747	4 182	2 603 601
Total second cycle général et technologique	139 572	1 050 732	7 771	844	3 032	1 201 951
Total second cycle professionnel	16 540	505 954	9 831	688	192	533 205
<b>Total Public France métropolitaine + DOM</b>	<b>402 845</b>	<b>3 888 972</b>	<b>36 255</b>	<b>3 279</b>	<b>7 406</b>	<b>4 338 757</b>
<b>Privé :</b>						
Total premier cycle	41 684	623 583	2 594	162	596	668 619
Total second cycle général et technologique	21 046	277 025	2 691	229	740	301 731
Total second cycle professionnel	2 923	132 568	1 964	81	16	137 552
<b>Total Privé France métropolitaine + DOM</b>	<b>65 653</b>	<b>1 033 176</b>	<b>7 249</b>	<b>472</b>	<b>1 352</b>	<b>1 107 902</b>
<b>France métropolitaine :</b>						
Public	400 972	3 692 433	35 854	3 279	7 278	4 139 816
Privé	65 620	1 017 060	7 172	472	1 350	1 091 674
<b>Total général France métropolitaine</b>	<b>466 592</b>	<b>4 709 493</b>	<b>43 026</b>	<b>3 751</b>	<b>8 628</b>	<b>5 231 490</b>

(1) Y compris les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques, de 4<sup>e</sup> d'aide et de soutien, de 3<sup>e</sup> d'insertion.

## 2 Répartition des élèves du second degré (hors EREA) étudiant une deuxième langue à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM)

	% élèves en 2 <sup>e</sup> langue	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres	Total
<b>France métropolitaine + DOM, Public + Privé :</b>							
Quatrième (1)	96,3	105 784	74 049	559 630	53 562	6 127	799 152
Troisième (1)	91,5	105 458	72 675	495 367	45 868	5 308	724 676
<b>Total premier cycle</b>	<b>94,0</b>	<b>211 242</b>	<b>146 724</b>	<b>1 054 997</b>	<b>99 430</b>	<b>11 435</b>	<b>1 523 828</b>
Seconde	96,1	95 246	60 859	319 561	27 436	4 708	507 810
Première	87,7	89 464	52 926	255 445	20 589	4 412	422 836
Terminale	85,1	97 812	54 021	242 912	19 581	5 626	419 952
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>89,8</b>	<b>282 522</b>	<b>167 806</b>	<b>817 918</b>	<b>67 606</b>	<b>14 746</b>	<b>1 350 598</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>9,5</b>	<b>9 103</b>	<b>4 644</b>	<b>49 093</b>	<b>2 949</b>	<b>560</b>	<b>66 349</b>
<b>Total général France métropolitaine + DOM</b>	<b>77,0</b>	<b>502 867</b>	<b>319 174</b>	<b>1 922 008</b>	<b>169 985</b>	<b>26 741</b>	<b>2 940 775</b>
<b>Public :</b>							
Total premier cycle	94,5	156 732	125 786	835 763	89 221	8 680	1 216 182
Total second cycle général et technologique	90,1	217 030	144 752	650 602	59 555	11 111	1 083 050
Total second cycle professionnel	8,5	6 952	3 735	33 322	2 347	433	46 789
<b>Total Public France métropolitaine + DOM</b>	<b>77,3</b>	<b>380 714</b>	<b>274 273</b>	<b>1 519 687</b>	<b>151 123</b>	<b>20 224</b>	<b>2 346 021</b>
<b>Privé :</b>							
Total premier cycle	91,8	54 510	20 938	219 234	10 209	2 755	307 646
Total second cycle général et technologique	88,7	65 492	23 054	167 316	8 051	3 635	267 548
Total second cycle professionnel	13,3	2 151	909	15 771	602	127	19 560
<b>Total Privé France métropolitaine + DOM</b>	<b>75,9</b>	<b>122 153</b>	<b>44 901</b>	<b>402 321</b>	<b>18 862</b>	<b>6 517</b>	<b>594 754</b>
<b>France métropolitaine :</b>							
Public	77,4	372 231	273 024	1 431 368	151 094	18 074	2 245 731
Privé	75,9	121 299	44 794	394 898	18 828	6 405	586 224
<b>Total général France métropolitaine</b>	<b>77,1</b>	<b>493 530</b>	<b>317 818</b>	<b>1 826 266</b>	<b>169 922</b>	<b>24 479</b>	<b>2 831 955</b>

(1) Y compris les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques, de 4<sup>e</sup> d'aide et de soutien, de 3<sup>e</sup> d'insertion.

## PRÉSENTATION

Dans le premier cycle, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 22 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2001. Ce pourcentage est en légère augmentation, après une baisse continue depuis 1997. L'augmentation s'observe uniquement dans les établissements publics. Cependant, les établissements privés privilégient encore très nettement l'enseignement du latin puisque 26 % de leurs élèves de cinquième étudient cette langue ancienne pour seulement 22 % de ceux des établissements publics. L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés.

Après une augmentation sensible à la rentrée 1997, rentrée suivant celle de la généralisation de l'offre d'étude du latin en cinquième, la part d'élèves de quatrième générale qui optent pour un enseignement de latin continue de chuter, passant de 27 % en 1997 à seulement 20 % en 2001. De même en troisième générale, avec un décalage d'un an, se produit une baisse importante de l'apprentissage du latin (24 % en 1998, 18 % en 2001). Cependant, la baisse de l'étude du latin semble marquer le pas dans l'ensemble du collège à la rentrée 2001 : depuis un an, le pourcentage de collégiens qui apprend le latin s'établit autour de 20 %.

L'étude des langues anciennes est en revanche peu suivie dans le second cycle général et technologique : 6 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 19 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en classe de seconde, certains élèves abandonnent les options facultatives et d'autres, se destinant à un enseignement technologique en cycle terminal, choisissent des enseignements optionnels en dehors des langues anciennes. Cependant, la réforme du lycée, qui a atteint la classe de première à la rentrée 2000, semble avoir eu un effet positif sur l'apprentissage du latin : en première S, les élèves ne peuvent plus choisir la deuxième langue vivante comme option facultative, puisqu'elle fait désormais partie des enseignements obligatoires de tronc commun. La part de ceux qui suivent une option de latin est donc en forte augmentation (8 % contre 6 % en 1999). En terminale, à la rentrée 2001, toutes les séries ont évolué à la hausse au regard de l'apprentissage des langues anciennes.

Les évolutions observées concernent les deux secteurs d'enseignement. Cependant, quel que soit le cycle d'enseignement, la part des élèves apprenant le latin et le grec ancien est toujours supérieure dans les établissements privés.

## DÉFINITIONS

## ■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute désormais en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde de détermination, de première ou de terminale générales, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels (obligatoires ou facultatifs). En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux engagés dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

Pour des raisons d'homogénéisation des séries historiques, les classes technologiques Hôtellerie, BT, les secondes spéciales et les premières d'adaptation ont été exclues des effectifs retenus pour calculer la part des élèves étudiant le latin ou le grec ancien dans les effectifs du second cycle général et technologique.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Base centrale de pilotage (BCP).

## 1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré (hors EREA) à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM)

	Effectif total	Latin		Grec ancien	
		Effectif	%	Effectif	%
<b>Public :</b>					
Cinquième	645 592	140 997	21,8		
Quatrième	659 400	120 777	18,3		
dont quatrième générale	639 562	120 777	18,9		
Troisième	627 186	100 222	16,0	13 551	2,2
dont troisième générale	583 399	100 222	17,2	13 551	2,3
<b>Total premier cycle</b>	<b>1 932 178</b>	<b>361 996</b>	<b>18,7</b>	<b>13 551</b>	<b>2,2 (2)</b>
Seconde générale et technologique (1)	423 925	19 774	4,7	4 497	1,1
Première générale et technologique (1)	355 822	13 548	3,8	2 778	0,8
dont première S	125 435	7 987	6,4	1 451	1,2
première L	45 862	4 343	9,5	1 147	2,5
première ES	69 036	1 218	1,8	180	0,3
Terminale générale et technologique (1)	389 406	11 628	3,0	1 996	0,5
dont terminale S	125 259	6 339	5,1	900	0,7
terminale L	48 349	4 335	9,0	975	2,0
terminale ES	75 896	954	1,3	121	0,2
<b>Total second cycle général et technologique (1)</b>	<b>1 169 153</b>	<b>44 950</b>	<b>3,8</b>	<b>9 271</b>	<b>0,8</b>
<b>Total Public</b>	<b>3 101 331</b>	<b>406 946</b>	<b>13,1</b>	<b>22 822</b>	<b>1,3 (2)</b>
<b>Privé :</b>					
Cinquième	163 237	42 745	26,2		
Quatrième	170 441	38 217	22,4		
dont quatrième générale	160 974	38 217	23,7		
Troisième	164 539	32 453	19,7	3 014	1,8
dont troisième générale	148 633	32 453	21,8	3 014	2,0
<b>Total premier cycle</b>	<b>498 217</b>	<b>113 415</b>	<b>22,8</b>	<b>3 014</b>	<b>1,8 (2)</b>
Seconde générale et technologique (1)	101 298	9 744	9,6	1 512	1,5
Première générale et technologique (1)	92 582	6 564	7,1	1 094	1,2
dont première S	33 697	3 935	11,7	624	1,9
première L	10 784	1 719	15,9	363	3,4
première ES	21 300	910	4,3	107	0,5
Terminale générale et technologique (1)	98 541	5 461	5,5	827	0,8
dont terminale S	32 039	3 120	9,7	422	1,3
terminale L	11 364	1 599	14,1	324	2,9
terminale ES	21 966	742	3,4	81	0,4
<b>Total second cycle général et technologique (1)</b>	<b>292 421</b>	<b>21 769</b>	<b>7,4</b>	<b>3 433</b>	<b>1,2</b>
<b>Total Privé</b>	<b>790 638</b>	<b>135 184</b>	<b>17,1</b>	<b>6 447</b>	<b>1,4 (2)</b>
<b>Public + Privé :</b>					
Cinquième	808 829	183 742	22,7		
Quatrième	829 841	158 994	19,2		
dont quatrième générale	800 536	158 994	19,9		
Troisième	791 725	132 675	16,8	16 565	2,1
dont troisième générale	732 032	132 675	18,1	16 565	2,3
<b>Total premier cycle</b>	<b>2 430 395</b>	<b>475 411</b>	<b>19,6</b>	<b>16 565</b>	<b>2,1 (2)</b>
Seconde générale et technologique (1)	525 223	29 518	5,6	6 009	1,1
Première générale et technologique (1)	448 404	20 112	4,5	3 872	0,9
dont première S	159 132	11 922	7,5	2 075	1,3
première L	56 646	6 062	10,7	1 510	2,7
première ES	90 336	2 128	2,4	287	0,3
Terminale générale et technologique (1)	487 947	17 089	3,5	2 823	0,6
dont terminale S	157 298	9 459	6,0	1 322	0,8
terminale L	59 713	5 934	9,9	1 299	2,2
terminale ES	97 862	1 696	1,7	202	0,2
<b>Total second cycle général et technologique (1)</b>	<b>1 461 574</b>	<b>66 719</b>	<b>4,6</b>	<b>12 704</b>	<b>0,9</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>3 891 969</b>	<b>542 130</b>	<b>13,9</b>	<b>29 269</b>	<b>1,3 (2)</b>

(1) Voir rubrique « Définitions » ci-contre.

(2) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> puisque le grec ancien n'y est pas proposé.



## PRÉSENTATION

En 2001-2002, près de 115 000 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté du second degré de l'Éducation nationale en France métropolitaine (secteurs public et privé). Les effectifs ont connu une croissance importante jusqu'en 1980-1981, puis se sont stabilisés. Les effectifs des SEGPA demeurent entre 104 000 et 106 000 élèves depuis 1995 ; ils décroissent légèrement depuis deux ans. La quasi-totalité des élèves de SEGPA (96,3 %) sont scolarisés dans le secteur public. Les EREA, au nombre de 80, relèvent en totalité du secteur public ; leurs effectifs, qui restaient quasiment stables, ont diminué depuis la rentrée 1998, en raison notamment, à cette date, de la fermeture d'un EREA dans l'académie de Strasbourg. Les EREA ont perdu en tout près de 800 élèves (dont 184 entre les rentrées 2000 et 2001) **1**.

La circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège concerne également les SEGPA, tant pour l'organisation pédagogique (les cycles et leur durée) que dans l'origine scolaire des élèves orientés par les commissions spéciales. Quant à l'enseignement dispensé en EREA, il couvre l'ensemble du second degré mais consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non **2 3**.

La part des garçons scolarisés dans les SEGPA et les EREA est de 61,9 % (61,0 % en SEGPA et 71,1 % en EREA), en augmentation depuis 1990-1991. Plus des deux tiers des élèves (71,5 %) ont entre 13 et 15 ans ; presque le quart (24,4 %) ont 14 ans (en diminution par rapport à la rentrée 2000) **4**.

Il existe en France métropolitaine 1 421 SEGPA dans l'enseignement public et 64 dans l'enseignement privé ; dans les DOM, 69 SEGPA relèvent du secteur public et scolarisent 5 555 élèves.

423 SEGPA sont rattachées à des établissements (le plus généralement des collèges) appartenant à une ZEP : 408 en France métropolitaine et 15 dans les DOM (respectivement 32 442 et 1 273 élèves). Les EREA ne sont pas compris dans les ZEP.

Le statut des UPI (303, regroupant 2 867 élèves) est différent : elles sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Plus de 75 % des UPI recensées accueillent des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Parmi les 71 restantes, 32 reçoivent des élèves souffrant d'une déficience auditive, 13 des jeunes ayant une déficience visuelle et 26 des élèves atteints d'une déficience motrice. Les élèves des UPI ont des difficultés qui rendent malaisée leur intégration individuelle dans une classe ordinaire sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans des établissements spécialisés.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Ils sont en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA). Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « médico-sociaux ».

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont intégrés généralement dans des collèges et scolarisent des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges, et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 des jeunes présentant des déficiences visuelles.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Elles ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs d'intégration scolaire et, d'une part, a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, et d'autre part a encouragé leur création en collège, mais aussi en lycée.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **4** Base centrale de pilotage (BCP). Enquête DESCO-DGAS.

*Note d'Information*, 00.44.

## 1 Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
SEGPA :										
Public	84 755	110 532	115 055	103 877	102 200	103 306	103 307	103 127	101 622	100 259
Privé		929	1 710	3 218	3 260	3 426	3 583	3 594	3 738	3 813
<b>Total</b>	<b>84 755</b>	<b>111 461</b>	<b>116 765</b>	<b>107 095</b>	<b>105 460</b>	<b>106 732</b>	<b>106 890</b>	<b>106 721</b>	<b>105 360</b>	<b>104 072</b>
EREA (2)	9 629	11 612	12 037	12 073	12 070	11 999	11 781	11 571	11 183	10 999
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>94 384</b>	<b>123 073</b>	<b>128 802</b>	<b>119 168</b>	<b>117 530</b>	<b>118 731</b>	<b>118 671</b>	<b>118 292</b>	<b>116 543</b>	<b>115 071</b>
Total France métropolitaine + DOM	95 999	126 535	133 727	124 774	123 016	124 121	124 150	123 847	122 200	120 910
Total France entière (3)	95 999	126 535	133 852	125 632	123 785	124 910	124 394	124 095	122 448	121 163

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Dont 47 élèves scolarisés en BTS en 2001-2002.

(3) Dans le total France entière de 2000-2001 et 2001-2002, les élèves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna ne sont pas comptabilisés.

## 2 Évolution de la répartition (en %) des élèves des SEGPA et d'EREA par sexe et par âge

(France métropolitaine)

	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	France métró + DOM 2001-2002
Garçons	58,9	59,7	60,5	60,9	61,3	61,4	61,6	61,8	62,0	61,9	62,3
Filles	41,1	40,3	39,5	39,1	38,7	38,6	38,4	38,2	38,0	38,1	37,7
<b>Total garçons + filles</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
12 ans et moins	15,7	16,3	17,5	17,4	17,7	18,0	18,8	18,5	18,5	18,4	18,3
13 ans	21,5	21,0	22,1	22,1	21,1	22,0	22,4	23,2	22,8	22,9	22,9
14 ans	22,8	22,1	22,7	23,4	24,1	22,5	23,5	24,0	24,8	24,4	24,4
15 ans	22,0	21,9	21,3	21,6	23,5	23,3	21,7	22,7	23,3	24,2	24,2
16 ans	12,1	11,0	10,5	9,7	9,1	9,1	8,3	6,8	6,2	5,6	5,7
17 ans	4,6	5,1	4,3	4,4	3,4	3,9	3,8	3,5	3,1	3,2	3,1
18 ans et plus	1,3	2,6	1,6	1,4	1,1	1,2	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3
<b>Total par âge</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 3 Répartition des élèves de SEGPA par cycle et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
<b>Formation générale :</b>	<b>43 148</b>	<b>26 951</b>	<b>70 099</b>	<b>1 780</b>	<b>1 092</b>	<b>2 872</b>	<b>44 928</b>	<b>28 043</b>	<b>72 971</b>
Sixième	12 586	8 083	20 669	595	373	968	13 181	8 456	21 637
Cinquième	14 641	9 156	23 797	585	351	936	15 226	9 507	24 733
Quatrième	15 921	9 712	25 633	600	368	968	16 521	10 080	26 601
<b>Formation professionnelle :</b>	<b>17 934</b>	<b>12 226</b>	<b>30 160</b>	<b>583</b>	<b>358</b>	<b>941</b>	<b>18 517</b>	<b>12 584</b>	<b>31 101</b>
Troisième	15 746	10 208	25 954	500	301	801	16 246	10 509	26 755
Première année de CAP2	1 283	1 101	2 384	45	30	75	1 328	1 131	2 459
Seconde année de CAP2	905	917	1 822	38	27	65	943	944	1 887
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>61 082</b>	<b>39 177</b>	<b>100 259</b>	<b>2 363</b>	<b>1 450</b>	<b>3 813</b>	<b>63 445</b>	<b>40 627</b>	<b>104 072</b>
Total France métropolitaine + DOM	65 199	40 899	106 098	2 363	1 450	3 813	67 562	42 349	109 911

## 4 Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2001-2002 (1)

	Garçons	Filles	Total
Premier cycle	895	447	1 342
Second cycle professionnel	2 634	1 172	3 806
Second cycle général et technologique	112	71	183
Enseignement adapté :	4 143	1 478	5 621
- premier cycle adapté	2 303	810	3 113
- formation professionnelle adaptée	1 840	668	2 508
BTS	38	9	47
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>7 822</b>	<b>3 177</b>	<b>10 999</b>

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

## PRÉSENTATION

Un peu moins de 34 000 élèves suivent (en métropole et pour l'ensemble des secteurs d'enseignement) une formation professionnelle à la rentrée 2001 dans les structures de l'enseignement adapté du second degré (structures, rappelons-le, qui scolarisent depuis 1996, des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale).

Dans la suite, on donnera souvent, au sujet des élèves concernés, deux chiffres lorsqu'ils ont une interprétation comparable : le premier pour les SEGPA et le second pour les EREA.

Plus de huit garçons sur dix dans les SEGPA et plus de neuf sur dix dans les EREA suivent une formation appartenant au domaine de la production.

En SEGPA comme en EREA, ils se trouvent regroupés en trois spécialités : bâtiment, construction, couverture et finitions (29 % et 19 %), génie civil et construction du bois (19,6 % et 37,3 %) et travail du bois et de l'ameublement (11,4 % et 4,7 %). Dans les EREA, ils sont 11 % à se former aux métiers de l'agronomie, de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Dans le domaine des services, les garçons des SEGPA comme ceux des EREA se répartissent entre les spécialités sanitaires et sociales (30 % et 42 %), les formations à l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme (25 % et 12,3 %) ainsi que les services à la collectivité (33,8 % et 16,2 %) ; dans les EREA, ils sont 12,3 % à se former aux spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion.

Les filles des SEGPA comme celles des EREA se répartissent d'une façon plus équilibrée entre les deux domaines de formation.

Dans le domaine de la production, les filles des SEGPA se partagent entre l'habillement et le travail des étoffes (28,5 %) et les matériaux souples (18,7 %). Dans les EREA, elles sont 45 % dans le domaine de la production et elles suivent des formations plus variées : en matériaux souples (32 %), en agronomie, agriculture et agroalimentaire (24,6 %) ainsi que dans l'habillement (8 %).

Dans le domaine des services, les filles des SEGPA et des EREA se répartissent entre les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (où elles se retrouvent respectivement à 39,3 % et à 42,8 %), celles des services à la collectivité (28,5 % et 18,5 %) ainsi que dans les formations à l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme (21,7 % et 10,4 %).

## DÉFINITIONS

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Ils sont en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, dans des établissements spéciaux (SEGPA, EREA). Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont généralement intégrés dans des collèges et scolarisaient des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954 pour accueillir les élèves qui ne pouvaient fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisaient des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Actuellement, 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que les SEGPA, 5 EREA scolarisent des jeunes présentant des handicaps moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

Voir aussi

Notes d'Information, 96.06, 00.13, 00.44.

## 1 Effectifs d'élèves en SEGPA et EREA par spécialité de formations en 2001-2002

(France métropolitaine, Public + Privé) (1)

	SEGPA		EREA (2)		Total enseignements adaptés	
	Effectif	dont filles	Effectif	dont filles	Effectif	dont filles
110 Spécialités pluriscientifiques	-	-	-	-	-	-
120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-
130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes	-	-	-	-	-	-
200 Technologies industrielles fondamentales	486	144	26	13	512	157
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	434	139	182	35	616	174
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	576	157	47	12	623	169
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	-	-	-	-
213 Forêts, espaces naturels, faunes	49	14	-	-	49	14
214 Aménagement paysager	351	104	57	12	408	116
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	950	325	126	34	1 076	359
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 246	774	74	39	1 320	813
222 Transformations chimiques et apparentées	8	-	-	-	8	-
223 Métallurgie	154	9	-	-	154	9
224 Matériaux de construction	49	15	-	-	49	15
225 Plasturgie, matériaux composites	-	-	-	-	-	-
226 Papier, carton	17	10	-	-	17	10
227 Énergie, génie climatique	444	30	10	-	454	30
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction du bois	3 345	302	636	17	3 981	319
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	10	1	-	-	10	1
232 Bâtiment : construction et couverture	2 101	155	164	3	2 265	158
233 Bâtiment : finitions	2 856	296	156	2	3 012	298
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 943	164	81	3	2 024	167
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	1 212	1 057	99	97	1 311	1 154
241 Textile	150	134	1	1	151	135
242 Habillement	1 872	1 607	26	24	1 898	1 631
243 Cuirs et peaux	9	9	6	6	15	15
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	1 026	81	149	3	1 175	84
251 Mécanique générale et de précision, usinage	226	13	22	-	248	13
252 Moteurs et mécanique auto	223	15	9	-	232	15
254 Structures métalliques	1 370	79	91	-	1 461	79
255 Électricité, électronique	97	5	-	-	97	5
<b>Ensemble du domaine de la production</b>	<b>21 204</b>	<b>5 639</b>	<b>1 962</b>	<b>301</b>	<b>23 166</b>	<b>5 940</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	186	139	27	11	213	150
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	175	127	75	53	250	180
311 Transport, manutention, magasinage	4	4	-	-	4	4
312 Commerce, vente	332	218	21	20	353	238
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	-	-
320 Spécialités plurivalentes de la communication	14	10	-	-	14	10
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	40	22	-	-	40	22
324 Secrétariat, bureautique	21	15	-	-	21	15
326 Informatique, traitement de l'information	-	-	-	-	-	-
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 620	2 732	232	157	3 852	2 889
331 Santé	-	-	-	-	-	-
332 Travail social	15	12	9	9	24	21
333 Enseignement, formation	15	5	-	-	15	5
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	2 241	1 510	60	38	2 301	1 548
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	16	11	-	-	16	11
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 979	1 981	97	68	3 076	2 049
341 Aménagement du territoire, développement, urbanisme	33	10	15	7	48	17
343 Nettoyage, assainissement, environnement	206	149	10	4	216	153
344 Sécurité des biens et des personnes	-	-	-	-	-	-
<b>Ensemble du domaine des services</b>	<b>9 897</b>	<b>6 945</b>	<b>546</b>	<b>367</b>	<b>10 443</b>	<b>7 312</b>
999 Toutes spécialités	-	-	-	-	-	-
<b>Ensemble des formations</b>	<b>31 101</b>	<b>12 584</b>	<b>2 508</b>	<b>668</b>	<b>33 609</b>	<b>13 252</b>

(1) DOM : voir 11.5.

(2) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

## PRÉSENTATION

Lors de la mise en place, à la rentrée 1989, du système SCOLARITÉ, qui traite des données individuelles sur les élèves du second degré, la collecte d'information sur leurs handicaps a cessé, cette information étant jugée trop sensible. L'évaluation des politiques d'intégration ne peut pourtant se faire de manière optimale en l'absence de données. C'est pourquoi, à partir de 1998-1999, une enquête spécifique a été lancée auprès des rectorats et des inspections académiques afin de connaître, à partir de données agrégées, le développement de la politique de scolarité en milieu scolaire ordinaire d'élèves présentant des handicaps. L'intégration scolaire individuelle, à temps plein ou à temps partiel, concerne pour l'année scolaire 2000-2001, pour la métropole et les départements d'outre-mer et pour l'ensemble des secteurs, 19 000 élèves. Ils représentent 0,4 % des effectifs du second degré. Les lycées en accueillent 6 000 ; les 13 000 autres sont présents en collège dans des classes ordinaires mais aussi en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et en unité pédagogique d'intégration (UPI) **1** à **4**.

Les élèves présentant une déficience intellectuelle ou psychique ne représentent que 14,4 % des jeunes ayant un handicap en collège (non compris SEGPA et UPI) et 8,5 % en lycée. Entre le collège et le lycée, la part des jeunes déficients visuels augmente de 9,7 % à 10,2 %, celle des jeunes atteints d'un handicap moteur diminue légèrement, de 23,9 % à 23,7 % et celle des jeunes déficients auditifs reste pratiquement stable à 22,5 % **1**.

## DÉFINITIONS

#### ■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

Les déficiences motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmes moteurs cérébraux sans déficience intellectuelle.

Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme « sourd » ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.

Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.

Les déficiences du langage et de la parole comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **4** Enquête relative au « Bilan départemental de l'intégration des élèves handicapés dans les établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale au cours de l'année scolaire 2000-2001 » (enquête n° 12).

## 1 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges et les lycées en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	1 096	14,4	209	10,3	263	7,4	1 568	11,9
Déficience du langage et de la parole	371	4,9	111	5,5	110	3,1	592	4,5
Déficience motrice	1 815	23,9	543	26,7	780	22,0	3 138	23,8
Déficience viscérale métabolique	1 357	17,8	407	20,0	858	24,3	2 622	19,9
Déficience auditive	1 712	22,5	522	25,7	736	20,8	2 970	22,5
Déficience visuelle	741	9,7	182	8,9	384	10,9	1 307	9,9
<b>Autre déficience</b>	<b>511</b>	<b>6,7</b>	<b>60</b>	<b>2,9</b>	<b>407</b>	<b>11,5</b>	<b>978</b>	<b>7,4</b>
<b>Ensemble des déficiences</b>	<b>7 603</b>	<b>100,0</b>	<b>2 034</b>	<b>100,0</b>	<b>3 538</b>	<b>100,0</b>	<b>13 175</b>	<b>100,0</b>

(1) Non compris SEGPA et UPI.

## 2 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges et les lycées en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	147	20,5	38	20,3	41	14,7	226	19,1
Déficience du langage et de la parole	9	1,3	6	3,2	7	2,5	22	1,9
Déficience motrice	156	21,7	36	19,3	62	22,3	254	21,5
Déficience viscérale métabolique	97	13,5	11	5,9	56	20,1	164	13,9
Déficience auditive	178	24,8	74	39,6	65	23,4	317	26,8
Déficience visuelle	54	7,5	15	8,0	23	8,3	92	7,8
<b>Autre déficience</b>	<b>77</b>	<b>10,7</b>	<b>7</b>	<b>3,7</b>	<b>24</b>	<b>8,6</b>	<b>108</b>	<b>9,1</b>
<b>Ensemble des déficiences</b>	<b>718</b>	<b>100,0</b>	<b>187</b>	<b>100,0</b>	<b>278</b>	<b>100,0</b>	<b>1 183</b>	<b>100,0</b>

(1) Non compris SEGPA et UPI.

## 3 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	3 904	33,8	209	10,3	263	7,4	77	57,0	4 453	25,8
Déficience du langage et de la parole	496	4,3	111	5,5	110	3,1	5	3,7	722	4,2
Déficience motrice	2 049	17,7	543	26,7	780	22,0	8	5,9	3 380	19,6
Déficience viscérale métabolique	1 459	12,6	407	20,0	858	24,3	8	5,9	2 732	15,8
Déficience auditive	2 052	17,8	522	25,7	736	20,8	14	10,4	3 324	19,3
Déficience visuelle	840	7,3	182	8,9	384	10,9	8	5,9	1 414	8,2
<b>Autre déficience</b>	<b>747</b>	<b>6,5</b>	<b>60</b>	<b>2,9</b>	<b>407</b>	<b>11,5</b>	<b>15</b>	<b>11,1</b>	<b>1 229</b>	<b>7,1</b>
<b>Ensemble des déficiences</b>	<b>11 547</b>	<b>100,0</b>	<b>2 034</b>	<b>100,0</b>	<b>3 538</b>	<b>100,0</b>	<b>135</b>	<b>100,0</b>	<b>17 254</b>	<b>100,0</b>

## 4 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	613	45,3	38	20,3	41	14,7	16	84,2	708	38,6
Déficience du langage et de la parole	11	0,8	6	3,2	7	2,5	-	0,0	24	1,3
Déficience motrice	223	16,5	36	19,3	62	22,3	-	0,0	321	17,5
Déficience viscérale métabolique	101	7,5	11	5,9	56	20,1	-	0,0	168	9,2
Déficience auditive	233	17,2	74	39,6	65	23,4	-	0,0	372	20,3
Déficience visuelle	64	4,7	15	8,0	23	8,3	1	5,3	103	5,6
<b>Autre déficience</b>	<b>107</b>	<b>7,9</b>	<b>7</b>	<b>3,7</b>	<b>24</b>	<b>8,6</b>	<b>2</b>	<b>10,5</b>	<b>140</b>	<b>7,6</b>
<b>Ensemble des déficiences</b>	<b>1 352</b>	<b>100,0</b>	<b>187</b>	<b>100,0</b>	<b>278</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>1 836</b>	<b>100,0</b>

(1) Collèges, SEGPA, UPI.

## PRÉSENTATION

L'effectif des élèves du second degré de nationalité étrangère est passé (en France métropolitaine pour les secteurs public et privé) de 254 600 en 1975-1976 à 412 000 en 1990-1991. Depuis 1992, il est en baisse régulière ; il s'établit à 245 000 en 2001-2002. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % à 7,5 % pour revenir à 5,1 % en 1999-2000 ; elle est de 4,6 % à cette rentrée **1**.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, les autres nationalités d'Afrique, le Portugal, l'Algérie, et la Turquie. La proportion des élèves de nationalité étrangère dans le second degré (hors enseignement adapté) reste en 2001-2002 nettement plus élevée dans l'enseignement public (5,2 %) que dans l'enseignement privé (1,9 %). En ce qui concerne les enseignements adaptés, cette proportion atteint 7,4 % dans les SEGPA et 6,2 % dans les EREA **2**.

La proportion d'élèves de nationalité étrangère varie selon les filières d'enseignement. Elle est en 2001-2002 plus élevée dans le second cycle professionnel (6,2 %) que dans les classes du premier cycle (4,6 %), ou qu'en second cycle général et technologique (3,6 %). Les élèves étrangers bénéficient donc relativement moins fréquemment que les autres de scolarisations longues **3**.

Les élèves de nationalité étrangère des établissements du second degré ainsi que ceux des SEGPA sont relativement plus nombreux dans les académies d'Île-de-France, de Lyon ainsi que dans celles de Strasbourg, Corse et Nice. C'est dans les académies de l'Ouest qu'ils sont les moins représentés **4 5**.

Les départements d'outre-mer scolarisent près de 7 000 élèves étrangers ; ils représentent 3,1 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ces élèves sont originaires le plus souvent de Chine, d'Haïti et du Surinam.

## DÉFINITIONS

■ **Élèves de nationalité étrangère.**

L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits « mixtes » sont français). Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Voir la rubrique « Définitions » en 4.22 ou 4.23.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Voir la rubrique « Définitions » en 4.22 ou 4.23.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 5** Base centrale de pilotage (BCP).

Voir aussi

*Note d'Information*, 97.32.

É. de Lacerda, X. Niel, « Collégiens et lycéens étrangers », revue *Éducation & Formations*, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.

« Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés », *Ville-école-intégration (VEI)*, n° 125, juin 2001.

## 1 Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Élèves de nationalité étrangère	254 581	307 417	383 539	412 226	357 194	336 594	315 136	294 097	275 550	257 174	245 052
% du nombre d'élèves	5,1	6,0	7,0	7,5	6,4	6,1	5,7	5,4	5,1	4,8	4,6

## 2 Répartition des élèves étrangers dans le second degré par nationalité

ou origine géographique en 2001-2002 (France métropolitaine, total DOM, Public + Privé)

	2 <sup>nd</sup> degré (hors enseignements adaptés)			Enseignements adaptés			Total 2 <sup>nd</sup> degré	Post-bac (1)	DOM (total) (2)
	Public	Privé	Total	EREA	SEGPA	Total			
Marocains	60 456	1 536	61 992	190	1 988	2 178	64 170	3 295	5
Algériens	23 584	1 499	25 083	88	875	963	26 046	697	8
Tunisians	16 876	648	17 524	47	624	671	18 195	554	2
Autres nationalités d'Afrique	27 023	3 729	30 752	151	1 222	1 373	32 125	1 931	315
Portugais	23 421	2 084	25 505	57	856	913	26 418	605	13
Italiens	2 413	468	2 881	9	57	66	2 947	103	18
Espagnols	2 190	608	2 798	4	42	46	2 844	89	4
Autres nationalités de l'Union européenne	8 349	3 012	11 361	8	64	72	11 433	277	170
Autres nationalités d'Europe	8 404	2 423	10 827	15	221	236	11 063	373	25
Turcs	20 535	550	21 085	45	1 355	1 400	22 485	362	0
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	5 548	330	5 878	8	92	100	5 978	245	64
Autres nationalités	16 669	4 277	20 946	54	348	402	21 348	772	6377
<b>Total</b>	<b>215 468</b>	<b>21 164</b>	<b>236 632</b>	<b>676</b>	<b>7 744</b>	<b>8 420</b>	<b>245 052</b>	<b>9 303</b>	<b>7 001</b>
% du total d'élèves	5,2	1,9	4,5	6,2	7,4	7,3	4,6	3,5	3,1
Algériens en 2000-2001 (3)	25 594	1 494	27 088	94	974	1 068	28 156	849	7

(1) Le post-bac comprend les CPGE, STS et assimilés ainsi que les formations complémentaires au BTS.

(2) Y compris post-bac.

(3) Information malencontreusement omise dans l'édition 2001.

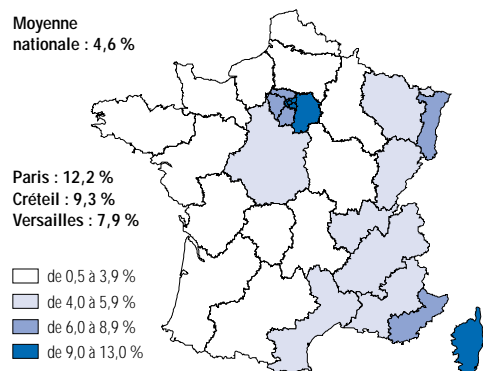
## 3 Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		Premier cycle	Adaptés (EREA, SEGPA)	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	Total	Post-bac
Public	Effectif	131 570	8 379	37 387	46 511	223 847	7 673
	%	5,3	7,7	7,2	4,0	5,2	3,7
Privé	Effectif	11 698	41	3 455	6 011	21 205	1 630
	%	1,8	1,1	2,4	2,0	1,9	3,0
<b>Total France métr.</b>		<b>143 268</b>	<b>8 420</b>	<b>40 842</b>	<b>52 522</b>	<b>245 052</b>	<b>9 303</b>
% du nombre d'élèves		4,6	7,4	6,2	3,6	4,6	3,5
<b>France métr. + DOM</b>		<b>148 192</b>	<b>8 720</b>	<b>41 945</b>	<b>53 134</b>	<b>251 991</b>	<b>9 365</b>

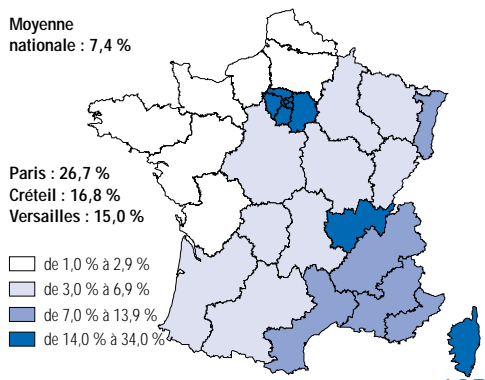
## 4 Proportion des élèves étrangers dans les établissements du second degré en 2001-2002

(Public + Privé)



## 5 Proportion des élèves étrangers dans les SEGPA en 2001-2002

(Public + Privé)





## PRÉSENTATION

En France métropolitaine, dans les DOM et les TOM, 173 000 élèves suivent, à la rentrée 2001, un enseignement agricole. Parmi ces élèves, six sur dix sont accueillis dans un établissement privé. Les effectifs connaissent une évolution négative (- 1,3 %) ; la diminution est plus sensible dans le secteur public **1**.

Les deux secteurs d'enseignement présentent une structure par formation très différente. Dans le secteur public, le poids du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel est à peu près équivalent à celui du 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique, (38,5 % et 33,0 % respectivement), et moins d'un élève sur cinq suit un enseignement en classes supérieures. En revanche, le secteur privé scolarise près de six élèves sur dix en 2<sup>nd</sup> cycle professionnel et 19,7 % en classes de premier cycle. Les enseignements de CAPA (y compris les deux années préparatoires au CAPA en 1 an), en perte de vitesse dans le secteur public au profit des BEPA, regroupent encore 13,1 % des effectifs du secteur privé.

Les établissements privés sont plus féminisés que les établissements publics. Les filles représentent la moitié des effectifs scolaires du secteur privé contre un tiers de ceux du secteur public avec une forte concentration dans les formations de BEPA ou de BTA.

Lors de la session de 2001, les présents à l'examen du CAPA, BTA, baccalauréat général et surtout les BEPA connaissent un taux de réussite en progression par rapport à la session précédente. Les taux de réussite des candidats aux examens du baccalauréat professionnel ou technologique et du BTSA sont quasiment stables **2**.

## DÉFINITIONS

■ **L'enseignement agricole** est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les données de cette page concernent les élèves qui suivent les formations agricoles par voie scolaire. En cours de rénovation et quasiment absentes du secteur public, les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> préparatoires sont destinées aux élèves qui souhaitent se diriger vers les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire après une classe de 5<sup>ème</sup>. L'orientation vers la voie professionnelle (CAPA, BEPA) ou technologique (2<sup>nd</sup>e générale ou technologique) se fait en fin de 3<sup>e</sup> préparatoire. Par le passé, ces deux classes correspondaient au cursus préalable à la préparation du CAPA en 1 an. Actuellement, un peu plus d'un élève sur cinq seulement choisit cette orientation, un plus grand nombre se porte vers les formations de BEPA.

■ **Le baccalauréat général** série S concerne la « Biologie-écologie-agronomie ».

■ **Le baccalauréat technologique** concerne les séries : STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire).

■ **Classes supérieures.** BTSA en 1 ou 2 ans et classes préparatoires.

■ **BCPST.** Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.

■ **Prépa ENV.** Classe préparatoire aux écoles nationales vétérinaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, et de la Pêche (*Annuaire statistique 2001-2002* du ministère de l'Agriculture et de la Pêche) ainsi que le site Internet ([www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)).

**1 Effectifs des élèves de l'enseignement agricole en 2001-2002 (1)** (France entière)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu + Pr
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
4 <sup>e</sup> technologique	1 532	378	1 910	5 891	3 165	9 056	10 966
3 <sup>e</sup> technologique	1 799	480	2 279	6 742	4 527	11 269	13 548
Classes prépa. apprentissage (CPA)	349	61	410	-	-	-	410
CLIPA	153	53	206	70	62	132	338
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>3 833</b>	<b>972</b>	<b>4 805</b>	<b>12 703</b>	<b>7 754</b>	<b>20 457</b>	<b>25 262</b>
4 <sup>e</sup> préparatoire (1 <sup>re</sup> année CAPA en 3 ans)	48	36	84	2 225	1 422	3 647	3 731
3 <sup>e</sup> préparatoire (2 <sup>e</sup> année CAPA en 3 ans)	85	46	131	2 417	2 193	4 610	4 741
CAPA, CAP en 1 an (3 <sup>e</sup> année CAPA en 3 ans)	17	12	29	287	1 222	1 509	1 538
CAPA, CAP en 2 ans : 1 <sup>re</sup> année	201	142	343	1 305	893	2 198	2 541
CAPA, CAP en 2 ans : 2 <sup>e</sup> année	154	91	245	948	689	1 637	1 882
Total CAPA, CAP en 2 ans	355	233	588	2 253	1 582	3 835	4 423
BEPA, BEP : 1 <sup>re</sup> année	5 551	3 634	9 185	7 789	11 814	19 603	28 788
BEPA, BEP : 2 <sup>e</sup> année	4 875	3 063	7 938	6 989	10 116	17 105	25 043
Total BEPA, BEP	10 426	6 697	17 123	14 778	21 930	36 708	53 831
Bac pro : première	3 219	1 260	4 479	3 127	1 173	4 300	8 779
Bac pro : terminale	3 060	1 149	4 209	2 874	892	3 766	7 975
Total bac pro	6 279	2 409	8 688	6 001	2 065	8 066	16 754
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>17 210</b>	<b>9 433</b>	<b>26 643</b>	<b>27 961</b>	<b>30 414</b>	<b>58 375</b>	<b>85 018</b>
Seconde générale et technologique	4 286	2 024	6 310	1 461	808	2 269	8 579
Première S	816	537	1 353	256	143	399	1 752
Terminale S	754	494	1 248	259	131	390	1 638
Première bac technologique	3 370	1 513	4 883	1 264	506	1 770	6 653
Terminale bac technologique	3 646	1 469	5 115	1 437	505	1 942	7 057
BTA : première	733	1 369	2 102	960	4 772	5 732	7 834
BTA : terminale	694	1 146	1 840	964	4 118	5 082	6 922
Total BTA	1 427	2 515	3 942	1 924	8 890	10 814	14 756
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>14 299</b>	<b>8 552</b>	<b>22 851</b>	<b>6 601</b>	<b>10 983</b>	<b>17 584</b>	<b>40 435</b>
BTSA : 1 <sup>re</sup> année	4 953	2 576	7 529	2 513	1 251	3 764	11 293
BTSA : 2 <sup>e</sup> année	4 156	2 396	6 552	2 246	1 225	3 471	10 023
Total BTSA en 2 ans	9 109	4 972	14 081	4 759	2 476	7 235	21 316
BTSA en 1 an	206	95	301	80	36	116	417
Classes préparatoires :							
- post-BTSA	193	153	346				346
- BCPST 1 <sup>re</sup> année	42	40	82				82
- BCPST 2 <sup>e</sup> année	33	39	72				72
- prépa ENV	6	20	26				26
Total classes préparatoires	274	252	526				526
<b>Total classes supérieures</b>	<b>9 589</b>	<b>5 319</b>	<b>14 908</b>	<b>4 839</b>	<b>2 512</b>	<b>7 351</b>	<b>22 259</b>
<b>Total général</b>	<b>44 931</b>	<b>24 276</b>	<b>69 207</b>	<b>52 104</b>	<b>51 663</b>	<b>103 767</b>	<b>172 974</b>
% de filles		35,1			49,8		

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

**2 Résultats aux examens en 2001 (1)** (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Diplômes						
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno	BTSA
<b>Public + Privé</b>							
Présentés	6 892	29 304	7 904	9 995	1 739	7 222	14 385
Admis	5 731	24 787	5 885	8 272	1 393	5 550	11 044
% de réussite	83,2	84,6	74,5	82,8	80,1	76,8	76,8

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## PRÉSENTATION

Les informations présentées ici ont été recueillies en septembre 2001 dans le cadre du dispositif d'évaluation mis en place par la Direction de la programmation et du développement (DPD) à l'entrée en sixième.

En moyenne, les élèves ont répondu correctement à deux tiers des items proposés en mathématiques et trois quarts des items proposés en français. On constate une hétérogénéité des résultats en mathématiques et en français : les 10 % d'élèves les plus forts enregistrent des performances près de deux fois supérieures à celles des plus faibles.

Le protocole de 2001 reprend à l'identique des exercices de 1998. Les scores obtenus à ces exercices par les élèves de 2001 sont globalement les mêmes que ceux obtenus par les élèves de 1998.

Au sein des protocoles, certains des nouveaux exercices accordent plus de place à des compétences en cours d'acquisition. Ces exercices, souvent plus difficiles, peuvent être de niveau différent et leurs taux de réussite ne peuvent être comparés à ceux des exercices mesurant des compétences supposées acquises. Notons aussi que les supports utilisés influent sur le niveau de difficulté des exercices.

En début de sixième, en français, la réussite moyenne dans les trois champs varie de 65 % à 78 %.

En mathématiques, la réussite moyenne d'un champ à l'autre varie de 56 % à 71 %. La majorité des objectifs visés dans les exercices portant sur les travaux géométriques, la numération, les traitements opératoires et le traitement de l'information semblent assez bien maîtrisés par les élèves en début de sixième. Les « problèmes numériques » sont en revanche moins bien réussis.

L'âge et l'origine sociale des élèves sont les caractéristiques les plus liées aux taux de réussite. Un élève ayant un an de retard du point de vue scolaire enregistre, en moyenne, des performances en mathématiques et en français inférieures de 18 points à celle d'un élève « à l'heure ». Les enfants issus d'un milieu plutôt favorisé (cadres et professions libérales) obtiennent en mathématiques et en français, des performances moyennes supérieures à celles des enfants de milieux moins favorisés : 8 points d'écart en français avec les enfants d'employés et 13 points avec ceux d'ouvriers. Les filles obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats que les garçons en français, alors qu'en mathématiques filles et garçons font jeu égal (la différence observée n'est pas significative).

## DÉFINITIONS

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de sixième et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

**En français,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois champs d'application : compréhension, outils de la langue pour lire et écrire et production de textes.

**En mathématiques,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences à travers cinq champs d'application : numération, techniques opératoires, problèmes numériques, travaux géométriques et traitement de l'information.

■ **L'échantillon.** Afin de continuer à fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux ont été calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, d'environ 2 600 élèves de sixième scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 5 Note d'Information, 01.59.

## L'évaluation en début de sixième

### 1 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de sixième (France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2001)

	Ensemble	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français	72,0	52,2	90,2
Mathématiques	66,9	39,7	89,0

### 2 Pourcentages de réussite de français et en mathématiques en début de sixième Résultats par champ (France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2001)

Français		Mathématiques	
Compréhension	78,1	Numération	61,4
Production d'écrits	65,3	Traitements opératoires	71,3
Outils de la langue pour lire et écrire	70,0	Problèmes numériques	56,4
		Travaux géométriques	62,7
		Traitement de l'information	66,0

### 3 Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2001)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs, artisans, commerçants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	80,8	73,6	75,5	72,3	74,1	67,1	64,8
Mathématiques	76,3	69,7	73,7	67,4	68,9	61,3	58,3

### 4 Disparités de résultats des élèves de sixième selon le sexe (%) (France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2001)

	Garçons	Filles
Français	69,2	75,2
Mathématiques	67,2	66,4

### 5 Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'âge (%) (France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2001)

	10 ans	11 ans	12 ans
Français	85,8	76,0	58,9
Mathématiques	81,6	71,4	52,3

Remarque : les élèves de 11 ans sont nés en 1990 et sont donc « à l'heure ». Les élèves de 10 ans ont un an d'avance et les élèves de 12 ans un an de retard.

## PRÉSENTATION

Les résultats suivants sont issus de l'évaluation nationale mise en place par la Direction de la programmation et du développement à l'entrée en seconde en septembre 2001. Les élèves des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) réussissent en moyenne 68,4 % des items proposés en français.

En mathématiques, les élèves obtiennent un taux de réussite moyen de 59,8 %. La capacité « S'informer » est la mieux maîtrisée (69,8 % d'items réussis en moyenne). Le pourcentage moyen d'items réussis est de 71,9 % en histoire-géographie.

En anglais, on relève en moyenne 37,6 % de réponses justes aux items proposés. « Comprendre un message oral » est la capacité la mieux maîtrisée (46,4 % de réussite).

En allemand, le pourcentage moyen d'items réussis s'établit à 41,9 %. C'est en « Expression écrite » que les élèves rencontrent le plus de difficultés (31,7% d'items réussis en moyenne).

Les élèves des lycées professionnels (LP) réussissent en moyenne 60,3 % des items. La capacité « S'informer » est la mieux maîtrisée par les élèves (le pourcentage moyen de réussite s'élève à 65,7 %). Avec 38,8 % de réussite, la capacité « Apprécier » est la moins bien maîtrisée. Les capacités « Réaliser » et « Rendre compte » occupent une position intermédiaire (respectivement 59,7 % et 61,6 % d'items réussis).

## DÉFINITIONS

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1992, l'évaluation de tous les élèves à l'entrée en seconde permet aux enseignants de recueillir des informations sur les compétences et les savoir-faire des élèves. C'est une évaluation de compétences à visée diagnostique pour faciliter la mise en œuvre des modules et de l'aide individualisée (depuis 1999) afin de répondre au mieux aux besoins des élèves dans leur diversité. L'évaluation ne sera pas organisée en 2002.

Pour les élèves de LEGT, elle concerne le français, les mathématiques, l'histoire et géographie, la première langue vivante (anglais ou allemand uniquement).

Pour les élèves de LP, il s'agit d'une évaluation de compétences transdisciplinaires évaluées à travers des activités faisant appel aux connaissances de français, de mathématiques, d'économie-gestion et de sciences et techniques industrielles, réunies dans un même livret d'évaluation. Chaque épreuve est structurée selon la même arborescence : capacités, compétences, composantes qui sont pour chaque discipline celles que l'élève devra structurer et maîtriser parfaitement pendant son cursus au lycée.

■ **L'échantillon.** Les résultats présentés ont été obtenus à partir d'un échantillon représentatif d'environ 2 000 élèves de LEGT et 2 000 élèves de LP.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Documents à l'attention des enseignants pour l'évaluation en LEGT et en LP, rentrées 1995, 1996, 1997 (DEP) et 1998, 1999, 2000, 2001 (DPD).

**1 Résultats de l'évaluation par discipline : pourcentages moyens de réussite des élèves**

(France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2001)

Disciplines	Capacités	Nombre d'items	% moyens de réussite
<b>LEGT</b>			
Français	Lire	18	64,3
	Écrire	15	73,2
	<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>68,4</b>
Mathématiques	S'informer	21	69,8
	Rechercher	12	39,8
	Réaliser	21	64,1
	Rendre compte	2	29,0
	<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>59,8</b>
Histoire-géographie	Situer dans l'espace et le temps	5	76,8
	Traiter des informations dans différents supports documentaires	11	71,9
	Produire une synthèse	12	69,9
	<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>71,9</b>
Allemand	Compréhension de l'oral	11	45,6
	Compréhension de l'écrit	12	49,6
	Expression écrite	13	31,7
	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>41,9</b>
Anglais	Comprendre un message oral	8	46,4
	Comprendre un message écrit	15	32,9
	<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>37,6</b>
<b>LP</b>			
Cahier commun	S'informer	24	65,7
	Réaliser	25	59,7
	Rendre compte	11	61,6
	Apprécier	6	38,8
	<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>60,3</b>

## PRÉSENTATION

Six ans après le début de leurs études secondaires, plus de la moitié des élèves entrés en sixième en 1995 sont scolarisés en second cycle général et technologique. 39 % d'entre eux ont atteint la classe de première générale ou technologique et ont donc accompli un parcours sans redoublement depuis l'entrée en sixième. Un peu plus d'un élève sur trois est scolarisé dans le second cycle professionnel : 9 % préparent un CAP et 27 % un BEP. Seule une minorité d'élèves (2 %) est encore scolarisée dans le premier cycle, en troisième générale essentiellement ; 4 % sont sortis du système éducatif. Ces résultats sont proches de ceux observés pour les élèves de la cohorte recrutée en 1989 **1**, ce qui montre que la réforme du collège initialisée en 1995 a eu peu d'effets sur les carrières scolaires.

Le degré de réussite dans l'enseignement secondaire reste toujours très lié à l'âge d'entrée en sixième. Ainsi, après six ans d'études secondaires, 68 % des élèves entrés à 11 ans ou moins en sixième sont scolarisés dans le second cycle général et technologique contre 8 % seulement de ceux qui sont arrivés avec au moins deux ans de retard. Ces derniers étudient en majorité dans le second cycle professionnel et près d'un tiers d'entre eux sont sortis du système éducatif, des proportions qui diffèrent peu de celles relevées pour le panel 1989 **2**.

Les trajectoires scolaires restent marquées par de fortes disparités sociales. Six ans après l'arrivée au collège, 89 % des enfants de cadres ou d'enseignants fréquentent une classe du second cycle général et technologique contre seulement 41 % des enfants d'ouvriers. Une analyse plus approfondie montre cependant que l'âge d'entrée en sixième joue davantage sur les parcours scolaires que l'origine sociale.

Enfin, les filles sont scolarisées dans le second cycle général et technologique dans des proportions supérieures à celles des garçons. Ces écarts restent stables par rapport à ceux observés sur le panel recruté six ans plus tôt. Ils reflètent plus des différences de réussite scolaire au collège que des choix d'orientation différents.

## DÉFINITIONS

## ■ Les panels utilisés :

– le panel 1989, représentatif au 1/30<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1989. Il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

– le panel 1995, représentatif au 1/40<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995. Il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

## ■ La population étudiée :

– les entrants en sixième hors SEGPA de ces deux panels. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DPD.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 00.54, 01.32, 01.42.

J.-P. Caille, « La famille et le collège : perception de l'établissement et relations avec les enseignants au début des études secondaires », revue *Éducation & Formations*, n° 60, MEN-DPD, juillet-septembre 2001.

J.-P. Caille, « Les collégiens de ZEP à la fin des années quatre-vingt-dix : caractéristiques des élèves et impact de la scolarisation en ZEP sur la réussite », revue *Éducation & Formations*, n° 61, MEN-DPD, octobre-décembre 2001.

J.-P. Caille, S. Lemaire, « Filles et garçons face à l'orientation », revue *Éducation et Formations*, n° 63, MEN-DPD, avril-juin 2002.

## 1 Situation scolaire des élèves six ans après leur entrée en sixième

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en sixième en 1995 (année scolaire 2000-2001)	Élèves entrés en sixième en 1989 (année scolaire 1994-1995)
<b>Second cycle général et technologique :</b>	<b>57</b>	<b>56</b>
Terminale	ε	-
Première	39	36
Seconde	18	20
<b>Premier cycle :</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Troisième générale	2	2
Autre classe	ε	1
<b>Second cycle professionnel :</b>	<b>36</b>	<b>35</b>
BEP :	27	27
- Terminale BEP ou BEP en un an	11	11
- Seconde professionnelle	16	17
CAP	9	7
Autre classe professionnelle	ε	ε
<b>Scolarisés dans le secondaire</b>	<b>96</b>	<b>95</b>
<b>Sortis du système éducatif</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture – 39 % des élèves entrés en sixième en 1995 fréquentent, six ans après, une classe de première et 18 % d'entre eux une classe de seconde.

## 2 Différence de parcours scolaires des élèves selon divers critères

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves qui, six ans après sont en :				Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves qui, six ans après sont en :			
	second cycle				second cycle			
	1 <sup>er</sup> cycle	général et techno	prof.	sortis système éducatif	1 <sup>er</sup> cycle	général et techno	prof.	sortis système éducatif
<b>Selon l'âge d'entrée en sixième :</b>								
- 11 ans ou moins	3	68	28	1	4	72	23	1
- 12 ans	2	14	72	12	3	18	68	10
- 13 ans ou plus	1	8	60	31	1	6	59	34
<b>Selon la PCS de la personne responsable de l'élève (1) :</b>								
- agriculteur exploitant	2	57	40	1	2	57	38	3
- artisan, commerçant, chef d'entreprise	3	60	33	4	3	57	35	5
- cadre, enseignant	1	89	9	1	2	88	9	1
- profession intermédiaire	2	71	25	1	3	70	25	2
- employé	3	52	40	5	4	52	39	5
- ouvrier	3	41	52	5	4	40	48	8
<b>Selon le sexe de l'élève :</b>								
- garçon	3	51	41	5	4	50	40	7
- fille	2	64	31	3	3	63	30	4

(1) PCS : profession et catégorie sociale.

Lecture – Sur 100 élèves entrés en sixième à l'âge de 11 ans ou moins, 1 est sorti du système éducatif six ans après, 68 sont scolarisés dans le second cycle général et technologique, 28 dans le second cycle professionnel et 3 dans le premier cycle.



Ref.	Titre	Page
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis ; évolution	136
5.2	Les apprentis par région et académie	138
5.3	Les origines scolaires des apprentis	140
5.4	Les apprentis par spécialité de formations	142
5.5	L'apprentissage dans le supérieur	144
5.6	Poids des formations par apprentissage sur les formations professionnelles (2 <sup>nd</sup> degré)	146
5.7	Les apprentis en 2001-2002 (résultats provisoires)	148
5.8	L'insertion des sortants d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> février 2000	150

## PRÉSENTATION

Plus de 365 874 apprentis sont recensés en 2000-2001 dans les centres de formation d'apprentis (CFA), 336 636 dans des CFA sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et 29 238 dans des CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'augmentation du nombre d'apprentis s'observe depuis 1992. Importante dans les premières années, elle tend aujourd'hui à se ralentir : + 1,6 % par rapport à 1999-2000, + 2 % l'année précédente.

Les formations de niveau V restent les formations les plus fréquemment suivies par apprentissage, puisqu'on y recense les deux tiers des apprentis. Mais leur poids continue de diminuer régulièrement et les effectifs concernés baissent cette année encore.

Parallèlement, le développement des préparations aux autres diplômes se poursuit, au profit notamment des formations équivalentes ou supérieures au baccalauréat (de niveaux IV et plus). La part de ces formations ne cesse d'augmenter et elle représente, cette année, 32,9 % du nombre d'apprentis (contre 31,1 % en 1999-2000).

En 2000-2001, environ 51 190 apprentis préparaient un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une progression de 12 % par rapport à 1999-2000.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 30 % des effectifs. Toutefois, leur part varie fortement en fonction du niveau de diplôme préparé, elles représentent 26 % des effectifs de niveau V, 35 % aux niveaux IV ou II et I mais elles sont 42 % à préparer un diplôme de niveau III.

Les centres de formation d'apprentis sont gérés par des organismes privés (51,5 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (32,8 %), des établissements publics d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (12,4 %).

## DÉFINITIONS

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. Ils sont soit sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (951 CFA sous tutelle de l'Éducation nationale et 194 CFA sous tutelle de l'Agriculture ont participé à l'enquête). Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 4 Tableaux statistiques, n° 6804.

Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

## 1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	Éducation nationale						Agriculture et Pêche					
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
CAP et autres diplômes niveau V	180 904	181 610	181 194	179 363	175 927	174 226	8 687	9 693	10 869	11 863	12 015	11 617
BEP	32 603	38 530	42 455	46 169	47 959	47 753	3 526	4 104	4 645	5 113	5 211	5 221
Mentions complémentaires	6 432	7 302	7 423	7 553	7 261	6 511			6	23	23	5
BP et autres diplômes niveau IV	22 549	25 745	29 274	30 956	31 664	32 230	3 129	3 2783	3 189	3 430	3 662	3 721
Bac professionnel	15 364	18 017	21 471	24 979	27 356	29 653	268	1 341	2 543	3 023	3 475	3 751
BTS	10 666	14 392	17 376	19 809	21 608	23 277	1 873	2 378	3 204	3 606	3 889	4 523
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 465	9 391	13 772	17 500	19 849	22 986	46	148	269	245	338	400
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>275 983</b>	<b>294 987</b>	<b>312 965</b>	<b>326 329</b>	<b>331 624</b>	<b>336 636</b>	<b>17 529</b>	<b>20 942</b>	<b>24 725</b>	<b>27 303</b>	<b>28 613</b>	<b>29 238</b>
CPA/CLIPA	9 675	10 049	9 231	8 378	8 729	9 219	734	774	656	796	911	934

## 2 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2000-2001

(France métropolitaine + DOM)

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	119 663	102 914	6 098	16 658	<b>245 333</b>	26%
Niveau IV	35 806	32 216	47	1 286	<b>69 355</b>	35%
Niveau III	17 760	15 653	167	1 973	<b>35 553</b>	42%
Niveaux II et I	8 120	5 348	2 165	-	<b>15 633</b>	36%
<b>Total</b>	<b>181 349</b>	<b>156 131</b>	<b>8 477</b>	<b>19 917</b>	<b>365 874</b>	<b>30%</b>

## 3 Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2000-2001

(France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II et I	Total
Collectivités locales et territoriales	7 753	1 356	159		<b>9 268</b>
Chambres de commerce et d'industrie	19 764	8 398	6 736	3 053	<b>37 951</b>
Chambres de métiers	67 967	12 004	1 781	183	<b>81 935</b>
Organismes privés	116 270	34 891	19 815	11 491	<b>182 467</b>
Établissements publics d'enseignement	15 878	4 038	1 924	641	<b>22 481</b>
CFA à conventions nationales	858	1 196	427	53	<b>2 534</b>
Chambres d'agriculture	332	124	31		<b>487</b>
Organismes privés agricoles	2846	1 453	1 428	203	<b>5 930</b>
Établissements publics agricoles	13665	5 895	3 252	9	<b>22 821</b>
<b>Total</b>	<b>245 333</b>	<b>69 355</b>	<b>35 553</b>	<b>15 633</b>	<b>365 874</b>

## 4 Taux de scolarisation en apprentissage en 2000-2001

(France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectifs	Taux de scolarisation (%)
16 ans	59 137	7,4
17 ans	72 307	9,2
18 ans	60 150	7,2
19 ans	43 394	5,2
20 ans	30 160	3,6
21 ans	21 439	2,7
22 ans	15 839	2,1
23 ans	10 069	1,3
24 ans	6 601	0,9
25 ans	6 070	0,8

## PRÉSENTATION

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes diversités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France. Mais Nantes reste l'académie où il y a le plus d'apprentis. Cette année, Reims, Créteil et Versailles augmentent fortement leur nombre d'apprentis. À l'inverse, dans les académies de Clermont-Ferrand et des DOM, les effectifs diminuent.

L'Île-de-France concentre 16,1 % (15,5 % en 1999-2000) de l'ensemble des apprentis de France. Dans cette région, l'essentiel de l'augmentation des effectifs d'apprentis est imputable au développement des formations de niveaux III et surtout II et I (+ 7,7 % pour les formations de niveau III, + 22,5 % pour les formations de niveaux II et I). Ce poids des formations du supérieur dans le développement de l'apprentissage est également très visible dans quasiment toutes les régions, puisque parmi celles qui ont des formations de niveaux II et I, toutes sauf deux (Bourgogne, académie de Dijon ; et Poitou-Charentes, académie de Poitiers) enregistrent une hausse de leur effectifs.

## DÉFINITIONS

- **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.
- **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.
- **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.
- **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6742.

Voir aussi

*Note d'Information*, 01.17.

**1 Effectifs des centres de formation d'apprentis par niveau de formation**

(France métropolitaine, DOM, TOM, France entière)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total
Alsace	Strasbourg	9 977	2 008	735	136	79	12 935
Aquitaine	Bordeaux	12 771	2 669	1 157	181	161	16 939
Auvergne	Clermont-Ferrand	6 083	1 406	272	125	-	7 886
Basse-Normandie	Caen	7 633	1 601	501	91	56	9 882
Bourgogne	Dijon	8 502	1 953	640	101	111	11 307
Bretagne	Rennes	11 713	3 437	1 237	175	74	16 636
Centre	Orléans-Tours	12 230	2 867	1 522	228	33	16 880
Champagne-Ardenne	Reims	5 974	1 134	385	275	120	7 888
Corse	Corse	1 147	120	18	-	-	1 285
Franche-Comté	Besançon	5 317	1 858	1 072	33	-	8 280
Haute-Normandie	Rouen	9 148	2 788	1 421	410	369	14 136
Île-de-France	Créteil	11 129	2 577	2 120	970	852	17 648
	Paris	8 246	3 732	4 463	1 734	637	18 812
	Versailles	12 025	4 038	3 235	1 989	1 126	22 413
	<b>Total Île-de-France</b>	<b>31 400</b>	<b>10 347</b>	<b>9 818</b>	<b>4 693</b>	<b>2 615</b>	<b>58 873</b>
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 949	1 683	669	187	177	11 665
Limousin	Limoges	2 491	811	95	39	24	3 460
Lorraine	Nancy-Metz	10 271	3 030	1 478	209	58	15 046
Midi-Pyrénées	Toulouse	10 241	2 577	1 006	103	223	14 150
Nord - Pas-de-Calais	Lille	10 764	4 241	1 368	128	477	16 978
Pays de la Loire	Nantes	17 944	6 430	2 765	141	291	27 571
Picardie	Amiens	7 527	2 031	1 264	151	152	11 125
Poitou-Charentes	Poitiers	9 734	2 491	833	83	118	13 259
Provence - Alpes - Côte-d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	12 483	3 942	2 190	718	474	19 807
	Nice	9 120	1 645	548	22	-	11 335
	<b>Total PACA</b>	<b>21 603</b>	<b>5 587</b>	<b>2 738</b>	<b>740</b>	<b>474</b>	<b>31 142</b>
Rhône-Alpes	Grenoble	9 293	3 275	1 488	467	102	14 625
	Lyon	9 177	3 984	2 550	752	471	16 934
	<b>Total Rhône-Alpes</b>	<b>18 470</b>	<b>7 259</b>	<b>4 038</b>	<b>1 219</b>	<b>573</b>	<b>31 559</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>239 889</b>	<b>68 328</b>	<b>35 032</b>	<b>9 448</b>	<b>6 185</b>	<b>358 882</b>
Guadeloupe	Guadeloupe	1 171	126	187	-	-	1 484
Martinique	Martinique	1 309	142	178	-	-	1 629
Guyane	Guyane	256	6	-	-	-	262
La Réunion	La Réunion	2 708	753	156	-	-	3 617
	<b>Total DOM</b>	<b>5 444</b>	<b>1 027</b>	<b>521</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 992</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>		<b>245 333</b>	<b>69 355</b>	<b>35 553</b>	<b>9 448</b>	<b>6 185</b>	<b>365 874</b>
TOM	Nouvelle-Calédonie	28	-	-	-	-	28
<b>France entière</b>		<b>245 361</b>	<b>69 355</b>	<b>35 553</b>	<b>9 448</b>	<b>6 185</b>	<b>365 902</b>

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, 75,9 % des apprentis inscrits en première année arrivent du système scolaire. Cette stabilité, observée depuis cette année, fait suite à plusieurs années de baisse : 80 % en 1996-1997, 78 % en 1997-1998, 77 % en 1998-1999 et 75,8 % en 1999-2000.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC...), près de 80 % ont au moins le niveau troisième et 45,5 % sortent d'une troisième. La hausse du niveau scolaire général des nouveaux apprentis, observée depuis plusieurs années, se poursuit lentement.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart arrivent de seconde année de CAP en 2 ans ou de terminale BEP.

La part des anciens apprentis qui, en 2000-2001, continuent leurs études en apprentissage est identique à celle observée l'année précédente (18,7 %). Cette proportion est relativement élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV où près de 50 % étaient en apprentissage l'année précédente. Même si cette proportion est en baisse comparée à l'an passé, son importance montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, aux côtés des filières sous statut scolaire.

## DÉFINITIONS

- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centres de formation d'apprentis.
- **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **MC.** Mentions complémentaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6804.

Voir aussi

*Note d'Information*, 01.17.

## 1 Situation des apprentis de première année des diplômes de niveaux V et IV en 2000-2001 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V				Niveau IV				Total	
	BEP-MC		Sauf BEP-MC		BP-BM		Sauf BP-BM		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Situation scolaire antérieure :</b>										
5 <sup>e</sup>	10	0,0	1 035	1,1	-	-	-	-	1 045	0,7
4 <sup>e</sup> SEGPA	104	0,4	3 873	4,1	-	-	-	-	3 977	2,6
Autre enseignement spécial	30	0,1	1 756	1,9	-	-	-	-	1 786	1,1
CPA, CLIPA de collège	84	0,3	3 355	3,6	-	-	-	-	3 439	2,2
CPA ou CLIPA de CFA	482	1,9	5 240	5,6	-	-	-	-	5 722	3,7
4 <sup>e</sup>	382	1,5	9 452	10,0	-	-	-	-	9 834	6,3
3 <sup>e</sup>	13 244	51,8	41 147	43,7	-	-	-	-	54 391	35,0
1 <sup>re</sup> année CAP 3 ans	31	0,1	324	0,3	-	-	-	-	355	0,2
2 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	92	0,4	264	0,3	-	-	-	-	356	0,2
3 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	93	0,4	146	0,2	371	2,2	44	0,2	654	0,4
Seconde prof. (1 <sup>re</sup> année BEP ou CAP 2 ans)	1 622	6,3	3 601	3,8	-	-	-	-	5 223	3,4
Terminale BEP ou 2 <sup>e</sup> année CAP 2 ans	1 914	7,5	4 337	4,6	2 769	16,4	8 918	47,2	17 938	11,5
Mention complémentaire scolaire	16	0,1	37	0,0	142	0,8	81	0,4	276	0,2
1 <sup>re</sup> prof. (1 <sup>re</sup> année bac pro ou BT)	80	0,3	209	0,2	79	0,5	414	2,2	782	0,5
Terminale prof. (2 <sup>e</sup> année bac pro ou BT)	105	0,4	240	0,3	116	0,7	316	1,7	777	0,5
Seconde générale et techno.	2 110	8,3	2 803	3,0	32	0,2	113	0,6	5 058	3,3
Première générale et techno.	347	1,4	626	0,7	26	0,2	563	3,0	1 562	1,0
Terminale générale et techno. (y compris agricole)	422	1,7	1 523	1,6	697	4,1	842	4,5	3 484	2,2
Autre classe du second degré	12	0,0	253	0,3	21	0,1	28	0,1	314	0,2
Supérieur (BTS et plus)	72	0,3	334	0,4	474	2,8	129	0,7	1 009	0,6
<b>Total des scolaires</b>	<b>21 252</b>	<b>83,2</b>	<b>80 555</b>	<b>85,6</b>	<b>4 727</b>	<b>27,9</b>	<b>11 448</b>	<b>60,6</b>	<b>117 982</b>	<b>75,9</b>
<b>Situation d'apprentissage antérieure :</b>										
1 <sup>re</sup> année niveau V	889	3,5	4 009	4,3	775	4,6	139	0,7	5 812	3,7
Années terminales niveau V	2 441	9,6	3 656	3,9	10 457	61,8	5 939	31,5	22 493	14,5
1 <sup>re</sup> année niveau IV	19	0,1	67	0,1	173	1,0	196	1,0	455	0,3
Années terminales niveau IV	34	0,1	77	0,1	90	0,5	88	0,5	289	0,2
Supérieur	7	0,0	30	0,0	22	0,1	13	0,1	72	0,0
<b>Total des apprentis</b>	<b>3 390</b>	<b>13,3</b>	<b>7 839</b>	<b>8,3</b>	<b>11 517</b>	<b>68,0</b>	<b>6 375</b>	<b>33,8</b>	<b>29 121</b>	<b>18,7</b>
Contrat de qualification, stage	125	0,5	537	0,6	121	0,7	189	1,0	972	0,6
Emploi (y compris CES)	122	0,5	345	0,4	117	0,7	250	1,3	834	0,5
Chômage	132	0,5	625	0,7	56	0,3	109	0,6	922	0,6
Service national	7	0,0	64	0,1	3	0,0	17	0,1	91	0,1
Autres	521	2,0	4 166	4,4	388	2,3	489	2,6	5 564	3,6
<b>Total des autres situations</b>	<b>907</b>	<b>3,6</b>	<b>5 737</b>	<b>6,1</b>	<b>685</b>	<b>4,0</b>	<b>1 054</b>	<b>5,6</b>	<b>8 383</b>	<b>5,4</b>
<b>Total</b>	<b>25 549</b>	<b>100,0</b>	<b>94 131</b>	<b>100,0</b>	<b>16 929</b>	<b>100,0</b>	<b>18 877</b>	<b>100,0</b>	<b>155 486</b>	<b>100,0</b>

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, l'apprentissage en France métropolitaine + DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers des domaines technico-professionnels de la production.

Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V, qui préparent pour les deux tiers d'entre eux (68,8 %) leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans l'alimentation, les industries mécaniques et de transformation et le bâtiment. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 94,4 % des apprentis sont des garçons.

Les filles sont majoritaires dans les préparations aux diplômes du commerce, de la santé et de la coiffure.

Les formations de niveau IV relèvent un peu plus des domaines technico-professionnels de la production (56,7 %) mais la différence avec des domaines technico-professionnels des services s'estompe doucement.

Les spécialités de niveau III (BTS) relèvent plus fréquemment du secteur des services, plus particulièrement du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

C'est aux niveaux supérieurs (II et I) que l'apprentissage se développe le plus fortement (+ 18,6 %). Les formations de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services. À l'inverse, les formations de niveau I (en grande partie des préparations au diplôme d'ingénieur) relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production.

## DÉFINITIONS

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 100, dit des « groupes de spécialités ».

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou équivalent.

**Remarque :** sept groupes, non mentionnés dans le tableau 1, ne sont représentés qu'au niveau I :

- groupe 112, « Chimie-biologie, biochimie » (effectifs : 22, dont 12 filles) ;
- groupe 117, « Sciences de la Terre » (effectifs : 13, dont 5 filles) ;
- groupe 122, « Économie » (effectifs : 24, dont 4 filles) ;
- groupe 125, « Linguistique » (effectifs : 47, dont 40 filles) ;
- groupe 128, « Droit, sciences politiques » (effectifs : 73, dont 51 filles) ;
- groupe 341, « Aménagement du territoire, développement, urbanisme » (effectifs : 34, dont 19 filles) ;
- groupe 346, « Spécialités militaires » (effectifs : 8, dont 3 filles).

Les totaux et sous-totaux du tableau 1 tiennent compte de ces effectifs.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6804.

## Voir aussi

Pages 4.8 à 4.13 ainsi que 11.7 et 11.8 relatives au second cycle professionnel, chapitre 4 (« Les élèves du second degré ») et chapitre 11 (« Les DOM-TOM ») de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

*Note d'Information*, 01.17.



## 1 Effectifs des apprentis par groupe de spécialités et par niveau de formation en 2000-2001 (1)

(France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	V	IV	III	II	I	Total	Filles
G111 Physique-chimie	-	-	86	-	45	131	46
G113 Sciences naturelles, biologie, géologie	-	-	9	-	-	9	7
G114 Mathématiques	-	-	18	65	2	85	38
G115 Physique	-	-	-	-	26	26	6
G116 Chimie	-	-	55	-	13	68	43
G118 Sciences de la vie	-	-	82	-	-	82	54
G120 Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit	-	-	-	35	-	35	18
G136 Langues vivantes, civilisations étrangères	-	-	-	16	-	16	16
<b>Total domaines disciplinaires (1)</b>	-	-	<b>250</b>	<b>116</b>	<b>265</b>	<b>631</b>	<b>340</b>
G200 Technologies industrielles fondamentales	-	61	986	587	1 199	2 833	416
G201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	1 097	3 199	42	66	4 404	150
G210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et l'agriculture	769	2 503	1 285	-	164	4 721	780
G211 Productions végétales, cultures spécialisées	4 749	1 041	858	9	-	6 657	1 368
G212 Productions animales, élevage spécialisé	4 459	1 062	428	-	-	5 949	1 913
G213 Forêts, espaces naturels, faune	878	269	384	-	-	1 531	84
G214 Aménagement paysager	5 717	1 821	765	-	102	8 405	407
G220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	410	121	17	-	3	551	70
G221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	44 051	4 944	848	121	61	50 025	5 917
G222 Transformations chimiques et apparentées	156	201	345	107	182	991	506
G223 Métallurgie	702	31	255	-	-	988	246
G224 Matériaux de construction, verre	268	44	16	-	-	328	173
G225 Plasturgie, matériaux composites	259	320	301	21	33	934	53
G226 Papier, carton	55	19	31	-	29	134	15
G227 Énergie, génie climatique	5 022	1 914	387	-	22	7 345	30
G230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction	260	261	256	15	211	1 003	100
G231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 027	199	153	-	-	1 379	42
G232 Bâtiment : construction et couverture	14 553	1 870	68	-	-	16 491	54
G233 Bâtiment : finitions	19 610	1 978	22	-	-	21 610	294
G234 Travail du bois et de l'ameublement	12 822	3 017	134	14	-	15 987	243
G240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	360	48	-	-	-	408	383
G241 Textile	44	94	5	-	18	161	63
G242 Habillement	750	140	-	-	-	890	583
G243 Cuirs et peaux	200	-	-	-	2	202	48
G250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	1 016	3 438	1 174	-	-	5 628	131
G251 Mécanique générale et de précision, usinage	3 011	1 977	290	-	1 456	6 734	228
G252 Moteurs et mécanique auto	20 169	3 861	489	-	37	24 556	97
G253 Mécanique aéronautique et spatiale	85	160	-	20	-	265	7
G254 Structures métalliques	15 408	1 684	240	-	-	17 332	68
G255 Électricité, électronique	12 087	5 118	1 174	261	1 004	19 644	300
<b>Total domaines technico-professionnels de la production</b>	<b>168 897</b>	<b>39 293</b>	<b>14 110</b>	<b>1 197</b>	<b>4 589</b>	<b>228 086</b>	<b>14 769</b>
G310 Spécialités plurivalentes échanges et gestion	-	52	640	1 524	141	2 357	1 239
G311 Transport, manutention, magasinage	2 650	686	565	206	-	4 107	627
G312 Commerce, vente	27 092	7 207	9 076	2 737	137	46 249	31 486
G313 Finance, banque, assurances	-	117	940	101	74	1 232	730
G314 Comptabilité, gestion	189	897	4 203	2 459	103	7 851	5 476
G315 Ressources humaines, gestion du personnel	-	-	48	109	109	266	209
G320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	250	42	46	338	153
G321 Journalisme et communication	141	184	-	-	-	325	129
G322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 691	671	155	-	12	2 529	705
G323 Techniques de l'image, du son, du spectacle	695	126	20	-	-	841	466
G324 Secrétariat, bureautique	483	1 381	1 824	-	-	3 688	3 579
G325 Documentation, bibliothèques, administration de données	-	-	23	-	12	35	9
G326 Informatique, traitement de l'information	-	-	1 041	763	584	2 388	377
G330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	357	1 263	5	-	-	1 625	1 353
G331 Santé	6 918	6 210	431	-	16	13 575	11 589
G332 Travail social	493	27	144	-	-	664	626
G333 Enseignement, formation	-	-	41	-	-	41	27
G334 Accueil, hôtellerie, tourisme	17 999	2 465	1 193	39	45	21 741	10 863
G335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	407	735	24	-	-	1 166	416
G336 Coiffure, esthétique et autres soins	16 643	7 838	112	-	-	24 593	22 528
G343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	575	139	419	155	10	1 298	451
G344 Sécurité des biens et des personnes	103	64	39	-	-	206	33
<b>Total domaines technico-professionnels des services (1)</b>	<b>76 436</b>	<b>30 062</b>	<b>21 193</b>	<b>8 135</b>	<b>1 331</b>	<b>137 157</b>	<b>93 093</b>
<b>Total (1)</b>	<b>245 333</b>	<b>69 355</b>	<b>35 553</b>	<b>9 448</b>	<b>6 185</b>	<b>365 874</b>	<b>108 202</b>

(1) Sept groupes, non mentionnés ci-dessus, ne sont représentés qu'au niveau I (cf. Remarque dans « Définitions »).

## PRÉSENTATION

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer très rapidement dans l'enseignement supérieur. En 2000-2001, 51 186 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de près de 12,0 % en un an, qui suit une augmentation de 11,0 % l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe près de 54,3 % des apprentis du supérieur.

4 644 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 4 171 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, technologie et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (12,7 % de filles).

Les autres se répartissent entre des diplômes très variés (de la licence au DESS), essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion **1**.

La proportion de jeunes inscrit en BTS ou en DUT par apprentissage à l'issue d'une classe terminale est de 59,8 %. Mais ils sont 22,4 % (contre 20,6 % l'an passé) à intégrer une formation par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur **2**.

La préparation d'un diplôme d'ingénieur par apprentissage reste pour 32,7 % des jeunes un moyen de poursuivre des études après l'obtention d'un DUT **3**.

Ainsi, on constate cette année une forte hausse du nombre d'apprentis déjà en apprentissage l'an passé. Elle passe de 10,8 % à 20,4 % pour les apprentis ingénieurs de première année, de 14,7 % à 19,1 % pour les apprentis dans les autres formations de niveaux II et I.

## DÉFINITIONS

■ **Structures juridiques des CFA du supérieur.** Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

■ **BTS.** Brevets de techniciens supérieurs.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **4** *Tableaux statistiques*, n° 6804.

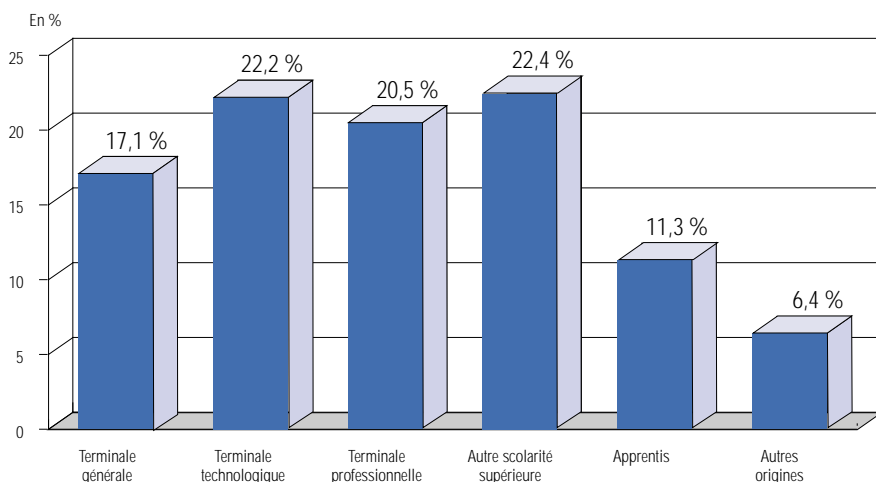
Voir aussi

*Note d'Information*, 01.17.

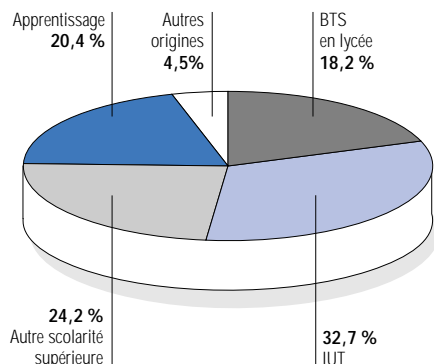
### 1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
BTS/BTSA	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800
DUT	2 067	1 917	2 889	3 357	3 702	4 285
Autres diplômes et titres homologués de niveau III	667	1 265	2 134	2 809	3 308	3 468
<b>Total niveau III</b>	<b>15 273</b>	<b>19 952</b>	<b>25 603</b>	<b>29 581</b>	<b>32 507</b>	<b>35 553</b>
Licence	56	41	184	312	411	692
Maîtrise	577	590	1 033	1 334	1 572	1 837
Niveau II non compris licence et maîtrise	2 196	3 285	4 551	5 497	5 797	6 919
<b>Total niveau II</b>	<b>2 829</b>	<b>3 916</b>	<b>5 768</b>	<b>7 143</b>	<b>7 780</b>	<b>9 448</b>
Diplômes ingénieurs	1 734	2 044	2 777	3 539	4 171	4 644
DESS	193	275	438	603	941	1 162
Niveau I non compris DESS et ingénieurs	21	122	35	294	285	379
<b>Total niveau I</b>	<b>1 948</b>	<b>2 441</b>	<b>3 250</b>	<b>4 436</b>	<b>5 397</b>	<b>6 185</b>
<b>Total apprentis enseignement supérieur</b>	<b>20 050</b>	<b>26 309</b>	<b>34 621</b>	<b>41 160</b>	<b>45 684</b>	<b>51 186</b>

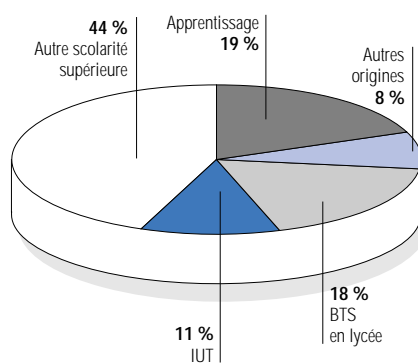
### 2 Origine des apprentis de première année du niveau III en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM)



### 3 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM)



### 4 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM)



## PRÉSENTATION

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente plus d'un quart de l'ensemble des formations, mais ce poids varie pour le niveau V de 15,8 % dans l'académie de Lille à 40,7 % dans l'académie de Nice et, pour le niveau IV, de 17,2 % dans l'académie de Créteil à 45 % dans l'académie de Paris.

Ainsi au niveau V, 17 académies se situent au dessus de la moyenne nationale qui est de 28,5 % (27,9 % en 1999-2000). Au niveau IV, 13 académies se situent au dessus de la moyenne nationale qui est de 26,4 % (25,4 % en 1999-2000).

La diversité géographique observée d'une académie à l'autre, d'un niveau de formation à l'autre, traduisent des politiques régionales très diverses en matière de développement de l'apprentissage.

## DÉFINITIONS

■ **Champ :**

– **second cycle professionnel Éducation nationale** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts (BMA) en 1, 2 ou 3 ans ;

– **second cycle professionnel Agricole** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Agriculture préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;

– **apprentis** : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (bac professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant formation en entreprise et des enseignements dispensés en centre de formation d'apprentis.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6804 pour l'apprentissage.

Voir aussi

*Note d'Information*, 01.17.

## 1 Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2000-2001

Régions		Académies		Effectifs du second cycle professionnel				Apprentis		Poids de l'apprentissage (apprentis/ens. 2 <sup>nd</sup> cycle pro.)	
				Établissements sous tutelle de :							
				Éducation nationale		Agriculture et Pêche		Niveau V		Niveau V	
Niveau V (CAP/BEP/ MC)	Niveau IV (bac pro/ BMA)	Niveau V (CAP/BEP/ MC)	Niveau IV (bac pro/ BMA)	Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV		
Alsace	Strasbourg	14 256	4 762	402	196	9 977	2 008	40,50	28,83		
Aquitaine	Bordeaux	23 206	7 678	4 135	1 041	12 771	2 669	31,84	23,44		
Auvergne	Clermont-Ferrand	10 285	3 797	2 310	739	6 083	1 406	32,57	23,66		
Basse-Normandie	Caen	12 796	4 469	3 562	850	7 633	1 601	31,82	23,14		
Bourgogne	Dijon	12 967	4 156	2 801	584	8 502	1 953	35,03	29,18		
Bretagne	Rennes	23 347	8 471	7 686	1 723	11 713	3 437	27,40	25,21		
Centre	Orléans-Tours	19 335	6 170	3 273	694	12 230	2 867	35,11	29,46		
Champagne-Ardenne	Reims	13 920	4 132	1 655	502	5 974	1 134	27,72	19,66		
Corse	Corse	1 848	571	85	32	1 147	120	37,24	16,60		
Franche-Comté	Besançon	11 148	3 593	1 920	424	5 317	1 858	28,92	31,63		
Guadeloupe	Guadeloupe	6 044	2 171	490	65	1 171	126	15,20	5,33		
Guyane	Guyane	2 186	554	58	19	256	6	10,24	1,04		
Haute-Normandie	Rouen	18 433	5 814	1 137	304	9 148	2 788	31,85	31,30		
Île-de-France	Créteil	33 141	12 244	504	172	11 129	2 577	24,86	17,19		
	Paris	12 761	4 527	81	44	8 246	3 732	39,10	44,95		
	Versailles	38 544	13 581	890	203	12 025	4 038	23,37	22,66		
Languedoc-Roussillon	Montpellier	18 436	5 371	3 370	642	8 949	1 683	29,10	21,87		
Limousin	Limoges	5 449	2 092	961	318	2 491	811	27,99	25,18		
Lorraine	Nancy-Metz	24 368	7 902	1 410	441	10 271	3 030	28,49	26,64		
Martinique	Martinique	6 141	1 866	227	48	1 309	142	17,05	6,91		
Midi-Pyrénées	Toulouse	19 495	6 378	3 502	1 154	10 241	2 577	30,81	25,49		
Nord - Pas-de-Calais	Lille	54 482	16 488	2 944	886	10 764	4 241	15,79	19,62		
Pays de la Loire	Nantes	25 387	9 240	7 520	1 736	17 944	6 430	35,29	36,94		
Picardie	Amiens	20 232	5 596	2 512	527	7 527	2 031	24,87	24,91		
Poitou-Charentes	Poitiers	12 579	3 967	3 521	791	9 734	2 491	37,68	34,36		
Provence - Alpes - Côte-d'Azur	Aix-Marseille	22 899	7 414	2 006	394	12 483	3 942	33,39	33,55		
	Nice	12 583	4 384	687	134	9 120	1 645	40,73	26,69		
Pays de la Loire	Nantes	26 812	9 661	8 084	1 626	18 574	6 172	34,74	35,35		
Picardie	Amiens	21 842	5 569	2 552	528	7 529	2 057	23,58	25,23		
Poitou	Poitiers	13 094	4 134	3 721	752	9 612	2 441	36,37	33,32		
La Réunion	La Réunion	12 308	2 845	784	114	2 708	753	17,14	20,29		
Rhône-Alpes	Grenoble	22 255	6 912	5 006	748	9 293	3 275	25,42	29,95		
	Lyon	24 508	8 106	3 382	904	9 177	3 984	24,76	30,66		
TOM	Mayotte	1 231	56	167	-	-	-	0,00	0,00		
	Saint-Pierre-et-Miquelon	108	21	-	-	-	-	0,00	0,00		
	Nouvelle-Calédonie	4 332	1 160	581	58	28	-	0,57	0,00		
	Polynésie française	5 480	774	472	-	-	-	0,00	0,00		
	Wallis-et-Futuna	239	23	49	-	-	-	0,00	0,00		
<b>Total</b>		<b>546 729</b>	<b>177 285</b>	<b>70 090</b>	<b>16 487</b>	<b>245 361</b>	<b>69 355</b>	<b>28,46</b>	<b>26,36</b>		

## PRÉSENTATION

Selon les résultats provisoires issus d'enquêtes rapides, au cours de l'année scolaire 2001-2002, 387 700 jeunes sont en formation dans les centres de formation d'apprentis de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA et jeunes sous contrat de qualification) et 2 600 en section d'apprentissage.

Pour la première fois depuis 1992, le nombre d'apprentis préparant un diplôme de l'Éducation nationale diminuerait. Les CFA sous tutelle de l'Éducation nationale :

Malgré la baisse, le niveau V continue de concentrer l'essentiel des effectifs : 223 880 apprentis préparent un diplôme CAP/BEP ou un titre homologué. Toutefois, la part, dans l'ensemble des apprentis, de ceux préparant un diplôme de ce niveau, ne cesse de décroître : 66,6 % des effectifs contre 68,0 % en 2000 et 69,8 % en 1999. Les préparations aux BEP perdent 2,7% de leurs effectifs.

Cette baisse des effectifs en niveau V est en partie compensée par le développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs ou équivalents au baccalauréat. Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV augmente de 2,0 %, malgré la baisse observée pour le baccalauréat professionnel. Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 5,0 % par rapport à l'année précédente, et de 6,4 % pour les niveaux II et I. Ces taux de croissance relatifs à des effectifs bien moindres qu'au niveau V sont toutefois moins importants que ceux observés l'an passé **1**.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Douze académies conservent ou gagnent des effectifs, les autres voient leur nombre d'apprentis baisser **1**.

À l'inverse des CFA sous tutelle de l'Éducation nationale, la croissance des CFA agricoles se poursuit, mais à un rythme beaucoup plus modéré que par le passé (+ 1 %).

## DÉFINITIONS

■ **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA « agriculture ».

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BEPA.** Brevets d'études professionnelles agricoles.

■ **BPA.** Brevets professionnels agricoles.

■ **BTS.** Brevets de techniciens supérieurs.

■ **BTSA.** Brevets de techniciens supérieurs agricoles.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **CAPA.** Certificats d'aptitude professionnelle agricole.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

■ **MC.** Mentions complémentaires.

■ **TH.** Titres homologués.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2**

**CFA « Éducation » :** enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA) de la Direction de la programmation et du développement (DP&D) du ministère de l'Éducation nationale - résultats provisoires.

**CFA « Agriculture » :** prévisions réalisées en septembre 2001 par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 98.08, 98.43, 01.17.

## 1 Effectifs des apprentis par région et académie en 2001-2002 (résultats provisoires) (1)

(France entière)

Régions	Académies	Sous tutelle de l'Éducation nationale				Apprentis dans CFA sous tutelle de l'Agriculture et de la Pêche	Total
		CFA	CPA/CLIPA	Contrats de qualification	Sections apprentissage		
Alsace	Strasbourg	12 500	-	613	-	594	13 707
Aquitaine	Bordeaux	14 342	336	922	89	2 129	17 818
Auvergne	Clermont-Ferrand	6 604	-	58	93	1 068	7 823
Basse-Normandie	Caen	8 565	192	295	32	1 098	10 182
Bourgogne	Dijon	10 154	181	332	-	1 461	12 128
Bretagne	Rennes	14 783	183	791	360	1 287	17 404
Centre	Orléans-Tours	15 315	459	225	377	1 722	18 098
Champagne-Ardenne	Reims	7 215	164	62	-	689	8 130
Corse	Corse	1 194	-	55	-	50	1 299
Franche-Comté	Besançon	7 007	201	64	483	1 420	9 175
Haute-Normandie	Rouen	12 895	471	246	-	1 430	15 042
Île-de-France	Paris	17 967	639	1 729	-	-	20 335
	Créteil	17 574	851	294	-	-	18 719
	Versailles	21 648	1 426	1 537	-	-	24 611
	<b>Total Île-de-France</b>	<b>57 189</b>	<b>2 916</b>	<b>3 560</b>	<b>-</b>	<b>1 373</b>	<b>65 038</b>
Languedoc-Roussillon	Montpellier	10 887	112	397	207	976	12 579
Limousin	Limoges	2 992	100	91	24	440	3 647
Lorraine	Nancy-Metz	13 776	184	824	-	1 082	15 866
Midi-Pyrénées	Toulouse	13 170	560	840	316	1 466	16 352
Nord - Pas-de-Calais	Lille	15 142	269	486	39	1 834	17 770
Pays de la Loire	Nantes	26 711	438	192	-	2 115	29 456
Picardie	Amiens	9 862	465	222	-	1 196	11 745
Poitou-Charentes	Poitiers	11 800	561	252	314	1 130	14 057
Provence - Alpes - Côte-d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	18 214	550	304	176	-	19 244
	Nice	9 834	560	70	9	-	10 473
	<b>Total PACA</b>	<b>28 048</b>	<b>1 110</b>	<b>374</b>	<b>185</b>	<b>2 452</b>	<b>32 169</b>
Rhône-Alpes	Grenoble	13 995	458	544	-	-	14 997
	Lyon	15 663	223	1 033	45	-	16 964
	<b>Total Rhône-Alpes</b>	<b>29 658</b>	<b>681</b>	<b>1 577</b>	<b>45</b>	<b>2 069</b>	<b>34 030</b>
France métropolitaine		329 809	9 583	12 478	2 564	29 081	383 515
La Réunion		3 305	-	-	-	351	3 656
Martinique		1 359	-	-	-	(2)	1 359
Guadeloupe		1 342	-	-	-	76	1 418
Guyane		234	-	24	-	(2)	258
Nouvelle-Calédonie		-	-	-	-	28	28
<b>DOM-TOM</b>		<b>6 240</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>455</b>	<b>6 719</b>
France entière		336 049	9 583	12 502	2 564	29 536	390 234

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2001.

(2) Non-répondants.

## 2 Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2001-2002 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs 2001-2002
CAP + titres homologués	171 123
BEP	46 517
Mentions complémentaires	6 241
<b>Total niveau V</b>	<b>223 881</b>
BP + titres homologués	34 451
Bac professionnel	29 701
<b>Total niveau IV</b>	<b>64 152</b>
BTS	23 975
DUT + titres homologués	8 022
<b>Total niveau III</b>	<b>31 997</b>
Ingénieurs	5 436
Autres	10 583
<b>Total niveaux I et II</b>	<b>16 019</b>
<b>Total général</b>	<b>336 049</b>

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2001.

## PRÉSENTATION

Au 1<sup>er</sup> février 2000, soit sept mois après avoir quitté le CFA sans poursuivre une formation (dans un CFA, un établissement ou à l'université), 7 apprentis sur 10 (tous diplômés confondus) sont en emploi (aidé et non aidé). Parmi eux, 65,6 % occupent un emploi non aidé, 5,9 % bénéficient d'un emploi de qualification ou d'adaptation et 1,3 % d'un emploi jeune ou d'un CES/contrat d'orientation. Enfin, 18,6 % des apprentis recherchent un emploi.

L'amélioration de la conjoncture économique profite aux apprentis qui se présentent sur le marché du travail. Ainsi, parmi l'emploi non aidé, les CDI prédominent (38,1 %) par rapport aux CDD qui ne représentent que 17,2 %. Il semble que le BP présente les meilleurs taux d'insertion, puisque 8 sur 10 diplômés de BP ont un emploi non aidé. En revanche, la situation des apprentis peu ou non diplômés reste difficile ; moins de la moitié d'entre eux ont un emploi non aidé et leur chômage reste élevé **1**.

Le niveau de formation est, comme le diplôme, un facteur déterminant du taux d'insertion. Les sortants de formations universitaires (niveau supérieur) sont 84 % en emploi non aidé, contre 63,5 % pour le niveau V. Les taux d'insertion pour les niveaux IV et III sont très proches (alors que ce n'était pas le cas l'année précédente).

Posséder un diplôme est un plus sur le marché du travail. La différence du taux d'emploi non aidé entre sortant de BTS et possédant le diplôme est de 5 points en faveur de ceux qui ont leur BTS. De même, avoir complété sa formation par une mention complémentaire (MC) favorise l'insertion. Le taux d'insertion à l'issue d'une MC de niveau IV est de 81 %, alors qu'il n'est de 76 % pour ce même niveau de formation **2**.

Des disparités sont observées selon la spécialité de formation. Tous diplômés confondus, à l'exception des BTS, le secteur de la production affiche de meilleurs résultats que le secteur des services.

Dans la production, pour les titulaires de CAP-BEP, les taux d'emploi varient de 55,3 % à 79,2 %. Les taux d'emploi favorables concernent les spécialités de la mécanique générale, de l'électricité et de la chimie. Pour les bacheliers professionnels, on retrouve la spécialité de la mécanique à laquelle s'ajoutent le bâtiment et l'agroalimentaire.

Pour les services, ce sont les diplômés de BTS qui enregistrent des scores élevés. Les formations liées à la communication/informatique sont particulièrement favorables. Pour les autres diplômés, les spécialités du transport et de l'accueil-hôtellerie ont un net avantage. Enfin, le commerce illustre la coupure nette entre les niveaux de diplômes. Les titulaires de BTS ont des taux d'emploi supérieurs à la moyenne des services, alors que c'est l'inverse pour les diplômés de CAP-BEP et de baccalauréat professionnel **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Niveaux II et I.** 2<sup>e</sup> année de DSAA, DECF, DESS, ingénieur et titres homologués de niveaux II et I.

■ **Niveau III.** BTS en 1 an, années terminales de BTS en 2 ou 3 ans, DMA en 1 an, 2<sup>e</sup> année de DMA en 2 ans, 1<sup>re</sup> année de DSAA, 2<sup>e</sup> année de DUT et titres homologués de niveau III.

■ **Niveau IV.** Années terminales de BP, BT, MC de niveau IV, bac technologique, bac pro en 1 an, années terminales de bac pro en 2 ou 3 ans, BMA en 1 an, années terminales de BMA en 2 ou 3 ans, 1<sup>res</sup> années de BTS en 2 ou 3 ans, 1<sup>res</sup> années de DMA et DUT, brevet de maîtrise, et titres homologués de niveau IV.

■ **Niveau V.** CAP en 1 an, années terminales de CAP en 2 ou 3 ans, BEP en 1 an, MC de niveau V, 1<sup>res</sup> années de BT, bac pro, BMA, brevet de compagnon et titres homologués de niveau V.

■ **Niveau V bis.** 1<sup>res</sup> années de CAP en 2 ou 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BEP.

■ **Niveau supérieur.** Licence, maîtrise, DEUG... (autres que niveaux II et I).

■ **Emploi aidé.** Emploi faisant l'objet d'aides diverses de l'État.

■ **MC.** Mentions complémentaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** « Situation des apprentis au 1<sup>er</sup> février 2000 », enquête annuelle auprès de l'ensemble des CFA.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 99.07, 99.08, 02.25, 02.26.



## 1 Situation des sortants d'apprentissage au 1<sup>er</sup> février 2000 selon le diplôme possédé (%)

Niveaux (1)	Emploi non aidé								CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	SN	Stage	Inacti-vité	Chô-mage
	Total	Agent public	CDI	CDD	Inté-rim	Installé à son compte	Aide familial	Engagé	Total	CQ	CA						
Non diplômé	49,5	0,4	21,6	15,7	10,1	0,2	0,4	1,1	3,9	3,6	0,3	1,3	0,9	1,3	5,7	3,9	33,6
Brevet, CFG	41,9	0,5	17,6	11,7	10,0	0,1	0,6	1,4	6,0	5,6	0,4	2,5	0,9	0,9	7,5	6,3	34,0
CAP-BEP	67,7	0,8	38,3	18,7	8,2	0,4	0,2	1,1	7,6	7,1	0,5	0,4	0,5	1,7	1,7	2,7	17,6
BP	81,1	0,7	57,4	16,5	3,9	2,0	0,3	0,3	4,4	4,0	0,4	0,1	0,1	6,0	0,6	1,8	5,9
BT	72,2		48,1	14,9	4,2	2,8	2,1	0,1	4,8	4,0	0,8		1,0	6,3	3,1	1,6	10,9
Bac techno.	63,7	1,3	40,2	14,8	6,1	1,0	0,2	0,1	8,5	7,9	0,6	0,1	3,5	5,8	1,3	2,6	14,3
Bac pro	73,9	1,6	45,2	17,3	8,5	0,3	0,4	0,6	5,5	4,8	0,7	0,1	0,7	7,6	1,6	2,1	8,4
Bac général	72,8	1,4	50,8	15,8	3,7	0,7	0,1	0,3	3,7	3,5	0,2	0,3	0,8	6,3	2,8	3,0	10,2
BTS	79,8	1,4	54,7	18,0	4,8	0,6	0,1	0,2	2,8	2,5	0,3	0,1	0,8	7,1	0,9	1,1	7,5
<b>Total</b>	<b>65,6</b>	<b>0,9</b>	<b>38,1</b>	<b>17,2</b>	<b>7,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>18,6</b>

## 2 Situation au 1<sup>er</sup> février 2000 des sortants d'apprentissage selon le niveau de formation (%)

Niveaux (1)	Emploi non aidé								CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	SN	Stage	Inacti-vité	Chô-mage
	Total	Agent public	CDI	CDD	Inté-rim	Installé à son compte	Aide familial	Engagé	Total	CQ	CA						
II et I	78,6	0,8	61,2	13,6	2,3	0,4		0,3	0,7	0,2	0,5	0,1	0,1	9,4	0,3	0,5	10,3
Supérieur	84,0	0,7	66,4	13,0	2,2	0,1		0,6	0,9	0,9	0,2	0,1	0,1	6,6	1,6	1,1	6,4
III	76,4	1,5	48,7	19,2	6,0	0,6	0,3	0,1	3,4	2,9	0,5	0,1	1,2	8,7	1,5	1,6	7,3
IV	76,0	1,2	48,0	17,9	6,8	1,1	0,5	0,5	4,7	4,3	0,4	0,1	0,9	5,9	1,2	2,2	8,9
V	63,5	0,7	34,1	18,1	8,9	0,3	0,3	1,1	7,5	7,0	0,5	0,6	0,6	1,2	2,6	3,0	21,0
V bis	42,1	0,7	20,2	12,4	7,3	0,2	0,2	1,1	4,9	4,7	0,2	2,0	0,7	1,3	7,8	6,0	35,2
<b>Total</b>	<b>64,7</b>	<b>0,8</b>	<b>37,4</b>	<b>17,1</b>	<b>7,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>19,0</b>

(1) Voir rubrique « Définitions ».

## 3 Part des apprentis en emploi non aidé selon le diplôme possédé et le domaine de formation (en %) – Février 2000

Domaines de formation	Non diplômé	CFG, brevet	CAP-BEP	BP	Bac. techno.	Bac pro	Bac général	BTS
Forêts, aménagement paysager	45,1		63,7	68,9		65,6		62,7
Productions végétales, animales et cultures			62,6			69,2		67,7
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie	60,7		79,2	78,3		78,4	77,3	78,1
Agroalimentaire	47,8	43,3	71,5	80,4		80,2		75,8
Mines, carrières, génie civil			75,3					
Bâtiment	50,5	47,5	72,2	80,6		85,7		
Bois, ameublement	58,5	39,8	69,1	87,0		72,8		
Matériaux souples			55,3					
Mécanique générale, aéronautique et spatiale			78,7			80,2		69,1
Moteurs, mécanique auto	52,7	44,1	70,2	79,9		79,6		
Structures métalliques	48,1	49,2	69,1			69,9		
Électricité, électronique	59,3		75,2	73,1		78,8		63,3
Technologies industrielles et de commande						62,9		77,5
<b>Total domaine de la production</b>	<b>51,3</b>	<b>44,9</b>	<b>71,3</b>	<b>78,8</b>	<b>68,8</b>	<b>75,4</b>	<b>70,6</b>	<b>72,7</b>
Transport, finances, comptabilité	68,4		82,6		54,2	73	77,7	84,2
Commerce, vente	39,0	35,4	61,4	80,9	65,4	66,7	64,1	84,4
Communication, information			53			82,3		85,9
Travail social, animation culturelle, sportive			60,7			69,8		
Santé			44,8	91,5	66,8		81,1	
Accueil, hôtellerie, tourisme	38,1	31,5	71,5	82,1		77,9		79,9
Coiffure, esthétique		27,8	49,9	81,6				
Services à la collectivité								65,2
<b>Total des services</b>	<b>44,8</b>	<b>37,4</b>	<b>61,2</b>	<b>84,3</b>	<b>61,7</b>	<b>72,5</b>	<b>73,6</b>	<b>83,7</b>
<b>Ensemble des domaines</b>	<b>49,4</b>	<b>41,8</b>	<b>67,7</b>	<b>81,1</b>	<b>63,8</b>	<b>74,0</b>	<b>72,9</b>	<b>79,7</b>

Tableaux 1 et 2 – CDI : contrat à durée indéterminée. CDD : contrat à durée déterminée. CAQ : contrat d'adaptation et de qualification. CQ : contrat de qualification. CA : contrat d'adaptation. CES : contrat emploi-solidarité. CO : contrat d'orientation. SN : service national.

Tableau 3 – CFG : certificat de formation générale. CAP : certificat d'aptitude professionnelle. BEP : brevet d'études professionnelles. BP : brevet professionnel. BT : brevet de technicien. BTS : brevet de technicien supérieur.

# Les étudiants

Ref.	Titre	Page
6.1	Les étudiants des universités en 2001-2002	154
6.2	Les effectifs du supérieur : évolution	156
6.3	La population universitaire par université et académie	158
6.4	Les effectifs du supérieur par académie	160
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	162
6.6	Les IUT par spécialité ; diplômes, évolution	164
6.7	Les étudiants des écoles d'ingénieurs	166
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	168
6.9	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	170
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	172
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	174
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	176
6.13	Les étudiants étrangers dans les universités	178
6.14	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	180
6.15	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 <sup>re</sup> année de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire	182
6.16	L'accès en deuxième cycle universitaire	184

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, 1 404 000 étudiants sont inscrits dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs universitaires inclus) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, soit 23 000 étudiants de moins que l'an dernier. En 2000-2001, les effectifs universitaires se stabilisaient (+ 0,4 %) après quatre années successives de baisse. En effet, le nombre d'étudiants inscrits à l'université avait diminué de 1,1 % en 1996, de 1,7 % en 1997, de 1,4 % en 1998 et de 0,3 % en 1999. Ils décroissent à nouveau cette année (- 1,6 %).

La forte baisse du nombre de nouveaux bacheliers entrés à l'université cette année (- 4,7 %) explique, en grande partie, l'évolution du nombre d'inscrits en premier cycle (- 3,5 %). Si moins d'un nouveau bachelier sur deux s'oriente vers une filière universitaire, ce taux d'accueil diminue seulement de 0,8 point ; il est même stable pour les bacheliers généraux, qui assurent la majeure partie du recrutement. L'évolution du nombre de nouveaux bacheliers à l'université est donc principalement imputable à la diminution du nombre de reçus au baccalauréat lors de la session 2001. En deuxième cycle, le nombre d'étudiants décroît de 0,8 %, tandis que les effectifs du troisième cycle croissent encore de 2,8 % (contre 3,9 % en 2000-2001 et 2,9 % en 1999-2000).

La tendance à la baisse concerne la quasi-totalité des disciplines. Parmi les disciplines générales, seules les sciences économiques (+ 3,3 %) et les sciences et technologies pour l'ingénieur (+ 4,0 %) accueillent cette année davantage d'étudiants que l'an dernier. Les langues (- 6,2 %), les sciences et structures de la matière et les sciences de la vie (- 5,2 %) sont particulièrement touchées par la diminution des effectifs. Pour la première fois depuis sa création, la filière STAPS perd des étudiants (- 0,8 %). Les IUT ont également recruté moins d'étudiants à la rentrée 2001. Enfin, en médecine, le nombre d'inscrits est stable, tandis qu'il décroît en pharmacie (- 3,1 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête, les universités publiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités technologiques de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et l'École de la nature et du paysage de Blois. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

■ **Premier cycle.** Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat, et d'une durée de deux ans. Sanctionné par un diplôme d'études universitaires générales (DEUG). Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Deuxième cycle.** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG. Sanctionné par une licence puis une maîtrise.

■ **Troisième cycle.** Cycle conduisant soit à la recherche (diplôme d'études approfondies [DEA], doctorat), soit à une plus grande spécialisation (diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]).

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. La discipline IUT regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 « Effectifs universitaires : tableaux divers. Public. France métropolitaine, DOM, TOM. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

## 1 Répartition des étudiants des universités par cycle et par discipline en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM) (1)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total		Nouveaux entrants	
				Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit - sciences politiques	82 221	63 103	32 016	177 340	-2,9	30 717	-9,1
Sciences économiques - gestion (hors AES)	37 955	51 212	26 094	115 261	3,3	14 659	-6,6
AES	31 264	20 098	653	52 015	-3,2	14 314	-7,1
Lettres - sciences du langage - arts	64 739	42 604	12 919	120 262	-0,9	22 813	-3,0
Langues	73 805	48 710	6 457	128 972	-6,2	30 193	-7,1
Sciences humaines et sociales	101 199	94 215	33 926	229 340	-0,7	41 913	-1,2
Sciences et structures de la matière	62 383	25 084	13 087	100 554	-5,2	27 399	-6,5
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	14 235	65 104	18 121	97 460	4,0	4 779	-7,9
Sciences de la nature et de la vie	35 812	27 524	16 630	79 966	-5,2	13 493	-12,9
STAPS	25 428	18 044	1 287	44 759	-0,8	10 778	-5,5
<b>Total disciplines générales</b>	<b>529 041</b>	<b>455 698</b>	<b>161 190</b>	<b>1 145 929</b>	<b>-1,8</b>	<b>211 058</b>	<b>-6,1</b>
Médecine - odontologie	37 276	22 961	54 369	114 606	0,2	15 486	-0,4
Pharmacie	9 867	5 048	10 504	25 419	-3,1	3 696	-9,9
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>47 143</b>	<b>28 009</b>	<b>64 873</b>	<b>140 025</b>	<b>-0,5</b>	<b>19 182</b>	<b>-2,4</b>
IUT	118 060	-	-	118 060	-1,0	48 892	-1,6
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>694 244</b>	<b>483 707</b>	<b>226 063</b>	<b>1 404 014</b>	<b>-1,6</b>	<b>279 132</b>	<b>-5,1</b>

(1) Données pour les DOM-TOM : voir 11.10a.

## 2 Évolution des effectifs universitaires depuis 1980-1981 (France métropolitaine)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1980-1981 (1)	416 398	313 277	128 410	<b>858 085</b>	-
1985-1986	480 277	305 430	157 927	<b>943 634</b>	-
1990-1991	615 763	378 834	177 255	<b>1 171 852</b>	24,2
1995-1996	775 194	485 005	205 268	<b>1 465 467</b>	25,1
1996-1997	751 099	490 187	207 843	<b>1 449 129</b>	-1,1
1997-1998	730 938	488 398	204 465	<b>1 423 801</b>	-1,7
1998-1999	718 305	481 514	204 634	<b>1 404 453</b>	-1,4
1999-2000	710 169	477 812	210 570	<b>1 398 551</b>	-0,4
2000-2001	705 644	481 089	218 660	<b>1 405 393</b>	0,5
2001-2002	680 304	477 248	224 664	<b>1 382 216</b>	-1,6

(1) Y compris DOM et TOM.

## 3 Évolution des effectifs universitaires depuis 1980-1981 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1980-1981	416 398	313 277	128 410	<b>858 085</b>	-
1985-1986	486 478	323 284	158 016	<b>967 778</b>	12,8
1990-1991	623 662	381 577	177 545	<b>1 182 784</b>	22,2
1995-1996	789 445	490 089	206 049	<b>1 485 583</b>	25,6
1996-1997	764 639	496 029	208 755	<b>1 469 423</b>	-1,1
1997-1998	744 139	494 422	205 477	<b>1 444 038</b>	-1,7
1998-1999	731 080	487 621	205 694	<b>1 424 395</b>	-1,4
1999-2000	723 727	484 243	211 665	<b>1 419 635</b>	-0,3
2000-2001	719 469	487 589	219 881	<b>1 426 939</b>	0,5
2001-2002	694 244	483 707	226 063	<b>1 404 014</b>	-1,6

## PRÉSENTATION

Après une période de forte croissance, les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur ont commencé à diminuer à la rentrée 1996 avant de reprendre leur progression en 1999-2000 (+ 0,5 %) et 2000-2001 (+ 1,1 %). En 2001-2002, le nombre d'étudiants reste stable **1**.

L'évolution récente n'a pas été la même pour les différents types d'établissements. Pour l'université hors IUT, après une légère augmentation des effectifs en 2000-2001 (+ 0,4 %), la baisse observée depuis 1996 a repris cette année (- 1,7 %).

Après une longue période de croissance, les effectifs des formations technologiques courtes (IUT, STS) marquent le pas en 2001-2002 (- 1 % en IUT et - 0,8 % en STS).

La croissance des inscriptions en CPGE, suscitée par la réforme de 1995, s'est atténuée ensuite. Après trois ans de baisse, le nombre d'étudiants en CPGE se stabilise cette année (+ 0,6 %).

Le développement des formations d'ingénieurs, notamment universitaires et privées, s'est poursuivi sans interruption depuis le début des années quatre-vingt-dix (+ 3 % en 2001-2002).

Après quelques années de baisse, les effectifs des écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité sont entrés à nouveau dans une phase de croissance rapide à partir de la rentrée 1998 (+ 10 % en 2001-2002).

Après trois années de baisse, les effectifs des écoles paramédicales sont rentrés dans une phase de croissance rapide depuis 1999, conséquence du plan de recrutement d'infirmiers lancé par le ministère en charge de la Santé. Sur l'ensemble des autres formations supérieures, les effectifs ont aussi progressé de façon sensible depuis la rentrée 1998.

## DÉFINITIONS

■ **Universités.** Cette année le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les nouvelles formations d'ingénieurs (NFI) créées à la rentrée 1991 ;
- les masters des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, que l'on a classés au sein des « autres écoles et formations » ;
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, que l'on a également classés au sein des « autres écoles et formations » ;
- les effectifs des diplômes post-secondaire de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les quatre dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition augmente les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités et assimilés.** Voir définition en 6.4.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés.** Les formations complémentaires post-BTS, le DNTS, le DMA, le DSAA, le DPECF et le DECF (ces deux derniers autrefois classés avec les CPGE) font partie de cette rubrique.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités et aux INP, universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard. Les NFI sont aussi isolées.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2001-2002 », Documents statistiques, ministère en charge de l'Agriculture, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère en charge de la Santé, à paraître.

## Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n°s 6840 à 6844, 6825 à 6827, 6829 à 6831, 6850, 6853, 6845, 6847, 6849.

## Les effectifs du supérieur : évolution

**1 Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur**

(France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Universités et assimilés</b>	<b>1 182 784</b>	<b>1 444 038</b>	<b>1 424 395</b>	<b>1 419 635</b>	<b>1 426 939</b>	<b>1 404 014</b>
Disciplines générales et de santé	1 108 456	1 331 181	1 309 808	1 302 228	1 307 693	1 285 954
dont : formation d'ingénieurs universitaires classiques	17 325	25 979	27 520	29 378	30 795	31 699
dont : nouvelles formations d'ingénieurs universitaires		2 392	2 253	2 690	2 804	3 030
IUT	74 328	112 857	114 587	117 407	119 246	118 060
<b>IUFM</b>		<b>83 134</b>	<b>81 602</b>	<b>81 981</b>	<b>80 184</b>	<b>84 009</b>
<b>STS</b>	<b>204 920</b>	<b>245 244</b>	<b>246 550</b>	<b>248 832</b>	<b>248 849</b>	<b>246 870</b>
Public Éducation nationale	112 213	156 510	156 807	157 698	157 662	156 837
Public autres ministères	9 343	14 038	14 415	14 597	14 443	14 374
Privé	83 364	74 696	75 328	76 537	76 744	75 659
<b>CPGE</b>	<b>64 427</b>	<b>73 102</b>	<b>71 373</b>	<b>70 855</b>	<b>70 263</b>	<b>70 703</b>
Public Éducation nationale	52 572	60 213	58 443	58 224	57 948	58 241
Public autres ministères	1 419	1 728	1 737	1 716	1 678	1 689
Privé	10 436	11 161	11 193	10 915	10 637	10 773
Préparations intégrées	3 965	2 380	2 639	2 926	3 571	3 459
Nouvelles formations d'ingénieurs non universitaires		2 203	2 588	2 741	3 091	3 164
<b>Écoles d'ingénieurs non universitaires</b>	<b>40 328</b>	<b>53 119</b>	<b>55 434</b>	<b>56 373</b>	<b>58 518</b>	<b>60 303</b>
Public Education nationale	15 461	20 239	21 022	20 962	21 742	22 697
Public autres ministères	10 865	13 496	13 928	14 219	14 670	15 147
Privé	14 002	19 384	20 484	21 192	22 106	22 459
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	46 987	51 329	56 303	63 905	70 363
Établissements d'enseignement universitaire privés	19 971	21 893	22 397	22 267	21 739	20 724
Écoles normales d'instituteurs	16 500					
Écoles normales supérieures	2 675	3 215	3 246	3 209	3 159	2 968
Écoles juridiques et administratives	7 328	6 522	6 859	7 692	9 786	12 036
Écoles supérieures artistiques et culturelles (1)	41 988	51 459	51 010	51 695	52 082	55 857
Écoles paramédicales et sociales (2)	74 435	88 607	83 716	86 795	93 386	97 706
Autres écoles et formations (3)	11 611	22 045	23 663	25 266	25 592	27 380
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>1 717 060</b>	<b>2 143 948</b>	<b>2 126 801</b>	<b>2 136 570</b>	<b>2 161 064</b>	<b>2 159 556</b>

(1) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(2) En 2001-2002, effectifs de l'année 2000-2001 sauf pour les effectifs d'infirmiers, qui ont été estimés.

(3) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

**2 Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960** (France métropolitaine + DOM)

(milliers, %)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Université (hors IUT)</b>	214,7	637,0	804,4	1 108,5	1 331,2	1 309,8	1 302,2	1 307,7	1 286,0
Évolution annuelle moyenne (en %)		11,5	2,3	3,2	-2,2	-1,6	-0,6	0,4	-1,7
<b>IUT</b>		24,2	53,7	74,3	112,9	114,6	117,4	119,2	118,1
Évolution annuelle moyenne (en %)			8,3	3,3	3,9	1,5	2,5	1,6	-1,0
<b>STS</b>	(1) 8,0	(1) 26,8	67,9	204,9	245,2	246,6	248,8	248,8	246,9
Évolution annuelle moyenne (en %)		12,9	9,6	11,5	1,3	0,5	0,9	0,0	-0,8
<b>CPGE</b>	(1) 21,0	(1) 32,6	40,1	64,4	73,1	71,4	70,9	70,3	70,7
Évolution annuelle moyenne (en %)		4,5	2,1	5,3	0,6	-2,4	-0,7	-0,8	0,6
<b>Autres établissements</b>	(1) 66,0	(1) 130,0	215	264,9	381,6	384,5	397,2	415,0	438,0
Évolution annuelle moyenne (en %)		7,0	5,1	1,9	-0,2	0,8	3,3	4,5	5,5
<b>Ensemble</b>	<b>309,7</b>	<b>850,6</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 143,9</b>	<b>2 126,8</b>	<b>2 136,6</b>	<b>2 161,1</b>	<b>2 159,6</b>
<b>Évolution annuelle moyenne (en %)</b>		<b>10,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>-1</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,1</b>

(1) Estimation.

(2) Données France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et en STS ensuite.

## PRÉSENTATION

Le nombre d'étudiants inscrits dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) diminue de 1,6 %, après s'être stabilisé l'an dernier. La tendance est à la baisse sur l'ensemble du territoire national puisque les effectifs continuent de croître, parfois faiblement, dans seulement sept académies sur trente. En Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, la progression du nombre d'étudiants atteint 11 %. À La Réunion, les effectifs croissent encore de 2,6 %, mais le nombre d'inscrits est stable aux Antilles-Guyane. À Créteil (+ 1,5 %), ainsi qu'en Corse (+ 2,2 %), on compte davantage d'étudiants que l'an dernier, tandis que les effectifs sont quasiment stables à Montpellier (+ 0,2 %) et à Aix-Marseille (+ 0,2 %). Pour la majorité des académies, la baisse des effectifs universitaires est assez sensible. Elle dépasse même 4 % à Caen (- 4,7 %), Orléans-Tours (- 4,4 %), Reims (- 4,2 %), Rouen (- 4,5 %). Elle est en revanche assez peu marquée à Lyon (- 0,5 %), Poitiers (- 0,9 %), et Toulouse (- 0,6 %).

En Île-de-France, contrairement à l'académie de Créteil, les académies de Paris (- 1,4 %) et de Versailles (- 2,5 %) perdent des étudiants. Les trois académies de la région parisienne rassemblent néanmoins le quart des étudiants. Selon les universités (à l'exception des Instituts nationaux polytechniques, des universités de technologie et des établissements propres à l'agglomération parisienne), le premier cycle représente entre 28 % et 68 %, mais il regroupe désormais, au niveau national, moins de la moitié des étudiants universitaires. Le poids du premier cycle tend en fait à diminuer, même dans les territoires d'outre-mer où il est particulièrement élevé (83,3 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités publiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités technologiques de Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'École de la nature et du paysage de Blois. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

■ **Les nouveaux entrants** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans le système universitaire public français en première année de premier cycle (capacité de droit et DAEU non compris).

■ **Le premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ont été comptabilisés dans cette rubrique.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Effectifs universitaires : tableaux divers. Public. France métropolitaine, DOM, TOM. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

## 1 Population universitaire par établissement et académie en 2001-2002

(France métropolitaine, DOM, TOM, France entière)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du 1 <sup>er</sup> cycle	Effectifs totaux	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du 1 <sup>er</sup> cycle	Effectifs totaux
Aix I	4 698	47,1	25 097	Angers	3 359	53,0	15 293
Aix II	3 591	46,5	19 088	Le Mans	2 025	63,2	7 649
Aix III	4 776	48,7	22 355	Nantes	6 746	50,8	31 836
Avignon	1 874	63,6	7 067	<b>Nantes</b>	<b>12 130</b>	<b>53,1</b>	<b>54 778</b>
<b>Aix-Marseille</b>	<b>14 939</b>	<b>49,0</b>	<b>73 607</b>	Nice	5 413	54,2	25 697
Amiens	4 622	58,0	19 513	Toulon	2 457	64,7	9 549
Compiègne	271	20,0	3 211	<b>Nice</b>	<b>7 870</b>	<b>57,0</b>	<b>35 246</b>
<b>Amiens</b>	<b>4 893</b>	<b>52,6</b>	<b>22 724</b>	École du paysage de Blois	17	40,7	123
Belfort-Montbéliard	263	32,6	1 628	Orléans	3 474	56,9	15 334
Besançon	4 433	53,6	20 153	Tours	5 177	54,9	21 853
<b>Besançon</b>	<b>4 696</b>	<b>52,0</b>	<b>21 781</b>	<b>Orléans-Tours</b>	<b>8 668</b>	<b>55,7</b>	<b>37 310</b>
Bordeaux I	2 251	49,0	10 693	IEP Paris	241	20,0	4 269
Bordeaux II	2 235	38,1	15 038	Institut de physique du globe	-	0,0	92
Bordeaux III	3 060	56,0	14 785	INALCO	855	71,8	7 596
Bordeaux IV	2 724	53,1	12 556	Observatoire de Paris	-	0,0	44
Pau	3 071	61,0	12 366	Paris I	5 400	39,5	36 222
<b>Bordeaux</b>	<b>13 341</b>	<b>51,1</b>	<b>65 438</b>	Paris II	2 279	32,7	17 704
Caen	5 485	55,3	24 677	Paris III	2 928	41,2	17 282
<b>Caen</b>	<b>5 485</b>	<b>55,3</b>	<b>24 677</b>	Paris IV	3 560	35,7	22 656
Clermont I	2 308	50,3	11 479	Paris V	4 067	37,0	27 638
Clermont II	3 248	52,3	14 760	Paris VI	4 310	38,7	28 654
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>5 556</b>	<b>51,4</b>	<b>26 239</b>	Paris VII	3 716	37,7	24 183
Corse	754	51,9	3 587	Paris IX	827	28,1	7 223
<b>Corse</b>	<b>754</b>	<b>51,9</b>	<b>3 587</b>	<b>Paris</b>	<b>28 183</b>	<b>38,3</b>	<b>193 563</b>
Marne-la-Vallée	2 405	54,4	9 500	La Rochelle	1 618	61,0	6 485
Paris VIII	4 339	43,7	26 382	Poitiers	4 370	46,8	23 570
Paris XII	4 557	46,0	24 405	<b>Poitiers</b>	<b>5 988</b>	<b>49,9</b>	<b>30 055</b>
Paris XIII	4 298	55,7	19 429	Reims	5 073	60,5	21 202
<b>Créteil</b>	<b>15 599</b>	<b>48,6</b>	<b>79 716</b>	Troyes	212	37,3	1 392
Dijon	5 224	52,8	24 403	<b>Reims</b>	<b>5 285</b>	<b>59,1</b>	<b>22 594</b>
<b>Dijon</b>	<b>5 224</b>	<b>52,8</b>	<b>24 403</b>	Brest	3 648	54,3	16 061
Chambéry	2 976	59,2	11 788	Bretagne-Sud	1 754	67,8	6 356
Grenoble I	3 378	48,7	17 128	Rennes I	4 430	47,8	23 291
Grenoble II	3 970	53,4	18 510	Rennes II	4 377	53,0	20 162
Grenoble III	1 162	41,3	6 547	<b>Rennes</b>	<b>14 209</b>	<b>52,9</b>	<b>65 870</b>
INP Grenoble	149	7,7	4 670	Le Havre	1 998	68,2	6 822
<b>Grenoble</b>	<b>11 635</b>	<b>48,2</b>	<b>58 643</b>	Rouen	5 042	53,4	22 867
Artois	3 023	68,1	10 800	<b>Rouen</b>	<b>7 040</b>	<b>56,8</b>	<b>29 689</b>
Lille I	3 368	45,5	19 846	Mulhouse	1 920	58,8	7 564
Lille II	3 344	45,4	18 822	Strasbourg I	2 751	40,0	16 440
Lille III	4 484	55,7	20 839	Strasbourg II	2 326	50,6	12 582
Littoral	2 725	61,6	11 034	Strasbourg III	1 533	49,1	8 380
Valenciennes	2 477	59,8	10 621	<b>Strasbourg</b>	<b>8 530</b>	<b>47,8</b>	<b>44 966</b>
<b>Lille</b>	<b>19 421</b>	<b>54,0</b>	<b>91 962</b>	Toulouse I	2 721	43,1	16 233
Limoges	2 783	53,5	13 406	Toulouse II	5 292	54,9	27 298
<b>Limoges</b>	<b>2 783</b>	<b>53,5</b>	<b>13 406</b>	Toulouse III	6 208	53,2	27 946
Lyon I	4 748	46,5	27 072	INP Toulouse	69	4,3	3 011
Lyon II	4 655	42,7	25 503	<b>Toulouse</b>	<b>14 290</b>	<b>49,6</b>	<b>74 488</b>
Lyon III	3 953	47,7	19 059	Cergy-Pontoise	2 848	59,4	10 312
Saint-Étienne	3 184	57,8	12 800	Évry-Val-d'Essonne	2 127	56,2	9 267
<b>Lyon</b>	<b>16 540</b>	<b>47,3</b>	<b>84 434</b>	Paris X	5 547	43,3	31 569
Montpellier I	3 014	39,3	19 853	Paris XI	4 501	42,4	25 992
Montpellier II	2 525	52,8	12 461	Versailles-Saint-Quentin	2 864	58,1	10 719
Montpellier III	4 421	53,3	21 221	<b>Versailles</b>	<b>17 887</b>	<b>48,1</b>	<b>87 859</b>
Perpignan	1 930	55,3	8 773	<b>Total France métropolitaine</b>	<b>273 540</b>	<b>49,2</b>	<b>1 382 216</b>
<b>Montpellier</b>	<b>11 890</b>	<b>49,0</b>	<b>62 308</b>	Antilles et Guyane	2 683	63,7	11 313
Metz	3 718	59,1	15 618	<b>La Réunion</b>	<b>2 909</b>	<b>64,2</b>	<b>10 485</b>
Nancy I	2 796	44,6	15 342	<b>Total DOM</b>	<b>5 592</b>	<b>64,0</b>	<b>21 798</b>
Nancy II	3 984	54,7	18 299	<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>279 132</b>	<b>49,4</b>	<b>1 404 014</b>
INP Nancy	206	9,4	3 614	Nouvelle-Calédonie	629	88,0	1 796
<b>Nancy-Metz</b>	<b>10 704</b>	<b>50,0</b>	<b>52 873</b>	Polynésie française	644	78,9	1 960
				<b>Total TOM</b>	<b>1 273</b>	<b>83,3</b>	<b>3 756</b>
				<b>Total France entière</b>	<b>280 405</b>	<b>49,5</b>	<b>1 407 770</b>



## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, 59 % des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur sont concentrés dans les académies de Paris, Lille, Versailles, Lyon, Créteil, Toulouse, Rennes, Aix-Marseille et Nantes. Ces neuf académies comportent non seulement de gros pôles universitaires, mais aussi des sites privilégiés d'implantation des autres filières d'enseignement supérieur. Les académies de métropole offrent un large éventail de formations supérieures.

Si l'académie de Paris reste dominante dans le domaine de l'enseignement supérieur, un certain rééquilibrage a été opéré, ces dernières années, au profit des métropoles régionales mais également au sein de l'Île-de-France.

Paris se caractérise par l'ancienneté et le poids de ses universités et plus encore de ses grandes écoles, mais aussi par une plus faible représentation, en regard des autres académies, des Instituts universitaires de technologie (IUT) et des sections de techniciens supérieurs (STS).

Cependant, les formations technologiques courtes occupent une place importante dans l'offre de formation supérieure des académies de petite taille. Ainsi, près d'un étudiant sur quatre est inscrit dans ces formations dans les académies d'Amiens, Limoges et Besançon.

## DÉFINITIONS

■ **Le supérieur.** Cette année le champ du supérieur a été modifié (voir 6.2).

■ **Universités et assimilés.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent également des instituts et des écoles internes, notamment les Instituts universitaires de technologie (IUT) et des écoles d'ingénieurs. Des établissements d'enseignement supérieur publics et privés peuvent leur être rattachés. On y a également assimilé les Instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble, Nancy et Toulouse, qui ont le statut d'université, ainsi que les universités de technologie (UT) de Compiègne, de Troyes et de Belfort-Montbéliard qui assurent principalement des formations d'ingénieurs, l'École nationale du paysage de Blois et certains établissements parisiens : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe et l'Institut national des langues et civilisations orientales.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés.** Les formations complémentaires post-BTS, le DNST, le DMA, le DSAA, le DPECF et le DECF font partie de cette rubrique.

■ **Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).** La préparation au diplôme d'études comptables et financières n'est désormais plus classée avec les CPGE mais avec les STS et assimilés.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités et aux INP, universités de technologie de Compiègne, de Troyes et de Belfort-Montbéliard. Y sont aussi comptabilisées les nouvelles formations d'ingénieurs (NFI), contrairement à la page 6.7.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2001-2002 », *Documents statistiques*, ministère en charge de l'Agriculture, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère en charge de la Santé, à paraître.

## Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n<sup>os</sup> 6840 à 6844, 6825 à 6827, 6829 à 6831, 6845, 6847, 6849, 6850, 6853.

## 1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2001-2002

Académies	Universités		IUFM	STS	CPGE	Écoles d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres établissements d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)
	Hors IUT	IUT							
Aix-Marseille	69 695	3 912	3 741	10 267	2 852	3 098	2 146	7 398	101 450
Amiens	19 848	2 876	2 166	7 112	1 000	2 762	800	4 091	38 656
Besançon	19 110	2 671	1 833	4 853	872	1 538	434	2 056	31 829
Bordeaux	60 307	5 131	3 842	11 238	2 579	2 521	3 883	7 261	95 235
Caen	21 850	2 827	1 778	5 026	1 043	930	576	3 127	36 434
Clermont-Ferrand	23 559	2 680	1 722	5 369	1 285	1 886	812	4 841	41 062
Corse	3 291	296	405	682	73	0	70	292	5 109
Créteil	72 277	7 439	5 442	11 914	2 367	2 815	939	11 926	114 472
Dijon	21 857	2 546	1 815	6 070	1 503	1 311	1 327	3 565	39 236
Grenoble	51 238	7 405	2 804	11 236	2 331	4 719	2 469	5 299	82 943
Lille	83 251	8 711	6 276	20 235	4 862	7 612	4 867	16 741	149 757
Limoges	11 702	1 704	1 115	3 563	477	833	117	2 051	21 152
Lyon	77 336	7 098	4 712	12 561	4 953	9 974	4 779	16 491	137 309
Montpellier	58 279	4 029	3 806	9 956	2 095	2 300	1 829	6 444	87 553
Nancy-Metz	46 929	5 944	3 467	8 679	2 043	5 622	183	6 463	75 507
Nantes	49 292	5 486	3 084	16 378	3 474	5 862	3 591	14 477	100 8523
Nice	30 873	4 373	2 161	5 050	2 095	1 330	3 705	3 363	51 986
Orléans-Tours	32 599	4 711	2 936	9 079	2 068	1 942	1 139	4 902	57 802
Paris	191 290	2 273	5 163	17 998	13 126	10 583	16 467	49 169	305 276
Poitiers	26 919	3 136	2 055	6 079	1 239	1 342	1 523	2 650	44 202
Reims	19 572	3 022	1 911	5 493	1 207	1 312	3 659	2 403	37 659
Rennes	58 783	7 087	3 513	14 331	3 256	5 870	1 321	10 455	103 549
Rouen	25 754	3 935	2 420	5 817	1 290	2 747	2 226	4 446	48 409
Strasbourg	40 925	4 041	2 644	7 161	2 182	2 222	572	5 973	64 459
Toulouse	68 077	6 411	4 230	10 943	3 069	7 337	3 096	9 977	111 144
Versailles	79 930	7 929	6 664	13 635	6 541	9 728	7 483	12 693	143 849
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 264 543</b>	<b>117 673</b>	<b>81 705</b>	<b>240 725</b>	<b>69 882</b>	<b>98 196</b>	<b>70 013</b>	<b>218 554</b>	<b>2 126 562</b>
Guadeloupe	11 143	170	341	1 578	243			162	13 637
Guyane			223	184			106	115	628
Martinique			451	1 703	247		86	426	2 913
La Réunion	10 268	217	1 289	2 680	331		158	873	15 816
<b>France métro. + DOM</b>	<b>1 285 954</b>	<b>118 060</b>	<b>84 009</b>	<b>246 870</b>	<b>70 703</b>	<b>98 196</b>	<b>70 363</b>	<b>220 130</b>	<b>2 159 556</b>

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les NFI. Voir la rubrique « Définitions ».

(2) Écoles normales supérieures, établissements d'enseignement universitaire privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales. On y compte également les préparations intégrées. Pour les écoles paramédicales et sociales, on a retenu les effectifs définitifs de 2000-2001, sauf pour les effectifs d'infirmiers, qui ont été estimés.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités.

## PRÉSENTATION

Au 15 janvier 2002, 1 404 000 étudiants sont inscrits dans un établissement de France métropolitaine ou des départements d'outre-mer. Près de la moitié d'entre eux préparent un diplôme de premier cycle, un peu plus d'un sur trois un diplôme de deuxième cycle et environ 16 % d'entre eux sont inscrits en troisième cycle. L'effectif universitaire est de nouveau en baisse cette année (- 1,6 %), après s'être stabilisé l'an dernier. Le nombre d'étudiants en premier cycle diminue fortement (- 3,5 %), notamment du fait de la chute du nombre de nouveaux bacheliers (- 4,7 %).

Les effectifs du deuxième cycle décroissent de 0,8 %, tandis que ceux du troisième cycle augmentent encore de 2,8 %. Le nombre d'étudiants en filière littéraire est de nouveau en baisse : en langues, les effectifs diminuent de 6,2 %, mais l'évolution est nettement moins marquée en lettres (- 0,9 %) et en sciences humaines et sociales (- 0,7 %).

Contrairement à la discipline AES et au droit, la filière sciences économiques et sociales a recruté cette année davantage d'étudiants que l'an dernier. Le nombre d'étudiants dans les disciplines sciences et structures de la matière et sciences de la nature et de la vie décroît de plus de 5 %. Fait nouveau, il est aussi en baisse en STAPS (- 0,8 %). La médecine a attiré à peu près autant d'étudiants que l'an dernier, contrairement à la pharmacie, qui perd 3,1 % de ses effectifs. Enfin, le nombre d'inscrits en IUT est en baisse de 1 %.

Les femmes représentent 56,1 % des étudiants à l'université, contre 55,2 % en 2000-2001. Elles sont très nettement majoritaires dans les filières littéraires, et notamment en lettres et en langues, disciplines dont elles représentent près des trois quarts des effectifs. En revanche, moins d'un étudiant en STAPS sur trois est une femme. Elles sont aussi nettement sous-représentées en sciences et structures de la matière (34,1 %) et en sciences pour l'ingénieur (22,9 %). Les femmes sont enfin plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université. Parmi les nouveaux entrants à l'université, un étudiant sur deux a 18 ans ou moins, un sur quatre 19 ans, un sur huit 20 ans et un sur huit 21 ans ou plus.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête, les universités publiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités technologiques de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et l'École de la nature et du paysage de Blois. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

■ **Premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ont été comptabilisés dans cette rubrique.

■ **La discipline IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans le système universitaire public français en première année de premier cycle (capacité de droit et DAEU non compris).

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 « Effectifs universitaires : tableaux divers. Public. France métropolitaine, DOM, TOM. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

## 1 Répartition des étudiants en université par cycle, sexe et discipline en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle		Deuxième cycle		Troisième cycle		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	dont femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	82 221	66,1	63 103	63,6	32 016	56,7	177 340	63,5
Sciences économiques - gestion (hors AES)	37 955	47,0	51 212	51,7	26 094	46,3	115 261	48,9
AES	31 264	60,1	20 098	60,8	653	62,8	52 015	60,4
Lettres - sciences du langage - arts	64 739	72,9	42 604	76,2	12 919	65,6	120 262	73,3
Langues	73 805	75,8	48 710	79,9	6 457	68,7	128 972	77,0
Sciences humaines et sociales	101 199	69,4	94 215	68,2	33 926	57,4	229 340	67,1
Sciences et structures de la matière	62 383	32,0	25 084	39,9	13 087	32,9	100 554	34,1
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	14 235	22,6	65 104	23,4	18 121	21,4	97 460	22,9
Sciences de la nature et de la vie	35 812	60,1	27 524	58,5	16 630	49,7	79 966	57,4
STAPS	25 428	31,7	18 044	32,9	1 287	31,2	44 759	32,2
Médecine - odontologie	37 276	66,8	22 961	55,4	54 369	50,1	114 606	56,6
Pharmacie	9 867	68,0	5 048	66,2	10 504	65,8	25 419	66,7
IUT	118 060	40,1	-	-	-	-	118 060	40,1
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>694 244</b>	<b>57,0</b>	<b>483 707</b>	<b>57,4</b>	<b>226 063</b>	<b>50,4</b>	<b>1 404 014</b>	<b>56,1</b>

## 2 Répartition des nouveaux étudiants en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle à l'université par âge, sexe et discipline en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	18 ans et moins		19 ans		20 ans		21 ans et plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	15 938	73,7	7 743	64,3	3 448	60,9	3 588	58,3	30 717	68,1
Sciences économiques - gestion (hors AES)	7 668	53,8	3 575	37,9	1 644	36,2	1 772	40,0	14 659	46,3
AES	4 993	67,5	4 217	59,8	2 607	60,0	2 497	53,8	14 314	61,5
Lettres - sciences du langage - arts	10 485	83,5	5 133	74,9	3 031	69,5	4 164	66,6	22 813	76,6
Langues	15 113	86,4	6 816	77,3	3 251	70,5	5 013	64,6	30 193	79,0
Sciences humaines et sociales	18 149	77,4	11 165	72,5	5 869	66,7	6 730	61,9	41 913	72,1
Sciences et structures de la matière	18 542	35,0	5 330	24,7	2 079	22,8	1 448	18,5	27 399	31,2
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	2 616	22,8	958	13,8	475	11,6	730	26,3	4 779	20,4
Sciences de la nature et de la vie	7 859	67,8	3 359	56,7	1 359	51,1	916	47,1	13 493	61,9
STAPS	4 602	39,3	3 469	30,0	1 753	23,4	954	20,3	10 778	32,1
Médecine - odontologie	11 054	68,6	2 724	61,4	915	62,8	793	60,4	15 486	66,6
Pharmacie	2 546	75,1	676	63,2	216	61,6	258	60,9	3 696	71,1
IUT	23 338	43,6	15 586	36,9	6 251	33,6	3 717	33,7	48 892	39,4
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>142 903</b>	<b>62,3</b>	<b>70 751</b>	<b>54,1</b>	<b>32 898</b>	<b>51,7</b>	<b>32 580</b>	<b>53,1</b>	<b>279 132</b>	<b>57,9</b>

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, toutes formations confondues, 115 700 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM. Cet effectif est en diminution de 0,3 % par rapport à l'année précédente (soit 400 étudiants en moins).

Le nombre d'étudiants qui poursuivent une spécialisation en Institut universitaire de technologie (IUT) après leur DUT est, également, en diminution : ils sont 1 871 jeunes à préparer un diplôme post-DUT et 487 un DNTS.

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue avec la création de 14 départements. Ce mouvement s'accompagne pourtant d'une légère baisse du nombre de nouveaux entrants en première année à la rentrée 2001 (- 1,6 %), alors qu'à la rentrée précédente, le flux d'entrée en première année avait progressé de 3,4 %, pour 11 départements d'IUT supplémentaires.

La part des bacheliers généraux de la session 2001 préparant un DUT en 2001-2002 est stable cette année : ils représentent 67,6 % des nouveaux bacheliers en IUT (67,7 % en 2000-2001). Le poids des bacheliers technologiques s'établit à 31,2 %. La proportion de bacheliers professionnels reste très faible (1,2 %).

Les femmes représentent 40 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Globalement, elles sont majoritaires dans le secteur tertiaire (55 %). Inversement, elles représentent juste 21 % des effectifs du secteur secondaire, même si elles sont les plus nombreuses dans les spécialités Chimie (57 %) et Génie biologique (65 %). Globalement, le taux de féminisation des spécialités du secteur secondaire s'est accru de 2 points depuis 1996-1997, soit une augmentation légèrement inférieure à celle de l'ensemble des spécialités secondaires et tertiaires (2,5 points).

Hors formation continue, les IUT de France métropolitaine et des DOM ont délivré 47 500 diplômes universitaires de technologie en 2000.

## DÉFINITIONS

■ **IUT.** Les Instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 112 IUT fonctionnent à la rentrée 2001.

Contrairement aux données de la page 6.2, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements (DNTS et diplômes post-DUT) ne sont pas dénombrés dans les tableaux 1 et 2. Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

■ **Année spéciale post-premier cycle.** Les étudiants ayant déjà suivi un enseignement supérieur de deux ans sont admis en année spéciale post-premier cycle et reçoivent une formation d'un an à temps plein.

■ **Spécialités.** L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large : 35 options sont proposées aux étudiants. Un IUT est divisé en autant de départements qu'il prépare de spécialités.

■ **Diplôme national de technologie spécialisée (DNTS).** Créé en 1995 et dispensé au sein des IUT, le DNTS délivre une formation favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise. À la rentrée 2001, les IUT préparant à ce diplôme sont au nombre de dix-sept.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

Les résultats, observés à la date du 15 janvier 2002, sont issus du système SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant), constitué par la Direction de la programmation et du développement (DPD) du ministère de l'Éducation nationale.

1 2 *Tableaux statistiques*, n° 6845. « Les Instituts universitaires de technologie. 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6251, 6345, 6417, 6649, 6720, 6845.

*Notes d'Information*, 93.23, 94.27, 95.24, 96.23, 99.24, 00.42, 01.54.

## 1 Répartition des effectifs préparant un DUT en 2001-2002 et des diplômés au DUT en 2000

(France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2001-2002			Rappel effectifs 2000-2001	Départements d'enseignement (2001-2002)	Diplômes délivrés en 2000 (1)	Rappel diplômes délivrés en 1999 (2)
	Hommes	Femmes	Total				
Chimie	1 539	2 045	3 584	3 619	19	1 505	1 513
Génie biologique	2 071	3 904	5 975	5 959	36	2 724	2 715
Génie chimique - génie des procédés	605	379	984	983	9	388	449
Génie civil	3 518	397	3 915	3 948	19	1 565	1 657
Génie électrique et informatique industrielle	10 385	652	11 037	11 238	55	4 289	4 307
Génie industriel et maintenance	2 403	104	2 507	2 510	25	927	966
Génie mécanique et productique	7 340	417	7 757	8 121	46	3 177	3 233
Génie des télécommunications et réseaux	2 701	277	2 978	2 885	20	986	811
Génie thermique et énergie	1 450	105	1 555	1 694	16	671	650
Génie du conditionnement et de l'emballage	66	51	117	65	2	-	-
Hygiène, sécurité et environnement	1 025	444	1 469	1 337	11	523	423
Mesures physiques	3 988	980	4 968	5 222	30	2 215	2 403
Organisation et génie de la production	1 629	367	1 996	2 005	21	807	780
Science et génie des matériaux	640	105	745	787	9	331	266
Métrologie contrôle qualité	63	30	93	92	1	31	-
<b>Ensemble secteur de la production</b>	<b>39 423</b>	<b>10 257</b>	<b>49 680</b>	<b>50 465</b>	<b>319</b>	<b>20 139</b>	<b>20 173</b>
Carrières juridiques	299	1 861	2 160	2 145	8	835	843
Carrières sociales	628	1 893	2 521	2 345	12	879	807
Gestion des entreprises et des administrations	7 765	12 638	20 403	20 610	76	8 858	8 494
Gestion administrative et commerciale	330	880	1 210	1 063	9	388	357
Gestion, logistique et transport	1 932	1 416	3 348	3 415	22	1 401	1 291
Information - communication	915	3 189	4 104	4 168	18	2 023	1 889
Informatique	8 092	1 462	9 554	9 574	40	3 832	3 668
Services et réseaux de communications	1 603	666	2 269	1 805	20	516	386
Statistique et traitement informatique des données	817	745	1 562	1 587	11	640	619
Techniques de commercialisation	7 545	11 346	18 891	18 918	72	7 967	8 174
<b>Ensemble secteur des services</b>	<b>29 926</b>	<b>36 096</b>	<b>66 022</b>	<b>65 630</b>	<b>288</b>	<b>27 339</b>	<b>26 528</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>69 349</b>	<b>46 353</b>	<b>115 702</b>	<b>116 095</b>	<b>607</b>	<b>47 478</b>	<b>46 701</b>

(1) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 1999-2000.

(2) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 1998-1999.

## 2 Évolution des effectifs d'étudiants préparant un DUT et des nombres de DUT délivrés

(France métropolitaine)

	Étudiants en formation			Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire	Nombre de départements d'enseignement (4)
	Secteur de la production	Secteur des services	Total		
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336	15 415	...
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609	19 097	269
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714	23 898	302
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344	28 977	350
1991-1992 (1)	37 178	40 067	77 245	31 204	373
1992-1993 (1)	39 506	43 477	82 983	32 847	416
1993-1994 (1)	42 588	47 075	89 663	35 838	468
1994-1995 (1)	44 535	49 270	93 805	37 380	498
1995-1996 (2)	45 321	50 837	96 158	39 503	518
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621	39 837	546
1997-1998 (2) (3)	49 149	60 482	109 628	44 256	551
1998-1999 (2)	49 244	62 297	111 541	46 701	562
1999-2000 (2)	50 143	63 762	113 905	47 478	579
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095		582
<b>2001-2002 (2)</b>	<b>49 680</b>	<b>66 022</b>	<b>115 702</b>		<b>607</b>

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

(3) Répartition par secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine.

(4) France métropolitaine jusqu'en 2000-2001.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, 235 écoles d'ingénieurs accueillent 82 000 étudiants, soit une progression de 3 % par rapport à 2000-2001. Cette hausse touche pratiquement toutes les écoles d'ingénieurs, qu'elles soient publiques ou privées. Les écoles du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (MJENR) forment presque six futurs ingénieurs sur dix. Après plusieurs années de fort développement, les écoles d'ingénieurs internes aux universités ont une progression moins importante (+ 2,8 % entre 2000 et 2001, après + 5,2 %).

Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques d'un autre ministère que l'Éducation nationale a augmenté globalement de 3,3 % avec des progressions diverses selon les ministères. Après plusieurs années de forte croissance, les écoles privées se montrent en 2001-2002 un peu moins dynamiques : avec 22 500 élèves, elles accueillent toutefois le quart des inscrits.

Le flux d'entrée est en progression cette année de 1,8 %. Les écoles publiques du MJENR et les écoles publiques rattachées à un autre ministère ont une progression de leurs nouveaux inscrits de 2,8 %. Par contre, les établissements du secteur privé ont accueilli moins de nouveaux élèves en 2001-2002 avec une diminution de 0,9 % après une forte hausse de 7,5 % en 2000-2001.

Depuis plusieurs années, près de un futur ingénieur sur deux vient de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cette proportion est encore plus forte dans les écoles publiques relevant d'un autre ministère : les deux tiers des élèves. Le recrutement d'élèves ingénieurs immédiatement après l'obtention du baccalauréat concerne plus de deux élèves sur dix.

À la rentrée 2001, 21 700 filles sont inscrites en écoles d'ingénieurs ; elles représentent 23,6 % de l'ensemble des inscrits (19,2 % en 1990 et 15,4 % en 1980) La part des étudiantes est très variable selon le type d'école. Seules les écoles relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales accueillent plus de filles que de garçons. La proportion des femmes a peu évolué dans les écoles privées, alors qu'elle a fortement progressé dans les écoles publiques.

## DÉFINITIONS

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs. Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine.

■ **Champ.** Ne sont pas comptés ici les élèves inscrits en formation continue, ni les diplômes décernés à ce titre, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (CESI). Quelques écoles, en majorité privées, possèdent un cycle préparatoire intégré dont les élèves ne sont pas comptés comme élèves ingénieurs.

■ **Les formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Les élèves inscrits dans ces formations ne sont pas comptabilisés dans les tableaux.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées, année 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 97.31, 98.29, 99.31, 02.03.

*Tableaux statistiques*, n° 6436, 6505, 6596, 6651, 6787.

**1 Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2001-2002** (France métropolitaine) (1)

	Les étudiants en formation en 2001-2002				Évol. annuelle des filles	Nombre d'écoles
	Effectifs	Répartition (en %)	dont étudiantes	Taux de féminisation		
<b>Écoles publiques sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (MJENR) :</b>						
<b>Écoles internes aux universités :</b>	<b>28 014</b>	<b>30,4</b>	<b>7 438</b>	<b>26,6</b>	<b>5,2</b>	<b>88</b>
Écoles relevant des universités	20 421	22,2	5 336	26,1	5,7	69
Instituts nationaux polytechniques	7 593	8,3	2 102	27,7	4,0	19
<b>Écoles externes aux universités :</b>	<b>26 382</b>	<b>28,7</b>	<b>5 272</b>	<b>20,0</b>	<b>6,8</b>	<b>36</b>
Universités de technologie	3 685	4,0	803	21,8	4,2	3
Écoles nationales d'ingénieurs (ENI)	3 067	3,3	206	6,7	3,0	4
Instituts nationaux des sciences appliquées (INSA)	8 476	9,2	2 561	30,2	3,6	4
École nationale des arts et métiers (ENSAM) et assimilées	4 872	5,3	538	11,0	8,0	12
Écoles centrales	4 026	4,4	747		11,5	4
Autres écoles	2 256	2,5	417	18,5	27,9	9
<b>Ensemble</b>	<b>54 396</b>	<b>59,1</b>	<b>12 710</b>	<b>23,4</b>	<b>5,9</b>	<b>124</b>
<b>Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité, dont secteur :</b>						
- de l'agriculture et de la pêche	4 129	4,5	2 438	59,0	6,0	15
- de la défense	3 833	4,2	558	14,6	7,9	11
- de l'industrie	3 292	3,6	755	22,9	5,4	9
- des télécommunications	1 888	2,1	264	14,0	1,1	3
- de l'équipement, du transport, du tourisme	1 619	1,8	359	22,2	3,5	5
- de la santé	21	-	15	71,4	-	2
Ville de Paris	365	0,4	124	34,0	-1,6	1
<b>Ensemble</b>	<b>15 147</b>	<b>16,5</b>	<b>4 513</b>	<b>29,8</b>	<b>5,7</b>	<b>46</b>
<b>Écoles privées</b>	<b>22 459</b>	<b>24,4</b>	<b>4 451</b>	<b>19,8</b>	<b>2,8</b>	<b>65</b>
<b>Ensemble des écoles d'ingénieurs</b>	<b>92 002</b>	<b>100,0</b>	<b>21 674</b>	<b>23,6</b>	<b>5,2</b>	<b>235</b>

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine.

**2 Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs** (France métropolitaine)

Types d'écoles	Étudiants en formation pendant l'année scolaire					Progression moyenne annuelle en %		Progression annuelle des effectifs (2001/2000)	
	1980-1981	1990-1991	1999-2000	2000-2001	2001-2002	1990/1980	2001/1990	Relative	Absolue
<b>Ensemble des écoles publiques relevant du MJENR :</b>	<b>20 650</b>	<b>34 475</b>	<b>50 340</b>	<b>52 537</b>	<b>54 396</b>	<b>5,3</b>	<b>4,3</b>	<b>3,5</b>	<b>4 056</b>
Écoles internes aux universités	8 330	17 325	25 918	27 256	28 014	7,6	4,6	2,8	2 096
Écoles externes aux universités	12 320	17 150	24 422	25 281	26 382	3,4	4,0	4,4	1 960
<b>Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité dont secteur :</b>	<b>8 127</b>	<b>10 865</b>	<b>14 219</b>	<b>14 670</b>	<b>15 147</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>928</b>
- de l'agriculture et de la pêche	2 506	3 078	3 844	4 010	4 129	2,1	2,7	3,0	285
- de la défense	2 347	3 238	3 704	3 803	3 833	3,3	1,6	0,8	129
- de l'industrie	1 083	1 571	3 136	3 201	3 292	3,8	7,4	2,8	156
- des télécommunications	666	1 302	1 697	1 760	1 888	6,9	3,1	7,3	191
- de l'équipement, du transport, du logement	1 246	1 338	1 431	1 509	1 619	0,7	1,2	7,3	188
- de la santé	25	18	16	8	21	-3,2	-7,8	162,5	5
Ville de Paris	254	320	391	379	365	2,3	1,7	-3,7	-26
<b>Écoles privées</b>	<b>8 490</b>	<b>14 002</b>	<b>21 192</b>	<b>22 106</b>	<b>22 459</b>	<b>5,1</b>	<b>4,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1 267</b>
<b>Ensemble des écoles d'ingénieurs</b>	<b>37 267</b>	<b>59 342</b>	<b>85 751</b>	<b>89 313</b>	<b>92 002</b>	<b>4,8</b>	<b>4,2</b>	<b>3,0</b>	<b>6 251</b>

**3 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs (%)** (France métropolitaine)

Types d'écoles	Niveau de l'étudiant à l'entrée								Effectif
	Baccalauréat	CPGE	DEUG	DUT-BTS	Licence, maîtrise	Ingénieur, 3 <sup>e</sup> cycle	Autres	Total	
Écoles publiques sous tutelle du MJENR	20,2	44,8	8,6	15,6	5,6	0,9	4,4	100,0	18 492
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité	3,6	64,2	2,7	1,8	8,3	10,8	8,6	100,0	5 392
Écoles privées	33,0	42,5	3,8	14,2	3,3	0,6	2,6	100,0	7 727
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>47,7</b>	<b>6,4</b>	<b>12,9</b>	<b>5,5</b>	<b>2,5</b>	<b>4,7</b>	<b>100,0</b>	<b>31 611</b>



## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, les écoles de commerce et de gestion ont accueilli 70 400 élèves, soit 6 500 élèves de plus que l'année précédente.

Pour la quatrième année consécutive, les effectifs progressent, de façon sensible (+ 10,1 % en 2001-2002 après + 13,5 %, + 9,7 % et + 9,3 % les années précédentes). Les écoles du groupe I, qui assurent la formation de 45 200 étudiants, affichent un dynamisme certain avec des effectifs en hausse de 7,6 %. Ce groupe rassemble près des deux tiers des inscrits en écoles de commerce et de gestion. La progression est plus importante encore pour les écoles des groupes II et III (respectivement 29,4 % et 11,6 %) **1**.

Les jeunes filles représentent 47 % des effectifs pour l'ensemble des établissements. La part des élèves étrangers s'élevé à 11 %.

Depuis six ans, les flux des nouveaux entrants augmentent fortement (+ 10,5 % en 2001-2002).

Les élèves qui entrent aussitôt après le baccalauréat sont plus nombreux que les entrants après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) : 19 % des élèves ont été recrutés à la sortie d'une CPGE, contre près de 25 % titulaires du baccalauréat. Les étudiants issus de CPGE se dirigent surtout vers les grandes écoles du groupe I.

21,6 % des entrants sont titulaires d'un BTS, d'un DUT ou d'un DEUG. Les élèves diplômés de deuxième cycle universitaire confirment leur présence : ils constituent 9,2 % des nouveaux inscrits à la rentrée 2001.

## DÉFINITIONS

■ **Les écoles de commerce et de gestion** sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont au nombre de 234 en 2001-2002 et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

– les écoles du groupe I (55 établissements) sont reconnues par l'État et leur diplôme est visé par le ministère de l'Éducation nationale ;

– les écoles du groupe II (15 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;

– les écoles du groupe III (157 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

Les écoles de vente (7 établissements) sortent peu à peu du champ d'enquête, leur enseignement se tournant de plus en plus vers la formation continue.

■ **BTS, DUT.** Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **DEUG, DEUST.** Diplômes d'études universitaires générales, diplômes d'études universitaires en sciences et techniques.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** « Les écoles de commerce et de gestion en 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

## Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6312, 6373, 6443, 6597, 6658, 6725, 6789.

*Note d'Information*, 01.12.

## 1 Évolution des effectifs inscrits en commerce, gestion et vente

(France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Ecoles de commerce, gestion et vente	46 128	50 668	47 293	46 987	51 329	56 303	63 905	70 363
Variation annuelle (en %)	-	9,8	-6,7	-0,6	9,2	9,7	13,5	10,1
Nombre d'écoles	193	257	233	227	217	224	230	234

## 2 Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement	Effectifs 2001-2002			dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectifs 2000-2001	Évolution annuelle en %
	Hommes	Femmes	Total				
Ecoles de commerce, gestion :							
- groupe I	23 963	21 274	45 237	47,0	9,5	42 030	7,6
- groupe II	3 702	2 574	6 276	41,0	18,7	4 851	29,4
- groupe III	9 676	8 856	18 532	47,8	10,6	16 611	11,6
Ensemble écoles de commerce, gestion	37 341	32 704	70 045	46,7	10,6	63 492	10,3
Ecoles de vente	222	96	318	30,2	9,1	413	-23,0
<b>Total général</b>	<b>37 563</b>	<b>32 800</b>	<b>70 363</b>	<b>46,6</b>	<b>10,6</b>	<b>63 905</b>	<b>10,1</b>

## 3 Niveau de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2001-2002 (France métropolitaine)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Ensemble commerce, gestion		Rappel 2000-2001	Évolution en % (1)
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
Niveau baccalauréat					43	0,5	43	0,1	28	53,6
Baccalauréat	2 597	14,6	1 160	39,9	3 552	38,5	7 309	24,4	6 793	7,6
CPGE	5 615	31,6	31	1,1	44	0,5	5 690	19,0	5 422	4,9
BTS-DUT	2 130	12,0	322	11,1	2 913	31,6	5 365	17,9	5 141	4,4
DEUG-DEUST	598	3,4	156	5,4	361	3,9	1 115	3,7	999	11,6
2 <sup>e</sup> cycle universitaire	1 645	9,2	185	6,4	929	10,1	2 759	9,2	2 544	8,5
3 <sup>e</sup> cycle universitaire	525	3,0	31	1,1	175	1,9	731	2,4	647	13,0
École d'ingénieur	725	4,1	20	0,7	71	0,8	816	2,7	634	28,7
École de commerce	433	2,4	58	2,0	174	1,9	665	2,2	620	7,3
Autre origine	3 528	19,8	943	32,5	958	10,4	5 429	18,1	4 239	28,1
<b>Ensemble</b>	<b>17 796</b>	<b>100,0</b>	<b>2 906</b>	<b>100,0</b>	<b>9 220</b>	<b>100,0</b>	<b>29 922</b>	<b>100,0</b>	<b>27 067</b>	<b>10,5</b>

(1) Par rapport à 2000-2001.

## PRÉSENTATION

En 2001-2002, 70 700 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). L'effectif est en légère hausse par rapport à 2000-2001 (+ 0,6 %).

Les effectifs des classes économiques et commerciales (15 700 étudiants) se stabilisent après six ans de progression constante. Par contre, après quatre années de baisse sensible, le nombre des étudiants inscrits en classes scientifiques croît très légèrement (+ 0,7 %) et s'élève à 44 700 étudiants. Les classes littéraires accueillent 10 300 élèves et progressent de 1,6 %. L'enseignement public assure la formation de près de 85 % des étudiants inscrits en CPGE **1**.

En 2001-2002, 28 600 femmes sont inscrites en classes préparatoires (deux élèves sur cinq). Elles sont particulièrement nombreuses en classes littéraires (les trois quarts des effectifs) et remplissent plus de la moitié des classes économiques. Par contre, elles sont minoritaires dans les classes scientifiques (un peu plus d'un élève sur cinq) **2**.

En 2001-2002, parmi 36 000 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 95 % de ces étudiants possèdent un baccalauréat d'enseignement général. Les bacheliers S sont les plus présents (sept entrants sur dix). Ils remplissent la presque totalité des classes scientifiques et un peu moins de la moitié des classes économiques **3**.

Le flux des nouveaux inscrits entrant en première année enregistre une évolution négative (- 1,3 %) par rapport à la rentrée 2000. Cependant, la baisse de 1,2 % touchant les bacheliers généraux se dirigeant en classes préparatoires est moins importante que celle constatée au niveau des mêmes bacheliers (- 4,6 % à la session 2001).

## DÉFINITIONS

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont réparties en trois catégories :

- les classes scientifiques conduisent aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;
- les classes économiques et commerciales préparent aux Écoles supérieures de commerce et de gestion et aux Écoles normales supérieures ;
- les classes littéraires préparent aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes et aux Instituts d'études politiques.

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture ou encore dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine + DOM.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** *Tableaux statistiques* (pour l'année scolaire 2001-2002), n° 6825, 6826, 6827.

« Les classes préparatoires aux grandes écoles, 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 98.19, 99.39, 00.18, 01.13, 01.31.

## 1 Évolution des effectifs d'élèves en CPGE (France métropolitaine + DOM)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Classes scientifiques	47 875	48 522	47 964	45 874	44 975	44 373	<b>44 690</b>
Évolution annuelle en %	-	1,4	- 1,1	- 4,4	- 2,0	- 1,3	<b>0,7</b>
Classes économiques	11 818	13 532	14 443	15 076	15 506	15 778	<b>15 738</b>
Évolution annuelle en %	-	14,5	6,7	4,4	2,9	1,8	<b>-0,3</b>
Classes littéraires	10 595	10 602	10 695	10 423	10 374	10 112	<b>10 275</b>
Évolution annuelle en %	-	0,1	0,9	- 2,5	- 0,5	- 2,5	<b>1,6</b>
<b>Total CPGE</b>	<b>70 288</b>	<b>72 656</b>	<b>73 102</b>	<b>71 373</b>	<b>70 855</b>	<b>70 263</b>	<b>70 703</b>
Évolution annuelle en %	-	3,4	0,6	- 2,4	- 0,7	- 0,8	<b>0,6</b>

## 2 Effectifs d'élèves en CPGE par année et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Total			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Éducation nationale</b>	<b>33 678</b>	<b>24 563</b>	<b>58 241</b>	<b>7 149</b>	<b>3 584</b>	<b>10 733</b>	<b>40 827</b>	<b>28 147</b>	<b>68 974</b>	<b>40,8</b>
Préparations scientifiques	26 750	10 566	<b>37 316</b>	4 838	1 236	<b>6 074</b>	31 588	11 802	<b>43 390</b>	27,2
1 <sup>re</sup> année	13 030	5 816	18 846	2 429	675	3 104	15 459	6 491	<b>21 950</b>	29,6
2 <sup>e</sup> année	13 720	4 750	18 470	2 409	561	2 970	16 129	5 311	<b>21 440</b>	24,8
Préparations économiques	4 830	6 728	<b>11 558</b>	2 114	1 806	<b>3 920</b>	6 944	8 534	<b>15 478</b>	55,1
1 <sup>re</sup> année	2 465	3 617	6 082	992	936	1 928	3 457	4 553	<b>8 010</b>	56,8
2 <sup>e</sup> année	2 365	3 111	5 476	1 122	870	1 992	3 487	3 981	<b>7 468</b>	53,3
Préparations littéraires	2 098	7 269	9 367	197	542	739	2 295	7 811	<b>10 106</b>	77,3
1 <sup>re</sup> année	1 168	4 497	5 665	137	360	497	1 305	4 857	<b>6 162</b>	78,8
2 <sup>e</sup> année	930	2 772	3 702	60	182	242	990	2 954	<b>3 944</b>	74,9
<b>Autres ministères (1)</b>	<b>1 239</b>	<b>450</b>	<b>1 689</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>1 253</b>	<b>476</b>	<b>1 729</b>	<b>27,5</b>
Préparations scientifiques	<b>949</b>	<b>351</b>	<b>1 300</b>	-	-	-	<b>949</b>	<b>351</b>	<b>1 300</b>	<b>27,0</b>
1 <sup>re</sup> année	384	118	502	-	-	-	384	118	<b>502</b>	23,5
2 <sup>e</sup> année	565	233	798	-	-	-	565	233	<b>798</b>	29,2
Préparations économiques	<b>176</b>	<b>44</b>	<b>220</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>190</b>	<b>70</b>	<b>260</b>	<b>26,9</b>
1 <sup>re</sup> année	90	24	114	6	14	20	96	38	<b>134</b>	28,4
2 <sup>e</sup> année	86	20	106	8	12	20	94	32	<b>126</b>	25,4
Préparations littéraires	<b>114</b>	<b>55</b>	<b>169</b>	-	-	-	<b>114</b>	<b>55</b>	<b>169</b>	<b>32,5</b>
1 <sup>re</sup> année	54	26	80	-	-	-	54	26	<b>80</b>	32,5
2 <sup>e</sup> année	60	29	89	-	-	-	60	29	<b>89</b>	32,6
<b>Total CPGE</b>	<b>34 917</b>	<b>25 013</b>	<b>59 930</b>	<b>7 163</b>	<b>3 610</b>	<b>10 773</b>	<b>42 080</b>	<b>28 623</b>	<b>70 703</b>	<b>40,5</b>

(1) Tous ministères, y compris le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## 3 Origine scolaire (en %) des élèves entrant en 1<sup>re</sup> année de CPGE en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total en %	Entrants 2001-2002	Progression annuelle
	Term. S	Term. ES	Term. L					
Préparations scientifiques	94,9	ns	ns	4,5	0,6	100,0	21 469	- 1,6
Préparations économiques	49,7	41,2	1,7	6,5	0,9	100,0	7 907	- 3,4
Préparations littéraires	20,0	18,3	61,2	ns	0,5	100,0	6 184	2,6
<b>Total CPGE</b>	<b>71,8</b>	<b>12,3</b>	<b>11,0</b>	<b>4,2</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>35 560</b>	<b>- 1,3</b>

(1) Bac professionnel, université, IUT, vie active et autres.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, 240 600 élèves sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) et classes assimilées.

Par ailleurs, 62 500 étudiants suivent une préparation au DECF, dont les effectifs restent stables par rapport à 2000.

Après quatre années de croissance modérée, l'effectif des classes de STS baisse légèrement (- 0,8 %), avec pour les établissements privés un fléchissement plus sensible (- 1,4 %).

Les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale accueillent 153 200 élèves et forment plus de six étudiants sur dix inscrits en STS. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (21 700 élèves) accueille près d'un élève sur dix.

La parité homme-femme est atteinte en STS depuis plusieurs années déjà. Les écoles de l'enseignement public sont sensiblement moins féminisées que celles du secteur privé (49 % contre 56 %), car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons.

Les écoles dépendant du ministère de l'Agriculture ont le taux de féminisation le moins élevé (35 %). Dans les domaines ayant trait à la production, les filles représentent seulement deux étudiants sur dix alors que sept élèves sur dix inscrits dans une STS-services sont des filles.

Les sections de techniciens supérieurs attirent plus particulièrement les titulaires d'un baccalauréat technologique : dans les domaines de la production, 60 % des entrants viennent d'une terminale STI et dans les domaines relevant des services, 45 % d'une terminale STT. Deux élèves sur dix seulement sont des bacheliers généraux : un élève sur dix dans les spécialités industrielles et un quart des élèves pour les domaines technico-professionnels des services. Le nombre des bacheliers professionnels progresse : ils sont plus de 8 000 à intégrer une STS (7,4 % de l'ensemble des entrants en STS).

## DÉFINITIONS

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Ce sont des classes de lycée qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux élèves des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration ».

■ **DPECF.** Diplôme préparatoire aux études comptables et financières. Il se compose de cinq unités de valeur et correspond à un diplôme de niveau bac + 1. Cette formation est comptabilisée avec les STS.

■ **DEC.F.** Diplôme d'études comptables et financières. Il se compose de sept unités de valeur et correspond à un diplôme de niveau bac + 3. Il constitue le deuxième cycle conduisant au diplôme d'expert-comptable.

■ **DMA.** Diplôme des métiers d'art préparé en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

■ **DSAA.** Diplôme supérieur en arts appliqués préparé après le DMA. La scolarité dure deux ans.

■ **DNTS.** Le diplôme national de technologie spécialisé, créé en 1995, est une formation accessible aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Il s'agit d'une formation d'un an par alternance favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise.

■ **Formations complémentaires post-BTS.** Il s'agit de formations spécialisées en un an. Elles sont accessibles aux titulaires d'un BTS, d'un DUT ou équivalent bac + 2.

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine + DOM.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** *Tableaux statistiques*, n° 6829, 6830, 6831.

**2** « Les sections de techniciens supérieurs, 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.16.

## 1 Évolution des effectifs d'élèves dans les STS et les classes préparant au DECF

(France métropolitaine + DOM)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Sections de techniciens supérieurs</b>							
<b>Public :</b>							
Effectifs	161 927	166 041	166 980	167 761	168 779	168 529	167 583
Variation annuelle en %	-	2,5	0,6	0,5	0,6	-0,1	-0,6
% par rapport à l'effectif total	70,3	70,4	69,9	69,9	69,6	69,5	69,6
<b>Privé :</b>							
Effectifs	68326	69802	71927	72306	73606	74091	73033
Variation annuelle en %	-	2,2	3,0	0,5	1,8	0,7	-1,4
% par rapport à l'effectif total	29,7	29,6	30,1	30,1	30,4	30,5	30,4
<b>Public + Privé :</b>							
Effectifs	230 253	235 843	238 907	240 067	242 385	242 620	240 616
Variation annuelle en %	-	2,4	1,3	0,5	1,0	0,1	-0,8
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Diplôme d'études comptables et financières</b>	6 129	6 183	6 337	6 483	6 447	6 229	6 254
Evolution annuelle en %	-	0,9	2,5	2,3	-0,6	-3,4	0,4
<b>Total STS + DECF</b>	236 382	242 026	245 244	246 550	248 832	248 849	246 870

## 2 Effectifs d'élèves (STS, DECF) par année et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

Types de préparation	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Éducation nationale</b>										
Classes de mise à niveau	524	1 201	1 725	599	894	1 493	1 123	2 095	3 218	65,1
DPECF	449	539	988	329	249	578	778	788	1 566	50,3
Mise à niveau, STS en 1, 2 et 3 ans	75 058	73 545	148 603	24 606	35 708	60 314	99 664	109 253	208 917	52,3
DMA en 2 ans	267	448	715	42	7	49	309	455	764	59,6
DSAA	128	280	408	-	-	0	128	280	408	68,6
DNTS	229	103	332	29	14	43	258	117	375	31,2
Formations complémentaires post-BTS	221	217	438	364	477	841	585	694	1 279	54,3
<b>Total effectif Éducation nationale</b>	76 876	76 333	153 209	25 969	37 349	63 318	102 845	113 682	216 527	52,5
<b>Agriculture</b>										
STS en 1 et 2 ans	9 309	5 065	14 374	4 839	2 512	7 351	14 148	7 577	21 725	34,9
<b>Total effectif Agriculture</b>	9 309	5 065	14 374	4 839	2 512	7 351	14 148	7 577	21 725	34,9
<b>Autres ministères</b>										
Classe de mise à niveau	-	-	-	67	98	165	67	98	165	59,4
DPECF	-	-	-	35	35	70	35	35	70	50,0
STS en 2 ans	-	-	-	874	1 146	2 020	874	1 146	2 020	56,7
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	35	22	57	35	22	57	38,6
Formations complémentaires post-BTS	-	-	-	33	19	52	33	19	52	36,5
<b>Total effectif autres</b>	-	-	-	1 044	1 320	2 364	1 044	1 320	2 364	55,8
<b>Ensemble effectif STS</b>	86 185	81 398	167 583	31 852	41 181	73 033	118 037	122 579	240 616	50,9
<b>DECF</b>	1 370	2 258	3 628	1 317	1 309	2 626	2 687	3 567	6 254	57,0
<b>Total STS + DECF</b>	87 555	83 656	171 211	33 169	42 490	75 659	120 724	126 146	246 870	51,1

## 3 Origine scolaire des élèves entrant en 1<sup>re</sup> année de STS en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

Domaines technico-professionnels (1) :	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bac pro.	Autres origines (2)	Total en %	Entrants 2001-2002
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STT	autres				
- disciplinaires (lettres et arts)	-	-	-	43,8	-	-	-	56,3	100,0	16
- de la production	7,6	0,9	1,8	60,1	1,6	5,3	9,7	12,8	99,8	33 412
- des services	6,1	10,5	6,3	1,5	44,6	5,9	6,1	17,6	98,6	76 234
<b>Total</b>	6,5	7,6	4,9	19,6	31,5	5,7	7,2	16,3	99,2	109 662

(1) Hors ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; hors DECF.

(2) Brevet de technicien, université, IUT, vie active et autres.

## PRÉSENTATION

Après une baisse des effectifs en IUFM, constatée depuis plusieurs années, on observe à la rentrée 2001 une nette reprise (+ 5 %).

Pour la troisième année consécutive, les effectifs du premier degré progressent de façon sensible (+ 7 %, puis + 10 % et + 12 % en 2001-2002). En revanche, la baisse des effectifs du second degré, qui s'est accentuée depuis la rentrée 1998 (- 3 %) pour atteindre - 9 % en 2000-2001, se ralentit à la rentrée 2001 (- 0,2 %). Le recul du nombre d'étudiants du second degré en première année, moins prononcé à la rentrée 2001 (- 7 %) est, en partie, compensé par un nouvel essor des effectifs d'étudiants du premier degré de première année (+ 5 %). Les stagiaires du second degré de seconde année connaissent une progression particulièrement élevée (+ 18 %) après plusieurs années de décroissance.

Sept usagers sur dix sont des femmes. Elles représentent 82 % des étudiants et stagiaires du premier degré ; en ce qui concerne les concours du second degré, elles ne sont plus que 62 %.

La répartition des effectifs au sein des IUFM met en évidence un engouement un peu plus grand pour le professorat du second degré (65 % de l'effectif de première année), avec une prédilection pour les CAPES : 46 %, contre 35 % pour le professorat des écoles. De plus, dans sept IUFM, plus de sept étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré (avec un maximum pour l'IUFM de Paris : 91 %). Les préparations au CAPES sont privilégiées dans la majorité des établissements, en particulier à Paris (82 %). À l'inverse, quatre IUFM préparent de façon comparable au CAPE et au CAPES (Caen, Montpellier, Rouen et La Réunion) et neuf IUFM favorisent les préparations au CAPE : Amiens, Besançon, Corse, Reims, Créteil, Versailles, Guadeloupe, Martinique avec un maximum en Guyane (76 %).

## DÉFINITIONS

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Voir la rubrique « Définitions » en 6.2.

■ **Types de préparation.****Concours du premier degré :**

- CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- Diplôme de psychologue scolaire.

**Concours du second degré :**

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation.

■ **Niveaux de scolarité.** Sont comptabilisés :**en première année :**

- les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP ;
- les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles ;
- les étudiants de première année.

**en seconde année :**

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP, et CPE ;
- les formations spécialisées des professeurs des écoles titulaires : CAPSAIS et diplôme de psychologue scolaire.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** " Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Les effectifs en 2001-2002 ", *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2001-2002 », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6790. *Note d'Information*, 01.45.

## 1 Évolution des effectifs des IUFM (France métropolitaine + DOM)

	1991-1992 (1)	1995-1996 (2)	1998-1999 (2)	1999-2000 (3)	2000-2001 (3)	2001-2002 (3)	dont	
							hommes	femmes
1 <sup>re</sup> année 1 <sup>er</sup> degré	6 973	14 415	16 030	16 716	16 409	17 302	2 883	14 419
Évolution (%)		107 %	9 %	4 %	- 2 %	5 %		
2 <sup>nde</sup> année 1 <sup>er</sup> degré hors formation spécialisée PE	15 168	13 028	10 528	11 643	14 760	17 631	3 255	14 376
Évolution (%)		- 14 %	5 %	11 %	27 %	19 %		
2 <sup>nde</sup> année 1 <sup>er</sup> degré y compris formation spécialisée PE				12 780	16 109	19 140	3 693	15 447
<b>Total 1<sup>er</sup> degré hors formation spécialisée PE</b>	<b>22 141</b>	<b>27 443</b>	<b>26 558</b>	<b>28 359</b>	<b>31 169</b>	<b>34 933</b>	<b>6 138</b>	<b>28 795</b>
Évolution (%)		24 %	7 %	7 %	10 %	12 %	18 % (4)	82 % (4)
1 <sup>re</sup> année 2 <sup>nd</sup> degré	21 553	44 129	41 295	38 912	34 231	31 764	11 687	20 077
Évolution (%)		105 %	- 2 %	- 6 %	- 12 %	- 7 %		
2 <sup>nde</sup> année 2 <sup>nd</sup> degré	12 087	14 496	13 749	13 573	13 435	15 803	6 487	9 316
Évolution (%)		20 %	- 3 %	- 1 %	- 1 %	18 %		
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>33 640</b>	<b>58 625</b>	<b>55 044</b>	<b>52 485</b>	<b>47 666</b>	<b>47 567</b>	<b>18 174</b>	<b>29 393</b>
Évolution (%)		74 %	- 3 %	- 5 %	- 9 %	0 %	38 % (4)	62 % (4)
<b>Total 1<sup>re</sup> année</b>	<b>28 526</b>	<b>58 544</b>	<b>57 325</b>	<b>55 628</b>	<b>50 640</b>	<b>49 066</b>	<b>14 570</b>	<b>34 496</b>
Évolution (%)		105 %	0 %	- 3 %	- 9 %	- 3 %	30 % (4)	70 % (4)
<b>Total 2<sup>nde</sup> année hors formation spécialisée PE</b>	<b>27 255</b>	<b>27 524</b>	<b>24 277</b>	<b>25 216</b>	<b>28 195</b>	<b>33 434</b>	<b>9 742</b>	<b>23 692</b>
Évolution (%)		1 %	0 %	4 %	12 %	19 %	29 % (4)	71 % (4)
<b>Total hors formation spécialisée PE</b>	<b>55 781</b>	<b>86 068</b>	<b>81 602</b>	<b>80 844</b>	<b>78 835</b>	<b>82 500</b>	<b>24 312</b>	<b>58 188</b>
Évolution (%)		54 %	- 5 %	- 1 %	- 2 %	5 %	29 % (4)	71 % (4)
<b>Total y compris formation spécialisée PE</b>				<b>81 981</b>	<b>80 184</b>	<b>84 009</b>	<b>24 750</b>	<b>59 259</b>
Évolution (%)					- 2 %	5 %	29 % (4)	71 % (4)

(1) Source : enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel.

(2) Source : enquête DEP/DPD n° 54. (3) Source : enquête DPD-SISE. (4) % d'hommes/de femmes par rapport à l'effectif total. PE : professeurs des écoles.

## 2 Répartition des effectifs des IUFM en 2001-2002 (y compris spécialisation des professeurs des écoles titulaires)

	Première année					Seconde année				Effectifs totaux	
	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	dont CAPES	dont CAPET	Total 1 <sup>re</sup> année	dont CAFEP	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	Total CAFEP 2 <sup>e</sup> année		
Aix-Marseille	744	1 532	1 019	160	2 276	108	698	767	-	1 465	3 741
Amiens	651	566	399	20	1 217	22	553	396	8	949	2 166
Besançon	505	566	340	75	1 071	18	415	347	10	762	1 833
Bordeaux	614	1 735	1 337	42	2 349	150	635	858	-	1 493	3 842
Caen	401	597	395	9	998	38	389	391	17	780	1 778
Clermont-Ferrand	362	729	482	21	1 091	44	250	381	17	631	1 722
Corse	15	173	108	6	326	-	50	29	-	79	405
Dijon	331	807	569	49	1 338	24	361	316	10	677	1 815
Grenoble	694	783	584	49	1 477	70	819	508	31	1 327	2 804
Lille	1 352	2 490	1 711	175	3 842	209	1 355	1 079	70	2 434	6 276
Limoges	221	548	397	8	769	6	149	197	-	346	1 115
Lyon	764	1 862	1 367	57	2 626	170	868	1 218	101	2 086	4 712
Montpellier	855	1 336	905	68	2 191	59	913	702	-	1 615	3 806
Nancy-Metz	777	1 244	865	70	2 021	28	762	684	11	1 446	3 467
Nantes	580	1 198	863	44	1 778	222	660	646	108	1 306	3 084
Nice	599	730	532	42	1 329	43	475	357	20	832	2 161
Orléans-Tours	691	1 035	794	50	1 726	60	683	527	21	1 210	2 936
Poitiers	410	761	493	54	1 171	27	451	433	15	884	2 055
Reims	466	531	357	27	997	17	540	374	12	914	1 911
Rennes	552	1 651	1 249	56	2 203	205	453	857	112	1 310	3 513
Rouen	565	872	610	30	1 437	48	558	425	12	983	2 420
Strasbourg	465	1 000	735	69	1 465	46	588	591	-	1 179	2 644
Toulouse	642	1 774	987	237	2 416	91	833	981	79	1 814	4 230
<b>Total province</b>	<b>13 394</b>	<b>24 520</b>	<b>17 098</b>	<b>1 418</b>	<b>37 914</b>	<b>1 705</b>	<b>13 458</b>	<b>13 064</b>	<b>654</b>	<b>26 522</b>	<b>64 436</b>
Paris	346	3 614	3 243	57	3 960	178	647	556	42	1 203	5 163
Créteil	1 287	1 192	604	83	2 479	16	2 083	880	22	2 963	5 442
Versailles	1 625	1 668	941	120	3 293	87	2 283	1 088	65	3 371	6 664
<b>Total Île-de-France</b>	<b>3 258</b>	<b>6 474</b>	<b>4 788</b>	<b>260</b>	<b>9 732</b>	<b>281</b>	<b>5 013</b>	<b>2 524</b>	<b>129</b>	<b>7 537</b>	<b>17 269</b>
<b>Total France métro.</b>	<b>16 652</b>	<b>30 994</b>	<b>21 886</b>	<b>1 678</b>	<b>47 646</b>	<b>1 986</b>	<b>18 471</b>	<b>15 588</b>	<b>783</b>	<b>34 059</b>	<b>81 705</b>
Guadeloupe	102	94	42	-	196	-	122	23	-	145	341
Guyane	58	18	-	18	76	-	147	-	-	147	223
La Réunion	308	509	300	52	817	4	302	170	-	472	1 289
Martinique	182	149	138	-	331	-	98	22	-	120	451
<b>Total DOM</b>	<b>650</b>	<b>770</b>	<b>480</b>	<b>70</b>	<b>1 420</b>	<b>4</b>	<b>669</b>	<b>215</b>	<b>-</b>	<b>884</b>	<b>2 304</b>
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>17 302</b>	<b>31 764</b>	<b>22 366</b>	<b>1 748</b>	<b>49 066</b>	<b>1 990</b>	<b>19 140</b>	<b>15 803</b>	<b>783</b>	<b>34 943</b>	<b>84 009</b>
Pacifique	-	159	136	-	159	-	-	53	-	53	212
<b>Total France entière</b>	<b>17 302</b>	<b>31 923</b>	<b>22 502</b>	<b>1 748</b>	<b>49 225</b>	<b>1 990</b>	<b>19 140</b>	<b>15 856</b>	<b>783</b>	<b>34 996</b>	<b>84 221</b>



## PRÉSENTATION

En France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 31,2 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 10 % sont enfants d'ouvriers et seulement 2,5 % fils ou filles d'agriculteurs **1**.

À partir de la rentrée 2001, les statistiques des CPGE et STS prennent en compte les formations de l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. Dans ces filières, les enfants d'agriculteurs sont bien mieux représentés : 17,7 % des jeunes inscrits en CPGE et 26 % des étudiants en STS sont enfants d'agriculteurs, contre, respectivement, 1,9 % et 2,8 % en CPGE et STS sous tutelle des autres ministères. La part des enfants d'employés y est sensiblement plus importante, en CPGE comme en STS, alors que celle des fils et filles de cadres est deux fois moins élevée en CPGE.

Un tiers des étudiants inscrits dans une formation longue (université hors IUT et CPGE) ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale ; ce phénomène est toujours plus accentué dans les CPGE et les disciplines de santé, où respectivement 50 % et 44 % des étudiants sont issus de cette catégorie sociale.

En revanche, les filières technologiques courtes, IUT et surtout STS, recrutent davantage parmi les enfants d'ouvriers et d'employés : ceux-ci représentent 31 % des inscrits en IUT et 39 % des effectifs en STS.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 30 % en 1<sup>er</sup> cycle et IUT à 36 % en 3<sup>e</sup> cycle. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est inférieure à 5 % en 3<sup>e</sup> cycle **2**.

Depuis cinq ans, à l'université, la part des enfants d'agriculteurs, d'artisans, d'ouvriers ou de parents exerçant une profession intermédiaire a diminué de plus d'un point chacune. Les enfants d'employés sont aujourd'hui un peu mieux représentés, mais ce sont surtout le nombre d'étudiants ayant des parents inactifs ou retraités qui a relativement progressé.

## DÉFINITIONS

■ **Professions et catégories sociales (PCS).**

Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989.

■ **Universités.** Ensemble des UFR, écoles d'ingénieurs rattachées et instituts intégrés, Instituts nationaux polytechniques (INP), l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris et l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

■ **STS et CPGE.** Sont incluses dans le tableau **1** les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques, quel que soit le ministère de tutelle, les CPGE et STS privées sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, ainsi que 65 % des effectifs des STS et 87 % des étudiants en CPGE privées sous tutelle d'un ministère autre que celui-ci.

■ **Autres enseignements.** Ensemble des IUFM, des facultés privées et des écoles supérieures publiques et privées regroupant : les écoles d'ingénieurs dont les diplômes sont reconnus par la commission des titres y compris les NFI, les écoles de commerce et de gestion, les écoles juridiques et administratives (écoles de notariat, Instituts régionaux d'administration [IRA], etc.), les écoles artistiques et culturelles et les écoles à spécialisations diverses (vétérinaire, marine, journalisme, agriculture, etc.). Pour ces formations, la répartition par origine sociale est celle de 2000, sauf pour les IUFM. On ne connaît pas l'origine sociale des élèves des écoles paramédicales et sociales.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

## Universités

**1 2** « Statistiques sur les étudiants dans les établissements universitaires en 2001-2002 », « Statistiques sur les étudiants dans les IUT en 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits en IUT en 2001-2002 », « Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2001-2002 », *Notes d'Information*, à paraître.

## Non universitaire

**1** *Tableaux statistiques*, n° 6787, 6789, 6794.

« Statistiques sur les étudiants en CPGE en 2001-2002 », « Statistiques sur les étudiants en STS en 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, *Notes d'Information*, à paraître.

## 1 Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2001-2002 (France métropolitaine, Public + Privé)

											(%, effectifs)
	Droit	Économie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Ensemble université	CPGE (1)	STS (1)	Autres enseign.(2)	Ensemble
Agriculteurs	1,6	2,2	1,8	2,3	1,6	3,2	2,1	2,0	5,2	2,5	2,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,1	8,1	6,2	6,6	5,1	8,0	6,8	7,2	8,6	8,6	7,3
Professions libérales, cadres supérieurs	37,1	29,8	27,2	35,8	43,9	26,2	32,3	50,1	14,7	34,2	31,2
Professions intermédiaires	13,1	14,2	16,7	17,7	15,3	20,0	16,4	14,9	16,9	13,2	15,8
Employés	13,4	13,4	13,7	12,5	6,4	15,4	12,8	8,9	17,0	8,6	12,4
Ouvriers	9,2	12,5	11,4	10,6	4,9	16,0	10,8	5,3	21,5	5,5	10,9
Retraités, inactifs	11,5	12,8	13,2	8,6	6,6	7,5	10,7	7,2	11,9	6,6	10,0
Indéterminé	6,0	7,0	9,7	5,9	16,3	3,7	8,2	4,2	4,3	20,8	9,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Effectifs</b>	<b>157 446</b>	<b>139 035</b>	<b>422 137</b>	<b>290 566</b>	<b>123 334</b>	<b>112 033</b>	<b>1 244 551</b>	<b>64 703</b>	<b>215 761</b>	<b>326 773</b>	<b>1 851 788</b>

(1) CPGE et STS publiques tous ministères, CPGE et STS privées sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture.

(2) Répartition observée en 2000-2001 pour ces formations, sauf les IUJFM.

## 2 Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités par sexe et par cycle en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

### A – Répartition en effectifs

	Premier cycle et niveau premier cycle			Deuxième cycle et niveau deuxième cycle			Troisième cycle et niveau troisième cycle			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	4 595	8 896	13 491	3 250	6 190	9 440	988	1 612	2 600	8 833	16 698
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19 172	25 899	45 071	12 564	17 634	30 198	4 169	5 167	9 336	35 905	48 700
Professions libérales, cadres supérieurs	88 115	101 975	190 090	65 470	82 979	148 449	30 035	33 546	63 581	183 620	218 500
Professions intermédiaires	47 236	62 295	109 531	29 650	41 312	70 962	10 816	12 193	23 009	87 702	115 800
Employés	38 526	55 251	93 777	21 364	31 625	52 989	5 833	6 573	12 406	65 723	93 449
Ouvriers	32 743	50 176	82 919	17 158	25 772	42 930	4 028	4 680	8 708	53 929	80 628
Retraités, inactifs	25 585	38 276	63 861	20 346	29 484	49 830	9 699	9 844	19 543	55 630	77 604
Indéterminé	15 651	21 757	37 408	10 753	16 085	26 838	17 629	19 955	37 584	44 033	57 797
<b>Effectifs</b>	<b>271 623</b>	<b>364 525</b>	<b>636 148</b>	<b>180 555</b>	<b>251 081</b>	<b>431 636</b>	<b>83 197</b>	<b>93 570</b>	<b>176 767</b>	<b>535 375</b>	<b>709 176</b>

### B – Répartition en pourcentages

	Premier cycle et niveau premier cycle			Deuxième cycle et niveau deuxième cycle			Troisième cycle et niveau troisième cycle			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,7	2,4	2,1	1,8	2,5	2,2	1,2	1,7	1,5	1,6	2,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,1	7,1	7,1	7,0	7,0	7,0	5,0	5,5	5,3	6,7	6,9
Professions libérales, cadres supérieurs	32,4	28,0	29,9	36,3	33,0	34,4	36,1	35,9	36,0	34,3	30,8
Professions intermédiaires	17,4	17,1	17,2	16,4	16,5	16,4	13,0	13,0	13,0	16,4	16,3
Employés	14,2	15,2	14,7	11,8	12,6	12,3	7,0	7,0	7,0	12,3	13,2
Ouvriers	12,1	13,8	13,0	9,5	10,3	9,9	4,8	5,0	4,9	10,1	11,4
Retraités, inactifs	9,4	10,5	10,0	11,3	11,7	11,5	11,7	10,5	11,1	10,4	10,9
Indéterminé	5,8	6,0	5,9	6,0	6,4	6,2	21,2	21,3	21,3	8,2	8,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## PRÉSENTATION

La reprise de la croissance des effectifs d'étudiants étrangers, amorcée à la rentrée 1999, se poursuit à un rythme de plus en plus soutenu alors que les inscriptions d'étudiants français ne cessent de diminuer (+ 30,6 % contre - 4,4 % entre 1998 et 2001). En conséquence, la part de la population étrangère dans les universités de France métropolitaine et des DOM, qui a perdu 5 points entre 1985 et 1997, retrouve cette année le niveau observé à la rentrée 1990 **1 2**.

Les effectifs d'étudiants non européens ont connu une baisse de 1991 à 1997, suivie d'une forte hausse depuis 1999. L'évolution de la population étrangère européenne au cours des dix dernières années a été radicalement différente : la présence des étudiants originaires d'un État européen non membre de l'Union européenne, et notamment des pays de l'Est, n'a cessé de s'affirmer alors que les inscriptions de ressortissants de l'Union européenne sont en léger repli depuis 1995.

Depuis la rentrée 1998, les sciences économiques se situent en première position en ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers. Les formations de santé, qui occupaient le premier rang depuis le début des années 1990, ont vu leur prédominance s'effriter jusqu'en 1998. Depuis, la proportion d'étudiants étrangers inscrits dans cette filière augmente à nouveau, mais de façon modérée.

Cependant, le choix de la discipline varie selon l'origine géographique des étudiants. Ainsi, six étudiants américains sur dix sont inscrits en lettres et sciences humaines. Cette discipline est également privilégiée par les Européens et les Asiatiques : 48 % des premiers et 40 % des seconds suivent des études littéraires à l'université. Toutefois, les ressortissants de certains États, comme le Liban ou la Syrie, s'orientent davantage vers des études médicales ou scientifiques. Quant aux Africains, ils se dirigent, de manière équivalente, vers les disciplines littéraires, scientifiques et économiques.

Entre 1985 et 1999, la féminisation de la population universitaire étrangère a connu une période de progrès considérable. En effet, la proportion de femmes parmi les étudiants étrangers atteint 50,9 % en 1999 contre 34,5 % en 1985, soit un gain de plus de 16 points. Au cours de cette même période, la part de femmes parmi les étudiants français n'a quasiment pas évolué. Ces deux dernières années, la progression des étudiantes étrangères semble marquer le pas. Ce constat résulte d'un recul de 3 points de la part des étudiantes originaires d'un pays africain.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe et l'École nationale de la nature et du paysage de Blois.

Toutes les composantes des universités sont considérées (UFR, IUT, écoles d'ingénieurs internes et rattachées, etc.).

■ **La discipline IUT** regroupe les diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Statistiques sur les étudiants étrangers à l'université en 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

## Voir aussi

*Note d'Information*, 01.22.

## 1 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités

(France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Effectifs	110 763	131 979	136 306	130 376	125 746	122 111	122 126	129 469	141 616	159 463
Variation annuelle (%)			3,5	-4,4	-3,6	-2,9	0,0	6,0	9,4	12,6
Proportion d'étudiants étrangers (%)	12,9	13,6	11,5	8,8	8,6	8,5	8,6	9,1	9,9	11,4

## 2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine, pharmacie, dentaire	IUT	Total	% par nationalité	Dont femmes (en %)	
<b>Europe :</b>	<b>6 507</b>	<b>5 749</b>	<b>20 065</b>	<b>5 415</b>	<b>3 230</b>	<b>941</b>	<b>41 907</b>	<b>26,3</b>	<b>66,5</b>
- Union européenne	4 142	2 959	13 094	3 491	1 878	654	26 218	16,4	63,6
dont :									
Allemagne	915	620	2560	760	427	127	5409	3,4	64,5
Italie	505	325	2072	547	255	77	3781	2,4	61,7
Espagne	423	340	1708	573	270	68	3382	2,1	62,6
Grande-Bretagne	501	287	1486	245	68	74	2661	1,7	65,2
Grèce	495	213	1306	208	96	11	2329	1,5	69,6
Portugal	296	282	993	322	129	121	2143	1,3	63,4
Belgique	326	265	840	290	310	84	2115	1,3	58,3
Luxembourg	216	257	602	267	208	5	1555	1,0	47,8
- hors Union européenne	2 365	2 790	6 971	1 924	1 352	287	15 689	9,8	71,4
dont :									
Roumanie	507	559	860	591	699	39	3255	2,0	67,5
Pologne	376	308	1277	224	83	58	2326	1,5	80,3
Bulgarie	406	640	855	248	104	17	2270	1,4	69,6
Russie	249	395	1047	195	76	25	1987	1,2	78,7
<b>Asie :</b>	<b>1 989</b>	<b>4 141</b>	<b>9 585</b>	<b>4 229</b>	<b>3 112</b>	<b>695</b>	<b>23 751</b>	<b>14,9</b>	<b>51,2</b>
dont :									
Chine	185	1968	2179	975	93	135	5535	3,5	55,2
Liban	325	399	600	899	988	22	3233	2,0	37,6
Corée du Sud	123	102	1494	149	41	25	1934	1,2	66,1
Turquie	350	410	728	259	92	85	1924	1,2	54,0
Japon	109	70	1353	57	19	7	1615	1,0	71,9
Syrie	54	55	262	314	910	3	1598	1,0	24,8
Viet Nam	121	387	355	399	211	120	1593	1,0	53,5
<b>Afrique :</b>	<b>9 979</b>	<b>17 361</b>	<b>19 876</b>	<b>20 877</b>	<b>9 668</b>	<b>4 245</b>	<b>82 006</b>	<b>51,4</b>	<b>38,2</b>
dont :									
Maroc	2 815	5 456	5 848	7 406	2 378	2 172	26 075	16,4	35,1
Algérie	1 055	1 502	3 522	4 036	3 173	313	13 601	8,5	42,2
Tunisie	726	1 428	1 826	2 125	992	153	7 250	4,5	38,7
Sénégal	849	1 587	1 775	1 355	195	405	6 166	3,9	34,1
Cameroun	663	694	689	934	524	160	3 664	2,3	47,9
Côte-d'Ivoire	650	994	530	588	266	97	3 125	2,0	41,7
Madagascar	239	894	583	545	568	124	2 953	1,9	53,3
Congo	491	590	577	402	246	263	2 569	1,6	33,6
Gabon	340	479	686	600	116	45	2 266	1,4	45,2
Maurice	177	357	478	345	159	57	1 573	1,0	48,8
<b>Amériques :</b>	<b>1 362</b>	<b>946</b>	<b>6 684</b>	<b>1 596</b>	<b>655</b>	<b>129</b>	<b>11 372</b>	<b>7,1</b>	<b>61,5</b>
dont :									
États-Unis d'Amérique (USA)	233	116	2 123	114	27	10	2 623	1,6	71,4
Brésil	187	110	804	296	115	14	1 526	1,0	60,7
<b>Océanie</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>144</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>241</b>	<b>0,2</b>	<b>65,1</b>
<b>Apatrides ou non déclaré</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>83</b>	<b>34</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>186</b>	<b>0,1</b>	<b>53,2</b>
<b>Toutes nationalités</b>	<b>19 894</b>	<b>28 241</b>	<b>56 437</b>	<b>32 173</b>	<b>16 691</b>	<b>6 027</b>	<b>159 463</b>	<b>100,0</b>	<b>49,3</b>
Proportion d'étrangers	11,2	16,9	11,8	10,0	11,9	5,1	11,4		

## PRÉSENTATION

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils ne sont pas quatre lauréats sur cinq des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Toutefois, leur taux de poursuite d'études augmente légèrement cette année et se situe à 77 %.

L'université demeure la filière privilégiée des nouveaux bacheliers généraux. Cependant, depuis cinq ans, elle les attire un peu moins tous les ans. En 2001, leur taux d'accueil à l'université (hors IUT) s'établit à 62,1 %. Dans les filières courtes, il progresse et atteint 11,5 % pour les IUT ; il baisse et se situe à 9,1 % pour les STS. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,1 % des bacheliers généraux, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

Presque un bachelier technologique sur deux s'inscrit en section de techniciens supérieurs. En effet, en 2001, cette filière accueille 45,1 % des bacheliers technologiques. Le taux d'accueil des bacheliers technologiques diminue surtout en filière universitaire. Cette désaffection se retrouve en disciplines générales, où s'orientent 18,2 % des bacheliers technologiques après 19,1 % en 2000-2001.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Leur effectif progresse (16 500 en 2001), mais ils ne représentent que 17,8 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS sont la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (10,9 %) avant les disciplines générales de l'université (5,8 %).

## DÉFINITIONS

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un bachelier peut s'inscrire en même temps dans plusieurs formations, par exemple en CPGE et à l'université, ce qui explique que le total « baccalauréat général » soit supérieur au nombre de bacheliers 2001.

■ **Autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS. Sections de techniciens supérieurs.** Cette filière intègre également les préparations au DPECF (diplôme préparatoire aux études comptables et financières) et les classes de mise à niveau.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Champ.** Les résultats présentés correspondent au champ France métropolitaine + DOM.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6840, 6845, 6847.

« Les effectifs inscrits dans les écoles d'ingénieurs en 2001-2002 », « Les effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel en 2001-2002 », « Les effectifs inscrits dans les écoles d'enseignement supérieur non universitaire en 2001-2002 », « Les effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement universitaire privés en 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

## 1 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL	Séries			Total	Rappel 2000-2001
	L	ES	S		
<b>Établissements</b>					
<b>Universités :</b>	<b>77,4</b>	<b>72,7</b>	<b>72,5</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	75,4	60,0	57,4	62,1	62,4
IUT	2,1	12,7	15,0	11,5	11,2
STS :	10,0	11,5	7,3	9,1	9,3
- publiques (1)	5,3	6,3	4,3	5,1	5,1
- privées (1)	4,7	5,2	3,0	4,0	4,1
CPGE :	6,9	5,8	20,2	13,1	12,6
- publiques	6,5	4,3	17,3	11,2	10,7
- privées	0,4	1,5	2,8	1,9	1,9
Autres formations :	7,9	8,5	10,0	9,1	8,0
Préparations intégrées (écoles d'ingénieurs)	-	-	1,7	0,9	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires	-	-	2,2	1,1	1,0
- publiques	-	-	1,6	0,8	0,7
- privées	-	-	0,7	0,3	0,3
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,7	3,9	1,3	1,9	1,7
Facultés privées (2)	1,9	1,5	1,0	1,3	1,2
Écoles de notariat	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Écoles d'architecture	0,3	0,3	0,9	0,6	0,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	3,3	0,8	0,6	1,3	1,2
Écoles paramédicales (2)	0,6	1,1	1,5	1,2	0,9
Écoles préparant aux fonctions sociales (2)	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2
Autres écoles de spécialités diverses	0,8	0,6	0,7	0,7	0,7
<b>Total baccalauréat général</b>	<b>102,2</b>	<b>98,6</b>	<b>110,0</b>	<b>104,9</b>	<b>103,5</b>
Bacheliers 2001	56 673	75 459	126 653	258 785	271 155

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE	Séries			Total	Rappel 2000-2001
	STI	STT	Autres (2)		
<b>Établissements</b>					
<b>Universités :</b>	<b>24,1</b>	<b>31,8</b>	<b>21,2</b>	<b>27,5</b>	<b>28,3</b>
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	7,8	23,0	18,2	18,2	19,1
IUT	16,3	8,8	3,0	9,3	9,1
STS :	61,6	44,1	30,2	45,1	44,9
- publiques (1)	53,8	32,2	22,1	35,1	34,7
- privées (1)	7,8	11,9	8,1	10,0	10,2
CPGE :	2,2	0,6	0,5	1,0	1,0
- publiques	2,2	0,6	0,5	1,0	0,9
- privées	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres formations :	1,9	2,0	7,9	3,3	2,5
Préparations intégrées (écoles d'ingénieurs)	0,1	-	0,0	0,0	0,0
Écoles d'ingénieurs non universitaires	0,1	-	-	0,0	0,0
- publiques	0,0	-	-	0,0	0,0
- privées	0,1	-	-	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,1	0,8	0,1	0,5	0,5
Facultés privées (3)	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Écoles d'architecture	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	0,9	0,3	0,4	0,5	0,4
Écoles paramédicales (3)	0,1	0,3	6,6	1,7	0,8
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1
Autres écoles de spécialités diverses	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
<b>Total baccalauréat technologique</b>	<b>89,8</b>	<b>78,5</b>	<b>59,8</b>	<b>77,0</b>	<b>76,7</b>
Bacheliers 2001	35 737	78 369	33 838	147 944	152 778

(1) Ventilation des nouveaux bacheliers L/ES en 2 séries, STI/STT en 2 séries, pour les STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture, au prorata de la répartition sur le champ Éducation nationale.

(2) STL, SMS, Hôtellerie, STAE, STPA, F11, F11', F12.

(3) Résultats de l'année précédente (2000-2001).

## PRÉSENTATION

Près de la moitié des entrants en première année de premier cycle universitaire en 2000-2001 (44,8 %) sont passés en deuxième année, dont une minorité d'entre eux (1,5 %) en se réorientant vers une autre filière universitaire. Un entrant sur cinq a redoublé sa première année dans la même discipline et près de un sur dix dans une discipline différente. Ils sont plus d'un quart à avoir quitté, provisoirement ou définitivement, le système universitaire **1**.

C'est en IUT que le taux de passage dans l'année supérieure est le plus élevé : quatre étudiants sur cinq passent en effet en deuxième année. À l'opposé, ce taux est le plus faible en médecine et en pharmacie, respectivement 10,2 % et 14,8 %, en raison du *numerus clausus* limitant le passage des étudiants en deuxième année.

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de passage dans la même discipline varie fortement. En STAPS, la moitié des étudiants passent en deuxième année après une année d'études en premier cycle. De même, en Lettres, Sciences du Langage et Art, ils sont 44,4 %. Mais en AES, le taux de passage est beaucoup plus faible (28,6%) **2**.

Ces écarts entre disciplines peuvent en partie s'expliquer par l'origine scolaire des étudiants. En STAPS et en Lettres, trois étudiants sur quatre sont titulaires d'un baccalauréat général alors qu'il n'y en a qu'un sur deux en AES. Dans cette filière pluridisciplinaire à dominante économique et juridique, 36,1 % d'étudiants proviennent des séries technologiques du baccalauréat et 10 % sont titulaires du baccalauréat professionnel.

Le taux de redoublement dans la même discipline en première année, varie beaucoup : de 27 % en STAPS à 12,8 % en Lettres, Sciences du Langage et Art. Dans les disciplines scientifiques, c'est en Sciences de la nature et de la vie qu'il est le plus fort (21,2 %), mais la part des réorientations y est moindre.

Près de un étudiant sur dix change d'orientation en fin de première année. Les trois quarts d'entre eux reprennent leurs études en première année.

Dans les filières universitaires générales, les étudiants sont plus nombreux à quitter l'université après un an en premier cycle en AES (39 %), Langues (38,7 %), qu'en Sciences et structures de la matière (24,5 %) ou en STAPS (18,4 %). Les IUT, la médecine et la pharmacie ont les taux de sortie les plus faibles (entre 15,1 % et 14,7 %).

## DÉFINITIONS

■ **Entrant.** Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de premier cycle à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, diplômés d'université).

■ **Taux de passage.** Proportion d'entrants de 2000-2001 inscrits en deuxième année de premier cycle universitaire en 2001-2002.

■ **Taux de redoublement.** Proportion d'entrants de 2000-2001 inscrits en première année de premier cycle universitaire en 2001-2002, quelle que soit la discipline.

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 2000-2001 inscrits dans la discipline d'entrée en 2001-2002, quelle que soit l'année d'inscription.

■ **Taux de réorientation.** Proportion d'entrants de 2000-2001 inscrits dans une discipline universitaire différente de celle d'entrée en 2001-2002, quelle que soit l'année d'inscription.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 2000-2001 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Enquêtes SISE, Direction de la programmation et du développement.

**1 Devenir un an après des entrants de 2000-2001 en première année de premier cycle universitaire** (France entière)

	Poursuite dans la discipline			Réorientation vers une autre filière universitaire			Taux de sortie	Total général
	Taux de passage	Taux de redoublement	Sous total	Taux de passage	Taux de redoublement	Sous-total		
Droit - Sciences politiques	35,5	26,9	62,4	1,1	8,3	9,4	28,2	100,00
Sciences économiques- Gestion (hors AES)	41,4	18,2	59,6	1,3	8,7	10	30,4	100,00
AES	28,6	19,3	47,9	2,1	11,0	13,1	39,0	100,00
Lettres - Sciences du langage - Arts	44,4	12,8	57,2	2,6	6,1	8,7	34,1	100,00
Langues	35,7	16,7	52,4	2,0	6,9	8,9	38,7	100,00
Sciences humaines et sociales	41,7	18,2	59,9	1,6	6,3	7,9	32,2	100,00
Sciences et structure de la matière	42,2	19,8	62,0	2,5	11,0	13,5	24,5	100,00
Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur	38,8	12,7	51,5	5,9	11,6	17,5	31,0	100,00
Sciences de la nature et de la vie	41,2	21,2	62,4	1,7	9,7	11,4	26,2	100,00
STAPS	49,9	27,0	76,9	0,5	4,2	4,7	18,4	100,00
Médecine	10,2	62,1	72,3	1,2	11,4	12,6	15,1	100,00
Pharmacie	14,8	59,9	74,7	0,5	10	10,5	14,8	100,00
IUT	71,6	8,9	80,5	0,4	4,4	4,8	14,7	100,00
Ingénieurs	76,2	3,0	79,2	1,0	16,4	17,4	3,4	100,00
<b>Ensemble</b>	<b>43,3</b>	<b>20,5</b>	<b>63,8</b>	<b>1,5</b>	<b>7,7</b>	<b>9,2</b>	<b>27,0</b>	<b>100,00</b>

**2 Répartition (en %) des entrants de 2000-2001 en première année de premier cycle par filière et série de baccalauréat** (France entière)

	Bacs généraux				Bacs technologiques			Autres		Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STT	Autres bacs techno	Total	Bacs pro.	Dispensé sur titre	
Droit - Sciences politiques	22,3	37,2	13,2	72,7	15,8	2,3	18,1	4,2	5,0	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	1,8	44,9	29,9	76,6	9,6	1,4	11,0	3,5	8,9	100,0
AES	3,8	42,2	3,5	49,5	31,4	4,7	36,1	10,0	4,4	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	53,1	9,3	9,2	71,6	6,4	4,5	10,9	2,4	15,1	100,0
Langues	45,3	18,5	10,6	74,4	12,3	2,9	15,2	3,0	7,4	100,0
Sciences humaines et sociales	29,4	27,9	11,1	68,4	13,1	9,7	22,8	4,4	4,4	100,0
Sciences et structure de la matière	0,4	2,0	89,6	92,0	0,6	3,9	4,5	0,4	3,1	100,0
Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur	1,7	1,3	60,1	63,1	2,7	21,0	23,7	3,1	10,1	100,0
Sciences de la nature et de la vie	0,4	0,4	87,8	88,6	0,3	8,5	8,8	0,6	2,0	100,0
STAPS	6,5	20,0	46,6	73,1	13,8	7,9	21,7	3,9	1,3	100,0
Médecine	0,9	1,0	92,3	94,2	0,4	2,6	3,0	0,1	2,7	100,0
Pharmacie	0,5	0,7	89,3	90,5	0,5	4,3	4,8	0,3	4,4	100,0
IUT	3,3	19,5	43,3	66,1	15,1	15,3	30,4	1,3	2,2	100,0
Ingénieurs	0,2	0,3	95,6	96,1	0,1	3,4	3,5	0,0	0,4	100,0
<b>Total</b>	<b>17,2</b>	<b>20,1</b>	<b>36,9</b>	<b>74,2</b>	<b>11</b>	<b>6,9</b>	<b>17,9</b>	<b>2,9</b>	<b>5,1</b>	<b>100,0</b>



## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, 56,9 % des bacheliers inscrits en première année à l'université, entre les années universitaires 1996-1997 et 1999-2000, accèdent au deuxième cycle universitaire, soit 1,1 points de moins qu'en 2000.

Après une augmentation de 2 points entre 1990 et 1993, le taux d'accès au deuxième cycle s'est stabilisé pendant quatre ans à 59 %. Entre 1998 et 1999, il est remonté de un point, pour redescendre à nouveau depuis la rentrée 2000 ; en 2001-2002, ce taux a retrouvé le niveau de 1997 **1**. Les caractéristiques des étudiants lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur et la discipline choisie influent sur leur parcours universitaire.

L'absence de redoublement dans le cursus secondaire influe favorablement sur le taux d'accès en deuxième cycle pour toutes les catégories de bacheliers. Il est ainsi de 71,3 % pour un bachelier ayant obtenu son baccalauréat « à l'heure » contre 48 % lorsqu'il a un an de retard et 26,6 % pour plus d'un an de retard **2**. Toutefois, ces trois taux d'accès ont fléchi à la rentrée 2001.

Les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel accèdent bien moins fréquemment en deuxième cycle que les lauréats d'une série générale, quel que soit l'âge auquel ils ont obtenu le baccalauréat. L'accès en deux ans des bacheliers généraux, en progression constante de 1998 à 2000 (+ 0,6 point à la rentrée 2000, + 2,4 points en 1999 et + 3,2 points en 1998) subit, en 2001, un léger infléchissement (- 0,4 point par rapport à 2000). Si l'accès en deux ans des bacheliers professionnels reste constant (+ 0,1 point par rapport à 2000), celui des bacheliers technologiques augmente de 0,7 point.

Le taux d'accès au deuxième cycle est meilleur en Sciences (60,7 %) qu'en Lettres, langues et sciences humaines (54,2%). Pourtant, l'accès après seulement deux ans de premier cycle est plus élevé dans cette dernière discipline (54,2%) qu'en Sciences (28,7 %) et en Droit (28,2 %).

Le taux de réussite au DEUG complète l'information apportée par les résultats du taux d'accès en deuxième cycle (voir 8.5, « La réussite au DEUG et au DUT »).

## DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès.** Probabilité pour un bachelier étant entré dans une discipline générale en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle, d'accéder en 2<sup>e</sup> cycle. Les entrées directes en 2<sup>e</sup> année (ou après), les non-bacheliers et les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ **Taux de réussite au DEUG.** Probabilité pour un bachelier étant entré dans une discipline générale en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle et poursuivant une 2<sup>e</sup> année à l'université, d'obtenir le DEUG. Les non-bacheliers et les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ **Méthodologie.** Les taux d'accès et de réussite sont des taux transversaux, par opposition à des taux longitudinaux ; ils sont obtenus par sommation de quatre taux (rapport de flux d'accédants ou de diplômés à des flux d'entrants) décrivant respectivement l'accès en 2<sup>e</sup> cycle ou l'obtention du DEUG en deux, trois, quatre ou cinq années exactement ; le taux d'accès et le taux de réussite en deux ans correspondent à des taux longitudinaux en deux ans.

Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline « A » vers une discipline « B » n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline « A » mais uniquement dans ceux de la discipline « B ».

**Avvertissement :** des changements dans les modalités d'identification et du suivi des étudiants induisent pour les années 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999 des marges d'incertitude plus importantes que pour les autres années.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Enquêtes SISE, Direction de la programmation et du développement. *Notes d'Information*, 01.11, 01.47.

## 1 Évolution du taux d'accès en deuxième cycle universitaire par série de baccalauréat (%)

(France entière)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
	1991	1992	1993	1994	1995	1996 (1)	1997 (1)	1998 (1)	1999 (1)	2000	2001	2002
Bac général	64,9	65,0	65,8	65,4	65,6	66,3	66,3	64,3	66,5	68,1	67,1	66,3
Bac technologique	24,8	25,8	26,3	27,2	26,7	25,4	24,4	21,0	21,2	22,5	21,9	22,7
Bac professionnel	0,0	0,0	4,8	11,5	13,7	12,4	12,3	9,5	9,1	8,5	7,7	8,5
<b>Ensemble</b>	<b>57,5</b>	<b>58,1</b>	<b>59,3</b>	<b>59,6</b>	<b>59,7</b>	<b>59,7</b>	<b>59,0</b>	<b>56,6</b>	<b>58,2</b>	<b>59,2</b>	<b>58,0</b>	<b>56,9</b>

(1) Cf. Avertissement ci-contre.

## 2 Taux d'accès en deuxième cycle par filière, série de baccalauréat et âge au baccalauréat pour l'année universitaire 2001-2002 (1) (France entière)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Droit		Économie, AES		Lettres, langues, sc. humaines		Sciences		STAPS		Toutes filières	
		Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans
Littéraire	«À l'heure» ou en avance	77,2	40,5	nc	ns	71,8	51,8	ns	ns	70,5	40,5	73,5	49,8
	En retard d'un an	45,9	17,6	81,1	ns	49,9	29,5	ns	ns	43,2	ns	49,8	27,6
	En retard de plus d'un an	26,9	8,8	45,9	ns	37,3	21,0	ns	ns	43,5	ns	36,2	19,1
	<b>Ensemble</b>	<b>64,4</b>	<b>31,8</b>	<b>98,7</b>	<b>39,5</b>	<b>62,5</b>	<b>42,9</b>	<b>73,4</b>	<b>21,5</b>	<b>58,1</b>	<b>30,8</b>	<b>63,4</b>	<b>40,9</b>
Économique	«À l'heure» ou en avance	74,7	42,9	74,7	44,8	70,5	47,9	74,1	31,0	70,5	46,2	72,9	45,4
	En retard d'un an	51,3	20,1	59,2	29,2	55,4	33,4	46,0	20,5	58,7	32,6	55,6	29,0
	En retard de plus d'un an	30,8	9,0	44,2	19,8	42,0	24,4	26,1	6,6	49,8	26,7	40,9	20,2
	<b>Ensemble</b>	<b>65,3</b>	<b>34,4</b>	<b>66,6</b>	<b>37,3</b>	<b>62,6</b>	<b>40,9</b>	<b>57,0</b>	<b>23,9</b>	<b>62,9</b>	<b>38,2</b>	<b>64,4</b>	<b>37,9</b>
Scientifique	«À l'heure» ou en avance	nc	57,1	nc	57,3	78,7	49,7	68,5	35,9	90,7	70,8	75,8	42,7
	En retard d'un an	63,2	26,2	nc	45,1	69,4	38,5	57,6	19,9	76,4	51,7	65,2	28,4
	En retard de plus d'un an	37,4	ns	79,2	32,4	49,0	25,8	38,3	12,0	63,7	39,5	46,2	19,3
	<b>Ensemble</b>	<b>88,9</b>	<b>47,8</b>	<b>100,6</b>	<b>52,1</b>	<b>73,1</b>	<b>44,5</b>	<b>63,6</b>	<b>30,7</b>	<b>82,3</b>	<b>60,1</b>	<b>70,6</b>	<b>37,5</b>
Technologique STT	«À l'heure» ou en avance	21,2	6,3	38,4	14,0	26,9	11,2	ns	ns	34,8	ns	29,6	11,3
	En retard d'un an	13,9	3,7	30,5	9,1	20,7	8,9	ns	ns	33,4	12,3	22,6	8,1
	En retard de plus d'un an	8,6	2,3	15,7	4,5	15,1	6,6	18,4	7,6	19,1	7,2	14,1	5,2
	<b>Ensemble</b>	<b>13,2</b>	<b>3,7</b>	<b>25,7</b>	<b>8,4</b>	<b>19,3</b>	<b>8,4</b>	<b>35,1</b>	<b>9,8</b>	<b>27,8</b>	<b>11,3</b>	<b>20,3</b>	<b>7,6</b>
Autres technos	«À l'heure» ou en avance	37,3	ns	48,4	ns	30,6	18,3	52,7	17,2	54,3	ns	28,2	17,8
	En retard d'un an	12,6	ns	34,3	ns	23,9	12,8	32,5	8,5	45,2	ns	27,9	11,3
	En retard de plus d'un an	7,7	ns	20,2	ns	18,5	9,3	17,6	5,6	27,0	ns	25,2	8,0
	<b>Ensemble</b>	<b>15,7</b>	<b>5,3</b>	<b>31,8</b>	<b>9,6</b>	<b>23,6</b>	<b>12,9</b>	<b>32,7</b>	<b>10,2</b>	<b>38,6</b>	<b>17,8</b>	<b>27,4</b>	<b>11,8</b>
Professionnel	«À l'heure» ou en avance	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	En retard d'un an	2,0	0,5	9,6	ns	13,8	ns	ns	ns	ns	ns	9,9	3,6
	En retard de plus d'un an	3,6	1,0	5,1	1,3	11,2	4,9	11,1	ns	12,5	ns	8	3,0
	<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>1,0</b>	<b>5,8</b>	<b>1,5</b>	<b>11,7</b>	<b>5,3</b>	<b>10,6</b>	<b>3,1</b>	<b>12,9</b>	<b>4,6</b>	<b>8,5</b>	<b>3,2</b>
Tous bacs	«À l'heure» ou en avance	76,4	41,9	79,1	43,9	68,9	47,7	67,9	35,1	78,6	56,3	71,3	43,3
	En retard d'un an	39,9	14,9	54,3	23,2	45,0	25,7	54,0	18,2	58,7	34,4	48,0	23,0
	En retard de plus d'un an	16,5	4,7	25,6	9,6	27,1	14,3	31,8	10,0	38,3	20,2	26,6	11,8
	<b>Tous âges au bac</b>	<b>56,2</b>	<b>28,2</b>	<b>58,7</b>	<b>29,4</b>	<b>54,2</b>	<b>35,2</b>	<b>60,7</b>	<b>28,7</b>	<b>62,2</b>	<b>40,4</b>	<b>56,9</b>	<b>32,2</b>

(1) Les taux d'accès en 5 ans peuvent être supérieurs à 100 %, étant la somme de quatre taux (cf. **Méthodologie** ci-contre). Dans ce cas, ils ne sont pas communiqués (nc). Seuls les taux d'accès correspondant à des populations d'entrants d'au moins 400 étudiants par an sont publiés, les autres étant non significatifs (ns).

Réf.	Titre	Page
7.1	La formation continue : bilan global, évolution	188
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale ; évolution	190
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	192
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	194

## PRÉSENTATION

En 1999, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 22,1 milliards d'euros (144,7 milliards de francs). Elle s'accroît de 2,3 % par rapport à 1998, soit deux fois plus vite qu'au cours des deux années précédentes, mais on ne retrouve pas la forte croissance observée en 1996 (+ 6,7 %).

Cette reprise est due pour l'essentiel aux dépenses de formation des entreprises, qui augmentent de 4,7 % et atteignent plus de 40 % de la dépense globale de formation continue. L'État, l'autre grand financeur final, n'a accru ses dépenses que de 0,9 %. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue, si elles sont encore faibles (2,4 % de la dépense globale), connaissent cependant un rythme de croissance élevé (+ 8 % en un an) **1**.

L'accroissement important du nombre des organismes de formation et de leur chiffre d'affaires (CA) connaît un coup d'arrêt en 1999, que l'on considère l'ensemble du marché de la formation professionnelle ou que l'on ne prenne en compte que les organismes dont l'activité principale est la formation des adultes et la formation continue. Le nombre d'heures effectuées par les stagiaires augmente pour la troisième année consécutive, mais seulement dans les organismes de formation de grande taille du secteur lucratif et non au sein des organismes dont la formation continue constitue l'activité principale, qui pour beaucoup relèvent du secteur public ou parapublic. Dans ces derniers, le nombre moyen d'heures de formation par stagiaire passe de 82,6 en 1998 à 78 en 1999 **2**.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalisent 10 % du CA du marché de la formation professionnelle, mais 25 % du CA global réalisé par les établissements dont la formation professionnelle continue est l'activité principale. Le CA des GRETA s'est accru de 2,2 % au cours de l'année 1999, malgré une baisse du nombre d'heures de formation effectué par les stagiaires. Le CA réalisé par les établissements d'enseignement supérieur connaît, lui, une légère baisse, comme le nombre de stagiaires qu'ils ont accueillis. Le nombre moyen d'heures de formation effectué par les stagiaires diminue, dans les GRETA comme dans les établissements d'enseignement supérieur, mais reste beaucoup plus élevé dans l'Éducation nationale (130 heures en moyenne) que dans l'ensemble des organismes dont la formation continue est l'activité principale (78 heures de formation par stagiaire en moyenne) **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Il est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration, un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1<sup>er</sup> juin 1983 et a été confortée par la Loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,5 % au titre de la formation continue. On distingue :

- le secteur « 1,5 % strict » : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ;
- le secteur « 1,5 % extensions » : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures-stagiaires.** Voir 7.2.

■ **GRETA.** Groupements d'établissements. Voir 7.3.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** *Comptes économiques de la formation professionnelle*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

*Premières synthèses*, 01.09, n° 37.3, DARES. *Premières synthèses*, 02.01, n° 03.1, DARES.

## 1 Évolution de la dépense globale de formation continue (1) par financeur final

(milliards de francs, milliards d'euros pour 1998 et 1999)

	milliards de F.					milliards d'€	
	1994	1995	1996	1997	1998	1998 (2)	1999 (2)
État	60,9	55,3	56,4	55,8	57	8,69	8,77
Collectivités territoriales	7,9	11,2	12,8	13,2	13,8	2,11	2,12
Autres administrations (y compris UNEDIC)	11,3	10,9	11,5	14	11,5	1,75	1,7
Entreprises	51,8	50,7	55,7	54,2	56	8,54	8,94
Ménages	1,6	2,2	2,6	2,9	3,3	0,5	0,54
<b>Total</b>	<b>133,5</b>	<b>130,3</b>	<b>139,0</b>	<b>140,0</b>	<b>141,5</b>	<b>21,58</b>	<b>22,07</b>

(1) Y compris la formation des apprentis.

(2) Données provisoires.

Sources : DARES, comptes économiques de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

## 2 L'activité des organismes de formation continue en 1998 et 1999

	Ensemble du marché de la formation professionnelle		Secteur restreint aux organismes dont c'est l'activité principale	
	1998	1999	1998	1999
Nombre d'organismes de formation	46 000	42 600	7 600	7 500
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	6 465	6 463	2 563	2 596
Nombre de stagiaires (en milliers)	12 600	12 400	4 200	4 400
Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)	892 600	905 100	347 000	343 000

Source : DARES, Bilans pédagogiques et financiers.

## 3 Activité de formation continue de l'Éducation nationale en 1998 et 1999

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en millions)	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999
GRETA (et CAFOC)	388,1	396,8	505 200	508 840	73 760	70 010
Enseignement supérieur	250,8	248,7	410 520	410 480	54 620	49 690
<b>Total Éducation nationale</b>	<b>638,9</b>	<b>645,5</b>	<b>915 720</b>	<b>919 320</b>	<b>128 380</b>	<b>119 700</b>

Source : Direction de la programmation et du développement

## PRÉSENTATION

Le ministère de l'Éducation nationale tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue de 2 300 entre 1999 et 2000. Les actions financées par les collectivités locales voient elles aussi le nombre de leurs stagiaires diminuer (- 4 600 stagiaires). Cette diminution est cependant plus que compensée par la croissance des actions financées par les entreprises ou les individus. En effet, les stagiaires dont la formation est financée par les entreprises ou par eux-mêmes voient leur nombre augmenter (+ 6,2 %) et représentent en 2000 plus de la moitié du total des effectifs (53 %) **1 2**.

Le volume d'heures-stagiaires des actions financées par les collectivités locales (essentiellement les régions) diminue de 10,4 % en 2000, alors que celui des actions de formation financées par les entreprises et les individus augmente de 11,4 % ; les actions financées par l'État ont également vu leur volume croître, mais de 1,4 % seulement **3**.

Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités locales ont une durée moyenne de 227 heures, nettement supérieure à celle des stages financés par les entreprises assujetties (143 heures).

## DÉFINITIONS

■ **Le réseau « Formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale.**

Au niveau de l'administration centrale :

– le service de formation continue, rattaché à la Direction de l'enseignement scolaire, qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

– la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur ;

– le Centre académique de formation continue (CAFOC), qui forme les conseillers en formation continue (CFC) et participe à la formation continue du réseau en faisant essentiellement de la formation de formateurs.

■ **Les établissements publics d'enseignement.** Peu d'établissements du premier degré organisent des actions de formation continue. Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en groupements d'établissements (GRETA). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue qui assurent la mise en place des actions.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire, étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

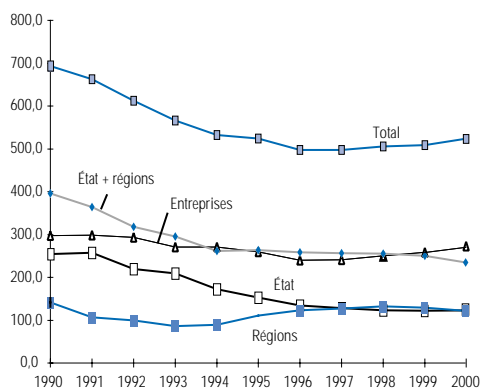
**1 à 5** Note d'Information, 01.27.

## 1 Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA)

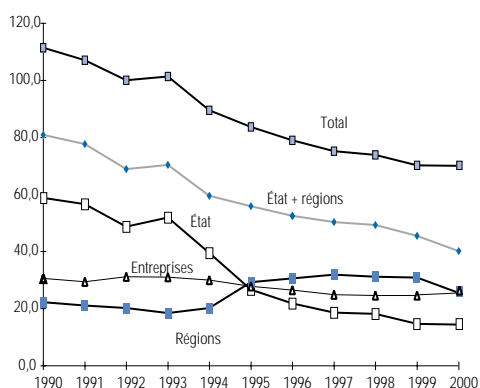
(France métropolitaine + DOM)

	1976	% du total	1999	% du total	2000	% du total
<b>Stagiaires (milliers)</b>						
État	141,0	62,9%	121,7	23,9%	119,4	23,1%
Régions			128,8	25,3%	124,2	24,0%
Entreprises et individus	83,0	37,1%	258,5	50,8%	274,4	53,0%
<b>Total</b>	<b>224,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>509,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>518,0</b>	<b>100,0%</b>
<b>Heures-stagiaires (millions)</b>						
État	37,2	85,1%	14,6	20,8%	14,8	21,2%
Régions			30,9	44,1%	27,7	39,6%
Entreprises et individus	6,5	14,9%	24,6	35,1%	27,4	39,2%
<b>Total</b>	<b>43,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>70,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>69,9</b>	<b>100,0%</b>
<b>Volume financier (millions d'euros)</b>						
État	25,8	66,8%	79,7	20,1%	76,7	19,0%
Régions			127,9	32,2%	119,6	29,7%
Entreprises et individus	12,8	33,2%	189,1	47,7%	207,0	51,3%
<b>Total</b>	<b>38,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>396,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>403,3</b>	<b>100,0%</b>

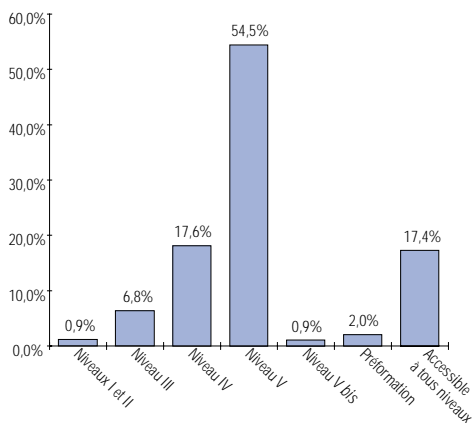
## 2 Stagiaires du secondaire (en milliers)



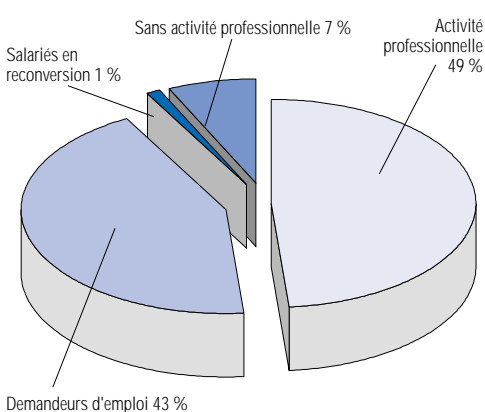
## 3 Heures-stagiaires du secondaire (en millions)



## 4 Répartition des stagiaires selon le niveau de formation (2000)



## 5 Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi (2000)



## PRÉSENTATION

En 2000, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 279 groupements d'établissements (GRETA) complétés par 24 Centres académiques de formation continue (CAFOC) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue.

Ils ont accueilli 518 000 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 139 heures et de 5,32 € (soit 34,92 F) par heure et par individu.

Le nombre d'heures-stagiaires (France métropolitaine + DOM) a diminué globalement, en un an, de 0,3 %. À l'exception d'Amiens et de Créteil, toutes les académies ont pourtant vu le nombre d'heures-stagiaires financées par les entreprises et les individus s'accroître. Mais seules 7 académies ont vu également s'accroître le nombre d'heures-stagiaires financées sur fonds publics. Celui-ci diminue fortement dans plusieurs académies, et au total de 3 000 heures entre 1999 et 2000 **1**.

Par rapport à 1999, la part des heures-stagiaires financées par l'État a baissé de 1,1 % (19 %, contre 20,1 % en 1999) et celle des régions n'est plus que de 29,6 % en 2000 contre 32,2 % en 1999 **2**.

## DÉFINITIONS

■ **GRETA.** Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique « Définitions ».

■ **CAFOC.** Centre académique de formation continue. Voir 7.2, rubrique « Définitions ».

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale font partie du champ d'étude.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Note d'Information, 02.27.

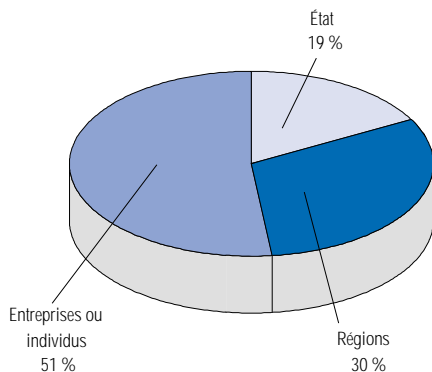


## 1 Répartition des heures-stagiaires selon l'origine du financement en 2000 (milliers d'heures-stagiaires)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,5 % strict	1,5 % extension	Individus	Total	État	Collectivités locales	Total	
Aix-Marseille	687	280	263	1 230	1 017	1 194	2 211	3 441
Amiens	394	131	57	582	453	569	1 022	1 604
Besançon	271	111	76	458	158	318	476	934
Bordeaux	736	453	280	1 469	472	1 206	1 678	3 147
Caen	298	121	69	488	371	900	1 271	1 759
Clermont-Ferrand	326	313	41	680	524	468	992	1 672
Corse	1	17	-	18	119	367	486	504
Créteil	793	572	151	1 516	938	2 285	3 223	4 739
Dijon	521	172	57	750	440	1 197	1 637	2 387
Grenoble	1 275	479	290	2 044	1 085	1 190	2 275	4 319
Lille	940	414	30	1 384	1 021	2 391	3 412	4 796
Limoges	128	77	8	213	189	627	816	1 029
Lyon	695	363	117	1 175	488	575	1 063	2 238
Montpellier	568	279	196	1 043	506	1 277	1 783	2 826
Nancy-Metz	646	255	193	1 094	865	1 976	2 841	3 935
Nantes	448	262	107	817	552	1 013	1 565	2 382
Nice	322	310	201	833	643	978	1 621	2 454
Orléans-Tours	295	131	443	869	272	618	890	1 759
Paris	1 289	189	295	1 773	115	764	879	2 652
Poitiers	235	119	34	388	389	640	1 029	1 417
Reims	635	193	39	867	383	869	1 252	2 119
Rennes	545	360	174	1 079	558	834	1 392	2 471
Rouen	1 272	115	95	1 482	1 312	2 671	3 983	5 465
Strasbourg	470	245	278	993	59	109	168	1 161
Toulouse	698	421	331	1 450	545	786	1 331	2 781
Versailles	1 814	213	320	2 347	811	1 313	2 124	4 471
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>16 302</b>	<b>6 595</b>	<b>4 145</b>	<b>27 042</b>	<b>14 285</b>	<b>27 135</b>	<b>41 420</b>	<b>68 462</b>
Guadeloupe	3	11	-	14	139	68	207	221
Guyane	-	1	-	1	94	12	106	107
Martinique	21	86	35	142	100	376	476	618
La Réunion	66	100	4	170	150	145	295	465
<b>Total DOM</b>	<b>90</b>	<b>198</b>	<b>39</b>	<b>327</b>	<b>483</b>	<b>601</b>	<b>1 084</b>	<b>1 411</b>
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>16 392</b>	<b>6 793</b>	<b>4 184</b>	<b>27 369</b>	<b>14 768</b>	<b>27 736</b>	<b>42 504</b>	<b>69 873</b>

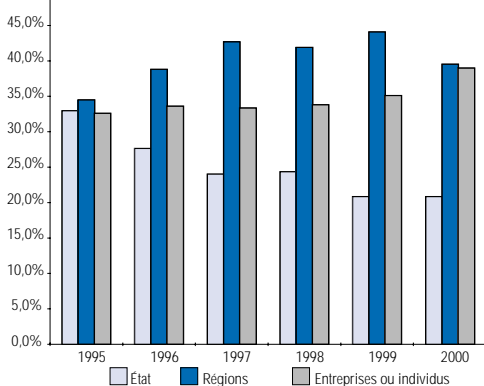
## 2 Ventilation des financements en 2000

(France métropolitaine + DOM)



## 3 Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs

(France métropolitaine + DOM)



## PRÉSENTATION

Les universités ont commencé à se préoccuper explicitement de formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

La création, en 1957, de l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) devenu depuis diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) a permis, selon des modalités adaptées, à des personnes sorties du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat. Ce dispositif a été complété en 1985 par un décret permettant la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université et par un nouveau décret, en 1993, autorisant la délivrance d'unités et de modules de formation sur la base des acquis professionnels. Plusieurs dispositions légales (voir ci-contre, rubrique « Définitions ») ont progressivement instauré la formation continue dans l'enseignement supérieur.

En 1999, les universités, les INP et les EPA qui leur sont rattachés ont accueilli 285 700 stagiaires, correspondant à 35,7 millions d'heures-stagiaires pour un volume financier de 157,1 millions d'euros, à comparer aux 37 millions d'heures-stagiaires et 161,1 millions d'euros durant l'année 1998.

Le volume de formation continue produit par l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur, tel qu'évalué par le montant des ressources financières collectées à ce titre, s'élève à 248,7 millions d'euros pour 410 600 stagiaires et 49,9 millions d'heures-stagiaires en 1999. Les résultats de l'année 1998 donnaient 410 500 stagiaires pour 54,6 millions d'heures-stagiaires et 250,8 millions d'euros. La durée des formations connaît donc une forte baisse, le chiffre d'affaires baissant mais moins fortement.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Tous les établissements publics du supérieur sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les universités et INP, les écoles et instituts extérieurs aux universités, les Écoles normales supérieures et les grands établissements, et les établissements publics rattachés aux EPCSCP (notamment les EPA rattachés). Entrent également dans le champ de l'enquête les EPA autonomes.

■ **Le réseau du CNAM** comprend le Conservatoire national des arts et métiers de Paris (grand établissement) dont les différents instituts (départements non personnalisés du CNAM, localisés à Paris ou en province) et les centres régionaux associés du CNAM (associations-loi 1901 ou composantes d'autres entités, bénéficiant de l'agrément pédagogique du CNAM). La formation continue produite par ce réseau comporte notamment des enseignements organisés en unités de valeur capitalisables et se déroule essentiellement en dehors du temps de travail.

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit pour la première fois, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **Le décret du 18 octobre 1985** prévoit la création de « services communs de la formation permanente assurant les fonctions d'intérêt commun nécessaires à la cohérence de l'intervention de l'établissement dans le domaine de la formation continue ». Le décret prévoit également la possibilité de créer un service commun à plusieurs établissements. Dans les universités, les modalités de coordination et de répartition des actions de formation continue entre le service commun de formation continue et les composantes (UFR, IUT, IUP, écoles et instituts non personnalisés) sont très variables.

■ **EPA.** Établissement public à caractère administratif.

■ **EPCSCP.** Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « La formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale », *Note d'Information*, à paraître.

## 1 Formation continue dans l'enseignement supérieur : origine des ressources (euros, année civile 1999)

Origine des ressources	Total réseau CNAM	Universités et INP	EPA rattachés à une université	Total pôle université	Autres EPSCP et EPA autonomes	Total
<b>Entreprises :</b>						
- pour la formation de leurs salariés	6 301 469	37 037 713	707 892	37 745 605	7 031 718	51 078 792
- pour la formation des travailleurs sans emploi	35 978	237 822	-	237 822	89 910	363 710
<b>Total</b>	<b>6 337 447</b>	<b>37 275 534</b>	<b>707 892</b>	<b>37 983 427</b>	<b>7 121 628</b>	<b>51 442 502</b>
<b>Ressources provenant des organismes collecteurs des fonds de formation professionnelle</b>	<b>2 453 843</b>	<b>15 917 158</b>	<b>254 133</b>	<b>16 171 290</b>	<b>518 643</b>	<b>19 143 776</b>
<b>Particuliers et contribution des stagiaires :</b>						
- contrats avec des particuliers	9 256 950	23 316 162	144 547	23 460 709	683 125	33 400 784
- contributions des stagiaires	6 613 044	7 719 682	4 192	7 723 874	412 974	14 749 892
<b>Total</b>	<b>18 323 837</b>	<b>46 953 002</b>	<b>402 872</b>	<b>47 355 873</b>	<b>1 614 742</b>	<b>67 294 452</b>
<b>Ressources provenant des pouvoirs publics :</b>						
- pour la formation de leurs agents	1 055 333	8 734 178	318 455	9 052 633	2 501 348	12 609 314
- pour la formation de publics spécifiques :						
instances européennes	545 568	5 010 496		5 010 496	374 657	5 930 721
Etat	24 582 337	10 218 289	237 696	10 455 985	781 926	35 820 248
régions	20 351 675	29 936 630	76 983	30 013 613	1 102 563	51 467 851
Autres collectivités territoriales et autres organismes (ASSEDIC, Fonds d'action sociale)	834 322	6 304 452	11 510	6 315 962	324 450	7 474 734
<b>Total</b>	<b>47 369 235</b>	<b>60 204 045</b>	<b>644 644</b>	<b>60 848 689</b>	<b>5 084 944</b>	<b>113 302 868</b>
<b>Ressources provenant d'autres organismes de formation (sous-traitance)</b>	<b>1 191 901</b>	<b>4 255 688</b>	<b>12 272</b>	<b>4 267 960</b>	<b>941 519</b>	<b>6 401 380</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>3 018 496</b>	<b>6 659 466</b>	<b>-</b>	<b>6 659 466</b>	<b>627 754</b>	<b>10 305 716</b>
<b>Total général des ressources provenant de la formation professionnelle</b>	<b>76 240 916</b>	<b>155 347 735</b>	<b>1 767 680</b>	<b>157 115 415</b>	<b>15 390 587</b>	<b>248 746 918</b>

## 2 Répartition des stagiaires (milliers) et des heures-stagiaires (millions) par type de dispositif (euros, année civile 1999)

Par type de dispositif (année civile 1999)	Plan de formation	Crédit individuel de formation	Sous contrat en alternance	Total	Demandeurs d'emploi	Particuliers inscrits à leur initiative	Professions libérales commerçants, artisans	Total général
<b>CNAM et son réseau :</b>								
stagiaires	11,3	1,1	1,5	<b>13,9</b>	7,5	86,4	1,4	<b>109,2</b>
heures-stagiaires	1,2	0,5	0,4	<b>2,1</b>	1,2	9,2	0,2	<b>12,7</b>
<b>Universités, INP et EPA rattachés :</b>								
stagiaires	86,1	8,2	4,5	<b>98,8</b>	32	138,4	16,5	<b>285,7</b>
heures-stagiaires	7,8	3,1	1,8	<b>12,7</b>	10	11,4	1,6	<b>35,7</b>
<b>Autres EPSCP et EPA autonomes :</b>								
stagiaires	12,1	0,2	0,2	<b>12,5</b>	0,8	1,9	0,5	<b>15,7</b>
heures-stagiaires	0,7	0,1	0,05	<b>0,85</b>	0,37	0,19	0,04	<b>1,45</b>
<b>Total tous types d'établissements</b>								
stagiaires	109,5	9,5	6,2	<b>125,2</b>	40,3	226,7	18,4	<b>410,6</b>
heures-stagiaires	9,7	3,7	2,25	<b>15,65</b>	11,57	20,79	1,84	<b>49,85</b>

Ref.	Titre	Page
8.1	Le diplôme national du brevet	198
8.2a	Le baccalauréat (1)	200
8.2b	Le baccalauréat (2)	202
8.3	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	204
8.4	Les diplômes universitaires	206
8.5	La réussite au DEUG et au DUT	208
8.6	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	210
8.7	Les sorties du système éducatif	212
8.8	La situation professionnelle peu après la fin de la formation initiale	214
8.9a	La validation des acquis professionnels (enseignement professionnel et technologique)	216
8.9b	La validation des acquis professionnels (enseignement supérieur)	218

## PRÉSENTATION

Toutes séries confondues, 770 200 candidats se sont présentés à la session 2002 de l'examen du diplôme national du brevet en France métropolitaine et, parmi eux, plus de 589 300 ont été admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 78,6 %, en légère progression par rapport à la session 2001 (+ 0,4 point).

La série collège, très largement majoritaire, représente 88 % des élèves présentés, la série technologique un peu plus de 6 % et la série professionnelle seulement 5 %.

Le taux de succès est différent selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux de réussite le plus élevé (79 %), devant la série technologique (78 %) alors que la série professionnelle est en nette diminution par rapport à la session 2001, de 4 points (70 %). Seules les séries collège et technologique sont en progression par rapport à la session 2001, respectivement de 0,5 point et de 3 points. Ainsi, les écarts avec la série professionnelle se creusent lors de cette dernière session.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans la série collège tandis que les garçons sont plus représentés dans la série technologique. En revanche, les deux sexes sont équitablement représentés dans la série professionnelle. Dans la série collège, 82 % des filles et 76 % des garçons ont réussi lors de la session 2002. Cet écart en faveur des filles existe également dans les deux autres séries. Dans la série technologique, l'écart est de 3 points, et de 1 point dans la série professionnelle.

Les résultats varient également sensiblement selon les académies puisque le taux de réussite, toutes séries confondues, va de 74 % dans l'académie de Paris à 86 % dans l'académie de Rennes.

**Résultats des DOM :**

Dans les DOM, comme pour la France métropolitaine, la série collège est la plus représentée avec 98 % des présentés. Toutefois, les taux de réussite de chaque série restent inférieurs à ceux observés en métropole. Le taux de réussite de la série collège atteint 68 %, alors que les taux des séries technologique et professionnelle sont respectivement de 47 % et 57 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, le taux de réussite, toutes séries confondues, va de 66 % pour la Guadeloupe à 73 % pour la Guyane. Le taux de réussite pour l'ensemble des DOM atteint 67 %. Il est stable par rapport à la session 2001.

## DÉFINITIONS

■ **Diplôme national du brevet.** Diplôme national sanctionnant la formation dispensée au collège. Il est attribué sur la base des notes obtenues à l'examen et des résultats des classes de quatrième et de troisième. Le brevet général s'obtient à l'issue d'une troisième générale, le brevet technologique à l'issue d'une troisième technologique et le brevet professionnel à l'issue d'une troisième préparatoire au CAP.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Enquêtes télématiques sur les résultats au diplôme national du brevet, DPD, juillet 2002.

## 1 Les résultats du diplôme national du brevet par académie – Session 2002

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble : % d'admis
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	
Aix-Marseille	30 645	23 104	1 866	1 268	776	356	74,3
Amiens	23 224	17 319	1 060	797	519	359	74,5
Besançon	12 647	9 944	1 611	1 281	338	238	78,5
Bordeaux	29 830	23 693	2 387	1 867	3 323	2 567	79,1
Caen	15 836	12 779	1 694	1 336	551	410	80,3
Clermont-Ferrand	13 584	10 467	1 163	812	1 458	1 148	76,7
Corse	2 889	2 220	4	4	12	9	76,9
Créteil	46 884	35 705	437	305	2 203	1 603	75,9
Dijon	17 238	13 630	1 316	1 067	612	419	78,9
Grenoble	33 174	27 121	1 731	1 454	2 723	1 881	80,9
Lille	51 908	40 144	2 471	1 899	6 006	3 583	75,6
Limoges	6 315	5 210	765	616	355	254	81,8
Lyon	33 237	26 821	2 260	1 803	418	308	80,6
Montpellier	25 453	20 100	1 465	1 139	838	582	78,6
Nancy-Metz	25 981	20 681	3 230	2 581	991	656	79,2
Nantes	37 849	31 894	4 468	3 445	1 605	1 359	83,6
Nice	21 346	17 270	335	259	311	203	80,6
Orléans-Tours	27 005	21 042	2 474	1 883	1 151	921	77,9
Paris	19 285	14 438	542	404	848	486	74,1
Poitiers	17 030	13 521	2 032	1 701	1 254	1 057	80,1
Reims	15 093	11 748	2 011	1 626	878	526	77,3
Rennes	32 184	27 792	4 414	3 586	2 367	1 947	85,5
Rouen	22 268	17 572	1 872	1 467	482	247	78,3
Strasbourg	19 993	15 725	609	518	79	57	78,8
Toulouse	25 663	20 728	2 690	2 064	1 451	1 031	79,9
Versailles	62 732	48 728	1 340	1 009	2 416	1 540	77,1
<b>France métropolitaine</b>	<b>669 293</b>	<b>529 396</b>	<b>46 247</b>	<b>36 191</b>	<b>33 965</b>	<b>23 747</b>	<b>78,6</b>
Guadeloupe	6 183	4 093	129	49	8	2	65,6
Martinique	5 902	3 904	37	23	17	10	66,1
Guyane	2 292	1 692	28	20	35	14	73,3
La Réunion	11 596	7 842	-	-	182	111	67,5
<b>DOM</b>	<b>25 973</b>	<b>17 531</b>	<b>194</b>	<b>92</b>	<b>242</b>	<b>137</b>	<b>67,2</b>
France métr. + DOM	695 266	546 927	46 441	36 283	34 207	23 884	78,2

## 2 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie

Académies	1997	Variation	1998	Variation	1999	Variation	2000	Variation	2001	Variation	2002
Aix-Marseille	71,6	1,6	73,2	0,3	73,5	1,9	75,4	0,8	76,2	-1,9	74,3
Amiens	76,6	3,6	80,2	-4,8	75,4	1,0	76,4	-2,4	74,0	0,5	74,5
Besançon	73,5	-2,7	70,8	2,2	73,0	3,3	76,3	0,6	76,9	1,6	78,5
Bordeaux	68,8	3,0	71,8	1,5	73,3	4,1	77,4	0,9	78,3	0,8	79,1
Caen	71,8	3,2	75,0	-2,1	72,9	6,5	79,4	-1,9	77,5	-2,8	80,3
Clermont-Ferrand	78,2	-5,3	72,9	-2,0	70,9	4,1	75,0	3,8	78,8	-2,1	76,7
Corse	64,1	3,5	67,6	4,0	71,6	5,0	76,6	0,1	76,7	0,2	76,9
Créteil	69,8	-0,5	69,3	0,6	69,9	4,9	74,8	-1,1	73,7	2,2	75,9
Dijon	74,6	-1,6	73,0	3,3	76,3	2,2	78,5	-0,1	78,4	0,5	78,9
Grenoble	78,6	0,9	79,5	2,4	81,9	-0,8	81,1	0,0	81,1	-0,2	80,9
Lille	75,5	-6,3	69,2	4,6	73,8	1,8	75,6	-0,1	75,5	0,1	75,6
Limoges	75,4	1,0	76,4	2,1	78,5	0,3	78,8	4,4	83,2	-1,4	81,8
Lyon	71,1	0,4	71,5	1,9	73,4	3,9	77,3	1,9	79,2	1,4	80,6
Montpellier	72,7	2,5	75,2	1,4	76,6	2,9	79,5	0,0	79,5	-0,9	78,6
Nancy-Metz	74,2	0,5	74,7	0,8	75,5	2,1	77,6	0,7	78,3	0,9	79,2
Nantes	81,1	-0,7	80,4	0,7	81,1	-0,1	81,0	0,8	81,8	1,8	83,6
Nice	74,2	1,8	76,0	1,1	77,1	4,6	81,7	-0,4	81,3	-0,7	80,6
Orléans-Tours	73,8	-1,6	72,2	-1,2	71,0	3,1	74,1	3,8	77,9	0,0	77,9
Paris	76,1	-3,4	72,7	0,2	72,9	6,6	79,5	-3,8	75,7	-1,6	74,1
Poitiers	76,2	0,9	77,1	1,4	78,5	1,2	79,7	1,1	80,8	-0,7	80,1
Reims	71,5	-0,2	71,3	3,8	75,1	2,9	78,0	-1,0	77,0	0,3	77,3
Rennes	83,3	-3,4	79,9	3,4	83,3	-0,3	83,0	1,7	84,7	0,8	85,5
Rouen	76,2	-2,5	73,7	2,0	75,7	4,4	80,1	-1,7	78,4	-0,1	78,3
Strasbourg	68,7	1,4	70,1	1,5	71,6	5,3	76,9	-0,2	76,7	2,1	78,8
Toulouse	75,8	2,1	77,9	2,5	80,4	1,5	81,9	-0,7	81,2	-1,3	79,9
Versailles	74,3	-0,7	73,6	-2,6	71,0	7,4	78,4	-3,0	75,4	1,7	77,1
<b>France métropolitaine</b>	<b>74,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>74,1</b>	<b>1,1</b>	<b>75,2</b>	<b>3,0</b>	<b>78,2</b>	<b>0,0</b>	<b>78,2</b>	<b>0,4</b>	<b>78,6</b>
Guadeloupe	58,0	2,4	60,4	-0,8	59,6	4,8	64,4	0,5	64,9	0,7	65,6
Martinique	54,4	0,3	54,7	0,4	55,1	14,2	69,3	-2,3	67,0	-0,9	66,1
Guyane	72,0	-6,8	65,2	-0,5	64,7	9,9	74,6	-1,7	72,9	0,4	73,3
La Réunion	72,2	-2,5	69,7	-3,6	66,1	6,6	72,7	-5,4	67,3	0,2	67,5
<b>DOM</b>	<b>64,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>63,6</b>	<b>-1,6</b>	<b>62,0</b>	<b>8,1</b>	<b>70,1</b>	<b>-3,0</b>	<b>67,1</b>	<b>0,1</b>	<b>67,2</b>
France métr. + DOM	74,3	-0,5	73,8	0,9	74,7	3,2	77,9	-0,1	77,8	0,4	78,2

## PRÉSENTATION

Le nombre total de lauréats à la session 2001 du baccalauréat est de 499 228 pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Cet effectif est en baisse de 3,4 % par rapport à 2000 (- 17 322 bacheliers). La diminution touche plus les séries générales, et surtout la série scientifique (- 7 %), que les séries technologiques (- 3,2 %), tandis que le nombre de bacheliers professionnels reste stable (- 0,1 %). Cependant, les bacheliers étaient particulièrement nombreux en 2000. Par rapport à la session 2000, il y a eu un léger fléchissement du taux de réussite en 2001 (78,6 % contre 79,5 %) ; mais la baisse du nombre des bacheliers en 2001 provient surtout de l'évolution des effectifs de terminale qui ont diminué à la rentrée 2000 (- 2,9 %, avec - 4,1 % dans les séries générales).

Les différentes séries du baccalauréat ont connu un essor inégal au cours des dernières années, avec une nette augmentation des effectifs des séries tertiaires du baccalauréat technologique et des séries professionnelles, tandis qu'une baisse a affecté les séries générales. En six ans, alors que le nombre total des bacheliers a peu varié (- 0,7 % entre 1995 et 2001), les effectifs des séries générales ont diminué de 10,6 % (avec une baisse de 2,3 % en ES, mais de 9,6 % en S et de 21,5 % en L). Sur la même période, le nombre des bacheliers technologiques a augmenté de 6,7 %, avec de fortes progressions en STT (+ 44,4 %) et STL (+ 24,7 %), et l'augmentation a été forte aussi pour les séries professionnelles (+ 37,3 %).

Aujourd'hui, les bacheliers généraux représentent à peine plus de la moitié de l'ensemble. À la session 2001, sur 1 000 bacheliers, il y a 519 bacheliers généraux, 296 technologiques et 185 professionnels. En 1995, ces nombres étaient respectivement 585, 280 et 136.

## DÉFINITIONS

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique, économique et sociale ou littéraire. La dernière grande réforme du baccalauréat général a été définie en 1993 par le décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993, qui a institué à partir de la session 1995, à la place des anciennes séries (A, B, C, D, E), les nouvelles séries ES (économique et sociale), L (littéraire) et S (scientifique) organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Créé en 1968, avec des bacheliers technologiques à partir de la session 1969, ce baccalauréat devait avoir une double finalité : principalement l'insertion professionnelle immédiate et secondairement la poursuite d'études supérieures. De même que pour le baccalauréat général, une importante rénovation des filières a été définie en 1993 et les anciennes séries (F, G et H) ont été réformées (sauf F11 et F11'). Les premiers bacheliers des nouvelles séries sont apparus à la session 1995. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier. La finalité principale de ce diplôme est l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Sa création en 1985 a répondu à un besoin croissant, exprimé par les entreprises, d'emplois qualifiés à ce niveau en même temps qu'il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle. Le diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Il peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue. Pour s'y présenter, il faut soit avoir suivi la formation y conduisant, soit justifier de trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau V, en rapport avec la finalité de la spécialité postulée. Les premiers bacheliers professionnels sont apparus à la session 1987. Les séries agricoles du baccalauréat professionnel ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère en charge de l'Agriculture, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 *Notes d'Information*, 98.22, 99.22, 00.14, 01.24, 02.14, 02.22. (baccalauréat, résultats définitifs), 02.14, 02.37 (baccalauréat professionnel).  
*Tableaux statistiques*, n° 6671, 6682, 6773, 6832 (général), 6672, 6683, 6774, 6833 (technologique), 6641, 6690, 6796, 6834 (professionnel).

## 1 Évolution du nombre d'admis au baccalauréat

(France métropolitaine)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990
A (philosophie - lettres) (1)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727
B (économique et sociale)	191	11 304	31 521	40 381	60 092
C (mathématiques et sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812
D (math. et sciences de la nature) et					
D'(sciences agronomiques et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672
E (mathématiques et techniques)	3 248	5 447	5 823	5 427	7 910
Expérimental			831		
<b>Total baccalauréat général</b>	<b>59 287</b>	<b>138 707</b>	<b>159 769</b>	<b>170 564</b>	<b>247 213</b>
F (2)	-	11 081	26 612	33 179	41 948
G (3)	-	17 465	35 605	48 025	70 249
H (techniques informatiques)	-	54	443	1 282	424
<b>Total baccalauréat technologique</b>	<b>-</b>	<b>28 600</b>	<b>62 660</b>	<b>82 486</b>	<b>112 621</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24 116</b>
<b>Ensemble</b>	<b>59 287</b>	<b>167 307</b>	<b>222 429</b>	<b>253 050</b>	<b>383 950</b>

(1) La série A regroupe A1 (Lettres - mathématiques), A2 (Lettres - Langues) et A3 (Lettres - Arts).

(2) Les séries F sont : F1A (Génie mécanique, option productique mécanique), F1B (option systèmes motorisés), F1C (option structures métalliques, F1D (option bois et matériaux associés), F1E (option matériaux souples), F2 (Électronique), F3 (Électrotechnique), F4 (Génie civil, bâtiments et travaux publics), F5 (Physique), F6 (Chimie), F7 (Sciences biologiques, option biochimie), F7' (Sciences biologiques, option biologie), F8 (Sciences médico-sociales), F9 (Énergie et équipement), F10A (Microtechniques option appareillage), F10B (Microtechniques option optique), F11 (Musique option instrument), F11' (Musique option danse), F12 (Arts appliqués).

(3) La série G regroupe G1 (Techniques administratives), G2 (Techniques quantitatives de gestion) et G3 (Techniques commerciales).

## 2 Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1995 à 2001

(France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM à partir de 2000)

Séries 1995	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM			
	1995	1998	1999	2000	2000		2001	
					Ensemble	% filles	Ensemble	% filles
L (littéraire)	69 490	66 947	60 262	57 413	59 642	82,6	56 673	83,0
ES (économique et sociale)	74 961	72 744	73 614	73 254	75 299	64,1	75 459	64,6
S (scientifique)	136 553	128 428	125 133	133 006	136 214	44,2	126 653	44,5
<b>Total baccalauréat général (1)</b>	<b>281 004</b>	<b>268 119</b>	<b>259 009</b>	<b>263 673</b>	<b>271 155</b>	<b>58,2</b>	<b>258 785</b>	<b>58,8</b>
STI (sciences et technologies industrielles)	34 429	33 739	35 329	36 062	36 940	7,4	35 737	7,9
STL (sciences et technologies de laboratoire)	4 802	6 139	6 171	6 230	6 327	54,8	6 080	55,2
F10B (génie optique)	32	78						
STT (sciences et technologies tertiaires)	76 373	74 290	76 771	79 457	82 221	65,9	78 369	65,1
SMS (sciences médico-sociales)	12 969	17 591	18 504	17 990	18 469	95,5	19 164	96,0
Hôtellerie	2 269	2 513	2 728	2 607	2 623	41,2	2 666	43,4
Séries agricoles STAE et STPA	2 229	4 726	5 090	5 760	5 828	27,5	5 529	28,0
Autres séries technologiques	1 395	1 603	354	370	370	52,2	399	61,2
<b>Total baccalauréat technologique (2)</b>	<b>134 498</b>	<b>140 679</b>	<b>144 947</b>	<b>148 476</b>	<b>152 778</b>	<b>52,9</b>	<b>147 944</b>	<b>53,1</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>65 152</b>	<b>79 256</b>	<b>85 402</b>	<b>89 792</b>	<b>92 617</b>	<b>43,2</b>	<b>92 499</b>	<b>43,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>480 654</b>	<b>488 054</b>	<b>489 358</b>	<b>501 941</b>	<b>516 550</b>	<b>53,9</b>	<b>499 228</b>	<b>54,2</b>

(1) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat général est la suivante : L (littéraire) : A1, A2, A3. ES (économique et sociale) : B. S (scientifique) : C, D, D', E.

(2) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat technologique est la suivante : STI (sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1999. STL (sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7'. F10B (génie optique, série comptée en STI à partir de 1999). F11 (musique, option danse). F11' (musique, option instrument). F12 (arts appliqués). STT (sciences et technologies tertiaires) : G, H. SMS (sciences médico-sociales) : F8. STAE (sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement). STPA (sciences et techniques du produit agroalimentaire). La ligne Autres séries technologiques regroupe F11, F11' et, jusqu'en 1998, F12 (comptée en STI à partir de 1999).



## PRÉSENTATION

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 635 010 présentés et 499 228 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2001 est de 78,6 %. Ce taux est inférieur à celui, très élevé, de la session précédente (79,5 %), mais il reste supérieur à celui de l'année 1999 (78,3 %). Le baccalauréat général arrive en tête avec 79,4 % en 2001 ; quant aux séries technologiques et professionnelles, elles affichent 78,1 % et 77,5 %. Dans treize académies, le taux de réussite global est supérieur à 80 %. Il en est de même dans treize académies pour les séries générales, onze académies pour les séries technologiques et neuf académies pour les séries professionnelles.

Toutes séries confondues, les filles réussissent mieux que les garçons (80,9 % contre 76,1 %). Dans les séries générales, ce sont 81,6 % des filles et 76,4 % des garçons qui ont réussi à la session 2001. Cet écart en faveur des filles existe dans les trois séries ES, L et S. Par exemple dans la série (scientifique) « Sciences de la vie et de la Terre spécialité mathématiques », et dans la série (économique et sociale) « Sciences économiques spécialité langue renforcée », la réussite des filles dépasse respectivement de 5,1 points et 9,4 points celle des garçons. Dans les séries technologiques, alors que l'écart est globalement de 5,6 points, il atteint 7,1 points en série STT. Sur l'ensemble du baccalauréat professionnel, le taux de réussite des filles dépasse encore celui des garçons, mais de 1,8 points seulement (2,1 points dans le domaine des services), tandis que dans le domaine de la production, ce sont les garçons qui réussissent un peu mieux (76,7 % contre 76,3 %).

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2001 correspondent, pour la France métropolitaine, à une proportion de 61,9 % des jeunes d'une génération qui obtiennent le baccalauréat : 32,6 % dans une série générale, 18,2 % dans une série technologique et 11,2 % dans une série professionnelle. Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 32 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance des séries technologiques et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. La proportion d'une génération qui obtient le baccalauréat a cependant peu évolué sur les cinq dernières années.

## DÉFINITIONS

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif de présentés.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les calculs ont été faits pour les années 1995 à 2000 sur la base des données démographiques de l'INSEE calées sur le recensement en avril 2002, calée sur le recensement de 1999, a été utilisée pour les résultats 2000 et 2001.

Pour les résultats par académie, le calcul fait les années précédentes rapportait les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes 2000 (2) et 2001 (2) du tableau 2). Ce mode de calcul avait été retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes 2000 (1) et 2001 (1) du tableau 2). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment en Île-de-France. Les deux calculs ont été effectués pour 2000 et 2001, afin de faciliter la comparaison avec les années précédentes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 *Notes d'Information*, 98.22, 99.22, 00.14, 01.24, 02.14, 02.22 (le baccalauréat, résultats définitifs), 02.37 (le baccalauréat professionnel).  
*Tableaux statistiques*, n° 6671, 6682, 6773, 6832 (général), 6672, 6683, 6774, 6833 (technologique), 6641, 6690, 6796, 6834 (professionnel).

## 1 Taux de réussite et proportion d'une génération qui a le baccalauréat (en %)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	1998 (1)	1999 (1)	2000 (1)	2000 (2)	2001 (2)
<b>Taux de réussite</b> (France métropolitaine + DOM)										
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	75,8	75,5	77,2	77,2	76,1
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	80,9	81,6	81,6	80,9
<b>Ensemble</b>	<b>67,2</b>	<b>63,9</b>	<b>67,2</b>	<b>73,1</b>	<b>74,9</b>	<b>78,9</b>	<b>78,3</b>	<b>79,5</b>	<b>79,5</b>	<b>78,6</b>
<b>Proportion d'une génération qui a le baccalauréat</b> (France métropolitaine)										
Bac général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,6	32,4	32,6	32,9	32,6
Bac technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,1	18,6	18,3	18,5	18,2
Bac professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,0	10,8	10,8	11,4	11,2
<b>Ensemble</b>	<b>20,1</b>	<b>25,9</b>	<b>29,4</b>	<b>43,5</b>	<b>61,4</b>	<b>61,7</b>	<b>61,8</b>	<b>61,7</b>	<b>62,8</b>	<b>61,9</b>

(1) Ancienne série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) Nouvelle série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

## 2 Résultats du baccalauréat par académie – Session 2001

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2001	Rappel 2000	2001	Rappel 2000
		(%)		(%)		(%)		(%)	(1)	(1)	(2)	(2)
Aix-Marseille	11 065	75,5	5 709	74,0	3 862	76,1	20 636	75,2	58,0	57,7	60,4	60,5
Amiens	7 213	75,6	4 646	74,5	2 708	76,1	14 567	75,3	56,9	59,7	56,0	58,5
Besançon	4 764	80,2	2 955	79,5	2 078	83,2	9 797	80,6	63,6	64,2	63,6	63,9
Bordeaux	11 821	80,9	6 318	81,9	4 463	79,3	22 602	80,9	62,2	62,1	61,9	61,6
Caen	5 921	76,9	3 377	82,5	2 522	80,1	11 820	79,1	59,9	59,7	60,1	59,9
Clermont-Ferrand	5 452	81,2	2 899	81,8	2 311	79,4	10 662	81,0	66,6	65,8	65,8	64,8
Corse	1 065	80,3	575	77,6	227	68,6	1 867	77,9	60,6	61,7	59,8	61,2
Créteil	14 469	71,3	9 168	67,6	4 723	66,3	28 360	69,2	58,8	60,9	54,7	56,8
Dijon	6 583	81,5	3 898	80,4	2 316	79,1	12 797	80,7	61,4	62,6	62,9	63,7
Grenoble	13 270	85,0	7 514	84,6	4 034	80,3	24 818	84,1	65,9	67,6	66,5	68,1
Lille	17 718	77,8	12 162	75,2	7 422	74,4	37 302	76,2	59,9	61,0	60,1	61,1
Limoges	2 648	79,2	1 578	76,8	1 150	79,3	5 376	78,5	62,6	62,6	65,5	65,5
Lyon	13 143	82,1	6 637	79,3	4 780	79,2	24 560	80,8	62,1	62,4	61,6	62,1
Montpellier	9 122	78,0	5 095	79,8	2 961	79,4	17 178	78,8	59,5	59,0	57,8	57,3
Nancy-Metz	9 687	80,4	6 550	79,0	3 982	81,6	20 219	80,2	63,0	63,7	63,3	63,9
Nantes	14 661	83,8	8 488	85,4	5 945	82,2	29 094	83,9	63,7	64,5	63,6	64,1
Nice	7 708	80,3	3 338	77,9	2 088	75,8	13 134	78,9	61,0	61,8	59,4	60,2
Orléans-Tours	9 848	79,9	5 699	81,4	3 372	79,2	18 919	80,2	61,5	62,1	60,3	60,9
Paris	11 872	77,2	3 504	70,4	2 866	72,6	18 242	75,1	63,0	65,4	79,7	83,2
Poitiers	6 359	79,9	3 790	82,1	2 474	81,1	12 623	80,8	61,2	62,9	60,8	62,2
Reims	5 391	78,2	3 235	78,1	2 314	81,3	10 940	78,8	59,2	60,3	59,1	60,2
Rennes	13 205	85,6	8 892	85,7	5 212	85,0	27 309	85,5	68,6	70,4	69,3	71,3
Rouen	7 502	75,1	4 841	73,4	3 147	77,1	15 490	74,9	60,1	61,3	60,4	61,7
Strasbourg	6 828	83,6	3 888	83,5	2 579	76,8	13 295	82,1	57,6	58,1	57,6	58,3
Toulouse	10 429	81,3	5 997	83,2	3 683	84,0	20 109	82,4	63,6	64,6	63,7	64,8
Versailles	23 489	79,6	12 722	75,1	6 249	71,2	42 460	76,9	66,2	67,0	63,1	63,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>251 233</b>	<b>79,5</b>	<b>143 475</b>	<b>78,4</b>	<b>89 468</b>	<b>77,7</b>	<b>484 176</b>	<b>78,8</b>	<b>61,9</b>	<b>62,8</b>	<b>61,9</b>	<b>62,8</b>
Guadeloupe	2 063	73,0	1 153	72,9	925	75,3	4 141	73,5				
Guyane	442	63,0	221	57,4	226	69,5	889	63,0				
La Réunion	3 251	76,4	1 990	71,9	1 148	70,9	6 389	73,9				
Martinique	1 796	75,4	1 105	64,7	732	64,0	3 633	69,4				
<b>DOM</b>	<b>7 552</b>	<b>74,3</b>	<b>4 469</b>	<b>69,4</b>	<b>3 031</b>	<b>70,2</b>	<b>15 052</b>	<b>71,9</b>				
<b>France métr. + DOM</b>	<b>258 785</b>	<b>79,4</b>	<b>147 944</b>	<b>78,1</b>	<b>92 499</b>	<b>77,5</b>	<b>499 228</b>	<b>78,6</b>				

(1) Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir Définitions).

(2) Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

Dans les deux cas, les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE calées sur le recensement de 1999, y compris pour le rappel des résultats de l'année 2000 (pour la France métropolitaine en 2000, 62,8 % au lieu du chiffre de 61,7 % publié dans la précédente édition à partir des anciennes séries démographiques calées sur le recensement de 1990).

## PRÉSENTATION

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 70, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. Mais il existe de grandes disparités selon la nature des diplômes. La création, en 1987, des 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture progressive du CAP post-5<sup>e</sup> a fortement profité au BEP et donc, ensuite, au baccalauréat professionnel. Actuellement, la fermeture des classes technologiques a tendance à favoriser, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ce qui peut expliquer en partie que le nombre de diplômés de BEP et de CAP ait diminué aux deux dernières sessions. Le facteur démographique vient renforcer la tendance, les générations concernées étant creuses.

Le nombre de diplômés de niveau V s'élève à 392 400 en 2001. Il est plus faible qu'en 2000, où il atteignait 420 300. Il avait progressé de 1997 à 1999 après une chute en 1996 liée à la fermeture du CAP d'employés des services administratifs et commerciaux. Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien), le nombre de diplômés délivrés baisse globalement, mais il est stable pour le baccalauréat professionnel. Le nombre de BTS, stable entre 1994 et 1996, progresse pour la cinquième année consécutive **1 2**.

Sauf pour le brevet de technicien, et depuis la session 1996 pour le CAP, les spécialités du domaine des services prédominent : elles rassemblent 60,2 % des admis en BEP, 71,0 % en BP et 72,7 % en BTS **1**.

Les filles sont minoritaires dans la plupart des niveaux d'enseignement, sauf en BP et en BTS. Elles réussissent en général mieux que les garçons.

## DÉFINITIONS

- **Taux d'admission.** Nombre de diplômes délivrés par rapport au nombre de candidats présentés. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien à un BEP et un CAP. Un même élève peut obtenir plusieurs diplômes au cours de sa scolarité (un BEP, puis un baccalauréat par exemple).
- **Diplômes de niveau V.** Ouvriers ou employés qualifiés.
- **Diplômes de niveaux IV et III.** Respectivement techniciens, et cadres moyens ou techniciens supérieurs.
- **MOREA.** Modules de reprise de cours en alternance.
- **CNED.** Centre national d'enseignement à distance.
- **CFA.** Centres de formations d'apprentis.
- **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté.
- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **MC4.** Mentions complémentaires de niveau IV.
- **MC5.** Mentions complémentaires de niveau V.
- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **BT.** Brevets de technicien.
- **BTS.** Brevets de technicien supérieur.
- **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** *Tableaux statistiques*, n° 6837, 6838, 6839.

*Notes d'Information*, 99.44, 00.48, 02.11.

## 1 Nombre de diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par origine d'établissement et par secteur d'activité – Session 2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	CAP	BEP	MC5	BP	BT	MC4	BTS
<b>Établissements publics :</b>							
admis	74 946	116 780	3 350	-	1 384	377	51 136
taux d'admission	79,5	72,0	84,6		76,5	90,4	76,4
<b>Établissements privés :</b>							
admis	24 938	35 470	930	-	209	356	20 897
taux d'admission	85,7	84,2	87,2		80,7	85,0	71,6
<b>CNED :</b>							
admis	978	213	-	379	-	-	1 253
taux d'admission	63,7	59,0		66,1			29,8
<b>CFA :</b>							
admis	66 232	20 687	4 839	9 799	90	160	7 034
taux d'admission	72,3	68,9	73,7	71,5	72,6	91,4	66,2
<b>Formation continue :</b>							
admis	9 813	4 389	195	5 490	10	22	12 581
taux d'admission	71,2	63,8	72,5	67,6	20,8	75,9	50,1
<b>Autres (candidats libres, SES, MOREA) :</b>							
admis	19 309	8 965	333	1 569	31	5	4 506
taux d'admission	62,7	57,9	64,4	51,0	41,9	71,4	36,4
<b>Total France métropolitaine :</b>							
présentés	<b>261 144</b>	<b>257 054</b>	<b>12 378</b>	<b>25 477</b>	<b>2 314</b>	<b>1 047</b>	<b>148 458</b>
admis	<b>196 216</b>	<b>186 504</b>	<b>9 647</b>	<b>17 237</b>	<b>1 724</b>	<b>920</b>	<b>97 407</b>
taux d'admission	<b>75,1</b>	<b>72,6</b>	<b>77,9</b>	<b>67,7</b>	<b>74,5</b>	<b>87,9</b>	<b>65,6</b>
<b>dont garçons :</b>							
admis	123 602	99 867	6 245	6 638	1 014	288	44 113
taux d'admission	73,4	68,3	77,9	70,3	72,0	81,6	66,4
<b>dont filles :</b>							
admisses	72 614	86 637	3 402	10 599	710	632	53 294
taux d'admission	78,2	78,2	78,1	66,1	78,5	91,1	64,9
<b>Diplômes :</b>							
du domaine de la production	111 123	74 253	6 286	5 006	1 554	102	26 569
du domaine des services	85 093	112 251	3 361	12 231	170	818	70 838
<b>Part du domaine des services (%)</b>	<b>43,4</b>	<b>60,2</b>	<b>34,8</b>	<b>71,0</b>	<b>9,9</b>	<b>88,9</b>	<b>72,7</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM :</b>							
présentés	<b>271 103</b>	<b>269 701</b>	<b>12 717</b>	<b>25 989</b>	<b>2 314</b>	<b>1 047</b>	<b>152 657</b>
admis	<b>202 848</b>	<b>193 626</b>	<b>9 908</b>	<b>17 514</b>	<b>1 724</b>	<b>920</b>	<b>99 273</b>
taux d'admission	<b>74,8</b>	<b>71,8</b>	<b>77,9</b>	<b>67,4</b>	<b>74,5</b>	<b>87,9</b>	<b>65,0</b>

## 2 Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Niveau V			Niveau IV				Niveau III		
	CAP et MC5	BEP	Total	BT	Bac techno.	Bac pro	Total	BTS	DUT	Total
1970	183 352	28 493	<b>211 845</b>	7 422	28 600		<b>36 022</b>	10 463	6 482	<b>16 945</b>
1975	200 589	58 854	<b>259 443</b>	3 451	50 804		<b>54 255</b>	11 526	14 746	<b>26 272</b>
1980	235 046	78 905	<b>313 951</b>	4 521	62 660		<b>67 181</b>	17 442	19 097	<b>36 539</b>
1985	268 064	109 162	<b>377 226</b>	6 998	82 486		<b>89 484</b>	29 594	22 989	<b>52 583</b>
1990	271 981	156 543	<b>428 524</b>	8 348	112 621	24 116	<b>145 085</b>	52 523	27 815	<b>80 338</b>
1995	263 762	182 641	<b>446 403</b>	2 863	134 498	65 152	<b>202 513</b>	76 715	37 362	<b>114 077</b>
1996	208 425	192 043	<b>400 468</b>	2 486	132 300	72 156	<b>206 942</b>	76 065	39 466	<b>115 531</b>
1997	215 157	198 468	<b>413 625</b>	2 355	132 415	74 405	<b>209 175</b>	79 270	39 804	<b>119 074</b>
1998	221 740	201 269	<b>423 009</b>	2 760	140 679	79 256	<b>222 695</b>	83 924	44 189	<b>128 113</b>
1999	222 590	203 156	<b>425 746</b>	2 255	144 947	85 402	<b>232 604</b>	86 914	46 635	<b>133 549</b>
2000	219 109	201 166	<b>420 275</b>	2 022	148 476	89 792	<b>240 290</b>	93 841	47 376	<b>141 217</b>
<b>2001</b>										
(France métr.)	205 863	186 504	392 367	1 439	143 475	89 468	234 382	97 407		
France métr.										
+ DOM 2001	212 756	193 626	406 382	1 439	147 944	92 499	241 882	99 273		

## PRÉSENTATION

L'année 2000 confirme la nette régression du nombre de diplômés de premier cycle constatée en 1999 pour les DEUG et DEUST (- 5,6 %) ; seuls les DEUG IUP progressent de 9,3 %. Les licences (+ 0,1 %) et les maîtrises (- 0,1 %) restent stables. La diminution des effectifs universitaires depuis 1996 explique la baisse des diplômés délivrés en DEUG. La meilleure réussite en premier cycle observée depuis plusieurs années ne suffit pas à compenser la désaffection des étudiants. La stabilité en 2000 du nombre de licences et de maîtrises est essentiellement due à la progression des diplômés des IUP (respectivement + 11 % et + 15,3 %). Le recrutement des IUFM, mieux régulé, assure à nouveau une poursuite des études en maîtrises.

En France métropolitaine et les DOM dans les disciplines non médicales, deux diplômés sur cinq sont délivrés en lettres et sciences humaines ; 43 % des étudiants diplômés en premier cycle et 46 % des diplômés en licence appartiennent à la discipline littéraire, qui ne représente que 27 % des diplômés de niveau bac + 5 (DEA, DESS). Le nombre de diplômés délivrés en DESS devient nettement supérieur à celui des diplômés en DEA. En effet, la filière professionnalisée (DESS) ne cesse de progresser (+ 11,7 %), tandis que la filière recherche (DEA) reste stable depuis 1999 après la baisse de ces dernières années.

La filière lettres et sciences humaines délivre 20 % des DEUG dans le secteur langues et littératures étrangères ; 14 % et 12 % des étudiants sont diplômés dans chacun des deux secteurs histoire ou psychologie. Les DEUG de sciences se répartissent principalement sur trois secteurs : sciences de la vie avec 39 % des diplômés, puis mathématiques et physique 21 % chacun **1**.

En 2000, en lettres et sciences humaines, trois diplômés sur quatre sont délivrés à des femmes. En sciences, seulement deux diplômés sur cinq sont obtenus par des femmes. Au cours de la période 1982-2000, le nombre de DESS délivrés a été multiplié par cinq. Pendant la même période, il y a eu trois fois plus de licences et de maîtrises décernées **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe ; elle recense les diplômés nationalement habilités.

■ **AFS, AFSA.** Attestation de formation spécialisée, attestation de formation spécialisée approfondie.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale.

■ **DAEU.** Diplôme d'accès aux études universitaires.

■ **DEA, DESS.** Diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées.

■ **DEUG, DEUST.** Diplôme d'études universitaires générales, diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

■ **DES, DIS, DESC.** Diplôme d'études spécialisées, diplôme interdisciplinaire de spécialisation, diplôme d'études spécialisées complémentaires.

■ **DUT.** Voir en 6.6 la page concernant les IUT et en 8.3 celle concernant les diplômés de l'enseignement technique.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir en 8.5.

■ **IUP.** Instituts universitaires professionnalisés.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** « Recensement des diplômés délivrés par les universités - Session 2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

**3** *Tableaux statistiques*, n° 6143.

## 1 Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines non médicales en 2000 (1) (France métropolitaine + DOM)

	DEUG	DEUST	Licences	Maitrises	DESS	DEA	Doctorats
Droit	16 448	158	18 621	16 885	5 900	5 042	961
Sciences économiques	10 527	193	11 381	14 409	10 479	1 588	643
AES	6 595	6	6 393	4 661	444	-	-
Lettres, sciences humaines	54 250	300	61 937	29 423	7 856	7 556	2 593
Sciences	28 038	993	30 435	26 433	7 805	9 227	5 699
STAPS	6 986	277	6 658	1 855	242	112	30
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>122 844</b>	<b>1 927</b>	<b>135 425</b>	<b>93 666</b>	<b>32 726</b>	<b>23 525</b>	<b>9 926</b>
Total France métropolitaine	120 707	1 927	133 192	92 818	32 570	23 388	9 900

(1) Diplômes 2000 non mentionnés : la capacité en droit (736 diplômés), le DAEU (4 559 diplômés), les magistères (1 086 diplômés) et les habilitations à diriger des recherches (920 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maitrises.

## 2 Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines médicales en 2000 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Diplôme de docteur	Capacité en médecine	DES, DIS DESC	AFS, AFSA	DEUST	DESS	Doctorat
Médecine	3 935	1 554	3 032	682	192	153	278
Pharmacie	2 124	-	189	2	35	433	214
Odontologie	602	-	3	-	-	-	12
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>6 661</b>	<b>1 554</b>	<b>3 224</b>	<b>684</b>	<b>227</b>	<b>586</b>	<b>504</b>
Total France métropolitaine	6 660	1 554	3 223	682	227	586	504

(2) Seule l'université des Antilles-Guyane délivre des diplômes dans la discipline médecine.

## 3 Évolution des diplômes de 1982 à 2000 (France métropolitaine + DOM)

	Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
<b>DEUG-DEUST :</b>							
1982 (1)	9 764	4 959	2 597	22 361	10 384	1 076	<b>51 141</b>
1990	12 355	7 747	6 080	39 127	21 096	1 948	<b>88 353</b>
2000	16 606	10 720	6 601	54 550	29 031	7 263	<b>124 771</b>
<b>Licences :</b>							
1982	8 912	4 029	1 908	19 191	8 587	1 125	<b>43 752</b>
1990	11 424	5 400	4 502	31 703	16 729	1 567	<b>71 325</b>
2000	18 621	11 381	6 393	61 937	30 435	6 658	<b>135 425</b>
<b>Maitrises :</b>							
1982	6 978	3 704	967	10 357	8 180	34	<b>30 220</b>
1990	9 710	7 060	3 397	16 308	14 325	369	<b>51 169</b>
2000	16 885	14 409	4 661	29 423	26 433	1 855	<b>93 666</b>
<b>DESS :</b>							
1982	1 393	2 874	-	1 819	293	-	<b>6 379</b>
1990	2 794	4 773	-	2 562	2 495	-	<b>12 624</b>
2000	5 900	10 479	444	7 856	7 805	242	<b>32 726</b>
<b>DEA :</b>							
1982	2 162	1 292	-	5 058	6 304	-	<b>14 816</b>
1990	3 047	1 557	-	5 843	9 466	111	<b>20 024</b>
2000	5 042	1 588	-	7 556	9 227	112	<b>23 525</b>
<b>Doctorats :</b>							
1982	478	559	-	2 099	3 916	-	<b>7 052</b>
1990	521	411	-	1 513	4 705	11	<b>7 161</b>
2000	961	643	-	2 593	5 699	30	<b>9 926</b>

(1) Le DEUG enseignement du 1<sup>er</sup> degré (4 554 diplômés) délivré en 1982 a été comptabilisé avec le DEUG lettres.

## PRÉSENTATION

À la session 2000, plus de trois étudiants sur quatre, entrants en première année de premier cycle et ayant confirmé leur inscription l'année suivante, ont obtenu leur DEUG. La durée retenue pour la réussite au DEUG est de 2 à 5 ans, pour tenir compte des possibles réorientations ou des interruptions provisoires de cursus des étudiants. En 2000, les taux moyens en 2 et 3 ans sont respectivement de 45,7 et 21,8 % **1**.

Plus d'un étudiant sur deux ayant obtenu son baccalauréat avant 19 ans, quelle qu'en soit la série, obtient son DEUG en 2 ans. Cette proportion est de un sur trois pour les bacheliers à 19 ans, un sur cinq pour les bacheliers de plus de 19 ans.

Ce sont les étudiants issus des séries scientifiques du baccalauréat qui réussissent le mieux en premier cycle (92,8 %), devant les bacheliers économiques (78 %) et littéraires (77,1 %). Les bacheliers des séries technologiques, moins nombreux à l'université parce qu'ils se sont orientés plutôt vers des filières courtes (IUT ou STS), ont un parcours dans le supérieur universitaire plus difficile que les autres. Leur taux de réussite au DEUG après 5 ans en premier cycle est de 38,1 %.

C'est en Lettres que les étudiants réussissent le mieux à obtenir le DEUG en 2 ans (58,6 %), avant les STAPS (50,5 %) et les Sciences humaines (50,4 %). Par contre, en Droit et dans une moindre mesure en Sciences, l'obtention du DEUG en deux ans est nettement plus difficile. Le taux de réussite en Droit est, en effet, inférieur de plus de 10 points à la moyenne de toutes les disciplines (45,7 %) et de 4,9 points en Sciences.

En 5 ans, les Lettres confirment, avec 86,6 % de réussite au DEUG, les résultats élevés obtenus en 2 ans. Les étudiants inscrits en Sciences réussissent nettement mieux en 5 ans. À peine un point d'écart sépare ces deux disciplines. Le Droit reste la filière où le taux de réussite est le moins élevé, en 2 comme en 5 ans (67 %) **2**.

En 2000, le taux de réussite au diplôme universitaire de technologie (DUT) en 2 ou 3 ans après l'entrée en première année atteint 86,2 %. L'écart est de 4,1 points entre les secteurs de la production et celui des services : 84 % de réussite pour le premier et 88,1 % pour le second. Parmi les spécialités proposées, l'informatique paraît plus difficile à aborder que les autres : en 2 ans, ils sont 56,3 % à obtenir un DUT en informatique industrielle et 58,1 % en informatique tertiaire. Inversement, en agroalimentaire ou en communication, les taux de réussite avoisinent les 100 % **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Taux de réussite au DEUG.** Probabilité pour un bachelier étant entré dans une discipline générale en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle et poursuivant une 2<sup>e</sup> année à l'université, d'obtenir le DEUG. Les bacheliers professionnels, les non-bacheliers et les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte. Voir 6.16, « L'accès en deuxième cycle universitaire ».

■ **Méthodologie.** Les taux de réussite sont des taux transversaux, par opposition à des taux longitudinaux ; ils sont obtenus par sommation de quatre taux (rapport de diplômés à des flux d'entrants) décrivant l'obtention du DEUG en deux, trois, quatre ou cinq années exactement.

■ Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline « A » vers une discipline « B » n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline « A » mais uniquement dans ceux de la discipline « B ».

■ **Taux de réussite au DUT.** Probabilité pour un bachelier étant entré en 1<sup>re</sup> année de DUT, d'obtenir son diplôme. Les bacheliers professionnels et les non-bacheliers ne sont pas pris en compte. C'est aussi un taux transversal, mais il correspond cette fois à la somme des taux observés en deux et trois ans exactement, car les réorientations et les sorties momentanées dans cette filière y sont moins nombreuses qu'en DEUG ; la durée y est donc plus courte. De plus, les taux sont calculés sur la somme totale des entrants en première année de DUT.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

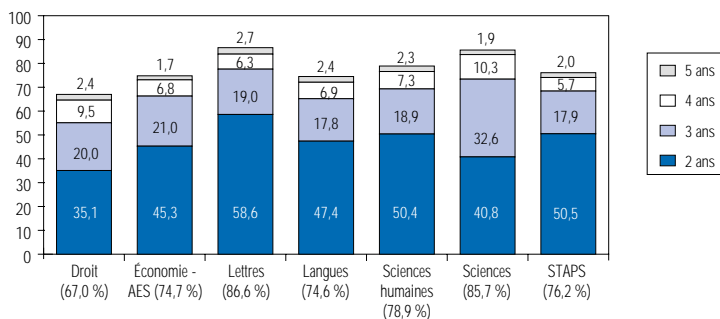
**1** à **3** Enquête SISE, Direction de la programmation et du développement.  
*Notes d'Information*, 01.11, 01.47.

## 1 Taux de réussite au DEUG selon l'origine de l'étudiant et son âge au baccalauréat - Session 2000 (France entière)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Taux de réussite au DEUG :				Total des entrants
		global	en 2 ans	en 3 ans	en 4 ans	
Littéraire	Moins de 19 ans	84,7	57,8	18,7	6,1	107 843
	19 ans	66,7	36,3	19,2	8,3	40 896
	Plus de 19 ans	54,5	26,9	16,5	8,3	21 445
	<b>Ensemble</b>	<b>77,1</b>	<b>49,3</b>	<b>18,5</b>	<b>6,8</b>	<b>170 184</b>
Economique	Moins de 19 ans	84,1	55,5	21,0	6,1	94 614
	19 ans	71,7	39,6	21,6	8,5	42 120
	Plus de 19 ans	56,3	27,4	18,2	8,3	19 409
	<b>Ensemble</b>	<b>78,0</b>	<b>48,4</b>	<b>20,8</b>	<b>7,0</b>	<b>156 143</b>
Scientifique	Moins de 19 ans	101,3	59,3	30,3	9,6	119 205
	19 ans	81,9	38,9	27,9	12,4	40 530
	Plus de 19 ans	61,6	27,1	20,8	11,2	20 273
	<b>Ensemble</b>	<b>92,3</b>	<b>50,9</b>	<b>28,7</b>	<b>10,4</b>	<b>180 008</b>
Technologique	Moins de 19 ans	51,8	23,4	18,5	7,7	12 502
	19 ans	39,7	16,7	14,5	6,0	22 889
	Plus de 19 ans	29,8	10,8	10,9	6,0	26 854
	<b>Ensemble</b>	<b>38,1</b>	<b>15,7</b>	<b>13,9</b>	<b>6,3</b>	<b>62 245</b>
Tous bacs (1)	Moins de 19 ans	88,9	56,2	23,3	7,5	334 164
	19 ans	67,8	34,7	21,5	9,0	146 435
	Plus de 19 ans	48,6	21,7	16,1	8,3	87 981
<b>Ensemble</b>	<b>Tous bacs et tous âges</b>	<b>77,6</b>	<b>45,7</b>	<b>21,8</b>	<b>8,0</b>	<b>568 580</b>

(1) Tous baccalauréats sauf professionnels.

## 2 Taux de réussite (%) au DEUG par discipline selon le délai d'obtention - Session 2000



## 3 La réussite au DUT par secteur et par spécialité - Session 2000

Secteur et spécialité	Effectifs des diplômés	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 3 ans	Taux de réussite cumulé (%)
<b>Ensemble</b>	<b>47 478</b>	<b>66,6</b>	<b>19,6</b>	<b>86,2</b>
<b>IUT secteur de la production</b>	<b>20 139</b>	<b>64,4</b>	<b>19,6</b>	<b>84,0</b>
Informatique industrielle	4 289	56,3	17,6	73,9
Productique-mécanique	3 177	62,7	18,8	81,5
Agroalimentaire	2 724	80,5	22,0	(1) nc
Physique-chimie	4 108	65,3	22,0	87,2
Génie civil	1 565	65,5	20,5	86,0
Autre spécialité	4 276	65,4	18,6	84,0
<b>IUT secteur des services</b>	<b>27 339</b>	<b>68,4</b>	<b>19,6</b>	<b>88,1</b>
GEA	8 858	69,1	16,9	86,0
Commerce	8 355	71,1	17,0	88,0
Informatique	4 472	58,1	27,8	85,9
Communication	2 539	77,7	30,5	(1) nc
Logistique et transport	1 401	66,7	18,5	85,2
Juridique et social	1 714	71,0	20,9	91,9

(1) Le taux de réussite cumulé est supérieur à 100 %. Il n'est pas communiqué (nc).



## PRÉSENTATION

De 1985 à 2001, le nombre de diplômes d'ingénieurs délivrés chaque année a doublé. Le poids des diplômés des établissements publics relevant du ministère de l'Éducation était de 53 % en 1985 ; il a atteint 58 % à la session 2001. En 2001, les diplômes délivrés par les écoles universitaires (y compris les universités de technologie) représentaient 64 % de l'ensemble des établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale, contre 60 % en 1996 et 52 % en 1985.

Sur les cinq dernières années, le nombre de diplômés a augmenté de 3,3 % par an en moyenne. Cette progression est nettement plus forte pour les écoles universitaires (+ 5,5 %) que pour les autres écoles publiques du ministère de l'Éducation nationale (+ 1,8 %), les écoles publiques des autres ministères (+ 2,4 %) et les écoles privées (+ 2,2 % en moyenne annuelle sur la période 1997-2001).

La part des femmes diplômées d'une école d'ingénieurs reste encore modeste en 2001, avec à peine un diplôme sur quatre, et seulement 8 points gagnés depuis 1985. Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont celles qui délivrent le plus de titres à des femmes **1**.

Depuis 1996, les diplômés des nouvelles formations d'ingénieurs ont fortement progressé (+ 69 %). En 2001, 60 % des diplômes sont obtenus par la voie de la formation initiale par apprentissage, et c'est pour cette dernière que le nombre de titres délivrés a le plus augmenté (avec une moyenne annuelle de + 30 %). La part des femmes y demeure très faible, avec moins de 10 % **2**.

L'ensemble des diplômes et titres délivrés par les écoles de commerce et de gestion a fortement progressé depuis 1985. Après une baisse assez sensible entre 1997 et 1999, l'année 2001 confirme la reprise observée en 2000. En 2001, 52 % des diplômés ont obtenu un titre visé par le ministère émanant d'une école reconnue par l'État (groupe I). Dans ce groupe I, un peu moins d'un diplôme sur deux est décerné à une femme. Les neuf dixièmes des mastères ont été délivrés par les écoles du groupe I (dont 40 % à des femmes) sur l'année 2001, tandis que 51 % des MBA sont décernés par des écoles du groupe II (avec 21 % de diplômées). Sur l'ensemble des MBA, 67 % sont obtenus par des étudiants étrangers **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés. Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine **1**.

■ **Diplômes des nouvelles formations d'ingénieurs (NFI).** Les NFI ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2000-2001, une soixantaine d'établissements, tous en France métropolitaine, assuraient la formation conjointement avec une entreprise. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI **2**.

■ **Diplômes des écoles de commerce et de gestion.** Les diplômes des écoles de commerce et de gestion sont classés en trois groupes. Les écoles du « groupe I » sont reconnues par l'État et à diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale. Les écoles du « groupe II » sont reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère. Les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **Mastère.** Ce label, mis en place à la rentrée 1986 par la Conférence des grandes écoles, est attribué à une formation de haut niveau dans une grande école. Le candidat doit justifier d'un diplôme de niveau bac + 5 (école d'ingénieurs, école de gestion, DEA ou équivalent), ou éventuellement d'une maîtrise avec 3 ans d'expérience professionnelle dans un poste à responsabilité. La durée des études est généralement de 12 mois dont 5 ou 6 mois de stage.

■ **MBA.** *Master of business administration.* Il s'agit d'un diplôme de spécialisation préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger **3**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1** *Tableaux statistiques*, n° 6850.
- 2** *Tableaux statistiques*, n° 6852.
- 3** *Tableaux statistiques*, n° 6847.

## 1 Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2001 (France métropolitaine) (1)

	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001
Écoles universitaires	3 551	5 044	7 702	7 847	8 395	8 881	9 571
% femmes	-	-	26,0	26,5	25,6	25,7	28,0
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 095	5 262	5 098	5 237	5 467
% femmes	-	-	16,7	17,6	17,0	17,6	19,2
<b>Total Public MEN</b>	<b>6 865</b>	<b>8 935</b>	<b>12 797</b>	<b>13 109</b>	<b>13 493</b>	<b>14 118</b>	<b>15 038</b>
<b>% femmes</b>	<b>15,1</b>	<b>18,3</b>	<b>22,3</b>	<b>23,0</b>	<b>22,4</b>	<b>22,7</b>	<b>24,8</b>
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 317	4 333	4 553	4 621	4 749
% femmes	16,9	20,2	26,7	24,4	28,4	27,6	27,3
Écoles privées	2 888	3 521	5 714	5 626	5 612	5 885	6 236
% femmes	16,0	17,9	21,4	19,8	19,3	19,5	19,1
<b>Ensemble</b>	<b>13 003</b>	<b>16 080</b>	<b>22 828</b>	<b>23 068</b>	<b>23 658</b>	<b>24 624</b>	<b>26 023</b>
<b>% femmes</b>	<b>15,7</b>	<b>18,7</b>	<b>22,9</b>	<b>22,5</b>	<b>22,8</b>	<b>22,8</b>	<b>23,9</b>

(1) Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs dans les DOM.

## 2 Évolution du nombre de diplômés des NFI de 1996 à 2001 (France métropolitaine) (1)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Formation initiale	170	188	208	206	169	199
% femmes	15,9	17,0	14,4	16,5	20,1	15,1
Formation initiale par apprentissage	258	311	515	660	890	957
% femmes	6,2	8,0	8,2	8,2	8,0	8,5
Formation continue	518	495	475	453	393	444
% femmes	5,8	5,7	5,5	5,5	4,8	4,5
<b>Ensemble</b>	<b>946</b>	<b>994</b>	<b>1 198</b>	<b>1 319</b>	<b>1 452</b>	<b>1 600</b>
<b>% femmes</b>	<b>7,7</b>	<b>8,6</b>	<b>8,2</b>	<b>8,6</b>	<b>8,5</b>	<b>8,2</b>

(1) Il n'y a pas de NFI dans les DOM.

## 3 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2001 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Diplôme de l'école :</b>							
Groupe I	4 071	5 580	8 470	8 600	8 124	9 148	10 698
% femmes	40,2	45,2	48,1	48,3	46,3	46,4	47,7
Groupe II	781	2 052	1 252	709	594	685	836
% femmes	31,9	41,0	37,8	38,5	38,6	44,1	40,2
Groupe III	1 446	2 424	3 411	3 253	3 212	3 737	4 003
% femmes	35,8	45,0	46,8	47,6	50,7	49,5	48,7
<b>Attestation de l'école</b>	<b>429</b>	<b>791</b>	<b>433</b>	<b>409</b>	<b>179</b>	<b>425</b>	<b>538</b>
% femmes	31,2	44,1	46,9	52,3	43,6	43,5	53,9
<b>Certificat de l'école</b>	<b>598</b>	<b>1 304</b>	<b>1 477</b>	<b>1 272</b>	<b>1 582</b>	<b>1 314</b>	<b>1 269</b>
% femmes	42,5	43,9	52,8	51,3	46,8	53,1	50,7
<b>Mastère</b>	-	-	<b>758</b>	<b>1 223</b>	<b>1 211</b>	<b>1 730</b>	<b>1 961</b>
% femmes	-	-	36,0	38,3	33,1	38,9	40,3
<b>MBA</b>	-	-	<b>868</b>	<b>958</b>	<b>1 091</b>	<b>1 303</b>	<b>1 379</b>
% femmes	-	-	25,9	24,8	22,0	28,5	21,3
<b>Ensemble</b>	<b>7 325</b>	<b>12 151</b>	<b>16 669</b>	<b>16 424</b>	<b>15 993</b>	<b>18 342</b>	<b>20 684</b>
<b>% femmes</b>	<b>38,1</b>	<b>44,2</b>	<b>45,7</b>	<b>46,0</b>	<b>44,3</b>	<b>45,4</b>	<b>45,5</b>

## PRÉSENTATION

Avec la fin de la progression de la durée des études et sa légère baisse actuelle, les sortants de formation initiale sont de plus en plus nombreux, bien qu'ils appartiennent pour l'essentiel aux générations « creuses » nées après 1974. Depuis 1995, de l'ordre de 160 000 jeunes sortent du système éducatif diplômés au mieux d'un brevet. Ils étaient 200 000 dans ce cas en 1990 et près de 300 000 en 1980. Parmi eux, les sortants sans qualification (niveaux VI et V bis) sont environ 60 000 **1**.

27 % des jeunes terminent leur formation initiale au niveau du CAP (niveau V) et 29 % au niveau du baccalauréat en 2000, contre respectivement 25 % et 30 % en 1996, 1997 et 1998 **2**. Après l'extension des formations professionnelles de niveau IV (bacs professionnel et technologique) et de niveau III (BTS et DUT), le pourcentage de sortants de niveau CAP est en légère reprise par rapport au milieu de la décennie. Près de 4 sortants de formation initiale sur 10 (36 %) déclarent posséder un diplôme d'enseignement supérieur. Pour 150 000 jeunes (1 jeune sur 5), il s'agit d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (deuxième et troisième cycles des universités et écoles supérieures, d'ingénieurs notamment) et pour plus de 120 000, il s'agit d'un diplôme des cycles courts (« niveau III »). Parmi ces derniers, près de 90 000 ont un BTS ou un DUT et environ 20 000 un diplôme paramédical et social **1**.

La montée des diplômes a été importante entre 1980 et 1996. Les flux de sortants des cycles longs ont été multipliés par trois et ceux des filières courtes par deux. Le mouvement a surtout été rapide entre 1987 et 1996 : de l'ordre de 280 000 sortants de formation initiale sont alors diplômés du supérieur, après 160 000 environ en 1987-1988 et de l'ordre de 110 000 en 1980.

Les jeunes commençant leur vie active étant nettement plus diplômés que leurs aînés prenant leur retraite, l'élévation des niveaux de formation s'est répercutée sur la population active, dont un quart des membres déclare en 2001 posséder un diplôme d'enseignement supérieur **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Jeunes interrompant pour la première fois une formation initiale dans un établissement d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur, ou un centre de formation d'apprentis (France métropolitaine, tous modes de formation initiale).

■ **Les flux de sortants présentés ici sont fondés sur les** enquêtes sur l'emploi de l'INSEE. Les sortants sont, par nature, absents du système éducatif et de ses recensements, tandis que, comme le reste de la population, ils sont interrogés lors des enquêtes générales auprès des ménages, telles que les enquêtes sur l'emploi.

La fin de leur formation initiale est le moment où ils déclarent avoir cessé d'étudier pour la première fois. Les renseignements obtenus sont des approximations, en raison du taux de sondage de cette enquête (environ 1 sur 300). Les variations d'effectifs de moins de 10 000 ne sont pas significatives. Les effectifs d'habitants en référence ont été rectifiés au vu du recensement général de population de 1999.

■ **Les « niveaux de diplôme »** dans les tableaux **2** et **3** sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes sur l'emploi. Les diplômes tendent, semble-t-il, à être un peu surévalués au-delà de 35-40 ans.

■ **Les « niveaux de formation »** des sortants, dans le tableau **1**, sont estimés à partir des diplômes déclarés ainsi que des informations fournies par les enquêtés sur les dernières classes qu'ils ont fréquentées.

Dans le tableau **3**, seules sont prises en compte les personnes économiquement « actives » qui occupent un emploi, en recherchent un ou bien encore accomplissent leurs obligations militaires (en voie de disparition).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** *Note d'Information*, 01.28.

## Voir aussi

« *Bilan Formation Emploi. Résultats 1996* », INSEE, DPD, CEREP, *Synthèses*, n° 17, INSEE, avril 1998.

## 1 Évolution du nombre de sortants de formation initiale par niveau de formation

(France métropolitaine, Public + Privé, tous modes de formation initiale)

(Milliers)

	Non-qualifiés (VI-V bis)	Niveau CAP (V)	Niveau bac (IV secondaire)	Non-diplômés du supérieur (IV supérieur)	Diplômés du supérieur court (III)	Diplômés du supérieur long (II et I)	Total sortants (sans doubles)
1990	82	216	87	73	97	87	642
1991	60	214	102	73	100	89	638
1992	73	201	109	76	104	99	662
1993	62	194	117	80	107	103	663
1994	56	182	116	89	113	126	682
1995	57	194	111	93	133	135	723
1996	57	179	112	104	122	154	728
1997	57	188	128	97	126	156	752
1998	58	187	129	91	138	146	749
1999	60	206	118	97	125	162	768
2000	56	207	137	86	123	151	760

### Les niveaux de formation :

Les sortants de l'enseignement supérieur long (I, II) en sont tous diplômés – diplôme de grande école, licence universitaire ou davantage –, de même que les sortants de l'enseignement supérieur court (III) – BTS, DUT, etc.

En revanche, une partie des sortants de niveau IV ont fréquenté l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme (IV « supérieur »), l'autre partie arrêtant sa scolarité après une classe de terminale ou une classe équivalente, avec ou sans le baccalauréat (IV « secondaire »).

Les sortants du niveau V ont terminé la préparation d'un CAP ou d'un BEP mais ne sont pas tous diplômés ; pour un petit nombre, ils sortent de seconde ou de première.

Les non-qualifiés (VI et V bis) sortent d'une classe du premier cycle (aujourd'hui exceptionnel), ou bien avant la dernière année d'un CAP ou BEP. Cette rubrique englobe aussi quelques jeunes qui, selon leurs déclarations à l'enquête, n'auraient pas fréquenté l'enseignement secondaire.

## 2 Évolution du nombre de sortants de formation initiale selon le plus haut diplôme obtenu

(France métropolitaine, Public + Privé, tous modes de formation initiale)

(Milliers)

Diplôme obtenu	1980	1990	1995	1997	1998	1999	2000
Aucun diplôme ou certificat d'études	202	137	109	107	102	103	94
Brevet seul	80	62	52	42	54	55	67
CAP-BEP ou équivalent	220	144	132	137	130	146	148
Baccalauréat général	81	50	73	81	86	74	89
Baccalauréats technologique, professionnel et assimilés	32	65	89	103	93	103	88
BTS, DUT et équivalents	29	61	102	94	95	89	91
DEUG, diplôme paramédical ou social	36	36	31	32	43	36	32
Licence et plus	45	87	135	156	146	162	151
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>725</b>	<b>642</b>	<b>723</b>	<b>752</b>	<b>749</b>	<b>768</b>	<b>760</b>

Estimation des flux de sortants à partir des inscrits

## 3 Évolution du nombre d'actifs selon le plus haut diplôme obtenu

(France métropolitaine, Public + Privé)

(%)

	Population active (ensemble)				Sortants de formation initiale actifs			
	1980	1990	2000	De 1980 à 2001	1980	1990	2001	De 1980 à 2001
Licence, doctorat, diplôme de grande école	5,1	7,9	12,8	7,7	7	13	21	14
DUT, BTS ou équivalent	1,7	3,7	7,7	6,0	4	8	13	9
Diplôme paramédical ou social, DEUG	2,7	4,1	4,9	2,2	6	4	4	-2
<b>Total diplômés du supérieur</b>	<b>9,5</b>	<b>15,7</b>	<b>25,4</b>	<b>15,9</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>21</b>
Baccalauréat seul	9,4	11,2	14,6	5,2	14	17	23	9
CAP, BEP ou diplôme équivalent	25,5	28,6	29,1	3,6	30	28	21	-9
Brevet, première partie du baccalauréat	7,3	7,9	7,5	0,2	11	9	8	-3
Certificat d'études	22,7	14,4	6,9	-15,8	6	0	0	-6
Aucun diplôme	25,6	22,2	16,5	-9,1	22	21	10	-12
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

## PRÉSENTATION

Ces dernières années, la croissance avait été « forte en emploi » et riche en embauches, ce qui avait permis aux sortants du système éducatif de s'insérer rapidement.

Le ralentissement économique pénalise les jeunes, ceux-ci étant très majoritairement à la recherche d'un premier emploi après leur sortie de l'école. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans révolus en début d'année est en hausse en mars 2002 (18,7 %), supérieur de 1 point sur mars 2001 (17,6 %) **2**.

Cinq ans environ après la fin de leurs études, 90 % des diplômés du supérieur et 79 % des bacheliers et diplômés des CAP et BEP avaient un emploi en mars 2001, contre 61 % des titulaires du brevet et 51 % des jeunes sans aucun diplôme. Le fort taux de chômage des moins diplômés (32 % sans aucun diplôme et 27 % avec le diplôme national du brevet) révèle de réelles difficultés d'insertion professionnelle, alors que celui des diplômés des grandes écoles et troisièmes cycles universitaires (autour de 5 %) se rapproche du taux attendu des difficultés « normales » d'ajustement entre propositions d'emplois et candidats **1**.

La nature de la profession dépend étroitement du niveau du diplôme. Les postes de cadres, d'enseignants et de chefs d'entreprise sont surtout accessibles aux diplômés des formations les plus longues (53 % des diplômés des cycles supérieurs longs), les professions dites intermédiaires (responsables, techniciens, infirmières, etc.) aux diplômés des cycles courts du supérieur (50 %). Les bacheliers et titulaires des CAP et BEP sont, pour leur part, majoritairement ouvriers et employés.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les statistiques sont extraites des enquêtes sur l'emploi que l'INSEE effectue en général en mars. Elles portent sur les habitants de France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est le moment où les enquêtés déclarent avoir cessé pour la première fois d'étudier (ou d'être apprentis).

■ **La situation professionnelle.** Le tableau **1** porte sur les personnes qui ont terminé leur formation initiale depuis environ 5 ans en mars 2001 (ensemble des jeunes sortis en 1995, 1996 et 1997). Ceux-ci se distribuent entre recherche active d'emploi (chômage), occupation d'un emploi, et absence d'activité d'ordre professionnel (incluant les rares jeunes accomplissant alors leur service national).

Les professions exercées sont réparties à l'aide de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE, entre :

- d'une part les professions supérieures (cadres, professeurs, professions libérales, etc.), augmentées des chefs d'entreprise ;
- d'autre part les professions « intermédiaires » (responsables « non cadres », techniciens, infirmières, cadres B de la fonction publique, représentants, etc.), augmentées des commerçants, des artisans et des agriculteurs ;
- enfin les ouvriers et les employés.

■ **Le « taux de chômage »** rapporte les chômeurs à la seule « population active », qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et des jeunes du contingent (conformément aux recommandations du Bureau international du Travail [BIT]).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** *Note d'Information*, 01.29.

**2** « Enquête sur l'emploi de mars 2002 - Chômage et emploi en hausse », *INSEE Première*, n° 857, juillet 2002.

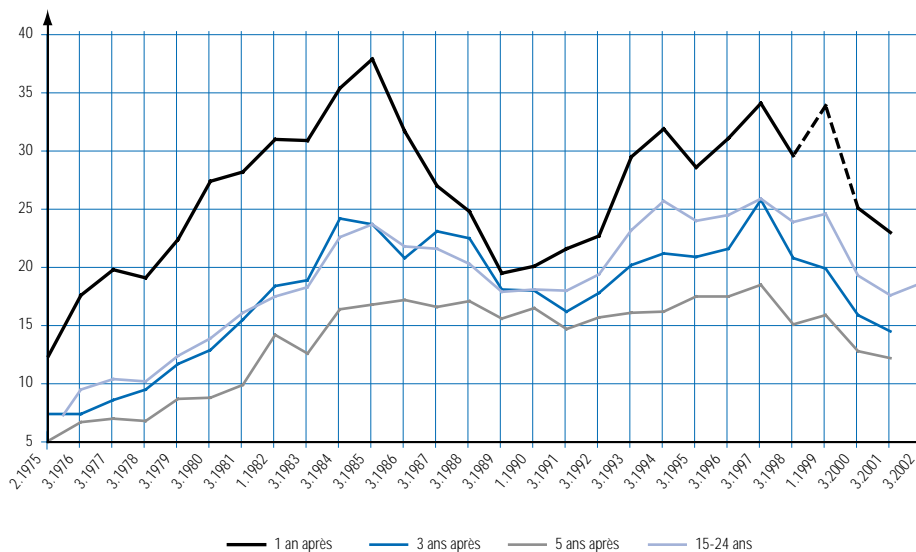
## Voir aussi

« Bilan Formation Emploi. Résultats 1996 », INSEE, DPD, CEREQ, *Synthèses*, n° 17, INSEE, avril 1998.

## 1 Situation professionnelle en mars 2001 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans (%) (France métropolitaine)

	Professions supérieures et chefs d'entreprise	Professions intermédiaires, artisans, commerçants, agriculteurs	Employés, ouvriers	Au chômage	Contingent ou sans activité d'ordre professionnel	Ensemble	Taux de chômage
Grande école	80	9	5	4	2	100	4
Doctorats, DEA, DESS	71	17	5	5	2	100	6
Licence, maîtrise	29	39	18	6	8	100	6
DUT, BTS	8	43	38	6	4	100	6
Paramédical et social	2	91	3	3	1	100	3
DEUG	10	44	26	9	12	100	10
<b>Diplômés du supérieur</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>6</b>
Bac général	2	23	53	8	13	100	9
Bac technologique	0	23	61	10	5	100	11
Bac professionnel	1	15	70	9	6	100	9
CAP/BEP (scolaires)	0	6	67	17	10	100	19
CAP/BEP (apprentis)	0	7	75	9	9	100	10
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>64</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>13</b>
Brevet	1	7	53	22	17	100	27
Aucun diplôme	0	3	47	25	25	100	32
<b>Ensemble</b>	<b>13,5</b>	<b>22,6</b>	<b>43,7</b>	<b>10,8</b>	<b>9,4</b>	<b>100,0</b>	<b>11,9</b>

## 2 Évolution des taux de chômage des jeunes de 1975 à 2002 selon la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale (France métropolitaine)



## PRÉSENTATION

Pour les diplômes professionnels du second degré, le seul dispositif de validation applicable est celui institué par la loi du 20 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993. Il permet à un candidat d'obtenir des dispenses d'épreuves de diplômes de l'enseignement professionnel.

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis, ainsi qu'une structure responsable du Dispositif académique de validation des acquis professionnels (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 28 800. Plus de 13 000 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier, ainsi que pour le choix du diplôme ou des dispenses et dans certains cas pour préparer l'entretien avec le jury. En 2000, 6 487 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide, soit une hausse de 11 % par rapport à 1999.

En augmentation de 18 % par rapport à 1999, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury est de 4 609 **1**. Ces candidats sont majoritairement des femmes et à 81 % des actifs ayant un emploi **4**.

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la validation des acquis professionnels (VAP) pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le CAP et, depuis cette année, le bac professionnel **2**. Le nombre de dispenses est variable selon le diplôme souhaité, et si le plus grand nombre de dispenses obtenues est celui obtenu pour le BTS, on notera que c'est pour le CAP que le nombre de dispenses obtenues est le plus proche de celui des dispenses souhaitées **3**.

## DÉFINITIONS

■ **La loi du 20 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993** ouvrent, au profit des candidats à l'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur et technologique dont la collation relève des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, des possibilités de dispense d'une partie des épreuves des examens.

La dispense, qui ne peut porter sur la totalité des unités de valeur ou des modules, est délivrée par un jury de validation en fonction de l'expérience professionnelle des candidats. Un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle est requis.

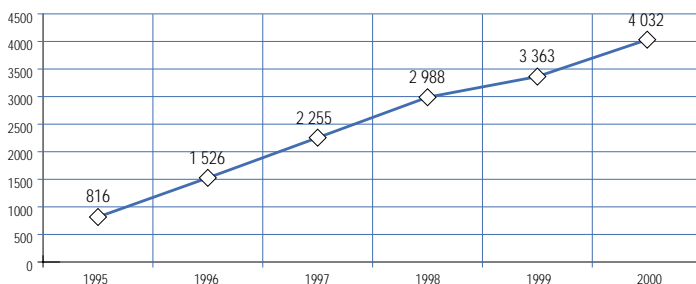
## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

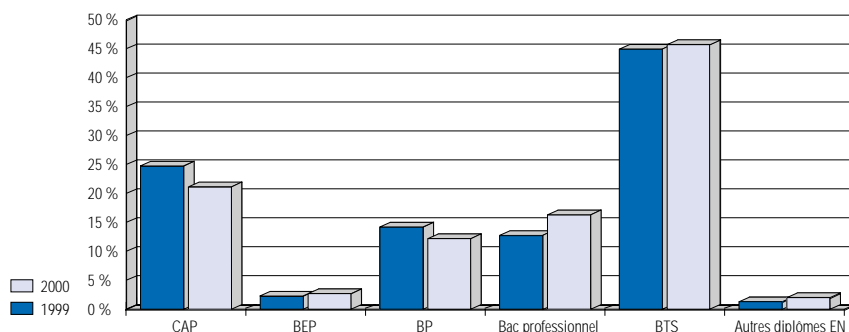
## Sources

**1** à **4** *Notes d'Information*, 00.41, 02.04.

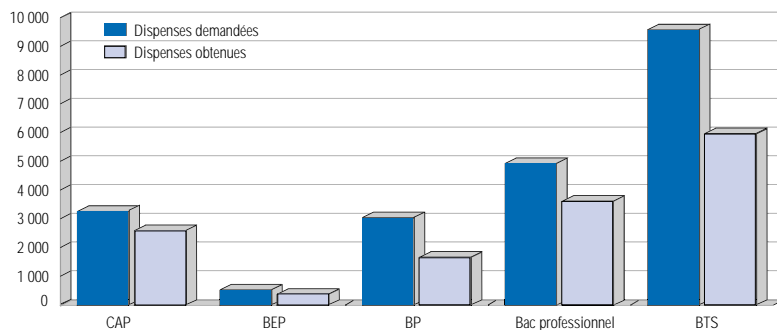
## 1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu des dispenses



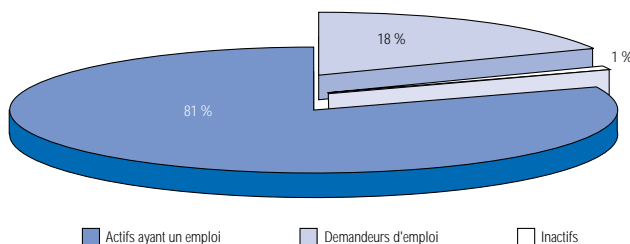
## 2 Répartition des diplômes souhaités par les candidats à la VAP



## 3 Répartition des dispenses demandées et obtenues selon le diplôme souhaité en 2000



## 4 Répartition des candidats à la VAP selon leur statut professionnel





## PRÉSENTATION

Depuis 1985 et plus récemment sous l'effet de la loi de 1992, les établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale ont mis en place des dispositifs de validation des acquis professionnels (VAP). Le dispositif juridique du décret du 23 août 1985 favorise la validation des acquis dans une logique de reprise d'études et sur cette base, permet de valider « *les études, expériences professionnelles et acquis personnels en vue de l'accès direct aux différents niveaux de formation post-baccalauréat* ».

Le dispositif juridique de la loi de 1992 qui fait de la VAP un mode normal d'acquisition des diplômes universitaires est innovant ; il institue un droit pour tout individu, sur la base d'un minimum de cinq années professionnelles, de se faire valider ses acquis et aptitudes professionnels, pour obtenir la dispense de certains modules ou unités d'un diplôme. Après la forte progression de 1999, le mouvement à la hausse de la VAP se poursuit en 2000 dans l'enseignement supérieur **1**. Plus de 13 000 candidats à la VAP au sein de l'université ou au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) se sont vu ainsi reconnaître et valider leurs savoirs acquis dans l'exercice d'une profession. Ils sont 20 % de plus qu'en 1999.

La dispense de diplôme permettant un accès direct à des formations délivrées par des établissements d'enseignement supérieur (décret de 1985) reste de loin la procédure la plus souvent utilisée. La VAP sous la forme d'une dispense d'une partie des épreuves aux examens ne représente que 13 % des validations en 2000.

Dans plus de la moitié des cas (57 %), les bénéficiaires d'une procédure de validation suivent une formation supérieure générale de premier et surtout de deuxième cycle (36 % des cas). Parmi l'ensemble des étudiants préparant un DESS ou un DEA, 8 % ont bénéficié d'une VAP ; cette proportion est beaucoup plus faible dans les autres types de formation **2 3**.

Les bénéficiaires de la VAP sont dans plus de deux cas sur trois des actifs ayant un emploi, dans un cas sur quatre des chômeurs, les autres étant des inactifs **4**.

## DÉFINITIONS

■ **L'enquête 2000 porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP)** prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau code de l'éducation et non sur celui de la validation des acquis de l'expérience (VAE), institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n°85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes, qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées, pour accéder directement à une formation mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplômes. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 93-538 du 27 mars 1993**, en revanche, introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP d'une partie qui peut être significative des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé. La dispense accordée ne peut cependant porter sur la totalité des preuves ou unités de valeur des diplômes.

■ **Champ de la validation.** Cette mesure concerne tous les titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur et s'applique aux personnes qui peuvent justifier d'au moins cinq ans d'activité professionnelle, continue ou non, en rapport avec l'objet de la demande. La dispense est délivrée par un jury de validation au vu d'un dossier déposé par le candidat. Les deux dispositifs peuvent être utilisés conjointement.

■ **Pour les diplômes de l'enseignement professionnel et technologique**, voir 8.9a.

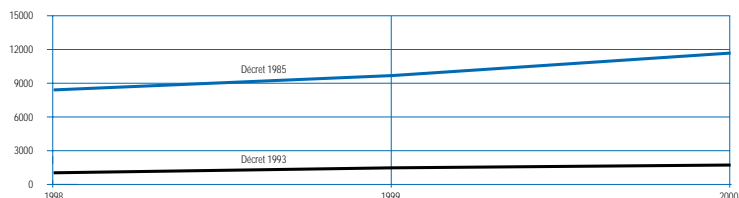
## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **4** *Notes d'information*, 01.33, 02.05.

## 1 Évolution de la VAP dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)



## 2 Répartition en % des bénéficiaires de la VAP par type de formation suivie en 2000 (France métropolitaine + DOM) (1)

	Décret 1985	Décret 1993
Formations générales du premier cycle	20,9 %	14,4 %
Formations générales du deuxième cycle	35,7 %	42,7 %
DUT, DEUST, DNTS (2)	5,6 %	11,2 %
Licences professionnelles	2,3 %	3,3 %
IUP, MST, MIAGE, MSG (3)	9,0 %	13,6 %
DESS, DEA (4)	26,4 %	14,8 %
<b>Total universités et CNAM (%)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Total effectifs universités et CNAM</b>	<b>11 632</b>	<b>1 727</b>

(1) Dans ce tableau, l'université de La Réunion ne fait pas partie de la ventilation.

(2) DUT : diplôme universitaire de technologie. DEUST : diplôme d'études universitaires en sciences et techniques. DNTS : diplôme national de technologie spécialisée.

(3) IUP : Institut universitaire professionnalisé. MST : maîtrise de sciences et techniques. MIAGE : méthodes d'informatique appliquées à la gestion. MSG : maîtrise en sciences de gestion.

(4) DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées. DEA : diplôme d'études approfondies.

## 3 Pourcentages de bénéficiaires de la VAP parmi les étudiants inscrits à l'université selon le type de formation en 2000 (1)

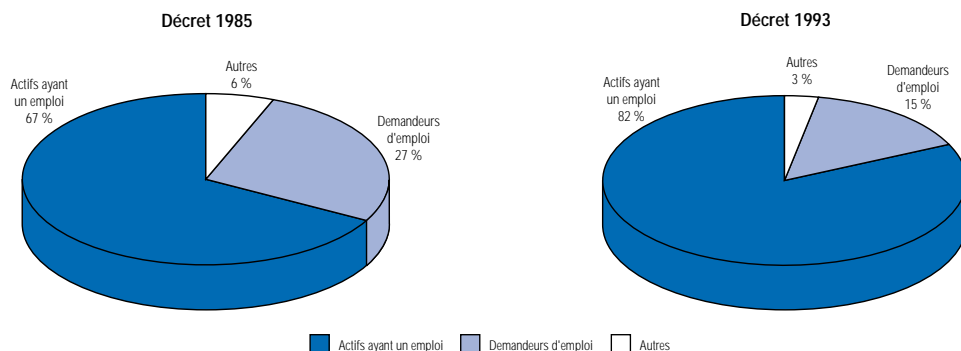
(France métropolitaine + DOM) (2)

	Décret 1985	Décret 1993
Formations générales du premier cycle	0,4	0,04
Formations générales du deuxième cycle	0,1	0,2
DUT, DEUST, DNTS	0,5	0,2
IUP, MST, MIAGE, MSG	2,3	0,5
DESS, DEA	7,3	0,6

(1) Sauf la licence professionnelle nouvellement mise en place en 2000-2001 dont les effectifs sont encore très faibles.

(2) Dans ce tableau, l'université de La Réunion ne fait pas partie de la ventilation.

## 4 Répartition des bénéficiaires de la VAP 2000 (France métropolitaine + DOM)



# Les personnels

Ref.	Titre	Page
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	222
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	224
9.3	Les enseignants du premier degré public ; évolution	226
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	228
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	230
9.6	Les enseignants du second degré public : évolution	232
9.7	Les enseignants du second degré public par académie	234
9.8	Les enseignants du second degré public par corps ou grade	236
9.9	Les enseignants du second degré public par discipline	238
9.10	Le service des enseignants dans le second degré public	240
9.11	Le temps de travail des enseignants du second degré public	242
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat	244
9.13	Les enseignants du supérieur par discipline	246
9.14a	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance (2 <sup>nd</sup> degré public)	248
9.14b	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation)	250
9.15	Personnel administratif, technique et d'encadrement (administration centrale et services extérieurs)	252
9.16a	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	254
9.16b	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	256
9.17	Les concours de recrutement des personnels d'inspection, de direction et CASU	258
9.18	Les concours de recrutement des personnels ATOSS	260
9.19	Les concours de recrutement des personnels ITRF	262
9.20	Les aides-éducateurs	264

## PRÉSENTATION

Avec un effectif de 1 113 800 agents au 31 janvier 2001, pour la France métropolitaine et 1 155 750 pour la France y compris les DOM, le personnel rémunéré au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale occupe 4,4 % de la population active. Deux agents sur trois sont des femmes (63,6 %), elles représentent 6,1 % de l'ensemble de la population active, le double de la représentation masculine (3 %) **1**.

Plus de sept personnes sur dix (849 600) assument des fonctions d'enseignement dont une sur deux dans un établissement du second degré. 37 % des enseignants exercent dans un établissement du premier degré, 9 % dans le supérieur où la progression des effectifs reste constante, élevée mais toujours en majorité masculine (2 % de plus de 2000 à 2001). Les établissements de formation rassemblent 4 % des enseignants, avec une forte augmentation des effectifs (+ 2 200 de 2000 à 2001).

Les personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement et de surveillance représentent 26,5 % de l'ensemble du personnel du secteur public, leur proportion reste constante. Ils sont le plus souvent dans un établissement scolaire du second degré (71 %) ou complémentaires des enseignants, il y a un adulte pour sept élèves. Ils représentent les deux cinquièmes des personnels des établissements du supérieur et 16 % de ces personnels. 35 500 personnes sont affectées dans les services académiques et l'administration centrale (12 %) **2**.

Pour l'ensemble de la France et des DOM, comme pour les années antérieures, le personnel féminin reste majoritaire (63,6 %) et les agents travaillant à temps partiel ou incomplet restent en dessous des 10 % **3**.

Les personnels non titulaires représentent 8,6 % de l'ensemble des personnels, moins de 5 % pour les enseignants et plus de 20 % pour les non-enseignants. Ces derniers (79,6 %) sont le plus souvent maîtres d'internat ou surveillants d'externat (49 800).

## DÉFINITIONS

■ **Personnels.** Personnels rémunérés au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-payeurs généraux au 31 janvier 2001.

Les données contenues dans cette note résultent de l'exploitation statistique d'un extrait de l'enquête académique masse indiciaire (EMI) destinée à la Direction des affaires financières. Les fichiers de paye pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer remontent directement des académies.

**Sont exclus :** les personnels de la Recherche et les enseignants du secteur privé.

■ **Enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré, non compris le personnel de direction et d'éducation (chefs d'établissement, conseillers d'éducation, maîtres d'internat, surveillants d'externat ; enseignants du supérieur (hors Instituts universitaires de formation des maîtres [IUFM]) ; enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires des établissements de formation (y compris IUFM).

■ **Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement et de surveillance.** Personnels exerçant des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé).

■ **Établissements.** Le personnel des établissements de formation du supérieur (Écoles normales supérieures, École nationale des chartes, École nationale des bibliothécaires, IUFM) est compté dans la rubrique « Établissements de formation ».

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2 4** Fichier de paye au 31 janvier 2001.

**3** Fichiers de paye 1987 à 2000.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24.

*Tableaux statistiques*, n° 6385, 6488, 6617, 6754, 6824.

## 1 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			PATE			Total général		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires (1)	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
<b>France métropolitaine :</b>									
Effectif total	781 955	34 857	816 812	236 792	60 198	296 990	1 018 747	95 055	<b>1 113 802</b>
% femmes	63,6	54,6	63,2	65,7	64,2	65,4	64,1	60,7	<b>63,8</b>
% temps partiel	6,5	15,2	6,9	12,1	40,1	17,8	7,8	31,0	<b>9,8</b>
<b>France métr. + DOM :</b>									
Effectif total	813 159	36 441	849 600	243 552	62 594	306 146	1 056 711	99 035	<b>1 155 746</b>
% femmes	63,4	54,6	63,1	65,4	64,1	65,1	63,9	60,6	<b>63,6</b>
% temps partiel	6,4	15,0	6,7	11,8	40,7	17,7	7,6	31,2	<b>9,6</b>

(1) Le décompte des non-titulaires à une date fixe de l'année entraîne des fluctuations d'effectifs, liées aux délais de prise en compte des départs et fins de contrats. L'effectif n'est donc pas directement comparable à ceux publiés les années antérieures.

## 2 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur par type d'établissement en 2000-2001

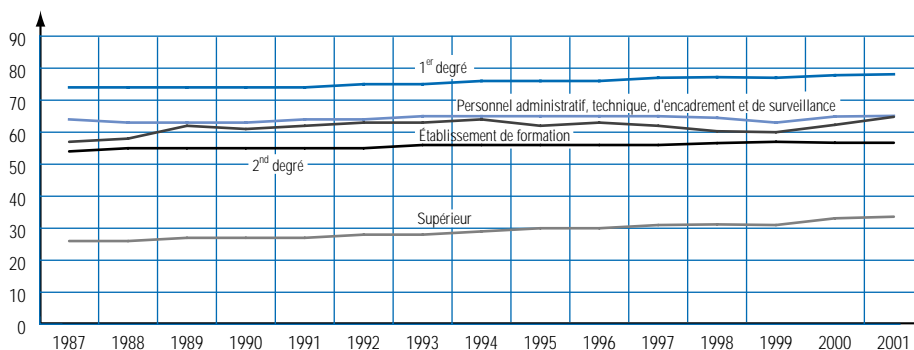
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métr. + DOM		
	Enseignants	Personnel administratif technique, d'éducation d'encadrement et de surveillance	Total	Enseignants	Personnel administratif technique, d'éducation d'encadrement et de surveillance	Total
Établissements du 1 <sup>er</sup> degré (1)	303 121		303 121	316 152		316 152
Établissements du 2 <sup>nd</sup> degré (2)	406 206	210 282	616 488	423 640	217 335	640 975
Établissements du supérieur	72 295	48 222	120 517	73 039	48 687	121 726
Établissements de formation	35 190	4 493	39 683	36 769	4 626	41 395
Administration centrale et services académiques	-	33 993	33 993	-	35 498	35 498
<b>Total</b>	<b>816 812</b>	<b>296 990</b>	<b>1 113 802</b>	<b>849 600</b>	<b>306 146</b>	<b>1 155 746</b>

(1) Y compris les enseignants autres que les instituteurs et les professeurs des écoles.

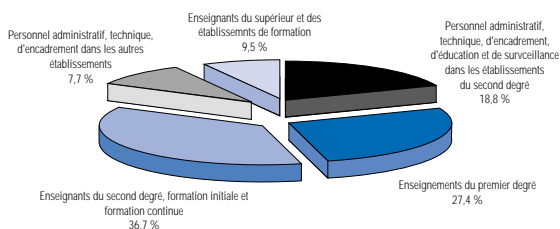
(2) Y compris formation continue.

## 3 Personnels de l'Éducation nationale : évolution de la proportion de femmes par type d'établissement (France métropolitaine + DOM, Public)



## 4 Ensemble des personnels du secteur public de l'Éducation nationale en 2000-2001

(France métropolitaine + DOM)



## PRÉSENTATION

Les enseignants du secteur public de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM) ont en moyenne 42 ans. L'âge moyen le plus faible, moins de 30 ans, concerne les enseignants des établissements de formation, formateurs et stagiaires ; le plus élevé, 45 ans, caractérise ceux du supérieur.

Pour les enseignants du premier degré, l'âge moyen est de 41,3 ans. Les femmes, qui représentent les trois quarts des effectifs, ont plus de 40 ans et demi et deux ans de moins en moyenne que leurs collègues masculins. La présence des enseignantes jeunes est importante : 30 % ont moins de 35 ans, mais elle reflète aussi la désaffection des hommes pour la profession (18 % de moins de 35 ans). Parmi les enseignantes, 28 % ont de 48 à 54 ans et 16 % de 40 à 44 ans ; chez les hommes, 26 % ont de 41 à 46 ans et 25 % ont de 49 à 54 ans **1**.

Les enseignants dans les établissements du second degré ont en moyenne 43 ans ; 6 mois séparent les hommes des femmes. Selon l'effectif de chaque sexe, les répartitions par tranche d'âge sont quasi identiques. Les 49-54 ans totalisent un quart des hommes et un quart des femmes. Parmi les enseignants plus jeunes, 22 % des hommes et 23 % des femmes ont de 29 à 35 ans. Les tranches d'âge creuses se situent de 37 à 42 ans avec des effectifs de 4 000 à 5 000, soit la moitié des valeurs maximales **2**.

Les enseignants dans les établissements du supérieur sont plus âgés, 45 ans en moyenne. Les femmes ont 42 ans et demi, les hommes plus de 46. Jeunes, elles sont relativement plus nombreuses que les hommes ; 27 % ont de 28 à 35 ans (contre 19 %). Cette tendance est inversée au-delà de 50 ans où elles représentent le tiers des enseignantes. Les hommes, dont presque un sur dix a 53 ou 54 ans, sont nombreux à avoir au moins 50 ans (46 %) **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignants dans le premier degré.** Ce sont les instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe dans les établissements d'enseignement préélémentaire, élémentaire et spécial, y compris les directeurs d'école et certains directeurs d'établissements d'enseignement spécialisé et adapté, qui peuvent être partiellement ou totalement déchargés de classe.

■ **Enseignants dans le second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics du second degré, formation initiale et formation continue, recensés à partir du fichier de paye au 31 janvier 2001 (voir rubrique « Définitions » en 9.1).

■ **Enseignants dans les établissements du supérieur.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics du supérieur, universités et IUT, autres établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, grandes écoles, ENSI...), non compris les établissements de formation.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

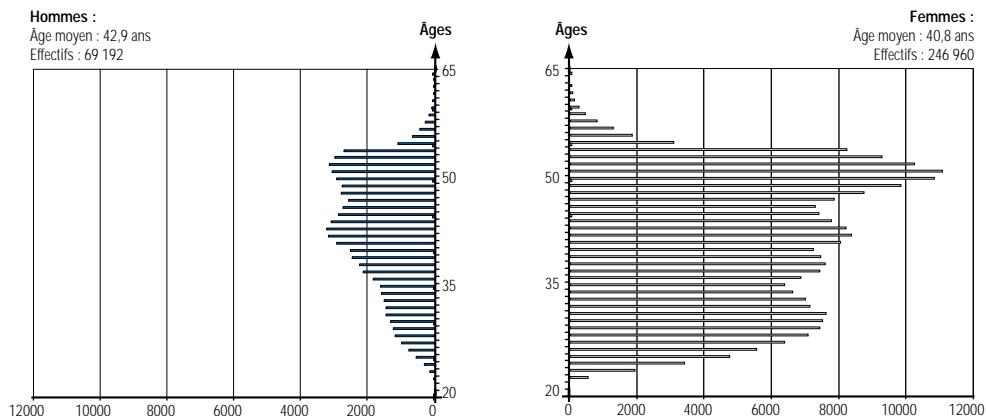
**1** à **3** Fichier de paye au 31 janvier 2001.

## Voir aussi

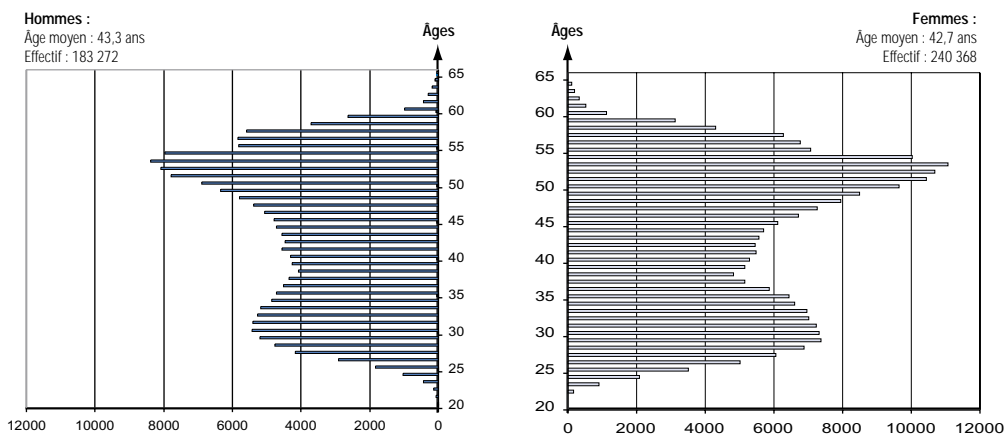
*Notes d'information*, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24.

*Tableaux statistiques*, n° 6385, 6488, 6617, 6754, 6824.

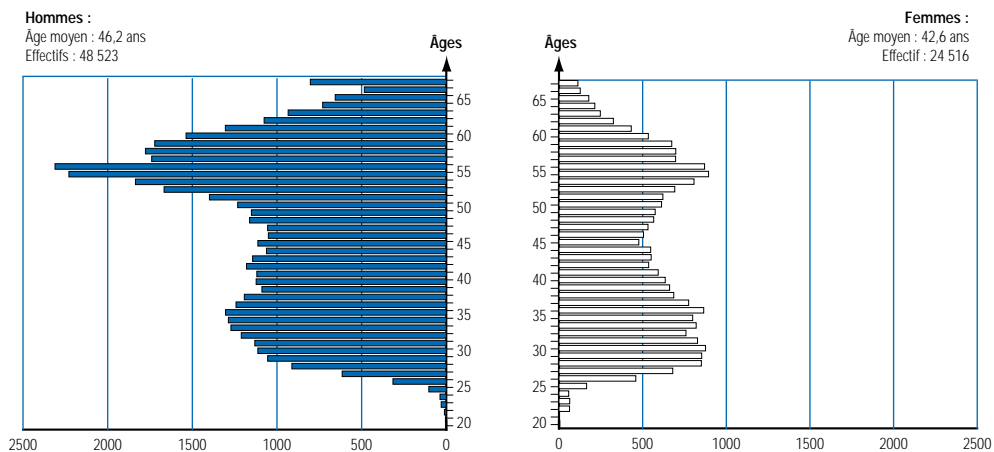
## 1 Enseignants du premier degré public au 31 janvier 2001 (France métropolitaine+DOM)



## 2 Enseignants du second degré public au 31 janvier 2001 (France métropolitaine+DOM)



## 3 Enseignants du supérieur public au 31 janvier 2001 (France métropolitaine+DOM)



## PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2001 en France métropolitaine, 318 100 instituteurs et professeurs des écoles sur emploi d'enseignant sont rémunérés au titre de l'enseignement primaire, dont 284 600 enseignants dans les écoles publiques du premier degré et 18 400 dans l'enseignement spécialisé. L'effectif de titulaires ou stagiaires en formation initiale, qui avait baissé au cours des deux années précédentes, retrouve presque son niveau de janvier 1992 (14 700). 400 enseignants sont affectés au Centre national d'enseignement à distance (CNED) **1**.

Dans les écoles publiques, le nombre d'instituteurs et professeurs des écoles est en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente, l'effectif d'enseignants rémunérés au titre de l'enseignement spécialisé et adapté augmentant légèrement (+ 0,5 %) **1**.

Avec l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, créé en 1990, ce dernier représente au 31 janvier 2001, 52 % de l'effectif dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire et 69 % dans l'enseignement spécialisé et adapté **2**.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1959-1960 à 1984-1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1987-1988 (- 1 %) et d'un maintien des effectifs sur les dernières années **3**.

16 % des enseignants exercent les fonctions de directeur d'établissement, moins de 1 % celles de maître formateur. Le taux de temps partiel, en légère progression annuelle, est de 7 %.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles) en activité et rémunérés sur le chapitre de l'enseignement primaire public (formation initiale – titulaires et stagiaires en formation – et CNED compris). Les personnels affectés dans l'administration, dans l'enseignement secondaire ou privé sous contrat, ou rémunérés au titre de l'enseignement supérieur (IUFM et établissements de formation) ou du ministère de la Jeunesse et des Sports, ne sont pas compris. Il en est de même pour les personnels hors poste (détachement, hors cadre, disponibilité, congé de longue durée, congé parental, service national, congé de mobilité).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'établissement.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'ERPD, totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Les maîtres formateurs.** Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur (CAFIMF) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation (en plus du CAP, du DI ou du DPPE) des personnels enseignants du premier degré maîtres formateurs des écoles annexes et des classes d'application ainsi que des conseillers pédagogiques.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 9.4.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2001.

Les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6805.

*Note d'information*, 02.29.



## 1 Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000 et 2001)

	France métropolitaine										France métr. + DOM	
	Janvier 1992	Janvier 1993	Janvier 1994	Janvier 1995	Janvier 1996	Janvier 1997	Janvier 1998	Janvier 1999	Janvier 2000	Janvier 2000	Janvier 2001	
<b>Affectation :</b>												
Enseignement préélémentaire et élémentaire	275 823	277 903	279 891	280 919	281 517	281 906	282 506	282 888	282 527	294 944	296 821	
Enseignement spécialisé et adapté	22 470	22 200	21 509	21 043	20 605	20 223	20 245	19 788	19 164	19 983	19 317	
<b>Sous-total</b>	<b>298 293</b>	<b>300 103</b>	<b>301 400</b>	<b>301 962</b>	<b>302 122</b>	<b>302 129</b>	<b>302 751</b>	<b>302 676</b>	<b>301 691</b>	<b>314 927</b>	<b>316 138</b>	
Formation initiale (1)	15 655	11 487	12 393	13 043	13 599	12 330	10 608	10 597	12 250	13 085	15 949	
CNED	339	336	338	321	315	328	340	366	367	367	357	
<b>Total</b>	<b>314 287</b>	<b>311 926</b>	<b>314 131</b>	<b>315 326</b>	<b>316 036</b>	<b>314 787</b>	<b>313 699</b>	<b>313 639</b>	<b>314 308</b>	<b>328 379</b>	<b>332 444</b>	

(1) Ces effectifs sont composés de formateurs, et très majoritairement de personnels en formation.

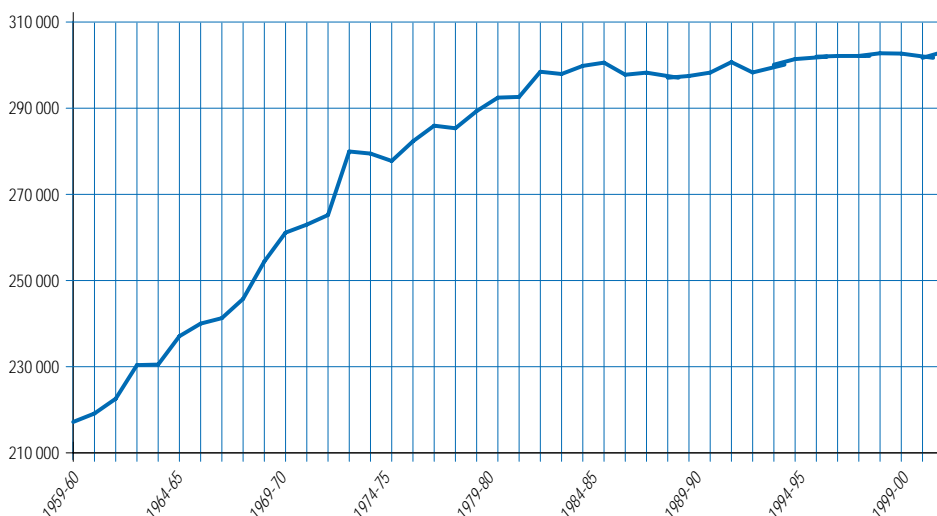
Remarques - En 1991 ont eu lieu les derniers concours de recrutement d'instituteurs, et en 1992 les premiers de professeurs des écoles. La période 1992-1994 est celle de transition entre les deux modes de formation (ENI et IUFM).

- À partir de 1997, les directeurs d'ERPD complètement déchargés ne sont pas comptabilisés.

## 2 Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et l'enseignement spécialisé et adapté au 31 janvier 2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Corps		Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Effectif	% femmes	% temps partiel
<b>Affectation :</b>					
Enseignement préélémentaire et élémentaire	137 608	147 041	284 649	79,2%	7,2%
Enseignement spécialisé et adapté	5 658	12 789	18 447	65,7%	2,7%
<b>Ensemble (France métropolitaine) :</b>					
<b>Effectif</b>	<b>143 266</b>	<b>159 830</b>	<b>303 096</b>	<b>78,4%</b>	<b>6,9%</b>
% femmes	78,7%	78,1%	78,4%		
% temps partiel	9,1%	5,0%	6,9%		
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>149 546</b>	<b>166 592</b>	<b>316 138</b>		

## 3 Les enseignants du premier degré public : évolution du 1<sup>er</sup> janvier 1960 au 31 janvier 2001 (France métropolitaine)



Depuis 1991-1992, l'effectif est celui des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré (préélémentaire, élémentaire et spécial). Les titulaires en formation initiale ne sont pas compris, contrairement aux années précédentes.

## PRÉSENTATION

Les enseignants du premier degré public appartiennent à des corps à gestion départementale **1**.

L'accès au corps des professeurs des écoles, du fait de l'augmentation du nombre d'intégrations d'instituteurs dans ce corps par inscription sur la liste d'aptitude, se fait majoritairement au niveau départemental, sur le critère de l'ancienneté notamment.

La proportion d'enseignants âgés au 1<sup>er</sup> janvier 2001 de moins de 30 ans est de 13 % pour la France métropolitaine et les DOM. Cette valeur est de 6 % en Guadeloupe, et inférieure à 9 % dans les départements de l'ouest et du sud-ouest (les Landes, la Loire-Atlantique et la Dordogne). Elle est supérieure à 14 % dans les départements de la banlieue parisienne, avec un maximum pour la Seine-Saint-Denis (19 %).

24 % des professeurs des écoles et des instituteurs ont au moins 50 ans. Ce qui représente un rapport moyen de 1,9 pour la France métropolitaine et les DOM (nombre de 50 ans et plus rapporté au nombre de moins de 30 ans).

Ce ratio varie de 0,9 en Seine-Saint-Denis à 3,9 dans le Lot-et-Garonne pour la métropole et de 0,8 en Guyane à 5,3 en Martinique pour les DOM. Au nord d'une ligne Rennes-Nice la population est plus jeune (exception faite pour Paris) avec des moyennes d'âge inférieures à la moyenne (41,5 ans) alors qu'au sud de cette ligne les moyennes d'âge avoisinent les 43 ans, jusqu'à 43,6 ans en Dordogne **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.3, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale ou affectés au CNED, qui ne sont pas compris ici.

■ **Professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

■ **L'accès au corps se fait :**

– au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant 3 ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;

– au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant 3 ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

■ **Éducation spéciale.** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation spéciale.

■ **RASED.** Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, animés par des maîtres chargés de rééducation (ex-rééducateurs en psychopédagogie et psychomotricité).

■ **Psychologue scolaire.** Le diplôme d'État de psychologue scolaire (DEPS) est le titre de spécialisation requis pour cet emploi.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 9.3.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichiers de paye au 31 janvier 2001.

Voir aussi

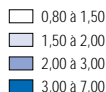
*Tableaux statistiques*, n° 6805.

## 1 Répartition géographique des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public au 31 janvier 2001 (prélémentaire, élémentaire, spécialisé et adapté)

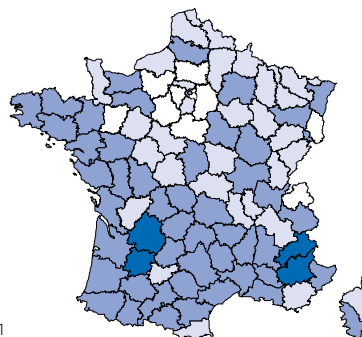
Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs
Alpes-de- Haute-Provence	829	Ardeche	1 294	<b>Paris</b>	<b>7 622</b>
Hauts-Alpes	762	Drôme	2 407	Charente	1 651
Bouches-du-Rhône	9 349	Isère	5 930	Charente-Maritime	2 696
Vaucluse	2 760	Savoie	2 037	Deux-Sèvres	1 574
<b>Aix-Marseille</b>	<b>13 700</b>	Haute-Savoie	3 351	Vienna	1 922
Aisne	3 217	<b>Grenoble</b>	<b>15 019</b>	<b>Poitiers</b>	<b>7 843</b>
Oise	4 666	Nord	13 621	Ardennes	1 803
Somme	3 015	Pas-de-Calais	8 167	Aube	1 658
<b>Amiens</b>	<b>10 898</b>	<b>Lille</b>	<b>21 788</b>	Marne	3 174
Doubs	2 931	Corrèze	1 170	Haute-Marne	1 278
Jura	1 469	Creuse	641	<b>Reims</b>	<b>7 913</b>
Haute-Saône	1 368	Haute-Vienne	1 580	Côtes-d'Armor	2 240
Territoire de Belfort	774	<b>Limoges</b>	<b>3 391</b>	Finistère	3 091
<b>Besançon</b>	<b>6 542</b>	Ain	2 888	Ille-et-Vilaine	3 237
Dordogne	1 819	Loire	3 383	Morbihan	2 001
Gironde	6 101	Rhône	7 908	<b>Rennes</b>	<b>10 569</b>
Landes	1 515	<b>Lyon</b>	<b>14 179</b>	Eure	3 171
Lot-et-Garonne	1 505	Aude	1 619	Seine-Maritime	6 935
Pyrénées- Atlantiques	2 731	Gard	3 174	<b>Rouen</b>	<b>10 106</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>13 671</b>	Hérault	4 513	Bas-Rhin	5 592
Calvados	3 288	Lozère	449	Haut-Rhin	4 072
Manche	2 409	Pyrénées-Orientales	2 129	<b>Strasbourg</b>	<b>9 664</b>
Orne	1 429	<b>Montpellier</b>	<b>11 884</b>	Ariège	768
<b>Caen</b>	<b>7 126</b>	Meurthe-et-Moselle	3 985	Aveyron	1 211
Allier	1 816	Meuse	1 240	Haute-Garonne	5 352
Cantal	832	Moselle	5 987	Gers	899
Haute-Loire	961	Vosges	2 260	Lot	836
Puy-de-Dôme	2 927	<b>Nancy-Metz</b>	<b>13 472</b>	Hauts-Pyrénées	1 119
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>6 536</b>	Loire-Atlantique	4 298	Tarn	1 620
Corse-du-Sud	683	Maine-et-Loire	2 777	Tarn-et-Garonne	1 079
Haute-Corse	776	Mayenne	1 199	<b>Toulouse</b>	<b>12 884</b>
<b>Corse</b>	<b>1 459</b>	Sarthe	2 656	Yvelines	8 261
Seine-et-Marne	7 534	Vendée	1 465	Essonne	6 792
Seine-Saint-Denis	9 706	<b>Nantes</b>	<b>12 395</b>	Hauts-de-Seine	7 102
Val-de-Marne	6 821	Alpes-Maritimes	4 941	Val-d'Oise	7 302
<b>Créteil</b>	<b>24 061</b>	Var	4 822	<b>Versailles</b>	<b>29 457</b>
Côte-d'Or	2 782	<b>Nice</b>	<b>9 763</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>303 096</b>
Nièvre	1 164	Cher	1 608	<b>Guadeloupe</b>	<b>2 983</b>
Saône-et-Loire	2 799	Eure-et-Loir	2 366	<b>Martinique</b>	<b>2 515</b>
Yonne	1 800	Indre	1 193	<b>Guyane</b>	<b>1 639</b>
<b>Dijon</b>	<b>8 545</b>	Indre-et-Loire	2 650	<b>La Réunion</b>	<b>5 905</b>
		Loir-et-Cher	1 611	<b>Total DOM</b>	<b>13 042</b>
		Loiret	3 181	<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>316 138</b>
		Orléans-Tours	12 609		

## 2 Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans

Moyenne France métro. + DOM : 1,9



Source : fichier de paye au 31/01/2001



## PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2001, 44 400 maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles enseignent dans les classes sous contrat des écoles privées de France métropolitaine et des DOM (y compris celles des établissements d'enseignement spécialisé et adapté). Cet effectif est en légère augmentation **1** **2**.

La répartition par échelle de rémunération des enseignants du premier degré exerçant dans ces classes se modifie depuis la création de l'échelle de rémunération des professeurs des écoles. En effet, ces derniers, dont la part progresse rapidement, représentent actuellement 47 % des enseignants (contre 40 % l'an dernier). Corrélativement, la part des instituteurs diminue et n'est plus que de 42 %. Les proportions d'instituteurs suppléants (9 %) et d'instituteurs spécialisés (1 %) restent relativement stables. Les femmes, largement majoritaires, représentent plus de neuf enseignants sur dix **1**.

Le travail à temps partiel ou incomplet est pratiqué par 14 % des enseignants. Il est beaucoup plus fréquent chez les instituteurs que chez les professeurs des écoles (17 % contre 8 %), et concerne par nature plus d'un instituteur suppléant sur trois **1**.

Le nombre de maîtres du secteur privé ayant un agrément ou un contrat définitif diminue. Ils sont 82,3 % des maîtres rémunérés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et seulement 51,2 % de ceux de l'enseignement spécialisé (contre 55 % l'an passé).

En dix ans, l'effectif d'enseignants a très peu évolué, puisqu'il n'a augmenté que de 4 %, l'essentiel de cette progression s'étant effectué en début de période **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes préélémentaires et élémentaires possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps des instituteurs ou le certificat d'aptitude au professorat des écoles, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles et sur poste dans les classes sous contrat des établissements privés du premier degré (enseignement préélémentaire, élémentaire et spécialisé et adapté). Sont rémunérés comme enseignants, les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement et au prorata de leurs heures d'enseignement. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, sont rémunérées comme heures d'enseignement effectivement assurées, des décharges de service à certains maîtres exerçant les fonctions de directeur d'établissement privé sous contrat du premier degré.

Les personnels du 1<sup>er</sup> degré enseignant dans le 2<sup>nd</sup> degré ne sont pas pris en compte ici, de même que les enseignants de statut autre que maître du privé, peu nombreux.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Fichier de paye au 31 janvier 2001.

Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6806.

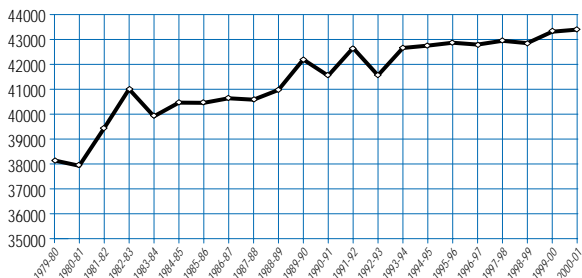
## 1 Maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles (classes sous contrat du 1<sup>er</sup> degré privé) au 31 janvier 2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine					France métr. + DOM
	Enseignement préélémentaire et élémentaire	Enseignement spécialisé	Total	% de femmes	% temps partiel	
Instituteurs	18 193	244	<b>18 437</b>	93,9 %	17,1 %	18 837
Instituteurs spécialisés	287	210	<b>497</b>	86,5 %	12,5 %	535
Instituteurs suppléants	3 746	237	<b>3 983</b>	90,6 %	33,0 %	4 096
Professeurs des écoles	19 975	504	<b>20 479</b>	89,3 %	7,7 %	20 892
<b>Total</b>	<b>42 201</b>	<b>1 195</b>	<b>43 396</b>	<b>91,3 %</b>	<b>14,1 %</b>	<b>44 360</b>

## 2 Répartition des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles (enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat) au 31 janvier 2001

Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	45	Seine-et-Marne	341	Meurthe-et-Moselle	304	Côtes-d'Armor	891
Hautes-Alpes	50	Seine-Saint-Denis	398	Meuse	89	Finistère	1 751
Bouches-du-Rhône	981	Val-de-Marne	450	Moselle	259	Ille-et-Vilaine	1 824
Vaucluse	269	<b>Créteil</b>	<b>1 189</b>	Vosges	180	Morbihan	1 675
<b>Aix-Marseille</b>	<b>1 345</b>	Côte-d'Or	195	<b>Nancy-Metz</b>	<b>832</b>	<b>Rennes</b>	<b>6 141</b>
Aisne	233	Nièvre	67	Loire-Atlantique	2 207	Eure	253
Oise	252	Saône-et-Loire	213	Maine-et-Loire	1 714	Seine-Maritime	619
Somme	396	Yonne	134	Mayenne	580	<b>Rouen</b>	<b>872</b>
<b>Amiens</b>	<b>881</b>	<b>Dijon</b>	<b>609</b>	Sarthe	506	Bas-Rhin	237
Doubs	221	Ardeche	523	Vendée	1 446	Haut-Rhin	209
Jura	136	Drôme	313	<b>Nantes</b>	<b>6 453</b>	<b>Strasbourg</b>	<b>446</b>
Haute-Saône	76	Isère	602	Alpes-Maritimes	370	Ariège	53
Territoire de Belfort	76	Savoie	200	Var	291	Aveyron	374
<b>Besançon</b>	<b>509</b>	Haute-Savoie	511	<b>Nice</b>	<b>661</b>	Haute-Garonne	481
Dordogne	100	<b>Grenoble</b>	<b>2 149</b>	Cher	103	Gers	113
Gironde	609	Nord	3 415	Eure-et-Loir	221	Lot	80
Landes	144	Pas-de-Calais	1 050	Indre	74	Hautes-Pyrénées	156
Lot-et-Garonne	145	<b>Lille</b>	<b>4 465</b>	Indre-et-Loire	318	Tarn	311
Pyrénées-Atlantiques	680	Corrèze	70	Loir-et-Cher	176	Tarn-et-Garonne	133
<b>Bordeaux</b>	<b>1 678</b>	Creuse	12	Loiret	277	<b>Toulouse</b>	<b>1 701</b>
Calvados	551	Haute-Vienne	101	<b>Orléans-Tours</b>	<b>1 169</b>	Yvelines	650
Manche	475	<b>Limoges</b>	<b>183</b>	Ville de Paris		Essonne	351
Orne	374	Ain	342	<b>Paris</b>	<b>1 649</b>	Hautes-de-Seine	690
<b>Caen</b>	<b>1 400</b>	Loire	940	Charente	175	Val-d'Oise	298
Allier	146	Rhône	1 505	Charente-Maritime	210	<b>Versailles</b>	<b>1 989</b>
Cantal	116	<b>Lyon</b>	<b>2 787</b>	Deux-Sèvres	384	<b>France métropolitaine</b>	<b>43 396</b>
Haute-Loire	430	Aude	100	Vienne	265	<b>Guadeloupe</b>	<b>229</b>
Puy-de-Dôme	409	Gard	404	<b>Poitiers</b>	<b>1 034</b>	<b>Martinique</b>	<b>244</b>
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>1 101</b>	Hérault	538	Ardennes	113	<b>Guyane</b>	<b>105</b>
Corse-du-Sud	33	Lozère	163	Aube	160	<b>La Réunion</b>	<b>386</b>
Haute-Corse	18	Pyrénées-Orientales	178	Marne	400	<b>Total DOM</b>	<b>964</b>
Corse	51	<b>Montpellier</b>	<b>1 383</b>	Haute-Marne	46	<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>44 360</b>
				<b>Reims</b>	<b>719</b>		

## 3 Évolution des effectifs d'enseignants des classes sous contrat du 1<sup>er</sup> degré privé en janvier de 1979-1980 à 2000-2001 (France métropolitaine)



## PRÉSENTATION

En 2000-2001, 388 000 enseignants exerçaient dans les lycées et collèges publics, dont 372 000 en France métropolitaine. Ce nombre augmente de 3 000 unités par rapport à 1999-2000, confirmant l'augmentation de l'année précédente. En dix ans, le nombre d'enseignants devant élèves a crû de 7,8 % **1**.

Le nombre d'enseignants titulaires ou stagiaires devant élèves progresse de 5 % entre 1984-1985 et 1987-1988, en raison de la mise en œuvre du plan de titularisation des maîtres-auxiliaires de 1982 à 1986 ; puis il stagne jusqu'en 1990-1991. Parallèlement, la baisse du nombre des enseignants non titulaires en service à l'année se poursuit jusqu'en 1986-1987, année où l'on en recense 13 000. Leur effectif augmente à nouveau très fortement à partir de 1987-1988 pour atteindre 31 000 en 1991-1992. Depuis dix ans, le recrutement d'enseignants titulaires s'étant intensifié, le nombre de titulaires et stagiaires croît à nouveau. De 1992 à 1998, l'effectif de non-titulaires régresse, jusqu'à atteindre 13 500 à la rentrée 1998. Pour la rentrée 2000, le nombre de non-titulaires (16 500) a augmenté, retrouvant le niveau de la rentrée 1995 **1**.

Depuis 1982, les nombres de professeurs de chaire supérieure et agrégés, et de professeurs certifiés, ont connu une croissance régulière, qui s'accélère depuis la fin des années 1980 (respectivement de 87,6 % et 82,7 % de 1989 à 1999) **2**.

Les effectifs de PEGC baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés **2**.

Les effectifs d'adjoints d'enseignement et de professeurs de lycée professionnel (PLP), ont connu une assez forte croissance jusqu'en 1986-1987, les maîtres-auxiliaires étant titularisés dans ces deux corps. Le nombre d'adjoints d'enseignement baisse depuis 1988-1989 en raison de leur intégration dans le corps des certifiés et de l'arrêt du recrutement. Les PLP du premier grade voient leur effectif disparaître au profit de celui des PLP du deuxième grade créé en 1987-1988 **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Enseignants du second degré exerçant devant des élèves une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) publics de la métropole, à l'exclusion des personnels de remplacement et de documentation et hors disciplines religieuses.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP (1, 2).** Professeurs de lycée professionnel (1<sup>er</sup> grade, 2<sup>e</sup> grade).

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et enseignants contractuels.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 2000-2001.

## Voir aussi

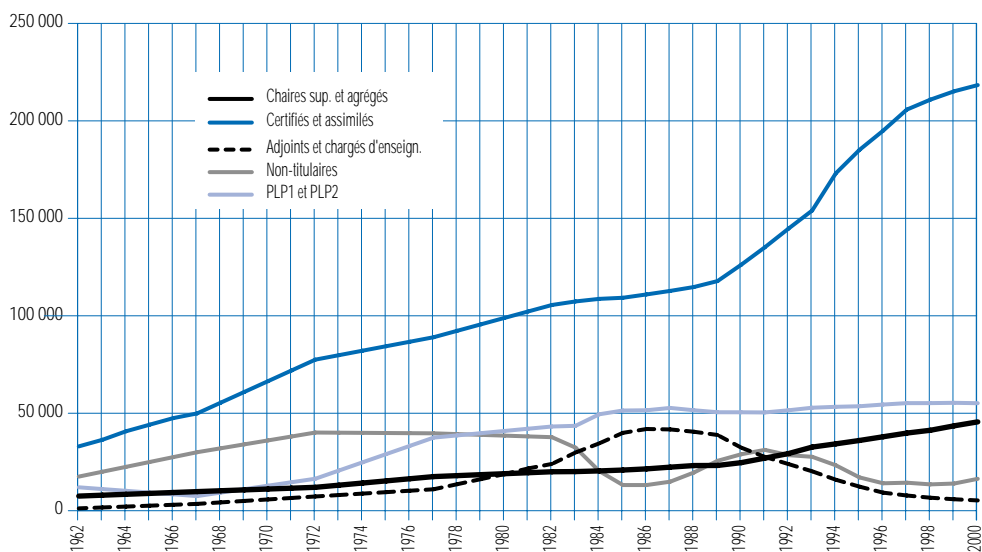
*Notes d'Information*, , 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32.

## 1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré (1) en lycées et collèges publics de 1991-1992 à 2000-2001 (France métropolitaine, et France métropolitaine + DOM à partir de 1999-2000)

	France Métropolitaine										France métr. + DOM	
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Agrégés et chaires supérieures	27 978	30 375	32 641	35 427	37 743	39 578	41 063	42 546	44 748	45 691	45 717	46 723
Certifiés et assimilés	146 597	157 100	168 394	183 035	194 841	203 790	214 618	219 886	223 995	227 078	232 013	235 697
Adjoints et chargés d'enseignement	27 608	23 923	20 214	15 895	12 349	9 265	7 798	6 660	5 878	5 265	6 257	5 605
PEGC	59 706	56 487	53 576	48 233	43 504	39 021	33 101	28 209	24 380	21 375	26 317	23 091
PLP1	39 319	32 993	27 649	22 384	17 204	12 624	8 106	3 689	374	179	413	179
PLP2	13 317	20 227	25 182	31 359	37 605	43 490	48 027	52 529	56 192	56 294	59 049	59 217
<b>Total titulaires</b>	<b>314 525</b>	<b>321 105</b>	<b>327 656</b>	<b>336 333</b>	<b>343 246</b>	<b>347 771</b>	<b>352 713</b>	<b>353 519</b>	<b>355 567</b>	<b>355 882</b>	<b>369 766</b>	<b>370 512</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>31 206</b>	<b>28 509</b>	<b>27 659</b>	<b>23 344</b>	<b>17 087</b>	<b>14 066</b>	<b>14 367</b>	<b>13 506</b>	<b>13 935</b>	<b>16 355</b>	<b>15 087</b>	<b>17 483</b>
<b>Total général</b>	<b>345 731</b>	<b>349 614</b>	<b>355 315</b>	<b>359 677</b>	<b>360 333</b>	<b>361 837</b>	<b>367 080</b>	<b>367 025</b>	<b>369 502</b>	<b>372 237</b>	<b>384 953</b>	<b>387 995</b>

(1) Y compris les stagiaires.

## 2 Évolution du nombre d'enseignants des établissements publics du second degré depuis 1962 (hors stagiaires) (France métropolitaine)



## PRÉSENTATION

En 2000-2001, près de 388 000 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 372 000 en métropole.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Lille et Créteil avec respectivement 33 300, 28 600 et 27 300 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 800 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 900 dans celle de Corse.

En métropole, le taux de féminisation des enseignants est de 57 %. Il varie toutefois de 52,1 à 63,7 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 4,4 %. Elle est très variable d'une académie à l'autre.

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible qu'en métropole (de 44,2 % en Guyane à 53,1% en Martinique) et par une proportion de non-titulaires plus forte (de 3,8 % à La Réunion à 21,1 % en Guyane).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Enseignants exerçant une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) publics de la métropole, à l'exclusion des personnels de remplacement et de documentation et hors disciplines religieuses.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'éducation spécialisée) et les GCA (groupes de classes-ateliers) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont intégrés généralement dans des collèges et scolarisent des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1966 concernant les collèges, et donc les SES/SEGPA et les GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 2000-2001.

Voir aussi

*Note d'Information*, 02.32.

*Géographie de l'École*, à paraître.



## 1 Répartition des enseignants du second degré public par académie et type d'établissement en 2000-2001

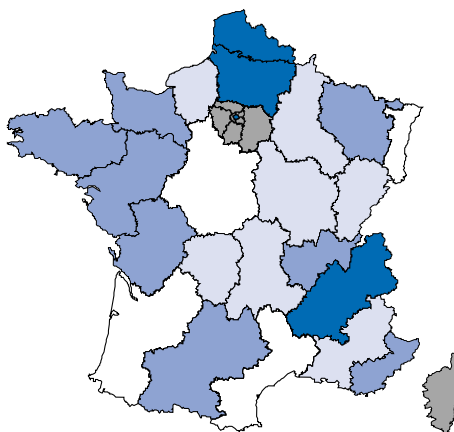
Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 463	2 355	6 057	16 875	58,6
Amiens	6 563	2 396	4 415	13 374	55,3
Besançon	3 783	1 446	3 200	8 429	54,5
Bordeaux	8 156	2 655	6 098	16 909	57,4
Caen	4 416	1 261	3 277	8 954	53,1
Clermont-Ferrand	3 692	1 116	2 800	7 608	56,2
Corse	1 010	293	609	1 912	57,0
Créteil	13 775	2 339	11 213	27 327	59,2
Dijon	5 308	904	4 484	10 696	55,9
Grenoble	8 838	2 037	6 637	17 512	58,9
Lille	13 383	5 880	9 303	28 566	52,1
Limoges	2 178	826	1 756	4 760	54,8
Lyon	8 286	2 564	6 175	17 025	60,2
Montpellier	7 177	1 831	4 874	13 882	56,2
Nancy-Metz	8 221	3 014	6 104	17 339	54,1
Nantes	7 499	2 553	5 554	15 606	52,9
Nice	5 849	1 357	3 786	10 992	58,2
Orléans-Tours	7 837	2 176	5 509	15 522	57,0
Paris	4 087	1 367	6 204	11 658	62,3
Poitiers	4 920	1 664	3 652	10 236	55,1
Reims	4 757	1 546	3 149	9 452	54,7
Rennes	6 629	2 248	5 568	14 445	53,8
Rouen	6 435	1 416	4 795	12 646	56,5
Strasbourg	5 704	1 099	4 909	11 712	54,8
Toulouse	7 337	2 705	5 487	15 529	57,8
Versailles	16 609	2 711	13 951	33 271	63,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>180 912</b>	<b>51 759</b>	<b>139 566</b>	<b>372 237</b>	<b>57,0</b>
La Réunion	3 539	1 234	2 199	6 972	45,0
Martinique	1 813	561	1 233	3 607	53,2
Guadeloupe	1 954	477	1 347	3 778	50,1
Guyane	876	119	406	1 401	44,2
<b>Total DOM</b>	<b>8 182</b>	<b>2 391</b>	<b>5 185</b>	<b>15 758</b>	<b>48,0</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>189 094</b>	<b>54 150</b>	<b>144 751</b>	<b>387 995</b>	<b>56,6</b>

(1) Les enseignants d'un corps du premier degré sont exclus.

## 2 Enseignants du second degré public : part des non-titulaires en 2000-2001

Académie de Paris : 5,5 %  
 DOM : 7,1 %  
 La Réunion : 3,8 %  
 Guadeloupe : 6,6 %  
 Martinique : 8,7 %  
 Guyane : 21,1 %

□ 1,9 - 3,0 %  
 □ 3,0 - 4,0 %  
 □ 4,0 - 5,0 %  
 ■ 5,0 - 6,0 %  
 ■ 6,0 % et plus



## PRÉSENTATION

En 2000, 181 000 enseignants en métropole effectuent leur service principal dans un collège, soit 49 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 140 000 professeurs (37 %) tandis que 52 000 enseignants (14 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) **1**.

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés ou professeurs d'EPS sont majoritaires (respectivement 76 % et 63 % du corps enseignant). Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 12 % du corps enseignant et les non-titulaires 4 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 25 % du corps enseignant et les non-titulaires 3 %.

82 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (11 %) **2**.

La proportion de femmes, 57 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63 %) que dans les LEGT (53 %) et surtout, que dans les LP (47 %) **1**.

12 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus répandu chez les femmes que chez les hommes et il est donc corrélativement plus fréquent dans les collèges (14 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 10 % et 9 %).

À partir de 55 ans, un enseignant sur trois n'exerce pas à temps complet en raison, en particulier, de la possibilité de bénéficier de la cessation progressive d'activité.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) de France métropolitaine hors enseignement religieux.

■ **Les personnels de remplacement** – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM [Instituts universitaires de formation des maîtres] assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPPP]), DPD, 2000-2001.

Voir aussi

*Note d'Information, 02.32.*

## 1 Répartition des enseignants du second degré public par corps ou grade (1) et par type d'établissement en 2000-2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 069	2 069	30,1	0,6
Agrégés	9 069	259	34 294	43 622	51,4	7,7
Certifiés, professeurs EPS	136 640	3 146	87 292	227 078	61,0	13,0
Adjoints et chargés d'enseignement	3 597	539	1 129	5 265	50,9	15,9
PEGC	21 312	40	23	21 375	58,2	22,7
PLP	3 391	42 344	10 738	56 473	49,4	8,5
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>174 009</b>	<b>46 328</b>	<b>135 545</b>	<b>355 882</b>	<b>57,4</b>	<b>11,9</b>
Maitres-auxiliaires	3 823	2 094	1 648	7 565	53,4	
Autres non-titulaires	3 080	3 337	2 373	8 790	44,5	
<b>Total général</b>	<b>180 912</b>	<b>51 759</b>	<b>139 566</b>	<b>372 237</b>	<b>57,0</b>	
<b>Total général France métr. + DOM (3)</b>	<b>189 094</b>	<b>54 150</b>	<b>144 751</b>	<b>387 995</b>	<b>56,6</b>	
% femmes	63,4	47,2	52,6	57,1		
% temps partiel des titulaires	14,3	8,5	10,0	11,9		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

(3) Données pour les DOM : voir 11.12.

Lecture - 2 069 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT dont 30,1 % sont des femmes et 0,6 % travaillent à temps partiel. 63,4 % des enseignants en collège sont des femmes et 14,3 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

## 2 Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps ou grade et par type d'établissement en 2000-2001 (France métropolitaine) (1)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	0,0	0,0	1,5	0,6
Agrégés	5,0	0,5	24,6	11,7
Certifiés, professeurs EPS	75,6	6,1	62,6	61,0
Adjoints et chargés d'enseignement	2,0	1,0	0,8	1,4
PEGC	11,8	0,1	0,0	5,7
PLP	1,9	81,8	7,7	15,1
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>96,2</b>	<b>89,5</b>	<b>97,1</b>	<b>95,6</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>3,8</b>	<b>10,5</b>	<b>2,9</b>	<b>4,4</b>
<b>Total général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Données pour les DOM : voir 11.12.

(2) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

## PRÉSENTATION

En métropole, 69 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine « disciplinaire » pour la rentrée scolaire 2000. Parmi eux, les deux tiers enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

14,5 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production dont près de 30 % en génie mécanique et un quart en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,3 % des enseignants, principalement en économie et gestion.

Le nombre de professeurs d'EPS (PEPS, professeurs d'éducation physique et sportive) est équivalent à celui du domaine technico-professionnel.

À l'intérieur des domaines disciplinaires, la part des enseignants de mathématiques, physique ou chimie est la même en LEGT et en lycée professionnel (32 %). Elle est de 22 % en collège. Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines « Lettres » qui sont les plus nombreux (28 %), de même qu'en lycée professionnel (57 %), alors qu'en lycée général ou technologique ce sont les enseignants de langues vivantes (24 %).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (9 % contre un peu moins de 4 % pour l'ensemble).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (70 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (64 %), où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 40 % de femmes en philosophie à 81 % en langues vivantes.

## DÉFINITIONS

■ **Groupe de disciplines « Lettres ».** Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines « Mathématiques ».** Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines « Biologie-géologie ».** Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé.** Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) par des enseignants du premier degré ou des maîtres auxiliaires, ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 2000-2001.

## 1 Répartition des enseignants du second degré public par groupe de disciplines en 2000-2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non- titulaires	Total France métro. + DOM
<b>Domaines disciplinaires :</b>							
Philosophie	1	13	4 115	<b>4 129</b>	39,6	1,2	<b>4 276</b>
Lettres	40 479	10 357	15 243	<b>66 079</b>	75,7	2,6	<b>69 220</b>
Langues vivantes	30 372	101	23 325	<b>53 798</b>	80,5	3,8	<b>55 670</b>
Histoire-géographie	17 786	23	9 726	<b>27 535</b>	54,2	1,8	<b>28 586</b>
Sciences économiques et sociales	3	8	3 603	<b>3 614</b>	44,2	2,5	<b>3 765</b>
Mathématiques	24 861	5 879	17 211	<b>47 951</b>	47,1	2,0	<b>50 081</b>
Physique-chimie	6 731	45	13 624	<b>20 400</b>	42,6	2,8	<b>21 085</b>
Biologie-géologie	11 406	13	6 245	<b>17 664</b>	65,2	5,9	<b>18 434</b>
Biotechnologie-Génie biologique et biochimie	149	51	1 321	<b>1 521</b>	64,2	11,4	<b>5 778</b>
Éducation musicale	5 436	1	170	<b>5 607</b>	59,3	7,7	<b>6 023</b>
Arts plastiques	5 337	11	457	<b>5 805</b>	60,2	3,4	<b>3 086</b>
Métiers des arts appliqués	2	1 743	1 216	<b>2 961</b>	55,8	12,4	<b>1 584</b>
<b>Total domaines disciplinaires</b>	<b>142 563</b>	<b>18 245</b>	<b>96 256</b>	<b>257 064</b>	<b>63,7</b>	<b>3,2</b>	<b>267 588</b>
<b>Domaines technico-professionnels de la production :</b>							
Technologie	13 264	21	8	<b>13 293</b>	37,5	1,6	<b>14 037</b>
Encadrement des ateliers (1) : industrie	-	8	10	<b>18</b>	0,0	0,0	<b>18</b>
Génie industriel	1 445	3 974	1 397	<b>6 816</b>	34,2	21,0	<b>7 179</b>
Génie chimique	-	116	60	<b>176</b>	22,7	21,0	<b>176</b>
Génie civil	808	1 560	1 186	<b>3 554</b>	6,8	18,0	<b>3 839</b>
Génie thermique	298	594	367	<b>1 259</b>	4,3	21,0	<b>1 344</b>
Génie mécanique	150	6 065	8 881	<b>15 096</b>	3,0	9,5	<b>15 565</b>
Génie électrique	19	3 391	4 650	<b>8 060</b>	4,0	5,5	<b>8 402</b>
Biotechnologie-Santé-Environnement-Génie biologique	375	2 912	890	<b>4 177</b>	94,2	10,4	<b>4 368</b>
Hôtellerie : techniques culinaires	54	774	524	<b>1 352</b>	6,9	15,8	<b>1 414</b>
<b>Total domaines technico-professionnels de la production</b>	<b>16 413</b>	<b>19 415</b>	<b>17 973</b>	<b>53 801</b>	<b>23,1</b>	<b>9,5</b>	<b>56 342</b>
<b>Domaines technico-professionnels des services :</b>							
Encadrement des ateliers (1) : services	-	-	4	<b>4</b>	25,0	0,0	<b>4</b>
Informatique-Télématique	-	3	162	<b>165</b>	4,9	0,0	<b>175</b>
Industries graphiques	7	138	107	<b>252</b>	20,6	39,3	<b>256</b>
Conduite-Navigation	-	431	34	<b>465</b>	4,7	36,8	<b>470</b>
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	14	251	154	<b>419</b>	29,8	40,8	<b>433</b>
Économie familiale et sociale-Collectivités	961	314	38	<b>1 313</b>	97,3	34,3	<b>1 388</b>
Paramédical et social, soins personnels	-	988	1 344	<b>2 332</b>	88,7	20,9	<b>2 453</b>
Économie et gestion	66	8 457	16 295	<b>24 818</b>	71,7	4,0	<b>25 888</b>
Hôtellerie : services, tourisme	28	643	641	<b>1 312</b>	40,2	11,5	<b>1 349</b>
<b>Total domaines technico-professionnels des services</b>	<b>1 076</b>	<b>11 225</b>	<b>18 779</b>	<b>31 080</b>	<b>70,4</b>	<b>8,1</b>	<b>32 416</b>
Enseignement non spécialisé (2)	85	19	3	<b>107</b>	68,2	89,7	<b>111</b>
Éducation physique et sportive	20 774	2 857	6 554	<b>30 185</b>	46,7	1,6	<b>31 538</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>180 911</b>	<b>51 761</b>	<b>139 565</b>	<b>372 237</b>	<b>57,0</b>	<b>4,4</b>	
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>189 094</b>	<b>54 150</b>	<b>144 751</b>	<b>387 995</b>	<b>56,6</b>	<b>3,9</b>	<b>387 995</b>

(1) Encadrement des ateliers : seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels (EPP) des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement, collectivité et hôtellerie-tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 17,8 heures, dont 16,6 heures d'enseignement. Sur ces 17,8 heures, en moyenne, 1,1 sont rémunérées en heures supplémentaires **1**.

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,8 en moyenne) notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat. Le service moyen d'un enseignant à temps complet est de 18,6 heures dont 17,3 heures d'enseignement.

6 500 000 heures d'enseignement, dont la moitié en collèges, ont été dispensées en 2000-2001. Ce nombre est en stagnation par rapport à la rentrée précédente **2**.

Le ratio global d'heures par élève est de 1,38. Il est de 2,08 en LP où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 1,48 en LEGT et de 1,20 en collège **3**.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 22,7 en premier cycle (hors SEGPA), 15,7 en second cycle professionnel et 23,4 en second cycle général et technologique.

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

## DÉFINITIONS

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]), des majorations de service (pour classe à faible effectif), des réductions de service (heures de première chaire), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 2000-2001.

**3** Enquête détaillée sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics du second degré, DPD, 2000-2001.

Voir aussi

*Note d'information*, 02.32.

G. Bonnet, S. Murcia, « Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics », revue *Éducation & Formations*, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

## 1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2000-2001

(France métropolitaine)

	Effectifs	Heures rémunérées			
		Enseignement	Autres activités (1)	Service total (2)	Dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	45 691	14,0	1,3	15,7	1,8
Certifiés et assimilés	227 078	16,7	1,2	18,1	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	5 265	16,5	2,8	19,3	0,8
PEGC	21 375	16,7	0,5	17,1	0,7
PLP	56 473	18,0	0,6	18,6	1,2
<b>Titulaires</b>	<b>355 882</b>	<b>16,6</b>	<b>1,1</b>	<b>17,8</b>	<b>1,1</b>
Non-titulaires	16 355	17,1	0,4	17,8	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>372 237</b>	<b>16,6</b>	<b>1,0</b>	<b>17,8</b>	<b>1,1</b>

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-baccalauréat.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,7 heures qui se décompose en 14,0 heures devant élèves, 1,2 heures dans une autre activité et 0,5 heure résultant des pondérations appliquées pour l'enseignement dispensé en classe du post-bac. Sur ce service moyen, 1,8 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

## 2 Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	Total France métro. + DOM
Agrégés et chaires supérieures	135 106	3 754	499 511	638 371	653 272
Certifiés et assimilés	2 336 352	54 164	1 405 578	3 796 094	3 948 146
Adjoints et chargés d'enseignement	59 711	9 044	18 272	87 027	93 011
PEGC	355 349	708	445	356 502	387 117
PLP	74 457	751 392	193 869	1 019 718	1 075 023
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>2 960 975</b>	<b>819 062</b>	<b>2 117 675</b>	<b>5 897 712</b>	<b>6 156 568</b>
Maîtres auxiliaires	65 815	37 090	27 103	130 008	141 292
Autres non-titulaires	52 986	60 362	38 461	151 809	160 158
<b>Total général</b>	<b>3 079 776</b>	<b>916 515</b>	<b>2 183 239</b>	<b>6 179 529</b>	
<b>Total général France métro. + DOM</b>	<b>3 226 474</b>	<b>960 657</b>	<b>2 270 887</b>	<b>6 458 018</b>	<b>6 458 019</b>

Lecture - Les PLP dispensent 751 392 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total l'ensemble des enseignants assure 3 079 776 heures d'enseignement dans les collèges.

## 3 Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 2000-2001

(France métropolitaine)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Effectifs élèves	2 572 964	440 309	1 474 253	4 487 526
Heures/élève	1,20	2,08	1,48	1,38

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

### Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation :

	1 <sup>er</sup> cycle (hors SEGPA)	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	2 <sup>nd</sup> cycle général et techno.	Ensemble
E/S	22,7	15,7	23,4	21,0

## PRÉSENTATION

Un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 47 de travail par semaine, dont 20 h 27 hors de la présence d'élèves. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections de devoirs, pour respectivement, 7 h 40 et 6 h 10 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine aux parents d'élèves et une heure au suivi des élèves. La documentation semble être aussi une part importante puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 12 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 17 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 65,6 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 13 h 25 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 26 h 22 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 20 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. 58,8 % des enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 26 supplémentaires par semaine, dont 1 h 07 en HSA et 0 h 19 en HSE, et bénéficient en moyenne de 0 h 34 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent travailler 5 jours pendant les congés d'été et 2 jours par semaine pour les autres congés. Soit, pour une journée moyenne de 6 heures, 116 h de travail pendant les congés **1 2 3**.

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 55 pour les disciplines littéraires, à une moyenne comprise entre 38 et 40 h pour les disciplines scientifiques, technologiques et de langues vivantes, puis à 35 h 30 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les conditions de travail de ces enseignants ont été appréhendées par des questions sur la fatigue et l'intérêt d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation. Pour 83,4 %, l'heure de cours est plus fatigante, et parallèlement plus intéressante, pour 53,7 % des enseignants, qu'une heure passée à la préparation des cours **4**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Un panel représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 806 enseignants a été réalisée en février-mars 2002 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> grade).

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Enquête sur le panel enseignant, vague 2, DPD, 2002.



## 1 Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	Total
Effectifs	86	376	106	33	601
%	14,3	62,6	17,6	5,5	100,0
<b>Heures rémunérées</b>	<b>16 h 52</b>	<b>19 h 40</b>	<b>20 h 12</b>	<b>19 h 11</b>	<b>19 h 20</b>
dont HSA	1 h 38	0 h 59	1 h 13	0 h 56	1 h 07
dont HSE	0 h 10	0 h 20	0 h 26	0 h 08	0 h 19
Heures d'enseignement	15 h 48	19 h 04	20 h 01	19 h 05	18 h 46
Heures de décharge	1 h 04	0 h 35	0 h 12	0 h 05	0 h 34
<b>Heures hors enseignement</b>	<b>24 h 10</b>	<b>19 h 49</b>	<b>19 h 52</b>	<b>19 h 51</b>	<b>20 h 27</b>
Heures de préparation des cours	8 h 33	7 h 19	8 h 20	7 h 09	7 h 40
Heures de correction des copies	8 h 44	5 h 59	4 h 11	7 h 39	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 37	0 h 53	1 h 49	0 h 32	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 35	1 h 08	0 h 44	1 h 02	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 27	1 h 05	1 h 16	0 h 59	1 h 10
Heures de documentation	3 h 04	2 h 10	1 h 55	1 h 23	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 09	1 h 16	1 h 37	1 h 08	1 h 17
<i>Dont heures de travail à la maison</i>	<i>17 h 55</i>	<i>12 h 55</i>	<i>11 h 32</i>	<i>13 h 31</i>	<i>13 h 25</i>
<b>Total heures travaillées</b>	<b>41 h 02</b>	<b>39 h 29</b>	<b>40 h 04</b>	<b>39 h 02</b>	<b>39 h 47</b>
Jours de congés travaillés	21,1	18,9	20,2	17,4	19,4

## 2 Répartition des heures de travail hebdomadaire par discipline

Moyennes d'heures	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs	161	152	123	101	64	601
%	26,8	25,3	20,5	16,8	10,6	100,0
<b>Heures rémunérées</b>	<b>18 h 52</b>	<b>19 h 01</b>	<b>19 h 56</b>	<b>18 h 47</b>	<b>20 h 59</b>	<b>19 h 20</b>
dont HSA	1 h 05	1 h 01	1 h 27	1 h 04	0 h 54	1 h 07
dont HSE	0 h 19	0 h 23	0 h 22	0 h 16	0 h 11	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 20	18 h 30	19 h 31	18 h 19	19 h 46	18 h 46
Heures de décharge	0 h 31	0 h 31	0 h 25	0 h 28	1 h 12	0 h 34
<b>Heures hors enseignement</b>	<b>24 h 04</b>	<b>19 h 14</b>	<b>19 h 59</b>	<b>20 h 50</b>	<b>14 h 31</b>	<b>20 h 27</b>
Heures de préparation des cours	8 h 59	6 h 56	7 h 59	7 h 35	5 h 33	7 h 40
Heures de correction des copies	7 h 56	6 h 42	4 h 52	6 h 15	2 h 45	6 h 10
Heures de suivi des élèves	1 h 01	0 h 46	1 h 27	0 h 57	0 h 43	1 h 00
Heures passées avec les parents	1 h 06	1 h 07	0 h 32	1 h 09	0 h 54	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 11	1 h 01	1 h 15	1 h 11	1 h 16	1 h 10
Heures de documentation	2 h 29	1 h 43	2 h 08	2 h 44	1 h 55	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 21	0 h 59	1 h 46	1 h 01	1 h 26	1 h 17
<i>Dont heures de travail à la maison</i>	<i>17 h 10</i>	<i>13 h 28</i>	<i>11 h 08</i>	<i>13 h 38</i>	<i>7 h 58</i>	<i>13 h 25</i>
<b>Total heures travaillées</b>	<b>42 h 55</b>	<b>38 h 15</b>	<b>39 h 55</b>	<b>39 h 37</b>	<b>35 h 30</b>	<b>39 h 47</b>
Jours de congés travaillés	24,4	17,0	19,3	19,7	12,0	19,4

(1) EPS, arts, musique, etc.

## 3 Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs	278	323	601
%	46,3	53,7	100,0
<b>Heures rémunérées</b>	<b>19 h 37</b>	<b>19 h 05</b>	<b>19 h 20</b>
HSA	1 h 18	0 h 58	1 h 07
HSE	0 h 25	0 h 14	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 53	18 h 40	18 h 46
Heures de décharge	0 h 44	0 h 24	0 h 34
<b>Heures hors enseignement</b>	<b>20 h 04</b>	<b>20 h 47</b>	<b>20 h 27</b>
Heures de préparation des cours	7 h 52	7 h 29	7 h 40
Heures de correction des copies	5 h 29	6 h 44	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 59	1 h 01	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 49	1 h 07	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 08	1 h 11	1 h 10
Heures de documentation	2 h 26	1 h 59	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 20	1 h 15	1 h 17
<i>Dont heures de travail à la maison</i>	<i>13 h 13</i>	<i>13 h 37</i>	<i>13 h 25</i>
<b>Total heures travaillées</b>	<b>39 h 41</b>	<b>39 h 52</b>	<b>39 h 47</b>
Jours de congés travaillés	17,6	20,9	19,4

## 4 Répartition des agents à temps complet selon l'intérêt et la fatigue d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation

Fatigue : 1 h de cours est (...) fatigante qu'1 h de préparation	Intérêt : 1 h de cours est (...) intéressante qu'1 h de préparation				
	plus	ni plus ni moins	moins	ne sait pas	Total
plus fatigante	44,5	29,9	5,1	4,0	83,4
ni plus ni moins fatigante	6,2	4,7	0,5	0,1	11,5
moins fatigante	2,6	1,1	0,4	0,4	4,5
ne sait pas	0,4	0,0	0,0	0,1	0,5
<b>Total</b>	<b>53,7</b>	<b>35,6</b>	<b>6,0</b>	<b>4,7</b>	<b>100,0</b>

## PRÉSENTATION

Près d'un enseignant sur cinq dans le second degré enseigne dans un établissement privé sous contrat. Ils étaient 95 930 au 31 janvier 2001 pour la France métropolitaine et les DOM à exercer dans les divisions sous contrat des établissements privés des collèges et des lycées. Ils sont plus nombreux en lycée (51,2 %) qu'en collège ; il y a en proportion moins de femmes en lycée qu'en collège (62 % contre 69 %) et les enseignants de lycée sont plus jeunes (42,8 ans contre 43,7 ans) **1**.

Quatre enseignants sur cinq sont rémunérés sur une échelle de titulaires, dont 53 % appartiennent au corps des certifiés ou à un corps assimilé. Pratiquement tous les non-titulaires sont des maîtres auxiliaires, leur effectif a baissé de 5 % de 2000 à 2001, alors que dans le même temps les effectifs de certifiés se sont accrus de 7,5 %. Les adjoints et chargés d'enseignement, bien qu'en diminution, sont nombreux, ils représentent encore un enseignant sur cinq et leur effectif est trois fois plus important que dans le second degré public. Les professeurs de lycée professionnel, plus d'un sur dix, ont augmenté de 9 % au cours des deux dernières années.

L'enseignement du second degré privé est plus féminisé que celui du secteur public : 65,7 % contre 56,7 %. Moins nombreuses que les hommes parmi les agrégés, les femmes sont surtout majoritaires dans les corps des certifiés, des PEGC, des PLP (contrairement au secteur public : 62,2 % contre 48,7 %) et représentent les trois quarts des adjoints ou chargés d'enseignement.

Plus d'une personne sur cinq occupe un emploi à temps partiel ou incomplet, 22 % dans le secteur privé pour 8 % dans le secteur public. De 6 % pour les agrégés à 16 % pour l'ensemble des titulaires, la proportion d'enseignants exerçant à temps partiel ou incomplet atteint 43 % chez les maîtres-auxiliaires **1**.

## DÉFINITIONS

■ **Contrat de l'établissement.** Les divisions des établissements privés sous contrat du second degré sont presque exclusivement sous contrat d'association, ce qui implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par les enseignants devant ces divisions, ainsi que des charges de fonctionnement d'externat correspondant aux élèves de ces divisions. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, l'État rémunère les documentalistes.

■ **Statut de l'enseignant.** Les enseignants exerçant dans les divisions sous contrat d'association peuvent être :  
 – maîtres contractuels (ayant un contrat provisoire ou définitif après inspection favorable ou cinq ans d'ancienneté), à condition qu'ils exercent au moins à mi-temps et justifient des diplômes requis. Ils sont alors rémunérés dans une échelle de titulaires ou d'auxiliaires de l'enseignement public ;  
 – maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) s'ils ne justifient pas des titres requis ou d'un service suffisant pour pouvoir bénéficier d'un contrat, ou s'ils remplacent un maître contractuel en congé ;  
 – titulaires de l'enseignement public, et effectuant dans l'établissement privé soit un service à temps complet, soit un complément de service.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** Fichier de paye au 31 janvier 2001.

Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6822.

## 1 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et grade – Année 2000-2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

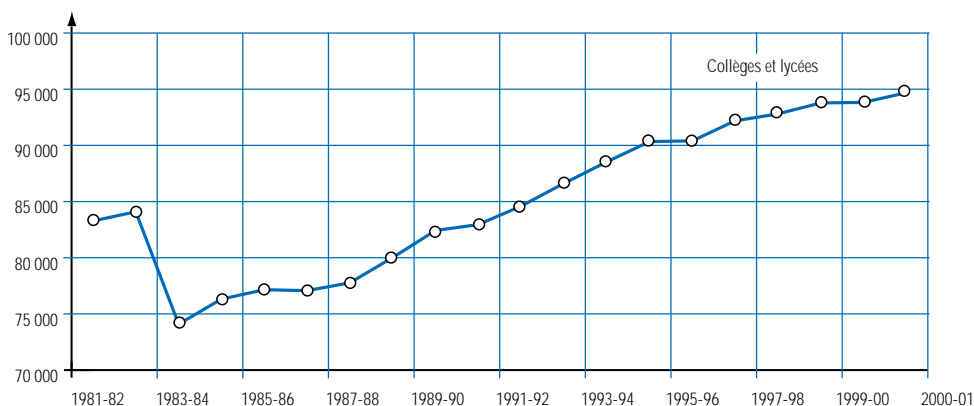
Grade ou grade assimilé	Établissement principal		France métropolitaine				Effectifs France métro. + DOM
	Collège	Lycée	Total	% temps partiel	% femmes	Âge moyen	
<b>Titulaires ou assimilés :</b>							
Agrégés et chaires supérieures	394	2 307	2 701	6,1	43,5	45,1	2 714
Certifiés, bi-admissibles, PEPS, CE-EPS (1)	19 728	20 374	40 102	15,8	64,3	44,1	40 448
AE-CE (hors EPS) (1)	11 107	7 411	18 518	21,1	73,8	44,9	18 802
PEGC, professeurs des écoles, instituteurs et instituteurs spécialisés	5 170	48	5 218	18,4	64,9	52,1	5 262
PLP	235	8 137	8 372	10,3	62,2	44,0	8 461
<b>Total titulaires ou assimilés</b>	<b>36 634</b>	<b>38 277</b>	<b>74 911</b>	<b>16,3</b>	<b>65,7</b>	<b>44,9</b>	<b>75 687</b>
Maîtres-auxiliaires, contractuels	9 584	10 195	19 779	43,3	66,3	37,0	20 247
<b>Total général - Effectifs</b>	<b>46 218</b>	<b>48 472</b>	<b>94 690</b>	<b>22,3</b>	<b>65,8</b>	<b>43,2</b>	<b>95 934</b>
% temps partiel	24,5	19,6	22,0				21,9
% femmes	69,2	62,6	65,8				65,7
Âge moyen	43,7	42,8	43,2				43,2

(1) AE : adjoint d'enseignement. CE : chargé d'enseignement. PEPS : professeur d'éducation physique et sportive

## 2 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et académie – Année 2000-2001

Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes	Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes
Aix-Marseille	1 572	2 334	3 906	68,5	Orléans-Tours	1 372	1 344	2 716	69,2
Amiens	1 123	1 105	2 228	69,2	Paris	1 703	2 615	4 318	69,3
Besançon	821	696	1 517	64,8	Poitiers	1 003	977	1 980	65,8
Bordeaux	1 890	1 885	3 775	67,6	Reims	735	845	1 580	65,6
Caen	1 319	1 362	2 681	63,1	Rennes	5 067	5 279	10 346	60,6
Clermont-Ferrand	1 313	1 272	2 585	66,6	Rouen	1 126	1 196	2 322	70,5
Corse	69	56	125	68,0	Strasbourg	918	761	1 679	68,8
Créteil	1 911	1 617	3 528	69,6	Toulouse	1 721	2 070	3 791	69,7
Dijon	693	1 000	1 693	67,5	Versailles	3 253	2 538	5 791	73,5
Grenoble	2 231	2 436	4 667	67,9	<b>France métropolitaine</b>	<b>46 218</b>	<b>48 472</b>	<b>94 690</b>	<b>65,8</b>
Lille	3 978	4 345	8 323	61,8	Guadeloupe	184	202	386	58,0
Limoges	247	317	564	73,0	Guyane	55	71	126	61,1
Lyon	3 178	3 127	6 305	66,2	Martinique	113	233	346	62,1
Montpellier	1 363	1 459	2 822	63,7	La Réunion	214	172	386	57,3
Nancy-Metz	1 329	1 668	2 997	63,3	<b>Total DOM</b>	<b>566</b>	<b>678</b>	<b>1 244</b>	
Nantes	5 491	5 404	10 895	61,5	France métro. + DOM	46 784	49 150	95 934	65,7
Nice	792	764	1 556	66,1					

## 3 Évolution du nombre d'enseignants des classes sous contrat des établissements privés (France métropolitaine)



## PRÉSENTATION

En 2000-2001, 83 034 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine, dont plus des neuf dixièmes exercent en université (y compris en IUT). L'effectif global des enseignants du supérieur continue à progresser, plus de 2,5 % de 2000 à 2001, toujours au bénéfice des maîtres de conférences mais surtout par recrutement supplémentaire d'attachés et de moniteurs (5,4 %).

Plus de six enseignants sur dix appartiennent au corps des enseignants-chercheurs, qui se compose des professeurs d'université (23 %), des maîtres de conférences (40 %). Les deux autres catégories de personnel sont constituées par des enseignants de type « second degré » (17 %) et des personnels non titulaires (ATER et moniteurs, 13 %), chefs de clinique, AHU, PHU (7 %).

Dans la répartition par discipline, les sciences rassemblent 41,6 % des enseignants et un maître de conférences sur deux, mais leur effectif a moins progressé de 2000 à 2001 (+ 2,2 %) qu'en droit (+ 4 %) qui ne totalise que 14 % des enseignants. En lettres, où exercent 29,6 % des enseignants, on constate une augmentation des effectifs de 3,4 % au cours des deux dernières années et 55,6 % des enseignants de type second degré enseignent dans cette discipline. Dans le domaine de la « santé », 38 % des enseignants sont des professeurs et 34 % sont chefs de clinique, AHU et PHU **1**.

## DÉFINITIONS

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnel enseignant dans les universités, y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « Droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « Lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « Sciences », les sciences et techniques. La discipline « Santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type « second degré ».** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** Fichier GESUP et enquête sur les personnels non titulaires, de la Direction des personnels enseignants (DPE B3), année universitaire 2000-2001.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 98.33, 99.25, 00.43, 02.06.

## 1 Répartition des enseignants du supérieur par discipline, fonction et type d'établissement en 2000-2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

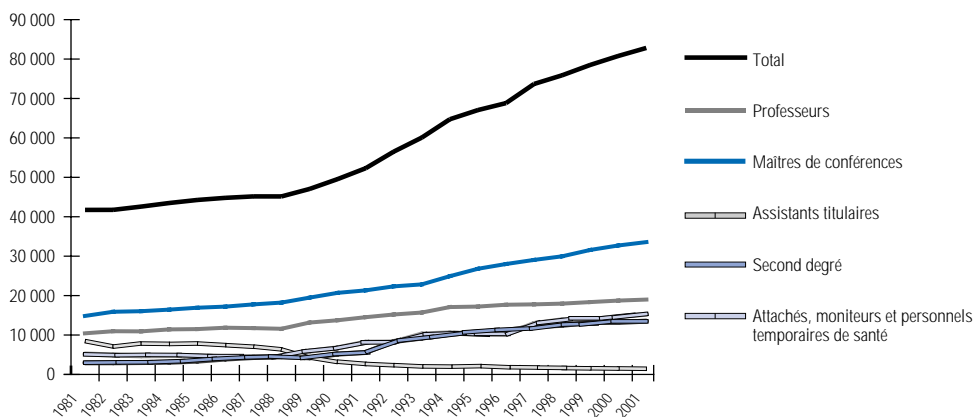
Disciplines	Fonctions	Universités (y compris IUT)	ENSI	Sous-total universités et rattachement	Autres établissements (1)	France métropolitaine	France métro. + DOM	Part des femmes (%)
Droit	Professeurs	2 298	57	2 355	65	2 420	2 452	15,5
	Maîtres de conférences	4 390	69	4 459	78	4 537	4 648	36,6
	Assistants titulaires	575	11	586	1	587	595	
	Attachés et moniteurs	2 596	-	2 596	-	2 596	2 637	
	Autres (2)	1 356	14	1 370	124	1 494	1 506	
<b>Total</b>		<b>11 215</b>	<b>151</b>	<b>11 366</b>	<b>268</b>	<b>11 634</b>	<b>11 838</b>	
Lettres	Professeurs	3 978	12	3 990	210	4 200	4 241	27,7
	Maîtres de conférences	8 733	36	8 769	666	9 435	9 556	47,9
	Assistants titulaires	262	-	262	8	270	270	
	Attachés et moniteurs	2 722	-	2 722	-	2 722	2 753	
	Autres (2)	5 907	86	5 993	1 970	7 963	8 115	
<b>Total</b>		<b>21 602</b>	<b>134</b>	<b>21 736</b>	<b>2 854</b>	<b>24 590</b>	<b>24 935</b>	
Sciences	Professeurs	6 600	311	6 911	657	7 568	7 619	10,1
	Maîtres de conférences	14 168	439	14 607	1 399	16 006	16 165	29,6
	Assistants titulaires	421	5	426	14	440	441	
	Attachés et moniteurs	5 620	-	5 620	-	5 620	5 662	
	Autres (2)	3 265	101	3 366	1 497	4 863	4 929	
<b>Total</b>		<b>30 074</b>	<b>856</b>	<b>30 930</b>	<b>3 567</b>	<b>34 497</b>	<b>34 816</b>	
Santé	Professeurs	4 666	-	4 666	1	4 667	4 679	11,2
	Maîtres de conférences	3 196	-	3 196	3	3 199	3 201	48,6
	Assistants titulaires	145	-	145	-	145	154	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 193	-	4 193	-	4 193	4 193	
	Attachés et moniteurs	109	-	109	-	109	109	
Autres (2)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>		<b>12 309</b>	<b>-</b>	<b>12 309</b>	<b>4</b>	<b>12 313</b>	<b>12 336</b>	
Toutes disciplines	Professeurs	17 542	380	17 922	933	18 855	18 991	15,0
	Maîtres de conférences	30 487	544	31 031	2 146	33 177	33 570	37,6
	Assistants titulaires	1 403	16	1 419	23	1 442	1 460	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 193	-	4 193	-	4 193	4 193	
	Attachés et moniteurs	11 047	-	11 047	-	11 047	11 161	
Autres (2)	10 528	201	10 729	3 591	14 320	14 550		
<b>Total (3)</b>		<b>75 200</b>	<b>1 141</b>	<b>76 341</b>	<b>6 693</b>	<b>83 034</b>	<b>83 925</b>	

(1) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUUFM, etc.

(2) Enseignants de type « second degré » et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère.

(3) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

## 2 Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur de 1981 à 2001 (France métropolitaine, Public)



## PRÉSENTATION

En France métropolitaine, 210 282 personnes composent le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans les établissements du second degré public (217 335 pour la France et les DOM), où ils exercent aux côtés des enseignants, soit au total un adulte pour sept élèves.

Parmi eux, deux sur trois (134 685) appartiennent à un type de personnel, celui des ATOSS, dont 96 % sont titulaires et quatre sur cinq sont des agents de catégorie C **1**. Parmi les autres personnels, les non-titulaires sont nombreux, car ils incluent les 48 071 surveillants d'externat et maîtres d'internat. Les titulaires sont représentés pour moitié par les personnels de direction d'établissement (12 369), et pour moitié par des personnels d'éducation ou d'orientation. L'âge moyen des personnels ATOSS est élevé (43,3 ans) et plus de dix ans les séparent des autres catégories (32,5 ans) où la présence des surveillants est déterminante. Les personnels de direction d'établissement sont parmi les plus âgés, presque 51 ans en moyenne, les assistants de service social parmi les plus jeunes avec 39,5 ans.

Deux tiers des agents en établissement sont des femmes, largement présentes parmi les personnels de santé, les agents et adjoints administratifs (plus de 95 %). En revanche, elles sont peu nombreuses à assumer des fonctions de technicien (16,8 %), à être conseiller ASU (33 %) ou personnels de direction d'établissement (37,8 %) **2**. Le travail à temps partiel (18 % en moyenne) touche peu les personnels de direction et d'encadrement, mais est fréquent chez les personnels de santé et courant pour les surveillants d'externat (50 %).

Sur la période 1990-2001, l'évolution de ces agents dans les établissements du second degré public est croissante jusqu'en 1995 et semble de nouveau connaître une augmentation des effectifs à partir de 1999 **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Établissements du second degré.** Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'éducation spécialisée (SES, supprimées en 1996) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEA.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **Personnels de direction d'établissement du second degré.** Provoiseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été regroupés.

■ **Catégories A, B, C.** Respectivement : fonctions de conception, de direction, d'encadrement ; fonctions d'application ; fonctions d'exécution.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** Fichier de paye au 31 janvier 2001.

**2 3** Effectifs diffusés dans les éditions antérieures de *Repères et références statistiques* à partir des données des fichiers de paye.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 98.13, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24.

*Tableaux statistiques*, n° 6385, 6488, 6617, 6754, 6824.

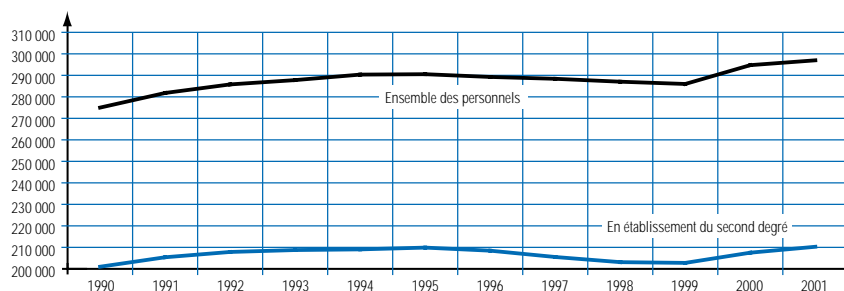
**1 Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans les établissements du second degré public en 2001** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Catégorie	Description	France métropolitaine				France métr. + DOM
		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Catégorie A	Personnel de direction d'établissement du second degré	12 369	50,8	37,8	0,0	12 867
	Conseillers d'éducation et conseillers principaux d'éducation	9 598	41,8	62,8	4,7	9 998
	Directeurs de CIO et conseillers d'orientation-psychologues	4 363	45,6	75,1	16,0	4 506
	Autres personnels de catégorie A	228	45,2	57,5	17,1	2 2 8
<b>Total catégorie A</b>		<b>26 558</b>	<b>46,6</b>	<b>53,2</b>	<b>4,5</b>	<b>27 599</b>
Catégorie B	Secrétaires d'administration (postes ITARF)	188	44,7	95,7	33,0	1 9 1
	Instructeurs	79	56,2	81,0	3,8	8 0
	Techniciens (postes ITARF)	31	42,9	53,3	16,7	3 2
<b>Total catégorie B</b>		<b>298</b>	<b>47,6</b>	<b>87,6</b>	<b>23,5</b>	<b>3 0 3</b>
Catégorie C	Agents et adjoints administratifs (postes ITARF)	181	42,6	89,0	26,5	1 8 3
<b>Total titulaires</b>		<b>27 037</b>	<b>46,6</b>	<b>53,8</b>	<b>4,8</b>	<b>28 085</b>
Non-titulaires	Surveillants d'externat	36 916	24,7	67,4	50,3	38 475
	Maitres d'internat	11 155	24,5	44,4	29,7	11 328
	Contractuels et autres non-titulaires	489	34,3	88,7	23,6	5 3 0
<b>Total non-titulaires</b>		<b>48 560</b>	<b>24,8</b>	<b>62,3</b>	<b>45,3</b>	<b>50 333</b>
<b>Total</b>		<b>75 597</b>	<b>32,6</b>	<b>59,3</b>	<b>30,8</b>	<b>78 418</b>

**2 Personnels ATOSS dans les établissements du second degré public en 2001** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Catégorie	Description	France métropolitaine				France métr. + DOM
		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	4 855	44,9	61,5	2,8	5 010
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	615	48,3	33,0	0,2	628
	Autres personnels de catégorie A	30	49,4	66,6	0,0	33
<b>Total catégorie A</b>		<b>5 500</b>	<b>45,3</b>	<b>58,4</b>	<b>2,5</b>	<b>5 671</b>
Catégorie B	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	8 026	46,3	85,8	9,5	8 263
	Infirmiers	4 640	44,2	96,8	27,6	4 763
	Techniciens de laboratoire	271	41,1	42,4	10,3	273
	Assistants de service social	103	39,5	95,1	40,8	140
	Techniciens de l'Éducation nationale	71	41,1	16,8	5,9	71
<b>Total catégorie B</b>		<b>13 111</b>	<b>45,4</b>	<b>88,4</b>	<b>16,1</b>	<b>13 510</b>
Catégorie C	Maitres-ouvriers, OP, OEA, AST	88 012	42,9	57,5	8,3	90 474
	Agents et adjoints administratifs	17 004	45,1	95,7	16,6	17 618
	Agents techniques, aides et aides techniques de laboratoire	5 406	41,1	70,7	15,5	5 603
	Agents-chefs des établissements d'enseignement	432	50,2	68,3	3,7	443
<b>Total catégorie C</b>		<b>110 854</b>	<b>43,2</b>	<b>64,1</b>	<b>9,9</b>	<b>114 138</b>
<b>Total titulaires</b>		<b>129 465</b>	<b>43,5</b>	<b>66,4</b>	<b>10,3</b>	<b>133 319</b>
Non-titulaires	Personnel de santé	221	41,9	98,6	59,7	221
	Auxiliaires de bureau et de service	312	39,4	85,6	17,9	312
	Contractuels et autres non-titulaires	4 687	37,7	70,6	18,1	5 065
<b>Total non-titulaires</b>		<b>5 220</b>	<b>38,0</b>	<b>72,6</b>	<b>19,9</b>	<b>5 598</b>
<b>Total</b>		<b>134 685</b>	<b>43,3</b>	<b>66,6</b>	<b>10,6</b>	<b>138 917</b>

**3 Évolution des effectifs du personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans le secteur public** (France métropolitaine)



## PRÉSENTATION

Le ministère de l'Éducation nationale rémunère 48 222 personnes pour la France métropolitaine (48 687 en France + DOM), qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur, et 4 493 dans les établissements de formation (4 626 en France + DOM) **1**.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, les personnels ITARF représentent 53 % des agents. En catégorie A, un sur sept est ingénieur de recherche et d'études, un sur cinq est technicien de recherche en catégorie B, et deux sur cinq sont agents et adjoints techniques en catégorie C. Les personnels ATOSS (39 %) sont des agents administratifs de catégorie A, appartenant aux corps des attachés, des secrétaires d'administration en catégorie B, des agents et adjoints administratifs en catégorie C, qui représentent plus de la moitié de ce type de personnel. 17 % d'entre eux ne sont pas titulaires. Dans la filière bibliothèque et musées, 3 800 agents sont rémunérés ; ils sont conservateurs, bibliothécaires et magasiniers.

Dans les établissements du supérieur, l'âge moyen des agents est élevé (43,6 ans), les personnels les plus jeunes étant les contractuels, les plus âgés les secrétaires généraux et les administrateurs. Deux tiers des postes sont occupés par des femmes, mais elles sont surtout nombreuses parmi les agents administratifs et peu représentées parmi les ingénieurs de recherche et d'études.

Dans les établissements de formation en France métropolitaine, 4 490 agents exercent des fonctions administratives, techniques, d'orientation, d'éducation et d'encadrement, dont 64 % sont ATOSS. Ils occupent des postes divers mais plus d'un sur quatre est maître-ouvrier, ouvrier professionnel ou ouvrier d'entretien et d'accueil. Ces personnels sont en moyenne plus jeunes (40 ans), avec une part de femmes très élevée ou très peu selon les corps ; ont des proportions de travail à temps partiel très élevées (un quart des agents administratifs) ou carrément inexistantes (secrétaires généraux, administrateurs et agents comptables).

## DÉFINITIONS

■ **Établissements du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau **1** ci-contre sont les personnels des universités, y compris les Instituts universitaires de technologie (IUT).

■ **Autres établissements.** Y compris écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI) et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels ne relevant pas de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum d'Histoire naturelle, le Collège de France, l'Observatoire de Paris...

■ **Établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'informatique et des bibliothèques.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **ITARF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et formation.

■ **Catégories A, B, C.** Respectivement : fonctions de conception, de direction, d'encadrement ; fonctions d'application ; fonctions d'exécution.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Source

**1** Fichier de paye au 31 janvier 2001.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 98.13, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24.

*Tableaux statistiques*, n° 6385, 6488, 6617, 6754, 6824.



**1 Personnel administratif, technique et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur en 2000-2001** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

			France métropolitaine					France métro. + DOM		
	Univer- sités (et IUT)	Autres établissements (1)	Effectifs	Âge moyen	% de femmes	% de temps partiel				
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	3 228	720	3 948	46,7	43,4	9,2	3 971	
		Assistants-ingénieurs	1 346	274	1 620	43,1	35,2	7,6	1 632	
		Attachés d'administration	147	30	177	46,3	77,0	7,1	181	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	4 005	883	4 888	44,9	39,6	8,4	4 922	
		Secrétaires d'administration	933	199	1 132	46,3	93,3	21,0	1 146	
	Catégorie C	Agents et adjoints techniques	9 598	1 769	11 367	43,0	48,9	8,0	11 463	
		Agents et adjoints administratifs	2 062	267	2 329	42,7	95,0	24,6	2 351	
	Non-titulaires	Contractuels	145	23	168	43,4	81,1	41,2	168	
	<b>Total ITARF</b>			<b>21 464</b>	<b>4 165</b>	<b>25 629</b>	<b>44,1</b>	<b>52,0</b>	<b>10,5</b>	<b>25 834</b>
	ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs	77	21	98	50,9	38,3	0,0	99
Attachés (AAC, AASU)			1 405	200	1 605	46,8	71,5	14,1	1 628	
Conseillers ASU (CASU)			83	13	96	46,2	49,8	6,3	98	
Conseillers techniques de service social			17	1	18	52,7	94,4	11,1	18	
Agents comptables université			72	20	92	50,1	30,4	0,0	94	
Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)			256	62	318	46,7	30,5	6,1	327	
Catégorie B		Assistants-ingénieurs (CNRS)	58	5	63	35,7	28,5	1,6	63	
		Secrétaires d'administration	2 739	339	3 078	46,0	87,6	22,6	3 113	
		Infirmiers	271	18	289	48,4	99,0	32,4	292	
		Assistants de service social	73	1	74	45,4	97,3	42,1	75	
Catégorie C		Techniciens (CNRS)	1	21	22	45,2	62,2	8,9	22	
		Agents et adjoints administratifs	7 090	763	7 853	43,9	92,7	26,8	7 941	
		Agents, adjoints et aides techniques	629	99	728	41,6	59,4	11,9	734	
Non-titulaires		Maîtres-ouvriers, OP, OEA	740	379	1 119	42,0	40,9	6,7	1 123	
		Conducteurs auto et chefs de garage	35	10	45	49,7	0,0	1,6	46	
		Contractuels ATOSS	2 464	686	3 150	35,2	68,7	16,4	3 168	
	Auxiliaires de bureau et de service	89	16	105	34,7	89,6	29,4	105		
<b>Total ATOSS</b>			<b>16 099</b>	<b>2 654</b>	<b>18 753</b>	<b>43,0</b>	<b>79,4</b>	<b>20,8</b>	<b>18 946</b>	
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	4	867	871	46,5	73,1	11,1	884	
	Catégorie B	Bibliothécaires et bibliothécaires-adjoints	26	1 128	1 154	45,5	86,7	23,2	1 176	
	Catégorie C	Magasiniers	26	1 752	1 778	40,2	59,5	14,2	1 810	
<b>Total bibliothèques et musées</b>			<b>56</b>	<b>3 747</b>	<b>3 803</b>	<b>43,3</b>	<b>70,9</b>	<b>16,2</b>	<b>3 870</b>	
Autres	(Catégorie A)		12	25	37	51,3	21,4	8,7	37	
<b>Ensemble du personnel</b>			<b>37 631</b>	<b>10 591</b>	<b>48 222</b>	<b>43,6</b>	<b>63,9</b>	<b>14,9</b>	<b>48 687</b>	

(1) Écoles d'ingénieurs (y compris ENSI) et autres établissements d'enseignement supérieur.

**2 Personnel administratif, éducatif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les établissements de formation en 2000-2001** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

			France métropolitaine				France métro + DOM
			Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Personnel administratif	Catégorie A	Directeurs CIO et COP	182	33,2	79,1	0,0	182
		CPE et conseillers éducation	590	30,5	65,4	0,3	597
		Inspecteurs (IEN, IA-IPR)	64	53,1	25,0	0,0	67
		Directeurs d'établissement	17	55,5	52,9	0,0	17
	Catégorie B	Aides et techniciens de laboratoire	73	42,1	50,7	14,1	77
<b>Total personnel administratif</b>			<b>926</b>	<b>33,9</b>	<b>63,9</b>	<b>1,3</b>	<b>940</b>
ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux	25	53,1	24,0	0,0	26
		Attachés (AAC, AASU) et CASU	231	45,7	65,8	3,9	238
		Ingénieurs et assistants (CNRS)	22	41,2	22,7	0,0	22
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	330	44,9	86,7	15,2	339
		Infirmiers	4	36,8	100,0	0,0	4
	Catégorie C	Agents et adjoints administratifs	754	41,5	91,6	22,9	774
		Agents des services techniques	31	40,2	57,1	0,0	32
	Non-titulaires	Maîtres-ouvriers, OP, OEA	1 206	41,9	50,2	7,7	1 257
		Auxiliaires de bureau et de service	23	34,2	95,7	21,7	23
		Contractuels ATOSS	245	35,3	63,9	12,3	258
<b>Total ATOSS</b>			<b>2 871</b>	<b>41,9</b>	<b>67,8</b>	<b>12,5</b>	<b>2 973</b>
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études, assistants	161	41,0	32,3	3,7	166
		Attachés et secrétaires d'administration	20	41,1	32,3	3,7	22
	Catégorie B	Techniciens de recherche	107	40,2	29,9	0,9	108
	Catégorie C	Agents et adjoints administratifs	32	38,0	78,1	25,0	33
		Agents et adjoints techniques	344	42,1	51,2	4,9	350
<b>Total ITARF</b>			<b>664</b>	<b>41,3</b>	<b>45,2</b>	<b>5,7</b>	<b>679</b>
Bibliothèques		Conservateurs et bibliothécaires	32	39,7	78,1	12,5	34
<b>Ensemble du personnel</b>			<b>4 493</b>	<b>40,2</b>	<b>63,8</b>	<b>9,2</b>	<b>4 626</b>

## PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2001, 35 500 personnes assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les services académiques de la France et des DOM et dans l'administration centrale, et représentent 11,6 % des personnels « administratifs ». La quasi-totalité de ces personnels est composée de titulaires et plus des quatre cinquièmes sont des personnels ATOSS **1**.

Dans les services académiques de la métropole, 30 269 personnes assument des tâches dont une sur deux est administrative. Les personnels de catégorie C occupent 42 % des postes ATOSS, en étant le plus souvent agents ou adjoints administratifs. En catégorie B, deux agents sur trois sont secrétaires, presque un sur quatre est assistant de service social. À ce personnel social, s'ajoutent les infirmiers (989) et les médecins (1 246), soit 4 300 personnes qui assument des fonctions médicales et sociales.

Parmi les autres types de personnel, 2 860 personnes appartiennent à l'un des corps d'inspection, dont 1 692 Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).

Dans l'administration centrale, 83 % des personnels sont de type ATOSS assumant des fonctions administratives, attachés (AAC, AASU) de catégorie A, secrétaires d'administration de catégorie B et agents ou adjoints administratifs de catégorie C.

À ces agents, s'ajoutent des personnels remplissant des fonctions administratives ou techniques mais appartenant au domaine recherche et formation. Sur cinq personnes, deux sont ingénieurs de recherche et d'études, une est technicien de recherche et une sur quatre est agent ou adjoint administratif.

Ces personnels sont en moyenne âgés de 50 ans pour les personnels administratifs d'encadrement, 46 ans et demi pour les ATOSS de catégorie A et plus de 44 ans en moyenne pour les personnels ITARF où les femmes sont moins nombreuses (deux sur cinq). Elles sont également peu représentées parmi les recteurs, les inspecteurs et les personnels de direction.

## DÉFINITIONS

■ **Établissements du second degré.** Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).

■ **(A)AC, (A)ASU.** (Attachés) d'administration centrale, d'administration scolaire et universitaire.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEa.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **Personnels de direction.** Proviseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux-adjoints de collège ont été ici regroupés.

■ **ITARF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et formation.

■ **Personnels des bibliothèques et musées.** Conservateurs, bibliothécaires, magasiniers, gardiens de bibliothèque...

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichier de paye au 31 janvier 2001.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 98.13, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24.

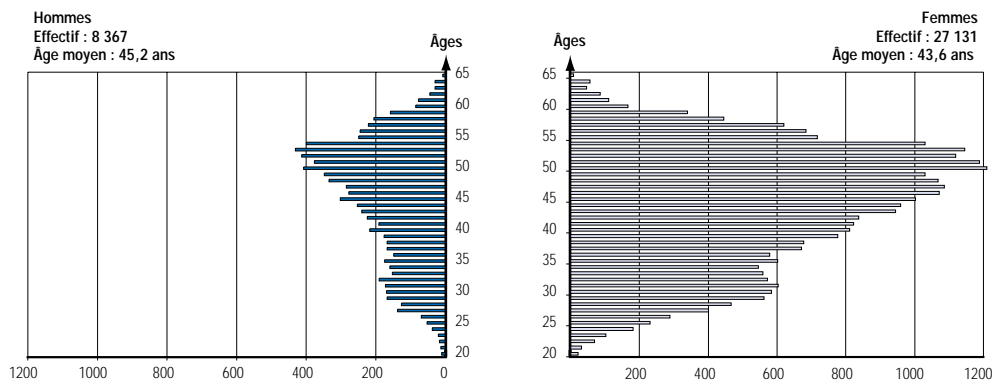
*Tableaux statistiques*, n° 6385, 6488, 6617, 6754, 6824.

**1 Personnel administratif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les services académiques et à l'administration centrale en 2000-2001** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		France métropolitaine					France métro. + DOM	
		Adminis- tration centrale	Services académiques	Effectifs	Âge moyen	% femmes		% temps partiel
ATOSS	Recteurs et secrétaires généraux	3	146	149	51,9	32,2	0,0	160
	Directeurs et administrateurs civils	140	1	141	49,6	26,2	0,0	141
	Conseillers (CASU)	80	191	271	44,7	44,3	1,1	285
	Attachés (AAC, AASU)	691	1 843	2 534	46,0	68,4	14,4	2 616
	Ingénieurs (CNRS)	27	49	76	48,6	55,3	11,8	80
	Médecins	2	1 244	1 246	47,7	95,1	39,1	1 298
	Conseillers techniques services sociaux	4	372	376	48,2	96,0	24,2	391
	<b>Total catégorie A</b>	<b>947</b>	<b>3 846</b>	<b>4 793</b>	<b>46,8</b>	<b>73,6</b>	<b>19,9</b>	<b>4 971</b>
	Secrétaires d'administration	691	5 435	6 126	44,4	83,5	23,3	6 306
	Infirmiers	7	982	989	46,2	98,2	38,8	1 088
Assistants de service social	1	2 117	2 118	39,8	97,1	46,2	2 178	
Techniciens de l'Éducation nationale	5	83	88	40,3	4,5	4,5	92	
<b>Total catégorie B</b>	<b>704</b>	<b>8 617</b>	<b>9 321</b>	<b>43,5</b>	<b>87,4</b>	<b>29,9</b>	<b>9 664</b>	
Agents, adjoints et aides techniques	127	187	314	45,2	37,6	7,0	321	
Agents et adjoints administratifs	912	9 733	10 645	43,3	93,5	28,3	11 145	
Maîtres-ouvriers, OP, OEA	86	1 021	1 107	42,6	35,0	4,8	1 181	
Conducteurs auto et chefs de garage	46	96	142	45,5	0,7	0,0	146	
<b>Total catégorie C</b>	<b>1 171</b>	<b>11 037</b>	<b>12 208</b>	<b>43,3</b>	<b>85,7</b>	<b>25,3</b>	<b>12 793</b>	
Personnels de santé	-	217	217	37,4	93,1	50,2	224	
Auxiliaires de bureau et de service	1	141	142	36,4	93,0	20,4	144	
Contractuels	252	2 092	2 344	38,3	71,8	14,5	2 539	
<b>Total non-titulaires</b>	<b>253</b>	<b>2 450</b>	<b>2 703</b>	<b>35,8</b>	<b>79,8</b>	<b>18,6</b>	<b>2 907</b>	
<b>Total</b>	<b>3 075</b>	<b>25 950</b>	<b>29 025</b>	<b>43,5</b>	<b>83,2</b>	<b>25,2</b>	<b>30 335</b>	
Autre personnel administratif et d'encadrement	Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	115	1 692	1 807	50,5	35,8	0,0	1 877
	Inspecteurs IA-IPR	119	936	1 055	52,9	26,7	0,0	1 094
	Directeurs CIO et COP	4	68	72	49,2	68,1	19,4	72
	Personnels de direction d'établissement	3	10	13	53,9	69,2	7,7	14
	Enseignants	88	203	291	50,7	55,7	10,0	306
	Contractuels	-	9	9	42,1	77,8	0,0	9
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>2 918</b>	<b>3 247</b>	<b>51,3</b>	<b>35,6</b>	<b>1,4</b>	<b>3 372</b>	
ITARF	Attachés d'administration (RF) (1)	24	.	24	44,3	87,5	16,7	24
	Ingénieurs de recherche et d'études	172	580	752	44,5	44,0	17,7	779
	Secrétaires d'administration (RF)	38	.	38	45,7	86,8	26,3	38
	Assistants ingénieurs	9	50	59	42,1	47,5	15,3	62
	Techniciens de recherche	22	315	337	42,3	36,8	12,8	356
	Agents, adjoints et aides techniques	23	5	28	41,4	92,9	35,7	39
	Agents et adjoints administratifs	15	450	465	45,6	31,2	9,9	475
	<b>Total</b>	<b>303</b>	<b>1 400</b>	<b>1 703</b>	<b>44,3</b>	<b>41,6</b>	<b>15,0</b>	<b>1 773</b>
Bibliothèques	Bibliothécaires et magasiniers	18	1	19	49,4	73,7	5,3	19
<b>Total général</b>	<b>3 725</b>	<b>30 269</b>	<b>33 994</b>	<b>44,2</b>	<b>76,6</b>	<b>22,4</b>	<b>35 499</b>	

(1) RF : recherche et formation.

**2 Structure par âge du personnel administratif, technique et d'encadrement dans l'administration centrale et les services académiques** (France métropolitaine + DOM)



## PRÉSENTATION

À la session 2001, 19 000 postes ont été ouverts aux différents concours externes et internes de recrutement d'enseignants du second degré public, y compris les concours réservés. On compte ainsi 2 900 postes pour l'agrégation, 9 550 pour le CAPES, 1 425 pour le CAPEPS, 1 250 pour le CAPET et 3 875 pour le CAPLP **1**.

18 790 candidats ont été reçus sur listes principales aux concours externes, internes et réservés, contre 17 901 en 2000, soit une augmentation de 5 % qui doit être comparée à celle de 1,2 % des postes offerts.

Le taux de couverture global s'améliore encore en 2001 : 98,9 % des postes ont été pourvus contre 95,4 % en 2000 et 93 % en 1999. L'augmentation des postes offerts (+ 10,6 %) associée à celle des admissions aux concours externes (+ 11,2 %) génère un taux de couverture de 98,8 % (98,3 % en 2000). Les concours internes et réservés enregistrent une diminution du volume d'admis (- 10,4 %) inférieure à celle du nombre de postes offerts (- 19,6 %) ; le taux de couverture progresse ainsi, passant de 88,9 % à 99,1 %.

Pour la première session des examens professionnels, 1 883 lauréats sont recensés.

En très forte progression depuis la session 2000 (1 229 au lieu de 381 en 1999), le nombre de candidats admis sur listes complémentaires à la session 2001 s'établit à 2 619. Comme en 2000, 4 350 postes ont été ouverts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 850 au CAFEP et 2 500 au CAER. Tous concours confondus, 74,3 % des postes ont été pourvus (72,3 % en 2000), mais le rendement se révèle toujours contrasté selon le concours : 84 % pour le CAER contre 62 % pour le CAFEP **2**.

Dans le premier degré public, 14 355 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 11 000 pour le concours externe, 245 pour le second concours interne et 3 110 pour le premier concours interne (réservé aux instituteurs titulaires) **3**.

## DÉFINITIONS

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

■ **Des concours spécifiques** (quatre sessions, de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires (lorsqu'il n'y a plus de recrutement pour le corps auquel ils appartiennent) d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (protocole relatif à la résorption de l'auxiliaariat de juillet 1993).

■ **Des concours réservés et examens professionnels** (cinq sessions, de 2001 à 2005) sont organisés afin de permettre à certains agents non titulaires d'être recrutés sous certaines conditions dans les corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (loi Sapin n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire, décret 2001-369 du 27 avril 2001). Quatre sessions, de 1997 à 2000, avaient été organisées dans le cadre de la loi Perben n° 96-1093 du 16 décembre 1996.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage ou de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Session 2001 : système de gestion OCEAN (DPD) (hors examens professionnels). Sessions antérieures à 2000, ou concernant les examens professionnels : Direction des personnels enseignants. « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, sessions 2001 et 2000 », « Les concours de recrutement de professeurs des écoles, session 2001 », *Notes d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19.

## 1 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Enseignement public :</b>											
Agrégation (externe + interne)	postes	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900
	admis	4 102	4 025	4 131	4 120	3 940	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878
CAPES (externe + interne + réservé + spécifique) (1)	postes	19 375	19 520	18 800	18 040	16 200	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550
	admis	11 848	11 993	11 920	11 547	10 603	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541
CAPES (externe + interne + réservé) (1) (2)	postes	1 415	1 380	1 380	1 400	1 330	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425
	admis	1 415	1 380	1 380	1 328	1 307	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419
CAPET (externe + interne + réservé) (1)	postes	2 980	3 100	3 820	3 960	3 530	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250
	admis	2 429	2 736	3 151	3 131	2 853	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234
CAPLP (externe + interne + réservé) (1)	postes	3 700	4 000	4 000	4 600	4 600	4 903	4 409	3 957	3 960	
	admis	3 287	3 709	3 774	4 153	4 112	4 390	3 880	3 578	3 424	
Professeurs des écoles (externe + 2 <sup>nd</sup> concours interne) (3)	postes	5 240	10 576	10 077	10 430	9 813	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245
	admis	5 180	10 546	10 091	10 426	9 727	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229
Liste complémentaire : inscrits		4 141	4 686	6 187	4 958	3 075	1 078	953	3 577	6 579	7 394
<b>Enseignement privé :</b>											
CAFEF (4)	postes			700	1 400	2 100	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850
	admis			300	672	825	868	852	778	896	1 140
CAER + spécifique	postes	2 162	2 742	3 047	3 252	3 252	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500
	admis	1 528	1 488	1 914	2 505	2 486	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005.

(2) Concours interne ouvert à partir de 1989.

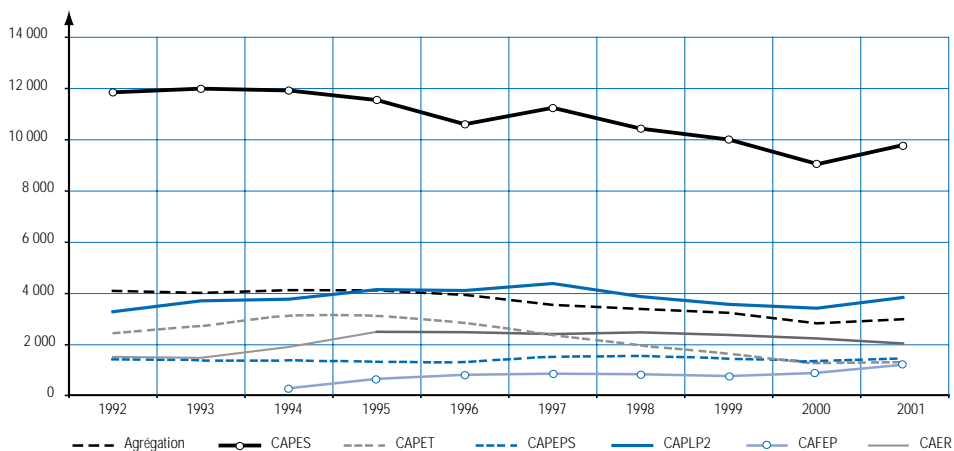
(3) Professeurs des écoles à partir de 1992 : licence.

(4) Concours organisé à partir de 1994.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. CAPLP : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. CAFEF : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

CAER : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'Agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

## 2 Évolution du nombre d'admis aux différents concours du second degré (France métropolitaine + DOM)



## 3 Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2001 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externe	11 000	59 742	47 244	11 000	23,3	7 310
Second concours interne	245	1 468	1 066	229	21,5	84
<b>Total</b>	<b>11 245</b>	<b>61 210</b>	<b>48 310</b>	<b>11 229</b>	<b>23,2</b>	<b>7 394</b>

## PRÉSENTATION

1 985 lauréats (voir définition) à l'agrégation externe et 893 à l'agrégation interne sont dénombrés, soit un admis pour dix présents pour ces deux concours comme en 2000. La diminution du taux de réussite au concours interne, en particulier dans les disciplines scientifiques (7,1 % contre 9,5 % en 2000) résulte de la hausse du nombre de présents (+ 15 %) associée à la stabilité du nombre de postes et de celui des admis (- 0,6 %). Les taux de couverture, comparables pour les deux concours et légèrement en baisse, s'établissent à 99,3 % pour l'agrégation externe et 99,2 % pour l'interne **1**.

8 813 candidats ont été admis au CAPES externe, soit un lauréat pour cinq présents (un sur six en 2000). Tandis que le nombre de présents s'accroît de 56 % aux CAPES interne et réservé, celui des admis diminue de 12 % (- 20 % pour les postes), 1 943 lauréats, soit également un admis pour cinq présents (un sur trois en 2000). En conséquence, le taux de réussite diminue, passant de 33,3 % à 18,8 %. Au CAPET externe (1 023 lauréats), un candidat est admis pour cinq présents et près d'un pour sept aux CAPET interne et réservé, soit 400 lauréats. Le taux de réussite au CAPLP externe s'améliore, 20,7 % contre 15,6 % en 2000, corollaire des augmentations des postes (+ 18,6 %) et des admis (+ 30,3 %) combinées à la baisse du nombre de présents (- 1,8 %). Cette progression s'observe principalement dans les disciplines d'enseignement général. Les disciplines technologiques n'affichent pas un taux de couverture de 100 %, notamment dans les sections du génie civil ou de biotechnologie-santé environnement. Le taux de réussite total aux CAPLP interne et réservé régresse, passant de 28,3 % à 19,6 %, généré par la forte hausse du nombre de présents (+ 53 % contre + 6 % pour les admis). Ce recul devient très prononcé au concours réservé (27,7 % au lieu de 46,5 %) **2**. La répartition des lauréats aux examens professionnels est respectivement de 814 pour le CAPES, 63 pour le CAPEPS, 141 pour le CAPET et 865 pour le CAPLP.

## DÉFINITIONS

■ **Admis ou lauréats.** Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis, soit 2 619 (1 229 en 2000), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.

■ **Définition de concours, des présents, des taux :** voir page précédente.

■ **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; tahitien-français, documentation (CAPES).

■ **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; grec, hébreu, vietnamien, turc, suédois, basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc (CAPES).

■ **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de la Terre (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, allemand-lettres, anglais-lettres, arabe-lettres, espagnol-lettres (CAPLP).

■ **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, génie électrique électronique, génie électrique électrotechnique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET, et CAPLP) ; génie industriel du bois, du textile et cuir, du verre et céramique, des structures métalliques, des plastiques/composites, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, génie électrique informatique/télématique, industries graphiques, arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, paramédical et social, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; métiers d'art, de l'artisanat (CAPLP) ; technologie (CAPET).

■ **Enseignement religieux.** Catholique, protestant (CAPES).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Session 2001 : système de gestion OCEAN (DPD) (hors examens professionnels). Examens professionnels : Direction des personnels enseignants. « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, sessions 2001 et 2000 », *Notes d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04.

## 1 Agrégation : postes, inscrits, présents et admis par groupe de disciplines en 2001

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/ présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/ présents
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>744</b>	<b>8 339</b>	<b>5 568</b>	<b>744</b>	<b>13,4</b>	<b>235</b>	<b>3 783</b>	<b>3 264</b>	<b>231</b>	<b>7,1</b>
dont : Mathématiques	310	2 663	1 796	310	17,3	129	1 944	1 944	125	6,4
Sciences physiques, chimie	269	2 752	1 697	269	15,9	61	1 173	827	61	7,4
Sciences de la vie et de la Terre	165	2 924	2 075	165	8,0	45	666	493	45	9,1
<b>Disciplines littéraires et sc. humaines</b>	<b>480</b>	<b>9 771</b>	<b>6 103</b>	<b>480</b>	<b>7,9</b>	<b>277</b>	<b>4 343</b>	<b>2 906</b>	<b>278</b>	<b>9,6</b>
dont : Lettres modernes	136	2 043	1 324	136	10,3	112	1 598	1 088	112	10,3
Histoire (externe), Histoire-géo. (interne)	120	3 992	2 437	120	4,9	97	1 474	938	98	
Philosophie	80	1 901	1 291	80	6,2	18	655	455	18	4,0
<b>Langues</b>	<b>320</b>	<b>3 862</b>	<b>2 289</b>	<b>307</b>	<b>13,4</b>	<b>146</b>	<b>2 393</b>	<b>1 612</b>	<b>142</b>	<b>8,8</b>
dont : Anglais	150	1 959	1 170	150	12,8	62	1 290	842	62	7,4
Espagnol	77	877	530	77	14,5	36	674	463	36	7,8
Allemand	53	528	338	53	15,7	31	282	207	31	15,0
<b>Disciplines technologiques</b>	<b>341</b>	<b>4 389</b>	<b>2 113</b>	<b>339</b>	<b>16,0</b>	<b>90</b>	<b>2 644</b>	<b>1 690</b>	<b>90</b>	<b>5,3</b>
dont : Économie et gestion	130	2 220	895	131	14,6	44	1 453	868	44	5,1
Mécanique	61	584	376	61	16,2	10	223	157	10	6,4
Génie électrique	47	595	341	47	13,8	14	565	387	14	3,6
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>73</b>	<b>1 023</b>	<b>581</b>	<b>73</b>	<b>12,6</b>	<b>39</b>	<b>755</b>	<b>550</b>	<b>39</b>	<b>7,1</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>42</b>	<b>1 458</b>	<b>758</b>	<b>42</b>	<b>5,5</b>	<b>113</b>	<b>2 011</b>	<b>1 289</b>	<b>113</b>	<b>8,8</b>
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>28 842</b>	<b>17 412</b>	<b>1 985</b>	<b>11,4</b>	<b>900</b>	<b>15 929</b>	<b>11 311</b>	<b>893</b>	<b>7,9</b>

## 2 CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP2 : postes, inscrits, présents et admis par groupe de disciplines en 2001 sur listes principales et complémentaires

	Concours externe					Concours interne								
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/ présents	Postes		Inscrits		Présents		Admis		% admis/ présents
						(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	
<b>CAPES :</b>														
<b>Disc. scientifiques</b>	<b>2 465</b>	<b>16 586</b>	<b>13 392</b>	<b>3 041</b>	<b>22,7</b>	<b>409</b>	<b>214</b>	<b>3 149</b>	<b>1 293</b>	<b>2 303</b>	<b>930</b>	<b>434</b>	<b>214</b>	<b>18,8</b>
dont : Mathématiques	990	6 975	5 773	1 231	21,3	180	85	1 171	511	811	343	181	85	22,3
Phys.-chimie, phys.-élect.	750	4 818	3 677	866	23,6	79	51	885	304	642	226	90	51	14,0
Sciences vie et Terre	725	4 793	3 942	944	23,9	150	78	1 093	478	850	361	163	78	19,2
<b>Disc. littéraires et sciences humaines</b>	<b>2 649</b>	<b>23 787</b>	<b>18 196</b>	<b>3 106</b>	<b>17,1</b>	<b>592</b>	<b>261</b>	<b>4 459</b>	<b>1 608</b>	<b>3 112</b>	<b>994</b>	<b>594</b>	<b>261</b>	<b>19,1</b>
dont : Lettres modernes	1 160	6 976	5 520	1 359	24,6	293	118	1 658	714	1 166	438	293	118	25,1
Histoire-géographie	865	9 229	7 265	1 043	14,4	130	69	1 049	417	684	237	130	69	19,0
Lettres classiques	335	947	844	344	40,8	11	5	85	34	59	21	13	5	22,0
<b>Langues</b>	<b>2 181</b>	<b>13 452</b>	<b>10 539</b>	<b>2 221</b>	<b>21,1</b>	<b>578</b>	<b>293</b>	<b>3 925</b>	<b>1 717</b>	<b>3 111</b>	<b>1 266</b>	<b>577</b>	<b>293</b>	<b>18,5</b>
dont : Anglais	1 170	6 289	4 914	1 200	24,4	305	140	1 922	868	1 501	654	305	140	20,3
Espagnol	725	4 202	3 449	725	21,0	143	75	1 062	414	854	276	141	72	16,5
Allemand	175	1 326	1 051	175	16,7	59	34	447	205	351	148	59	34	16,8
<b>Disc. artistiques</b>	<b>385</b>	<b>2 782</b>	<b>2 138</b>	<b>445</b>	<b>20,8</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>691</b>	<b>317</b>	<b>484</b>	<b>234</b>	<b>114</b>	<b>57</b>	<b>23,6</b>
Ens. religieux						28	28	174	174	174	174	28	28	16,1
Coord. ingénierie form.						163	163	1 268	1 268	1 154	1 154	196	196	17,0
<b>TOTAL CAPES</b>	<b>7 680</b>	<b>56 607</b>	<b>44 265</b>	<b>8 813</b>	<b>19,9</b>	<b>1 870</b>	<b>1 015</b>	<b>13 666</b>	<b>6 377</b>	<b>10 338</b>	<b>4 752</b>	<b>1 943</b>	<b>1 049</b>	<b>18,8</b>
<b>CAPET</b>	<b>890</b>	<b>8 262</b>	<b>4 847</b>	<b>1 023</b>	<b>21,1</b>	<b>360</b>	<b>230</b>	<b>3 750</b>	<b>1 377</b>	<b>2 687</b>	<b>932</b>	<b>400</b>	<b>246</b>	<b>14,9</b>
<b>CAPEPS</b>	<b>1 155</b>	<b>8 034</b>	<b>7 280</b>	<b>1 311</b>	<b>18,0</b>	<b>270</b>	<b>90</b>	<b>1 474</b>	<b>470</b>	<b>1 185</b>	<b>309</b>	<b>268</b>	<b>84</b>	<b>22,6</b>
<b>CAPLP :</b>														
<b>Disciplines d'ens. général</b>	<b>1 128</b>	<b>13 703</b>	<b>9 362</b>	<b>1 709</b>	<b>18,3</b>	<b>237</b>	<b>156</b>	<b>2 618</b>	<b>1 020</b>	<b>1 725</b>	<b>644</b>	<b>276</b>	<b>189</b>	<b>16,0</b>
dont : Math-sciences	390	3 757	2 489	556	22,3	86	55	887	349	575	232	101	65	17,6
Lettres-histoire	372	5 242	3 411	577	16,9	83	55	876	368	613	248	96	68	15,7
Anglais-lettres	303	3 092	2 285	463	20,3	52	35	603	233	370	127	60	43	16,2
<b>Disc. d'ens. techno. et professionnel</b>	<b>1 482</b>	<b>9 310</b>	<b>5 959</b>	<b>1 463</b>	<b>24,6</b>	<b>938</b>	<b>619</b>	<b>7 471</b>	<b>3 735</b>	<b>5 836</b>	<b>2 709</b>	<b>1 205</b>	<b>792</b>	<b>20,6</b>
dont : Éco. et gestion	335	4 172	2 504	424	16,9	158	109	1 600	810	1 153	573	214	147	18,6
Génie civil	125	304	221	71	32,1	94	63	673	356	562	272	124	77	22,1
Génie électrique														
électrotechnique	110	426	286	110	38,5	43	23	337	143	225	80	57	30	25,3
Biotechnologie-santé environnement	110	732	391	97	24,8	111	70	997	502	762	347	138	97	18,1
Coord. ingénierie form.						90	90	747	747	624	624	120	120	19,2
<b>Total CAPLP</b>	<b>2 610</b>	<b>23 013</b>	<b>15 321</b>	<b>3 172</b>	<b>20,7</b>	<b>1 265</b>	<b>865</b>	<b>10 836</b>	<b>5 502</b>	<b>8 185</b>	<b>3 977</b>	<b>1 601</b>	<b>1 101</b>	<b>19,6</b>

(1) Nombre total, (2) dont réservé, en application de la loi n° 96-1093 ainsi que du protocole relatifs à la résorption de l'emploi précaire.

Remarque - Pour les présents au CAPES externe de mathématiques et aux concours réservés des CAPES, CAPET, CAPEPS et CAPLP, d'importants écarts existent entre les données issues d'OCEAN et celles de la DPE. Ce sont ces dernières qui ont été retenues ici.

## PRÉSENTATION

La session 2001 enregistre une hausse de 3,9 % des candidatures aux concours des personnels de direction, associée à celles du nombre de postes offerts (+ 7,5 %) et du nombre de reçus (+ 7,9 %). Le taux de réussite s'améliore, passant de 33,9 % en 2000 à 35,2 % en 2001. Mis à part pour la session 2000 (- 12 %), le nombre de présents ne cesse d'augmenter depuis 1998 **1**.

Le nombre de candidats (411) aux concours de recrutement des IA-IPR est en légère diminution (- 6,8 %) et le nombre de postes offerts reste stable (100) avec toutefois des évolutions différentes selon les spécialités ou disciplines : mathématiques (+ 4), lettres (+ 3), sciences de la vie et de la Terre (- 4) et « établissements et vie scolaire » (- 5). Le taux de couverture s'améliore encore ; il s'établit désormais à 99 % contre 98 % en 2000. Le ratio moyen admis/admissibles, en diminution, et légèrement inférieur à 1 sur 2, masque des disparités importantes selon les disciplines ou spécialités **2**.

Le nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'IEN est de 99 (100 aux sessions 2000 et 1999). La répartition bénéficie à l'enseignement du premier degré, et aux spécialités de l'enseignement général (le nombre de postes s'améliorait déjà en 2000). La légère hausse de 1,8 % du nombre de candidats fait suite à une baisse de 3 % enregistrée en 2000. La sélectivité du concours s'est globalement maintenue, passant de 7,39 candidats par poste offert en 2000 à 7,59 en 2001 **3**.

Les 20 postes offerts au premier concours de CASU ont tous été pourvus comme en 2000. Le taux de réussite baisse légèrement (20 % contre 20,8 % en 2000).

Le deuxième concours propose 40 postes. Le nombre de présents diminue de 4,2 % et contribue à l'amélioration du taux de réussite établi à 24,7 % au lieu de 23,6 % en 2000. Le taux de remplissage, stable, s'élève à 97,5 **4**.

## DÉFINITIONS

■ **Personnels de direction de première catégorie (C1) et de deuxième catégorie (C2).** Les statuts de ces personnels ont été définis par le décret n°88-343 du 11 avril 1988 qui précise les modalités de recrutement et de formation de ces corps ainsi que leurs missions. En 1996, l'épreuve écrite d'admissibilité a été remplacée par un examen, par le jury, du dossier présenté par chaque candidat (décret n° 5-1189 du 6 novembre 1995).

■ **Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Le recrutement s'opère par un concours organisé en deux temps :

- le dossier constitué par le candidat est examiné par le jury qui prononce son admissibilité ;
- après entretien avec le candidat admissible, le jury prononce ou non l'admission.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).** Le recrutement se fait par concours organisé en deux temps selon les mêmes modalités que pour les IA-IPR.

■ **Conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU).** Ils sont recrutés par la voie de deux concours (décret n° 96-586 du 25 juin 1996). Le deuxième comportait deux branches : la branche administrative et générale (BAG) et la branche d'administration financière (BAF). Celles-ci ont été globalisées à partir de la session 1997.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale. Rapports de M. J-P. Obin, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, et de MM. Y. Guérin et F. Perret respectivement présidents des concours des IEN et des IA-IPR (session 2001).

« Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire – Sessions 2001 et 2000 », *Note d'information*, à paraître.

Voir aussi

*Notes d'Information*, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10.



## 1 Concours des personnels de direction

Concours	1999				2000				2001			
	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite
C1	55	142	55	38,7	60	114	57	50,0	60	158	60	38,0
C2	720	2 535	720	28,4	740	2 237	740	33,1	800	2 284	800	35,0
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>2 677</b>	<b>775</b>	<b>29,0</b>	<b>800</b>	<b>2 351</b>	<b>797</b>	<b>33,9</b>	<b>860</b>	<b>2 442</b>	<b>860</b>	<b>35,2</b>

## 2 Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (session 2001)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/admissibles
Allemand	3	7	6	3	50,0
Anglais	9	16	11	8	72,7
Arabe	1	4	2	1	50,0
Arts plastiques	2	3	3	2	66,7
Économie et gestion	7	27	15	7	46,7
Éducation musicale	4	10	7	4	57,1
Éducation physique et sportive	7	28	16	7	43,8
Espagnol	2	6	6	2	33,3
Établissements et vie scolaire	12	147	41	12	29,3
Histoire et géographie	5	26	11	5	45,5
Lettres	15	44	22	15	68,2
Mathématiques	12	33	24	12	50,0
Philosophie	1	2	2	1	50,0
Russe	1	3	2	1	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	2	6	4	2	50,0
Sciences économiques et sociales	1	2	2	1	50,0
Sciences et techniques industrielles	9	46	20	9	45,0
Sciences physiques	7	25	16	7	43,8
<b>Total 2001</b>	<b>100</b>	<b>(2) 435</b>	<b>210</b>	<b>99</b>	<b>47,1</b>
Rappel 2000	100	(3) 456	202	98	48,5
Rappel 1999	60	245	108	52	48,1

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien (tableaux 2 et 3). (2) 411 candidats - 435 candidatures dont 22 doubles inscriptions et 1 triple. (3) 441 candidats - 456 candidatures dont 14 doubles inscriptions et 1 triple.

## 3 Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale (session 2001)

Spécialités	Postes	Inscrits (1) (cf. tableau 2)	Admissibles (1)	Admissibles (2) (cf. tableau 2)	% admis/admissibles
<b>Enseignement du premier degré</b>	66	509	182	66	36,3
<b>Information et orientation</b>	9	38	20	9	45,0
<b>Enseignement technique :</b>					
Économie et gestion	5	53	15	5	33,3
Sciences et techniques industrielles	7	67	22	7	31,8
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	3	15	7	3	42,9
<b>Enseignement général :</b>					
Lettres	3	22	10	3	30,0
Mathématiques	4	26	12	4	33,3
Histoire-géographie	1	11	4	1	25,0
Anglais	1	11	5	1	20,0
<b>Total 2001</b>	<b>99</b>	<b>752</b>	<b>277</b>	<b>99</b>	<b>35,7</b>
Rappel 2000	100	739	255	100	39,2
Rappel 1999	100	763	252	100	39,7

## 4 Concours des conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU)

Premier concours						Deuxième concours					
Année	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	Taux de réussite	Année	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	Taux de réussite
1999	20	120	96	20	20,8	1999	40	219	181	38	21,0
2000	20	131	96	20	20,8	2000	40	208	165	39	23,6
<b>2001</b>	<b>20</b>	<b>159</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>20,0</b>	<b>2001</b>	<b>40</b>	<b>288</b>	<b>158</b>	<b>39</b>	<b>24,7</b>

(1) Sur liste principale.

Rappel : les deux branches BAG (branche administrative et générale) et BAF (branche d'administration financière) sont globalisées depuis 1997.

## PRÉSENTATION

À la session 2001, 7 791 postes ont été ouverts à l'ensemble des concours externes et internes de recrutement des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (ATOSS), y compris les concours réservés. Plus de la moitié des postes sont offerts dans la filière ouvrière (51,7 %), 34,4 % dans la filière administrative, les filières médico-sociales et laboratoire totalisant 13,9 % des postes. 80 % des postes offerts aux différents concours de personnels ouvriers le sont aux concours externes. Les concours de personnels ouvriers se caractérisent par un grand nombre de candidats (66 258) au regard des 4 027 postes ouverts et un taux de déperdition de 83 %. Sur 100 recrutements offerts, seulement 65 personnes sont admises sur liste principale. On compte alors un peu plus de 4 admis pour 100 présents pour les concours externes d'ouvriers et près de treize admis pour les concours internes.

Concernant les concours administratifs, il y a pratiquement autant de postes offerts aux concours externes qu'aux concours internes (1 331 et 1 346). Le nombre de candidats inscrits est également important : on compte 68 078 candidats pour 2 677 postes. Sur 10 candidats inscrits, 7 se présentent à au moins une épreuve. 2 130 candidats ont été admis sur liste principale, ce qui correspond à un taux de couverture de 79,6 %. Ainsi, le taux de réussite est peu élevé, il est de 3,2 % pour les concours administratifs externes et de 6,9 % pour les concours internes.

Les recrutements de personnels médico-sociaux et de laboratoire sont moindres. On dénombre 703 postes médico-sociaux pour lesquels 3 057 personnes ont candidaté. Seulement 397 candidats ont été admis sur liste principale : le taux de couverture des personnels médico-sociaux, le moins élevé des différents personnels, s'établit à 56,5 %. Le taux moyen de réussite s'élève à 16,4 %. Quant à la filière laboratoire, il y a 384 postes offerts pour 6 291 candidats. Sur 10 candidats inscrits aux concours externes de personnels de laboratoire, à peine 6 se sont présentés à au moins une épreuve. Le taux de couverture des personnels de laboratoire s'établit à 93,5 % et le taux de réussite à 9,5 %.

## DÉFINITIONS

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (ATOSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AASU, médecins, conseillers techniques de service social), pour les corps d'administration centrale ainsi que pour les techniciens de l'Éducation nationale et les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

■ **AASU.** Attaché d'administration scolaire et universitaire.

■ **SASU.** Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.

■ **SAAC.** Secrétaire administratif d'administration centrale.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s).

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport en pourcentage du nombre d'admis au nombre de postes.

■ **Taux de réussite.** Rapport en pourcentage du nombre d'admis au nombre de présents.

■ **Taux de déperdition.** Rapport en pourcentage du nombre de présents au nombre d'inscrits.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE) du ministère de l'Éducation nationale.

## 1 Concours des personnels ATOSS (session 2001) (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AASU	150	3 176	1 848	409	150	148	2 428	1 677	323	148
SASU	467	13 039	8 725	560	205	492	9 141	6 074	1 295	495
<b>Adjoints administratifs :</b>	<b>714</b>	<b>28 527</b>	<b>19 311</b>	<b>1 862</b>	<b>591</b>	<b>706</b>	<b>11 767</b>	<b>9 529</b>	<b>1 646</b>	<b>541</b>
dont : spécialité adm. et dactylographie	246	14 352	10 267	750	223	239	6 020	5 296	790	198
dont : spécialité administration générale	468	14 175	9 044	1 112	368	467	5 747	4 233	856	343
<b>Total personnels administratifs</b>	<b>1 331</b>	<b>44 742</b>	<b>29 884</b>	<b>2 831</b>	<b>946</b>	<b>1 346</b>	<b>23 336</b>	<b>17 280</b>	<b>3 264</b>	<b>1 184</b>
<b>Médecins de l'EN :</b>	<b>46</b>	<b>263</b>	<b>196</b>	<b>93</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>72</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>41</b>
dont : sur titres et travaux	9	13	9	9	6	47	72	72	62	41
dont : sur épreuves	37	250	187	84	37					
Conseillers techniques de service social						44	109	85	34	24
Assistant(e)s de service social	103	274	205	128	57	56	99	70	35	16
Infirmier(e)s	246	1 441	1 106	363	130	161	799	693	219	86
<b>Total personnels médico-sociaux</b>	<b>395</b>	<b>1 978</b>	<b>1 507</b>	<b>584</b>	<b>230</b>	<b>308</b>	<b>1 079</b>	<b>848</b>	<b>350</b>	<b>167</b>
Techniciens de laboratoire :	10	2 679	1 379	40	10	10	298	190	35	10
dont : section A biologie-géologie	2	689	315	8	2	2	77	52	6	2
dont : section B sciences physique et industrielle	6	955	526	20	6	6	163	105	19	6
dont : section C biotechnologie	2	1 035	538	12	2	2	58	33	10	2
Aides de laboratoire	192	1 523	931	331	169	112	595	444	283	108
Aides techniques de laboratoire :	36	923	635	131	39	24	273	209	67	23
dont : spécialité A sciences naturelles	10	245	167	37	10	4	96	69	21	5
dont : spécialité B sciences physiques	22	536	392	72	25	15	145	120	36	13
dont : spécialité C biochimie et microbiologie	4	142	76	22	4	5	32	20	10	5
<b>Total personnels de laboratoire</b>	<b>238</b>	<b>5 125</b>	<b>2 945</b>	<b>502</b>	<b>218</b>	<b>146</b>	<b>1 166</b>	<b>843</b>	<b>385</b>	<b>141</b>
<b>Techniciens de l'EN :</b>	<b>21</b>	<b>1 792</b>	<b>862</b>	<b>44</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>418</b>	<b>316</b>	<b>23</b>	<b>7</b>
dont : restauration collective	7	300	144	16	5	2	212	175	9	2
dont : informatique bureautique et audiovisuel	14	1 492	718	28	14	5	206	141	14	5
<b>Maîtres ouvriers :</b>	<b>320</b>	<b>2 183</b>	<b>1 466</b>	<b>483</b>	<b>207</b>	<b>176</b>	<b>1 478</b>	<b>1 283</b>	<b>391</b>	<b>139</b>
dont : agencement et revêtement	52	270	28	84	37	32	416	313	95	28
dont : cuisine	155	983	744	215	96	86	630	578	176	63
dont : équipement bureautique et audio.	15	94	68	30	10	8	34	27	11	5
dont : espaces verts et installations sportives	5	90	65	8	2	4	28	24	14	7
dont : installations élect., sanitaires et therm.	93	746	561	146	62	46	370	341	95	36
<b>Ouvriers professionnels :</b>	<b>979</b>	<b>4 905</b>	<b>3 573</b>	<b>1 183</b>	<b>512</b>	<b>641</b>	<b>2 011</b>	<b>1 668</b>	<b>615</b>	<b>269</b>
dont : agencement intérieur	60	507	372	172	84	95	251	202	78	42
dont : cuisine	467	1 912	1 429	394	175	277	465	394	153	80
dont : équipement bureautique et audiovisuel	24	60	46	30	9	15	27	23	13	6
dont : espaces verts et installations sportives	17	75	60	19	8	11	91	93	35	13
dont : installations électriques	137	835	580	238	103	80	178	153	76	38
dont : installations sanitaires et thermiques	73	507	382	112	47	42	86	77	47	18
dont : lingerie	50	298	184	69	27	31	403	325	89	32
dont : magasinage (ateliers)	37	325	210	55	19	24	251	192	47	14
dont : revêtement et finitions	114	386	310	94	40	66	259	209	77	26
<b>Ouvriers d'entretien et d'accueil</b>	<b>1 883</b>	<b>53 471</b>	<b>45 801</b>	<b>6 781</b>	<b>1 482</b>					
<b>Total personnels ouvriers</b>	<b>3 203</b>	<b>62 351</b>	<b>51 702</b>	<b>8 491</b>	<b>2 220</b>	<b>824</b>	<b>3 907</b>	<b>3 267</b>	<b>1 029</b>	<b>415</b>
<b>Total</b>	<b>5 167</b>	<b>114 196</b>	<b>86 038</b>	<b>12 408</b>	<b>3 614</b>	<b>2 624</b>	<b>29 488</b>	<b>22 238</b>	<b>5 028</b>	<b>1 907</b>

## PRÉSENTATION

À la session 2001, 1 937 postes ont été ouverts à l'ensemble des concours externes et internes de recrutement des personnels Ingénieurs, et personnels techniques de recherche et formation (ITRF). On recense 775 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et assistants ingénieurs, 699 pour la catégorie C (adjoints et agents techniques recherche et formation) et 463 pour les techniciens de recherche et formation, seul corps de catégorie B.

Plus de la moitié des recrutements s'effectue dans deux branches d'activité professionnelle (BAP) : 32 % en BAP 6 (mathématiques, statistiques, informatique) et 24,3 % en BAP 13 (services généraux). Globalement, les postes ouverts aux concours externes sont deux fois plus nombreux que ceux des concours internes. Si pour les concours de catégorie C ce rapport est de 1,1, il y a trois fois plus de postes ouverts au concours externe pour la catégorie B qu'à l'interne ; pour la catégorie A, le concours externe d'ingénieur d'études offre près de quatre (3,9) fois plus de postes que l'interne.

On compte 7,3 candidats inscrits par poste pour les concours externes avec de fortes variations selon le corps : il est plus élevé pour les agents techniques et les ingénieurs d'études 2<sup>e</sup> classe (respectivement 10,1 et 8,6) ; à l'inverse ce rapport est inférieur à 6 pour les ingénieurs de recherche 2<sup>e</sup> classe et les techniciens de recherche et de formation. Pour les concours internes, ce rapport est globalement de 6,3 avec des valeurs pour les différents concours très proches de la moyenne à l'exception du concours d'ingénieur de recherche 2<sup>e</sup> classe pour lequel le nombre de candidats par poste s'établit à 3,9.

1 792 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, ce qui correspond à un taux de couverture global de 92,5 %. Si tous les postes offerts au concours interne d'assistant ingénieur ont été pourvus, le concours d'agent technique de recherche et de formation a le taux de couverture le plus faible avec 83,8 %.

Le taux de réussite varie également selon les concours : près d'un candidat sur quatre est admis au concours interne d'ingénieur de recherche 2<sup>e</sup> classe ainsi qu'au concours externe de technicien de recherche et de formation. Le concours d'ingénieur d'études externe a le taux de réussite le moins élevé (10,6 %).

## DÉFINITIONS

■ **Le recrutement des personnels ITRF** s'effectue par BAP. La nomenclature des BAP a été rénovée en 2002. Les résultats des concours de l'année 2001 sont présentés dans l'ancienne nomenclature qui est la suivante :

- 01 : Agriculture, techniques agroalimentaires, botanique, horticulture et espaces verts.
- 02 : Biologie, physiologie, zoologie et collections animales.
- 03 : Métiers d'appui de la physique, de l'astronomie, de la géophysique et de la météorologie.
- 04 : Génie mécanique et productique.
- 05 : Électronique, électrotechnique, informatique industrielle.
- 06 : Mathématiques, statistiques, informatique.
- 07 : Chimie, minéralogie, géologie, paléontologie.
- 08 : Activités médicales, paramédicales, sociales et socioculturelles.
- 09 : Métiers d'appui des sciences humaines et sociales.
- 10 : Métiers de l'audiovisuel, de l'imprimerie, de la micrographie, de la reprographie et de l'édition.
- 11 : Arts graphiques et architecture.
- 12 : Information, communication et diffusion.
- 13 : Services généraux.

■ **IGR, IGE, ASI.** Ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant ingénieur.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours d'IGR, IGE et ASI internes, l'admissibilité s'effectuant par un examen des dossiers par un jury, le nombre des présents est identique à celui des inscrits.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s).

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale

■ **Taux de couverture.** Rapport (en %) du nombre des admis au nombre de postes.

■ **Taux de réussite.** Rapport (en %) du nombre des admis au nombre des présents.

## POUR EN SAVOIR PLUS

## Sources

Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale.

## 1 Concours des personnels ITRF – Session 2001 (France métropolitaine + DOM)

	BAP	Concours externe					Concours interne				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis- sibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admis- sibles	Admis
IGR 1 <sup>re</sup> classe IGR 2 <sup>e</sup> classe	09	1	14	14	2	1					
	01	2	11	11	8	2					
	02	8	85	85	23	8					
	03	6	80	80	15	5	2	3	3	2	2
	05	5	25	25	12	5	4	7	7	4	4
	06	49	216	216	118	42	24	133	133	47	24
	07	12	94	94	30	12					
	09	7	32	32	12	7	17	50	50	29	15
	10						2	4	4	2	2
	12	8	43	43	17	8	2	4	4	4	2
	13	16	86	86	26	12	3	9	9	6	3
	<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>672</b>	<b>672</b>	<b>261</b>	<b>101</b>	<b>56</b>	<b>218</b>	<b>218</b>	<b>99</b>	<b>54</b>
	IGE	01	2	20	20	12	2	2	2	2	-
02		14	204	204	34	14	6	29	29	10	
03		12	93	93	20	12	2	11	11	5	
04		3	28	28	10	3	1	8	8	2	
05		9	58	58	22	9	1	6	6	3	
06		155	795	795	364	140	36	274	274	81	
07		6	122	122	25	6					
08		1	1	1	1	1					
09		33	668	668	110	33	11	84	84	22	
10		5	63	63	12	5	4	19	19	9	
11		1	11	11	5	1					
12		16	260	260	48	16	5	35	35	13	
13		24	93	93	44	13	5	27	27	15	
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>2 416</b>	<b>2 416</b>	<b>707</b>	<b>255</b>	<b>72</b>	<b>495</b>	<b>495</b>	<b>162</b>	<b>66</b>	
ASI	01	3	28	20	15	3	1	6	6	3	
	02	5	121	93	14	5	6	48	48	17	
	03	10	41	25	21	10	1	12	12	3	
	04	10	57	39	24	10	5	22	22	10	
	05	11	81	51	24	11	1	5	5	2	
	06	93	567	423	148	92	32	226	226	88	
	07	9	74	40	15	9	5	20	20	7	
	09	10	135	69	28	9	5	51	51	17	
	10	9	63	44	18	7					
	11	1	10	8	5	1					
	12	8	108	64	25	8	3	16	16	7	
	13	19	78	60	32	16	5	30	30	9	
	<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>1 363</b>	<b>936</b>	<b>369</b>	<b>181</b>	<b>64</b>	<b>436</b>	<b>436</b>	<b>163</b>	<b>64</b>
Technicien RF	01	5	40	23	16	5	2	13	13	6	
	02	31	238	130	50	31	6	43	43	13	
	03	14	41	23	18	11	5	14	14	9	
	04	17	39	26	22	14	6	28	28	17	
	05	33	100	67	43	29	3	17	17	9	
	06	145	750	577	342	145	28	179	179	88	
	07	13	117	71	38	13	6	27	27	15	
	08	5	86	68	16	5	6	83	83	26	
	09	17	141	81	34	17	12	88	88	28	
	10	19	81	66	41	19	11	77	76	35	
	11	2	6	4	4	2					
	12	14	200	115	48	14	5	46	46	16	
	13	32	106	82	45	22	26	177	176	75	
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>1 945</b>	<b>1 333</b>	<b>717</b>	<b>327</b>	<b>116</b>	<b>792</b>	<b>790</b>	<b>337</b>	<b>111</b>	
Adjoint technique RF, Agent technique RF	01	10	61	46	32	8	5	13	13	10	
	02	45	253	165	109	43	34	115	115	67	
	03	14	64	46	34	14	5	12	12	9	
	04	19	72	51	39	15	5	8	8	7	
	05	13	61	50	34	11	6	16	16	10	
	06	33	302	205	121	33	25	127	127	66	
	07	24	106	78	59	23	11	58	58	33	
	08	13	421	367	59	12	25	377	376	91	
	10	20	116	85	51	20	33	132	132	74	
	11	1	14	10	3	1					
	12	10	243	181	51	10	7	48	48	13	
	13	165	1 389	1 056	413	145	176	1 177	1 176	404	
	<b>Total</b>	<b>367</b>	<b>3 102</b>	<b>2 340</b>	<b>1 005</b>	<b>335</b>	<b>332</b>	<b>2 083</b>	<b>2 081</b>	<b>784</b>	<b>297</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 297</b>	<b>9 512</b>	<b>7 711</b>	<b>3 061</b>	<b>1 200</b>	<b>640</b>	<b>4 024</b>	<b>4 020</b>	<b>1 545</b>	<b>592</b>	

## PRÉSENTATION

À la fin de l'année 2001, on compte 60 430 aides-éducateurs exerçant dans les établissements dépendant du ministère de l'Éducation nationale, soit une diminution d'environ 3 % par rapport à l'an passé. Cela s'explique par un moindre recrutement en 2001 alors que les ruptures de contrats (environ 11 000) ont été aussi nombreuses qu'en 2000. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce sont environ 95 000 jeunes qui ont bénéficié du programme « Nouveaux services Emplois-Jeunes » depuis son lancement en octobre 1997.

Parmi les aides-éducateurs recrutés en 2001, neuf sur dix l'ont été sur un poste laissé vacant, et seulement 10 % sur un poste nouvellement créé ou qui n'avait pas encore été occupé. La répartition globale entre types d'établissement reste stable avec plus de la moitié des aides-éducateurs exerçant dans les écoles, un peu plus d'un quart dans les collèges et un sur sept dans les lycées. Toutefois, on constate que le nombre d'aides-éducateurs par établissement est plus élevé dans les établissements du second degré, avec en moyenne trois emplois-jeunes, contre un peu moins de deux dans les écoles **1**.

Les aides-éducateurs sont essentiellement des femmes : on compte trois aides-éducatrices pour un aide-éducateur, la part des femmes variant de 82 % dans les écoles à 62 % dans les lycées. Au moment de leur embauche, l'ensemble des aides-éducateurs avait en moyenne environ 23 ans. On peut noter toutefois un rajeunissement, puisque les aides-éducateurs recrutés en 2001 avaient en moyenne 22 ans **2**. En ce qui concerne le niveau de formation, plus de la moitié des aides-éducateurs est titulaire d'un baccalauréat, trois sur dix ont un niveau bac + 2 et seulement 15 % possèdent un niveau supérieur à bac + 2. De plus, la tendance de l'année précédente se maintient : les jeunes qui quittent le dispositif ont en moyenne un niveau de formation plus élevé que ceux qui restent. Par conséquent, les aides-éducateurs en poste à la fin de l'année 2001 sont plus fréquemment uniquement bacheliers (55 % contre 54 % fin 2000) **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les statistiques portent sur les effectifs d'aides-éducateurs dépendant du ministère de l'Éducation nationale présents à la fin de l'année 2001, à l'exclusion des emplois-jeunes exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur. En raison des retards de saisie, les chiffres présentés ici sont des estimations et peuvent donc être légèrement différents du niveau réel. La circulaire de mise en œuvre du dispositif précise que les candidats doivent être âgés de 18 à 26 ans et avoir un niveau de formation compris entre bac et bac + 2.

■ **Les fonctions générales des aides-éducateurs** recouvrent les activités d'aide à la surveillance, à l'étude et aux devoirs, à l'encadrement des sorties et des activités scolaires, à l'animation artistique, culturelle ou sportive et à la médiation.

■ **Les fonctions spécialisées des aides-éducateurs** concernent l'utilisation des nouvelles technologies et des moyens audiovisuels, l'appui à la fonction documentaire et l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaire des handicapés dans les établissements.

La colonne « Autres » (tableau **1**) comprend notamment les établissements d'enseignement spécial (établissements médico-éducatifs, socio-éducatifs, etc.)

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

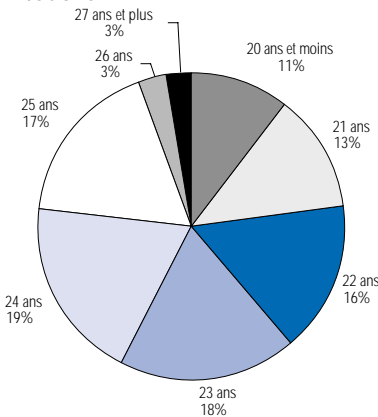
**1 2** Circulaire de mise en œuvre du dispositif, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° spécial 1, 1<sup>er</sup> janvier 1998.

*Notes d'Information*, 99.04, 99.05, 00.16, 00.24, 00.37, 02.15 et 02.28.

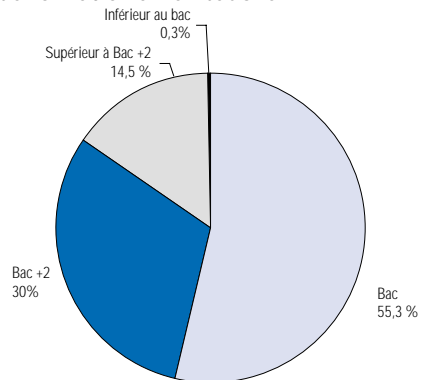
**1 Les aides-éducateurs à l'Éducation nationale par académie en 2001-2002**

	Présents à la fin du mois de juin 2001					Nombre d'établissements concernés						
	Effectifs	% femmes	% en écoles	% en collèges	% en lycées	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Collèges	LEGT	Lycées prof.	Autres	Total
Aix-Marseille	3 505	72,6	57,7	28,3	14,0	210	558	183	53	57	7	1 068
Amiens	2 310	78,1	56,6	30,1	13,4	110	740	202	46	58	1	1 157
Besançon	1 214	81,9	62,1	24,8	13,1	102	406	135	35	33	5	716
Bordeaux	2 035	77,2	61,4	25,0	13,6	58	726	250	62	68	5	1 169
Caen	1 221	77,3	57,0	33,4	9,6	13	366	169	23	38	6	615
Clermont-Ferrand	948	80,1	70,1	18,2	11,7	22	345	89	26	43	3	528
Corse	672	70,3	66,5	26,8	6,7	28	129	30	4	8	1	200
Créteil	5 675	74,6	62,1	28,7	9,2	610	1 051	372	41	114	6	2 194
Dijon	1 523	82,7	58,8	30,2	10,9	42	359	173	20	51	-	645
Grenoble	1 997	80,3	61,4	26,7	12,0	45	645	217	61	83	11	1 062
Lille	6 368	73,8	59,0	25,4	15,6	413	1 285	369	101	103	11	2 282
Limoges	613	75,9	55,8	27,6	16,6	25	174	80	19	28	13	339
Lyon	2 926	79,7	59,2	28,4	12,4	126	708	216	60	67	27	1 204
Montpellier	2 305	71,1	53,1	32,9	14,0	41	618	181	31	56	15	942
Nancy-Metz	2 436	79,9	56,3	24,9	18,8	67	594	217	65	64	1	1 008
Nantes	2 159	77,6	57,4	29,0	13,6	26	608	276	58	68	16	1 052
Nice	1 268	69,0	54,2	28,8	16,9	110	292	135	24	36	5	602
Orléans-Tours	1 826	81,5	58,4	27,4	14,2	17	531	213	47	63	-	871
Paris	1 023	68,4	55,2	25,1	19,8	107	185	89	31	55	3	470
Poitiers	1 249	77,7	63,1	25,5	11,4	38	436	159	35	40	13	721
Reims	1 622	82,6	62,8	23,4	13,8	79	383	135	32	35	8	672
Rennes	1 627	76,4	58,0	29,1	12,8	35	364	147	34	40	10	630
Rouen	2 035	76,6	59,8	28,0	12,3	93	488	167	27	60	1	836
Strasbourg	1 379	80,7	53,4	29,9	16,8	77	330	149	22	53	8	639
Toulouse	1 937	72,5	52,8	32,4	14,7	104	446	214	54	55	4	877
Versailles	4 270	73,3	54,9	34,3	10,8	375	1 035	414	56	107	6	1 993
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>56 143</b>	<b>76,2</b>	<b>58,6</b>	<b>28,2</b>	<b>13,3</b>	<b>2 973</b>	<b>13 802</b>	<b>4 981</b>	<b>1 067</b>	<b>1 483</b>	<b>186</b>	<b>24 492</b>
Guadeloupe	965	60,7	46,9	34,2	18,9	69	163	45	11	15	1	304
Guyane	464	66,3	53,4	32,0	14,7	29	61	21	3	8	1	123
Martinique	962	72,3	55,8	31,5	12,7	75	166	45	9	12	4	311
La Réunion	1 896	66,2	46,3	31,4	22,3	120	316	73	14	24	11	558
<b>Total DOM</b>	<b>4 287</b>	<b>66,4</b>	<b>49,2</b>	<b>32,1</b>	<b>18,7</b>	<b>293</b>	<b>706</b>	<b>184</b>	<b>37</b>	<b>59</b>	<b>17</b>	<b>1 296</b>
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>60 430</b>	<b>75,5</b>	<b>57,9</b>	<b>28,5</b>	<b>13,6</b>	<b>3 266</b>	<b>14 508</b>	<b>5 165</b>	<b>1 104</b>	<b>1 542</b>	<b>203</b>	<b>25 788</b>

**2 Répartition des aides-éducateurs par âge à l'embauche**



**3 Répartition des aides-éducateurs par niveau de formation à l'embauche**



Réf.	Titre	Page
10.1	Le budget : analyse et évolution	268
10.2	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	270
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	272
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	274
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	276
10.6	Dépenses et recettes des établissements publics du second degré	278
10.7	La taxe d'apprentissage	280
10.8	Les bourses nationales du second degré	282
10.9	L'aide aux étudiants	284
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	286



## PRÉSENTATION

Les dotations inscrites au budget du ministère de l'Éducation nationale se sont élevées en 2002 à 61,4 milliards d'euros, soit 52,7 milliards d'euros pour la section budgétaire consacrée à l'enseignement scolaire et 8,7 milliards d'euros pour celle de l'enseignement supérieur.

Par rapport à la Loi de finances initiale 2001, les crédits ouverts, sur les deux sections budgétaires, en 2002, ont progressé de 3,80 % en francs courants **1**.

En 2002, les dotations enregistrent une progression de 3,8 % par rapport à 2001, ce qui correspond principalement, s'agissant de l'enseignement scolaire, à la création de 10 942 emplois dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement au titre du plan pluriannuel et de la résorption de l'emploi précaire, à des mesures en faveur des personnels (872 millions d'euros) portant revalorisation du point fonction publique, et celles destinées aux bas salaires. Outre les mesures d'emplois, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2002 comporte des moyens nouveaux permettant d'accompagner les réformes pédagogiques telles que l'apprentissage des langues vivantes (16,8 millions d'euros), l'éducation artistique et culturelle (9,15 millions), l'internat scolaire (12,50 millions), l'accueil des enfants handicapés (8,64 millions), les bourses de mérite (7,62 millions), l'informatique pédagogique (12,2 millions).

S'agissant de l'enseignement supérieur, les moyens supplémentaires inscrits au PLF 2002 se concentrent sur des priorités telles que la création de 3 500 emplois supplémentaires dans le cadre du plan pluriannuel et de la résorption de l'emploi précaire, l'augmentation des crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur (78,13 millions d'euros), l'accélération des contrats de plan État-Régions, l'extension du plan social étudiant (18,6 millions).

De 1996 à 2002, la part du budget du ministère de l'Éducation nationale dans le budget général de l'État est passée de 20,48 % à 23,06 %. La part du budget du ministère dans le Produit intérieur brut (PIB) s'est quant à elle stabilisée autour de 4 % pendant la même période **2 3**.

Les crédits du ministère sont essentiellement des crédits de personnels (plus de 90 %), les lois de décentralisation de 1983 et 1985 ayant transféré aux départements et aux régions les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées. L'État a gardé la responsabilité de ces dépenses pour l'enseignement supérieur.

## DÉFINITIONS

■ **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.

■ **Projet de Loi de Finances (PLF).** Projet de budget pour l'année  $n$  soumis au vote du Parlement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre de l'année  $n-1$ . Ce document ne tient pas compte des éventuels amendements parlementaires.

■ **Dépenses ordinaires.** Ces dépenses recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement (essentiellement les crédits pédagogiques) et les dépenses d'action sociale (titres II, III, IV).

■ **Dépenses de capital.** Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** *Budget voté de 2002, I : enseignement scolaire ; II : enseignement supérieur (DAF, mars 2002), ministère de l'Éducation nationale. Notes Bleues de Bercy.*

### 1 Évolution du budget (1) du ministère de l'Éducation nationale, du budget de l'État et du PIB de 1997 à 2002

(en milliards d'euros)

	1997		1998		1999		2000		(2)2001		2002
	Budget voté	A	Budget voté	A	Budget voté	A	Budget voté	A	Budget voté	A	
<b>Section scolaire :</b>											
Dépenses ordinaires	42,15		43,48		45,34		46,9		50,5		52,58
Dépenses en capital	0,11		0,11		0,12		0,1		0,1		0,11
<b>Total</b>	<b>42,26</b>		<b>43,6</b>		<b>45,5</b>		<b>47,0</b>		<b>50,6</b>		<b>52,7</b>
Accroissement en %		3,15%		4,29%		3,45%		7,63%		4,09%	
<b>Section supérieure :</b>											
Dépenses ordinaires	6,33		6,62		6,92		7,18		7,71		8,02
Dépenses en capital	0,84		0,78		0,87		0,82		0,84		0,72
<b>Total</b>	<b>7,2</b>		<b>7,4</b>		<b>7,8</b>		<b>8,0</b>		<b>8,6</b>		<b>8,7</b>
Accroissement en %		3,21%		5,27%		2,70%		6,88%		2,22%	
<b>Total budget de l'Éducation nationale :</b>											
Dépenses ordinaires	48,48		50,09		52,26		54,1		58,22		60,6
Dépenses en capital	0,95		0,88		0,99		0,93		1,0		0,82
<b>Total ministère</b>	<b>49,4</b>		<b>51,0</b>		<b>53,3</b>		<b>55,0</b>		<b>59,2</b>		<b>61,4</b>
Accroissement en %		3,12%		4,47%		3,34%		7,52%		3,80%	
<b>Budget général de l'État</b>	<b>238,43</b>		<b>241,89</b>		<b>254,68</b>		<b>253,81</b>		<b>260,90</b>		<b>266,3 (3)</b>
Accroissement en %		1,45%		5,29%		-0,34%		2,79%		2,07%	
Budget ministère/budget général État	20,73%		21,07%		20,91%		21,68%		22,68%		23,06%
Produit intérieur brut (PIB)	1 240,5		1 305,7		1 344,5		1 405,0		1 460,0		1 522,0
Accroissement en %		5,26%		2,97%		4,50%		3,92%		4,25%	
Budget ministère/PIB	3,98%		3,90%		3,96%		3,92%		4,05%		4,04%

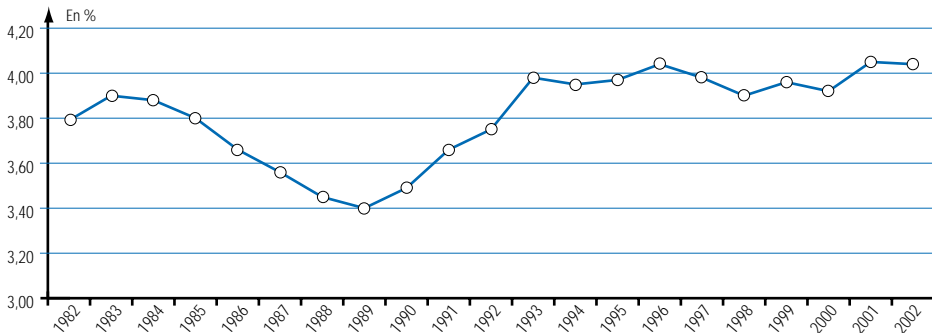
A : % d'accroissement.

(1) Scolaire et supérieur.

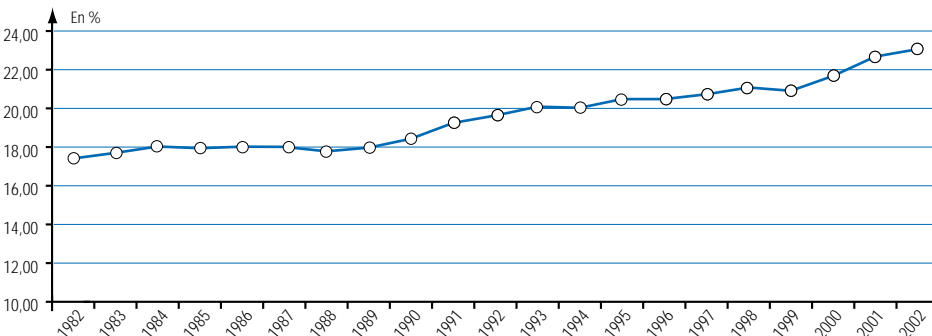
(2) En 2001, transfert du budget des Charges Communes vers le budget du MEN des crédits de cotisations patronales.

(3) Budget 2002 à structure constante - Notes bleues de Bercy, n° 224 / 2002.

### 2 Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB (%)



### 3 Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État (%)



## PRÉSENTATION

L'éducation au sens du compte économique comprend les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extrascolaires, les activités annexes (administration générale de l'Éducation, cantines et internats, orientation, médecine scolaire, recherche sur l'éducation, bibliothèques universitaires), les achats de biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, fournitures et livres scolaires, habillement et loisirs liés à la fréquentation scolaire), la rémunération du personnel d'éducation en formation.

L'évaluation provisoire du compte de l'éducation 2001 a estimé à 100,7 milliards d'euros l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation, ce qui représente 7,0 % du produit intérieur brut (PIB).

L'État assure 60,8% du financement final total, les collectivités territoriales 22,1 %, les entreprises 6,4 %, les ménages 10,1 % et les autres administrations 0,6 %.

En financement initial (avant transferts) la structure devient : État 64,5 %, collectivités territoriales 20,7 %, entreprises 6,4 %, ménages 6,5 %, autres administrations 0,6 %, CAF 1,3 %.

Les postes de dépenses les plus importants sont l'enseignement du second degré (33,7 % de la dépense totale), du premier degré (22,2 %), l'enseignement supérieur (13,4 %), les formations de type extrascolaire (10,6 %) et les cantines et internats (7,5 %).

## DÉFINITIONS

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant les flux financiers dans le domaine de l'éducation.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

■ **Enseignement de type extrascolaire.** Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières, télévision scolaire.

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financier. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financier, l'État ou les collectivités territoriales, et le financier ménage. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 « Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49.

*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) - MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

## 1 Financement des activités d'éducation et des achats de biens et de services liés à l'éducation en 2001

Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals – évaluations provisoires (France métropolitaine)

(Millions d'euros)

	Enseignement de type scolaire					Ens. de type extra-scolaire	Total activités d'ens.
	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	Ens. supérieur	Ens. artistique	Apprentissage		
Éducation nationale	13 187	25 705	9 450	-	5	553	48 900
Autres ministères	-	1 651	1 236	184	1	2 473	5 545
<b>Total État</b>	<b>13 187</b>	<b>27 356</b>	<b>10 686</b>	<b>184</b>	<b>6</b>	<b>3 026</b>	<b>54 445</b>
Collectivités territoriales	8 892	5 499	816	937	827	1 051	18 022
Autres administrations	-	45	382	-	41	124	592
Entreprises	5	314	640	5	554	4 908	6 426
Ménages	228	675	1 021	7	28	1 542	3 501
<b>Total général</b>	<b>22 312</b>	<b>33 889</b>	<b>13 545</b>	<b>1 133</b>	<b>1 456</b>	<b>10 651</b>	<b>82 986</b>

Dépense intérieure d'enseignement : 83,0 milliards d'euros

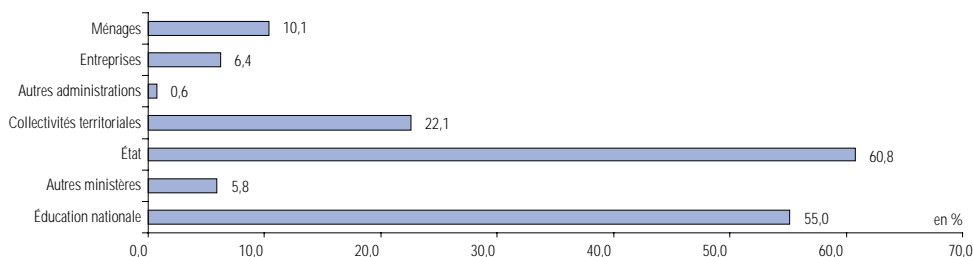
(suite)	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération du personnel d'éducation en formation	Total de la dépense intérieure d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Autres	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement, loisirs scolaires		
Éducation nationale	1 511	2 116	857	92	67	-	1 854	55 397
Autres ministères	100	179	2	-	-	-	-	5 826
<b>Total État</b>	<b>1 611</b>	<b>2 295</b>	<b>859</b>	<b>92</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>1 854</b>	<b>61 223</b>
Collectivités territoriales	38	1 974	253	1 756	240	-	-	22 283
Autres administrations	8	6	19	-	-	-	-	625
Entreprises	-	10	30	-	-	-	-	6 466
Ménages	-	3 254	26	53	2 430	865	-	10 129
<b>Total général</b>	<b>1 657</b>	<b>7 539</b>	<b>1 187</b>	<b>1 901</b>	<b>2 737</b>	<b>865</b>	<b>1 854</b>	<b>100 726</b>

Dépense intérieure d'éducation : 100,7 milliards d'euros

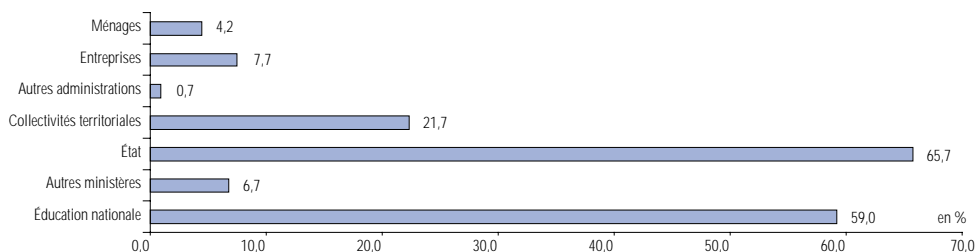
Part du PIB consacrée à l'éducation : 7,0 % (à partir d'un PIB estimé base 80)

## 2 Structures du financement final en 2001 (%)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



## PRÉSENTATION

La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève en 2001 à 100,7 milliards d'euros. Elle a été multipliée par deux depuis 1974 (évolution à prix constants), ce qui représente une évolution annuelle d'environ 2,6 %. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 8 %, soit 2,2 % par an **1 2 3**.

En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,3 % du PIB ; elle représente, en 2001, 7,0 % de cet agrégat. De 1986 à 1989, la dépense d'éducation augmente moins vite que le PIB. Cette tendance s'inverse de 1990 à 1993. Depuis 1995, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche **1** si ce n'est entre 1998 et 2000 où le PIB progresse très fortement en raison d'une activité économique très soutenue. En 2001, le PIB croît de 1,8 % pour une hausse de 1,1 % de la DIE.

Le tableau **1** donne l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2001, la part du ministère de l'Éducation nationale diminue de 57,5 % à 55,0 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (15,7 % en 1974, 22,1 % en 2001). La part des activités d'enseignement dans la dépense d'éducation est prépondérante sur toute la période 1974-2001 (79,5 % en 1974, 82,4 % en 2001) **2**. Toutefois, parmi ces activités d'enseignement, on note une diminution de la part du premier degré (de 33,2 % à 26,9 %) et une augmentation du second degré (de 38,6 % à 40,8 %) et du supérieur (de 13,6 % à 16,3 %).

## DÉFINITIONS

■ **Financier final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités territoriales et le financeur ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2001.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49.

*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) -MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation*, Principes et méthodes, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

## 1 Évolution de la dépense d'éducation par unité de financement de 1974 à 2001 (1)

Dépenses totales par financeurs finals (Millions d'euros prix courants) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	2000	2001
Éducation nationale	7 166	16 194	29 485	48 059	54 048	55 397
Autres ministères	1 049	2 375	3 552	5 400	5 563	5 826
Collectivités territoriales	1 954	4 161	8 833	18 815	22 017	22 283
Autres administrations publiques	36	104	404	596	605	625
Entreprises	609	1 352	2 702	5 035	6 021	6 466
Ménages	1 640	3 375	6 190	9 549	9 994	10 129
<b>Total général</b>	<b>12 454</b>	<b>27 561</b>	<b>51 166</b>	<b>87 454</b>	<b>98 248</b>	<b>100 726</b>
% du PIB	6,3	6,4	6,6	7,3	7,0	7,0

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

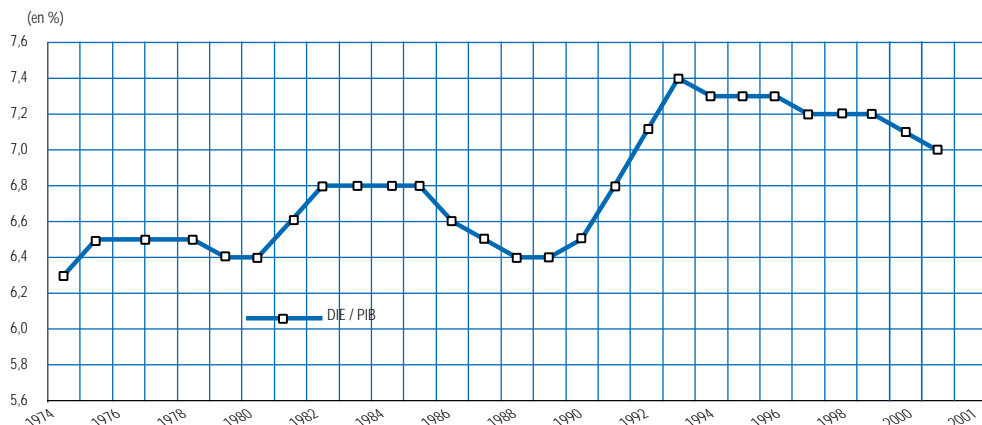
## 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par activité de 1974 à 2001 (1)

(Millions d'euros prix 2001) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	2000	2001
<b>Activités d'enseignement :</b>						
1 <sup>er</sup> degré	3 292	7 206	12 213	18 790	21 829	22 312
2 <sup>nd</sup> degré	3 816	8 904	16 796	29 476	33 155	33 889
Apprentissage	78	215	396	1 156	1 409	1 456
Supérieur	1 342	2 847	5 581	11 847	13 279	13 545
Artistique	94	225	550	980	1 098	1 133
Non-ventilé	51	124	410	-	-	-
Extra-scolaire	1 231	2 623	5 443	9 095	10 079	10 651
<b>Total activités d'enseignement</b>	<b>9 904</b>	<b>22 144</b>	<b>41 389</b>	<b>71 344</b>	<b>80 849</b>	<b>82 986</b>
<b>Activités annexes :</b>	<b>1 538</b>	<b>3 602</b>	<b>6 096</b>	<b>9 167</b>	<b>10 176</b>	<b>10 383</b>
Administration générale	249	569	986	1 384	1 612	1 657
Cantines, internats	1 166	2 700	4 486	6 768	7 418	7 539
Autres activités	123	333	624	1 015	1 146	1 187
<b>Biens et services connexes :</b>	<b>773</b>	<b>1 486</b>	<b>3 141</b>	<b>5 043</b>	<b>5 416</b>	<b>5 503</b>
Transport scolaire	161	390	1 035	1 691	1 862	1 901
Fournitures, livres scolaires	407	732	1 504	2 545	2 701	2 737
Habillement, loisirs scolaires	205	364	602	807	853	865
<b>Rémunérations des personnels d'éducation en formation</b>	<b>238</b>	<b>330</b>	<b>537</b>	<b>1 899</b>	<b>1 807</b>	<b>1 854</b>
<b>Total général</b>	<b>12 453</b>	<b>27 562</b>	<b>51 163</b>	<b>87 453</b>	<b>98 248</b>	<b>100 726</b>

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

## 3 Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) de 1974 à 2001 (France métropolitaine)



## PRÉSENTATION

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques, activités d'enseignement et activités annexes, grâce aux ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir en 10.2 et 10.3). Le montant total des ressources des unités de production est donc égal au montant total des dépenses des unités de financement pour ces activités, soit 93,4 milliards d'euros en 2001.

L'État et les administrations publiques locales utilisent 2,1 milliards d'euros pour les activités d'administration générale, d'orientation et autres. Les grands établissements publics ont reçu 1,0 milliard d'euros. Les producteurs d'activités d'enseignement, établissements publics ou privés, centres de formation, associations, etc., ont reçu 90,3 milliards d'euros.

Le tableau 1 indique le total des ressources des unités de production selon l'origine du financement.

Ainsi, par exemple, en 2001 les établissements publics du second degré ont reçu 34,2 milliards d'euros dont 25,1 milliards d'euros provenaient du ministère de l'Éducation nationale, soit 73,4 % de leurs ressources totales.

Ces ressources correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement scolaire, formation continue, cantines et internats, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État ainsi que les dépenses en capital sont comptabilisées. Il s'agit de la totalité des dépenses des unités de financement pour les activités produites par les établissements.

## DÉFINITIONS

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés du premier degré et du second degré sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ **Grands établissements publics.** CNDP, INRP, CNOUS et CROUS, ONISEP, CEREP (voir table des sigles). Ces établissements sont producteurs d'activités caractéristiques : orientation, recherche, cantines et internats... Mais ils ne sont pas des établissements d'enseignement.

■ **Voir rubriques « Définitions » en 10.2 et 10.3.**

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 « Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49.

*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) -MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

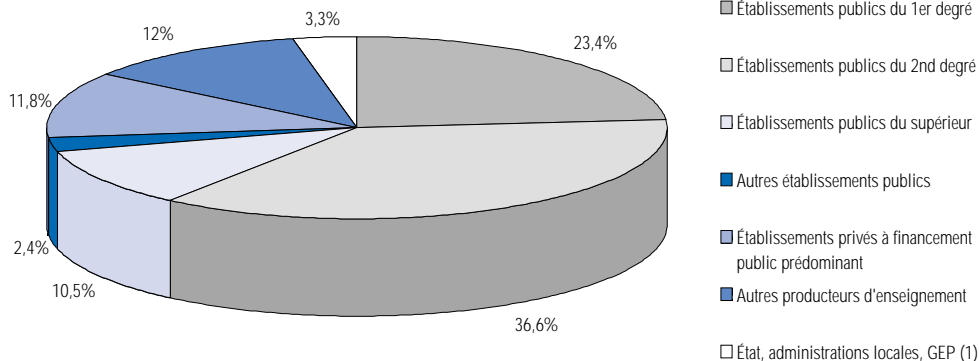
## 1 Financement des producteurs des activités d'éducation en 2001

Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (France métropolitaine)

(Millions d'euros)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Total
<b>Établissements publics d'enseignement :</b>	<b>44 847</b>	<b>1 925</b>	<b>17 532</b>	<b>52</b>	<b>874</b>	<b>2 834</b>	<b>68 064</b>
Du 1 <sup>er</sup> degré	11 622	-	9 554	-	-	650	21 826
Du 2 <sup>nd</sup> degré	25 067	1 127	6 051	-	481	1 442	34 168
D'apprentissage	-	-	152	-	25	6	183
D'enseignement supérieur	7 718	479	599	51	327	630	9 804
D'enseignement artistique	-	184	937	-	5	7	1 133
D'enseignement spécial	281	133	48	-	3	11	476
De formation extra-scolaire	159	2	191	1	33	88	474
<b>Établissements privés à financement public prédominant :</b>	<b>6 076</b>	<b>1 426</b>	<b>1 337</b>	<b>8</b>	<b>510</b>	<b>1 665</b>	<b>11 022</b>
Du 1 <sup>er</sup> degré	1 463	-	787	-	-	428	2 678
Du 2 <sup>nd</sup> degré	4 529	391	505	8	271	1 073	6 777
D'enseignement supérieur	84	18	4	-	177	155	438
D'enseignement spécial	-	88	-	-	-	3	91
De formation extra-scolaire	-	929	41	-	62	6	1 038
<b>Écoles gérées par les organismes consulaires</b>	<b>63</b>	<b>26</b>	<b>494</b>	<b>206</b>	<b>369</b>	<b>122</b>	<b>1 280</b>
Centres de formation interne :	221	2 027	341	331	2 135	99	5 154
- des administrations publiques	214	1 936	27	331	67	55	2 630
- des administrations privées	-	80	-	-	-	-	80
- des entreprises	7	11	314	-	2 068	44	2 444
Autres producteurs d'enseignement privés	3	269	271	-	2 550	1 682	4 775
<b>Total producteurs d'enseignement</b>	<b>51 210</b>	<b>5 673</b>	<b>19 975</b>	<b>597</b>	<b>6 438</b>	<b>6 402</b>	<b>90 295</b>
Administrations publiques	1 743	100	270	8	-	-	2 121
Grands établissements publics	432	56	40	19	30	379	956
<b>Total général</b>	<b>53 385</b>	<b>5 829</b>	<b>20 285</b>	<b>624</b>	<b>6 468</b>	<b>6 781</b>	<b>93 372</b>

## 2 Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2001 (France métropolitaine)



(1) Grands établissements publics.



## PRÉSENTATION

Les dépenses moyennes par élève varient beaucoup selon le niveau d'enseignement : de 4 040 euros pour un élève du préélémentaire à 11 590 euros pour un élève des formations d'ingénieurs des universités. La dépense moyenne, tous niveaux scolaires confondus, est de 6 260 euros.

Ces dépenses correspondent surtout à des dépenses de personnel.

Les écarts résultent des différences de taux d'encadrement, de statut des enseignants (rémunérations et obligations de service), des caractéristiques de chaque type d'enseignement (matériel pour l'enseignement technique et professionnel) et de l'importance relative des investissements réalisés. Les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves par classe plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle long. Les dépenses de fonctionnement matériel sont plus importantes pour les formations techniques.

## DÉFINITIONS

■ **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que l'intégralité des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extrascolaires et de formation continue.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **Prix.** Les dépenses et les coûts moyens sont exprimés en euros par élève et par an.

On parle de « prix courants » par opposition aux « prix constants » utilisés dans certaines études pour lesquelles on élimine l'effet de l'inflation.

■ **Indice moyen (indice nouveau majoré).** Réellement perçu en moyenne au 1<sup>er</sup> janvier 2001 ; il tient compte de la répartition par échelon des effectifs dans chaque catégorie mais ne donne qu'une vision très approximative des salaires, puisque les diverses primes, indemnités, heures supplémentaires ne sont pas incluses, pas plus que l'indemnité de résidence, ni l'éventuel supplément familial de traitement.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

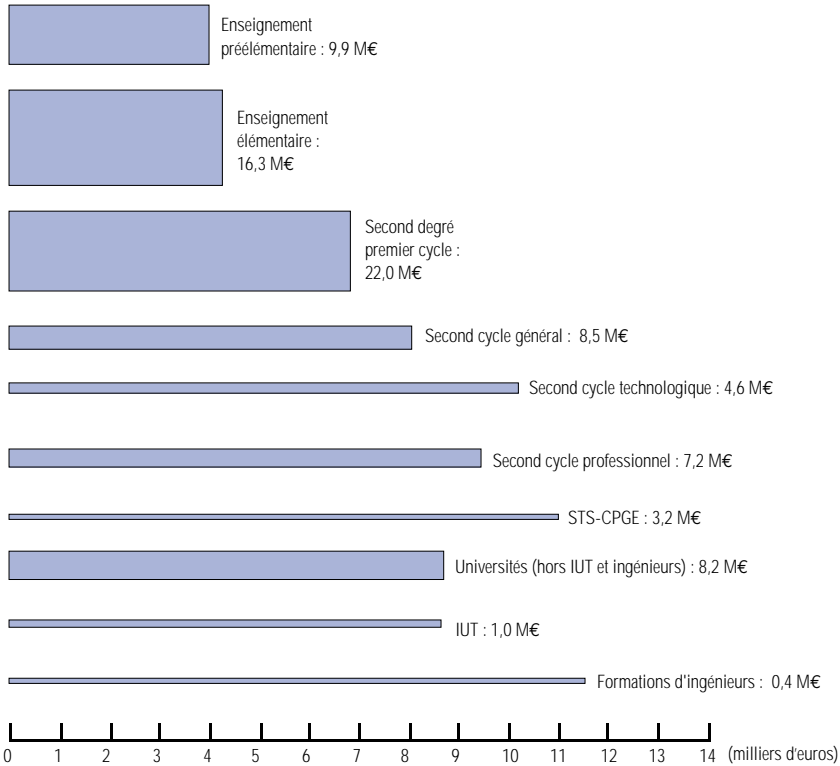
1 « Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49.

Le compte de l'éducation, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) - MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

**1** Dépense moyenne par élève et par étudiant, et dépense globale en 2001**Pour lire le graphique :**

Chaque rectangle représente un niveau d'enseignement. La base horizontale d'un rectangle est égale à la dépense moyenne par élève ou par étudiant, et la hauteur au nombre d'élèves ou d'étudiants. La surface représente donc la dépense totale pour le niveau d'enseignement considéré.

M€ = milliard d'euros.

1 million d'élèves {  = 1 milliard d'€

1000 € par élève

Activités	Effectifs (milliers)	Dépense moyenne par élève		Dépense globale	
		(milliers de F)	(milliers d'euros)	(milliards de F)	(milliards d'euros)
Enseignement préélémentaire	2 447,0	26,5	4,04	64,8	9,9
Enseignement élémentaire	3 773,1	28,3	4,31	106,9	16,3
Second degré, premier cycle	3 180,5	45,3	6,91	144,1	22,0
Second degré, second cycle général	1 043,3	53,5	8,16	55,8	8,5
Second degré, second cycle technologique	450,1	67,4	10,28	30,3	4,6
Second degré, second cycle professionnel	755,4	62,5	9,53	47,2	7,2
STS-CPGE	289,6	72,8	11,10	21,1	3,2
Universités (hors IUT et ingénieurs)	1 239,6	43,2	6,59	53,6	8,2
IUT	118,4	57,7	8,80	6,8	1,0
Formation d'ingénieurs	31,1	76,0	11,59	2,4	0,4

## PRÉSENTATION

En 2000, le budget de l'ensemble des EPLE du second degré s'élevait à près de 3,8 milliards d'€, à quoi il convient d'ajouter les sommes correspondant aux opérations de mutualisation les plus importantes : FARPI (environ 550 millions d'€) ; rémunération des aides-éducateurs (plus de 800 millions d'€) ; et rémunération des personnels sous contrat emploi-solidarité (environ 300 millions d'€) (pouvant ou non être gérés sous forme de mutualisation selon l'académie). La recette moyenne par élève (fonds versés directement à ces établissements mutualisateurs exclus) s'élève à environ 840 €, de un peu moins de 600 pour un collégien à plus de 1 055 par lycéen de LEGT, 1 450 par lycéen de LP et près de 3 400 par élève d'EREA. Ces moyennes recouvrent d'importantes disparités selon les formations proposées : ainsi les LP du secteur « production » ont un budget par élève plus important que ceux du secteur « service », selon la taille de l'établissement, sa localisation... Un collège rural encaisse en moyenne par élève une somme représentant 1,4 fois celle d'un collège urbain **2**. Cette différence vient en grande partie des frais de demi-pension et d'internat assumés par les familles, représentant par élève plus de 355 € en collège rural, contre 222 en collège urbain hors ZEP et 136 en collège urbain en ZEP. La part des élèves internes ou demi-pensionnaires est en effet beaucoup plus importante dans le rural (85,7 %) que dans l'urbain (57,8 %, et 32,4 % dans les collèges en ZEP).

Pour l'ensemble des établissements, les recettes liées à la demi-pension et à l'internat représentent plus du tiers des ressources. Les collectivités locales financent 32 % du budget. L'État assure 18,5 % des recettes, surtout dans le domaine social : bourses, aides, fonds sociaux ; mais il verse aussi des subventions pour l'achat des manuels scolaires, l'organisation des examens, etc., et surtout verse directement aux établissements mutualisateurs environ 312 millions d'€ pour la rémunération des personnels d'internat et 773 millions d'€ pour celle des emplois-jeunes. Depuis l'exercice 2000, les établissements sont appelés à gérer les « contributions versées par les parents pour les voyages scolaires » (près de 3 % de l'ensemble des recettes, jusqu'à 5 % dans les collèges).

Les établissements dépensent surtout pour assurer le fonctionnement matériel (entretien, viabilisation) et administratif (31,5 % des dépenses de fonctionnement). Le service de restauration et d'hébergement absorbe près de 30 % des dépenses, dont 6,4 % versés aux FARPI au titre des contributions des établissements à la rémunération du personnel d'internat. Les dépenses pédagogiques proprement dites ne représentent que 17,5 % de l'ensemble ; celles pour les bourses et aides 14,5 % pour l'ensemble des établissements, mais presque le quart de la section fonctionnement dans les LP.

## DÉFINITIONS

■ **Budget des EPLE.** Du fait de la décentralisation, la plupart des établissements publics du second degré sont devenus des EPLE dotés d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Le chef de l'établissement et le gestionnaire préparent le budget annuel, voté par le conseil d'établissement, et comprenant une section « fonctionnement » et une section « opérations en capital » regroupant l'ensemble des opérations financières, classées par chapitre traduisant l'objet des dépenses et la nature des recettes. Les comptes financiers (transmis aux autorités de tutelle) en retracent l'exécution. Le plan comptable des EPLE (nomenclature, articulation des comptes) est inspiré du plan comptable général.

■ **Champ.** Seulement les établissements ayant statut d'EPLE. Les données d'autres organismes rattachés aux EPLE mais ayant des comptabilités propres comme les GRETA, les CFA...sont également exclus.

■ **Charges des EPLE.** Le budget des établissements ne prend en compte qu'une part modeste des charges afférentes à l'établissement. Les enseignants et la plupart des non-enseignants sont payés par l'État qui assure aussi le « premier équipement » de l'établissement. Les collectivités locales de rattachement prennent en charge les dépenses concernant les bâtiments et peuvent distribuer directement du matériel. Notons que ce qui est une charge pour un établissement peut être une ressource pour un autre, en particulier dans le cas des conventions de restauration ou d'accueil d'un interne dans un autre établissement que le sien. Ces doubles comptes n'ont pas été éliminés des données présentées. Mais, dans le cas de transferts d'un établissement à l'autre en raison de mutualisations non isolées ici, on a éliminé les doubles comptes en prenant en compte les produits au niveau des établissements qui les reçoivent en premier et les dépenses dans l'établissement qui assure la gestion mutualisée.

■ **Mutualisation.** Certains établissements, dits mutualisateurs, assurent des tâches spécifiques de gestion pour un ensemble d'autres établissements. Par exemple un FARPI par académie rémunère le personnel d'internat pour l'ensemble des établissements de l'académie. Un ou plusieurs établissements par département assurent la rémunération des aides-éducateurs, y compris ceux du premier degré. À côté de ces grosses opérations existent des mutualisations plus modestes (GRETA, EMOP par exemple).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Application COFI-pilotages, année civile 2000.

## 1 Recettes des établissements publics du second degré – Exercice 2000 (France métropolitaine)

	(En millions d'€)			Effectifs année civile 2000 (2)	(en €) Recettes/ élève
	Sections		Total des recettes		
	Fonctionnement	Capital			
Collèges	1 482,2	50,9	1 533,1	2 567 099	597,2
LEGT	1 434,8	114,0	1 548,8	1 467 200	1 055,7
LP	594,1	60,0	654,1	450 861	1 450,8
EREA	35,4	3,5	38,9	11 448	3 394,1
<b>Ensemble second degré</b>	<b>3 546,5</b>	<b>228,4</b>	<b>3774,9</b>	<b>4 496 608</b>	<b>839,5</b>
<b>Mutualisation (1) :</b>					
FARPI (3)	550,9		550,9		
Rémunération des emplois-jeunes	800,5		800,5		
Rémunérations des personnels sous contrat emploi-solidarité (mutualisé ou non)	298,8		298,8		

(1) Une partie de ces recettes, en particulier dans le cas des FARPI, sont des transferts venant des établissements.

(2) Deux tiers des effectifs de l'année scolaire 1999-2000 plus un tiers de ceux de l'année scolaire 2000-2001.

(3) FARPI : Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.

## 2 Recette moyenne par collégien selon le type d'établissement – Exercice 2000 (Hors FARPI, rémunération des emplois-jeunes et des CES) (France métropolitaine)

	Collèges ruraux	Collèges urbains en ZEP	Collèges urbains hors ZEP	Ensemble des collèges
	422,6	428,9	333,8	356,9
<b>Total des recettes hors hébergement</b>				
<b>dont :</b>				
Subventions du ministère pour :				
- manuels scolaires	16,4	16,2	16,3	16,3
- fonds social des collèges	7,6	11,3	6,1	7,0
- fonds social des cantines	8,8	9,4	6,8	7,4
- divers	25,6	29,0	14,1	17,5
Subventions de l'État pour bourses et aides	35,0	70,0	29,1	36,1
Subventions des autres ministères et autres organismes publics (hors CNASEA) (1)	7,9	11,8	7,8	8,5
Subventions des collectivités locales	226,3	224,5	186,4	196,0
Taxe d'apprentissage	2,6	5,3	3,7	3,8
Produits des locations, ventes, financiers, dons et legs	11,5	8,7	9,0	9,2
Recettes liées à l'hébergement	355,2	136,4	222,2	220,5
<b>Total</b>	<b>777,7</b>	<b>565,4</b>	<b>556,0</b>	<b>577,4</b>

(1) CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

## 3 Répartition des recettes et des dépenses des établissements publics du second degré de la section fonctionnement – Exercice 2000 (%) (hors rémunération du personnel d'internat, des emplois-jeunes et des CES) (France métropolitaine)

	Collèges	EREA	LP	LEGT	Ensemble
<b>Recettes</b>					
Service de restauration et d'hébergement	38,2	23,9	20,8	36,2	34,3
Subventions de l'État pour bourses, aides, fonds sociaux	8,8	15,9	23,1	14,3	13,5
Autres subventions de l'État	5,9	2,6	5,0	4,2	5,0
Subventions des collectivités locales	34,0	43,1	32,3	29,9	32,2
Autres subventions publiques (hors CNASEA)	1,4	2,1	1,3	1,2	1,3
Contribution des parents pour les voyages scolaires	5,0	0,3	0,4	1,8	2,9
Ressources propres (y compris taxe d'apprentissage)	2,2	5,9	8,7	3,9	4,1
Autres	4,5	6,2	8,4	8,5	6,7
<b>Total recettes</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Dépenses</b>					
Services de restauration et d'hébergement	34,3	20,1	18,6	29,3	29,4
dont versement aux FARPI	7,3		3,9	6,7	6,4
Aides et bourses	10,5	16,7	24,2	14,6	14,5
Viabilisation, entretien, administration	31,0	42,9	27,6	33,1	31,5
Dépenses pédagogiques	15,9	16,9	25,3	15,9	17,5
Dépenses péri- et parascolaires	7,5	1,0	1,3	3,5	4,8
Autres	0,8	2,4	3	3,6	2,3
<b>Total dépenses</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## PRÉSENTATION

Les établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale ont reçu 823,7 millions d'euros en 2000 au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 1999.

Les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré ont reçu 26 % du financement total, les centres de formation d'apprentis (CFA) 50 % et les établissements d'enseignement supérieur 24 %.

Plus des quatre cinquièmes de la taxe (81,7 %) ont été reçus par l'intermédiaire des organismes collecteurs. Pour les CFA, ce pourcentage dépasse les 84 % **1**.

En moyenne, pour chaque élève des sections ouvrant droit à la taxe d'apprentissage, un établissement public du second degré a reçu 100 euros (89 pour un lycée professionnel, 103 pour un lycée et 122 pour un collège), un établissement privé sous contrat du second degré a reçu 2,8 fois plus et un établissement du second degré privé hors contrat plus de vingt fois plus. Au niveau de l'enseignement supérieur un établissement privé a perçu, en moyenne environ 1 600 euros par étudiant, son homologue du secteur public près de 244 euros **2**.

## DÉFINITIONS

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses dont notamment les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la Direction de la programmation et du développement (DPD) recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ **Organismes collecteurs.** Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, organismes agréés. Les organismes collecteurs peuvent recevoir les subventions des entreprises et les versent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (premières formations technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : CPA, CPPN, SES, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel (lycées professionnels), toutes les sections.

Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, laboratoires, le secteur paramédical, les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises informatiques appliquées à la gestion (MIAGE), les maîtrises de sciences de gestion, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Taxe d'apprentissage reçue en 2000 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 1999) », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Taxe d'apprentissage reçue en 2000 », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 87.45, 88.34, 89.49, 91.15, 92.09, 93.45, 94.41, 95.45, 97.52. *Tableaux statistiques*, n° 5670, 5738, 5843, 5973, 6042, 6228, 6308, 6394, 6487, 6532.

## 1 Taxe d'apprentissage reçue en 2000 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 1999) (France métropolitaine)

Établissements	Taxe reçue (milliers d'euros)				Taxe moyenne par élève	
	Directement des entreprises	Par organisme collecteur	Total		Euros	Francs (pour mémoire)
			(milliers de €)	(milliers de F. pour mémoire)		
<b>CFA et CPA annexés (Public + Privé)</b>	<b>64 315,2</b>	<b>340 959,5</b>	<b>405 274,7</b>	<b>2 658 428</b>	<b>1 278,6</b>	<b>8 387</b>
<b>Second degré public :</b>						
Collèges	3 249,5	10 684,2	13 933,7	91 399	122,6	804
EREA	266,7	691,6	958,4	6 286	116,3	763
Lycées professionnels	10 422,7	32 710,0	43 132,7	282 932	88,6	581
LEGT	10 190,2	37 893,7	48 083,9	315 409	103,1	676
Sections d'apprentissage	390,7	1 871,5	2 262,2	14 839	858,6	5 632
<b>Total second degré public</b>	<b>24 519,8</b>	<b>83 851,0</b>	<b>108 370,8</b>	<b>710 866</b>	<b>100,6</b>	<b>660</b>
<b>Second degré privé sous contrat :</b>						
de type collège (1 <sup>er</sup> cycle)	704,3	2 824,6	3 528,9	23 148	363,4	2 384
de type LP (2 <sup>nd</sup> degré professionnel)	9 201,0	26 742,9	35 943,9	235 777	279,4	1 833
de type LEGT (2 <sup>nd</sup> cycle long)	5 287,9	26 475,9	31 763,7	208 356	233,7	1 533
Sections d'apprentissage	402,5	6 434,9	6 837,3	44 850	3 895,8	25 555
<b>Total second degré privé sous contrat</b>	<b>15 595,6</b>	<b>62 478,2</b>	<b>78 073,8</b>	<b>512 131</b>	<b>281,9</b>	<b>1 849</b>
<b>Total second degré privé hors contrat</b>	<b>2 973,5</b>	<b>20 036,6</b>	<b>23 010,1</b>	<b>150 937</b>	<b>2 355,9</b>	<b>15 454</b>
<b>Total second degré</b>	<b>43 088,9</b>	<b>166 365,8</b>	<b>209 454,8</b>	<b>1 373 933</b>	<b>152,9</b>	<b>1 003</b>
Supérieur public	18 536,4	62 744,1	81 280,5	533 165	243,5	1 597
Supérieur privé	16 389,9	95 024,4	111 414,3	730 830	1 627,4	10 675
<b>Total supérieur</b>	<b>34 926,3</b>	<b>157 768,5</b>	<b>192 694,8</b>	<b>1 263 995</b>	<b>477,2</b>	<b>3 130</b>
<b>Total autres bénéficiaires</b>	<b>8 587,1</b>	<b>7 682,8</b>	<b>16 269,9</b>	<b>106 724</b>	-	-
<b>Total général</b>	<b>150 917,6</b>	<b>672 776,6</b>	<b>823 694,2</b>	<b>5 403 080</b>	<b>393,5</b>	<b>2 581</b>

## 2 Taxe d'apprentissage reçue en moyenne par académie en 2000 (Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	131,7	1 033,5	359,0
Amiens	115,6	1 211,4	477,0
Besançon	156,6	1 015,2	268,0
Bordeaux	128,8	683,1	442,7
Caen	135,4	862,9	299,3
Clermont-Ferrand	179,6	1 000,2	336,2
Corse	96,3	1 033,0	211,1
Créteil	165,3	1 049,2	358,0
Dijon	150,2	1 110,6	362,4
Grenoble	196,8	1 403,8	359,2
Lille	102,6	1 400,4	512,1
Limoges	146,8	1 187,6	261,9
Lyon	258,2	2 001,7	513,6
Montpellier	91,0	835,6	184,0
Nancy-Metz	93,8	1 047,0	271,4
Nantes	141,3	717,4	337,1
Nice	65,9	618,2	318,0
Orléans-Tours	166,9	975,7	282,0
Paris	437,4	3 418,7	874,8
Poitiers	112,7	694,9	316,2
Reims	115,7	1 229,2	244,7
Rennes	117,8	780,5	276,4
Rouen	116,9	1 104,8	346,5
Strasbourg	181,9	931,2	302,9
Toulouse	170,9	1 009,8	309,5
Versailles	140,6	2 467,5	871,4
<b>Total France métr.</b>	<b>146,0</b>	<b>1 271,4</b>	<b>462,1</b>

## PRÉSENTATION

En 2001-2002, 1 348 750 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,1 % des élèves du second degré (y compris les EREA) ont bénéficié d'une bourse nationale : 26,9 % dans les établissements publics et 12,9 % dans les établissements privés. Avec respectivement plus de 56,5 % dans le secteur public et plus de 23,3 % dans le secteur privé, les DOM ont, en proportion, plus du double d'élèves boursiers que la France métropolitaine.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : nettement plus élevé en second cycle professionnel (35,7 %) qu'en second cycle général (16,3 %).

Les bourses nationales de collège, devenues en 1994-1995 et jusqu'en 1997-1998 des aides à la scolarité versées par les caisses d'allocations familiales, ont été rétablies à la rentrée 1998. En 2001, elles concernent près de 775 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,2 % des collégiens : 26,1 % dans les collèges publics et 11,1 % dans les collèges privés **1**.

Une bourse nationale de lycée a été attribuée en 2001-2002 à 574 350 jeunes, soit 25,4 % des élèves des lycées et EREA de France métropolitaine et des DOM : 27,9 % pour l'enseignement public et 15,5 % pour l'enseignement privé. Depuis 1983, la bourse attribuée aux élèves de lycée professionnel a été scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources des familles, et la prime de qualification, fixe, d'un montant de 428,55 euros pour les élèves de troisième année de CAP, l'ensemble des élèves de BEP ou CAP en deux ans, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Une prime d'équipement, dont le montant a été doublé à la rentrée 2001-2002, égal à 336 euros, est attribuée aux élèves pour certaines formations. D'autre part, une prime de 213,43 euros est attribuée depuis 1986 à l'entrée en seconde, depuis 1990 à l'entrée en première et depuis 1993 à l'entrée en terminale.

## DÉFINITIONS

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué selon un barème national de détermination. Ce barème est établi en fonction de la valeur du rapport calculé entre les ressources et les charges de la famille, rapport appelé « quotient familial », ainsi que de l'établissement de scolarisation et du cycle d'enseignement suivi.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège, devenues en 1994-1995 des aides à la scolarité versées par les caisses d'allocations familiales, sont rétablies à partir de la rentrée 1998. Elles comportent trois taux annuels différents : 54,9 euros, 176,1 euros et 282,9 euros.

■ **Bourses de lycées.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle, et de CPA de CFA. La part est l'unité d'attribution d'une bourse. Depuis 1994-1995, il n'y a plus qu'un seul montant de part pour les élèves de second cycle. En 2001-2002, pour tous les élèves boursiers de lycée, ce montant est de 39,36 euros et le nombre de parts accordées est fonction du cycle d'enseignement suivi.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** « Boursiers du second degré en 2001-2002 », document de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO B2) du ministère de l'Éducation nationale, sous-direction de la prévision et des moyens, bureau du budget, des crédits et des aides à la scolarité.

## 1 Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Public + Privé	
	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %
<b>En collèges</b>						
Taux : 54,9 euros	298 877		37 628		336 505	
Taux : 176,1 euros	177 294		18 227		195 521	
Taux : 282,9 euros	152 123		14 719		166 842	
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>628 294</b>	<b>24,6</b>	<b>70 574</b>	<b>10,9</b>	<b>698 868</b>	<b>21,8</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>702 028</b>	<b>26,1</b>	<b>72 365</b>	<b>11,1</b>	<b>774 393</b>	<b>23,2</b>
<b>En lycées (2)</b>						
<b>Premier cycle :</b>	<b>12 506</b>	<b>39,5</b>	<b>6 061</b>	<b>32,2</b>	<b>18 567</b>	<b>36,8</b>
Sixième à troisième (y compris EREA)	2 156		176		2 332	
Classes technologiques (y compris CPA de CFA)	10 350		5 885		16 235	
Nombre de parts/élève	7,7		7,6		7,6	
Montant/élève (euros)	303		299		299	
<b>Second cycle :</b>						
<b>Second cycle professionnel :</b>						
(moins 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années de CAP 3 ans)	205 757	39,1	33 547	23,2	239 304	35,7
Nombre de parts/élève	9,8		9,5		9,8	
Montant/élève (euros)	386		374		386	
Primes d'équipement (3)	37 590		3 768		41 358	
Primes à la qualification (4)	155 820		24 187		180 007	
Primes d'entrée en seconde (5)	-		-		-	
Primes d'entrée en première (5)	23 905		4 408		28 313	
Primes d'entrée en terminale (5)	23 762		4 463		28 225	
<b>Second cycle général et technologique :</b>						
<b>Enseignement général</b>	<b>161 313</b>	<b>18,3</b>	<b>20 019</b>	<b>8,6</b>	<b>181 332</b>	<b>16,3</b>
Nombre de parts/élève	7,4		7,3		7,4	
Montant/élève (euros)	291		287		291	
Primes d'équipement (3)	-		-		-	
Primes d'entrée en seconde (5)	64 014		7 466		71 480	
Primes d'entrée en première (5)	37 737		5 063		42 800	
Primes d'entrée en terminale (5)	36 692		5 091		41 783	
<b>Enseignement technologique</b>	<b>79 328</b>	<b>28,6</b>	<b>11 185</b>	<b>16,7</b>	<b>90 513</b>	<b>26,2</b>
Nombre de parts/élève	9,5		9,2		9,5	
Montant/élève (euros)	374		362		374	
Primes d'équipement (3)	6 709		706		7 415	
Primes d'entrée en seconde (5)	302		51		353	
Primes d'entrée en première (5)	33 611		4 888		38 499	
Primes d'entrée en terminale (5)	37 094		5 261		42 355	
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>240 641</b>	<b>20,8</b>	<b>31 204</b>	<b>10,6</b>	<b>271 845</b>	<b>18,6</b>
<b>Total général lycées (France métropolitaine)</b>	<b>458 904</b>	<b>26,7</b>	<b>70 812</b>	<b>15,3</b>	<b>529 716</b>	<b>24,3</b>
dont : bourses nouvelles	144 032		20 544		164 576	
Nombre de parts/élève	8,5		8,2		8,5	
<b>Total général lycées (France métropolitaine + DOM)</b>	<b>501 527</b>	<b>27,9</b>	<b>72 831</b>	<b>15,5</b>	<b>574 358</b>	<b>25,4</b>
dont : bourses nouvelles	157 880		21 045		178 925	
Nombre de parts/élève	8,7		8,3		8,6	

(1) Pourcentage de boursiers dans l'ensemble des élèves.

(2) Valeur d'une part en lycée : 39,36 euros.

(3) Prime d'équipement : 336 euros.

(4) Prime à la qualification : 428,55 euros.

(5) Prime d'entrée en seconde, première ou terminale : 213,43 euros.



## PRÉSENTATION

À la rentrée 2001, l'ensemble des principales aides financières accordées aux étudiants de l'enseignement supérieur concerne plus de 488 000 étudiants, soit une augmentation de 2 %. Après un recul important à la rentrée 1996 et une stagnation en 1997, le nombre d'étudiants aidés a repris sa progression depuis quatre ans avec plus de 88 000 aides supplémentaires allouées depuis la rentrée 1997. Dans le même temps, les effectifs du supérieur se stabilisent, le taux d'étudiants aidés est passé de 23,6 % à 29,5 %.

À l'université, cette part continue d'augmenter. Plus de 27 % des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides du ministère sont aidés, soit 0,8 % de plus qu'à la rentrée 2000.

Dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) habilitées à recevoir des boursiers, près de 37 % des élèves sont aidés. Les attributions de bourses sur critères sociaux concernent, hors allocations d'études, 463 000 étudiants sur la France métropolitaine et les DOM, effectif en hausse de 2,3 % par rapport à la précédente rentrée. Elles représentent 95 % des aides aux étudiants. Leurs montants s'échelonnent, cette année, de 1 278 € à 3 456 €, hors échelon zéro qui ne donne droit qu'à une exonération des droits d'inscriptions et de sécurité sociale. Le montant moyen d'une aide reçue par un étudiant boursier sur critères sociaux (hors allocations d'études) est de 2 469 € en 2001.

Les bourses sur critères universitaires ont diminué de 13,6 % à la rentrée 2001. Les étudiants en DESS peuvent, depuis cette année, postuler à une bourse sur critères sociaux, ce qui explique cette forte diminution. Leurs montants s'échelonnent de 3 456 € à 4 077 €.

## DÉFINITIONS

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées, chaque année, les principales aides destinées aux étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études et prêts d'honneur.

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille, appréciées selon un barème national. Ce barème détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro à l'échelon 5 (3 456 €). Ces bourses sont réservées aux étudiants en premier et deuxième cycles ou en DESS, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, du fait de la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Bourses sur critères universitaires :** bourses de service public, bourses de diplôme d'études approfondies (DEA) et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), et bourses d'agrégation.

■ **Les bourses de mérite** ont été mises en place à la rentrée 1998. Elles sont attribuées, après examen du dossier, à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention « très bien », et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA), l'École nationale de la magistrature (ENM) ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses sont contingentées (nombre de bourses limité par académie). L'aide accordée est de 6 102 €.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Une nouvelle définition est utilisée depuis cette année ; les effectifs et pourcentages des années précédentes ont été recalculés selon cette nouvelle définition. Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population étudiante concernée, estimée par :

- les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, les DEA, les DESS et jusqu'à la 6<sup>e</sup> année des études de santé),
- les étudiants inscrits en première année d'IUFM,
- les élèves des STS et CPGE publiques du ministère ou sous sa tutelle,
- les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs publiques du ministère ou sous sa tutelle, ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

« Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur », *Tableaux statistiques*, à paraître. *Note d'information*, 02.10.

## 1 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière accordée dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Ensemble des aides (1)</b>	<b>268 785</b>	<b>414 105</b>	<b>398 723</b>	<b>399 645</b>	<b>413 964</b>	<b>456 714</b>	<b>478 600</b>	<b>488 059</b>
En % du nombre d'étudiants concernés (2)	19,5	24,1	23,3	23,6	24,7	27,4	28,6	29,5
dont :								
<b>Université :</b>								
Étudiants aidés (3)	185 526	280 176	266 335	272 897	283 906	319 870	335 187	339 038
En % du nombre d'étudiants concernés (2)	17,5	21,2	20,4	21,3	22,5	25,5	26,6	27,4
<b>CPGE et STS :</b>								
Étudiants aidés (3)	63 521	85 269	85 616	85 029	86 484	92 106	97 989	100 089
En % du nombre d'étudiants concernés (2)	25,5	32,3	31,5	30,9	31,5	33,5	35,7	36,7

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris les AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998).

(2) Chiffre estimé en 1990-1991.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

## 2 Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires	Bourses de mérite	Allocations d'études	Total bourses France métr. + DOM (2)	Prêts d'honneur
Total université	326 781	11 970	287		339 038	
dont :						
Droit, sciences économiques	72 371	3 559	197		76 127	
Lettres, arts, sciences humaines	116 862	3 839	30		120 731	
Sciences	46 682	3 966	6		50 654	
Disciplines médicales	15 774	222	42		16 038	
STAPS	13 139	128			13 267	
IUT	41 805		2		41 807	
IUP	11 246	45	1		11 292	
Filière ingénieurs	8 902	211	9		9 122	
CPGE	12 953		167		13 120	
STS	86 968		1		86 969	
Écoles d'ingénieurs	9 838	129	27		9 994	
Autres écoles	13 423	446	91		13 960	
Facultés privées	2 253	22			2 275	
IUFM-CFPP	10 768				10 768	
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>462 984</b>	<b>12 567</b>	<b>573</b>	<b>9 074</b>	<b>485 198</b>	<b>2 861</b>

(1) Sans allocations d'études.

(2) Sans allocations d'études, ni prêts d'honneur, ni bourses de voyage.

## 3 Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

### Bourses sur critères sociaux (1)

	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	Exonération	7,4
1 <sup>er</sup> échelon	1 278	18,8
2 <sup>e</sup> échelon	1 926	10,8
3 <sup>e</sup> échelon	2 475	11,1
4 <sup>e</sup> échelon	3 015	10,9
5 <sup>e</sup> échelon	3 456	41,1
<b>Ensemble</b>		<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>		<b>462 984</b>

(1) Sans allocations d'études.

### Bourses sur critères universitaires

	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Service public	3 456	5,4
DEA	3 780	56,0
DESS	3 780	25,7
Agrégation	4 077	12,8
Ensemble		100,0
Effectif		12 567

## PRÉSENTATION

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes. Les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur, le fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE), les aides aux transports (carte « Imagine R »), l'allocation de logement social (ALS), l'aide personnalisée au logement (APL), auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt de 1 200 F (182,9 €) pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. Les avantages fiscaux pour déduction de pensions alimentaires ne sont pas pris en compte en 2001 car nous ne disposons pas de données sur leur montant. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros et atteignent 4 297,4 millions d'euros en 2001, ce qui correspond à un taux d'évolution de 22 % en prix courants et de 15 % en prix constants.

**Les œuvres universitaires.**

Les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2001-2002, 187 421 places et ont servi 57 millions de repas par an. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,3 euros. Pour cette même année scolaire 2001-2002, les résidences universitaires pouvaient accueillir 149 525 étudiants et le tarif de la redevance mensuelle était en moyenne de 112,6 euros.

## DÉFINITIONS

■ **ALS.** L'allocation de logement à caractère social (ALS) a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, jeunes travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce quels que soient son âge, sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le Fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **APL.** L'aide personnalisée au logement (APL) a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logement déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le Fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CROUS.** Centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FAVE.** Fonds d'amélioration de la vie étudiante.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

**Sources**

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ; CNAF ; Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

**1 Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'€)**

Nature des aides	1995	2001	Évolution 2001 / 1995	
			aux prix courants	aux prix constants
<b>AIDES DE L'ÉTAT</b>				
<i>Aides budgétaires :</i>				
Aides directes				
- Bourses (43-71)	927,7	1 299,4	40,1 %	31,8 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	852,2	26,7 %	19,2 %
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	114,3	122,0	6,7 %	0,4 %
- Aide au transport (carte " Imagine R ")		12,1		
<b>Total Aides directes</b>	<b>1 714,6</b>	<b>2 285,7</b>	<b>33,3 %</b>	<b>25,4 %</b>
Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	293,4	15,8 %	8,9 %
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	13,8	7,6 %	1,3 %
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	45,6	443,6 %	411,5 %
<b>Total Aides indirectes</b>	<b>274,6</b>	<b>352,7</b>	<b>28,4 %</b>	<b>20,9 %</b>
<b>Total Aides budgétaires</b>	<b>1 989,2</b>	<b>2 638,4</b>	<b>32,6 %</b>	<b>24,8 %</b>
<i>Aides fiscales (1) :</i>				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 079,9	14,6 %	7,9 %
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	167,0	33,6 %	25,7 %
<b>Total Aides fiscales</b>	<b>1 067,1</b>	<b>1 247,0</b>	<b>16,9 %</b>	<b>9,9 %</b>
<b>Total des aides de l'État (budgétaires et fiscales)</b>	<b>3 056,4</b>	<b>3 885,4</b>	<b>27,1 %</b>	<b>19,6 %</b>
<b>AUTRES AIDES</b>				
<i>Versements des régimes sociaux :</i>				
- Aide personnalisée au logement (APL)	73,2	76,2	4,2 %	- 2,0 %
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	323,6	- 13,7 %	- 18,8 %
Total Régimes sociaux	448,3	399,8	- 10,8 %	- 16,1 %
<i>Versements des universités (FAVE)</i>	<b>6,1</b>	<b>12,1</b>	<b>98,8 %</b>	<b>87,0 %</b>
Total Autres aides	454,4	412,0	- 9,3 %	- 14,7 %
Total général	3 510,8	4 297,4	22,4 %	15,2 %

(1) Hors avantage fiscal pour déduction des pensions alimentaires, évaluée en 1995 à 0,3 milliard d'euros.

**2 Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)**

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de lits gérés par les CROUS	146 712	148 267	149 723	149 549	149 162	149 189	149 525
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	180 290	184 305	186 700	186 910	187 165	187 421
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	66 500 000	64 800 000	63 325 000	62 110 000	60 755 000	57 060 000

Réf.	Titre	Page
11.1	La population scolaire et universitaire des DOM-TOM ; évolution	290
11.2	Premier degré et premier cycle du second degré dans les DOM	292
11.3	Les seconds cycles du second degré dans les DOM	294
11.4	Les flux d'élèves dans les DOM	296
11.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	298
11.6	Les enseignements adaptés par spécialité de formations dans les DOM	300
11.7	Les CAP et BEP par spécialité de formations dans les DOM	302
11.8	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations dans les DOM	304
11.9	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	306
11.10a	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	308
11.10b	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	310
11.11	Les diplômés dans les DOM	312
11.12	Les enseignants du second degré public par corps ou grade dans les DOM	314
11.13	Les personnels dans les DOM	316

## PRÉSENTATION

20 600 élèves ont été scolarisés en 2001-2002 dans les écoles privées des départements d'outre-mer et un peu plus de 81 000 dans les écoles publiques et privées de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon **1**. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics.

En 2001-2002, les établissements des DOM accueillent près de 222 500 élèves dans l'enseignement du second degré (y compris l'enseignement adapté : SEGPA). La part du secteur public y est un peu plus élevée que dans le premier degré (92,7 %). Dans les TOM, on a recensé un peu plus de 47 500 élèves. À Mayotte, tous les établissements appartiennent au secteur public, pour 77 % des établissements de Polynésie française et 66 % de ceux de Saint-Pierre-et-et-Miquelon. **2**.

Depuis la rentrée 1998, les effectifs du second degré dans les départements d'outre-mer ne cessent d'augmenter : + 3 500 élèves (soit + 1,6 %) à la rentrée 2000 et près de 3 000 élèves (soit + 1,4 %) à la rentrée 2001. La progression des effectifs se retrouve aussi bien dans le premier cycle (+ 2 290), l'enseignement adapté (+ 182), le second cycle général et technologique (+ 159) que dans le second cycle professionnel (+ 358) où les effectifs avaient diminué à la rentrée précédente de 457 élèves, soit - 1,3 % **3**.

Les effectifs des départements d'outre-mer scolarisés dans le supérieur augmentent de 0,6 % ; l'augmentation porte sur les universités (hors IUT) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les effectifs diminuent dans les sections de techniciens supérieurs (STS) ainsi que dans les Instituts universitaires de technologie (IUT) **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Départements d'outre-mer (DOM)**. Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion.

■ **Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier (TOM)**. Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

■ **CP,CM2**. Cours préparatoire, cours moyen deuxième année. Première et dernière classes du cycle élémentaire.

■ **CLIS**. Classes d'intégration scolaire.

■ **IUT**. Instituts universitaires de technologie.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du premier degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public, Privé. 1999-2000 », *Tableaux statistiques*.

**2** Base centrale de pilotage (BCP).

**3** Système d'information SISE (enquête n° 45) ; Enquête n° 26 (écoles de commerce).

## 1 Effectifs des écoles, nombre de classes et d'écoles dans les DOM-TOM en 2001-2002 (1) (2)

	DOM					Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total			
Préélémentaire	2 092	938	895	3 053	6 978	332	13 326	15 212
CP-CM2	3 883	2 117	1 593	5 891	13 484	469	23 178	27 366
Classes d'initiation	-	-	-	-	-	-	-	22
Classes d'adaptation	-	-	-	-	-	-	-	311
CLIS	151	-	-	-	151	-	500	331
<b>Total premier degré</b>	<b>6 126</b>	<b>3 055</b>	<b>2 488</b>	<b>8 944</b>	<b>20 613</b>	<b>801</b>	<b>37 004</b>	<b>43 242</b>
Nombre d'écoles maternelles (3)	134	85	40	175	434	3	83	61
- Nombre de classes	...	...	...	...	...	13	263	345
Nombre d'écoles élémentaires et spéciales (3)	218	188	93	656	1 155	6	205	177
- Nombre de classes	...	...	...	...	...	38	1 404	1 513

(1) DOM : les effectifs d'élèves sont ceux du seul secteur privé, les données du secteur public n'étant pas disponibles.

(2) Mayotte, Wallis-et-Futuna : résultats non disponibles.

(3) Public + Privé.

## 2 Effectifs des établissements du second degré dans les DOM-TOM en 2001-2002 (1) (Public + Privé)

	DOM					Saint-Pierre-et-Miquelon	Mayotte	Polynésie française
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total			
Premier cycle	30 693	28 125	14 301	59 182	132 301	397	11 888	19 451
SEGPA	1 345	1 645	637	2 212	5 839	-	-	253
Second cycle professionnel	8 229	7 728	2 899	15 151	34 007	101	1 333	6 432
Second cycle général et technologique	12 503	11 917	3 602	22 303	50 325	119	3 389	5 850
<b>Total second degré</b>	<b>52 770</b>	<b>49 415</b>	<b>21 439</b>	<b>98 848</b>	<b>222 472</b>	<b>617</b>	<b>16 610</b>	<b>31 986</b>
% Public	90,4	92,3	92,1	94,2	92,7	66,1	100,0	77,1
CPGE	203	247	-	331	781	-	-	40
STS	1 512	1 665	184	2 614	5 975	-	63	440
Divers	19	6	-	-	25	-	-	-

(1) Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna : résultats non disponibles.

## 3 Évolution des effectifs scolaires et universitaires dans les DOM (Public + Privé)

	1980-1981	1990-1991	1994-1995	1995-1996 (1)	1996-1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001 (1)	2001-2002 (1)
Préélémentaire	72 248	88 444	97 048	...	...	96 726	96 002	96 219	...	...
CP-CM2, classes d'adaptation et d'initiation	194 938	156 658	159 169	...	...	167 789	170 336	170 929	...	...
Enseignement spécialisé du premier degré	3 716	3 508	2 779	...	...	2 974	3 133	3 363	...	...
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>270 902</b>	<b>248 610</b>	<b>258 996</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>267 489</b>	<b>269 471</b>	<b>270 511</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
1 <sup>er</sup> cycle du 2 <sup>nd</sup> degré	119 779	114 752	123 289	124 622	125 694	126 289	126 863	127 710	130 011	132 301
Enseignement adapté du 2 <sup>nd</sup> degré	3 441	5 682	5 609	5 606	5 486	5 390	5 479	5 555	5 657	5 839
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	25 601	29 477	30 235	30 043	31 151	32 330	33 551	34 106	33 649	34 007
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	21 797	36 443	43 011	43 349	45 506	46 618	47 684	48 588	50 166	50 325
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>170 618</b>	<b>186 354</b>	<b>202 144</b>	<b>203 620</b>	<b>207 837</b>	<b>210 627</b>	<b>213 577</b>	<b>215 959</b>	<b>219 483</b>	<b>222 472</b>
CPGE		48	282	372	496	675	510	624	735	821
STS	593	2 750	4 322	4 820	5 330	5 592	5 810	5 621	5 835	5 651
IUT		35	105	72	189	216	285	385	417	387
Universités (hors IUT)	3 359	10 897	17 534	20 044	20 105	20 021	19 942	20 699	21 129	21 411
Écoles de commerce		122	302	252	231	228	239	233	344	350
<b>Total supérieur</b>	<b>3 952</b>	<b>13 852</b>	<b>22 545</b>	<b>25 560</b>	<b>26 351</b>	<b>26 732</b>	<b>26 786</b>	<b>27 562</b>	<b>28 460</b>	<b>28 620</b>

(1) Données du premier degré non disponibles.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, dans les départements d'outre-mer (DOM), le premier degré privé scolarisait près de 20 750 élèves, tandis que le secteur public en scolarisait près de 250 000. Ce partage entre secteurs public et privé était sensiblement identique dans les écoles élémentaires et dans les écoles maternelles. La part de l'enseignement privé était nettement plus faible dans les DOM (7,7 %) qu'en France métropolitaine **1**.

Cette même année, on avait constaté une légère augmentation des effectifs du préélémentaire dans les écoles des DOM (+ 0,2 %) ainsi que des effectifs de l'élémentaire (CP à CM2) (+ 0,4 %).

En 2001-2002, dans les DOM, le premier cycle du second degré (secteurs public et privé) accueille 132 300 élèves et 92,9 % de ceux-ci sont scolarisés dans les établissements publics (contre 79 % en métropole). Dans le secteur privé, la part des filles est un peu plus importante que dans le secteur public ; ces parts restent quasiment stables par rapport à la rentrée 2000. L'enseignement adapté du second degré public totalise en 2001 un peu moins de 6 000 élèves et la part des filles continue à diminuer légèrement : de 29,9 à 29,5 % **2 3**.

**Avertissement :** les données du premier degré ne sont pas disponibles pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002.

## DÉFINITIONS

■ **Préélémentaire, élémentaire.** L'enseignement préélémentaire est la première étape du cycle scolaire. Il accueille les enfants successivement en petite, moyenne et grande sections, soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles primaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales. L'enseignement élémentaire, qui lui fait suite, se déroule du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2). Préélémentaire et élémentaire constituent le premier degré.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Premier cycle du second degré.** Après le CM2, les élèves abordent le premier cycle du second degré, de la sixième à la troisième, (y compris enseignements adaptés).

■ **Quatrième aménagée (aide et soutien).** Classe de quatrième accueillant des élèves en difficulté et dont les horaires et les programmes sont spécialement aménagés.

■ **Troisième d'insertion.** Les élèves qui entrent dans cette classe sont des élèves en difficulté, *a priori* issus de la quatrième aménagée. Ils seront préparés à un BEP, voire à la classe de seconde.

■ **L'enseignement adapté du second degré** est représenté dans les DOM-TOM par les SEGPA qui n'existent que dans le secteur public ; il n'y a pas d'EREA.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1** Fichiers d'enquête du premier degré.
- 2 3** Base centrale de pilotage (BCP).



## 1 Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 1999-2000 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Petite section	16 055	15 589	<b>31 644</b>	1 246	1 173	<b>2 419</b>	17 301	16 762	<b>34 063</b>
Moyenne section	14 464	13 804	<b>28 268</b>	1 097	1 141	<b>2 238</b>	15 561	14 945	<b>30 506</b>
Grande section	14 908	14 288	<b>29 196</b>	1 249	1 205	<b>2 454</b>	16 157	15 493	<b>31 650</b>
CP	16 995	15 657	<b>32 652</b>	1 277	1 430	<b>2 707</b>	18 272	17 087	<b>35 359</b>
CE1	17 015	16 021	<b>33 036</b>	1 341	1 403	<b>2 744</b>	18 356	17 424	<b>35 780</b>
CE2	15 581	15 116	<b>30 697</b>	1 325	1 399	<b>2 724</b>	16 906	16 515	<b>33 421</b>
CM1	15 412	14 889	<b>30 301</b>	1 279	1 404	<b>2 683</b>	16 691	16 293	<b>32 984</b>
CM2	15 167	15 171	<b>30 338</b>	1 233	1 406	<b>2 639</b>	16 400	16 577	<b>32 977</b>
Classes d'initiation	16	11	<b>27</b>	-	-	-	16	11	<b>27</b>
Classes d'adaptation	241	140	<b>381</b>	-	-	-	241	140	<b>381</b>
CLIS	2 228	997	<b>3 225</b>	86	52	<b>138</b>	2 314	1 049	<b>3 363</b>
<b>Total premier degré</b>	<b>128 082</b>	<b>121 683</b>	<b>249 765</b>	<b>10 133</b>	<b>10 613</b>	<b>20 746</b>	<b>138 215</b>	<b>132 296</b>	<b>270 511</b>

(1) Les données du premier degré ne sont pas disponibles pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002.

## 2 Les effectifs du premier cycle du second degré par sexe dans les DOM en 2001-2002

	Public			Privé			Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Sixième	17 428	16 354	<b>33 782</b>	1 178	1 294	<b>2 472</b>	<b>36 254</b>
Cinquième	15 565	15 566	<b>31 131</b>	1 038	1 318	<b>2 356</b>	<b>33 487</b>
Quatrième d'aide et de soutien	451	281	<b>732</b>	-	-	-	<b>732</b>
Quatrième hors aide et soutien	14 488	14 822	<b>29 310</b>	1 063	1 196	<b>2 259</b>	<b>31 569</b>
Troisième générale	12 121	13 336	<b>25 457</b>	891	1 132	<b>2 023</b>	<b>27 480</b>
Troisième d'insertion	1 455	738	<b>2 193</b>	22	18	<b>40</b>	<b>2 233</b>
Quatrième technologique	6	6	<b>12</b>	87	7	<b>94</b>	<b>106</b>
Troisième technologique	19	14	<b>33</b>	132	59	<b>191</b>	<b>224</b>
UPI	137	64	<b>201</b>	-	-	-	<b>201</b>
Classes-relais	4	-	<b>4</b>	-	-	-	<b>4</b>
CLIPA	5	6	<b>11</b>	-	-	-	<b>11</b>
<b>Total premier cycle du second degré</b>	<b>61 679</b>	<b>61 187</b>	<b>122 866</b>	<b>4 411</b>	<b>5 024</b>	<b>9 435</b>	<b>132 301</b>
% de filles			<b>49,8</b>			<b>53,2</b>	<b>50,0</b>
<b>Enseignement adapté du second degré</b>	<b>4 117</b>	<b>1 722</b>	<b>5 839</b>	-	-	-	<b>5 839</b>
% de filles			<b>29,5</b>				
Nombre de collèges			<b>174</b>			<b>20</b>	<b>194</b>
Nombre de divisions			<b>5 561</b>			<b>325</b>	<b>5 886</b>

## 3 Répartition des élèves de SEGPA par cycle et par sexe dans les DOM en 2001-2002 (1)

	Garçons	Filles	Total
<b>Formation générale :</b>	<b>2 913</b>	<b>1 178</b>	<b>4 091</b>
Sixième	933	399	1 332
Cinquième	942	367	1 309
Quatrième	1 038	412	1 450
<b>Formation professionnelle :</b>	<b>1 204</b>	<b>544</b>	<b>1 748</b>
Troisième	1 007	411	1 418
Première année de CAP2	115	77	192
Seconde année de CAP2	82	56	138
<b>Total DOM</b>	<b>4 117</b>	<b>1 722</b>	<b>5 839</b>

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

## PRÉSENTATION

Plus de 84 300 élèves sont, en 2001-2002, scolarisés en second cycle professionnel, général et technologique dans les départements d'outre-mer (DOM) pour l'ensemble des secteurs.

34 000 élèves se retrouvent en second cycle professionnel ; leurs effectifs ont augmenté de 360 élèves (soit + 1,1 %). Ces élèves sont proportionnellement plus nombreux dans les DOM qu'en métropole (40,3 % des effectifs du second cycle du second degré dans les DOM, 31,3 % en métropole). Ils sont, plus souvent qu'en métropole, dans des établissements publics (respectivement 91,5 % et 78,2 %). La part des filles, (qui avait augmenté légèrement entre les rentrées 1997 et 1998), diminue aux rentrées 1999 et 2000 pour s'établir à 45,2 % en 2001 **1**.

Le second cycle général et technologique accueille un peu plus de 50 50 300 élèves dont 92,0 % dans les établissements publics (pour seulement 79,5 % en métropole). Les effectifs qui avaient augmenté entre les rentrées 1999 et 2000 de 1 578 élèves (+ 3,2 %) ne connaissent en 2001 qu'une très légère croissance : + 160 160 élèves, soit + 0,3 %. Sur la période 1990-2000, la croissance annuelle moyenne s'établit toutefois à près de 3,4 %. Les filles représentent 57,8 % des effectifs et sont toujours majoritaires, sauf dans les premières et terminales scientifiques (où leur part est respectivement de 47,1 % et de 46,0 %). Leur part, qui était en léger recul par rapport à 1999-2000, reste stable à la rentrée 2000 et augmente très légèrement en 2001 **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Classes de CAP en un, deux ou trois ans, de BEP en un ou deux ans, de baccalauréat professionnel en un, deux ou trois ans, et de brevet des métiers d'art (BMA) en deux ou trois ans.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat de l'enseignement général (littéraire, scientifique, et économique et social), au baccalauréat technologique (sciences et technologies industrielles, sciences et techniques de laboratoire, sciences et technologies tertiaires et sciences médico-sociales), au brevet de technicien (BT).

■ **En seconde.** La seconde spéciale accueille les élèves titulaires d'un CAP préparé en trois ans. Depuis la rentrée 1999, la classe de seconde générale et technologique est une classe de détermination. Elle comprend des enseignements communs à tous les élèves, deux enseignements de détermination au choix, auxquels peut s'ajouter le choix d'un seul enseignement facultatif.

■ **En première.** La première d'adaptation accueille les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Base centrale de pilotage (BCP).

## 1 Effectifs par sexe du second cycle professionnel du second degré dans les DOM en 2001-2002

	Public			Privé			Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
CAP en 1 an	-	-	-	1	20	21	21
CAP en 2 ans	3 054	1 684	4 738	281	164	445	5 183
CAP en 3 ans	175	181	356	-	-	-	356
BEP en 2 ans	10 364	8 869	19 233	747	734	1 481	20 714
BEP en 1 an	-	-	-	-	4	4	4
Bac professionnel en 1 an	14	-	14	2	8	10	24
Bac professionnel en 2 ans	3 472	3 134	6 606	377	543	920	7 526
Mentions complémentaires	125	38	163	-	-	-	163
Brevets des métiers d'arts	15	1	16	-	-	-	16
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>17 219</b>	<b>13 907</b>	<b>31 126</b>	<b>1 408</b>	<b>1 473</b>	<b>2 881</b>	<b>34 007</b>
% de filles			44,7			51,1	45,2
Nombre de lycées professionnels			32			15	47
Nombre de divisions			1004			131	1 135

## 2 Effectifs par sexe du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM en 2001-2002

	Public			Privé			Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Seconde</b>	<b>6 995</b>	<b>9 747</b>	<b>16 742</b>	<b>542</b>	<b>721</b>	<b>1 263</b>	<b>18 005</b>
dont :							
Générale et technologique	6 985	9 730	16 715	542	721	1 263	17 978
Spécifique	10	17	27	0	0	0	27
<b>Première générale et technologique</b>	<b>6 268</b>	<b>8 244</b>	<b>14 512</b>	<b>584</b>	<b>785</b>	<b>1 369</b>	<b>15 881</b>
dont :							
Scientifique	2 111	1 886	3 997	221	189	410	4 407
Littéraire	410	1 745	2 155	21	98	119	2 274
Économique et sociale	974	1 615	2 589	110	193	303	2 892
Technologique	2 398	2 520	4 918	168	242	410	5 328
Adaptation	375	478	853	64	63	127	980
<b>Terminale générale et technologique</b>	<b>6 286</b>	<b>8 753</b>	<b>15 039</b>	<b>560</b>	<b>840</b>	<b>1 400</b>	<b>16 439</b>
dont :							
Scientifique	2 183	1 852	4 035	222	198	420	4 455
Littéraire	406	1 950	2 356	29	163	192	2 548
Économique et sociale	1 015	1 830	2 845	121	179	300	3 145
Autres	2 682	3 121	5 803	188	300	488	6 291
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>19 549</b>	<b>26 744</b>	<b>46 293</b>	<b>1 686</b>	<b>2 346</b>	<b>4 032</b>	<b>50 325</b>
% de filles			57,8			58,2	57,8
Nombre de lycées			56			17	73
Nombre de divisions			2 246			242	2 488

## PRÉSENTATION

Le taux de redoublement de 6<sup>e</sup> continue à décroître (- 0,3 point), mais reste à un niveau très élevé (12,1). Cette année encore, il est supérieur d'un peu plus de trois points à celui de métropole (9 %), qui, quant à lui, baisse régulièrement depuis 1996, abstraction faite du pic de 1997. En 5<sup>e</sup>, le taux de redoublement demeure assez stable depuis cinq ans ; il s'établit à 5,7 % à la rentrée 2001 contre 5,6 % à la rentrée 2000. En métropole, ce taux a baissé de presque un demi-point en 2001.

En 4<sup>e</sup>, le taux reste stable et égal à 8,4 % ; il suit la même lente décroissance qu'en métropole, et en diffère peu (8,1 % en métropole à la rentrée 2001).

À l'issue de la 3<sup>e</sup>, le taux de redoublement atteint 6,5 % après avoir diminué fortement à la rentrée 2000 : 9,0 %, puis 6,3 %. En métropole, la baisse de 2000 a été suivie par une autre, bien plus faible en 2001.

Le taux d'entrée en seconde (depuis la 3<sup>e</sup> générale) avait, entre les rentrées 1997 et 1998, brusquement augmenté de près de 5 points. Revenu à 50,5 % à la rentrée 1998, il a continué à augmenter à la rentrée 2000, atteignant 55,5 % mais rediminue en 2001 pour se fixer à 54,0. En métropole, ce taux progressait légèrement depuis 1998, mais a retrouvé en 2001 un niveau inférieur à 1998 (60,6 %).

Après une diminution de 2 points en 2000, l'orientation en BEP a retrouvé en 2001 un niveau proche de celui de 1999 (32,4 %). Elle reste toutefois plus forte dans les DOM qu'en métropole où ce taux est de 21,9 % **1**.

À l'issue d'un BEP, 34,4 % des élèves préparent un baccalauréat professionnel et 10,1 % (essentiellement en entrant au niveau de la 1<sup>re</sup>) un bac technologique. Ces prolongations d'études en fin de CAP ou de BEP sont sensiblement moins fréquentes qu'en métropole, où les taux sont respectivement de 38,2 % et de 15,2 % **2**.

Les taux de redoublement pour le second cycle général et technologique, qui avaient baissé entre les rentrées 1999 et 2000, restent élevés. Toutefois, les écarts avec la métropole ne sont plus aussi importants que dans le passé, notamment pour la seconde de détermination où il n'est que de 1,4 points ; il était de 2 points jusqu'en 1999, et avait presque disparu en 2000. Les taux de redoublement et de sortie restent plus élevés qu'en métropole ; 9,9 % et 3,6 % contre 8,1 % et 2,5 %. L'écart tend à diminuer, mais est resté stable cette année. En terminale, l'écart est de 4 points (17,6 % contre 13,7 %), situation qui perdure depuis 1998.

## DÉFINITIONS

■ **Flux d'élèves.** Les élèves de chaque classe sont répartis en 2000-2001 (lignes) selon la position scolaire occupée l'année suivante (colonnes). On a ainsi l'image du mouvement des élèves à l'issue d'une année. Les pourcentages d'élèves calculés pour chaque classe indiquent l'orientation prise par les élèves d'une même classe à l'issue d'une année scolaire (**1** à **3**).

■ **Les sorties.** Lorsque l'élève n'a pas 16 ans, elles représentent principalement des entrées en apprentissage ou des inscriptions dans des établissements scolaires hors tutelle de l'Éducation nationale (Agriculture notamment). Elles résultent aussi des mouvements migratoires entre les DOM et le reste du territoire.

■ **Taux de sortie.** Nombre de sorties à un niveau donné rapporté à l'effectif de ce niveau en 2001-2002.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Fichier de l'enquête dans les établissements du second degré (2001-2002).

## Les flux d'élèves dans les DOM

**1 Flux d'élèves du premier cycle dans les DOM de 2000-2001 à 2001-2002**

(% , Public + Privé)

Classe d'origine en 2000-2001	Effectifs 2000-2001	Classe d'accueil en 2001-2002									Sorties (3)	Ensemble	
		6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> (1)	3 <sup>e</sup> (2)	4 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> techno.	BEP ou CAP2, 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> années	CPA, CLIPA	CAP3	Seconde			
CM2	32 948	96,3						0,2				3,5	100,0
6 <sup>e</sup>	36 425	12,1	86,8	0,1	0,0	0,0		0,1				0,9	100,0
5 <sup>e</sup>	32 071		5,7	92,3	0,1	0,2	0,1	0,0				1,6	100,0
4 <sup>e</sup>	31 585			8,4	88,2	0,3	0,1	0,0				3,0	100,0
3 <sup>e</sup>	27 522				6,5	0,1	32,4			54,0		6,8	100,0
4 <sup>e</sup> technologique	116			2,6	6,0	87,1	0,9			0,0		3,5	100,0
3 <sup>e</sup> technologique	240				0,0	3,8	72,5			0,0	0,8	22,9	100,0

(1) Y compris la 4<sup>e</sup> aménagée.(2) Y compris la 3<sup>e</sup> d'insertion.

(3) Les sorties sont calculées par solde avec l'effectif de 2000-2001 (voir la rubrique « Définitions »).

**2 Flux d'élèves du second cycle professionnel dans les DOM de 2000-2001 à 2001-2002**

(% , Public + Privé)

Classe d'origine en 2000-2001	Effectifs 2000-2001	Classe d'accueil en 2001-2002						Sorties	Ensemble
		CAP 3 ans	BEP + CAP 2 + MC	Bac professionnel	Seconde	Première	Terminale		
1 <sup>re</sup> année CAP 3 ans	147	76,2	2,7					21,1	100,0
2 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	108	75,9	0,9					23,2	100,0
3 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	99	7,1	10,1	4,0				78,8	100,0
1 <sup>re</sup> année CAP 2 ans	2 691	0,0	81,1					19,0	100,0
2 <sup>e</sup> année CAP 2 ans	1 794	0,6	28,0	3,8	0,1			67,6	100,0
1 <sup>re</sup> année BEP 2 ans	10 488	0,0	87,7					12,3	100,0
2 <sup>e</sup> année BEP 2 ans	10 662	0,1	14,3	34,4	0,4	10,1		40,8	100,0
Mentions complémentaires	182	0,0	2,2	9,9				87,9	100,0
1 <sup>re</sup> année bac pro	3 896	0,0	0,1	86,3		0,1		13,6	100,0
2 <sup>e</sup> année bac pro	3 512	0,0	0,4	7,1		0,3	0,4	91,8	100,0

**3 Flux d'élèves du second cycle général et technologique dans les DOM de 2000-2001 à 2001-2002** (% , Public + Privé)

Classe d'origine en 2000-2001	Effectifs 2000-2001	Classe d'accueil en 2001-2002						Sorties	Ensemble
		1 <sup>re</sup> année BEP CAP2	2 <sup>e</sup> année BEP CAP2	Seconde	Première	Terminale	Bac pro		
Seconde	18 380	7,3	0,2	17,3	71,8			3,3	100,0
Première	15 778	0,1	0,0		9,9	86,2	0,2	3,6	100,0
Terminale	16 008	0,0	0,0			17,6	0,1	82,2	100,0

## PRÉSENTATION

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente et moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation est en train de changer, en particulier grâce au plan de développement de quatre ans mis en place depuis 1998, qui a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation en lycée. Ainsi, les taux d'accès en Guadeloupe et en Martinique sont-ils plus élevés que la moyenne métropolitaine. Le taux d'accès de La Réunion, s'il est plus bas, s'explique par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. La situation de la Guyane s'explique en partie par sa géographie physique, qui entraîne des difficultés particulières de scolarisation et, plus globalement, de développement des infrastructures. Les différences entre garçons et filles ne sont pas plus importantes qu'en métropole, à degré d'urbanisation comparable. L'enseignement technologique et professionnel joue un rôle plutôt plus important qu'en métropole.

La prise en compte des voies de formation hors MEN n'augmente les chiffres ci-contre que de deux à trois points, moitié moins qu'en métropole. L'apprentissage est en effet sensiblement moins présent dans les départements d'outre-mer.

Il est rappelé que les chiffres ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès d'une génération (longitudinaux).

## DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes terminales générale, technologique et professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les enfants, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

## POUR EN SAVOIR PLUS

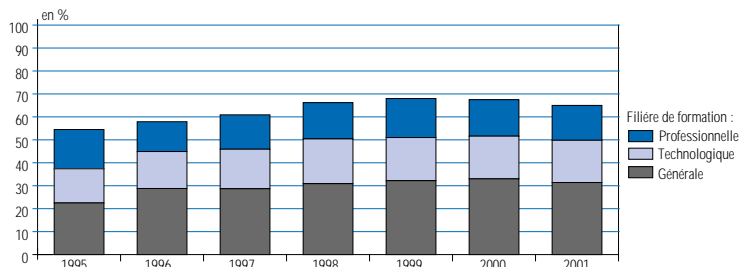
(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

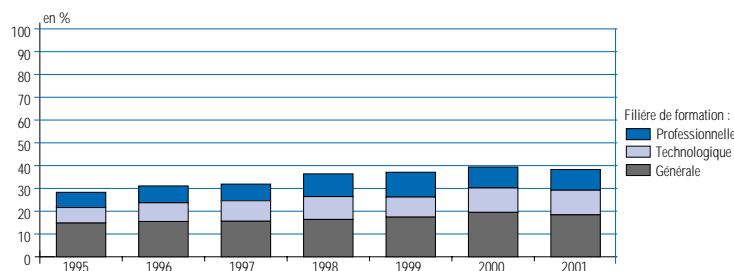
1 2 Système d'information SCOLARITÉ.

## 1 Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM (MEN)

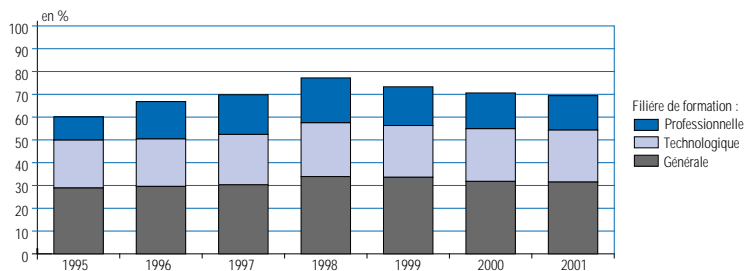
Guadeloupe :



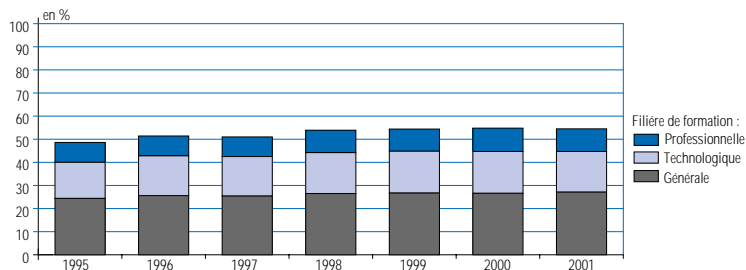
Martinique :



Guyane :



La Réunion :



## 2 Taux d'accès sexués au niveau IV de formation dans les DOM (rentrée scolaire 2001)

	Filles	Garçons	Ensemble
Guadeloupe	74,6 %	55,6 %	64,9 %
Guyane	43,1 %	33,7 %	38,3 %
Martinique	79,8 %	59,0 %	69,4 %
La Réunion	64,3 %	45,2 %	54,5 %

## PRÉSENTATION

Dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), un peu moins de 1 800 élèves (dont 31,1 % de filles) suivent à la rentrée 2001 une formation professionnelle dans les départements d'outre-mer pour le secteur public (il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé). Comme en métropole, nombreux sont les élèves qui abandonnent la formation après la classe de troisième : seuls 13,5 % de ces derniers se retrouvent en 1<sup>re</sup> année de CAP 2 ans.

Un peu moins de neuf garçons sur dix suivent une formation appartenant au domaine de la production : parmi eux, 21 % se forment aux métiers du bois et de l'ameublement, 18,9 % se retrouvent dans le bâtiment (construction, couverture et finitions), 16,3 % suivent les spécialités agroalimentaires, alimentation, cuisine, et 14,4 % celles des structures métalliques.

Dans le domaine des services, plus de 85 % des garçons suivent une formation dans les spécialités plurivalentes des services à la collectivité, et 9,2 % dans celles préparant à l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme.

Dans le domaine de la production, 44 % des filles se trouvent dans les formations agroalimentaires, alimentation, cuisine ; 16 % dans l'habillement et moins de 10 % dans l'aménagement paysager.

Dans le domaine des services, 94,9 % des filles se répartissent entre les spécialités plurivalentes des services à la collectivité (84,7 %) ainsi que dans les formations au nettoyage, à l'assainissement et à l'environnement (10,2 %). Les formations à l'agroalimentaire tiennent une place plus importante qu'en métropole.

Il n'y a pas d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans les départements d'outre-mer.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Ils sont en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, dans des établissements spéciaux (SEGPA ; EREA [en métropole]). Le ministère en charge de la Santé a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'éducation spécialisée) et les GCA (groupes de classes-ateliers) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Généralement intégrés dans des collèges, ils scolarisaient des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

Voir aussi

*Notes d'Information*, 96.06, 00.13, 00.44.



## 1 Effectifs d'élèves préparant un CAP ou un BEP par spécialité de formations dans les DOM en 2001-2002

Public	Garçons	Filles	Total
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	22	5	27
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	29	8	37
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	-
213 Forêts, espaces naturels, faune	-	-	-
214 Aménagement paysager	80	28	108
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	6	8	14
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	172	170	342
222 Transformations chimiques et apparentées	-	-	-
223 Métallurgie	-	-	-
224 Matériaux de construction	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	-	-	-
226 Papier, carton	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	5	2	7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	27	3	30
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	-	-	-
232 Bâtiment : construction et couverture	117	9	126
233 Bâtiment : finitions	82	4	86
234 Travail du bois et de l'ameublement	221	36	257
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	29	5	34
241 Textile	25	12	37
242 Habillement	15	62	77
243 Cuirs et peaux	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	22	3	25
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-
252 Moteurs et mécanique auto	43	6	49
254 Structures métalliques	152	26	178
255 Électricité, électronique	5	-	5
<b>2 Ensemble du domaine de la production</b>	<b>1 052</b>	<b>387</b>	<b>1 439</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	-	-	-
311 Transport, manutention, magasinage	-	-	-
312 Commerce, vente	2	2	4
314 Comptabilité, gestion	-	-	-
320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	-
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-
326 Informatique, traitement de l'information	-	-	-
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-
331 Santé	-	-	-
332 Travail social	-	-	-
333 Enseignement, formation	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	14	6	20
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	-	-	-
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	130	133	263
341 Aménagement territoire, développement, urbanisme	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, environnement	6	16	22
344 Sécurité des biens et des personnes	-	-	-
<b>3 Ensemble du domaine des services</b>	<b>152</b>	<b>157</b>	<b>309</b>
999 Toutes spécialités	-	-	-
<b>Ensemble des formations (effectifs)</b>	<b>1 204</b>	<b>544</b>	<b>1 748</b>
%	68,9	31,1	100,0

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé.

## PRÉSENTATION

Dans les DOM, 26 300 élèves préparent un CAP ou un BEP en 2001-2002 dans un collège ou un lycée professionnel (pour l'ensemble des secteurs public et privé).

Près de 51 % de ces élèves suivent une formation du domaine des services, pour 56 % en métropole. Ainsi, dans les DOM, les formations du secteur de la production scolarisent une part des effectifs plus importante qu'en métropole. Ces formations sont même majoritaires en Martinique et en Guyane.

Le secteur public scolarise pratiquement autant d'élèves dans les formations du domaine de la production (12 360 élèves) que dans celles du domaine des services (11 967 élèves). Les établissements privés accueillent à peine 7,4 % des effectifs, dont plus des deux tiers suivent des formations du domaine des services (67,9 %). Dans ce domaine, les élèves se trouvent essentiellement dans les formations préparant à la comptabilité et à la gestion (39,5 %), au commerce et à la vente (23,3 %) ou au secrétariat et à la bureautique (21 %).

Dans le secteur d'enseignement public, à ces groupes de formations il faut ajouter les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales où près de 12 % des effectifs sont scolarisés.

En année terminale, les filles représentent 44,7 % des effectifs. Elles se forment plus fréquemment que les garçons à des métiers du domaine des services, dans lequel elles représentent 85,8 % des effectifs. Dans les formations du domaine de la production, elles se préparent essentiellement aux métiers de l'habillement où elles représentent plus de 53,2 % des effectifs, ou encore en agroalimentaire, alimentation, cuisine où elles sont plus de 16 %. Dans le domaine des services, on les retrouve, comme en métropole, dans les formations au secrétariat et à la bureautique (32 %), à la comptabilité et la gestion (21,9 %), dans le commerce et la vente (17,4 %) ou encore dans les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (13,7 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés des DOM sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un CAP en un, deux ou trois ans, ou un BEP en un ou deux ans. Les mentions complémentaires ne sont pas incluses.

Les élèves qui préparent ces diplômes par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis (CFA) ne sont pas pris en compte ici. Ils étaient 215 000 en 2001-2002 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (voir chapitre 5 « Les apprentis »).

Les élèves des établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont recensés à part. Ils étaient plus de 68 000 dans les classes préparant au certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) et au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) en 2001-2002 (France métropolitaine et départements et territoires d'outre-mer) (voir 4.26 « L'enseignement agricole »).

■ **Spécialités de formations.** Une nouvelle nomenclature des spécialités de formations remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a été demandée au Conseil national d'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales. Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé sa vocation générale. Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Banque centrale de pilotage (BCP).  
*Annuaire statistique 2001-2002* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.  
 « Les apprentis en 2001-2002 », *Note interne*, enquête n° 10, MEN, DPD C4.

## 1 Effectifs d'élèves préparant un CAP ou un BEP par spécialité de formations dans les DOM en 2001-2002 (1)

	Public	Privé	Total	En année terminale	
				Total	dont filles
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	37	-	37	19	3
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	28	-	28	11	1
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	46	-	46	24	22
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	588	124	712	286	128
223 Métallurgie	40	-	40	13	9
225 Plasturgie, matériaux composites	29	9	38	10	2
227 Énergie, génie climatique	564	44	608	295	12
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	167	23	190	67	8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	674	6	680	325	33
232 Bâtiment : construction et couverture	558	-	558	238	2
233 Bâtiment : finitions	914	50	964	429	37
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 433	16	1 449	683	24
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	12	-	12	-	-
242 Habillement	947	-	947	435	421
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	673	15	688	324	4
251 Mécanique générale et de précision, usinage	422	42	464	210	6
252 Moteurs et mécanique auto	1 132	137	1 269	613	19
254 Structures métalliques	1 264	18	1 282	602	5
255 Électricité, électronique	2 832	143	2 975	1 434	56
<b>Ensemble du domaine de la production</b>	<b>12 360</b>	<b>627</b>	<b>12 987</b>	<b>6 018</b>	<b>792</b>
311 Transport, manutention, magasinage	197	-	197	93	32
312 Commerce, vente	2 437	308	2 745	1 277	837
314 Comptabilité, gestion	2 895	523	3 418	1 750	1 054
321 Journalisme et communication	58	-	58	22	6
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	101	-	101	44	21
323 Techniques de l'image et du son	16	-	16	-	-
324 Secrétariat, bureautique	2 992	278	3 270	1 613	1 537
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 395	4	1 399	685	657
332 Travail social	200	9	209	101	95
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	791	53	844	399	227
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	-	38	38	22	-
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	259	61	320	166	153
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	-	22	22	8	6
343 Nettoyage, assainissement, environnement	521	-	521	258	169
344 Sécurité des biens et des personnes	105	28	133	60	11
<b>Ensemble du domaine des services</b>	<b>11 967</b>	<b>1 324</b>	<b>13 291</b>	<b>6 498</b>	<b>4 805</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>24 327</b>	<b>1 951</b>	<b>26 278</b>	<b>12 516</b>	<b>5 597</b>

(1) Les élèves des mentions complémentaires aux CAP et BEP ne figurent pas dans ce tableau.

## PRÉSENTATION

L'ensemble des préparations aux baccalauréats professionnels accueille à la rentrée 2001, dans les départements d'outre-mer, un peu plus de 7 500 élèves pour l'ensemble des secteurs public et privé.

Les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont, comme en métropole, plus nombreux dans les domaines des services : 58,8 %. Dans le secteur privé, ils sont, contrairement à la métropole, sous-représentés avec seulement 12,3 % des élèves.

Dans le domaine des services pour le secteur privé, 90 % des élèves sont rassemblés dans trois spécialités : comptabilité-gestion (45,9 %), secrétariat-bureautique (28,9 %) et dans les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (13,5 %). Dans le secteur public, les élèves se trouvent répartis entre la comptabilité et la gestion (29,8 %), le secrétariat et la bureautique (29,7 %) et les formations au commerce et à la vente (20,4 %).

Dans le domaine de la production, pour le secteur privé, ils sont 94,3 % à être répartis entre les formations en moteurs et mécanique auto (43,8 %), électricité-électronique (27,8 %) et énergie-génie climatique (22,7 %). Dans le secteur public, 48,5 % des élèves se partagent entre les métiers de l'électricité et de l'électronique (22,4 %), de la mécanique et de l'électricité (15,2 %) et des moteurs et mécanique auto (10,9 %).

En année terminale, les filles représentent 48,6 % des effectifs (pour 46,8 % en métropole). Comme en métropole, la quasi-totalité d'entre elles sont scolarisées dans le domaine pluritechnologique des services (90,7 %). Dans ce domaine, elles sont regroupées en secrétariat-bureautique (38,2 %), comptabilité-gestion (27,5 %), commerce et vente (16,7 %) et spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (9,2 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un baccalauréat professionnel.

Les élèves des établissements dépendant du ministère en charge de l'Agriculture sont recensés à part. Ils sont près de 16 800 dans les classes préparant au baccalauréat professionnel agricole (dans un établissement agricole) en 2001-2002 (France entière, c'est-à-dire France métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer) et un peu moins de 15 000 dans celles préparant au brevet technique agricole (BTA).

■ **Spécialités de formations.** Une nouvelle nomenclature des spécialités de formations remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a été demandée au Conseil national de l'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales. Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé sa vocation générale. Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Base centrale de pilotage (BCP)

## 1 Effectifs d'élèves préparant un CAP ou un BEP par spécialité de formations dans les DOM en 2001-2002 (1)

	Public	Privé	Total	En année terminale		
				Garçons	Filles	Total
200 Technologies industrielles fondamentales	21	-	21	9	-	9
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	-	-
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie agricole	-	-	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	-	-	-	-	-	-
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	-	-	-	-
214 Aménagement paysager	-	-	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	-	-	-	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	19	-	19	-	-	-
222 Transformations chimiques et apparentées	-	-	-	-	-	-
223 Métallurgie	-	-	-	-	-	-
224 Matériaux de construction	-	-	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	-	-	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	201	40	241	104	4	108
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	246	-	246	104	16	120
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	46	-	46	19	4	23
232 Bâtiment : construction et couverture	162	-	162	76	1	77
233 Bâtiment : finitions	205	-	205	82	11	93
234 Travail du bois et de l'ameublement	234	-	234	108	4	112
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-
241 Textile	-	-	-	-	-	-
242 Habillement	164	-	164	5	88	93
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	448	-	448	208	12	220
251 Mécanique générale et de précision, usinage	19	-	19	7	-	7
252 Moteurs et mécanique auto	321	77	398	175	3	178
253 Mécanique aéronautique et spatiale	12	10	22	-	-	-
254 Structures métalliques	187	-	187	88	5	93
255 Électricité, électronique	659	49	708	339	12	351
<b>2 Ensemble du domaine de la production</b>	<b>2 944</b>	<b>176</b>	<b>3 120</b>	<b>1 324</b>	<b>160</b>	<b>1 484</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	-	-	-	-	-	-
311 Transport, manutention, magasinage	161	-	161	26	48	74
312 Commerce, vente	755	88	843	113	262	375
314 Comptabilité, gestion	1 101	346	1 447	251	431	682
320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	-	-	-	-
321 Journalisme et communication	48	-	48	17	7	24
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	-	-	-	-	-	-
323 Techniques de l'image et du son	-	-	-	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	1 096	218	1 314	24	598	622
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	250	102	352	16	144	160
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	164	-	164	45	31	76
343 Nettoyage, assainissement, environnement	117	-	117	11	44	55
<b>Ensemble du domaine des services</b>	<b>3 692</b>	<b>754</b>	<b>4 446</b>	<b>503</b>	<b>1 565</b>	<b>2 068</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>6 636</b>	<b>930</b>	<b>7 566</b>	<b>1 827</b>	<b>1 725</b>	<b>3 552</b>

(1) Les élèves des brevets des métiers d'art (BMA) sont aussi compris dans ce tableau.

## PRÉSENTATION

Dans les départements d'outre-mer, plus de 200 000 élèves sont scolarisés à la rentrée 2001 dans les collèges et les lycées du secteur public. Les élèves de nationalité étrangère représentent 3,2 % de l'ensemble des effectifs.

Pour l'ensemble des établissements, près de 30 % des élèves appartiennent à une famille dont la personne responsable de l'élève est « sans activité professionnelle » et, pour plus de 18 % cette personne appartient à la catégorie « employés », ou encore à celle « ouvriers » pour un peu plus de 13 % d'entre eux.

Les élèves étrangers sont plus souvent issus d'une famille dont la personne responsable de l'élève est « sans activité professionnelle » (32 %) ou de la catégorie « ouvrier » (21,2 %) et moins souvent « employé ».

C'est dans les lycées professionnels que la personne responsable de l'élève est plus souvent sans activité professionnelle (près de 4 lycéens sur 10) et c'est dans les lycées d'enseignement général et technologique qu'elle l'est le moins (deux enfants sur 10) ; dans les collèges c'est plus de 3 enfants sur 10.

Dans les collèges et les lycées d'enseignement général et technologique, l'appartenance de la personne responsable de l'élève à la catégorie « sans activité professionnelle » ou « ouvriers » est, pour les enfants de nationalité étrangère, plus accentuée que pour les enfants français.

Dans les lycées d'enseignement professionnel, cette observation ne se vérifie que pour l'appartenance à la catégorie « ouvriers ».

Alors que pour l'ensemble des établissements, à peine plus de un français sur 10 est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrière, c'est deux enfants sur 10 pour ceux de nationalité étrangère. Ceci se vérifie dans tous les types d'établissement (1 à 4).

Dans les collèges de la métropole, moins de 10 % des enfants français font partie d'un ménage dont la personne responsable de l'élève appartient à la catégorie « sans activité professionnelle » (14 % pour les collégiens étrangers). Pour plus de la moitié des élèves étrangers et pour 29 % des enfants français, cette personne appartient à la catégorie « ouvriers ».

## DÉFINITIONS

■ **Les professions et catégories sociales (PCS)** sont celles de la « personne responsable de l'élève » :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que les personnes responsables de l'élève étant souvent les pères, les PCS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, etc.).

En pratique, les tableaux ne mentionnent que la catégorie socioprofessionnelle (CSP), qui correspond aux regroupements ci-dessus.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 4 Système d'information SCOLARITÉ.

## 1 Répartition des élèves de collège (hors SEGPA) par PCS de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) (1)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	2 925	2,5	123	2,6	3 048	2,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9 199	7,8	497	10,4	9 696	7,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8 798	7,5	117	2,4	8 915	7,3
Professions intermédiaires	11 857	10,1	134	2,8	11 991	9,8
Employés	20 935	17,7	670	14,0	21 605	17,6
Ouvriers	15 823	13,4	1 038	21,7	16 861	13,7
Retraités	1 499	1,3	36	0,8	1 535	1,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	3 445	2,9	163	3,4	3 608	2,9
Sans activité professionnelle	37 330	31,6	1 601	33,4	38 931	31,7
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	6 146	5,2	409	8,5	6 555	5,3
<b>Total</b>	<b>117 957</b>	<b>100,0</b>	<b>4 788</b>	<b>100,0</b>	<b>122 745</b>	<b>100,0</b>

(1) Distinction PCS/CSP : voir rubrique « Définitions ».

## 2 Répartition des élèves de LP par PCS de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) (1)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	613	2,7	10	2,3	623	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 238	5,4	51	11,8	1 289	5,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	531	2,3	12	2,8	543	2,3
Professions intermédiaires	1 410	6,2	15	3,5	1 425	6,1
Employés	4 066	17,8	55	12,8	4 121	17,8
Ouvriers	3 584	15,7	94	21,8	3 678	15,8
Retraités	544	2,4	9	2,1	553	2,4
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	966	4,2	7	1,6	973	4,2
Sans activité professionnelle	8 478	37,2	115	26,7	8 593	37,0
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	1 350	5,9	63	14,6	1 413	6,1
<b>Total</b>	<b>22 780</b>	<b>100,0</b>	<b>431</b>	<b>100,0</b>	<b>23 211</b>	<b>100,0</b>

(1) Distinction PCS/CSP : voir rubrique « Définitions ».

## 3 Répartition des élèves de LEGT par PCS de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) (1)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	1 410	2,7	51	4,2	1 461	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4 397	8,3	162	13,3	4 559	8,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 146	11,6	55	4,5	6 201	11,4
Professions intermédiaires	7 538	14,2	56	4,6	7 594	14,0
Employés	10 906	20,5	185	15,2	11 091	20,4
Ouvriers	6 088	11,5	230	18,9	6 318	11,6
Retraités	1 260	2,4	7	0,6	1 267	2,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1 287	2,4	18	1,5	1 305	2,4
Sans activité professionnelle	11 409	21,5	345	28,4	11 754	21,6
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	2 673	5,0	106	8,7	2 779	5,1
<b>Total</b>	<b>53 114</b>	<b>100,0</b>	<b>1 215</b>	<b>100,0</b>	<b>54 329</b>	<b>100,0</b>

(1) Distinction PCS/CSP : voir rubrique « Définitions ».

## 4 Répartition des élèves des collèges et lycées par PCS de la personne responsable de l'élève en 2001-2002 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) (1)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	4 948	2,6	184	2,9	5 132	2,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	14 834	7,7	710	11,0	15 544	7,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15 475	8,0	184	2,9	15 659	7,8
Professions intermédiaires	20 805	10,7	205	3,2	21 010	10,5
Employés	35 907	18,5	910	14,1	36 817	18,4
Ouvriers	25 495	13,2	1 362	21,2	26 857	13,4
Retraités	3 303	1,7	52	0,8	3 355	1,7
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	5 698	2,9	188	2,9	5 886	2,9
Sans activité professionnelle	57 217	29,5	2 061	32,0	59 278	29,6
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	10 169	5,2	578	9,0	10 747	5,4
<b>Total</b>	<b>193 851</b>	<b>100,0</b>	<b>6 434</b>	<b>100,0</b>	<b>200 285</b>	<b>100,0</b>

(1) Distinction PCS/CSP : voir rubrique « Définitions ».

## PRÉSENTATION

En 2001-2002, 25 600 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer. Cet effectif augmente de 2,6 %, contre 3,7 % l'an dernier. La hausse est cependant beaucoup moins marquée dans les DOM que dans les TOM. Le nombre d'étudiants augmente encore de 2,6 % à La Réunion, mais la population universitaire des Antilles-Guyane, dont la hausse des effectifs s'était ralentie ces dernières années, est stable (- 0,1 %). En revanche, pour l'université de Nouvelle-Calédonie, la croissance reste très soutenue (11,8 %). Elle est deux fois plus marquée que l'an dernier et dix fois plus qu'il y a deux ans pour l'université de Polynésie française (11 %).

Les universités des DOM perdent chacune plus de 5 % de leurs inscrits en sciences, et l'université de La Réunion perd un étudiant sur cinq en IUT. Le nombre d'étudiants en droit est en légère baisse aux Antilles-Guyane (- 1,6 %), mais croît encore fortement à La Réunion (+ 13,7 %). En Nouvelle-Calédonie, seules les filières sciences économiques-AES et STAPS attirent moins d'étudiants cette année. En Polynésie française, la hausse des effectifs concerne toutes les disciplines.

Le deuxième cycle représente toujours environ 30 % des inscrits pour les DOM, et 15 % pour les TOM. Le poids du troisième cycle augmente légèrement, mais reste très faible : il regroupe seulement 6,4 % des étudiants dans les DOM, et à peine 2 % des effectifs dans les TOM, contre 16,2 % pour les universités de France métropolitaine. Cet écart s'explique notamment par le fait que certaines filières ouvertes dans les DOM-TOM ne proposent pas de formations de troisième cycle (ou très peu). Toutes les disciplines universitaires n'existent pas dans chacune des universités françaises d'outre-mer. L'université de Nouvelle-Calédonie a cependant ouvert une formation en santé en 2001-2002. Les femmes, majoritaires dans les disciplines littéraires, représentent près des deux tiers des étudiants. Le nombre de nouveaux entrants diminue de 1,4 % à La Réunion et de 4,2 % aux Antilles-Guyane, tandis que le nombre de bacheliers dans les DOM était en hausse de 5,8 % en 2001. Il augmente encore de plus de 10 % en Polynésie française, mais il ne croît plus que de 2,8 % en Nouvelle-Calédonie.

## DÉFINITIONS

■ **Universités des territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier (TOM).** Il s'agit de l'université de Nouvelle-Calédonie et de l'université de Polynésie française, qui résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs, etc.), à l'exception des IUUFM.

■ **Le premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité de droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **La discipline IUT** regroupe les diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Les nouveaux entrants** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU non compris).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 « Effectifs universitaires : tableaux divers. Public. France métropolitaine, DOM, TOM. 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.



## 1 Les étudiants en université par discipline dans les DOM-TOM en 2001-2002

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Ensemble	dont femmes	
					Effectifs	%
<b>La Réunion :</b>						
Droit - sciences politiques	853	245	81	1 179	810	68,7
Sciences économiques - AES	1 577	583	123	2 283	1 366	59,8
Lettres - sciences humaines	2 609	1 590	279	4 478	3 267	73
Sciences	1 126	556	122	1 804	629	34,9
STAPS	349	175	-	524	118	22,5
IUT	217	-	-	217	102	47
<b>Total La Réunion</b>	<b>6 731</b>	<b>3 149</b>	<b>605</b>	<b>10 485</b>	<b>6 292</b>	<b>60</b>
<b>Guadeloupe, Guyane et Martinique :</b>						
Droit - sciences politiques	1 733	474	152	2 359	1 678	71,1
Sciences économiques - AES	738	216	91	1 045	587	56,2
Lettres - sciences humaines	2 382	1 762	235	4 379	3 260	74,4
Sciences	1 748	673	54	2 475	1 116	45,1
STAPS	292	185	9	486	167	34,4
Santé	146	-	253	399	248	62,2
IUT	170	-	-	170	80	47,1
<b>Total Guadeloupe, Guyane et Martinique</b>	<b>7 209</b>	<b>3 310</b>	<b>794</b>	<b>11 313</b>	<b>7 136</b>	<b>63,1</b>
<b>Total DOM</b>	<b>13 940</b>	<b>6 459</b>	<b>1 399</b>	<b>21 798</b>	<b>13 428</b>	<b>61,6</b>
<b>Nouvelle-Calédonie :</b>						
Droit - sciences politiques	407	62	4	473	312	66
Sciences économiques - AES	200	-	-	200	130	65
Lettres - sciences humaines	638	92	22	752	540	71,8
Sciences	304	32	3	339	147	43,4
STAPS	18	-	-	18	7	38,9
Santé	14	-	-	14	8	57,1
<b>Total Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 581</b>	<b>186</b>	<b>29</b>	<b>1 796</b>	<b>1 144</b>	<b>63,7</b>
<b>Polynésie française :</b>						
Droit - sciences politiques	302	32	-	334	223	66,8
Sciences économiques - AES	281	48	2	331	209	63,1
Lettres - sciences humaines	738	246	35	1 019	753	73,9
Sciences	226	42	8	276	105	38
<b>Total Polynésie française</b>	<b>1 547</b>	<b>368</b>	<b>45</b>	<b>1 960</b>	<b>1 290</b>	<b>65,8</b>
<b>Total TOM</b>	<b>3 128</b>	<b>554</b>	<b>74</b>	<b>3 756</b>	<b>2 434</b>	<b>64,8</b>

## 2 Étudiants et nouveaux entrants en université par discipline dans les DOM-TOM en 2001-2002

	2000-2001				2001-2002			
	Ensemble	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes	Ensemble	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes
<b>La Réunion :</b>								
Droit - sciences politiques	1 037	67,0	305	72,1	1 179	68,7	355	76,6
Sciences économiques - AES	2 139	59,0	785	61,8	2 283	59,8	780	63,7
Lettres - sciences humaines	4 357	72,5	1 056	73,9	4 478	73,0	1 072	75,8
Sciences	1 912	35,5	535	37,2	1 804	34,9	464	33,4
STAPS	513	23,4	151	21,9	524	22,5	140	19,3
IUT	260	53,1	119	52,1	217	47,0	98	48,0
<b>Total La Réunion</b>	<b>10 218</b>	<b>59,2</b>	<b>2 951</b>	<b>60,3</b>	<b>10 485</b>	<b>60,0</b>	<b>2 909</b>	<b>62,3</b>
<b>Guadeloupe, Guyane et Martinique :</b>								
Droit - sciences politiques	2 397	70,3	754	69,5	2 359	71,1	657	70,6
Sciences économiques - AES	1 106	57,2	379	56,2	1 045	56,2	354	54,2
Lettres - sciences humaines	4 252	74,5	720	76,3	4 379	74,4	716	73,7
Sciences	2 610	45,1	719	47,1	2 475	45,1	712	44,4
STAPS	491	31,8	101	33,7	486	34,4	95	33,7
Santé	315	52,4	67	71,6	399	62,2	77	85,7
IUT	157	42,7	60	38,3	170	47,1	72	51,4
<b>Total Guadeloupe, Guyane et Martinique</b>	<b>11 328</b>	<b>62,2</b>	<b>2 800</b>	<b>61,8</b>	<b>11 313</b>	<b>63,1</b>	<b>2 683</b>	<b>60,9</b>
<b>Total DOM</b>	<b>21 546</b>	<b>60,8</b>	<b>5 751</b>	<b>61,0</b>	<b>21 798</b>	<b>61,6</b>	<b>5 592</b>	<b>61,6</b>
<b>Nouvelle-Calédonie :</b>								
Droit - sciences politiques	456	60,3	159	64,2	473	66,0	150	72,0
Sciences économiques - AES	235	67,7	128	72,7	200	65,0	106	64,2
Lettres - sciences humaines	590	69,2	185	68,1	752	71,8	212	76,4
Sciences	301	45,8	124	53,2	339	43,4	147	41,5
STAPS	24	41,7	16	37,5	18	38,9	-	-
Santé	-	-	-	-	14	57,1	14	57,1
<b>Total Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 606</b>	<b>61,6</b>	<b>612</b>	<b>64,2</b>	<b>1 796</b>	<b>63,7</b>	<b>629</b>	<b>64,7</b>
<b>Polynésie française :</b>								
Droit - sciences politiques	253	69,2	96	67,7	334	66,8	111	73,0
Sciences économiques - AES	281	65,8	107	67,3	331	63,1	146	61,0
Lettres - sciences humaines	983	72,7	277	69,7	1 019	73,9	274	73,4
Sciences	248	39,5	103	33,0	276	38,0	113	37,2
<b>Total Polynésie française</b>	<b>1 765</b>	<b>66,5</b>	<b>583</b>	<b>62,4</b>	<b>1 960</b>	<b>65,8</b>	<b>644</b>	<b>64,1</b>
<b>Total TOM</b>	<b>3 371</b>	<b>64,2</b>	<b>1 195</b>	<b>63,3</b>	<b>3 756</b>	<b>64,8</b>	<b>1 273</b>	<b>64,4</b>

## PRÉSENTATION

En 2001-2002, 33 000 étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM, soit une hausse de plus de 2 % des effectifs en un an **1**. Les effectifs ont fortement progressé à l'IUT des Antilles-Guyane, après la création de nouveaux départements lors des rentrées 1998 (génie biologique) et 1999 (gestion des entreprises et des administrations) ; ils marquent cependant une légère baisse en 2001-2002, comme en métropole.

Sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des DOM, la proportion de femmes est stable. Proche de 62 % à l'université, elle atteint 72 % sur l'ensemble des écoles de commerce et de gestion, d'architecture, écoles paramédicales et sociales et écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel.

Dans les TOM, plus de 5 000 étudiants sont inscrits en 2001-2002. La progression observée depuis 6 ans se poursuit cette année (+ 9 %). La proportion de femmes a peu varié au cours des dernières années. Elle est de 65 % à l'université et elle dépasse 73 % à l'IUFM du Pacifique.

## DÉFINITIONS

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion.

■ **TOM.** Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les Instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans les TOM, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues cette année des IUFM à part entière, et il y a un IUFM à La Réunion. Dans les TOM, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. La préparation au diplôme d'études comptables et financières n'est désormais plus classée avec les CPGE mais avec les STS et assimilés.

■ **Autres écoles et formations.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales et d'autres formations diverses.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** «Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2001-2002», *Tableaux statistiques*, à paraître.

«L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2001-2002», *Documents statistiques*, ministère en charge de l'Agriculture, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

«La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales», ministère en charge de la Santé, à paraître.

Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6840 à 6844 ; 6825 à 6827 ; 6829 à 6831 ; 6850, 6853, 6845, 6847, 6849.

## 1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Universités</b>	20 294	20 237	19 942	21 084	21 546	21 798
% femmes	61,0	60,9	60,4	60,8	60,8	61,6
dont IUT	189	216	285	385	417	387
% femmes	43,9	46,8	40,0	50,6	49,2	47,0
<b>IUFM</b>	1 950	1 829	1 791	1 861	2 130	2 304
% femmes	64,4	66,8	68,0	70,6	68,9	68,7
<b>STS</b>	5 673	6 007	5 990	5 799	6 009	6 145
% femmes	58,5	58,2	56,9	56,1	54,6	51,6
<b>CPGE</b>	320	426	549	624	735	821
% femmes	48,4	51,6	50,6	44,2	51,0	50,2
<b>Autres écoles (1)</b>	1 424	1 494	1 508	1 624	1 878	1 926
% femmes	71,5	69,7	69,2	70,6	71,7	71,9
<b>Ensemble</b>	<b>29 551</b>	<b>29 993</b>	<b>29 780</b>	<b>30 992</b>	<b>32 298</b>	<b>32 994</b>
% femmes	61,0	61,0	60,3	60,6	60,4	60,7

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales.

## 2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les TOM

Type d'établissement	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Universités</b>	2 563	2 698	2 777	2 946	3 371	3 756
% femmes	62,3	62,9	64,1	64,1	64,2	64,8
<b>IUFM</b>	145	158	189	203	189	212
% femmes	74,0	72,2	73,5	66,5	71,4	73,1
<b>STS</b>	759	809	890	933	976	986
% femmes	52,3	53,6	54,0	51,2	52,9	47,8
<b>CPGE</b>	48	49	79	75	86	95
% femmes	35,4	18,4	29,1	40,0	43,0	48,4
<b>Ensemble</b>	<b>3 552</b>	<b>3 738</b>	<b>3 977</b>	<b>4 187</b>	<b>4 622</b>	<b>5 049</b>
% femmes	60,5	60,6	61,4	60,8	61,7	61,5

## PRÉSENTATION

En 2001, 14 000 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires au BEP et CAP) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer, soit 0,5 % de moins qu'en 2000. Les diplômes du niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistant dans les DOM. Le nombre de BTS a fortement augmenté (+ 10,5 %) **1**.

Quel que soit le diplôme, les taux d'admission restent généralement très inférieurs à ceux de la métropole : de 9 points pour les CAP, 16 points pour les BEP et 21 points pour les BTS **1**.

Plus de 15 000 candidats ont réussi au baccalauréat en 2001 dans les DOM, soit une augmentation de 3 % par rapport à la session 2000. La place du baccalauréat général est à peine moins importante dans les DOM qu'en métropole (50,1 % contre 51,9 %). Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence s'est réduite, mais elle est encore de 5,2 points pour le baccalauréat général, 9 points pour les séries technologiques et 7 points pour les séries professionnelles **2**. Dans les universités, les diplômes de premier cycle délivrés en 2000 sont en diminution de 10 %, après la très forte hausse en 1999 (+ 43 %). Les diplômes de deuxième cycle sont encore en nette progression, alors que les diplômes de troisième cycle de niveau bac + 5 augmentent régulièrement **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Taux d'admission.** Pour les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel, il s'agit du rapport entre le nombre des diplômes délivrés et le nombre de candidatures ; une même personne peut être candidate, la même année, à plusieurs examens (exemple : BEP et CAP) ou dans plusieurs spécialités.

■ **Taux de réussite.** Pour le baccalauréat, le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **DEA.** Diplôme d'études approfondies.

■ **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.

■ **DEUG.** Diplôme d'études universitaires générales.

■ **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** *Tableaux statistiques*, n° 6837, 6838, 6839.

**2** *Note d'Information*, 02.22 et *Tableaux statistiques*, n° 6832, 6833, 6834.

**3** « Recensement des diplômes délivrés par les universités, session 2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

**1 Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2001 dans les DOM**

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)
<b>Niveau V :</b>										
CAP	1 706	67,4	1496	62,5	532	67,3	2 898	68,3	6 632	66,6
BEP	1 992	62,7	1850	56,7	537	57,6	2 743	53,0	7 122	56,3
Mentions complémentaires	45	54,9	45	56,3	2	13,3	163	75,1	255	64,7
<b>Niveau IV :</b>										
Brevet professionnel (BP)	48	59,3	65	58,6	3	27,3	161	52,1	277	54,1
<b>Niveau III :</b>										
BTS	407	38,0	487	37,3	69	40,8	880	59,0	1 843	45,6

**2 Le baccalauréat en 2001 dans les DOM**

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Tota DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
Bac général	2 063	73,0	1 796	75,4	442	63,0	3 251	76,4	7 552	74,3
Bac technologique	1 153	72,9	1 105	64,7	221	57,4	1 990	71,9	4 469	69,4
Bac professionnel	925	75,3	732	64,0	226	69,5	1 148	70,9	3 031	70,2
<b>Ensemble des bacs</b>	<b>4 141</b>	<b>73,5</b>	<b>3 633</b>	<b>69,4</b>	<b>889</b>	<b>63,0</b>	<b>6 389</b>	<b>73,9</b>	<b>15 052</b>	<b>71,9</b>

**3 Les diplômes délivrés par les universités en 2000 dans les DOM-TOM (par discipline)**

	DEUG, DEUST	Licences	Maîtrises	DESS	DEA	Doctorats
	<b>DOM</b>					
Droit	281	251	144	-	48	3
Sciences économiques, AES	339	192	156	75	-	4
Lettres, sciences humaines	810	1115	230	47	88	13
Sciences exactes et naturelles	552	513	285	34	1	6
Éducation physique (STAPS)	155	162	33	-	-	-
<b>Total DOM</b>	<b>2 137</b>	<b>2 233</b>	<b>848</b>	<b>156</b>	<b>137</b>	<b>26</b>
<b>TOM</b>						
Droit	55	38	11	-	-	-
Sciences économiques, AES	53	28	-	-	-	-
Lettres, sciences humaines	265	126	2	-	21	2
Sciences exactes et naturelles	111	34	-	-	-	2
Éducation physique (STAPS)	-	-	-	-	-	-
<b>Total TOM</b>	<b>484</b>	<b>226</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>4</b>
<b>Total DOM-TOM</b>	<b>2 621</b>	<b>2 459</b>	<b>861</b>	<b>156</b>	<b>158</b>	<b>30</b>

## PRÉSENTATION

8 200 enseignants des DOM, soit 52 %, effectuent leur service principal dans un collège, 5 200 (33 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 400 (15 %) dans un lycée professionnel (LP) **1**.

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (65 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (73 %), les PEGC y représentent encore 22 % du corps enseignant et les non-titulaires 8 %. La proportion de femmes, 48 % en moyenne (contre 57 % en métropole), est plus importante dans les collèges (52 %), que dans les LEGT (44 %) et les LP (46 %) **1**.

89 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (66 %). Les agrégés y représentent 16 % du corps enseignant, et les non-titulaires 6 % **2**.

4,5 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel (contre plus de 11 % en métropole).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) des départements d'outre-mer hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP (1, 2).** Professeurs de lycée professionnel (1<sup>er</sup> grade, 2<sup>e</sup> grade).

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 2000-2001.

Voir aussi

*Note d'Information*, 02.32.

## 1 Répartition des enseignants du second degré public (1) par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 2000-2001

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2	2	0,0	0,0
Agrégés	198	14	818	1 030	35,9	3,4
Certifiés, professeurs EPS	5 153	119	3 347	8 619	50,6	4,5
Adjointes et chargés d'enseignement	247	31	64	342	38,9	5,6
PEGC	1 714	-	2	1 716	47,1	7,9
PLP	204	2 054	665	2 923	45,7	2,8
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>7 516</b>	<b>2 218</b>	<b>4 898</b>	<b>14 632</b>	<b>47,8</b>	<b>4,5</b>
Maîtres-auxiliaires	387	97	165	649	50,7	
Autres non-titulaires	279	76	122	477	50,5	
<b>Total général</b>	<b>8 182</b>	<b>2 391</b>	<b>5 185</b>	<b>15 758</b>	<b>48,0</b>	
% femmes	51,5	45,6	43,5	48,0		
% temps partiel des titulaires	4,8	3,1	4,8	4,5		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture - 818 professeurs agrégés exercent en LEGT dont 35,9 % sont des femmes et 3,4 % travaillent à temps partiel. 51,3 % des enseignants en collège sont des femmes et 4,8 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

## 2 Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 2000-2001

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	0,0	0,0	0,0	0,0
Agrégés	2,5	0,6	16,2	6,7
Certifiés, professeurs EPS	65,2	5,1	66,1	56,4
Adjointes et chargés d'enseignement	3,1	1,3	1,3	2,2
PEGC	21,7	0,0	0,0	11,2
PLP	2,6	88,7	13,1	19,1
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>95,1</b>	<b>95,8</b>	<b>96,7</b>	<b>95,8</b>
Non-titulaires	8,1	7,3	5,6	7,1
<b>Total général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

## PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2001, le ministère de l'Éducation nationale rémunérait 44 133 personnes dans les départements d'outre-mer : 41 943 dans les établissements publics et 2 190 enseignants dans les établissements privés. Les effectifs ont augmenté de façon conséquente : + 4,5 % pour le secteur public et + 6,4 % pour le secteur privé de 2000 à 2001.

Les enseignants représentent 79,2 % de ces personnels, 32 788 exercent dans les établissements publics, deux sur cinq au niveau du premier degré. Plus d'un sur deux enseigne dans le second degré sauf en Guyane, et la moitié d'entre eux en collège. L'enseignement supérieur n'occupe que 2,3 % des enseignants et les établissements de formation 4,8 %. En Martinique, les établissements de formation occupent 7 % des enseignants (4,3 % en métropole).

Dans les établissements privés, la même proportion importante d'enseignants du premier degré est observée mais avec des différences entre les académies, deux fois plus d'enseignants à La Réunion qu'en Martinique.

L'âge moyen des agents du secteur public ou du secteur privé est plus élevé qu'en métropole, plus de 42 ans sauf en Guyane (38 ans et demi), et 41 ans à La Réunion.

La proportion de femmes dans le secteur public reste moins importante qu'en métropole (58 % contre 64 %), mais elles sont très présentes dans le secteur privé (72 %).

Le travail à temps partiel est moins pratiqué qu'en métropole dans le secteur public (5 %) et dans des proportions identiques dans le secteur privé (11 %). Ces moyennes masquent des écarts entre les académies : de 3,4 % en Guyane à 6,9 % à La Réunion dans le secteur public, et de 8,9 % à La Réunion à 13,5 % à la Martinique dans le secteur privé.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignants du premier degré.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les psychologues déchargés de classes.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements du second degré et recensés à partir du fichier de paye. Ils incluent les personnels de remplacement et de documentation.

■ **Enseignants des établissements de formation des enseignants.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements et élèves professeurs ou professeurs stagiaires. Ne sont pas compris les stagiaires rémunérés sur les articles budgétaires des écoles et des établissements du second degré.

■ **Le temps partiel** des personnels enseignants des classes sous contrat des établissements privés n'est pas comparable à celui des personnels enseignants des établissements publics. Dans des classes sous contrat, sont considérés à temps partiel les personnels n'assurant pas un temps complet d'enseignement (voir définition en 9.5).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Référence exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Fichier de paye au 31 janvier 2001.

## Sources

*Notes d'Information*, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23.

*Tableaux statistiques*, n° 6385, 6488, 6617, 6754, 6761, 6824.



## 1 Les personnels de l'Éducation nationale dans les DOM en 2000-2001

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total DOM
<b>PUBLIC</b>					
<b>Enseignants du premier degré :</b>	<b>2 984</b>	<b>2 513</b>	<b>1 629</b>	<b>5 905</b>	<b>13 031</b>
Âge moyen	45,2	45,3	37,6	40,0	41,9
% femmes	72,9	77,0	74,2	69,8	72,4
% temps partiel	1,0	0,9	1,4	2,1	1,5
<b>Enseignants du second degré :</b>	<b>4 149</b>	<b>4 019</b>	<b>1 520</b>	<b>7 746</b>	<b>17 434</b>
Âge moyen	44,8	45,5	41,1	42,8	43,8
% femmes	50,6	53,6	44,1	45,4	48,4
% temps partiel	2,2	2,6	1,8	4,1	3,1
En collège :	2 054	1 876	931	3 734	8 595
Âge moyen	45,2	46,0	39,9	42,8	43,8
% femmes	53,1	58,2	44,8	50,0	52,0
% temps partiel	2,3	2,7	1,6	4,5	3,3
En lycée professionnel :	741	827	260	1 566	3 394
Âge moyen	44,3	44,7	42,6	42,0	43,2
% femmes	49	46,9	42,7	42,7	45,1
% temps partiel	1,8	2,7	1,5	3,1	2,6
En LEGT et autre second degré :	1 354	1 316	329	2 446	5 445
Âge moyen	44,6	45,2	43,2	43,3	44,1
% femmes	47,6	51,4	43,2	40,1	44,9
% temps partiel	2,4	2,4	2,7	4,2	3,2
<b>Enseignants du supérieur :</b>	<b>191</b>	<b>165</b>	<b>51</b>	<b>337</b>	<b>744</b>
Âge moyen	43,6	45,0	40,8	41,6	42,8
% femmes	29,3	38,8	25,5	30,3	31,6
% temps partiel	0,0	2,0	0,0	1,2	1,1
<b>Enseignants des établissements de formation :</b>	<b>313</b>	<b>527</b>	<b>203</b>	<b>536</b>	<b>1 579</b>
Âge moyen	30,7	37,1	30,8	31,0	32,9
% femmes	76,4	74,4	69,5	57,6	68,5
% temps partiel	0,3	0,4	0,0	1,1	0,6
<b>Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance :</b>					
– second degré :	1 528	1 576	800	3 148	7 052
Âge moyen	42,2	42,4	36,9	39,2	40,3
% femmes	55,3	59,8	50,0	47,6	52,3
% temps partiel	14,1	15,7	11,9	24,9	19,0
– supérieur :	140	86	28	211	465
Âge moyen	44,8	47,4	38,4	40,7	43,1
% femmes	68,6	61,6	53,6	56,4	60,9
% temps partiel	0,7	1,2	0,0	4,3	2,4
– services académiques :	403	411	218	473	1 505
Âge moyen	44,0	47,4	41,4	42,9	44,2
% femmes	76,7	78,3	74,8	66,2	73,6
% temps partiel	6,7	2,9	1,4	5,1	4,4
– établissements de formation :	36	22	7	68	133
Âge moyen	44,7	46,1	43,1	41,7	43,3
% femmes	44,4	63,6	85,7	57,4	56,4
% temps partiel	2,8	0,0	14,3	1,5	2,3
<b>Total Public</b>	<b>9 744</b>	<b>9 319</b>	<b>4 456</b>	<b>18 424</b>	<b>41 943</b>
Âge moyen	44,0	44,5	38,6	40,9	42,2
% femmes	59,9	63,1	58,7	54,4	58,0
% temps partiel	3,8	4,2	3,4	6,9	5,2
<b>PRIVÉ</b>					
<b>Enseignants du premier degré :</b>	<b>227</b>	<b>126</b>	<b>105</b>	<b>367</b>	<b>825</b>
Âge moyen	46,1	46,6	37,1	42,1	43,3
% femmes	90,7	92,9	77,1	94,0	90,8
% temps partiel	2,6	4,0	1,9	5,4	4,0
<b>Enseignants du second degré :</b>	<b>382</b>	<b>450</b>	<b>126</b>	<b>407</b>	<b>1 365</b>
En collège :	184	102	55	214	555
Âge moyen	42,7	42,5	39,1	41,4	41,8
% femmes	67,4	68,6	61,8	59,8	64,1
% temps partiel	19,6	21,6	12,7	11,7	16,2
En LEGT :	198	348	71	193	810
Âge moyen	41,2	42,5	39,8	41,5	41,7
% femmes	49,5	63,2	60,6	56,0	57,9
% temps partiel	11,6	14,7	16,9	12,4	13,6
<b>Total Privé</b>	<b>609</b>	<b>576</b>	<b>231</b>	<b>774</b>	<b>2 190</b>
Âge moyen	43,5	43,4	38,4	41,7	42,3
% femmes	70,3	70,7	68,4	75,1	71,9
% temps partiel	10,7	13,5	9,1	8,9	10,6

Réf.	Titre	Page
12.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	320
12.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	322
12.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	324
12.4	Les acteurs de la R&D publique	326
12.5	Recherche et développement : les effectifs	328
12.6	La recherche et le développement dans les régions	330

## PRÉSENTATION

En 2001, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 32,65 milliards d'euros (Md€), soit une hausse en volume de 2,4 %, supérieure à celle du PIB. L'évolution des financements est due essentiellement à une reprise des financements du ministère de la Défense. La dépense intérieure de recherche développement (DIRD) est estimée à 32,2 Md€ en 2001 et progresserait de 2,6 % en volume. Cette évolution s'explique par une hausse de la dépense intérieure des entreprises (+ 2,5 %) mais aussi par celle de la dépense des administrations (DIRDA) qui progresse de 2,8 % en volume. Le ratio DIRD/PIB s'établirait à 2,20 %.

En 2000, la DIRD s'élevait à 30,95 Md€. Des changements méthodologiques sont intervenus en 2000 dans le calcul de la DIRDA. Ils rendent difficile une comparaison directe des chiffres 1999 et 2000. À méthode constante, on observerait une progression de la DIRD de 1,6 % en volume et un recul de la DIRDA de 0,7 % en volume.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB. Le ratio DIRD/PIB est passé de 1,68 % en 1978 à 2,40 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il décroît. À partir de 1999, il amorce une remontée et atteindrait 2,20 % du PIB en 2001. Cette évolution se vérifie tant pour la R&D dans les administrations que dans les entreprises. De 0,68 % du PIB en 1978, ce ratio atteint, pour les administrations, 0,92 % en 1993 et s'établit à 0,83 % en 2001. Dans les entreprises, de 1,0 % en 1978, il progresse jusqu'à 1,48 % en 1993 et s'élève à 1,37 % en 2001.

Sur plus de 20 ans, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD ne cesse de reculer et n'est plus que de 45,4 % en 2000. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 contribue à cette évolution, en dépit d'une situation plus favorable depuis 2000. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995. La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Elle s'établit en 2000 à 62,5 %.

## DÉFINITIONS

■ **Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).** Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ **Dépense nationale de recherche et développement (DNRD).** Cet agrégat mesure, sans double comptes, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ **Méthodologie.** L'enquête auprès des entreprises est réalisée auprès de 10 000 entreprises environ et 50 centres techniques de recherche. Elle est exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des PME (sondage au taux de 1 sur 2).

Dans les administrations, l'enquête est réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif qui contribuent à l'effort national de R&D.

L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série :

- en 1992 (voir *Repères et références statistiques* 1999, page 276) ;
- en 1997, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ;
- en 1998, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises (voir *Repères et références statistiques* 2000, page 284) ;
- en 2000, amélioration de l'évaluation de la dépense des universités (modification du traitement des charges sociales et des pensions) et calage des réponses de certains organismes sur le contrat de plan pluriannuel. Sans ces nouveaux traitements, la DIRD des administrations n'aurait pas progressé.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

## 1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France

(millions d'€, %)

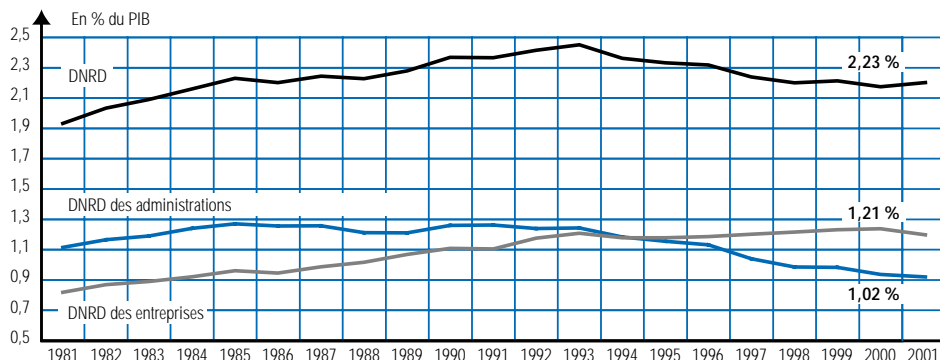
	1978	1990	1991	(2) 1992	1993	1994	1995	1996	(2) 1997	1998	1999	2000	(3) 2001
<b>DNRD</b>	<b>5 744</b>	<b>23 902</b>	<b>24 825</b>	<b>26 229</b>	<b>27 003</b>	<b>26 995</b>	<b>27 563</b>	<b>28 091</b>	<b>28 005</b>	<b>28 724</b>	<b>29 885</b>	<b>31 438</b>	<b>32 654</b>
DNRD par les administrations (1)	3 305	12 715	13 243	13 460	13 695	13 527	13 647	13 718	12 980	12 859	13 267	14 272	14 871
DNRD par les entreprises	2 438	11 188	11 582	12 769	13 307	13 468	13 916	14 373	15 025	15 865	16 618	17 166	17 783
Part des administrations	57,5 %	53,2 %	53,3 %	51,3 %	50,7 %	50,1 %	49,5 %	48,8 %	46,3 %	44,8 %	44,4 %	45,4 %	45,5 %
<b>DIRD</b>	<b>5 743</b>	<b>23 959</b>	<b>24 863</b>	<b>25 821</b>	<b>26 484</b>	<b>26 764</b>	<b>27 302</b>	<b>27 836</b>	<b>27 756</b>	<b>28 319</b>	<b>29 529</b>	<b>30 954</b>	<b>32 227</b>
DIRD par les administrations (1)	2 313	9 483	9 577	9 687	10 144	10 213	10 653	10 704	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105
DIRD par les entreprises	3 430	14 476	15 286	16 134	16 340	16 551	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 122
Part des entreprises	59,7 %	60,4 %	61,5 %	62,5 %	61,7 %	61,8 %	61,0 %	61,5 %	62,5 %	62,3 %	63,2 %	62,5 %	62,4 %
Part de la DIRD dans le PIB	1,68 %	2,37 %	2,37 %	2,38 %	2,40 %	2,34 %	2,31 %	2,30 %	2,22 %	2,17 %	2,18 %	2,19 %	2,20 %

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur, institutions sans but lucratif).

(2) Changements méthodologiques.

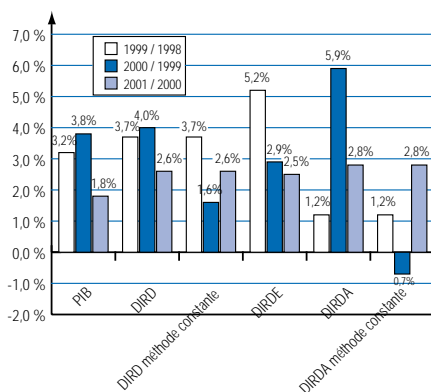
(3) Estimation.

## 2 Évolution du financement par rapport au PIB

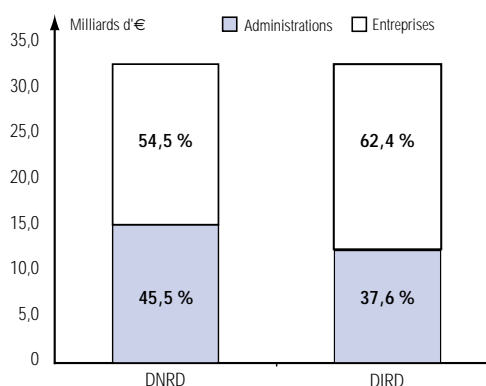


(1) Estimation.

## 3 Évolution en volume des composantes de la DIRD de 1999 à 2001



## 4 Estimation de la répartition de la DNRD et de la DIRD en 2001



## PRÉSENTATION

La dépense intérieure de recherche des entreprises (DIRDE) s'établit à 19,3 milliards d'euros (Md€) en 2000, en progression de 3 % en volume (+ 5,3 % en 1999). D'après les premières estimations, ce dynamisme des entreprises se poursuivrait en 2001 et en 2002 (avec respectivement + 2,5 % et + 3,9 % en volume). Après un retour en 1999 à des taux de croissance qui n'avaient plus été enregistrés depuis le début des années 90, l'année 2000 marque une consolidation de la reprise de la croissance des dépenses de recherche.

La progression des dépenses de recherche des entreprises a été favorisée par la croissance des effectifs de R&D (+ 3,6 %) et par la reprise des investissements en matériels/logiciels pour la R&D (+ 18 %).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les quatre premières branches de recherche réalisent la moitié des dépenses de R&D. Seule parmi ces quatre branches à ne pas être dans un domaine de haute technologie, l'automobile est la première branche de R&D. Son poids dans la recherche traduit avant tout l'importance de cette industrie en France, que ce soient les constructeurs ou les équipementiers. Les équipements de communication ont profité de la vague des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour prendre à la pharmacie la deuxième place. Cette progression est tirée aussi bien par le matériel téléphonique que par les composants électroniques. La troisième branche de recherche, la pharmacie, a vu sa croissance se tasser en 2000 après plusieurs années de forte progression. La construction aéronautique et spatiale, première branche de recherche au début des années 90, reste en quatrième position avec un recul de ses dépenses de R&D de plus de 10 %. Ce repli s'explique pour partie par l'arrivée à maturité de certains programmes. Sur plus long terme, l'aéronautique a été très touchée par la baisse des financements publics à la R&D. Les instruments de précision occupent la cinquième position, assez loin derrière l'aéronautique (6,8 % de la DIRDE). La recherche se concentre dans les grandes entreprises qui effectuent 80 % de la DIRDE et reçoivent 90 % des financements publics. Parmi ces grandes entreprises, celles qui comptent plus de 2 000 salariés réalisent 59 % de la DIRDE et absorbent plus de 83 % des financements publics. Rapporté au chiffre d'affaires, les dépenses de recherche sont particulièrement lourdes pour les toutes petites entreprises (moins de 20 salariés).

## DÉFINITIONS

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement.

■ **Financement public de la R&D.** Ce financement comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprise dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **Entreprises filiales ou indépendantes.** Une entreprise est considérée comme filiale d'un groupe (français ou étranger) lorsque son capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe. La nationalité du groupe est celle de la tête de groupe. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

■ **Estimations 2001 et 2002.** Une enquête de conjoncture a été réalisée par TMO à la fin du premier trimestre de l'année 2002 auprès d'un échantillon représentatif de 280 entreprises.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

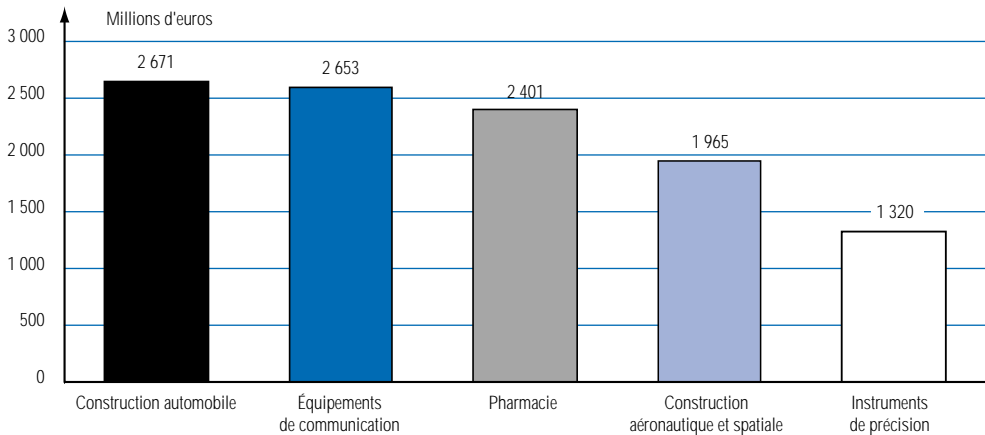
## 1 Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les principales branches de recherche de 1992 à 2000

(millions d'euros)

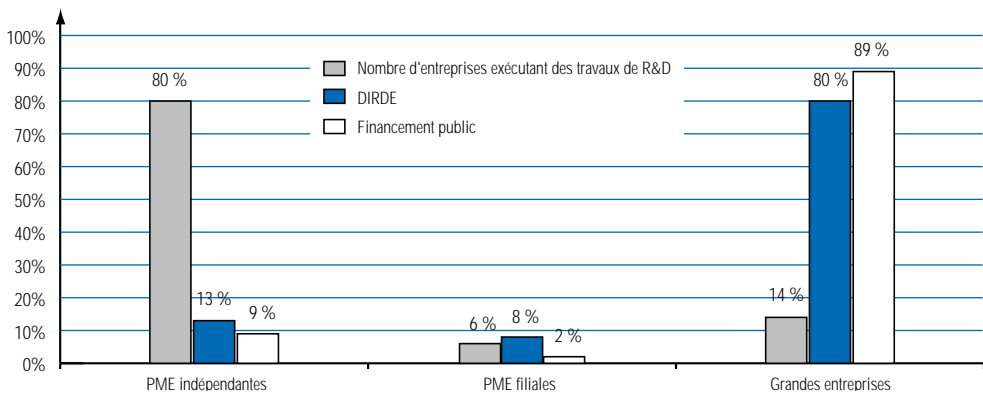
	1992	1994	1995	1996	1997 (5)	1998 (5)	1999	2000	2000/ 1999 (6)
Construction automobile	1 763	2 170	2 148	2 030	2 045	2 100	2 491	2 671	6,4 %
Équipements de communication (1)	1 591	1 887	1 829	1 973	2 006	2 270	2 335	2 653	12,8 %
Pharmacie (2)	1 527	1 891	1 996	2 100	2 179	2 250	2 458	2 401	-3,0 %
Construction aéronautique et spatiale	2 740	2 197	2 198	2 344	1 950	2 047	2 194	1 965	-11,1 %
Instruments de précision	1 880	1 790	1 723	1 619	1 672	1 249	1 256	1 320	4,3 %
Chimie (3)	1 118	974	1 030	1 080	1 075	1 113	1 136	1 189	3,9 %
Transport et communications	417	479	506	499	865	778	674	995	46,6 %
Machines et équipements (4)	920	873	808	795	766	810	831	921	10,1 %
Énergie	665	645	637	837	831	820	803	723	-10,7 %
Machines et appareils électriques	519	573	598	582	614	645	690	678	-2,4 %
Autres branches	2 992	3 072	3 178	3 272	3 354	3 550	3 787	3 830	0,4 %
<b>Total dépenses intérieures de R&amp;D</b>	<b>16 134</b>	<b>16 551</b>	<b>16 649</b>	<b>17 131</b>	<b>17 357</b>	<b>17 632</b>	<b>18 655</b>	<b>19 348</b>	<b>2,9 %</b>

(1) Y compris composants. (2) Y compris la fabrication des principes actifs. (3) Y compris fibres artificielles et synthétiques. (4) Y compris armement et appareils domestiques. (5) Changement méthodologique. (6) Taux d'évolution en euros constants.

## 2 Poids de la DIRD des cinq plus importantes branches de recherche en 2000



## 3 Répartition par taille et nature des entreprises en 2000



## PRÉSENTATION

En 2000, les entreprises ont financé près de 80 % des travaux de recherche effectués par elles-mêmes, une part identique à 1999. Cette stabilisation de la part du financement propre des entreprises rompt avec la tendance à la hausse des dernières années. Les administrations y ont participé pour 11,4 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 9,2 %, est apporté par des entreprises et organismes à l'étranger.

La part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises, qui était en baisse régulière depuis 10 ans, s'était redressée en 1999 grâce à la nette reprise des financements publics (+ 18,4 % en volume). En 2000, ces financements ont progressé comme les dépenses de recherche des entreprises, en raison essentiellement de la poursuite de la hausse de la contribution du ministère de la Défense.

Les financements des autres entreprises et organismes en provenance de l'étranger viennent principalement des entreprises (près des deux tiers). Là encore, le poids des flux intra-groupes est prépondérant, les fonds reçus des autres filiales du groupe constituant l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les programmes spatiaux pilotés par la France sont en recul depuis 1993 et sont stables entre 1999 et 2000 (0,8 Md€ en 1993 contre 0,35 Md€ en 2000).

Par sa nature d'avantage fiscal, le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D : 3 060 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de 529 millions d'euros en 2000. Le CIR a progressé très rapidement jusqu'en 1990 pour décroître régulièrement par la suite. Depuis 1999, les montants déclarés du CIR sont à nouveau orientés à la hausse.

## DÉFINITIONS

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est obtenu par solde entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 5** Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

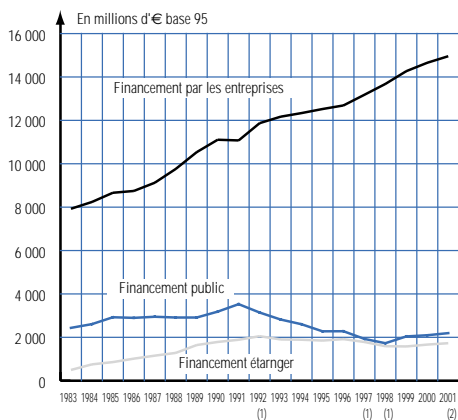
## 1 Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

	1975	1991	1992 (1)	1993	1994	1995	1996	1997	1998 (1)	1999	2000	2001 (2)
Origine des financements :												
- entreprises	63,8%	67,1%	69,6%	72,0%	73,3%	75,2%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	79,6%	79,2%
- financement public	28,0%	21,4%	18,4%	16,7%	15,5%	13,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	11,4%	11,6%
- financement étranger	8,2%	11,5%	12,0%	11,3%	11,2%	11,1%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	9,0%	9,2%
<b>DIRD des entreprises</b>	<b>2 381</b>	<b>15 286</b>	<b>16 134</b>	<b>16 340</b>	<b>16 551</b>	<b>16 649</b>	<b>17 131</b>	<b>17 357</b>	<b>17 632</b>	<b>18 655</b>	<b>19 348</b>	<b>20 122</b>

(1) Les années 1992, 1997 et 1998 ne sont pas directement comparables à 1991, 1996 et 1997, en raison de changements méthodologiques.

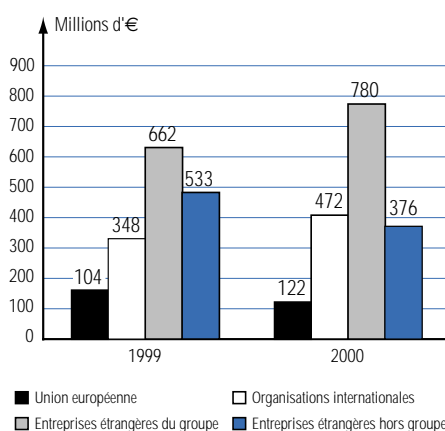
(2) Estimation.

## 2 Évolution du mode de financement de la DIRD des entreprises

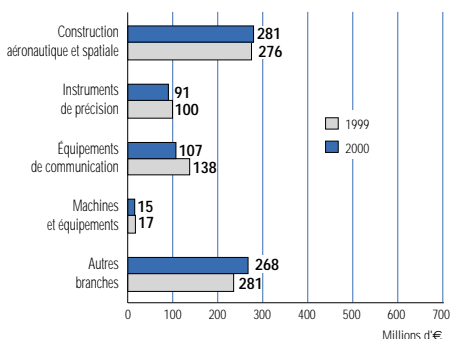


(1) Changement méthodologique. (2) Estimation.

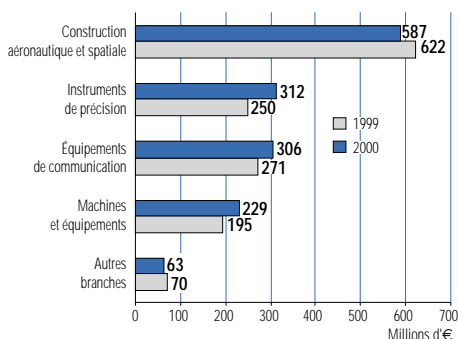
## 3 Financement étranger pour le secteur des entreprises



## 4 Programmes civils en 2000 (millions d'€)



## 5 Programmes militaires en 2000 (millions d'€)





## PRÉSENTATION

La recherche publique française a été structurée par les différentes politiques de l'État avec la création de grands organismes aux statuts juridiques divers, avec la programmation de la recherche au travers des grands programmes technologiques et le soutien apporté à la recherche universitaire. L'équilibre entre ces différents pôles est en forte évolution au profit notamment des universités.

La dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA) s'élève à 11,6 milliards d'euros en 2000. Ces résultats ne sont pas directement comparables à ceux de 1999 compte tenu, notamment, de la rupture de traitement en 2000 des universités (évaluation plus fine des charges sociales et des pensions liées au frais de personnel). À méthode constante, la DIRDA des administrations recule de 0,7 % en volume. Les EPST (y compris le CNRS) et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. En 2000, leur dépense intérieure a atteint un montant de 6 181 millions d'euros (M€), soit 53,3 % de la DIRDA. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 3 928 M€, soit 34 % de la DIRDA.

Si la dépense intérieure du ministère de la Défense est stable en valeur en 2000, on doit noter que sa part dans l'ensemble de la DIRDA est passée de 20 % en 1992 à 7 % en 2000. En 2001, on prévoit une progression des dépenses de la Défense et une consolidation des dépenses des EPIC et des EPST.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur *via* leurs dépenses extérieures (soit 4 230 M€ en 2000) dont 53 % sont à destination des entreprises. La reprise amorcée en 1999 se poursuit grâce à la hausse soutenue des crédits de la Défense et aux financements de la DPAC qui restent à un niveau élevé. Cette tendance devrait se poursuivre en 2001. La ressource principale de ces organismes de recherche est constituée de subventions dont le budget civil de recherche et développement (BCRD), auquel il convient d'ajouter la partie du budget de l'enseignement supérieur qui finance des activités de R&D, notamment les salaires des enseignants-chercheurs pris à 50 % et le budget de R&D de la Défense. Depuis 1992, la part des subventions dans le financement de la DIRDA est en recul (86 % en 1992 et 81 % en 2000) au profit principalement des ressources contractuelles (11 % en 1992 et 14 % en 2000) et des autres ressources propres (3 % en 1992 et 5 % en 2000). La diminution de l'effort de R&D propre au ministère de la Défense explique la baisse du rôle des subventions ; l'évolution du BCRD y contribue aussi. Celui-ci s'élève à 8 331 M€ en 2000 (DO + CP), sa progression en volume, 0,57 % est inférieure à celle du PIB en 2000 et sa part dans le PIB est la plus faible depuis 1992 : 0,59 % en 2000 contre 0,67 % en 1993.

## DÉFINITIONS

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations et associations ou institution sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

■ **Statuts juridiques.** Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agent d'un même secteur.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ **DO, CP.** Dépense ordinaire, crédit de paiement.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 6 Enquêtes réalisées auprès des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

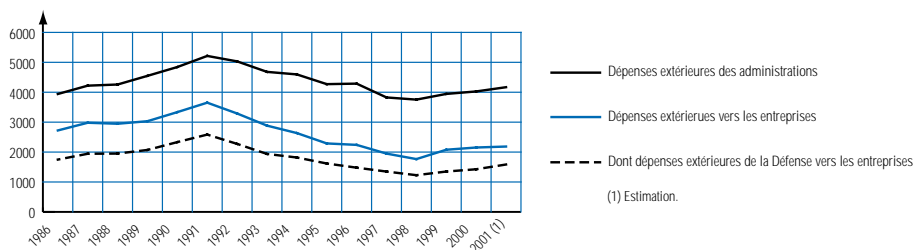
### 1 Dépenses intérieures de R&D de 1993 à 2001 par secteur institutionnel

(millions d'euros)

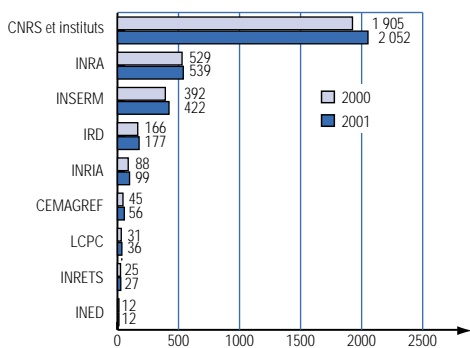
	1993	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000 (1)	2001 (2)
<b>État :</b>	<b>5 594</b>	<b>5 521</b>	<b>5 731</b>	<b>5 642</b>	<b>5 181</b>	<b>5 279</b>	<b>5 357</b>	<b>5 361</b>	<b>5 704</b>
<b>Civil</b>	<b>3 589</b>	<b>3 576</b>	<b>3 951</b>	<b>4 057</b>	<b>4 167</b>	<b>4 505</b>	<b>4 580</b>	<b>4 584</b>	<b>4 744</b>
- EPST hors CNRS et instituts (3)	1 008	1 030	1 080	1 103	1 107	1 160	1 168	1 198	1 274
- EPIC	2 299	2 236	2 576	2 653	2 776	3 086	3 159	3 106	3 181
- EPA hors grandes écoles hors MEN (3)	185	189	178	180	156	130	136	142	150
- Services ministériels	97	121	117	121	128	130	117	138	139
<b>Défense</b>	<b>2 005</b>	<b>1 945</b>	<b>1 779</b>	<b>1 585</b>	<b>1 013</b>	<b>774</b>	<b>777</b>	<b>777</b>	<b>960</b>
<b>Enseignement supérieur :</b>	<b>4 192</b>	<b>4 331</b>	<b>4 561</b>	<b>4 687</b>	<b>4 834</b>	<b>4 986</b>	<b>5 068</b>	<b>5 804</b>	<b>5 960</b>
- EPST/CNRS et instituts	1 714	1 779	1 813	1 836	1 843	1 843	1 888	1 877	1 998
- EPA/grandes écoles hors MEN	116	112	118	114	147	147	155	152	153
- Universités et établissements d'ens. supérieur	2 361	2 439	2 630	2 738	2 843	2 996	3 025	3 775	3 810
<b>Associations</b>	<b>358</b>	<b>361</b>	<b>361</b>	<b>375</b>	<b>385</b>	<b>422</b>	<b>448</b>	<b>439</b>	<b>441</b>
<b>Total administrations</b>	<b>10 144</b>	<b>10 213</b>	<b>10 653</b>	<b>10 704</b>	<b>10 399</b>	<b>10 687</b>	<b>10 873</b>	<b>11 605</b>	<b>12 105</b>

(1) Changement méthodologique. (2) Estimation. (3) En 1998, le LCPC est passé des EPA aux EPST.

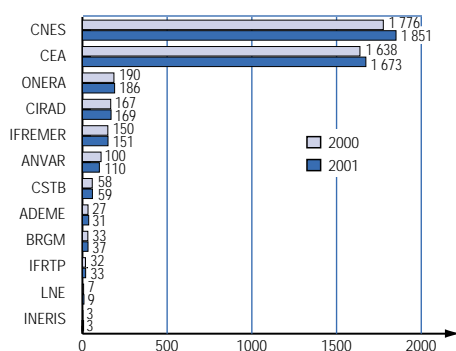
### 2 Évolution et destination des dépenses extérieures des administrations (millions d'€ base 1995)



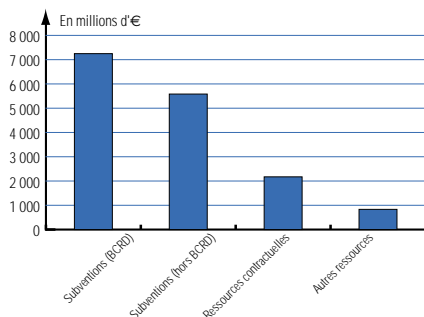
### 3 Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 2000 et 2001 (millions d'€)



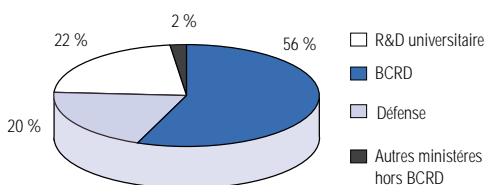
### 4 Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 2000 et 2001 (millions d'€)



### 5 Nature des ressources de la recherche publique en 2000



### 6 Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2000



## PRÉSENTATION

Le personnel total employé pour les activités de R&D hors Défense en 2000 est évalué à 319 372 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 44 % sont rémunérés par les administrations et 56 % par les entreprises. Les effectifs progressent de 3,7 % par rapport à l'année 1999 avec une croissance plus forte pour les chercheurs (6,9 %).

Dans le secteur des entreprises, la progression est de 3,6 % pour l'effectif total et 7,5 % pour les chercheurs. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs : sur 8 ans, pour 16 300 chercheurs de plus, le personnel de soutien diminue de 3 000 ETP. Les chercheurs représentent 46 % de l'effectif de R&D en 2000, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité : 57 % pour le secteur des équipements de communication (dont plus de 61 % pour la branche instruments de précision) et seulement 34 % pour l'industrie automobile.

Les administrations rémunèrent près de 141 700 ETP : 49 % de chercheurs ou enseignants-chercheurs, 13 % de boursiers de thèse et 38 % d'autres personnels.

L'employeur le plus important est l'université avec 58 000 ETP dont 31 900 enseignants-chercheurs. Depuis 1992, près de 15 000 créations d'emplois d'enseignants-chercheurs (non compris les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré travaillant dans le supérieur) ont été inscrites au budget de l'enseignement supérieur ; compte tenu de la part recherche, cela signifie une progression de 7 500 ETP. Le CNRS rémunère 27 600 ETP contre 18 000 dans les autres EPST, dont 8 500 pour l'INRA et 5 300 pour l'INSERM. Dans les EPIC (21 200 ETP), les plus importants par le nombre d'ETP rémunérés sont le CEA (12 000), le CNES (2 600), l'ONERA (1 900) et l'IFREMER (1 400). En 2000, les allocataires de recherche dont le financement est inscrit au BCRD représentent 11 524 ETP sur un ensemble de 18 117 boursiers de thèse rémunérés. L'effort de formation par la recherche est soutenu sur la période tant du côté du BCRD (depuis 1993, 3 800 allocations de recherche ont été accordées chaque année et 3 900 en 2000) que du côté des organismes et des associations caritatives, notamment dans le domaine de la santé.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée d'environ 10 points dans la recherche publique que dans les entreprises. En 2000, 30 % des chercheurs de la recherche publique sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires.

## DÉFINITIONS

■ **Effectifs de R&D** : ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Chercheurs et assimilés : spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Qualifications concernées : enseignants-chercheurs pris à 50 % de leur temps, catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les boursiers en cours de thèse font également partie de la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

■ **Équivalent temps plein recherche**. Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D.

■ **Révision 1997-1998**. Les nouvelles estimations de 1998 ont donné lieu à des corrections pour les effectifs de 1997. Tous secteurs confondus, les effectifs rémunérés (313 154 ETP dans la précédente évaluation) ne sont plus que 303 463. Cette différence résulte d'une augmentation de 2 257 ETP pour les entreprises et d'une diminution de 11 948 pour les administrations. Les nouvelles informations du ministère de la Défense ont en effet permis de corriger les effectifs qui de 19 544 (chiffre non révisé depuis une vingtaine d'années) sont passés à 4 063 (soit un écart de 15 481) et à 3 771 depuis 1998. Les corrections intervenues au CEA et dans la recherche clinique ont limité l'impact de la révision des effectifs de la Défense.

■ **Modification de l'évaluation du personnel en 2000**. Plusieurs changements sont intervenus, suite à la rénovation de l'enquête publique en 2000 : une meilleure appréciation des emplois à durée déterminée, un questionnaire plus fin, harmonisé avec les statuts du personnel des organismes, qui a entraîné des modifications de frontière entre catégories et la prise en compte des boursiers rémunérés par le ministère des affaires étrangères.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Enquêtes réalisées par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

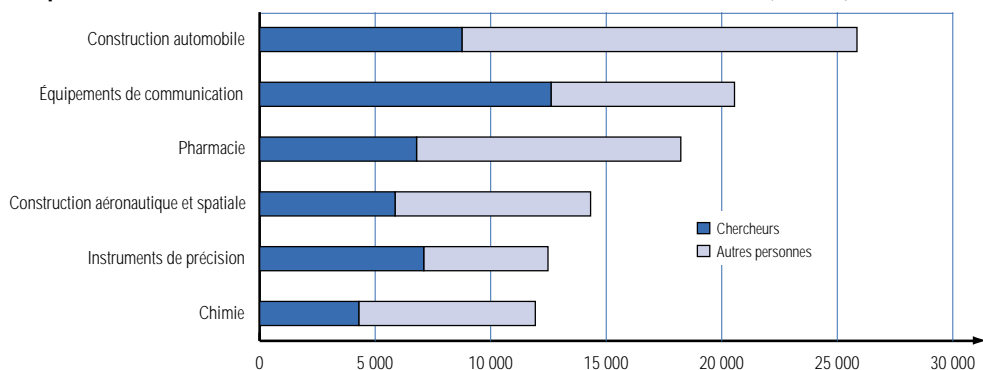
## 1 Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000 (2)
Chercheurs des entreprises	64 688	66 455	66 714	66 618	68 487	72 023	71 717	75 390	81 012
Chercheurs des administrations	74 462	76 317	78 878	80 156	81 004	80 716	82 158	82 446	87 709
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	164 384	161 955	162 042	162 590	166 311	167 765	171 564	177 688
Personnel total de R&D des administrations	127 137	128 888	131 875	133 938	134 668	133 090	135 423	136 397	141 684
Nombre total de chercheurs	139 150	142 772	145 592	146 774	149 491	152 739	153 875	157 836	168 721
<b>Personnel total de R&amp;D</b>	<b>291 515</b>	<b>293 272</b>	<b>293 830</b>	<b>295 980</b>	<b>297 258</b>	<b>299 401</b>	<b>303 188</b>	<b>307 960</b>	<b>319 372</b>

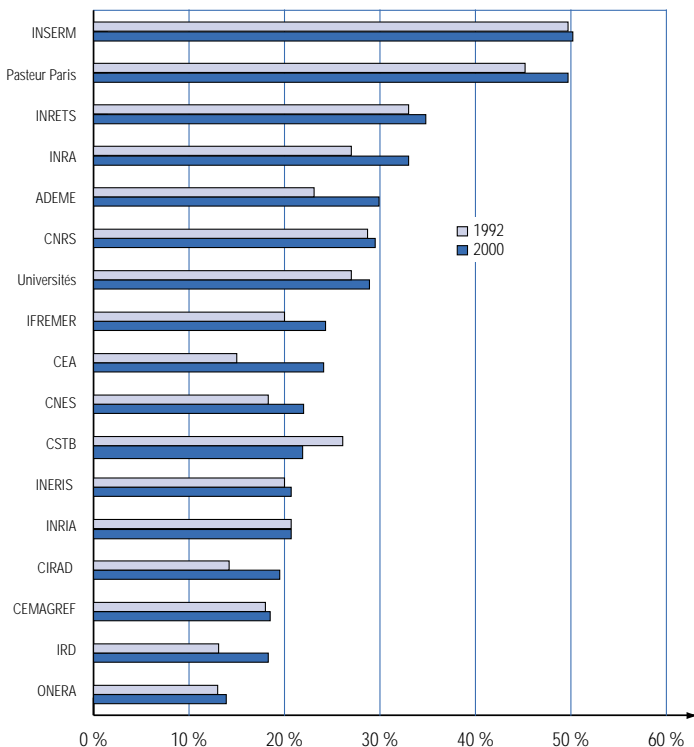
(1) Révisé.

(2) Changement méthodologique.

## 2 Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2000 (en ETP)



## 3 La place des chercheuses dans les principaux organismes de recherche en 1992 et 2000



## PRÉSENTATION

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (45,1 % de la DIRD) et dans quelques régions, et le classement entre les régions évolue peu.

En 2000, la part de l'Île-de-France est prépondérante avec une DIRD de 13 474 millions d'euros (M€). Les entreprises y réalisent 47,7 % de leurs travaux de R&D. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 40,2 % de la DIRD.

Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente, les universités contribuant à une moindre concentration des dépenses de recherche : 30,4 % des dépenses des universités sont localisées en Île-de-France contre 44,6 % des dépenses dans les EPST (47 % au CNRS) et 43,7 % dans les EPIC en 2000.

Trois autres régions en 2000 concentrent 22,8 % de l'ensemble des moyens consacrés à la R&D, soit une dépense intérieure de recherche et développement de 6 803 M€ : Rhône-Alpes, 3 281 M€ (11,0 % de la DIRD), suivie de Provence – Alpes – Côte-d'Azur (PACA), 1 807 M€ (6,0 %), et Midi-Pyrénées 1 715 M€ (5,7 %). Le fléchissement observé en Midi-Pyrénées par rapport à 1999 ne reflète pas une évolution à la baisse des dépenses de recherche, mais est le résultat d'une amélioration de la prise en compte régionale des contrats du CNES avec les entreprises.

Cinq autres régions concentrent 14,9 % de la DIRD, soit 4 455 M€ : la Bretagne, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, le Centre et les Pays de la Loire pour des montants compris entre 700 et 1 000 M€. Les 13 autres régions totalisent 5 149 M€ soit 17,2% de la DIRD totale.

La contribution de la R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions ; elle est inférieure à celle des administrations dans certaines régions (le Languedoc-Roussillon, PACA, Midi-Pyrénées, Nord – Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace et Poitou-Charentes).

La répartition régionale des effectifs de R&D présente des caractéristiques sensiblement différentes de celles de la DIRD. Même si on note là encore une concentration en Île-de-France plus élevée pour les entreprises, on observe une diminution de la part de cette région dans l'ensemble, tant pour les entreprises que pour la recherche publique. La baisse du poids de l'Île-de-France s'est amorcée dans les années 1990, suite aux mesures de déconcentration des organismes publics.

## DÉFINITIONS

■ **R&D, DIRD, ETP.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, équivalent temps plein recherche.

■ **EPIC, EPST.** Établissement public à caractère industriel et commercial, établissement public à caractère scientifique et technologique.

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2000, 91 % de la DIRDA, 92 % des effectifs totaux et 95 % des chercheurs sont répartis.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

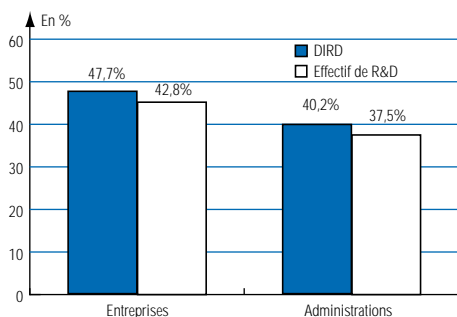
**1 à 4** Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

## 1 R&D des entreprises et des administrations (hors Défense)

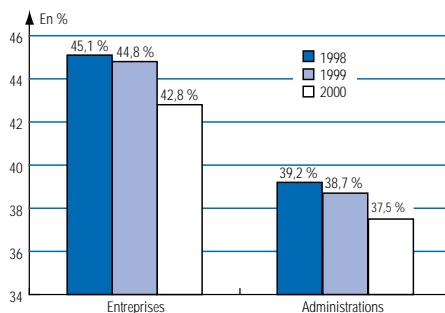
	1998			1999			2000 (3)		
	Entre-prises	Adminis-tration	Total	Entre-Prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total
<b>Île-de-France :</b>									
DIRD (1)	8 485	4 010	12 496	9 381	4 045	13 426	9 237	4 238	13 474
Effectifs de R&D (2)	75 699	50 780	126 479	76 857	50 710	127 567	76 121	50 325	126 446
Dont chercheurs (2)	35 533	29 291	64 824	36 998	29 331	66 329	37 537	30 589	68 126
<b>Autres régions :</b>									
DIRD	9 146	5 609	14 755	9 275	5 735	15 010	10 112	6 296	16 407
Effectifs de R&D	92 066	78 896	170 962	94 707	80 271	174 978	101 566	83 753	185 320
Dont chercheurs	36 184	49 342	85 526	38 392	50 043	88 435	43 475	53 035	96 510
<b>Total réparti :</b>									
DIRD	17 632	9 619	27 250	18 655	9 780	28 435	19 348	10 533	29 882
Effectifs de R&D	167 765	129 675	297 440	171 564	130 981	302 545	177 688	134 078	311 766
Dont chercheurs	71 717	78 632	150 349	75 390	79 374	154 764	81 012	83 624	164 636
<b>Total non réparti :</b>									
DIRD		1 069	1 069		1 093	1 093		1 072	1 072
Effectifs de R&D		9 518	9 518		9 186	9 186		11 377	11 377
Dont chercheurs		3 525	3 525		3 072	3 072		4 084	4 084
<b>Total :</b>									
DIRD	17 632	10 687	28 319	18 655	10 874	29 529	19 348	11 605	30 954
Effectifs de R&D	167 765	139 193	306 958	171 564	140 168	311 731	177 688	145 455	323 143
Dont chercheurs	71 717	82 158	153 875	75 390	82 446	157 836	81 012	87 708	168 720

(1) DIRD en millions d'€. (2) Effectifs de R&D et chercheurs en ETP recherche. (3) Changement méthodologique.

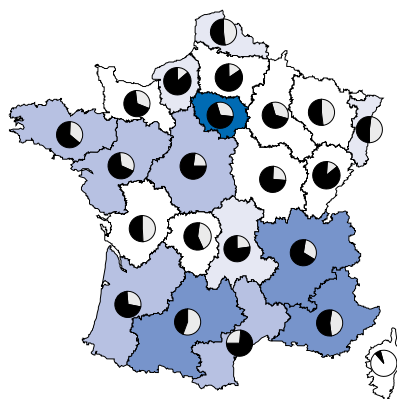
## 2 Part de l'Île-de-France en 2000



## 3 Évolution de la part du personnel de R&D en Île-de-France



## 4 La recherche dans les régions en 2000 : répartition de la DIRD des administrations et des entreprises



DIRD en millions d'euros

- 3 300 - 13 500 (1)
- 1 700 - 3 300 (3)
- 700 - 1 700 (5)
- 500 - 700 (4)
- 0 - 500 (9)

Par secteur en %



- Administrations
- Entreprises

## A

---

AA	Arts appliqués.
AAC	Attaché d'administration centrale.
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	( <i>Filière universitaire</i> ) administrative, économique et sociale.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.
APL	Aide personnalisée au logement.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASI	Assistant ingénieur.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
AST	Agent des services techniques.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATOSS	( <i>Personnel</i> ) administratif, technique, ouvrier, de service, de santé et sociaux.

## B

---

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno.	Baccalauréat technologique.
BAF	Branche d'administration financière ( <i>concours de recrutement des personnels de direction</i> ).
BAG	Branche d'administration générale ( <i>concours de recrutement des personnels de direction</i> ).
BCP	Base centrale de pilotage.
BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
BCRD	Budget civil de recherche et développement.
BE	Brevet élémentaire.
BEI	Brevet d'enseignement industriel.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles, et classes y préparant.
BIT	Bureau international du travail.
Bio labo	Biologie de laboratoire et paramédicale ( <i>remplace STBP</i> ).
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletin mensuel de statistiques ( <i>publication de l'INSEE</i> ).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel ( <i>diplôme de formation continue</i> ).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien, et préparation à ce brevet.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole, et classes y préparant.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

## C

---

CA	Contrat d'adaptation.
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises ( <i>délivré par l'institut d'administration des entreprises</i> ).
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

## Sigles (suite)

CAEI	Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.
CAELEP	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFA	Centre académique de formation administrative.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAFIMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle, et préparation en 2 ou 3 ans aux CAP.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole, et classe y préparant.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP 1, 2	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> grade.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CAQ	Contrat d'adaptation et de qualification.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CC	Cours complémentaire ( <i>secteur privé</i> ).
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. <i>Également</i> : contrat à durée indéterminée.
CE	Conseiller d'éducation. <i>Également</i> : Communauté européenne ( <i>voir UE</i> ). <i>Également</i> : chargé d'enseignement.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CEE	Communauté économique européenne ( <i>voir UE</i> ).
CEG	Collège d'enseignement général ( <i>maintenant</i> : collège).
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'Éducation nationale.
CEP	Certificat d'études professionnelles, et classe y préparant ( <i>supprimé en 1992</i> ). <i>Également</i> : Certificat d'études primaires.
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CERI	Centre de recherche et d'innovation dans l'enseignement.
CES	Collège d'enseignement secondaire ( <i>maintenant</i> : collège). <i>Également</i> : contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CE Spé.	Certificat d'études spéciales.
CE Sup.	Certificat d'études supérieures.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA(A)	Centre de formation d'apprentis (d'apprentissage agricole).
CFC	Certificat de formation générale.
CFG	Certificat de formation générale.
CFI	Crédit formation individualisé.
CFPEG	Centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège.
CFPET	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique.
CFPTA	Centre de formation des professeurs techniques adjoints.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPAL	<i>Voir CLIPA</i> .
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIPA (ex-CIPAL)	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.



CLIS	Classe d'intégration scolaire.
CLO	Contrat local d'orientation.
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
CNESPET	Centre national d'études et de spécialisation des personnels de l'enseignement technique.
CNIS	Conseil national d'information statistique.
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
CO	Contrat d'orientation.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. <i>Également</i> : crédit de paiement.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPAG	Centre de préparation à l'administration générale.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPR	Centre pédagogique régional.
CPRPT	Centre pédagogique régional des professeurs de l'enseignement technique.
CQ	Contrat de qualification.
CR	Classe-relais.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle ( <i>maintenant</i> : PCS, voir ce sigle).
CTA	Chef de travaux adjoint.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CTL	Chef de travaux de lycée.

## D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques ( <i>ministère de l'Emploi et de la Solidarité</i> ).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis professionnels.
DDEC	Dotation départementale d'équipement des collèges.
DDI	Diplôme de docteur-ingénieur.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale ( <i>devenue</i> Direction de la programmation et du développement).
DEPS	Diplôme d'État de psychologue scolaire ( <i>ex-DPS</i> ).
DES	Diplôme d'études spécialisées ( <i>disciplines médicales universitaires</i> ).
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.

## Sigles (suite)

DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESI	Diplôme d'études supérieures d'instituteur.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUP	Diplôme d'études universitaires professionnalisées.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DEUTEC	Diplôme d'études universitaires technologiques ( <i>université de Compiègne</i> ).
DGD	Dotation globale de décentralisation.
DGE	Dotation globale d'équipement.
DI	Diplôme d'instituteur.
DIE(sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA, DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DIS	Diplôme interdisciplinaire de spécialisation (disciplines médicales universitaires).
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DO	Dépense ordinaire.
DOM	Départements d'outre-mer.
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DP&D (DPD)	Direction de la programmation et du développement du ministère de l'Éducation nationale.
DPECF	Diplôme de préparation aux études comptables et financières.
DPPE	Diplôme professionnel de professeur des écoles.
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire.
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP ( <i>voir ce sigle</i> ).
DSAA	Diplôme supérieur en arts appliqués.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

## E

---

EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
EILE	Enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères.
EMI	Enquête académique masse indiciaire
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
EMT	Enseignement manuel et technique.
EN	Éducation nationale. <i>Également</i> : École normale (d'instituteurs).
ENA	École nationale d'administration.
ENI	École nationale d'ingénieurs. <i>Également</i> : École normale d'instituteurs.
ENIT	École nationale d'ingénieurs de travaux.
ENM	École nationale de la magistrature.
ENNA	École normale nationale d'apprentissage.
ENP	École nationale de perfectionnement ( <i>Maintenant</i> : EREA, <i>voir ce sigle</i> ).
ENPD	École nationale du premier degré.
ENS	École normale supérieure.
ENSA	École nationale supérieure agronomique.
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
ENV	École nationale vétérinaire.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLV	Enseignement précoce des langues vivantes.
EPP	( <i>Système d'information</i> ) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté ( <i>ex-ENP</i> ).
ERPD	École régionale du premier degré.

ES	École secondaire. <i>Également</i> : Économique et social.
ESA	Agence spatiale européenne ( <i>european spatial agency</i> ).
ESC	École supérieure de commerce ( <i>ex-ESCAE</i> ).
ESCAE	École supérieure de commerce et d'administration des entreprises ( <i>maintenant</i> : ESC).
ESDI	École supérieure de design industriel.
ESEU	Examen spécial d'entrée à l'université.
EST	École secondaire et technique ( <i>secteur privé</i> ).
ET	École technique ( <i>secteur privé</i> ).
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
Expr. art.	Expression artistique.

## F

---

F	Francs.
FAF	Fonds d'assurance formation.
FARPI	Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASFID	Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés.
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante.
FC	Formations continues. <i>Également</i> : formations complémentaires ( <i>données dans les établissements du second degré</i> ).
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale.
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSE	Fonds social européen.

## G

---

GAPP	Groupe d'aide psychopédagogique ( <i>voir</i> : RASED).
GCA	Groupe de classes-ateliers ( <i>voir</i> : SEGPA).
GEA	Gestion des entreprises et administrations ( <i>filiale en IUT</i> ).
GEP	Grands établissements publics.
GHS	Groupement d'heures supplémentaires.
GRETA	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.

## H

---

HEC	( <i>École des</i> ) Hautes études commerciales.
HSA	Heure supplémentaire-année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

## I

---

IA	Inspecteur d'académie.
IAA	Industries agroalimentaires.
IA-IPR	Inspecteur d'académie -inspecteur pédagogique régional.
IADSDEN	Inspecteur des services départementaux de l'Éducation nationale.
IDEN	Inspecteur départemental de l'Éducation nationale.
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale ( <i>intègre depuis 1990</i> les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IESP	Informatique et électronique en sciences physiques.
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires.
IGA	Inspecteur général de l'administration.
IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.

## Sigles (suite)

<b>IGC</b>	Informatique de gestion et de communication.
<b>IGN</b>	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
<b>IIO</b>	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
<b>IME, IMP</b>	Institut médico-éducatif, Institut médico-pédagogique.
<b>INALCO</b>	Institut national des langues et civilisations orientales.
<b>INED</b>	Institut national d'études démographiques.
<b>INERIS</b>	Institut national de l'environnement et des risques.
<b>INFFO</b>	( <i>Centre pour le développement de l'</i> )information sur la formation permanente.
<b>INP</b>	Institut national polytechnique.
<b>INPSA</b>	Institut national de promotion supérieur agricole.
<b>INRA</b>	Institut national de la recherche agronomique.
<b>INRETS</b>	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
<b>INRIA</b>	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
<b>INRP</b>	Institut national de la recherche pédagogique.
<b>INSA</b>	Institut national des sciences appliquées.
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques.
<b>INSERM</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
<b>INTEC</b>	Institut national des techniques économiques et comptables.
<b>IP</b>	Institut polytechnique.
<b>IPAG</b>	Institut de préparation à l'administration générale.
<b>IPES</b>	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
<b>IRA</b>	Institut régional d'administration ( <i>Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes</i> ).
<b>IRD</b>	Institut de recherche pour le développement ( <i>ex-ORSTOM</i> ).
<b>IREDU</b>	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
<b>ISBL</b>	Institut (ou association) sans but lucratif.
<b>ITA</b>	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
<b>ITARF</b>	Ingénieurs, techniciens et administratifs de recherche et formation.
<b>IUFM</b>	Institut universitaire de formation des maîtres.
<b>IUP</b>	Institut universitaire professionnalisé.
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie.

### L

---

<b>L</b>	Littéraire.
<b>LCPC</b>	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique.
<b>LEP</b>	Lycée d'enseignement professionnel ( <i>maintenant</i> : LP).
<b>LP</b>	Lycée professionnel ( <i>ex-LEP</i> ).
<b>LV (1, 2, 3, R)</b>	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

### M

---

<b>MA</b>	Maître auxiliaire.
<b>MAFPEN</b>	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.
<b>MASS</b>	Mathématiques appliquées aux sciences sociales.
<b>MBA</b>	<i>Master of business administration.</i>
<b>MC</b>	Mention complémentaire ( <i>aux BEP ou CAP</i> ).
<b>MGEN</b>	Mutuelle générale de l'Éducation nationale.
<b>MIAGE</b>	Méthodes d'informatique appliquées à la gestion.
<b>MIAS</b>	Mathématiques, informatique, applications aux sciences.
<b>MOREA</b>	Module de réparation d'examen par alternance.
<b>MPI</b>	Mesures physiques et informatiques.
<b>MSG</b>	Maîtrise en sciences de gestion.
<b>MST</b>	Maîtrise de sciences et techniques.

### N

---

<b>NAF</b>	Nomenclature d'activités française.
<b>NAP</b>	Nomenclature d'activités et de produits (1973).

NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs.

## O

---

OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
OMA	Organisme de mutualisation agréé ( <i>au titre des formations</i> ).
ONERA	Office national d'études et de recherche spatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OP	Ouvrier professionnel.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
ORS	Obligation réglementaire de service.

## P

---

PACA	( <i>Région</i> ) Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
PAE	Projet d'action éducative.
PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation.
PATE	Personnel administratif, technique et d'encadrement
PCEM1	Premier cycle des études médicales – première année.
PCS	Professions et catégories sociales ( <i>ex-CSP</i> ).
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PhCh labo	Physique et chimie de laboratoire ( <i>remplace TSP</i> ).
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PLP1, 2	Professeur de lycée professionnel de premier grade, de second grade.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries
Pr	Privé, secteur privé.
PRAG	Professeur agrégé.
Prod.	Productique.
PTL	Professeur technique de lycée.
Pu	Public, secteur public.

## R

---

RAIP	Relais-assistance informatique de proximité.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RPM	Rééducateur en psychomotricité ( <i>maintenant</i> : maître chargé de rééducation - option G).
RPP	Rééducateur en psychopédagogie ( <i>maintenant</i> : maître chargé de rééducation - option G).

## S

---

S	Scientifique.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SBM	Sciences biologiques et médicales.
SDHO	Surface développée hors d'œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté ( <i>ex-SES et GCA</i> ).
SES	Section d'éducation spécialisée ( <i>maintenant</i> : SEGPA). <i>Également</i> : sciences économiques et sociales.

## Sigles (suite)

SI	Sciences de l'ingénieur.
SIO	Session d'information et d'orientation.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle.
SMS	Sciences médico-sociales.
SN	Service national.
SNV	Sciences de la nature et de la vie ( <i>filière universitaire</i> ).
SSM	Sciences des structures et de la matière ( <i>filière universitaire</i> ).
STAE	Sciences et techniques agricoles et de l'environnement.
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives ( <i>universités</i> ).
STBP	Sciences et techniques biologiques et paramédicales.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STL	Sciences et technologies de laboratoire ( <i>chimie/biologie</i> ).
STMS	Sciences et techniques médico-sociales.
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur.
STQ	Statistiques et techniques quantitatives ( <i>IUT</i> ).
STS	Section de techniciens supérieurs.
STT	Sciences et technologies tertiaires.
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
Syst. Auto.	Systèmes automatisés ( <i>remplace TSA</i> ).

### T

---

TH	Titre homologué.
TI'	Classe de techniques industrielles.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TOM	Territoires d'outre-mer, et collectivités territoriales de statut particulier.
TP	Travaux pratiques. <i>Également</i> : Travaux publics.
TPG	Trésorier payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technologie des systèmes automatisés. <i>Également</i> : Technicien supérieur agricole.
TSP	Techniques des sciences physiques.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.

### U

---

UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne ( <i>ex-CEE puis CE</i> ).
UER	Unité d'enseignement et de recherche ( <i>maintenant</i> : UFR).
UEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive.
UFR	Unité de formation et de recherche ( <i>ex-UER</i> ).
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
UT	Université technologique.

### V

---

VAP	Validation des acquis professionnels.
VS	Vie scolaire ( <i>enquête de la DP&amp;D</i> ).

### Z

---

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
-----	-------------------------------

## Références exhaustives - Notes d'Information

- 71.102** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé, année scolaire 1970-1971 », mai 1971.
- 73.31** « Le personnel enseignant de l'enseignement public du second degré. Situation en 1972-1973 », septembre 1973.
- 75.43** « Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1975 », décembre 1975.
- 76.16** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1975-1976 », mai 1976.
- 77.44** « Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1977 », décembre 1977.
- 78.20** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1977-1978. Premiers résultats », mai 1978.
- 80.44** « Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Année 1980 », décembre 1980.
- 81.13** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1980-1981 », mars 1981.
- 82.05** « Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1981 », février 1982.
- 83.11** « Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1982 », mars 1983.
- 83.30** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1982-1983 », septembre 1983.
- 84.14** « Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), de l'enseignement technique (CAPET) et de l'éducation physique et sportive (CAPEPS). Année 1984 », juin 1984.
- 84.22** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1983-1984 », juin 1984.
- 85.24** « Statistiques du concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET et CAPEPS. Année 1984 », juin 1985.
- 85.43** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1984-1985 », octobre 1985.
- 85.44** « Les zones prioritaires en 1982-1983 ; éléments de description », novembre 1985.
- 86.04** « Effectifs des élèves de l'enseignement public. 1985-1986 », janvier 1986.
- 86.15** « Effectifs des élèves de l'enseignement privé. 1985-1986 », avril 1986.
- 86.36** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986 », septembre 1986.
- 87.08** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1985-1986 », février 1987.
- 87.33** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1986-1987 », août 1987.
- 87.45** « La taxe professionnelle reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », novembre 1987.
- 88.32** « Statistiques des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPET et du CAPEPS. Année 1986 », août 1988.
- 88.34** « La taxe professionnelle reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », août 1988.
- 88.56** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1987-1988 », janvier 1989.
- 89.44** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1988-1989 », octobre 1989.
- 89.49** « La taxe professionnelle reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », novembre 1989.
- 90.01** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1988-1989 », janvier 1990.
- 90.35** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1989-1990 », octobre 1990.
- 90.37** « La taille des classes et des divisions. 1989-1990 », octobre 1990.

- 90.43** « L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990 », décembre 1990.
- 90.44** « Les zones d'éducation prioritaire ; implantation et structure en 1989-1990 », décembre 1990.
- 91.04** « Élèves du second degré. Effectifs des établissements publics en 1990-1991 (enseignement spécial et classes supérieures non compris) », janvier 1991.
- 91.15** « La taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », avril 1991.
- 91.18** « Effectifs d'élèves du second degré. Constat définitif incluant l'enseignement privé (enseignement spécial et post-baccalauréat exclus). 1990-1991 », avril 1991.
- 91.32** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1990 », août 1991.
- 91.36** « Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1990. Évolution depuis 1982 », septembre 1991.
- 91.39** « Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1990 », septembre 1991.
- 92.03** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1990-1991 », janvier 1992.
- 92.05** « Les écoles du premier degré. Effectifs de 1991-1992 », février 1992.
- 92.09** « Taxe d'apprentissage reçue en 1990 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », mars 1992.
- 92.14** « Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1991 », avril 1992.
- 92.30** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels de direction. Année 1991 », août 1992.
- 92.46** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992 », novembre 1992.
- 93.09** « Les effectifs du premier degré, année 1992-1993 », mars 1993.
- 93.13** « Effectifs du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1992 », mars 1993.
- 93.18** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1992 », mai 1993.
- 93.22** « Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1992 », mai 1993.
- 93.23** « Les instituts universitaires de technologie. Année 1992-1993 », mai 1993.
- 93.26** « Les évolutions de l'enseignement technique et professionnel dans le second degré », juin 1993.
- 93.45** « La taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », novembre 1993.
- 93.47** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993 », décembre 1993.
- 94.19** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1993 », mars 1994.
- 94.23** « Le baccalauréat, session 1993. Résultats définitifs », mai 1994.
- 94.26** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1993 », juin 1994.
- 94.27** « Les instituts universitaires de technologie. Année 1993-1994 », juin 1994.
- 94.30** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1993-1994 », juillet 1994.
- 94.41** « La taxe d'apprentissage reçue en 1993 », octobre 1994.
- 94.49** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1993-1994 », décembre 1993.
- 95.11** « Le baccalauréat, session 1994. Résultats définitifs », février 1995.
- 95.18** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1994 », avril 1995.
- 95.24** « Les instituts universitaires de technologie. Année 1994-1995 », mai 1995.
- 95.25** « Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1994 », mai 1995.
- 95.26** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1994 », mai 1995.
- 95.30** « Le coût de l'éducation en 1994 », juillet 1995.
- 95.34** « Écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1994-1995 », juillet 1995.
- 95.37** « Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1994 », septembre 1995.
- 95.45** « La taxe d'apprentissage reçue en 1994 », novembre 1995.
- 95.47** « L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire en 1994-1995 », novembre 1995.
- 96.01** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1995 », janvier 1996.
- 96.02** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1994-1995 », janvier 1996.
- 96.04** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire », février 1996.
- 96.06** « Les enseignements spécialisés et adaptés en 1994-1995 », février 1996.
- 96.08** « Le baccalauréat, session 1995. Résultats définitifs », mars 1996.
- 96.16** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1995 », avril 1996.
- 96.23** « Les instituts universitaires de technologie à la rentrée 1995-1996 », mai 1996.



- 96.25** « Les sections de techniciens supérieurs. Public, Privé. Année 1995-1996 », juin 1996.
- 96.26** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1995-1996 », juin 1996.
- 96.30** « Le coût de l'éducation en 1995. Évaluation provisoire du compte », juillet 1996.
- 96.38** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1995 », septembre 1996.
- 96.53** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire », décembre 1996.
- 97.10** « Le baccalauréat, résultats définitifs. Session 1996 », mars 1997.
- 97.11** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1995-1996 », mars 1997.
- 97.13** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1996 », mars 1997.
- 97.17** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1996 », avril 1997.
- 97.18** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1996-1997 », avril 1997.
- 97.20** « Les sections de techniciens supérieurs (établissements publics et privés). Année 1996-1997 », avril 1997.
- 97.28** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1996 », juillet 1997.
- 97.31** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1996-1997 », juillet 1997.
- 97.32** « Collégiens et lycéens étrangers », juillet 1997.
- 97.35** « Le coût de l'éducation en 1996. Évaluation provisoire du compte », août 1997.
- 97.41** « Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1996 », octobre 1997.
- 97.44** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire », octobre 1997.
- 97.46** « L'enseignement adapté du second degré en 1996-1997 », décembre 1997.
- 97.51** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997 », décembre 1997.
- 97.52** « La taxe d'apprentissage reçue en 1996 », décembre 1997.
- 98.03** « Le baccalauréat. Session 1997. Résultats définitifs », février 1998.
- 98.06** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1997 », avril 1998.
- 98.08** « L'essor de l'apprentissage entre 1992 et 1996 », avril 1998.
- 98.10** « Les sections de techniciens supérieurs. Année 1997-1998 », mai 1998.
- 98.13** « Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1997 », mai 1998.
- 98.15** « Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998 », mai 1998.
- 98.16** « Travailler en ZEP », mai 1998.
- 98.19** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1997-1998 », juin 1998.
- 98.22** « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 1998 », juillet 1998.
- 98.29** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1997-1998 », août 1998.
- 98.30** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1997 », septembre 1998.
- 98.32** « Le coût de l'éducation en 1997. Évaluation provisoire du compte », octobre 1998.
- 98.33** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1996-1997 », octobre 1998.
- 98.35** « Les concours de recrutement des personnels de direction, inspection et CASU », novembre 1998.
- 98.37** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1997 », novembre 1998.
- 98.43** « Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs », décembre 1998.
- 99.04** « La première vague d'emplois-jeunes à l'Éducation nationale (septembre 1997 - septembre 1998) », mars 1999.
- 99.05** « Premier portrait des aides-éducateurs à l'Éducation nationale (septembre 1998) », mars 1999.
- 99.07** « L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 1 – Les sortants du système éducatif », avril 1999.
- 99.08** « L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 2 – Les emplois offerts », avril 1999.
- 99.11** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998 », avril 1999.
- 99.15** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1998 », juin 1999.
- 99.19** « Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1998 », juin 1999.
- 99.21** « Sections de techniciens supérieurs. 1998-1999 », juin 1999.
- 99.22** « Le baccalauréat. Session 1998. Résultats définitifs », juin 1999.
- 99.23** « La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics », juin 1999.

# Références exhaustives *(suite)*

- 99.24** « Les IUT à la rentrée 1998 », juillet 1999.
- 99.25** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public. 1997-1998 », juillet 1999.
- 99.31** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées », août 1999.
- 99.36** « L'entrée au cours préparatoire à cinq ans », octobre 1999.
- 99.37** « Le coût de l'éducation en 1998. Évaluation provisoire du compte », octobre 1999.
- 99.39** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1998-1999 », octobre 1999.
- 99.41** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1998 », novembre 1999.
- 99.42** « L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré en 1998-1999 », novembre 1999.
- 99.44** « Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 1998 », décembre 1999.
- 00.08** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1999 », mars 2000.
- 00.13** « Les classes d'intégration scolaire et les sections d'enseignement général et professionnel adapté en 1998-1999 », mai 2000.
- 00.14** « Le baccalauréat. Session 1999. Résultats définitifs », mai 2000.
- 00.15** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999 », juin 2000.
- 00.16** « Les aides-éducateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2000 : le dispositif en place », juin 2000.
- 00.18** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1999-2000 », juin 2000.
- 00.23** « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1<sup>er</sup> janvier 1999 », juillet 2000.
- 00.32** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1999-2000 », septembre 2000.
- 00.37** « Les aides-éducateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2000 : les sorties du dispositif », octobre 2000.
- 00.38** « Le coût de l'éducation en 1999. Évaluation provisoire du compte », octobre 2000.
- 00.41** « Validation des acquis professionnels par le système éducatif : une nouvelle composante de l'activité de certification », octobre 2000.
- 00.42** « Les effectifs des Instituts universitaires de technologie en 1999-2000 », octobre 2000.
- 00.43** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1998-1999 », novembre 2000.
- 00.44** « Les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré en 1999 », novembre 2000.
- 00.48** « Les brevets de techniciens supérieurs. Session 1999 », novembre 2000.
- 00.49** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1999 », décembre 2000.
- 00.52** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000 », décembre 2000.
- 00.53** « Les instituts universitaires de formation des maîtres –1999-2000 », décembre 2000.
- 00.54** « Les facteurs de réussite au début du collège d'après les panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995 », décembre 2000.
- 01.01** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2000 », janvier 2001.
- 01.03** « Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs. Étudiants et apprentis. 1999-2000 », janvier 2001.
- 01.04** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 1999 », janvier 2001.
- 01.10** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 1999 », février 2001.
- 01.11** « La réussite en premier cycle universitaire (DEUG et DUT). Sessions 1998 et 1999 », février 2001.
- 01.12** « Les écoles de commerce et gestion. Évolution de 1980 à 2000 », mars 2001.
- 01.13** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2000-2001 », mars 2001.
- 01.16** « Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2000-2001 », mars 2001.
- 01.17** « Les centres de formation d'apprentis en 1999-2000 », avril 2001.
- 01.21** « Prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 2001 et 2002 », mai 2001.
- 01.22** « Les étudiants étrangers à l'université », mai 2001.
- 01.24** « Le baccalauréat. Session 2000. Résultats définitifs », mai 2001.
- 01.27** « La formation des adultes réalisée dans les GRETA de l'Éducation nationale. Bilan 1999 », juin 2001.
- 01.28** « L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 1 – Les scolarités », juin 2001.
- 01.29** « L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 2 – L'insertion professionnelle », juin 2001.
- 01.30** « Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001 », juin 2001.
- 01.31** « Profils et devenir des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles », juin 2001.

- 01.32** « Les attentes scolaires des parents d'élèves au début des études secondaires. Enquête juin et septembre 1998 », juillet 2001.
- 01.33** « Validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 1999 », juillet 2001.
- 01.34** « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2001 », juillet 2001.
- 01.35** « Les élèves en début de CE2. Évaluation de septembre 2000 », juillet 2001.
- 01.36** « Les élèves en début de sixième. Évaluation de septembre 2000 », juillet 2001.
- 01.40** « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2000 », août 2001.
- 01.42** « Le choix de l'établissement au début des études secondaires », août 2001.
- 01.45** « Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2000-2001 », octobre 2001.
- 01.47** « La réussite au DEUG par université. Session 1999 », octobre 2001.
- 01.49** « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », octobre 2001.
- 01.54** « Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2000-2001 », décembre 2001.
- 01.58** « Les réponses des élèves de CE2 à l'évaluation de septembre 2001 », décembre 2001.
- 01.59** « Les réponses des élèves de sixième à l'évaluation de septembre 2001 », décembre 2001.
- 02.03** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2000. Les effectifs en 2000-2001 », février 2002.
- 02.04** « La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômés professionnels en 2000 », février 2002.
- 02.05** « Forte croissance de la validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 2000 », février 2002.
- 02.06** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1999-2000 », mars 2002.
- 02.08** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2001 », mars 2002.
- 02.10** « L'aide financière aux étudiants. 2000-2001 », mars 2002.
- 02.11** « Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III, IV et V. Session 2000 », mars 2002.
- 02.14** « Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel », avril 2002.
- 02.19** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2000 », avril 2000.
- 02.22** « Le baccalauréat – Session 2001 – Résultats définitifs », avril 2002.
- 02.24** « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2001 », mai 2002.
- 02.25** « Au 1<sup>er</sup> février 2000, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI », mai 2002.
- 02.26** « Au 1<sup>er</sup> février 2000, sept mois après leur sortie du système éducatif, plus d'un lycéen sur deux a un emploi », mai 2002.
- 02.27** « Le nombre de stagiaires des GRETA s'est accru en 2000 », mai 2002.
- 02.29** « Les instituteurs et professeurs des écoles du secteur public à la rentrée 2000 », juin 2002.
- 02.32** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001 », juillet 2002.
- 02.37** « Le baccalauréat professionnel – Session 2001 », juillet 2002.
- 02.38** « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2002 », juillet 2002.



## Références exhaustives - Tableaux statistiques

- 5503** « Établissements publics du second degré ; répartition des élèves par sexe, selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la section et l'option ; nombre de divisions en second cycle professionnel. Année 1985-1986 », janvier 1986.
- 5510** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1985-1986 », janvier 1986.
- 5530** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1985-1986 », mars 1986.
- 5537** « Établissements privés du second degré ; répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par classe, section et option, par contrat ; nombre de divisions en second cycle professionnel. Année 1985-1986 », avril 1986.
- 5670** « Taxe d'apprentissage reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1984). Public, Privé », novembre 1987.
- 5738** « Taxe d'apprentissage reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1986). Public, Privé », septembre 1988.
- 5766** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1988-1989 », février 1989.
- 5774** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1988-1989 », février 1989.
- 5843** « Taxe d'apprentissage reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1987). Public, Privé », octobre 1989.
- 5859** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1989-1990 », janvier 1990.
- 5918** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1989-1990 », juin 1990.
- 5958** « Établissements publics du second degré. Répartition des élèves par sexe, selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la série, la section et l'option. Année 1990-1991 », décembre 1990.
- 5968** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1990-1991 », janvier 1991.
- 5970** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1990-1991 », janvier 1991.
- 5973** « Taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1988). Public, Privé », mars 1991.
- 5981** « Établissements privés du second degré. Répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par cycle, classe, série, section, par contrat. Année 1990-1991 », février 1991.
- 6042** « Taxe d'apprentissage reçue en 1990 et 1991 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (années de salaire 1989 et 1990). Public, Privé », novembre 1991.
- 6064** « Établissements publics du second degré. Répartition des élèves par sexe et selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la série, la section et l'option. Année 1991-1992 », janvier 1992.
- 6073** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1991-1992 », février 1992.
- 6074** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1991-1992 », février 1992.
- 6078** « Établissements privés du second degré. Répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par cycle, classe, série, section, par contrat. Année 1991-1992 », février 1992.
- 6164** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1992-1993 », février 1993.
- 6165** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1992-1993 », février 1993.
- 6228** « Taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1991). Public, Privé », novembre 1993.
- 6234** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1993-1994 », décembre 1993.
- 6236** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1993-1994 », janvier 1994.
- 6251** « Les étudiants inscrits dans les IUT en 1993-1994. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1992-1993 », mars 1994.

- 6260** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions et importance des effectifs. Année 1993-1994 », avril 1994.
- 6261** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions et importance des effectifs. Année 1993-1994 », avril 1994.
- 6280** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1993-1994. Diplômes délivrés en 1993 à l'issue de l'année scolaire 1992-1993. Public, Privé », juin 1994.
- 6308** « Taxe d'apprentissage reçue en 1993 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 1992). Public, Privé », octobre 1993.
- 6312** « Statistiques des élèves des établissements privés d'enseignement supérieur de commerce, gestion, vente et comptabilité. Année 1993-1994 », novembre 1994.
- 6317** « Le personnel du ministère de l'Éducation nationale au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Public », décembre 1994.
- 6325** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1994-1995 », janvier 1995.
- 6326** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1994-1995 », janvier 1995.
- 6345** « Les étudiants inscrits dans les IUT en 1994-1995. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1993-1994 », mars 1995.
- 6368** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1994-1995 », juin 1995.
- 6369** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1994-1995 », juin 1995.
- 6373** « Les établissements privés d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. Année 1994-1995 », juin 1995.
- 6383**
- 6385** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1995. Public », septembre 1995.
- 6394** « Taxe d'apprentissage reçue en 1994 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1993). Public, Privé », octobre 1995.
- 6417** « Les étudiants inscrits dans les IUT en 1995-1996. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1994-1995 », mars 1996.
- 6422** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6423** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6426** « Les sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6431** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6432** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6436** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1995-1996. Diplômes délivrés en 1995 à l'issue de l'année scolaire 1994-1995. Public, Privé », avril 1996.
- 6443** « Les étudiants d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. Année 1995-1996. Diplômes délivrés en 1995 », juin 1996.
- 6473** « Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. Année 1996-1997 », janvier 1997.
- 6479** « Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Public », février 1997.
- 6480** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1996-1997 », janvier 1997.
- 6484** « Les sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1996-1997 », février 1997.
- 6487** « Taxe d'apprentissage reçue en 1995 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 1994). Public, Privé », février 1997.
- 6488** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1996. Public », février 1997.
- 6490** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1996-1997 », mars 1997.

- 6491** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1996-1997 », mars 1997.
- 6505** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1996-1997. Diplômes délivrés en 1996 à l'issue de l'année scolaire 1995-1996 », avril 1997.
- 6523** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1996-1997 », septembre 1997.
- 6524** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Privé. Année 1996-1997 », septembre 1997.
- 6532** « Taxe d'apprentissage reçue en 1996 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (année de salaires 1995). Public, Privé », décembre 1997.
- 6539** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré, par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public. Année 1997-1998 », janvier 1998.
- 6540** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré, par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Privé. Année 1997-1998 », janvier 1998.
- 6542** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs », janvier 1998.
- 6545** « Sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs », janvier 1998.
- 6555** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1997-1998 », février 1998.
- 6556** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1997-1998 », février 1998.
- 6584** « Enquête dans les écoles, maternelles, élémentaires et spéciales. Public », juillet 1998.
- 6586** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé », juillet 1998.
- 6596** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1997-1998. Diplômes délivrés en 1997 à l'issue de l'année scolaire 1996-1997. Public, Privé », août 1998.
- 6597** « Les établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Année 1997-1998. France métropolitaine + DOM. Diplômes délivrés en 1997 », juillet 1998.
- 6611** « Classes préparatoires aux grandes écoles - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1998-1999 », février 1999.
- 6614** « Sections de techniciens supérieurs - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1998-1999 », février 1999.
- 6617** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1998. Public », février 1999.
- 6623** « Enquête dans les écoles élémentaires et spéciales. Public. 1998-1999 », mars 1999.
- 6625** « Enquête dans les écoles élémentaires et spéciales. Privé. 1998-1999 », mars 1999.
- 6636** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France sans TOM. 1998-1999 », mars 1999.
- 6637** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France sans TOM. 1998-1999 », mars 1999.
- 6641** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel - Session 1998. Public, Privé, Public + Privé. France sans TOM », mai 1999.
- 6649** « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France sans TOM. 1998-1999 », juin 1999.
- 6651** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1998-1999. Diplômes délivrés en 1998 à l'issue de l'année scolaire 1997-1998. Public, Privé. France métropolitaine », juin 1999.
- 6658** « Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. France métropolitaine + DOM. 1998-1999 », juillet 1999.
- 6676** « Classes préparatoires aux grandes écoles - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1999-2000 », décembre 1999.
- 6684** « Sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1999-2000 », janvier 2000.
- 6690** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 1999. Public, Privé. France sans TOM », février 2000.
- 6701** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public. France sans TOM. 1999-2000 », février 2000.
- 6702** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Privé. France sans TOM. 1999-2000 », février 2000.
- 6703** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public + Privé. France sans TOM. 1999-2000 », février 2000.

- 6705** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », février 2000.
- 6706** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », mars 2000.
- 6709** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Académies, départements, DOM, TOM, DEFA, étranger. Public. 1999-2000 », mars 2000.
- 6720** « Effectifs dans les Instituts universitaires de technologie. 1999-2000. Public. France métropolitaine, DOM », mai 2000.
- 6725** « Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Les diplômés délivrés en 1999. Privé. France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », mai 2000.
- 6732** « Les instituts universitaires de formation des maîtres. Les effectifs en 1999-2000. Évolution depuis 1991-1992. France métropolitaine, DOM, TOM », juillet 2000.
- 6739** « Enquête dans les écoles publiques et privées du premier degré. Langues vivantes étrangères à l'école. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », septembre 2000.
- 6742** « Effectifs des apprentis, des élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis (y compris les CFA agricoles). 1999-2000. France métropolitaine, DOM, TOM », décembre 2000.
- 6744** « Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2000. Public. France métropolitaine + DOM », décembre 2000.
- 6745** « Recensement des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles au 31 janvier 2000. Privé. France métropolitaine + DOM », décembre 2000.
- 6746** « Classes préparatoires aux grandes écoles - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2000-2001 », décembre 2000.
- 6747** « Classes préparatoires aux grandes écoles - Carte des préparations. Public, Privé. 2000-2001 », décembre 2000.
- 6748** « Classes préparatoires aux grandes écoles - Carte des établissements. Public, Privé. 2000-2001 », décembre 2000.
- 6749** « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2000-2001. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM », janvier 2001.
- 6750** « Sections de techniciens supérieurs, carte des préparations. Établissements publics (tome 1), privés (tome 2) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. 2000-2001. Académies, établissements, DOM-TOM », janvier 2001.
- 6751** « Sections de techniciens supérieurs, carte des établissements. Public, Privé. 2000-2001. Académies, départements, établissements, DOM-TOM », janvier 2001.
- 6754** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2000. Public. France métropolitaine, DOM », janvier 2001.
- 6757** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM », janvier 2001.
- 6761** « Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés du second degré. Situation au 31 janvier 2000. France métropolitaine, DOM », janvier 2001.
- 6762** « Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 1999-2000 à 2000-2001. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6765** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe, et importance des effectifs. Public. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6766** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe, et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6767** « Établissements publics du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6768** « Établissements privés du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.



- 6769** « Établissements du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public + Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6772** « Établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. 1999-2000 », mars 2001.
- 6773** « Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », mars 2001.
- 6774** « Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », mars 2001.
- 6776** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. CAP. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000 », avril 2001.
- 6777** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BEP, mentions complémentaires de niveau V. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000 », avril 2001.
- 6778** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BP, BT, BMA, BTS, DNTS, DMA, DSAA, mentions complémentaires de niveau IV. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000 », avril 2001.
- 6779** « Effectifs universitaires : tableaux divers. Public. France métropolitaine, DOM, TOM. 2000-2001 », mai 2001.
- 6780** « Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. France entière. 2000-2001 », mai 2001.
- 6781** « Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. France entière. 2000-2001 », mai 2001.
- 6782** « Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. France entière. 2000-2001 », mai 2001.
- 6783** « Effectifs universitaires en troisième cycle. 2000-2001. France métropolitaine, DOM, TOM », mai 2001.
- 6784** « Les effectifs inscrits dans les IUT. France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », mai 2001.
- 6785** « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, Public + Privé. 2000-2001 », mai 2001.
- 6787** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2000-2001. Diplômes délivrés en 2000 à l'issue de l'année scolaire 1999-2000. Public, Privé. France métropolitaine », juin 2001.
- 6788** « Recensement des diplômés délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 1998-1999. Session 1999. Public. France métropolitaine, DOM, TOM », juin 2001.
- 6789** « Les effectifs des établissements d'enseignement supérieur non universitaires privés de commerce et de gestion. Les diplômés délivrés en 2000. France métropolitaine, DOM, établissements. 2000-2001 », juin 2001.
- 6790** « Les effectifs inscrits dans les IUFM. France métropolitaine, DOM. 2000-2001 », juin 2001.
- 6792** « Les effectifs inscrits dans les écoles d'enseignement supérieur non universitaire. Public, Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », juin 2001.
- 6793** « Les effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement universitaires privés. 2000-2001 », juin 2001.
- 6794** « Les nouvelles formations d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2000-2001. Diplômes délivrés en 2000. Public, Privé. France métropolitaine », juillet 2001.
- 6796** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », juillet 2001.
- 6804** « Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis (y compris les CFA agricoles). France métropolitaine, DOM, TOM. 2000-2001 », octobre 2001.
- 6805** « Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2001. Public. France métropolitaine, DOM », octobre 2001.
- 6806** « Recensement des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles au 31 janvier 2001. Privé. France métropolitaine, DOM », octobre 2001.
- 6809** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6810** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Privé. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.

- 6811** « Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 2000-2001 à 2001-2002. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », janvier 2002.
- 6818** « Établissements publics du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6819** « Établissements privés du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6820** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6821** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6822** « Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés du second degré. Situation au 31 janvier-2001. France métropolitaine + DOM », janvier 2002.
- 6824** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2001. France métropolitaine, DOM », janvier 2002.
- 6825** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », février 2002.
- 6826** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des préparations. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », février 2002.
- 6827** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des établissements. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », février 2002.
- 6829** « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », mars 2002.
- 6830** « Sections de techniciens supérieurs, carte des préparations. Établissements publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. France entière. 2001-2002 », mars 2002.
- 6831** « Sections de techniciens supérieurs, carte des établissements. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », mars 2002.
- 6837** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. CAP. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM », avril 2002.
- 6838** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BEP – mentions complémentaires de niveau V. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM », avril 2002.
- 6839** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BP, BT, BMA, BTS, DNTS, DMA, DSAA. Mentions complémentaires de niveau IV. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM », avril 2002.
- 6840** « Effectifs universitaires : tableaux divers. Effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine solaire ; effectifs par âge et par sexe, par PCS. Public. France entière. 2001-2002 », mai 2002.
- 6845** « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », mai 2002.
- 6847** « Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Les diplômes délivrés en 2001. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », juin 2002.